



C92  
[433]

820  
1887

C 92

**DOCUMENTS ET RAPPORTS.**

DOCUMENTS & REPORTS

FOR THE FALLOUT REGION

BY THE

OFFICE OF THE

SECRETARY OF DEFENSE

WASHINGTON, D. C.

1964

1965

1966

1967

1968

1969

1970

1971

1972

1973

1974

1975

1976

1977



DOCUMENTS & RAPPORTS  
DE LA  
SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE  
ET ARCHÉOLOGIQUE

*DE L'ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE*

DE

CHARLEROI,

FONDÉE LE 27 NOVEMBRE 1863.

---

TOME XI.



MONS,  
HECTOR MANCEAUX, IMPRIMEUR, ÉDITEUR,  
Rue des Fripiers, 4; Grand'Rue, 7 et 9.

—  
1881.



T A B L E A U  
DES  
M E M B R E S D E L A S O C I É T É  
A U 1<sup>er</sup> J A N V I E R 1 8 8 1 .

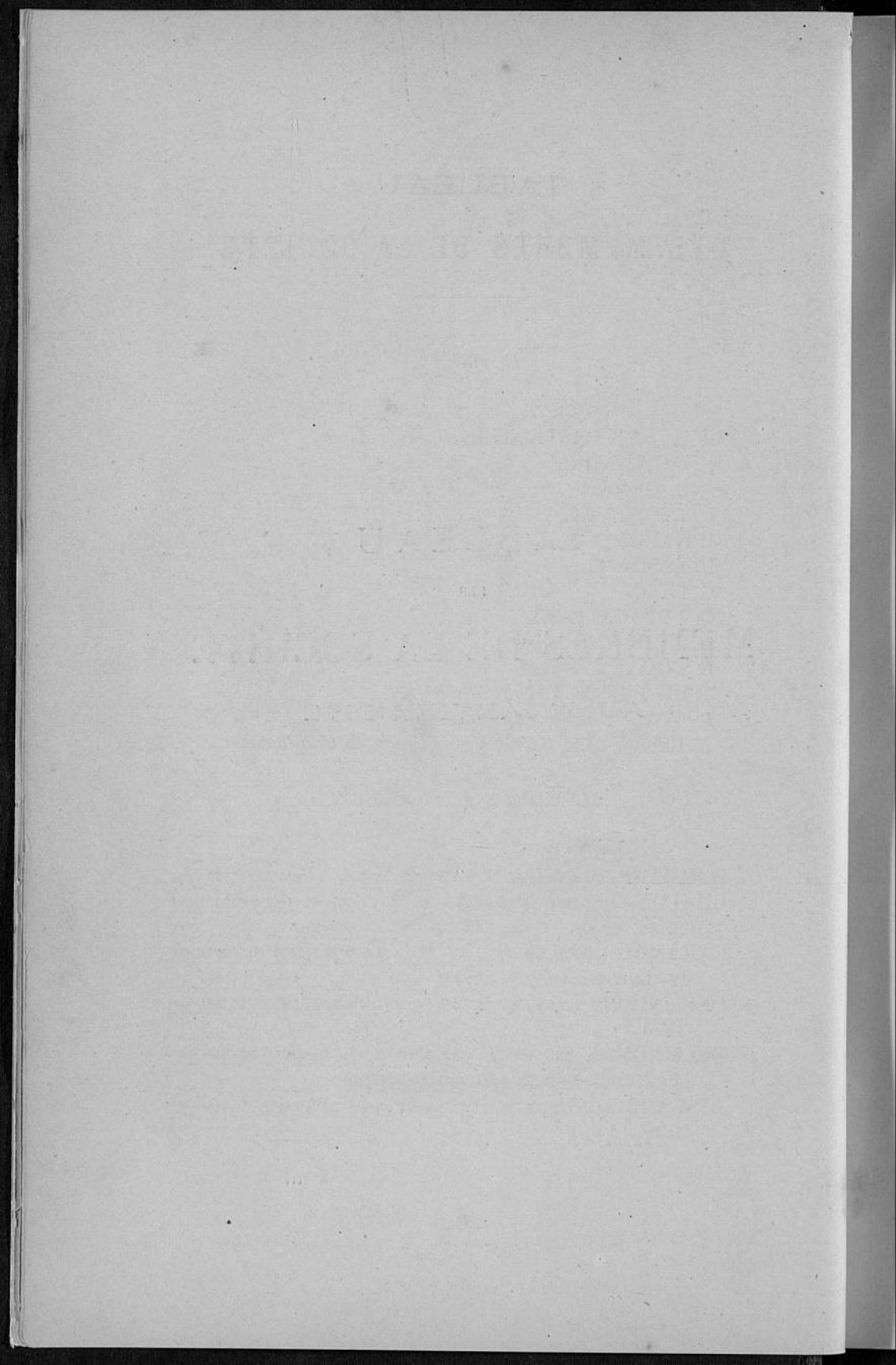


TABLEAU  
DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

---

COMITÉ.

*Messieurs :*

D.-A. VAN BASTELAER, *Président.*

F. DEWANDRE,

J.-B. GENARD,

L. HENSEVAL,

J. KAISIN,

L. LAMBOT,

C. LYON,

C. VANDER ELST,

A. FRÈRE, *Trésorier.*

E. COBAUX, *Secrétaire.*

J. DE THIBAUT, *Bibliothécaire.*

L. WAUTHY, *Secrétaire-Adjoint.*

A. LIBIOULLE, *Secrétaire-Adjoint-Bibliothécaire.*

} *Conseillers.*

MEMBRES D'HONNEUR.

*Messieurs :*

1. BORMANS, STANISLAS, Archiv. de l'État, à *Namur* (1872).
2. CHALON, RENIER, Président de la Société de numismatique, rue du Trône, 113, à *Ixelles* (1872).
3. CARAMAN-CHIMAY (Prince DE), JOSEPH, ex-Gouverneur du Hainaut, à *Paris* (1873).
4. DEKONINCK, LAURENT, Professeur à l'Université de *Liège* (1876).
5. DELMARMOL, EUGÈNE, Président de la Société archéologique de Namur, à *Montaigle* (1863).
6. DEWALQUE, GUSTAVE, Professeur à l'Université de *Liège* (1872).

7. JUSTE, THÉODORE, Historien, à *Ixelles* (1873).
8. KERCHOVE DE DENTERGHEM (DE), OSWALD, Gouverneur du Hainaut, à *Mons* (1879).
9. LEJEUNE, THÉOPHILE, Géom., à *Estinnes-au-Val* (1863).
10. LEROY, ALPHONSE, Prof. à l'Université de *Liège* (1872).
11. PIOT, CHARLES, Archiviste de l'État, à *Bruxelles* (1872).
12. SCHUERMANS, HENRI, Président à la Cour d'appel de *Liège* (1872).

#### MEMBRES ACTIFS.

##### *Messieurs :*

1. ACCARAIN, ÉMILE, Banquier, à *Dinant* (Membre fondateur).
2. ALLARD, CHARLES, Secrétaire comm., à *Charleroi* (1878).
3. ANDRIS, FERDIN., Indust., à *Montigny-s.-Sambre* (1870).
4. ARNOUD, ANICET, Médecin, à *Froid-Chapelle* (1879).
5. ARTUS, FRANÇOIS, Receveur de l'enregistrement, à *Bruxelles* (1871).
6. AUBRY, ADRIEN, Industriel, à *Gosselies* (1875).
7. AUDENT, JULES, Bourgmestre, à *Charleroi* (1870).
8. AUXY DE LAUNOY (Comte d'), ALBÉRIC, à *Mons* (1876).
9. BAGEARD, LÉOPOLD, Professeur, à *Vienne* (1873).
10. BAILLIEUX, ERNEST, Notaire, à *Fontaine-l'Évêque* (1879).
11. BALISEAUX, ÉMILE, Sénateur, à *Bruxelles* (1864).
12. BASTIN, CHARLES, Industriel, à *Dampremy* (1870).
13. BAYET, JOSEPH, Notaire, à *Gerpennes* (1867).
14. BERLIER, JEAN, Médecin, à *Bruxelles* (1875).
15. BERNARD, DÉSIRÉ, Instituteur, à *Mont-s.-March.* (1873).
16. BERNARD, Commissaire-voyer, à *Chimay* (1880).
17. BERNUS, CHARLES, Conseiller comm., à *Charleroi* (1879).
18. BERTRAND, NESTOR, Préfet des étud., à *Charleroi* (1878).
19. BEVIERRE, PROSPER, Artiste, à *Charleroi* (1879).
20. BINARD, AUGUSTE, Industriel, à *Châtelineau* (1878).
21. BINARD, LOUIS, Rentier, à *Charleroi* (1870).
22. BIVORT, ARTHUR, Banquier, à *Fleurus* (1873).
23. BLANCHART, CAMILLE, Ingénieur, à *Bruxelles* (1869).
24. BLONDIAUX, Industriel, à *Thy-le-Château* (1874).
25. BLONDIEAUX, EUGÈNE, Imprimeur, à *Bruxelles* (1876).

26. BODSON, AIMÉ, Notaire, à *Charleroi* (1870).
27. BOENS, HUBERT, Médecin, à *Charleroi* (1878).
28. BOLLE, JOSEPH, Bourgmestre, à *Farciennes* (1876).
29. BONMARIAGE, ARTHUR, Médecin, à *Bruxelles* (1872).
30. BONNET, LOUIS, Architecte, à *Charleroi* (1878).
31. BOUILLON, JULES, Médecin vétérinaire, à *Roux* (1879).
32. BOULENGER, EUGÈNE, Ingénieur, à *Châtelet* (1870).
33. BOULVIN, ALFRED, Médecin, à *Gilly* (1870).
34. BOULVIN, CHARLES, Industriel, à *Charleroi* (1877).
35. BOULVIN, HENRI, Notaire, à *Charleroi* (1877).
36. BOUQUEROT, Industriel, à *Châtelet* (1873).
37. BRASSEUR, PAUL, Architecte, à *Mont-s.-March.* (1870).
38. BRIART, ALPHONSE, Ingénieur, à *Morlanwelz* (1864).
39. BRICHART, ARTHUR, Propriétaire, à *Marcinelle* (1874).
40. BRICHART, AUGUSTE, Propriétaire, à *Marcinelle* (1874).
41. BRICOURT, CAMILLE, Avocat, à *Gilly* (1872).
42. BROUWET, PAUL, Sénateur, à *Haine-Saint-Paul* (1870).
43. BRIXHE, CAMILLE, Avocat, à *Charleroi* (1870).
44. BRUART, CHARLES, Bourgmestre, à *Aiseau* (1876).
45. BRUGES (DE), CHARLES, Propriétaire, à *Gerpennes* (1873).
46. BRUYR, VINCENT, Médecin, à *Mont-s.-March.* (1870).
47. BUCHET, OSCAR, Juge de paix, à *Fontaine-l'Évêque* (1871).
48. CADOR, AUGUSTIN, Architecte, à *Charleroi* (M. F.).
49. CALICIS, ALPHONSE, Médecin, à *Ransart* (1878).
50. CALOT, LUCIEN, Graveur, à *Charleroi* (1873).
51. CAMBIER, JOSEPH, Industriel, à *Morlanwelz* (1873).
52. CARAMAN (Prince de), EUGÈNE, Prop., à *Beaumont* (1870).
53. CARAMAN (Prince de), JOSEPH, à *Chimay* (1874).
54. CARNIÈRE, ANTOINE, Médecin, à *Courcelles* (M. F.).
55. CASSIEMAN, EUGÈNE, Prêtre, à *Charleroi* (1872).
56. CÉRESSIA, ADOLPHE, Pharmacien, à *Fleurus* (1868).
57. CHALLES, ADRIEN, Ingénieur, à *Farciennes* (1872).
58. CHANTRAINE, HENRI, Rentier, à *Dampremy* (1872).
59. CHARLES, ARMAND, Étudiant, à *Bruxelles* (1878).
60. CHARLES, FIRMIN, Banquier, à *Charleroi* (M. F.).
61. CHASSELAIN, FRANÇOIS, Prêtre, à *Charleroi* (1876).
62. CHAUDRON, ÉDOUARD, Not., à *Frasnes-les-Goss.* (M. F.).
63. CHAUDRON, ADRIEN, Avoué, à *Charleroi* (1873).

64. CHAUDRON, Bourgmestre, à *Liberchies* (1878).
65. CLAUTRIAU, JOSEPH, Bourgm., à *Marchiennes-au-Pont* (1864).
66. CLERCX, DÉSIRÉ, Industriel, à *Gilly* (1864).
67. CLERCX, ZACHARIE, Architecte, à *Gilly* (1875).
68. CLOQUET, LOUIS, Ingénieur, à *Tournai* (1875).
69. CLOQUET, NORBERT, Médecin, à *Félu* (1864).
70. COBAUX, EUGÈNE, Instituteur, à *Charleroi* (1870).
71. COLLART, LÉOPOLD, Recev. de l'enreg., à *Châtelet* (1878).
72. COPPÉE, JULES, Médecin, à *Jumet* (1872).
73. CORNET, FRANÇOIS, Ingénieur, à *Cuesmes* (1878).
74. CORNIL, LOUIS, Secrétaire communal, à *Gosselies* (1878).
75. CRAME, CHARLES, Notaire, à *Solre-sur-Sambre* (1878).
76. CRAME, PHILIPPE, Géomètre, à *Châtelet* (1880).
77. CROQUET, FRÉDÉRIC, Juge, à *Charleroi* (1868).
78. CULOT, DÉSIRÉ, Pharm., à *Marchiennes-au-Pont* (1872).
79. CULOT, FRANÇOIS, Pharm., à *Marchiennes-au-P.* (1874).
80. DEBAL, AUGUSTE, Directeur de charb., à *Charleroi* (1874).
81. DEBOVE, CHARLES, Bourgmestre, à *Élouges* (1875).
82. DORLODOT, MARCEL, Avocat, à *Lodelinsart* (1873).
83. DEFONTAINE, HIPPOLYTE, Avocat, à *Charleroi* (M. F.).
84. DEGHISTELLE, MICHEL, Négociant, à *Charleroi* (1876).
85. DEHAYE, FIRMIN, Secr. com., à *Gouy-lez-Piéton* (1880).
86. DELBOS, ÉMILE, Propriétaire, à *Sars-les-Moines* (1870).
87. DELHAIRE, ÉMILE, Industriel, à *Gosselies* (1871).
88. DELVAL, ALEXANDRE, Cons. prov., à *Trazegnies* (M. F.).
89. DELVAUX, ÉMILE, Officier, à *Bruxelles* (1874).
90. DELVOIE, JULES, Sculpteur, à *Charleroi* (1875).
91. DEMESSE, BENOIT, Propriétaire, à *Arquennes* (1870).
92. DENIS, JOSEPH, Pharmacien, à *Marcinelle* (1873).
93. DENYS, LÉOPOLD, Entrepren., à *Mont.-s.-Sambre* (1878).
94. DEPAGNE, ÉMILE, Pharmacien, à *Châtelet* (1870).
95. DEPERMENTIER, CHARLES, Négoc., à *Bruxelles* (1876).
96. DEPOITIER, ÉDOUARD, Ingénieur, à *Charleroi* (1871).
97. DEPREZ, OSCAR, Industriel, à *Châtelet* (1872).
98. DEPREZ, OSCAR, Avocat, à *Châtelet* (1879).
99. DESSART, CAMILLE, Ind., à *Marchiennes-au-P.* (1876).
100. DESESSARTS, JULES, Journaliste, à *Charleroi* (1870).



101. DETOMBAY, AUGUSTE, Industriel, à *Marcinelle* (1874).
102. DETRY, Prêtre, à *Fontaine-Valmont* (1874).
103. DETRY, JEAN-BAPTISTE, Ingén., à *Saint-Amand* (1879).
104. DEVRIES, LOUIS, Propriétaire, à *Bruzelles* (M. F.).
105. DEWANDRE, BARTHEL, Sénateur, à *Charleroi* (M. F.).
106. DEWANDRÉ, FRANZ, Avocat, à *Charleroi* (1875).
107. DEWANDRE, GEORGES, Ingénieur, à *Charleroi* (1879).
108. DIGNEFE, LÉONCE, Propr., à *Liège* (1874).
109. DRION, ADOLPHE, Propriétaire, à *Gosselies* (1870).
110. DRION, FRANÇOIS, Conseiller prov., à *Gosselies* (1872).
111. DRION, VICTOR, Propriétaire, à *Bruzelles* (1874).
112. DRYON, MAXIME, Négociant, à *Charleroi* (1874).
113. DUBOIS, ÉMILE, Architecte, à *Charleroi* (1878).
114. DUBOIS, GUSTAVE, Étudiant, à *Dampremy* (1878).
115. DUBOIS, LÉON, Négociant, à *Charleroi* (M. F.).
116. DUBOIS, VITAL, Négociant, à *Charleroi* (1870).
117. DUBOIS, HENRI, Ingénieur, à *Couillet* (1880).
118. DUCARME, PIERRE, Industriel, à *Jumet* (1873).
119. DUGAUQUIER, CHARLES, Médecin, à *Marchiennes* (1876).
120. DULAIT, JULES, Ingénieur, à *Charleroi* (1872).
121. DUMONT, ANTOINE, Secrétaire comm., à *Félu* (1878).
122. DUPRET, CHARLES, Médecin, à *Charleroi* (M. F.).
123. DUPRET, CHARLES, Ingénieur, à *Marcinelle* (1870).
124. DURANT, HENRI, Ingénieur, à *La Hestre* (1871).
125. DURANT, JULES, Médecin, à *Marchiennes-au-P.* (1878).
126. DURANT, PRUDENT, Directeur de charbonnages, à *Montigny-sur-Sambre* (1875).
127. DUROUSSEAU, FRANÇOIS, Avocat, à *Charleroi* (1878).
128. DUTOIT, JULES, Industriel, à *Jumet* (1873).
129. EUGÈNE, XAVIER, Prêtre, à *Thirimont* (1870).
130. ÉVRARD, ÉDOUARD, Industriel, à *Gerpennes* (1872).
131. ÉVRARD, FRANÇOIS, Secrétaire comm., à *Souvret* (1876).
132. FANIEL, FRANÇOIS, Architecte, à *Charleroi* (1867).
133. FANIEL, FRANÇOIS, Dessinateur, à *Charleroi* (1878).
134. FENDIUS, ÉMILE, Ingénieur, à *Charleroi* (1879).
135. FIEVET, JULES, Ingénieur, à *Bascoup* (1877).
136. FIEVET, NESTOR, Rentier, à *Bruzelles* (1878).
137. FLEURY, LOUIS, Ingénieur, à *Charleroi* (1874).

138. FLEURY, MATHIEU, Commissaire de police, à *Charleroi* (1879).
139. FOURCAULT, AMÉDÉE, Cons. prov., à *Dampremy* (1873).
140. FRANÇOIS, JULES, Ingénieur, à *Charleroi* (1870).
141. FRÈRE, AUGUSTE, Candidat notaire, à *Charleroi* (1873).
142. FRÈRE, CHARLES, Pharmacien, à *Charleroi* (1879).
143. FROMONT, MARTIAL, Ingénieur, à *Châtelineau* (1872).
144. GALLEZ, LOUIS, Médecin, à *Châtelet* (1875).
145. GEERAERD, ÉVARISTE, Instituteur, à *Gilly* (1874).
146. GENARD, JEAN-BAPTISTE, Négociant, à *Gosselies* (1864).
147. GENARD, LÉON, Employé, à *Mont-sur-March.* (1873).
148. GIBON, JOSEPH, Bourgmestre, à *Bouffioulx* (1878).
149. GILLAIN, PIERRE, Conseiller prov., à *Bouffioulx* (1867).
150. GILLES, ÉDOUARD, Propriétaire, à *Châtelet* (1879).
151. GILLIEAUX, MARTIAL, Propriét., à *Dampremy* (1870).
152. GIUANNOTTE, FRANÇOIS, Industriel, à *Châtelet* (1875).
153. GIUANNOTTE, HORACE, Architecte, à *Châtelet* (1870).
154. GLYMES (C<sup>te</sup> de), LIBERT, Proc. du Roi, à *Charleroi* (1870).
155. GOFFE, STANISLAS, Industriel, à *Châtelineau* (1864).
156. GOFFIN, AUGUSTE, Banquier, à *Charleroi* (1873).
157. GRÉGOIRE, ADOLPHE, Prêtre, à *Nivelles* (1864).
158. GROULARD, CHARLES, Ingénieur, à *Charleroi* (1871).
159. GUINOTTE, LUCIEN, Ingénieur, à *Morlanwelz* (1870).
160. GUYAUX, GUSTAVE, Négociant, à *Bouffioulx* (1872).
161. GUYOT, ANTOINE, Négociant, à *Gosselies* (1870).
162. HAAS, JEAN-BAPTISTE, Propriétaire, à *Charleroi* (1875).
163. HANNON, JOSEPH, Notaire, à *Thuin* (1872).
164. HANS, FRANÇOIS, Greffier de la justice de paix, à *Châtelet* (1878).
165. HARDENPONT, FÉLIX, Vice-président du tribunal de Charleroi, à *Marcinelle* (1873).
166. HAUZEUR, NAPOLÉON, Propriétaire, à *Montignies-Saint-Christophe* (1878).
167. HAZARD, ALFRED, Conseiller à la Cour d'appel à *Douai*, (1878).
168. HELLEPUT, GEORGES, Professeur à l'Université de *Louvain* (1878).
169. HENDRICKX, Peintre, à *Charleroi* (1878).

170. HENKINBRANT, ÉMILE, Propr., à *Villers-lez-Gambon* (1874).
171. HERMANT, ALBERT, Juge de paix, à *Châtelet* (1877).
172. HIERNAUX, ISIDORE, Industriel, à *Couillet* (1874).
173. HOUBEAUX, GUSTAVE, Médecin, à *Farciennes* (1872).
174. HOUTART, JULES, Propriétaire, à *Monceau-s.-S.* (1864).
175. HOUTART, ÉDOUARD, Avocat, à *Monceau-s.-S.* (1881).
176. HOUYOUX, MAURICE, Architecte, à *Marcinelle* (1872).
177. HUWART, ADOLPHE, Avocat, à *Charleroi* (1871).
178. ISAAC, JULES, Député permanent du Hainaut, à *Charleroi* (1873).
179. JACOB, EUDORE, Géomètre, à *Roux* (M. F.).
180. JACQUEMAIN, LÉOPOLD, Notaire, à *Junet* (1872).
181. JASSOGNE, HIPPOLYTE, Pharmacien, à *Gerpennes* (1878).
182. JAUQUET, ERNEST, Négociant, à *Gosselies* (1878).
183. JENNEPIN, AUGUSTE, Chef d'instit., à *Cousolre* (1878).
184. JOPART, CONSTANT, Pharm., à *Ham-sur-Heure* (1877).
185. JOPART, GEORGES, Ingénieur, à *Ham-sur-Heure* (1877).
186. JOSSON, JOSEPH, Prêtre, à *Marcinelle* (1879).
187. JOUNIAUX, ÉMILE, Ingénieur, à *Roux* (M. F.).
188. KAIRIS, Percepteur des postes, à *Marcinelle* (1879).
189. KAISIN, JOSEPH, Receveur comm., à *Farciennes* (1867).
190. KRAENTZEL, Médecin, à *Nalines* (1879).
191. KREMER, DESIRÉ, Propriétaire, à *Charleroi* (1878).
192. KREMER, LOUIS, Médecin, à *Couillet* (1872).
193. LAHURE, PAUL, Industriel, à *Monceau-sur-S.* (1874).
194. LALIEUX (DE), LOUIS, Propriétaire, à *Féluy* (1872).
195. LAMBERT, CASIMIR, Représentant, à *Lodelinsart* (1869).
196. LAMBERT, CHARLES, Ingénieur, à *Charleroi* (1871).
197. LAMBERT, LOUIS, Industriel, à *Junet* (1873).
198. LAMBERT, VALENTIN, Industriel, à *Gilly* (1864).
199. LAMBRECHT, PHILIPPE, Prêtre, à *Charleroi* (1878).
200. LAMBOT, LÉOPOLD, Industriel, à *March.-au-P.* (M. F.).
201. LANCELOT, ÉMILE, Bourgmestre, à *Monc.-s.-S.* (M. F.).
202. LANTENER, Receveur des contributions, à *Gouy-lez-Piéton* (1871).
203. LARSIMONT, ALEXANDRE, Bourgm., à *Trazegnies* (1870).
204. LEBEAU, CHARLES, anc. Sénateur, à *Bruzelles* (1870).

205. LEBEAU, FERDINAND, Banquier, à *Marcinelle* (1869).
206. LEBON, ÉDOUARD, Avocat, à *Charleroi* (1874).
207. LEBORGNE, ARMAND, Géomètre, à *Gilly* (1871).
208. LEBRUN, AUGUSTE, Médecin, à *March.-au-P.* (1865).
209. LEBUCQ, EUGÈNE, Prof. de musique, à *Charleroi* (1878).
210. LEDOUX, JEAN-BAPTISTE, Industriel, à *Junet* (1873).
211. LEFÈVRE, JOSEPH, Docteur, à *Farciennes* (1879).
212. LEGRAND, ADRIEN, Échevin, à *Liberchies* (1873).
213. LEGRELLE, CHARLES, Substitut du Procureur du Roi, à *Marcinelle* (1879).
214. LEMAIGRE, ÉMILE, Négociant, à *Charleroi* (1872).
215. LEMAIGRE, EUGÈNE, Président du tribunal, à *Marcinelle* (1864).
216. LEMAIGRE, PAULIN, Industriel, à *Gosselies* (1871).
217. LEMAITRE, Négociant, à *Marcinelle* (1874).
218. LEMERCIER, LÉON, Conseiller provincial, à *Frasnes-lez-Gosselies* (1872).
219. LESCART, ALFRED, Propriétaire, à *Arquennes* (1874).
220. LESEIGNE, JOSEPH, Industriel, à *Monceau-sur-Sambre* (1873).
221. L'HOIR, JULES, Industriel, à *Marchiennes-Zône* (1874).
222. LIBIOULLE, ARMAND, Avocat, à *Charleroi* (1870).
223. LOOZ-CORSWAREM (C<sup>te</sup> DE), HIPPOLYTE, Conseiller provincial, à *Ham-sur-Heure* (1878).
224. LOPPENS, AIMÉ, Négociant, à *Gosselies* (1871).
225. LOSSEAU, VICTOR, Propriétaire, à *Ragnies* (1868).
226. LUCQ, VICTOR, Représentant, à *Marcinelle* (1870).
227. LYON, CAMILLE, Docteur en droit, à *Charleroi* (1872).
228. LYON, CLÉMENT, Secrétaire de la Chambre de commerce, à *Charleroi* (1868).
229. MAGONETTE, ALFRED, Commis-greffier, à *Montigny-sur-Sambre* (1872).
230. MAILLY, CHARLES, ancien Juge, à *Bruzelles* (1864).
231. MALENGRAUX, LÉON, Banquier, à *Charleroi* (1873).
232. MALLIEN, GHISLAIN, Propriétaire, à *Charleroi* (1874).
233. MARBAIS, CAMILLE, Prop., à *Marchienne-au-P.* (1870).
234. MARBAIS, DÉSIRÉ, Ingénieur, à *Marcinelle* (1878).
235. MARIN, JEAN-PIERRE, Comptable, à *Fontaine-V.* (1878).

236. MARLIER, FERNAND, Négociant, à *Farciennes* (1874).
237. MAROUSÉ, ACHILLE, Ingénieur, à *Courcelles* (M. F.).
238. MARTIN, ALFRED, Négociant, à *Frameries* (1878).
239. MASCAUT, JULES, Négociant, à *Courcelles* (1870).
240. MASSAUT, LAMBERT, Secr. comm., à *Châtelineau* (1870).
241. MICHAUX, JUSTIN, Ingénieur, à *Marcinelle* (1874).
242. MINEUR, LÉON, Industriel, à *Lodelinsart* (1872).
243. MIOT, LÉOPOLD, Médecin, à *Charleroi* (1867).
244. MISONNE, ALPHONSE, Ingénieur, à *Châtelet* (1871).
245. MOMMENS, Propriétaire, à *Marcinelle* (1878).
246. MONDRON, LÉON, Industriel, à *Lodelinsart* (1878).
247. MOREAU, CAMILLE, Docteur, à *Charleroi* (1879).
248. MOREL, ALFRED, Juge, à *Marcinelle* (1875).
249. MORLET, LÉOPOLD, Propriétaire, à *Pont-à-Celles* (1865).
250. MOTTE, MAXIMILIEN, Conseiller à la Cour d'appel, à *Saint-Gilles-lez-Bruxelles* (1870).
251. MOUTIÉ, JOSEPH, Industriel, à *Marcinelle* (1876).
252. NEUENS, AUGUSTE, Médecin, à *Châtelet* (1870).
253. NIFFLE, EDMOND, Étudiant, à *Louvain* (1878).
254. NIFFLE, JULES, Vice-Président du tribunal, à *Charleroi* (1873).
255. NOEL, JOSEPH, Industriel, à *Acoz* (1875).
256. NONNON, SYLVAIN, à *Nalinnes* (1879).
257. OULTREMONT (C<sup>te</sup> D'), ÉTIENNE, Prop., à *Presles* (1879).
258. PAINVIN, VICTOR, Banquier, à *Manage* (1875).
259. PARDON, GUSTAVE, Ingénieur, à *Marcinelle* (1874).
260. PASQUET, MAXIMILIEN, Géomètre, à *Gilly* (1870).
261. PASQUIER, ALFRED, Médecin, à *Châtelet* (1878).
262. PASQUIER, ERNEST, Professeur à l'Université de *Louvain* (1878).
263. PASSELECQ, PHILIPPE, Ingénieur, à *Dampremy* (1875).
264. PASTURE, OCTAVE, Ingénieur, à *Marcinelle* (1874).
265. PENNY, EDMOND, Industriel, à *Morlanwelz* (1879).
266. PETIT, L.-A.-J., Curé, à *Baudour* (1880).
267. PETITBOIS, ERNEST, Ingénieur, à *Morlanwelz* (1878).
268. PETIT DE THOZÉE, Représentant, à *Marche* (1878).
269. PHILIPPE, NESTOR, Juge de paix, à *Charleroi* (1879).
270. PHILIPPOT, JULES, Ingénieur, à *Courcelles* (1872).

271. PIÉRARD, ÉLIE, Architecte, à *Charleroi* (1870).
272. PIÉRARD, CAMILLE, Notaire, à *Gilly* (1878).
273. PIÉRARD, JACQUES, Bourgmestre, à *Montigny-sur-Sambre* (1874).
274. PIGEOLET, J., Docteur, à *Gosselies* (1879).
275. PIRET, ADOLPHE, Pharmacien, à *Tournai* (1874).
276. PIRET, EDMOND, Sénateur, à *Châtelet* (1874).
277. PIRET, ÉMILE, Juge de paix, à *Charleroi* (1872).
278. PIRMEZ, ÉDOUARD, Avocat, à *Marchienne-au-P.* (1878).
279. PIRMEZ, ÉMILE, Propriétaire, à *Bruuxelles* (1872).
280. PIRMEZ, EUDORE, Représentant, à *Bruuxelles* (1870).
281. PIRMEZ, HENRI, Propriétaire, à *Gougnies* (1872).
282. PIRMEZ, OCTAVE, Propriétaire, à *Acoz* (1867).
283. PIRON, JULIEN, Géomètre, à *Arquennes* (1870).
284. PITON, GASPARD, Industriel, à *Gosselies* (1874).
285. POCET, ÉDOUARD, Receveur comm., à *Châtelineau* (1872).
286. POURBAIX, ALFRED, Banquier, à *Binche* (1873).
287. PREUMONT, CONSTANT, Instituteur retraité, à *Châtelineau* (1878).
288. QUINET, AUGUSTE, Architecte, à *Couillet* (1869).
289. QUINET, L., Conseiller communal, à *Couillet* (1879).
290. QUINET, LUCIEN, Inspecteur, à *Jumet* (1873).
291. QUIRINI, AUGUSTE, fils, Propriétaire, à *Fleurus* (1869).
292. QUIRINI, LOUIS, Propriétaire, à *Fleurus* (1872).
293. RAINSON, Instituteur, à *Couillet* (1878).
294. RAMWEZ, JULES, Pharmacien, à *Mont-sur-M.* (1870).
295. RANSCELOT, MAURICE, Propriétaire, à *Beaumont* (1874).
296. RICARD, HENRI, Banquier, à *Fleurus* (1873).
297. RICARD, PAUL, Juge, à *Charleroi* (1864).
298. ROBIANO (Comte DE), LOUIS, Propriétaire, à *Waudrez* (1873).
299. ROCHE DE MARCHIENNES (DE LA), ÉMILE, Propriét., à *Harvengt* (1880).
300. ROUARD, JULES, Négociant, à *Marchienne-au-P.* (1870).
301. ROUSSEAU, fils, Étudiant, à *Solre-sur-Sambre* (1879).
302. SABATIER, GUSTAVE, Représentant, à *Monceau-sur-Sambre* (1866).
303. SADIN, HECTOR, Industriel, à *Jumet* (1873).

304. SARTIAUX, ROMAIN, Industriel, à *Charleroi* (1875).
305. SCHMIDT, AUGUSTE, Industriel, à *Lodelinsart* (1874).
306. SEGHIN, CAMILLE, Chef d'atelier, à *Oignies* (1879).
307. SERCKX, JOSEPH, Ingénieur, rue de Mons, 14, à *Valenciennes* (1875).
308. SIMON, ALEXANDRE, Architecte, à *Trazegnies* (1874).
309. SLOET, ERNEST, Ingénieur, à *Charleroi* (1875).
310. SOSSOY, BERNARD, Industriel, à *Couillet* (1875).
311. SOUPART, LUCIEN, Avocat, à *Charleroi* (1875).
312. STAINIER, ÉMILE, Secrétaire du Comité charbonnier, à *Châtelet* (1864).
313. STASSIN, ALBERT, Receveur de l'enregistrement, à *Wavre* (1872).
314. STOEISSER, Directeur de charbonnages, à *Dampremy* (1879).
315. THEVENIER, VICTOR, Propriétaire, à *Etterbeck-les-Bruzelles* (1867).
316. THEYS, LÉOPOLD, Géomètre, à *Gilly* (1879).
317. THIBAUT (DE), JOSEPH, Avocat, à *Couillet* (1874).
318. THIBAUT (DE), LÉON, Méd.-vétér., à *Charleroi* (1870).
319. TIROU, ÉMILE, Architecte, à *Gosselies* (1864).
320. TOUSSAINT, ALEXANDRE, Propriétaire, à *Jumet* (1876).
321. T'SERSTEVENS, JEAN, Bourgmestre, à *Marbaix* (1878).
322. VAN BASTELAER, DÉSIRÉ, Pharmacien, à *Marcinelle* (1864).
323. VAN BASTELAER, EDMOND, Avocat, à *Charleroi* (1872).
324. VAN BASTELAER, J.-B., Notaire, à *Trazegnies* (1878).
325. VAN BASTELAER, LOUIS, Pharmacien, à *Gilly* (1870).
326. VANDAM, ÉMILE, Représentant, à *Charleroi* (1872).
327. VANDAM, PROSPER, Notaire, à *Beaumont* (1877).
328. VANDER ELST, CHARLES, Secrétaire du Comité verrier, à *Marcinelle* (1874).
329. VANDER ELST, CONSTANT, Propriétaire, à *Roux* (M. F.).
330. VAN GAEL, CHARLES, attaché au ministère de l'Intérieur, à *Bruzelles* (1878).
331. VASSET, ALFRED, Chirurg.-dentiste, à *Charleroi* (1870).
332. VERHAEGEN, CHARLES, Médecin, à *Anvers* (1874).
333. VINCENT, FERDINAND, Industriel, à *Bouffloux*.

334. WANDERPEPEN, GUSTAVE, Bourgmestre, à *Binche* (1870).
335. WARNANT, LOUIS, Directeur de ventes, à *Charleroi* (1879).
336. WATTECAMPS, CLÉMENT, Chanoine, à *Tournai* (1873).
337. WATTIAUX, JEAN-BAPTISTE, Industr., à *Châtelet* (1875).
338. WATILLON, ALFRED, Bourgmestre, à *Loverval* (1879).
339. WAUTELET, LÉON, Propriétaire, à *Charleroi* (1872).
340. WAUTHIER, ABEL, Dir. d'usines, à *Châtelineau* (1878).
341. WAUTHY, LÉON, Médecin, à *Charleroi* (1878).
342. WILMET, GUSTAVE, Bourgmestre, à *Montigny-le-Tilleul* (M. F.).
343. ZOPPY, FRANÇOIS, Négociant, à *Marcinelle* (1875).

#### MEMBRES CORRESPONDANTS.

##### Messieurs :

1. ALVIN, AUGUSTE, Inspecteur pensionné, à *Liège* (1874).
2. BECQUET, ALFRED, Directeur du Musée archéologique, à *Namur* (1878).
3. BERNIER, THÉODORE, Archéologue, à *Angré* (1871).
4. BRICHAUT, AUGUSTE, Numismate, à *Paris* (1872).
5. DECLÈVE, JULES, Candidat notaire, à *Mons* (1871).
6. DESCHODT, Inspecteur général au ministère des Finances, à *Bruxelles* (1874).
7. DEVILLERS, LÉOPOLD, Archiviste de l'État, à *Mons* (1868).
8. DUPONT, ÉDOUARD, Conservateur du Musée d'histoire naturelle, à *Bruxelles* (1868).
9. GALESLOOT, LOUIS, Archiviste de l'État, à *Bruxelles* (1870).
10. MALAISE, CONSTANTIN, Professeur à l'Institut agricole de *Gembloux* (1866).
11. MATTHIEU, ERNEST, Avocat, à *Mons*.
12. MONOYER, JULES, Conseiller provincial, à *Houdeng-Aimeries* (1879).
13. REUSENS, EDMOND, Professeur à l'Université de *Louvain* (1871).
14. VANDERMAELEN, JOSEPH, à *Molenbeek-S<sup>t</sup>-Jean* (1864).



MEMBRES DÉCÉDÉS.

*Messieurs :*

1. BLONDEAU, CHARLES, (1880).
2. DUPRET, FRANÇOIS, (1880).
3. HANOLET, FÉLIX, (1880).
4. HENSEVAL, LÉOPOLD, (1880).
5. GILLES, OLIVIER, (1880).
6. LOSSEAU, ARSÈNE, (1880).
7. VAN BEMMEL, EUGÈNE (1880).



SOCIÉTÉS, COMMISSIONS ET PUBLICATIONS

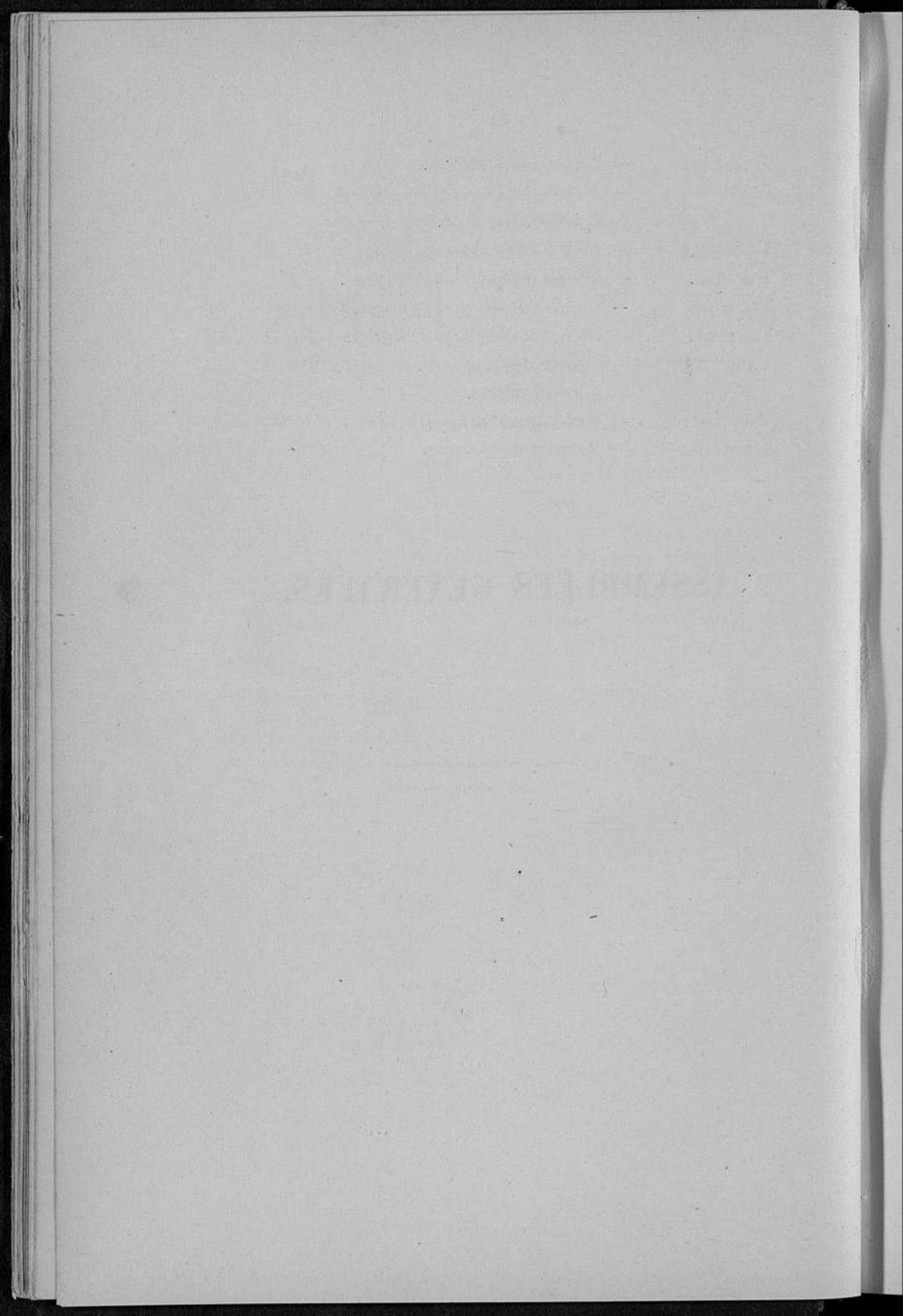
AVEC LESQUELLES

LA SOCIÉTÉ PALÉONTOLOGIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

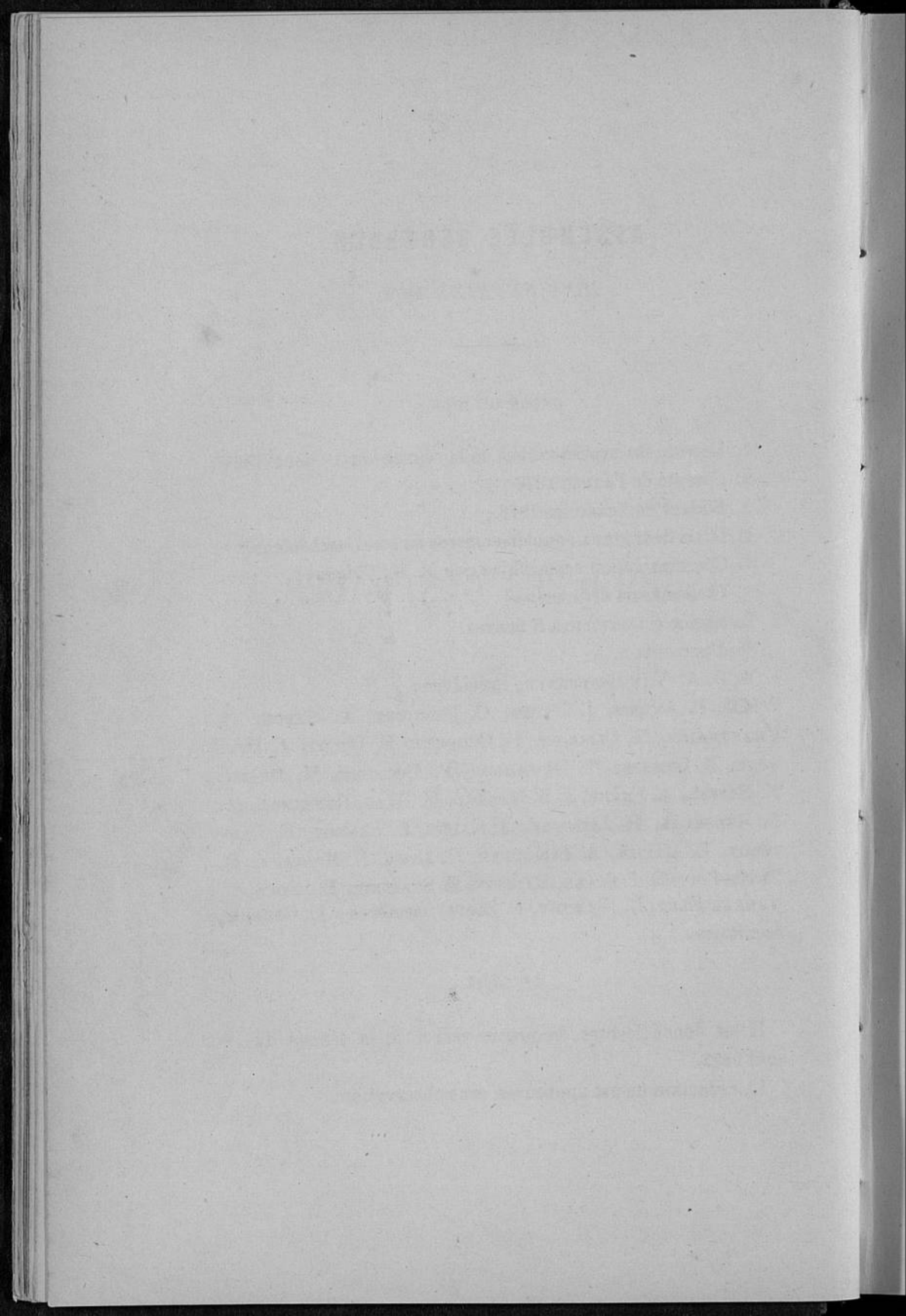
ÉCHANGE SES DOCUMENTS ET RAPPORTS.

- ANVERS. — *Académie d'archéologie de Belgique.*  
BRUGES. — *Société d'Émulation.*  
BRUXELLES. — *Commission royale pour la publication des  
anciennes lois et ordonnances de la Belgique.*  
" — *Commission royale d'histoire de Belgique.*  
" — *Commission royale d'art et d'archéologie.*  
" — *Ministère des travaux publics.*  
" — *Ministère de la justice.*  
" — *Société royale de numismatique de Belgique.*  
" — *Société malacologique de Belgique.*  
COPENHAGUE. — *Société royale des antiquaires du Nord.*  
GAND. — *Messenger des sciences.*  
HASSELT. — *Société chorale et littéraire des Méliphiles.*  
LIÉGE. — *Institut archéologique.*  
LOUVAIN. — *Analectes ecclésiastiques.*  
MAESTRICHT. — *Société historique et archéologique dans le  
Duché de Limbourg.*  
MONS. — *Cercle archéologique.*  
" — *Société des Sciences, des Arts et des Lettres du  
Hainaut.*  
NAMUR. — *Société archéologique de Namur.*  
NEUFCHATEL. — *Société des sciences naturelles.*

- NIVELLES. — *Cercle archéologique.*  
RIGA. — *Natursforcher - Verein (Union des naturalistes), zu Riga.*  
TERMONDE. — *Cercle archéologique.*  
TONGRES. — *Société littéraire du Limbourg.*  
TOULOUSE. — *Société archéologique du midi de la France.*  
TOURNAI. — *Société historique et littéraire.*  
VALENCIENNES. — *Société d'agriculture, sciences et arts de l'arrondissement.*  
WASHINGTON. — *Smithsonian institution (Institut Smithsonian.)*  
WIESBADEN. — *Annalen der Vereins.*
-



ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 6 FÉVRIER 1879.

---

## ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> août 1878 ;
2. Compte de l'année 1878 ;
3. Budget de l'exercice 1879 ;
4. Devis de travaux supplémentaires au local archéologique ;
5. Communication scientifique par M. N. Cloquet ;
6. Propositions diverses.

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents :

M. D. A. VAN BASTELAER, Président ;  
MM. F. ANDREIS, J. BAYET, C. BRICOURT, A. CADOR, H. CHANTRAINE, N. CLOQUET, F. CROQUET, F. CULOT, J. DELVOYE, B. DEMESSE, F. DEWANDRE, P. DUCARME, M. DRYON, F. FANIEL, A. FRÈRE, J. B. GENARD, F. HAAS, HENKINBRANT, L. HENSEVAL, H. JASSOGNE, J. KAISIN, L. LAMBOT, E. LANCELOT, E. L'HOIR, A. LIBIOLLE, C. LYON, L. MICHAUX, E. PETIT-BOIS, E. PIÉRARD, RAINSON, E. STAINIER, E. SLOET, C. VANDER ELST, L. WAUTHY, F. ZOPPI, membres ; E. COBAUX, secrétaire.

### 1<sup>er</sup> Objet.

Il est donné lecture du procès-verbal de la séance du 1<sup>er</sup> août 1878.

La rédaction en est approuvée sans observation.

Le SECRÉTAIRE donne le résumé de la correspondance :

1. Lettre de M. Cloquet demandant à donner lecture à la séance de ce jour d'un petit travail intitulé : *Etude sur le pré-historique à l'exposition universelle de Paris.*

2. Plusieurs lettres nous annonçant l'envoi de publications importantes, entr'autres :

Recueils des ordonnances de la Principauté de Liège.

3. Lettre de M. le Ministre de l'Intérieur nous annonçant un subside de 100 francs pour l'entretien des restes de la villa de Gerpennes, année 1878, et un subside de 1000 francs pour couvrir les frais d'exploration d'un cimetière belgo-romain sur le territoire de la commune de Presles.

4. Lettre de M. le Gouverneur du Hainaut annonçant un subside de 600 francs pour nous aider à couvrir les frais de publication pendant l'année 1878.

2<sup>e</sup> *Objet.*

M. Le TRÉSORIER donne lecture du compte de l'exercice écoulé. Il porte 6045 francs 33 en recette, et 6006 francs 08 en dépenses, donc un boni de 39 francs 25.

Après vérification, l'assemblée approuve.

3<sup>e</sup> *Objet.*

Le SECRÉTAIRE donne lecture du projet de budget pour 1879. Il porte 6139 fr. 25, en recettes et dépenses présumées.

M. LANCELOT demande s'il n'y aurait pas lieu de prévoir au budget une certaine somme destinée à relever les inscriptions et les pierres tombales de l'arrondissement. Il a vu que le cercle de Mons prépare ce travail pour toute la province, et il pense que la société archéologique de Charleroi doit le faire pour sa circonscription.



M. le PRÉSIDENT fait connaître que la 1<sup>re</sup> livraison d'un bel ouvrage in-4° avec planches, ayant pour titre : *Inscriptions funéraires et monumentales de la province de Hainaut*, vient en effet de paraître ; que cet ouvrage dont le cercle archéologique du Hainaut a décidé de faire les frais, sera rédigé par les archéologues des arrondissement de Tournai, Mons et Charleroi. Nos membres MM. Devillers, d'Auxy de Launois, Debove, Guignies, Monnoyer, Bernier et Lejeune ont promis leur concours actif. Les autres membres de notre société peuvent aussi collaborer à l'œuvre, s'ils le désirent. Ce serait un double emploi de faire entrer un travail analogue dans nos volumes, qui d'ailleurs ne manquent pas de matière.

M. STAINIER insiste pour la nomination d'une commission et le vote d'une somme destinée à faire face aux dépenses nécessaires à ces travaux.

M. le PRÉSIDENT dit que naturellement et selon l'habitude, la société supportera les frais des fouilles reconnues utiles, mais il se demande si la mesure proposée ne va pas enrayer l'exécution d'une belle publication provinciale.

Après plusieurs autres explications, la proposition de MM. Lancelot et Stainier est adoptée et 200 fr. sont portés au budget pour subvenir aux frais sus-indiqués.

MM. VANDER ELST, STAINIER, LANCELLOT, WAUTHY et CAM. LYON sont nommés membres de la commission. On y adjoint Monsieur PIERARD pour les dessins.

Après cette modification, l'assemblée approuve le budget tel qu'il est présenté par le comité.

#### 4<sup>e</sup> Objet.

M. le PRÉSIDENT entre dans de longues explications concernant les travaux supplémentaires à exécuter au musée archéologique. Les dépenses nouvelles s'élèveront à 2000 fr. environ.

L'assemblée reconnaît l'utilité des travaux et vote les 2000 fr. nécessaires à l'exécution.

M. STAINIER rappelle ici que M. Cloquet a proposé d'inaugurer le musée d'une manière éclatante. Il demande que cette fête ait lieu le plus tôt possible.

M. BRICOURT insiste pour que l'inauguration se fasse avant la fin de Juillet, époque de la foire.

Plusieurs membres sont d'avis de célébrer l'ouverture par un banquet. Le comité est chargé des détails de cette fête.

A la réunion de fin d'avril, on parlera des invitations à faire et on écouterà les propositions des membres pour la complète réussite de cette affaire.

5<sup>e</sup> *Objet.*

M. CLOQUET donne lecture de son travail sur le préhistorique à l'exposition universelle de Paris. Il accompagne ce résumé d'une foule de considérations savantes.

M. le PRÉSIDENT propose de voter des remerciements à l'orateur, proposition accueillie par d'unanimes applaudissements.

6<sup>e</sup> *Objet.*

M. BRICOURT fait ensuite remarquer que pour peu qu'on s'occupe d'archéologie, on voit que des traces anciennes sont perdues. On pourra peut-être en dire autant plus tard, de notre époque. Il serait bon, dit-il, de nous assurer le concours de plusieurs personnes, afin que rien de ce qui se fait ne se perdît.

Il fait la proposition suivante :

« Il sera alloué une indemnité pour les plans et dessins communiqués par les ingénieurs, architectes, géomètres, secrétaires, instituteurs communaux ou autres fonctionnaires etc :

« 1<sup>o</sup> Pour tout extrait du plan cadastral ou des réductions

Popp, d'un décimètre carré au moins, avec n° des parcelles, et nom des chemins, portant indication d'une découverte d'objets antérieurs au XVI<sup>e</sup> siècle, 5 francs.

« 2° Pour un second plan de détails, à l'échelle de 1 à 100 au moins, ou pour toute série de dessins accompagnant l'extrait cadastral ci-dessus ; ou davantage selon la décision du comité, 3 francs.

« Les plans devront être signés et déclarés sincères et véritables par leurs auteurs et communiqués dans la 1<sup>re</sup> quinzaine de la découverte, afin d'en permettre la vérification et l'étude sur les lieux par un délégué de la société .

« Le comité pourra accorder une semblable indemnité aux auteurs de plans inédits relatifs à des trouvailles anciennes, mais seulement quand elles auront déjà été signalées dans un bon journal ou recueil qu'ils indiqueront, ou quand leur réalité sera attestée par une déclaration de l'autorité communale.

« Les noms des personnes qui auront fait des communications seront inscrits à la suite de la liste des publications reçues par la société.

« Les plans et dessins adressés à la société seront réunis en atlas avec ceux qu'elle pourrait réunir autrement, et avec les originaux des plans publiés dans ses annales. »

Cette proposition est renvoyée au comité qui examinera cette affaire.

La séance est levée à 6 heures.

E. COBAUX.

---

**COMPTE DE LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CHARLEROI.**  
EXERCICE DE 1878.

*RECETTES.*

1878, 1 <sup>er</sup> janvier :	
Solde en caisse. . . . .	Fr. 45 53
Annuités et entrées . . . . .	» 5400 »
Subsides :	
État . . . . .	2000 {
Province. . . . .	600 }
	<hr/>
	Fr. 6045 53

*DÉPENSES.*

Mobilier . . . . .	Fr. 56 75
Bibliothèque . . . . .	» 547 10
Fouilles . . . . .	» 574 40
Publications . . . . .	» 1757 55
Collections . . . . .	» 514 75
Graveurs. . . . .	» 284 »
Appropriation du nouveau Musée . . . . .	» 1500 »
Secrétariat et imprimés . . . . .	» 124 50
Trésorerie et recouvrements . . . . .	» 75 90
Frais généraux. {	
Loyers et accessoires . . . . .	495 47
Employé. . . . .	500 »
Divers . . . . .	97 70
	<hr/>
	» 595 17
	<hr/>
	Fr. 6006 08
	» 59 25
	<hr/>
	Fr. 6045 53

Solde en caisse.

# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

DU 7 AOUT 1879.

---

## ORDRE DU JOUR :

1. Lecture du procès-verbal de l'assemblée précédente ;
2. Résumé de la correspondance ;
3. Rapport de M. le Président ;
4. « La culture des terres, ses débuts et son extension »,  
causerie par M. P. C. Vander Elst ;
5. Propositions diverses.

La séance est ouverte à 3 heures.

Sont présents :

M. D. A. VAN BASTELAER, Président ;

MM. F. ANDRIS, J. BAYET, CH. BERNUS, P. BÉVIERRE, C. BRICOULT, H. CHANTRAINE, N. CLOQUET, F. CULOT, J. DENIS, F. DEWANDRE, J. DE THIBAULT, P. DUCARME, P. DURANT, A. FRÈRE, J. FIÉVET, J.-B. GENARD, M. GILLEAUX, O. GILLES, J. KAISIN, D. KRÉMER, E. L'HOIR, L. LAMBOT, CL. LYON, A. LARSIMONT, E. LEBON, A. LOPPENS, P. MOMMENS, P. PASSELECQ, E. PIÉRARD, L. QUINET, J. ROUARD, E. SLOET, E. STANIER, A. STOESSER, P. C. VANDER ELST, L. WAUTHY, F. ZOPPI. E. COBAUX, secrétaire.

## 1<sup>er</sup> *Objet.*

M. le SECRÉTAIRE donne lecture du procès-verbal de l'assemblée du 6 février 1879 qui est adopté.

2° *Objet.*

Il résume la correspondance :

a. Lettres de M. le Ministre, nous allouant deux subsides de 1000 francs,

1° Pour 35 volumes de nos publications ;

2° Pour fouilles à la *Tombe du chef* à Aiseau ;

b. Lettre de l'administration communale qui a décidé de faire placer 8 ventilateurs à la toiture du musée ;

c. Lettre de M. Morlet, accompagnant son envoi d'objets pour le musée.

3° *Objet.*

M. ANDRIS fait observer que l'assemblée générale extraordinaire n'a pas eu lieu en avril, comme on l'avait demandé au mois de février dernier, pour prendre une décision relativement au banquet d'inauguration.

M. le PRÉSIDENT répond que le jour de l'inauguration étant commandé par la date des fêtes décidées par l'administration communale, le comité a jugé qu'il n'y avait plus lieu de déranger les membres pour une assemblée générale.

M. le PRÉSIDENT donne lecture de son rapport annuel sur les travaux et la marche de la Société. Il fait ressortir que nous sommes enfin possesseurs d'un local et qu'à l'installation faite dans le courant de juillet, M. le Gouverneur, et après lui M. le Bourgmestre ont promis leur concours le plus actif à la Société d'archéologie.

Les fouilles et les excursions faites pendant l'année étaient résumées avec beaucoup d'intérêt dans le rapport de M. le Président.

Des applaudissements unanimes ont accueilli la lecture de ce rapport. Il sera publié dans un prochain volume de la Société.

4<sup>e</sup> *Objet.*

La causerie de M. VANDER ELST sur « la culture des terres, ses débuts et son extension » a vivement intéressé les auditeurs qui lui ont montré leur satisfaction par des applaudissements prolongés.

M. LARSIMONT désirerait voir ce travail imprimé dans nos volumes.

M. VANDER ELST fait remarquer que le sujet traité est étranger aux travaux de la Société.

5<sup>e</sup> *Objet.*

M. le PRÉSIDENT appelle l'attention de l'assemblée sur un point important pour l'avenir de nos collections. Beaucoup de personnes donnent à des particuliers des objets historiques ou archéologiques pour notre musée, plusieurs de ces objets ne nous arrivent pas et vont grossir les collections particulières. Il prie les membres de l'assemblée de faire adresser les dons dont s'agit soit directement au musée soit à l'adresse de M. le Président ou du Secrétaire. On décide d'appeler sur ce point l'attention du public par des circulaires et par la publicité des journaux.

M. WAUTHY demande ce qu'a fait jusqu'ici la commission des pierres tombales, il désirerait qu'elle se réunît au plus tôt. M. Wauthy est chargé de convoquer le plus tôt possible les membres qui en font partie.

On cause ensuite du projet d'excursion à Chapelle-lez-Herlaimont et Morlanwelz. Cette promenade archéologique aura lieu au mois de septembre. M. Warocqué qui possède un musée assez riche sera informé particulièrement de cette excursion.

La séance est levée à 5 heures et demie.

*Le Secrétaire,*  
E. COBAUX.

CONSTITUTION



**CORRESPONDANCE.**

# CORRESPONDENCE

The following correspondence was received during the month of June, 1914.

June 1st. Mr. J. H. [Name] [Address] [City] [State] [Country].

Dear Sir: [Faint text of letter body]

Yours faithfully,  
[Signature]

June 5th. Mr. [Name] [Address] [City] [State] [Country].

Dear Sir: [Faint text of letter body]

Yours faithfully,  
[Signature]

June 10th. Mr. [Name] [Address] [City] [State] [Country].

Dear Sir: [Faint text of letter body]

Yours faithfully,  
[Signature]

June 15th. Mr. [Name] [Address] [City] [State] [Country].

Dear Sir: [Faint text of letter body]

Yours faithfully,  
[Signature]

June 20th. Mr. [Name] [Address] [City] [State] [Country].

Dear Sir: [Faint text of letter body]

Yours faithfully,  
[Signature]

June 25th. Mr. [Name] [Address] [City] [State] [Country].

Dear Sir: [Faint text of letter body]

Yours faithfully,  
[Signature]

June 30th. Mr. [Name] [Address] [City] [State] [Country].

Dear Sir: [Faint text of letter body]

Yours faithfully,  
[Signature]

## CORRESPONDANCE.

---

Montigny-le-Tilleul, ce 6 novembre 1878.

Mon cher Président,

Notre collègue, M. Blondiaux curé à Montigny-le-Tilleul, m'a remis pour notre musée archéologique, quelques fragments de poteries et une boucle de ceinturon que je vous transmets. Ces objets, par eux-mêmes, n'ont pas grande valeur, mais ce sont des indices précieux de ce que des recherches intelligentes pourraient faire découvrir. Les tessons proviennent de Montigny même; on en trouve dans différents endroits de la localité, à quelques centimètres sous terre : ceux-ci ont été rencontrés dans les fouilles d'une maison au lieu dit *Warichais*.

La boucle de ceinturon est de l'époque franque et vient de Fontaine-Valmont, mais je n'ai pu me faire désigner exactement le lieu de provenance. Cela doit être du cimetière au lieu dit *Hombois*. La forme de l'objet et les restes de damasquinures d'argent que l'on y remarque lui donnent un cachet franc indiscutable.

Au-dessus de l'écluse de la *Jambe de bois*, il existe une plaine qui mériterait aussi d'être explorée; on y a rencontré des poteries de forme romaine et des pièces de monnaie; je crois que notre collègue, M. Blondiaux, possède quelques-unes de ces poteries; quant aux monnaies, qui datent des derniers siècles, l'éclusier M. Goblet en était le détenteur; ces pièces ont été trouvées dans une anfractuosité naturelle remplie d'ar-

gile, située à environ dix mètres de profondeur sous le sol, et mise à découvert par les travaux d'exploitation de carrières.

Un autre point de Montigny où l'on a trouvé des objets romains, est à l'est de l'église : ce sont d'anciennes exploitations minières, aujourd'hui abandonnées et inondées; j'ai eu occasion de voir chez M. Blondiaux des objets qui en proviennent, entre autres deux vases en bronze repoussé, de forme surbaissée, ornés de gorges, à ouverture avec bords renversés, deux anneaux mobiles et portés sur trois pieds. Je les considère comme des brûle-parfums, devant appartenir au moyen âge. Ces pièces remarquables étaient accompagnées de spatules également en bronze, dont la forme n'a certainement rien de moderne.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de mon entière considération.

C. BLANCHART.

Marchienne-au-Pont, le 21 juin 1879.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous prier d'offrir en mon nom, au musée de Charleroi, le dernier sceau du couvent des Sépulchrines, dit couvent de N.-D. de miséricorde à Marchienne.

Ce couvent, fondé en 1636, fut détruit par l'incendie lors de l'invasion des troupes de la République française en Belgique, au siècle dernier. Encore actuellement le peuple désigne du nom de *cendres du couvent de miséricorde*, l'emplacement resté inoccupé du monastère ruiné. C'est dans ces *cendres du couvent*, qu'un fumeur trouva, il y a plusieurs années, le sceau que j'offre à notre société; ce fumeur remplit d'amadou la douille de l'objet et s'en servit comme d'une boîte à *brulin*, pour y battre feu. Pendant longtemps il alluma sa pipe de cette façon, et ne me céda qu'à regret, une relique dont il savait tirer si bon parti.

La chronique du monastère, publiée par la société archéologique de Charleroi, dans son tome VII, ne parle pas de ses armoiries; je ne saurais donc placer les couleurs sur l'écu que porte le sceau en question, toujours est-il que cet écu écartelé, porte au premier et au quatrième une croix potencée, cantonnée de petites croix semblables, au second et au troisième, une croix double.

Cette croix double était caractéristique et les patriarches de Jérusalem, fondateurs de l'ordre du Saint-Sépulchre, la portaient sur leurs habits.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'expression de mon entière considération.

J. CLAUTRIAU.

*A monsieur D.-A. Van Bastelaer, président de la société archéologique de et à Charleroi.*

Marchiennes, le 25 juin 1879.

Monsieur le Président,

Dans sa séance du 21 courant, le Conseil communal de Marchiennes-au-Pont a décidé de faire don à la société archéologique de Charleroi, des poteries et autres objets antiques trouvés dans les fouilles du marché couvert en ce lieu, derrière l'hôtel de ville, non loin de la rive de la Sambre.

Veillez, monsieur le Président, les accepter pour le musée et prendre vos mesures pour leur enlèvement et leur transport à Charleroi.

Agréé, je vous prie, monsieur le Président, nos civilités distinguées.

J. CLAUTRIAU.

*A monsieur D. A. Van Bastelaer, président de la société archéologique, Charleroi.*

---

Gosselies, le 25 juillet 1879.

Monsieur le Président,

Notre musée est dorénavant établi d'une façon définitive et ne manque pas d'espace, j'estime que c'est le moment de l'enrichir de nos dons et je donne l'exemple à nos collègues.

J'ai le plaisir de vous envoyer les objets suivants :

1° Un poëlon en bronze travaillé d'une seule pièce, manche et cuvette, et fabriqué sans soudure.

C'est un objet romain remarquable. Il fut trouvé aux *Bons Villers*, commune de Brunchàud-Liberchies. Il y a déjà une trentaine d'années, des ouvriers ont vidé un puits romain, rempli d'une quantité d'objets en bronze que les rares amateurs de ce temps-là se sont empressés d'acheter. J'eus le bonheur d'obtenir le poëlon que je vous envoie.

2° Un poignard oxydé, avec la garde en bronze.

3° Un boulet en pierre, trouvé il y a à peu près une vingtaine d'années, lorsqu'on a démoli les restes des anciennes fortifications de la ville de Beaumont. Cette ville a été entourée de remparts, avec de grosses tours, par Bauduin surnommé le bâtisseur, comte de Hainaut.

4° Deux bisciaïens en fer de la même provenance.

5° Des tessons de poteries romaines, trouvés dans un cimetière romain, près la ferme de Bonair, commune de Solre-Saint-Géry, par le fermier de la susdite ferme, en établissant un four à chaux.

6° Des cloux en fer oxydé, trouvés dans un autre cimetière romain, à l'endroit appelé Chapelle S<sup>te</sup>-Anne même lieu. Un ouvrier occupé à arranger une parcelle de ce terrain communal, pour y bâtir une maison, a trouvé une quantité d'urnes ciné-

raires qu'il a brisées avec sa pioche, à tel point que le terrain défriché ainsi pour en faire un jardin était tout couvert de tessons. Un facteur de monsieur de Paul-Barchifontaine a réussi à sauver une dizaine de vases cinéraires que monsieur le baron de Pitteurs de Budingén, membre de la Société archéologique de Namur, a recueillies, urnes, amphores, soucoupes en terre grise ou jaunâtre. Ces urnes cinéraires contenaient des cloux, des fibules, de grandes épingles à cheveux, des bracelets en bronze, une pierre fine à aiguiser que l'on suppose avoir été à l'usage du barbier de la colonie.

Dans cette commune de Solre-S<sup>t</sup>-Géry se trouvaient les anciennes forges de monsieur de Paul-Barchifontaine, dont monsieur de Pitteurs a épousé une descendante. Ne pourrait-on voir dans ce cimetière les restes d'une colonie de cloutiers romains ?

7° Une boucle de soulier, en cuivre ciselé, qui semble du XVII<sup>e</sup> siècle.

8° Un pot en grès de Bouffioulx, du XVI<sup>e</sup> siècle. Ce pot est remarquable en ce qu'il a trois oreilles ou anses. Il a été trouvé à Gerpennes à dix huit pieds sous l'alluvion près le ruisseau qui traverse le village, lorsque monsieur Henseval, notre collègue, a fait les fondements de sa Brasserie.

9° Un pot en grès de Bouffioulx, portant le cachet du XV<sup>e</sup> siècle au moins, à base ornée de pinçons faits à la main. Ce pot a été trouvé à Walcourt dans une cave de rocher comblée de terre jusqu'à la voûte, dont on ignorait l'existence.

10° Un pot en grès de Bouffioulx de la même époque et pincé de la même manière.

11° Un cul de pot de même espèce avec le même ornement.

12° Deux débris de vases en verre très anciens, avec le tour de la base entaillé en chapelet. On trouve des verres romains tout à fait semblables dans la collection de notre collègue le D<sup>r</sup> Cloquet.



- 13° Un porte-crayon en fer.
- 14° Un plat en faïence à côtes, paraissant dater du XVI<sup>e</sup> siècle.
- 15° Un plat en faïence de Tournai datant du XVII<sup>e</sup> siècle.
- 16° Un poivrier en faïence id.
- 17° Un pot à fleurs en porcelaine du Japon ancienne.
- 18° Un couvercle de pot de même porcelaine.
- 19° Une assiette en porcelaine de Chine ancienne.
- 20° Une tasse à thé même porcelaine.

J'aime à croire, monsieur le Président, que mon exemple sera suivi par tous nos collègues qui s'empresseront d'enrichir notre musée des objets de famille, qui bien souvent sont relégués dans les greniers, et auxquels la plupart du temps on ne prête aucune attention.

Le moindre petit cadeau trouvera toujours sa place dans notre musée, et les armoires nouvelles contiendront les cartes, plans, gravures, etc.

Veillez agréer, monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

J.-B. GENARD.



Pont-à-Celles, le 24 juillet 1879.

Monsieur le Président,

J'envoie ce jour, au siège du musée archéologique, trois petites bourses contenant :

1<sup>re</sup> Fragments de silex trouvés dans les prairies et dans les terres dites *de la Neuville, champ des Ruaux*, territoire de Luttre.

2<sup>e</sup> Fragments de mortier détachés des fondements des constructions disparues, fondements existant dans les prairies dites *de la Neuville, champ des Ruaux*, territoire de Luttre.

3<sup>e</sup> Deux perles en terre cuite, une pièce en métal, cinq fragments de poterie trouvés dans les mêmes terres et les mêmes prairies, même champ, même territoire.

Deux dents de requins, deux fragments de sable empreints et composés de coquillages pétrifiés provenant du *champ de Traulée*, territoire de Pont-à-Celles, actuellement le plateau de Luttre.

Veillez, monsieur, vérifier l'envoi et en faire ce que vous en jugerez convenable, et agréez mes sincères civilités.

LÉOP. MORLET.

---

Marchiennes-au-Pont, le 3 septembre 1880.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous envoyer, pour la Société archéologique, une vieille armoire en chêne travaillé. Elle se trouvait dans un mur que j'ai démoli, en faisant des changements à ma maison. Il y avait dans cette armoire, quelques vieilles pièces de monnaie que je vous donnerai aussi.

J'espère que vous serez content de mon envoi, et si un jour je fais une visite au cercle, j'aurai la satisfaction de voir figurer mon cadeau parmi ceux que vous possédez.

Agréez, monsieur le Président, mes civilités bien sincères.

CYRILLE FALLY-NOEL.

---

Charleroi, 25 octobre 1880.

Monsieur,

La Société archéologique de Charleroi voulant étendre le champ de ses études à tout ce qui se rapporte à l'histoire ancienne du pays, vient vous demander de l'aider de vos lumières, et à cet effet, voici ce que la dernière assemblée générale a décidé :

Il sera alloué à titre d'indemnité, pour les plans et dessins communiqués par les ingénieurs, architectes, géomètres, secrétaires communaux, fonctionnaires, instituteurs, etc. :

1° Pour tout extrait du plan cadastral, ou de ses réductions de Popp, d'un décimètre carré au moins, avec numéro des parcelles et nom des chemins, portant indication d'une découverte d'objets, ou de constructions antérieures au XVI<sup>e</sup> siècle,  
5 francs.

Sur le plan fourni, quelle qu'en soit la dimension, les parcelles joignant celles où la découverte a été constatée, devront être tracées.

2° Pour un second plan de détail, à l'échelle de 1 à 100 au moins, ou pour toute série de dessins accompagnant le plan cadastral ci-dessus,  
3 francs.

Les plans doivent être signés et déclarés sincères et véritables par leur auteur, et communiqués dans la quinzaine de la découverte, afin d'en permettre la vérification et l'étude sur les lieux, par un délégué de la Société.

Le Comité pourra accorder une semblable indemnité, aux auteurs de plans inédits, relatifs à des trouvailles anciennes, mais seulement quand elles auront déjà été signalées dans un

livre, journal ou recueil qu'ils indiqueront, ou quand elles seront accompagnées d'autres preuves admises par le Comité.

Les noms des personnes qui auront fait ces communications seront insérés à la suite de la liste des publications reçues par la Société.

Les plans et dessins adressés à la Société, seront réunis en atlas avec ceux qu'elle pourrait recueillir autrement, et avec les originaux des plans publiés dans ses *Documents et rapports*, si elle les possède.

Comptant sur votre bon vouloir et sur votre ferme désir d'éclaircir les points obscurs des annales anciennes de l'arrondissement, nous vous prions de recevoir nos salutations les plus distinguées.

*Le Secrétaire,*  
E. COBAUX.

*Le Président,*  
D. A. VAN BASTELAER.





**RAPPORTS.**

ANNUAL REPORT

OF THE BOARD OF DIRECTORS

FOR THE YEAR ENDING

DECEMBER 31, 1910

MEMORANDUM

The first part of this report contains the report of the  
auditors, which shows that the accounts of the  
company are correct and that the assets are  
adequately secured. The second part of the  
report contains the report of the directors,  
which shows that the company has during the  
year ended December 31, 1910, conducted  
its business in accordance with the provisions  
of its charter and the laws of the State of  
New York. The directors also report that  
the company has during the year ended  
December 31, 1910, earned a net profit  
of \$1,000,000, which has been distributed  
to the stockholders in the form of a  
dividend of \$100,000,000 per share.  
The directors also report that the company  
has during the year ended December 31,  
1910, paid a dividend of \$100,000,000  
per share to the stockholders.



# RAPPORT ANNUEL

## SUR LES TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ,

LU PAR LE PRÉSIDENT

à l'assemblée générale du 7 août 1879.

Messieurs,

Le lieu même où est réunie aujourd'hui notre assemblée générale, dit assez que le but cherché par notre Société depuis de longues années est atteint. Nous sommes enfin parvenus à obtenir un musée définitif, un local certain pour nos collections et pour nos réunions. Je vous avais annoncé ce résultat comme prochain dans mon dernier rapport annuel.

La plupart d'entre vous ont sans doute assisté à l'inauguration officielle qui en fut faite, il y a trois semaines, par l'autorité locale en présence de M. le Gouverneur de la province. La plupart d'entre vous aussi, messieurs, ont assisté au banquet fraternel que la Société offrit, en cette occasion, à ce haut fonctionnaire. Le nombre des convives présents ne fut guère inférieur à quatre-vingt-dix, et nous devons constater que tous, à une ou deux exceptions près, faisaient partie de notre Société, depuis M. le Gouverneur, notre Commissaire d'arrondissement, notre Bourgmestre et nos Échevins, jusqu'à nos Sénateurs, nos Représentants, nos Députés provinciaux et nos Conseillers communaux. Tous unis par des liens scientifiques, fonctionnaires, industriels ou autres, célébraient en famille la réalisation d'une grande étape dans la tâche que nous nous sommes imposée : la vulgarisation de la science historique et arché-

ologique chez le peuple, la création d'un musée et d'une bibliothèque publique de l'arrondissement, et la publication des matériaux nécessaires à l'histoire de toutes les communes qui la composent. Ce fut un spectacle vraiment beau et vraiment remarquable que ce banquet fraternel si nombreux, donné par une Société scientifique de province. Jamais en Belgique et l'on pourrait y joindre d'autres pays, jamais dans une ville de province il ne fut donné à une Société de science de réunir quatre-vingt-dix membres à une même table ! Je ne sais même, messieurs, si ce beau spectacle fut donné souvent à Bruxelles. Toujours pouvons-nous affirmer avec certitude que jamais banquet ne fut plus cordial, plus joyeux, plus rempli de cette tranquille jouissance, de cette douce gaieté sans arrière-pensée, qui accompagnent seulement les cœurs généreux capables de chercher et de trouver en la science, les satisfactions d'un noble but à atteindre dans l'intérêt public, sans y mêler les préoccupations et les aspirations étrangères ou personnelles.

Rappelons-nous souvent cette assemblée, messieurs, car à mon avis, c'est une des plus belles réunions que l'on puisse voir. Elle a fait honneur à la Société archéologique de l'arrondissement de Charleroi ! C'était la personnification de l'esprit qui règne en notre belle institution. On a pu juger en assistant à ce banquet de la force de cette Société dont les membres unis en grand nombre et dans un même esprit, côte à côte et abstraction de toute opinion, de tout intérêt égoïste, savent marcher avec résolution et sans dévier d'un pas vers le but qu'ils ont inscrit dans leur pacte fondamental ! Quand une Société a fait ses preuves comme la nôtre, messieurs, quand sans se laisser arrêter par les obstacles, ni entraîner à la dérive, elle sait aller imperturbablement au but et l'atteindre ; quand enfin une Société a fait ce que nous avons fait et est devenue ce que nous sommes, c'est une Société vivace et forte, qu'on ne peut renverser et qui ne peut mourir. Voyez-

vous, messieurs, l'abondance de ces nouvelles collections, voyez-vous ces nombreuses vitrines pleines des reliques du passé ? voilà la vie ! voilà ce qui raconte nos travaux et notre histoire ! Peut-être un jour pourrons-nous réaliser le vœu exprimé à diverses reprises par le premier magistrat de la province et réunir en regard de ces produits de l'industrie et des arts antiques, la collection des produits enfantés par notre industrie et nos arts modernes qui n'en sont que le perfectionnement. Nous aurions ainsi créé chez nous une galerie du travail où le producteur contemporain pourrait souvent trouver des idées nouvelles et des inspirations de perfectionnement en comparant ce que pouvait faire l'antiquité et ce que savent créer les âges modernes.

Mais à coup sûr un autre vœu que M. le Gouverneur a formulé ici même, pendant notre fête, doit être réalisé sans doute d'ici à un temps assez peu éloigné. L'agrandissement de l'espace dont nous disposons, doit se faire en exécutant le projet de galerie qui règnera au-dessus de nos armoires et y formera un étage. Espérons aussi, comme le disait le même haut fonctionnaire, que la ville comprendra la nécessité de compléter notre local et d'en faire un monument convenable, faisant bâtir les constructions principales de la façade, dont nous ne possédons aujourd'hui véritablement qu'une annexe.

Nous pourrons alors établir séparément et d'une façon convenable, un cabinet de numismatique, une bibliothèque ouverte au public à certain jour, une salle spéciale pour nos archives et les réunions du comité et d'autres pièces dont la nécessité se fait sentir dès aujourd'hui.

Ici, messieurs, permettez moi de remercier au nom de la Société l'Administration communale de Charleroi qui nous a aidés si puissamment dans nos efforts pour constituer en ville un musée public. Je ne fais ici que remplir une obligation qui eût été remplie au banquet même, si M. le Bourgmestre n'avait

manifesté le désir que ces remerciements fussent réservés pour un moment plus convenable que celui où nous devons nous occuper de la présence de M. le Gouverneur au milieu de nous, plutôt que de toute autre chose. Aujourd'hui, messieurs, je vous propose d'acclamer cette administration à qui nous devons en partie la réussite de nos projets et qui est disposée, paraît-il, aujourd'hui à aider nos travaux d'une manière efficace et par subsides.

L'année que nous allons finir a été heureuse pour notre Société, non seulement par l'établissement définitif de notre musée, mais encore à d'autres points de vue.

Nous avons, depuis un an, inauguré une série d'excursions archéologiques fort goûtées et fort suivies par nos collègues. Notre promenade dans les environs, si riches en souvenirs archéologiques, de Solre-sur-Sambre, d'Hantes-Wihéries, de Montignies-St-Chrystophe, etc., a eu un succès remarquable, et le rapport qui en est fait ne sera pas le point le moins intéressant du tome X de nos publications, qui est sous presse.

Nous continuerons à appliquer cette heureuse idée d'explorations de société. Elles ressèrent les liens d'union de nos collègues par le noble plaisir des travaux scientifiques en commun. Elles aident au plus haut point à la vulgarisation de la science, en éveillant l'attention et le goût des populations. Elles encouragent nos membres aux recherches archéologiques, établissent entre eux une noble émulation. Elles en donnent même le goût à ceux qui ne l'avaient pas, et leur font connaître bien des choses nouvelles par l'échange des idées et l'expérience commune. Elles jettent enfin sur notre Société un relief profitable et de bon aloi qui aide puissamment à sa prospérité et à sa considération. Nous ferons sans tarder une de ces promenades archéologiques vers Chapeile-lez-Herlaymont où nous pourrons, j'espère, vous guider aux travaux de fouilles d'une habitation romaine découverte récemment, puis aux ruines du prieuré

d'Herlaymont, de l'abbaye de L'olive, du château antique de Mariemont, enfin, aux fouilles romaines fort importantes que monsieur Warocqué a fait pratiquer dans le parc de l'ancien château princier de Mariemont.

Nous savons que M. Warocqué est disposé à donner à notre musée les objets trouvés dans ces fouilles et dont plusieurs sont intéressants à plus d'un titre.

Nos collections ont été augmentées depuis un an du produit de l'exploration du cimetière de Presles et de notre fouille à la villa de Gerpennes, que jusqu'ici le manque d'espace nous avait empêché de faire rentrer.

Nous avons reçu encore une belle collection de silex taillés de notre ami M. le docteur Cloquet; plusieurs vases en poterie ancienne et d'autres antiquités de notre collègue du Comité, M. J.-B. Genard. M. Blanchard nous a aussi fait don de livres et de fossiles.

Messieurs, le soin de nos collections et de notre musée ne nous a pas fait négliger nos fouilles, ni nos publications. Nous avons exploré le cimetière belgo-romain de Presles qui nous a fourni d'amples moissons et nous allons fouiller un autre cimetière de la même époque à Aiseau, puis explorer à nouveau le tumulus de Presles portant le nom de *Tombe du chef*. Nous avons encore à pratiquer d'autres fouilles qui vous ont été signalées dans mes rapports antérieurs.

Pour nos publications, le volume paru en 1878 était le IX<sup>e</sup>; le X<sup>e</sup> est sous presse et sortira des presses à la fin de l'année. Il sera aussi intéressant que ceux qui l'ont précédé.

Quant à l'effectif de la Société, il est aujourd'hui de 387 membres y compris les membres d'honneur et les membres correspondants. La mort nous a enlevé 6 membres. Ce sont :

MM. Em. Depermentier.

Am. Gillet.

Franç. Oblin.

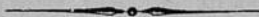
Max. Wattelard.

Firm. Dewert.

Marc-Clément Lyon.

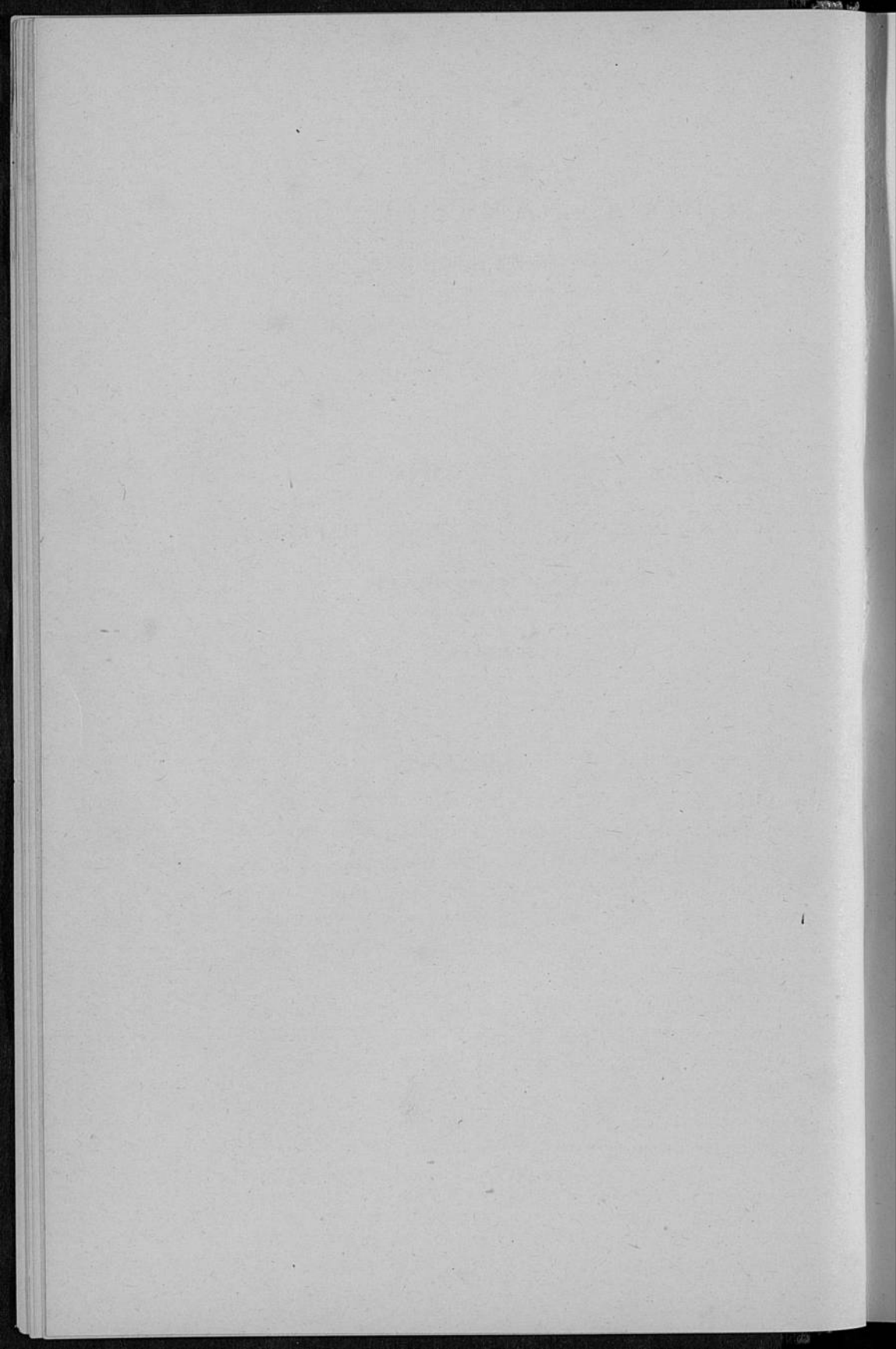
Que nos vœux et notre souvenir les accompagne où ils sont  
allés !

*Le président,*  
D.-A. VAN BASTELAER.



RAPPORTS.

---





LES  
GRÈS-CÉRAMES ORNÉS

DE  
L'ANCIENNE BELGIQUE OU DES PAYS-BAS

IMPROPREMENT NOMMÉS

GRÈS FLAMANDS

---

CHATELET & BOUFFIOULX

CENTRE IMPORTANT DE PRODUCTION & D'EXPORTATION  
EN BELGIQUE & EN PAYS ÉTRANGERS.

---

2<sup>me</sup> RAPPORT

FAIT

A LA SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CHARLEROI

PAR SON PRÉSIDENT

**D.-A. VAN BASTELAER**

pour la partie technique

ET

**J. KAISIN**

MEMBRE DU CONSEIL

pour les documents

---

AVERTISSEMENT.

---

Ce travail n'est pas une histoire complète de la *poterie de grès* ou de  *Pierre* dans les deux communes de notre arrondissement où cet art fut anciennement exercé. Un de nos collègues de la *Société archéologique de Charleroi* se charge de publier un jour cette histoire détaillée, comme nous l'expliquerons plus loin.

Notre but est plus modeste, nous voulons simplement prouver par les faits et par les archives, qu'on a fabriqué à Châtelet, à Bouffioux et à Pont-de-Loup des grès ornés dits *flamands*, en quantité remarquable, et faire rendre à ces communes la justice qui leur est due comme ancien centre important de cette fabrication.

Depuis de longues années, un desideratum de ceux qui s'occupent activement de notre Société d'archéologie était de pouvoir imprimer dans nos volumes la charte des potiers de Bouffioulx. On la cherchait. Un jour M. KAISIN toujours furetant, annonça à notre Comité dans une séance de 1874, qu'il l'avait trouvée avec des pièces importantes, chez M. Bertrand-Bolle descendant des derniers doyens de l'ancienne corporation locale; et déjà, au mois d'octobre 1875, le même Comité, réuni chez ce collègue, insistait pour que l'on imprimât ces pièces sans retard. Mais ce ne fut qu'en 1877 qu'elles furent remises à M. KAISIN.

De son côté, depuis de longues années, M. Ol. Gille, de Châtelet, avait déclaré maintes fois aux réunions de notre Société et il apprenait à qui voulait l'entendre, que Bouffioulx avait anciennement produit beaucoup de grès de luxe ornements. Il montrait à ses collègues une riche collection de jolis spécimens trouvés en terre depuis 1870 dans divers dépôts de rebuts d'anciens fours, dont nous parlerons ci-après. Il préparait dès lors une histoire complète de la poterie à Bouffioulx et à Châtelet.

Tout ce qui précède était de notoriété pour tous ceux qui assistent aux séances de notre Société. Ce n'était pas chose mystérieuse. Voilà pour la priorité.

\*  
\* \*

On laissa dormir la question pendant assez longtemps. Dès le commencement de 1879, M. KAISIN étant chez M. Bertrand-Bolle, celui-ci lui reparla des chartes et de la fouille de rebuts d'anciens fours qu'il avait faite dans son terrain et qui nous occupera plus loin; il lui montra un certain nombre de beaux vases entiers ou brisés, ornés d'écussons en reliefs, etc., et il voulut bien nous les donner pour notre

Musée, comme il avait donné ses documents anciens pour nos publications. Nous l'en remercions ici.

Depuis longtemps, M. VAN BASTELAER avait commencé en faveur de Bouffioulx, le travail de revendication qui est la base du présent rapport. Mais il le préparait à loisir, assez peu pressé de le publier, ne prévoyant pas ce qui allait arriver et comptant le compléter par l'étude du plus grand nombre possible de spécimens originaux de nos localités. Dans une lettre du 5 novembre, il fit des ouvertures à M. KAISIN et il fut aussitôt décidé que ce collègue compléterait le mémoire, déjà fort avancé, en publiant à la suite les chartes et documents qu'il possédait. Mais ce projet fut remis à plus tard, nous dirons plus loin pourquoi.

L'attention fut appelée à cette époque par M. SCHUERMANS sur les *Grès flamands, limbourgeois et liégeois* en opposition avec les *grès allemands*, que plusieurs écrivains avaient prétendu exister seuls <sup>1</sup>.

Le 3 décembre, un membre de notre Comité signala la poterie de Bouffioulx à l'attention de M. SCHUERMANS, et lui annonça que M. KAISIN possédait les chartes et les registres de la corporation des potiers de Châtelet et Bouffioulx. M. SCHUERMANS nous écrivit alors pour nous engager fortement à presser notre publication et à la faire paraître avant 1880, tout en exposant en même temps les produits décrits. Il faut, disait avec raison ce savant, profiter de l'actualité et produire le travail immédiatement, pour qu'il fasse partie du faisceau d'études qui élucide de toutes parts la question des grès flamands.

« A Monsieur VAN BASTELAER. — Mon cher Président, j'apprends par M. KAISIN qu'on a fabriqué des grès ornés

---

1. Voir *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie* XVIII année p. 243.

à Bouffioux, Châtelet, Pont-de-Loups », écrivait M. SCHUERMANS le 9 décembre 1879, « et que vous comptez publier un travail sur ce sujet, ce dont je suis très heureux.

« Il est tout naturel que vous ayez les prémices de vos recherches, et j'ai pour principe de respecter à cet égard le droit que de premières recherches assurent aux travailleurs sérieux, dont vous êtes.

« Aussi ne vous demandé-je nullement de me communiquer ce que vous connaissez, mais je sollicite de vous que vous pressiez la publication de l'œuvre et que vous l'accompagniez d'une exhibition de ce que vous trouverez d'exemplaires de grès attribués à Bouffioux et Châtelet. »

Cette lettre fut le commencement d'une correspondance longue et détaillée sur le sujet entre MM. SCHUERMANS et VAN BASTELAER.

\*  
\* \*

Dans ces circonstances, la *Société archéologique de Charleroi* résolut, à notre demande, d'intervenir d'une manière active dans l'intérêt de la vérité. Elle décida d'envoyer à l'exposition de 1880 les grès ornés qu'elle possédait, en y joignant tous les spécimens qu'on pourrait réunir, et de publier sur la question un rapport destiné à dégager la réalité des faits dans l'intérêt historique de l'arrondissement. Ce rapport doit paraître avant l'exposition pour que, parmi les grès ornés qui seront exposés à la *Plaine des manœuvres*, les hommes compétents puissent, preuves en main, attribuer à Châtelet et à Bouffioux la part de poterie qui appartient à leur industrie.

Il ne s'agit pas dans cette exhibition, d'étaler en public un groupe de ces objets brillants et riches qui sont nécessaires pour attirer et éblouir les yeux du vulgaire indifférent et incompetent ; mais uniquement d'offrir à l'examen des

hommes d'étude les produits de quelques fouilles pratiquées sur les lieux de production ancienne. D'ailleurs les objets tirés de terre sont rarement, chez nous comme partout ailleurs, des vases entiers et il est excessivement rare même qu'un vase de grande dimension et de luxe ait résisté aux épreuves que subissent les rebuts de fabriques.

Notre but en prenant l'initiative de la mesure que nous venons de dire, fut de faire profiter notre chère Société archéologique de l'honneur qui devait ressortir de ce travail de revendication historique importante en faveur d'une partie de notre arrondissement, et de lui laisser le lustre qui en pourrait rejaillir. Nous voulûmes en faire une œuvre commune et sociale.

Nos collègues adoptèrent avec empressement cette pensée généreuse et désintéressée au profit de notre Société. Ils prirent au Comité du 26 décembre 1879 et à l'assemblée générale du 15 février 1880 la résolution d'unir les efforts de tous pour mettre en lumière cette importante question au profit de la Société.

Voici la circulaire que notre cercle répandit le plus possible :

\*  
\* \*

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DE CHARLEROI.

—  
Charleroi, le 10 janvier 1880.

Monsieur,

Les anciens pots de grès ornementés de Châtelet et de Bouffioulx ont été jusqu'ici confondus avec tous les pots de grès anciens dits flamands et allemands.

Voulant faire rendre à ces communes la juste réputation qui leur revient comme centres de production, la *Société archéologique* a décidé de réunir avec les spécimens qu'elle

possède dans son Musée, le plus grand nombre possible de vases en grès ornés provenant de notre arrondissement, et de profiter de l'Exposition de 1880 pour exhiber le tout ensemble à côté des grès d'autres provenances.

Les pièces réunies feront d'abord l'objet d'un rapport spécial qui sera imprimé dans nos volumes et qui signalera le nom de ceux qui auront bien voulu nous communiquer les vases qu'ils possèdent.

Nous venons vous prier, monsieur, de vouloir nous aider dans ce travail de revendication historique pour l'arrondissement, travail qui doit appeler de nouveau l'attention publique sur notre chère Société. Nous espérons que vous voudrez bien nous signaler tout ce que vous connaissez de pots en grès ancien, rouge ou gris, ornés de reliefs ou de couleurs, que l'on attribue à une fabrication de l'arrondissement: Châtelet, Bouffioux ou autres communes.

Il est bien entendu que nous ne demandons que la communication, ou même la simple vue des objets, pour en faire la description et les dessins. Ils seront ensuite scrupuleusement remis aux propriétaires, si ceux-ci n'aiment mieux les laisser paraître à l'Exposition sous leurs noms.

Les renseignements doivent être adressés à monsieur VAN BASTELAER, *président de la Société*, ou à monsieur KAISIN *membre du Conseil*, qui sont chargés de faire le rapport et d'exécuter la décision prise sur cet objet par la *Société Archéologique*.

Veillez agréer, monsieur, l'assurance de notre considération.

Le Secrétaire,

E. COBAUX.

Le Président,

D.-A. VAN BASTELAER.

\*  
\* \*

MM. VAN BASTELAER et KAISIN furent, comme l'exprime la circulaire, chargés de l'exécution de ces résolutions qu'ils avaient provoquées et on leur donna mission de rédiger un rapport. Le premier devait traiter la partie archéologique et le second y joindre les documents.

Aux séances mensuelles du Comité de décembre, et dans les suivantes, ils développèrent leurs idées et firent connaître le résultat de leurs recherches et de leurs découvertes et confièrent à leurs collègues tous les éléments du rapport qu'ils devaient présenter à la Société. Les vases réunis pour les aider dans leur travail furent déposés au Musée et, à l'assemblée générale du 5 février, toutes ces pièces, avec les dessins, furent même exposés pendant que ces MM. faisaient une causerie sur la question et donnaient tous les renseignements désirables.

Nous entrons dans ces détails pour expliquer comment, peu de jours après, quelques-unes des idées consignées dans notre rapport ont pu être publiées et en quelque sorte déflorées avant l'impression de notre travail.

Notre mémoire en effet, rédigé depuis plusieurs mois fut retardé par diverses causes. On comprendra que nous n'ayons pas dû, pour ces raisons, renoncer à produire nos idées, nos aperçus, nos opinions, nos appréciations, nos documents même sur le sujet ; idées et appréciations que nous avions, de vive voix, communiquées en toute confiance à nos réunions communes, avec les documents que nous avions découverts et les faits que nous avions acquis.

On les retrouvera dans notre 2<sup>me</sup> *Rapport* tels qu'ils y étaient dans notre premier manuscrit mais plus complets. Tout ce faisceau d'études est bien à nous, c'est le fruit de nos recherches.

Nous avons pensé d'abord pouvoir compléter dans un seul mémoire l'étude que nous avons entreprise sur les grès de Bouffioux ; mais nous avons bientôt reconnu l'impossibilité de réaliser ce projet. Cette question que nous avons soulevée est à peine entamée aujourd'hui encore et il faudra probablement plusieurs années et le concours d'autres travailleurs pour en parfaire la solution. Nous n'avons fait que soulever un coin du voile. Nous ne sommes que les initiateurs.

La question de Bouffioux date en effet seulement de six mois. On comprendra que ce court espace de temps, alors que dans la localité même l'attention est à peine éveillée sur la question, n'a pas permis de réunir de nombreuses collections, comme on a pu le faire dans des conditions analogues pour d'autres centres de fabrication sur lesquelles l'attention est appelée depuis de longues années. Il faut du temps pour atteindre un résultat semblable ; surtout pour réunir des vases entiers de grandes dimensions, qu'il est si rare de retrouver dans les tas de tesson jetés en terre.

Pour arriver sûrement à un résultat indiscutable, nous nous sommes efforcés de procéder du connu à l'inconnu, étudiant d'abord les pièces authentiques trouvées en terre sur les lieux, pour en constater les caractères spéciaux et les admettre comme types ; nous réservant d'étudier ensuite les pièces trouvées chez les amateurs et de déterminer leur origine par une étude comparative soignée avec les types et par un travail de déduction consciencieux.

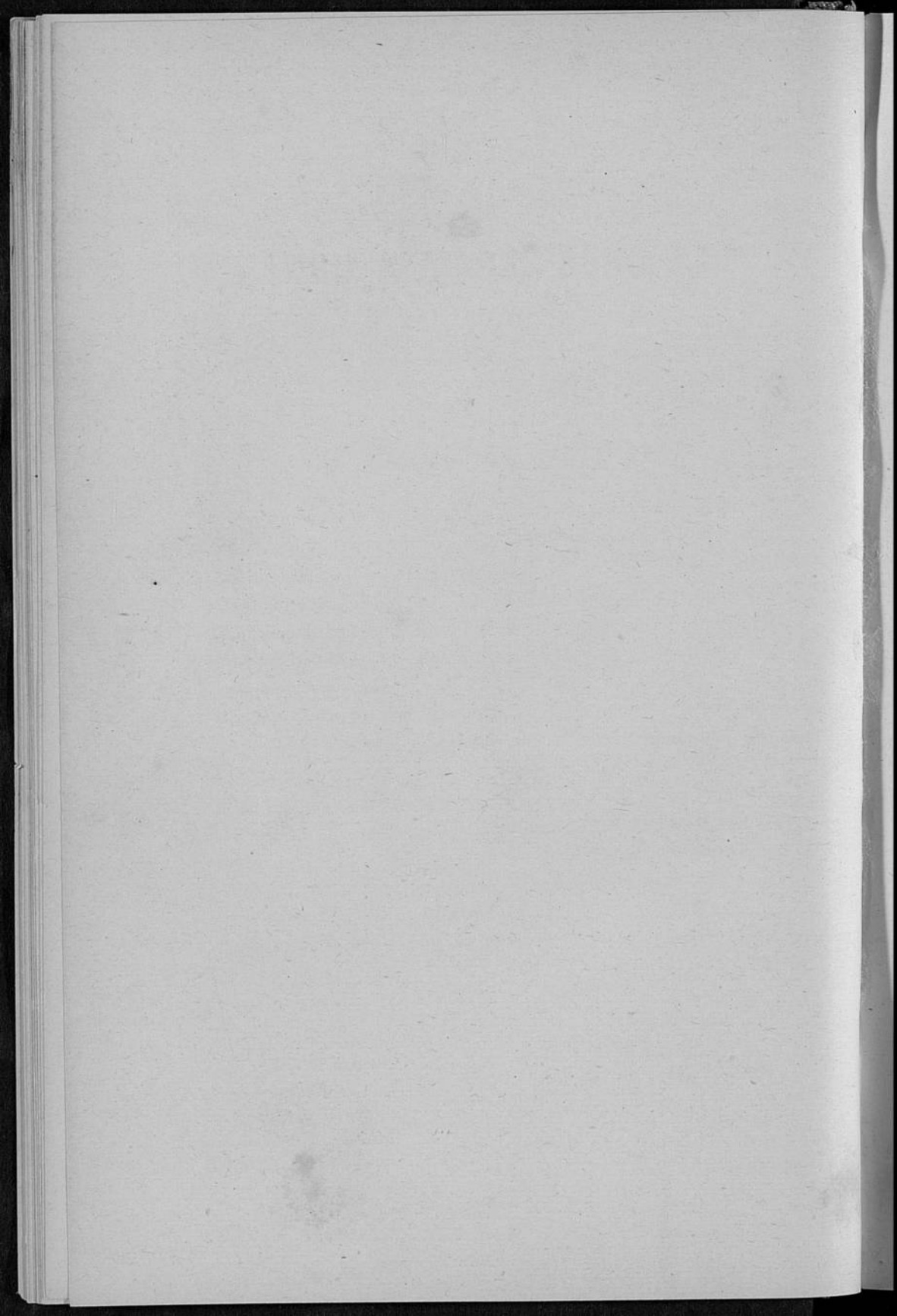
Ce travail ainsi conçu et exécuté scrupuleusement nous a mis à l'abri des mécomptes sérieux qui ne manquent pas d'atteindre les chercheurs qui commencent à se créer des types imaginaires basés sur l'examen d'objets trouvés dans les habitations, regardant comme certain leur lieu d'origine,



ce qui est loin d'être vrai et rationnel quelles que soient les circonstances.

Nous devons nos planches au talent vraiment remarquable du R. P. professeur E. Leroy S. J., qui nous aida de ses conseils et de notre collègue M. Fr. Giannotte, auxquels nous adressons nos meilleurs remerciements.

---



# LES GRÈS-CÉRAMES ORNÉS

DE

L'ANCIENNE BELGIQUE.

---

## EXPOSITION DU SUJET.

BRONGNARD dit en son traité : « Les grès-cérames allemands, flamands et hollandais . . . . dans les xvi<sup>e</sup> et xvii<sup>e</sup> siècles ont une assez grande célébrité et un caractère tout particulier et tel qu'il ne faut pas une longue étude pour les reconnaître : pâte, forme, système d'ornementation, finesse d'exécution, couleur même, lorsqu'il y en a, caractérisent parfaitement ces grès, qu'on ne fait plus, mais qu'on trouve chez tous les marchands de curiosités, peut-être à Paris plus qu'ailleurs, et dans toutes les collections d'objets du moyen âge.

« Cette fabrication présente pour ainsi dire l'histoire des grès-cérames. On ne connaît pas cette poterie avant le xv<sup>e</sup> siècle et les grès qu'on a fabriqués partout après le xvii<sup>e</sup> siècle ne lui ressemblent plus du tout . . . .

« Avant ces grès, je ne connais en Europe aucune poterie à laquelle on puisse donner, avec le nom de grès, les caractères complets qui appartiennent aux grès-cérames allemands du xvi<sup>e</sup> siècle ; depuis ce temps, on a fait des grès-cérames, on en a fait de très beaux, on en fait encore ; mais ils n'ont plus les caractères des anciens grès flamands.

« C'était la poterie de luxe de cette époque. Les formes si variées, quelques-unes si étranges, mais toujours comme liées ensemble par un style tout particulier, la richesse

d'ornements en relief et même des figures dont ils étaient couverts, les émaux de couleur dont ils étaient encore enrichis ne laissent point de doute sur leur double destination comme vases à contenir des boissons et comme vases d'ornement.

« Il est assez étonnant que l'histoire d'une poterie si richement habillée de reliefs et de couleurs, si abondamment fabriquée, à en juger par la quantité qu'on en trouve encore chez les marchands et chez les amateurs, soit si peu connue; du moins en ai-je à peine trouvé quelque mention dans les ouvrages qui traitent des poteries ou des curiosités antiques; ils ne sont nommés que dans les catalogues des cabinets mis en vente et sans aucun autre détail que leur description. »

De fait, cette obscurité historique, remarquée par BRONGNART, avait laissé planer jusqu'ici assez de vague sur la légitimité de la dénomination de *grès flamand*, appliquée à cette poterie de luxe qui fut détrônée au XVIII<sup>e</sup> siècle par les objets céramiques à pâte blanche: faïence et surtout porcelaine.

Ces grès sont redevenus à la mode aujourd'hui et sont demandés de nouveau dans le commerce, c'est ce qui ramène à l'ordre du jour les recherches archéologiques et historiques sur ce sujet, recherches dont se sont déjà occupés avec succès divers auteurs.

*Grès flamand*, expression fautive disent les auteurs allemands et même anglais, les Flandres n'ont pas fabriqué ces grès, il n'y a eu que des *grès ornés allemands*. Voilà un litige qui a soulevé depuis peu des débats animés et sérieux.

M. SCHUERMANS est entré dans la lice avec le talent qu'on lui connaît, à propos d'un barillet et d'autres vases caractérisés en grès dit *allemand* par les uns et *flamand* par les autres; barillet remarquable à tous égards et découvert par M. le comte GEORGE DE LOOZ, à Acosse, en Hesbaye.

Ce sont ces objets qui ont soulevé l'attention des

archéologues et provoqué les premières publications sur l'existence de fabriques de grès cérame en Belgique; or ce sont là des produits fabriqués à Bouffioulx et il nous importe à ce propos de parler plus loin de ces pièces qui font le sujet du travail de M. SCHUERMANS publié dans le *Bulletin d'art et d'archéologie*.

La thèse de l'auteur est celle-ci : les grès ornementés n'étaient pas une spécialité allemande, quoi qu'en pensent et qu'en aient écrits MM. DEMMIN, DORNBUSCH et quelques autres auteurs. Il y avait des *grès allemands*; mais il y avait aussi des *grès flamands*, c'est-à-dire des grès ornementés fabriqués il y a deux ou trois siècles dans les Flandres, ou plutôt dans les Pays-Bas et le pays de Liège, dans les limites de la Belgique actuelle.

\*  
\* \*

Voilà certes une thèse que nous épousons de tout cœur et avec une conviction profonde et ancienne, certains que les recherches, la discussion, les raisonnements et les documents, mais surtout les faits et les découvertes, ne peuvent manquer de la rendre aussi certaine et aussi claire pour tout le monde, qu'elle l'est depuis longtemps pour ceux qui, habitant à proximité des localités renommées pour leurs productions céramiques, ont pris la peine d'observer et de comparer ce qui frappe leurs yeux.

Dans l'origine, c'est-à-dire au commencement du XVI<sup>e</sup>, ou à une époque encore plus reculée, notre pays, si nous en croyons une tradition locale, a reçu d'Allemagne cette industrie, comme il fit de beaucoup d'autres et comme aussi c'est le cas pour l'industrie des grès anglais.

Toutefois cette importation ne semble pas être due à un *Crame*, ainsi qu'on en a parlé, car les *Bertrand* seuls

apparaissent d'abord comme potiers, 1 ce n'est qu'un demi siècle plus tard que CRAME après beaucoup d'autres, se montre dans les archives communales comme nom de fabricant de pots.

A la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, dans les registres de l'état-civil de Châtelet, on peut suivre les altérations onomastiques suivantes : Cramme, Crame, Craine, Cran et Cranen 2.

M. le vicair SCHMIDT, publie une étude sérieuse sur Raeren, village allemand du Limbourg qui avec la partie cédée fit partie du territoire belge. Il prouve que c'était anciennement le siège d'une grande fabrication de grès ornés. Il le prouve par des fouilles fructueuses de résidus de fours à potiers.

Ce sont des découvertes analogues nombreuses et importantes, faisant surgir des preuves irréfragables de la fabrication de grès flamands dans les environs de Charleroi que nous présentons au lecteur dans ce travail.

Nous avons l'heureuse chance de pouvoir y joindre des chartes locales inédites, des pièces officielles qui établissent, sans objection possible ce que les découvertes que nous venons de citer nous avaient appris.

Voilà nos deux séries de preuves. 1<sup>o</sup> Trouvailles dans les terrains de Châtelet et de Bouffioulx, connus par la tradition comme dépendants d'anciennes poteries, de dépôts volumineux, composés de rebuts de grès ornés antiques dit flamands, accompagnés de dates. 2<sup>o</sup> Documents officiels inédits emportant la même démonstration.

Ce sont là certes des preuves matérielles auxquelles aucune objection n'est possible. Elles établissent que l'on a

---

1. Voir ci-après à l'article : *La corporation des potiers*.

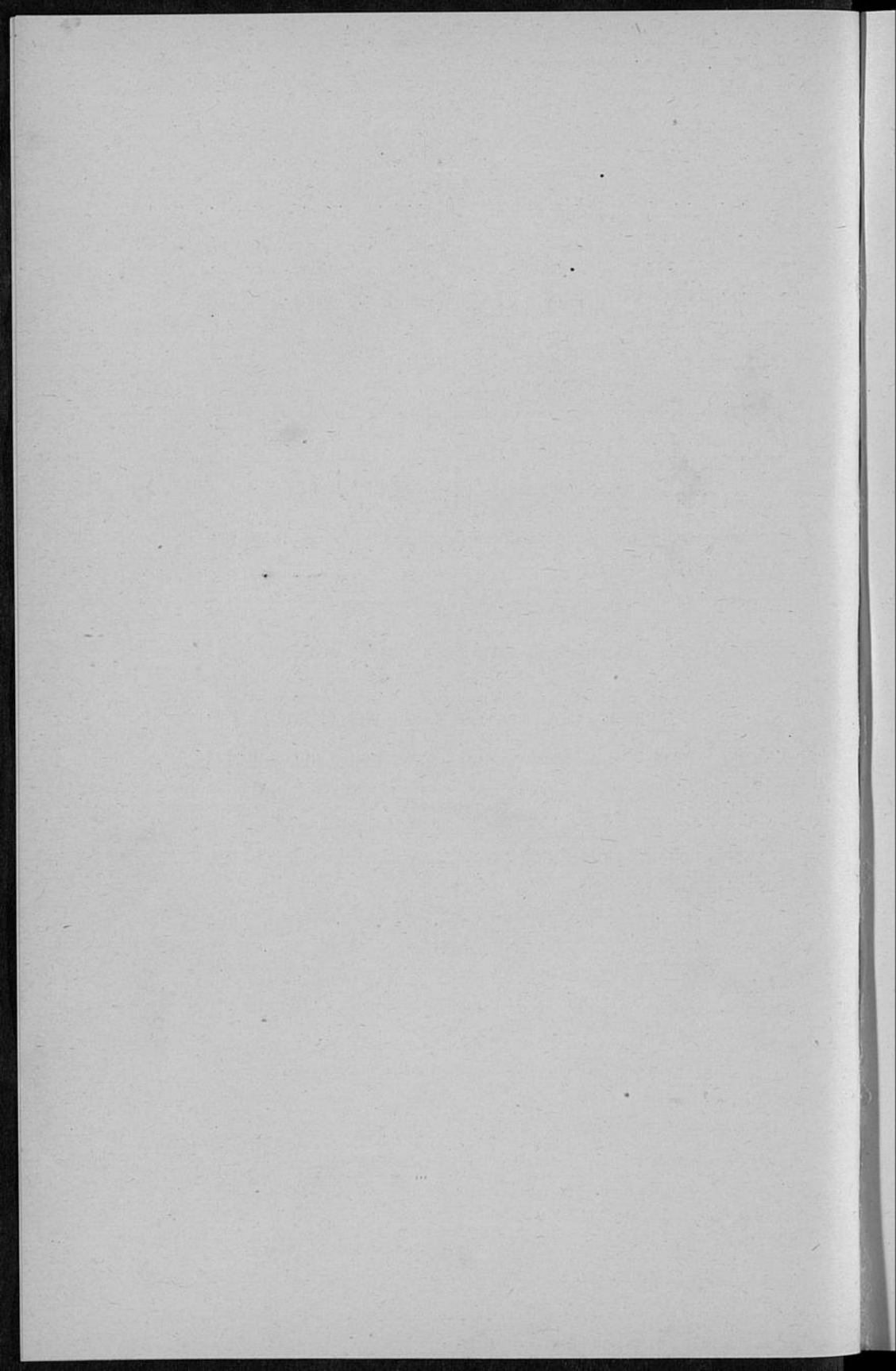
2. Et nulle part KRAMER ou CRAMER, contrairement à une opinion assez répandue.

fabriqué beaucoup de grès ornementés depuis plus de trois siècles à Châtelet et à Bouffioux.

Il ne s'agit pas d'ailleurs, de la découverte d'une simple fabrique, pas même d'une seule commune s'occupant d'une manière plus ou moins active de la fabrication des grès ornementés de l'époque, mais de tout un centre industriel. Le hasard nous a mis à même de tirer de l'oubli pour la rendre à l'histoire et de proclamer avec bonheur une vraie illustration locale de notre arrondissement tout à fait oubliée aujourd'hui. Nous parlons d'une large fabrication ancienne d'objets d'art industriels qui répandait ses produits non seulement sur le pays presqu'entier dans l'étendue qu'il comportait il y a trois siècles, mais encore dans les pays voisins, d'une industrie locale des plus fécondes dont nous devons retrouver les œuvres dans toute la Belgique et dans les contrées qui entourent notre patrie. Nous apportons enfin une juste renommée industrielle à Châtelet et à Bouffioux.

Les faits que nous venons révéler sont nouveaux et ont une importance capitale au point de vue de l'histoire industrielle de notre arrondissement et même du pays dans les siècles derniers. Nous allons les développer.

---





# ORIGINE, PROGRÈS, PROSPÉRITÉ & DÉCADENCE

DE L'INDUSTRIE DES GRÈS ORNÉS

à BOUFFIOULX, à CHATELET & à PONT-DE-LOUP.

---

## CLASSIFICATION CHRONOLOGIQUE

des principaux genres de grès fabriqués dans ces localités.

---

FABRICATION PRIMITIVE,

grès vernissés au sel, sans émaux.

---

PÉRIODE DU XIII<sup>e</sup>, XIV<sup>e</sup> ET XV<sup>e</sup> SIÈCLE,

grès à base pincée, simples ou à ornementation primitive.

---

Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, les archives communales parlent de l'existence de potiers, peu nombreux il est vrai, à Châtelet et à Bouffioulx.

Les comptes de redevance sur la terre à pots, dont M. Gille a compulsé et résumé toute la série, prouve que cette industrie était naissante et qu'elle ne s'étendait que fort lentement. On sait du reste que ce n'était pas l'époque du grès orné.

Le grès orné, genre allemand ou flamand, ne prit mode que plus tard.

Bien que les grès de Bouffioulx de cette époque reculée n'aient pas ainsi été de vrais grès ornements et qu'ils sortent de notre cadre, nous sentons le besoin d'en dire un mot

comme entrée en matière, pour en consacrer le souvenir et j'ajoute à cette page, déjà écrite dès longtemps : parce que l'on vient de publier quelques observations sur ce sujet.

Cette poterie n'était pas une poterie de luxe ; cependant elle était bien faite dans sa façon primitive.

Elle était d'un blanc plus ou moins pur, couverte d'un vernis au sel souvent peu réussi et rougeâtre par tache. L'art d'atteindre la teinte brune au sel d'une façon réussie était alors peu connu et peu étudié.

Un des caractères, de cette poterie ce sont les *pincées* de doigts, espèce de bossettes qui entourent la base dans le but de donner de l'assiette au pot et de l'empêcher de basculer ou de se renverser facilement.

Dès l'époque franque en effet, la poterie de notre pays était fort défectueuse sous ce rapport. Le dessous des vases avait une surface fort bombée, l'assiette et la stabilité leur manquaient. Le Franc ne pratiquant pas de *pincées* sur la poterie noire non vernissée y laissait cette défectuosité.

On employait cependant déjà ces *pincées* longtemps avant l'application du sel marin au vernissage de la poterie et au XII<sup>e</sup> siècle l'usage de ces *pincées* était tout-à-fait répandu. Il ne fut généralement abandonné qu'à l'époque de l'invention des pots à *cul coupé*. Le cul se coupait après que les vases étaient à demi-séchés.

Cependant comme il arrive pour tous les perfectionnements celui-ci ne fit pas complètement abandonner l'ancien procédé et l'on a continué longtemps encore à faire exceptionnellement des pots à *pincées*.

Le galbe des vases de Bouffioux du XIV<sup>e</sup> siècle n'était pas mauvais, comme nous le verrons plus loin au *Catalogue descriptif*.

Quant à l'ornementation, elle ne manquait pas d'originalité. Elle se faisait à la main, car l'emploi des moules ou matrices

d'ornements n'étaient pas connus à cette époque dans la localité; elle offrait souvent une figure humaine taillée sur la panse du vase, au moyen d'entailles faites au couteau, etc.

Ce motif est du reste loin d'être spécial à Bouffioux; la poterie de divers pays et même la poterie Egyptienne, Grecque et Romaine nous en offrent des spécimens.

Ce chapitre était écrit quand M. Vande Castele<sup>1</sup> fit connaître que, d'après certains documents trouvés aux archives de Liège, déjà au XIII<sup>e</sup> siècle, Pont-de-Loup et Châtelet possédaient quatre potiers.

Ce renseignement est en effet d'accord avec ce qu'a trouvé M. OL. GILLE, qui a relevé pour chaque année dans les registres communaux la liste des potiers qui payaient la redevance.

Le nombre de potiers, fort restreint à l'origine, resta sensiblement le même jusqu'au XV<sup>e</sup> siècle, puis augmenta sans interruption jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle.

M. Vande Castele n'a rien trouvé dans les archives de Liège relativement à l'art du potier sur le territoire de *Villers-Poteries*, village voisin de Bouffioux, dont le nom est déjà cité au XIV<sup>e</sup> siècle.

Mais nous avons été plus heureux que l'auteur quant à la découverte de *cafuts*, en terre. On verra dans les *Documents*, à la fin de ce travail, que l'on nous a signalé la découverte de plusieurs fours anciens avec dépôts de rebuts sur Villers et sur Acoz, localités contigües à Bouffioux. La tradition signale même le nom des derniers potiers, et l'on montre l'ancienne exploitation de terre employée. Mais cette terre est de l'argile à *poterie de terre* et non à *poterie de pierre* et tout cela n'a aucun rapport avec le grès orné dont nous nous

---

1. Voir *Bulletin des Com. d'art et d'arch. an. XIX<sup>e</sup> p. 84.*

occupons uniquement ici. A Pont-de-Loup aussi l'on a fabriqué des vases de terre. Quant au grès nous pensons que cette commune ne renfermait guère que des marchands.

---

PÉRIODE DU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE ET PARTIE DU XVII<sup>e</sup>,

belle époque des grès dits blancs ou rouges ornés  
de reliefs artistiques.

Ici commence réellement le sujet que nous avons pris à tâche de traiter. Nous voulons parler des vrais grès ornés, connus sous le nom de grès flamands.

On sait que le grès-cérame est une poterie très dure, sonore, opaque, dense, semi-vitrifiée, inattaquable par les acides, fragile et fort sensible aux changements brusques de température qui lui donnent la *fêlure*, expression locale. Le vernis est dû à la terre elle-même, vitrifiée par la cuisson et le sel.

Le grès-cérame de Châtelet et de Bouffioulx ou *poterie de pierre*, selon l'expression des chartes locales du temps, ne diffère guère de tout grès allemand.

Il est, comme tout autre, blanc grisâtre, rouge ou brun, à glaçure salicifère, ce qui constitue deux variétés: le *grès rouge* et le *grès blanc*; ces teintes varient du brun noir au blanc sal.

Ce grès rouge-brun était couvert d'ornements en reliefs, armoiries ou médaillons, figures, bustes, personnages, scènes ou actions, fleurons ou feuillages, rosaces ou mascarons etc., moulés ou faits à la main.

Tel est le vrai grès orné de notre centre wallon. Ce genre de grès bruns ornés de reliefs, d'écussons, de médaillons et d'autres ornements ressemble beaucoup aux grès rhénans. Il est évident toutefois que tout en conservant les caractères

de famille des poteries ornementées du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècles, les produits portaient des qualités propres, un aspect particulier, des teintes locales, des formes spéciales, la marque d'un travail caractéristique et même, sans aucun doute, une composition différente selon la nature des terres convenables que l'on avait sous la main, sans pourtant que cette composition puisse être constante ni bien différente.

Les grès de Bouffioux et Châtelet ont donc leur cachet particulier, leur type, et ce type est le même à très peu de différence que le type de Raeren. Aussi ne peut-on jusqu'ici préciser de différence bien notable entre les fabricats de ces deux centres de productions ; les pâtes mêmes ont la plus grande ressemblance, ainsi que les ornements. Aussi serait-il imprudent, dans l'état actuel de la question, de prétendre attribuer à l'une ou l'autre de ces localités la production d'un vase sans étayer cette assertion d'une preuve convaincante, telle que l'identité du moule d'ornement ou d'écusson avec des *cafuts* de *scherbengraben*, nous disons *identité* et non similitude parce que l'on rencontre assez souvent des produits de localités diverses, sortant de moules *semblables*. La similitude d'ornementation ne serait pas un argument de quelque valeur dans de telles conditions, car alors bien plus encore qu'aujourd'hui on n'établissait aucune propriété commerciale sur quelques dessins industriels.

Ces grès flamands, allemands ou wallons sont d'ailleurs de la même époque.

Il ne peut y avoir le moindre doute sur la contemporanéité complète de la grande fabrication de Bouffioux et de celle de ces lieux de production. M. SCHMITZ nous apprend en effet que sur les tessons de *Bauerntanz crugen* trouvés à Raeren le millésime le plus reculé est 1575 1 ; or de Châtelet nous

---

1. Voir *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, 1879, p. 437.

possédons un tesson de 1574 portant une danse d'un caractère spécial, une ronde.

Il ne s'agit donc nullement ici de ces essais de fabrication tardives telle qu'on en fit à Verviers et dans d'autres localités au XVII<sup>e</sup> siècle.

---

PÉRIODE DE LA FIN DU XVI<sup>e</sup> ET XVII<sup>e</sup> SIÈCLE,

belle époque des grès ornés de reliefs rehaussés d'émaux.

*Grès bleus ordinaires.* — A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle, l'industrie du grès subit à Bouffioulx comme ailleurs, une grande modification, par l'application d'un nouveau procédé. Sur le fond blanc du grès-cérame primitif, on posa l'émail de couleur ou faux émail *bleu de cobalt* dit *d'azur* ou *minéral*, et l'émail *grenat*, *pourpre* ou *violet*. Une recette locale consistait à y mêler un peu de sel marin pour lui donner plus de brillant. C'était là un secret de corporation auquel on attachait une importance capitale. Cet émail servait à faire ressortir les reliefs, à former les *fleurages* et à couvrir, en teinte plate, les cordons ou les gorges. Ce grès se nommait *grès bleu*, par opposition au *grès rouge*.

Déjà au milieu de ce siècle un nommé Pierre Laventurier, que plus tard nous rencontrons dans la liste du franc métier et qui devient même maître de la corporation, sollicitait le privilège de fabriquer seul les grès ornés blanc et bleu 1.

Ce fut après cette époque que la production des grès émaillés prit une grande extension.

L'introduction de ces ornements en couleurs se fit, selon notre humble avis, au détriment de l'art véritable.

---

1. Voir ci-après aux *Documents*.

Les reliefs, finement et artistiquement modelés en fleurons, en feuillages, en arabesques, en écussons, en médaillons, en inscriptions, en têtes ou mascarons, en personnages même et en scènes domestiques, toutes ces beautés du grès orné rouge primitif subirent un vrai préjudice par l'empiètement de l'art d'émail ou plutôt de couleur, lequel tentait peu à peu de substituer, à tous ces charmants reliefs, des dessins plats, maintes fois plaqués, trop abondants et peu artistiques. Le seul mérite se réfugia parfois alors uniquement dans le galbe du vase.

L'émail accepté d'abord comme un accessoire, un aide pour l'artiste, finit par remplacer l'art lui-même, qu'il détrôna peu à peu.

Disons cependant, pour rendre justice à nos artistes potiers, que ce genre nouveau fut loin de prendre aussitôt le monopole et de supprimer l'ancienne manière. On les maria et l'on fit des vases à reliefs émaillés d'une réelle beauté. Le grès rouge brun, orné de reliefs continua du reste d'être encore fabriqué pendant le XVII<sup>e</sup> siècle.

D'ailleurs les archives de la corporation nous apprennent qu'en 1680 la fabrication du grès bleu ne comptait que pour environ un douzième de la fabrication totale du grès de luxe.

Cette fabrication mixte, à reliefs mêlés et relevés d'ornements émaillés, se prolongea jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle. Elle est caractérisée par les reliefs qui supportent les émaux ou tout au moins par la limitation à la pointe des dessins que forment ces émaux.

C'était le dernier éclat, l'effort suprême d'un art à l'agonie, étouffé sous l'influence puissante de ses aristocratiques concurrentes : la faïence et la porcelaine.

*Les grès de Nassau, ou slingut de Grenzhausen, à Bouffioulx et Châtelet.* — Nous parlerons ci-après d'un genre de vases spécial dit de Nassau, ou Grenzhausen, Bouffioulx et Châtelet

produisaient beaucoup de poterie de ce genre. Ces vases étaient des cruches plutôt petites que grandes, de forme fort élégante, élancée, mais parfois aussi plutôt surbaissée et comme écrasée, à panse sphérique, à goulot étroit, allongé, élargi en cône renversé vers l'ouverture, à bec mince bien pincé, supporté par un joli mascarons se présentant d'ordinaire sous l'aspect d'une face bien dessinée de femme, d'ange, d'enfant joufflu, ou même d'un masque antique ou un museau grimaçant.

La panse, sauf du côté de l'anse, qui est enroulée sur elle-même à la base, est chargée de petites rosaces, de mascarons, de boutons, de losanges, de fleurons, de feuilles, de cœurs ou d'autres figures rangées en quinconces et travaillées en reliefs moulés, couvertes d'émail ou épargnées sur fond d'émaux bleu, violet, pourpre ou grenat.

Le devant de la panse porte parfois un grand ornement en rosace, en étoile ou en médaillon

On soignait particulièrement pour cette catégorie de marchandise, le choix de la pâte qui était souvent d'un blanc un peu chamoisé.

Les dépôts de décombres qui nous ont fourni le plus de tessons de cette poterie sont ceux de la Cour-Pinette à Châtelet et ceux de l'ancienne poterie occupée par M. D. Ligot à Bouffloux.

*Grès à ornementation en arborescence branchue faite à la main.* — Bouffloux et surtout Châtelet semblent avoir fabriqué d'une manière toute spéciale un genre de pots qui ne manquait pas de cachet ni de beauté et qui devait peu de chose au moulage. Ils étaient d'une fabrication aussi soignée que la catégorie dont nous venons de nous occuper. La panse était couverte de branches longues et ramifiées, infléchies en courbes élégantes et enserrant dans leurs ramifications la panse entière du pot, puis venant s'épanouir



sur différents points en fleurs et en fruits de forme plus ou moins fantaisiste, travaillés en reliefs ornementés d'émaux bleu et grenat.

Tout ce travail est fait à la main et selon les caprices de l'artiste. Ce qui donne du cachet et de l'originalité à cette ornementation c'est que la trace du moule s'y montre peu et n'y amène pas cette reproduction perpétuelle et servile d'un même motif de dessin, ce qui finit par fatiguer l'œil.

Ce genre était au surplus aussi soigné que le dernier et c'est encore dans les rebuts de la Cour-Pinette à Châtelet et dans la fabrique occupée aujourd'hui par M. D. Ligot que nous en avons trouvé le plus de spécimens.

---

## FABRICATION MODERNE.

---

### PÉRIODE DU XVIII<sup>e</sup> SIÈCLE,

grès orné d'émaux non accompagnés de reliefs.

Bientôt les ornements en relief disparurent et il ne resta plus que les grès émaillés en teintes plates.

Nous devons malheureusement constater que parmi les vases de grès, ce sont précisément ceux de cette catégorie qui ont surtout été conservés et nous sont parvenus en plus grand nombre, et cela pour deux raisons: d'abord ils sont moins vieux, ensuite ils ont plus de brillants, plus d'éclat et ont frappé surtout les yeux du vulgaire, qui les a conservés plus soigneusement.

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Bouffloux ne produit plus rien autre que ces grès en teintes plates sans reliefs, souvent chargés et plaqués d'ornements de mauvais goût, pas même limités à la pointe. On peut dire que le grès orné était complètement tombé, surtout le grès rouge à reliefs. C'était la

décadence, et le commerce de l'article commun reprenait le dessus. Les ateliers n'avaient plus d'artistes.

Comme la terre fine dont on fabriquait les vases ornés était devenue rare, on cherchait parfois à l'épargner. On moulait en terre de seconde sorte, puis on recouvrait l'ébauche d'une ou de deux couches ou engobes de terre fine que l'on façonnait pour la cuisson. Le règne du grès orné était fini.

---

PÉRIODE DU COMMENCEMENT DU XIX<sup>e</sup> SIÈCLE,

grès de fabrication contemporaine.

Cependant les anciens maîtres se ressouvenaient parfois et se plaisaient à mouler encore quelque beau vase, quelque bel objet pour l'une ou l'autre circonstance particulière; mais ça n'était plus destiné au commerce. Ces pièces modernes du commencement du XIX<sup>e</sup> siècle sont en quelque sorte des enfants posthumes et dégénérés de l'industrie du grès orné de Bouffloux.

C'est du bleu sans relief, orné de feuillages et de fleurons, mais ce n'est plus du grès artistique dans le genre primitif; il porte le cachet de la décadence, ou plutôt il n'a plus de cachet et semble être une grossière imitation de nos faïences modernes.

Nous avons cependant rencontré dans plusieurs maisons de jolis spécimens de cette poterie du commencement du siècle, des cruches, des encriers, des statues de la Vierge ou des Saints, des objets de piété, des vases de toutes formes.

Nous ne dirons rien de ces pièces trop modernes pour rentrer dans notre cadre, puisqu'elles n'étaient plus qu'un jeu des fabricants de grès communs et non une production industrielle. Ce sont ces grès modernes que l'on rencontre partout encore à Châtelet et Bouffloux et que les observateurs

superficiels confondent avec les anciens grès locaux pour les collectionner ou pour en faire l'objet de publications. Nous insistons sur ce point parce que tous les grès de Bouffioulx dont on a publié la description jusqu'à ce jour comme vrais grès flamands, sont de cette catégorie et portent même presque tous un millésime du XIX<sup>e</sup> siècle; on les a confondus avec le véritable grès ancien dit flamand.

Les plus beaux spécimens que nous en ayons rencontrés se trouvaient chez MM. J.-B. Gibon, bourgmestre, H. Baudalet, G. Hermand, ancien bourgmestre, L. Crame, L. Gibon, V<sup>e</sup> Gibon-Baudalet, etc., à Bouffioulx, et chez MM. Ph. Crame, Ed. Gille, à Châtelet, Ch. de Bruges, à Gerpennes, etc.

Nous ne pouvons finir ce paragraphe sans faire remarquer que pendant toute la première partie du XIX<sup>e</sup> siècle, Bouffioulx fabriqua encore en quantité l'article commun à fleurs ou à fond bleu ou violet, les pots et les pintes pour cabarets, les cruches, les bénitiers, les vases, etc. Les débouchés principaux de ces productions étaient les Flandres, le Brabant, etc.

---

## LA CÉRAMIQUE PLASTIQUE

### à Bouffioulx.

Les artistes potiers de Châtelet et Bouffioulx ne reculaient pas devant le plaisir de se permettre quelques œuvres de plastique. Ces essais étaient du reste bien naturels et, de nos jours encore, il arrive que l'un ou l'autre ouvrier tente une ébauche quelconque; mais les conditions ne sont plus les mêmes; l'art aujourd'hui est complètement étranger à la poterie de Bouffioulx, ce qui était tout différent aux siècles derniers.

En découvrant divers amas de rebuts de fours, on trouva quelques œuvres qui ne sont pas à dédaigner.

Dans la fouille qui fut faite, comme nous le dirons, dans la cour des sœurs de Sainte-Marie, rue Neuve à Châtelet, on a trouvé un grand buste, en grès rouge, dont la tête fort bien modelée, mesure seule 0<sup>m</sup>,40 de haut. Le socle de la pièce porte l'inscription :

B. ALBERT.

Nous sommes allés sur les lieux et la supérieure a bien voulu nous laisser voir ce buste érigé aujourd'hui sur un piédestal et elle nous a fait connaître que cette tête était accompagnée de grossière poterie déterrée à quelque distance.

Cette dame nous mit en outre en rapport avec le fouilleur. Celui-ci nous dit qu'avec le buste du B. Albert, on trouva cinq ou six statuettes saintes de 0<sup>m</sup>,20 à 0<sup>m</sup>,30, toutes décapitées, c'est-à-dire à l'état de rebuts.

Dans une autre fouille, faite à Bouffloux, on déterra un grand bénitier d'église joliment travaillé. Voilà une application de *céramique architecturale* qui ne laisse pas d'être ingénieuse et c'est une idée qui a été reprise de nos jours par certains producteurs pleins de sens pratique en fait d'art industriel.

On nous a parlé à Bouffloux d'un médaillon moulé en ronde bosse et représentant le buste fort ressemblant d'un maître potier ancien. Ce médaillon avait été présenté à ce maître, lors de son anniversaire, par les artistes potiers. C'est un souvenir qui date de loin dans la famille, nous a-t-on dit.

On nous montra encore chez M. Crame-Dubois, à Châtelet, une petite Vierge moulée en bosse sur plat, haute d'environ 20 centimètres, en grès orné d'émail bleu. C'était un spécimen de statuette de piété qui nous semblent avoir fait l'objet d'un commerce régulier.

Enfin qui n'a pas vu, dans les anciens jardins des environs, de vieilles figurines de grès de Bouffioux souvent brisées, rencoignées, en l'un ou l'autre réduit et mis hors d'usage dès longtemps. Ce fut aussi une production que nos potiers tentèrent sans doute de livrer au commerce, mais rien ne nous fait croire qu'elle prit du développement.

Cependant il y eut au XVII<sup>e</sup> siècle des octrois particuliers pour la fabrication des « figurines en terre cuite. »

En l'an 1648, Charles Hanus, de Châtelet, fut confirmé dans une concession de ce genre qu'il avait obtenue du franc métier. 1.

On peut, à notre avis, considérer toute cette partie de l'exploitation céramique comme n'ayant pas prospéré à Bouffioux. Telle ne fut jamais la spécialité de la localité.

Châtelet et Bouffioux ont fourni de petits carreaux en grès pour pavements et même pour revêtements de murs. On en trouve encore en place dans les vieilles maisons.

Nos fouilles nous ont procuré grand nombre de carreaux en grès rouge sans ornement, les uns grand de 0<sup>m</sup>,05 environ, d'autres de diamètre double.

Mais on a fait aussi des carreaux émaillés à dessins de raccord en couleur bleue, à la manière des carreaux hollandais. Nous aurons l'occasion d'en décrire plus loin. Cette fabrication de carreaux de grès émaillé ne paraît pas avoir résisté longtemps après l'invention des carreaux de faïence à même ornementation bleue.

---

1. Le texte de cette concession, que l'on n'avait pu nous procurer lors de la publication de notre premier Rapport a été retrouvé depuis par M. Schoonbroodt dans le registre aux protocoles n° 205 aux archives de Liège, et il a été publié. Voici ce texte :

« Feria quinta 2<sup>a</sup> aprilis 1648.

« Præsentibus in computatoria granarii dominis Marcellis, Bredam, Chockier et Tabolet.

« Reverendi ei generosi domini directores viso supplicii Caroli Hanus Castiletensis petentis facultatem sibi per magistros ministerii figulini concessam, ejusmodi artem libere et independenter ab aliis exercendi ; illius petitioni, mediantibus decem pataconibus, annuerunt. »

## INDUSTRIE ET COMMERCE.

---

### LA CORPORATION DES POTIERS.

Les comptes de Châtelet et ceux de Bouffioux parlent des *potys* dès avant le XIV<sup>e</sup> siècle; mais il ne s'agissait alors ni d'une industrie importante, ni de produits perfectionnés. En réalité l'*industrie* du potier n'y existait pas.

Depuis cette époque du *grès non ornementé* le nombre de potiers, d'abord très faible, n'a fait qu'augmenter régulièrement à Châtelet et à Bouffioux jusqu'à la pleine expansion de l'industrie du *grès orné* dit flamand aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècle.

Au XVI<sup>e</sup> siècle, la poterie se montre comme *corps d'industrie* et les maîtres potiers apparaissent pour sauvegarder leurs intérêts par une action commune. Les premières familles citées sont celles de Jean Garot, maître potier à Bouffioux en 1528, puis les Bertrand <sup>1</sup> ou Visgnon, ou Pierson, et ensuite les Gibon, les Leurkin, les Godart et enfin les Crame, les Ligots etc.

C'est l'époque où, afin de pourvoir aux nécessités de la profession et aux intérêts communs, les fabricants fondèrent une corporation ou corps de métier, association qui créait d'une manière stable ce que réalisent parfois chez nous, d'une manière temporaire et transitoire, les *syndicats* commerciaux ou industriels modernes, tels que celui des fabriques de glaces, etc.

---

1. Les Bertrand sont originaires de la localité et l'habitent depuis plus de quatre siècles.

Les Crame sont venus plus tard, ils étaient d'Allemagne, si l'on en croit la tradition.

La corporation des potiers de Bouffioux et Châtelet était composée des maîtres, des ouvriers et des apprentis. Elle avait deux *maîtres-gouverneurs*, dont l'un de Châtelet et l'autre de Bouffioux.

Vers 1550, il n'y avait, sur le territoire de Châtelet, que trois maîtres potiers, employant cinq roues. En 1600, le nombre des potiers y était de quatre, tous d'une même famille, avec huit roues. Ils se nommaient :

Jean Bertrand.

Jean Bertrand *le Visgnon* 1.

Jean Bertrand *le Jeune*.

Jacques Bertrand *le Visgnon*, au *Fonteny* 2.

En 1595, les *doyens* ou *maîtres-gouverneurs* formulèrent un règlement officiellement reconnu 3. Ce n'était pas la première charte arrêtée par la corporation, c'était déjà la reproduction d'un acte plus ancien.

Ce règlement contregardait les intérêts communs, empêchait l'intrusion et les empiètements de maîtres étrangers à la communauté, prévoyait les abus des membres de la gilde eux-mêmes, établissait les droits de chacun, donnait aux deux *gouverneurs* le pouvoir judiciaire et exécutif. Ceux-ci veillaient à l'exécution des décisions prises en assemblée générale; ils réglaient tous les intérêts industriels de chacun, consacraient les droits internes et externes, distribuaient pour chaque fabricant le nombre d'ouvriers, la part

---

1. La famille Bertrand était tellement nombreuse que, pour en distinguer deux branches importantes, on se servit des surnoms : *Visgnon* et *Pierson*, qui devinrent bientôt eux-mêmes noms de famille.

2. Nous parlerons plus loin de la trouvaille des dépôts de rebuts de cette fabrique.

3. Voir ci-après aux *Documents*.

de fabrication, ou de production ; précisaient le temps du travail et jusqu'au lieu de débouché et de vente pour chacun.

En 1650, il y avait huit maîtres employant treize tours 1.

Bouffioux avait toujours renfermé deux ou trois fois autant de potiers, quoiqu'ayant une population très peu nombreuse, puisqu'en 1595 douze maîtres potiers comparaissaient dans l'acte de privilège 2.

La corporation n'était même pas fort nombreuse bien que sa fabrication fut des plus importantes. Il n'était pas facile en effet de s'y faire admettre comme maître. Il y avait à payer des redevances élevées, il fallait prouver par un *chef-d'œuvres* que l'on était « idoine et capable » ; enfin, comme pour beaucoup de nos anciennes industries nationales, la verrerie, etc., il était de règle que pour être admis dans le franc métier des potiers de Bouffioux il fallait être *de sang* et fils de maître ; et « avoir fait *relief* » de la maîtrise paternelle. Il y avait cependant des maîtres *batards* ou de familles étrangères au franc métier, mais c'était l'exception et l'on éprouvait pour y arriver de très grandes difficultés, encore n'était-ce d'ordinaire que par un mariage avec une fille de maître que l'on y parvenait.

\*  
\* \*

Si les familles de race devenaient trop nombreuses, elles essaïmaient du reste au loin et il n'est pas rare de voir les maîtres de diverses localités, souvent fort éloignées l'une de l'autre, porter le même nom.

---

1. Tous ces chiffres sur le nombre des maîtres potiers sont tirés des comptes de la ville, fardes nos 274 bis, 732 et 1533, et nous les devons à la complaisance de M. OL. GILLE.

2. Voir ci-après aux *Documents*.



Nous avons dit que la tradition considère comme Allemands certains chefs de fabrication de Bouffioulx et l'on cite la famille Crame comme étant originaire de ce pays. Mais à son tour Bouffioulx, devenu grand centre de production, transmet son industrie, et l'on voit plusieurs des siens aller fonder des fabriques en pays étrangers.

La poterie établie anciennement à Marpent, près de Maubeuge doit son origine à un potier de Bouffioulx qui y est allé construire une usine.

Les documents nous apprennent qu'au XVII<sup>e</sup> siècle, un Gibon alla fonder une fabrique près de Maubeuge, ce qui causa entre son fils, quand il revint après la chute de l'usine nouvelle, et la corporation un procès en interdiction pour Gibon, de s'établir de nouveau à Bouffioulx, parcequ'il avait renié sa gilde et jurande. Cette prétention était conforme au texte du règlement.

Ces deux faits doivent probablement être rapprochés et se rapporter au détail suivant :

Les archives de la corporation des potiers de Bouffioulx renferment les pièces d'un procès intenté par Nicolas Gibon en 1751 aux maîtres gouverneurs du métier qui lui refusaient le droit et la qualité de maître, parceque « ses ancêtres avaient fait un tort et un préjudice irréparable au métier en allant exercer leur état en pays étranger. »

Un Crame était allé monter une poterie à Erquelines, paraît-il.

Il en fut de même plus récemment pour Merbes-le-Château nommé alors Merbes-la-Poterie, pour Sars-Poterie, et pour Ferrière-la-Petite où un Gibon alla s'établir au XVIII<sup>e</sup> siècle nous a dit un de ses descendants.

Un Mathieu Bertrand était établi à Verviers ou à Liège et obtenait en 1658 et 1661 des privilèges et des octrois que cite M. SCHUERMANS.

Les livres d'état civil de Bouffioux et Châtelet ne renferment que deux *Mathieu Bertrand*, qui sont nés dans cette dernière localité, l'un en 1606, l'autre en 1612. Tous deux s'expatrièrent et ne se marièrent ni ne revinrent mourir dans le lieu de leur naissance. On peut croire avec raison que l'un d'eux est le *Mathieu Bertrand* de Verviers.

RIS-PAQUOT donne enfin la marque d'un faïencier de Rouen, nommé Gibon, à une époque postérieure.

TH. GRASSE dans son *Guide de l'amateur de porcelaines et de poterie* donne une série de marques de Rouen restées inconnues, (n<sup>os</sup> 474 à 605). Nous y relevons les suivantes dont plusieurs appartiennent sans doute à la fabrique Gibon: (515) G suivi d'une croisette avec quatre points, (516) G AR, (518) G 3, (532) G I B (G mal formé), (533) G L, (535), G. ୨୩୨. 2, (563) S G, (580)  $\frac{G}{IB}$  (G mal formé), (581) G suivi d'une croisette avec quatre points (G mal formé), (584) G suivi d'un losange.

Il y a même plus, c'est que dans les temps modernes, des potiers de Bouffioux sont allés travailler en Allemagne près de Mayence et s'y sont établis.

Ce sont des échanges ordinaires entre les grands centres industriels.

---

## PARTICULARITÉS DE LA FABRICATION LOCALE.

---

### LES TERRES A POTS ET LES PATES.

La tradition de l'endroit a conservé le souvenir de certaines spécialités, de certains détails de la fabrication, qui offrent quelqu'intérêt et méritent d'être conservés.

Les plus anciens documents qui font allusion à la fabrication de poterie de Bouffioux ont trait à la terre à pot du Bois

de Châtelet. Ils sont relatifs à la redevance que la communauté de Châtelet touchait des maîtres potiers exploitant cette terre en vertu d'un privilège particulier.

Depuis le moment où Bouffioux s'occupa de cette industrie, la redevance était levée par la communauté pour l'extraction de l'argile dans le *Bois de la terre à pots* ; mais ce droit était beaucoup plus élevé pour les maîtres de Bouffioux que pour ceux de Châtelet.

La communauté aurait même bien voulu limiter le privilège accordé à ceux de Bouffioux à l'époque originaire où commença la fabrication et où les habitants de Châtelet ne s'y employaient guère.

La poterie fut du reste la seule industrie et la seule ressource de Bouffioux, qui lui dut même son existence, paraît-il. Châtelet y joignait un grand commerce de toutes sortes de marchandises en détail pour les environs.

Les privilèges particuliers avaient livré indistinctement à tous les potiers de la corporation de Châtelet et Bouffioux les dépôts du *Bois de la terre à pots* ou *Bois de Châtelet* ; mais ceux de Bouffioux furent toujours les plus nombreux et, par droit de premier occupant, ils exploitaient les meilleures veines, ce qui contrariait l'industrie naissante de leurs voisins. Ce fut même l'occasion de nombreux procès dont les pièces officielles se trouvent parmi les archives de la corporation qui reposent chez M. Bertrand-Bolle.

Ce droit ne s'étendait nullement aux propriétés privées. « Le 4 février 1530, Joh. Mathieu a requis avoir sergent pour faire deffendre az pottiers de pierre qls ne pickent et ne hawent sur son hetage est ensengniēt. » 1.

---

1. *Registre aux causes de la cour de Châtelet* n° 233 des archives, p. 114. Communication de M. O. Gille.

Quand on fabriquait le grès fin à Châtelet et à Bouffioux, on soignait le choix des argiles d'une façon toute particulière. C'était à qui obtiendrait les meilleures extractions ; on choisissait les veines et mêmes les noyaux qui servaient pour la fabrication de luxe et surtout pour les grès dit genre Nassau et autres.

La pâte en était compacte, variant à la cassure depuis le blanc un peu chamoisé jusqu'au gris foncé, selon le degré de cuisson employé et surtout selon la quantité d'air qui avait eu accès sur les pièces pendant cette cuisson.

Nous avons quantité de tessons au grain le plus fin et d'une teinte d'un blanc presque pur. Notons en passant du reste que nous possédons des outils de fabrication, des instruments de support pour la cuisson etc, faits de cette terre qui était plus dure au feu et plus forte à l'usage en même temps qu'elle fournissait des produits plus beaux. Nous avons eu soin de conserver ces pièces comme échantillons de terre.

---

#### LE VERNISSAGE.

On sait que le grès orné primitif était vernissé au sel sans émaux. Il constituait deux variétés : le *grès rouge* et le *grès blanc*. Ces teintes, passant du brun et même du noir luisant au blanc sale se substituaient l'une à l'autre pendant la cuisson et se mêlaient sur un même pot sans qu'on sût expliquer théoriquement pourquoi.

Ce mélange de teintes donnait souvent un brun marbré très agréable à l'œil, dont parle l'abbé SCHMIDT pour Raeren et que nous avons rencontré habituellement sur nos tessons de Bouffioux et autres. On ne pourrait en aucun cas regarder cette teinte marbrée comme caractérisant une sorte de produits propres à une seule terre ou à une seule fabrique.

Ce serait donc se faire une illusion complète de penser pouvoir, par la teinte du vernis, reconnaître la provenance diverse des grès. C'est là une simple affaire de cuisson et de feu commune à toutes les fabriques.

Cependant c'était une spécialité des maîtres potiers de Bouffiuux de savoir donner à leurs produits la teinte voulue, par la *salure* et l'action plus ou moins directe du feu. Un excès de sel et peu de chaleur servaient à obtenir une teinte blanche, tandis que la pénurie du sel et une forte chaleur donnaient au contraire une couleur plus ou moins rouge. Il est présumable que la soude, séparée de l'acide chlorhydrique par la chaleur et combinée à la silice de l'argile, met en liberté un oxyde de fer plus ou moins abondant, plus oxygéné et plus brun, selon les circonstances. Aujourd'hui même, pour aider à cet effet, on *mine*<sup>1</sup> le vase avant de le cuire.

En pratique, dit la tradition des anciens du métier que nous avons consultés sur place, on salait deux fois, en laissant ouverts, lors de la seconde opération, les *carnaux* à jeter le sel, puis on arrachait les feux pour glacer avec le moins de chaleur possible, quand on voulait obtenir les fonds blanc-gris. Pour les fonds bruns ou rouges, on salait une seule fois et l'on rechargeait les foyers, tout four fermé, pour obtenir un bon coup de feu. La température de cuisson de ces grès est une des plus hautes chaleurs céramiques; elle peut être évaluée à 70° ou 90° Wedgwood.

La glaçure au sel se faisait, comme nous venons de le voir, avec la cuisson en une seule opération, à la fin de laquelle le sel était jeté au four par les *carnaux* supérieurs. Mais il fallait une nouvelle opération pour la pose des émaux ou couleurs dont nous parlerons plus loin.

---

1. La *mine* ou *plombagine* est un oxyde de fer argileux mêlé de carbone.

Les petits fours anciens étaient loin de ressembler à ceux d'aujourd'hui, qui sont de forme mi-cylindrique couchée, ou même en dôme, les anciens étaient plutôt de forme elliptique et mesuraient à peine 24 pieds sur 8 à 10, et autant de hauteur.

Il est, sur la construction de ces fours anciens, un détail important et fort peu connu, que nous croyons inédit. Ces fours, pour plus de légèreté et plus de résistance aux retraits continus occasionnés par les cuissons, étaient construits non de briques, mais de petits pots de formes spéciale conique. On emboîtait ces pots l'un dans l'autre en les collant avec un peu d'argile forte et l'on en faisait une pile recourbée en demi-arcade, dont le sommet allait rejoindre le sommet opposé d'une autre pile à l'arête de voûte du four. Ces arcades se plaçaient l'une à côté de l'autre, collées par de l'argile, et toute la voûte se terminait ainsi, formée entièrement de pots emboîtés <sup>1</sup>. Il paraît que cette méthode venait, avec l'industrie elle-même, d'Allemagne, où elle est encore parfois usitée, comme elle l'était chez nous il y a quelques années. On a trouvé de ces fours dans le duché de Nassau ; et nous mêmes en avons vu des restes à Bouffioulx.

---

1. Un four construit ainsi fut découvert il y a quelques années, paraît-il, au château de Fontaine-l'Evêque pendant la restauration de celui-ci. On peut s'expliquer cette construction d'une façon bien simple, mais fort importante au point de vue historique : on a sans doute fabriqué anciennement de la poterie, peut-être du grès-cérame, dans ce château.

On sait qu'en France, au moyen âge, dans le but d'alléger le poids de la maçonnerie et d'obtenir plus de sonorité, les architectes faisaient usage de vases creux en terre cuite, baignés dans le mortier, en bâtissant dans les églises romanes, les demi-coupoles *en voûtes en cul de four* formant les absides.

## LA FORME ET LES ORNEMENTS.

Les vases en grès ornés étaient à Bouffloulx, comme ailleurs, de toute grandeur et de toute forme.

Quand on commandait de la poterie au chiffre du propriétaire, il s'agissait d'un service entier, comme ça se pratique aujourd'hui encore pour la porcelaine. Nous retrouvons en effet marqués au même chiffre des débris de pots, de cruches, grandes et petites, de pintes, de vases de toute sorte. Il est curieux à ce point de vue, de comparer entre eux les tas de tessons produit par le décombrement des dépôts de résidus.

Certaines formes étaient cependant propres au commerce courant de chaque centre de fabrication.

L'étude de divers types d'ornementation offre le plus grand intérêt. Ils étaient au reste d'une variété remarquable.

Nous ne parlerons guère des dessins en émaillage plat qui se faisaient à la main, au pinceau sans moule. Nous nous occuperons seulement des ornements en relief.

Les procédés de fabrication étaient variés selon l'espèce d'ornements et leur nature.

Les cordons plus ou moins compliqués, les gorges, les bandes de toute sorte régnaient circulairement autour du vase étaient modelés sur le tour au moyen des doigts ou d'outils, et de profils spéciaux.

Certains ornements creux ou saillants en branches, ramifications ou végétations, largement conçus et couvrant le vase presque entier sans répétition servile d'un même motif, se faisaient à la main. Souvent des rameaux creusés à la main portaient des fleurages et des fruits en reliefs, moulés sur place et couverts d'émaux bleu et grenat.

Cette espèce d'ornementation originale nous a paru sinon spéciale à Châtelet et Bouffloulx, au moins y avoir été fort

usitée et nous en ferons même une division de notre *Catalogue descriptif*.

Quant aux ornements en relief distincts l'un de l'autre, tels que les écussons, les médaillons, les bandeaux de goulots, les rosaces, etc., on les imprimait dans l'épaisseur de la terre, au moyen d'un moule ou matrice au moment où le tournissage venait d'être fini.

Si l'ornement devait avoir une grande épaisseur l'impression se faisait sur une engobe préalablement appliquée et soudée sur la paroi du vase. Pour les fortes saillies, les grands mascarons, etc., l'engobe devenait une vraie rappede de boule d'argile.

Pour faire de meilleur ouvrage on n'employait pas l'engobe ni la recharge qui avaient l'inconvénient de s'écailler à la cuisson ou même après : on repoussait vers l'extérieur de la pâte réunie en bosse à l'intérieur du vase et l'on moulait sur le repoussé.

Le point délicat était la fabrication du moule. Là était l'œuvre artistique.

Ce moule se modelait et se travaillait, se sculptait par l'artiste dans une terre choisie, au moyen d'outils, d'ébauchoirs, de burins particuliers ; puis la pièce se cuisait avec soin. Les fabricants faisaient naturellement chez eux la plupart de leurs moules ; mais nous pensons qu'ils s'en procuraient parfois aussi d'autres sources ; probablement existait-il des producteurs spéciaux pour ces articles. L'observation nous apprend en effet que la même ornementation, les mêmes médaillons étaient usités dans diverses fabriques. Il y a plus, certains moules employés dans une fabrique portaient parfois semble-t-il la marque d'un artiste étranger. Ça pouvait être le résultat d'une imitation ou d'un surmoulage ; ou bien, et ceci nous semble plus vraisemblable, certains artistes fournissaient des moules aux fabricants et



parfois ils signaient leur œuvre. Nous rencontrerons plus loin quelques faits qui rentrent dans cette catégorie. Nous avons trouvé en terre de ces moules anciens et nous en avons vus appartenant à M. Gille de Châtelet, au Musée de la Porte de Hal, etc.

Plus tard on fit ces moules en bois, on finit même par les faire en métal.

Une catégorie de vases dite souvent *poterie de Nassau* ou *slingut* allemand *de Grenzhausen*, avaient la panse entièrement couverte, sauf sous l'anse, de rosaces, de médaillons, de lozanges, de mascarons, ou d'autres figures émaillées ou épargnées sur émail bleu ou grenat et disposés en quinconce.

L'impression de ces dessins en relief se faisait par un procédé analogue à celui que nos fabriques de papiers peints employaient encore il n'y a pas longtemps, avant l'invention du rouleau à clichet. L'ouvrier se servait d'une matrice ou moule dont l'empreinte présentait un dessin qui se raccordait avec la même empreinte imprimée à côté. Ce moule était carré ou en lozange. Il formait un sujet séparé ou une partie du dessin complet.

La fabrication de ce genre de poterie dite de Nassau était fort usitée à Châtelet et à Bouffioux et nous servira pour une division de notre *Catalogue descriptif*.

---

## LES MARQUES, LES CHIFFRES ET LES BLASONS.

---

### CHIFFRES ET MARQUES IMPRIMÉS DANS LA POTERIE.

On imprimait sur les grès ornés rouge de la bonne époque, des marques d'ouvriers ou d'artistes, de fabricants ou de négociants, des chiffres, des devises, des blasons propres aux familles pour qui les objets étaient fabriqués.

L'introduction des émaux tua l'usage de ces médaillons et de ces blasons sur nos grès.

Ces armoiries et ces chiffres, ces initiales et ces devises du grès-cérame ancien, qui était la poterie de luxe, sont les initiales, les chiffres, les noms du propriétaire, peints aujourd'hui encore sur la porcelaine commandée. On faisait souvent marquer ainsi les pièces que l'on offrait à quelqu'un à propos d'une fête, d'un anniversaire, d'un mariage surtout. Cette dernière tradition a résisté au temps et au commencement de ce siècle encore, mais surtout au siècle dernier, l'usage touchant et sage de donner au marié, et surtout à la jeune mariée, des objets d'art était général dans notre arrondissement. On marquait au chiffre de la mariée tout ce qui était de luxe. Or on recherchait alors les objets d'art plus généralement peut être qu'aujourd'hui. On aimait à trouver la beauté artistique dans la *dresse*, dans l'armoire, dans la garde-robes, dans le bahut ou dans le grand coffre et même sur la vaisselle en poterie, ou en verrerie. Nous avons plusieurs fois vu dans de vieilles familles bourgeoises de superbes meubles en chêne, artistiquement sculptés, portant au fronton le chiffre de l'aïeule de la vieille maîtresse de maison qui nous faisait les honneurs, et celle-ci nous montrait elle-même dans l'armoire de belles tasse en faïence ancienne et des verres en cristal taillé à la roue et portant aussi un écusson au même chiffre. Il s'agissait évidemment en tout cela de la corbeille de la nouvelle mariée. Doux souvenirs de famille qu'on aime à rencontrer.

Il est absolument nécessaire de distinguer ces marques et ces chiffres, ces écussons des propriétaires pour qui ont été fabriqués les objets, d'avec les marques des négociants ou des fabricants eux-mêmes. Les caractères qui distinguent ces deux espèces de marques et en établissent l'identité sont différents.

Les chiffres du propriétaire sont toujours placés en pleine vue à l'endroit le plus apparent de l'objet, ils sont un véritable ornement posé avec un peu d'ostentation à la place d'honneur. On en forme des médaillons ornés et bien visibles.

Les marques d'artistes au contraire se font modestes et sont reléguées dans un coin; elles sont simples et jamais entourées d'ornements tapageurs, ni ne forment de brillants médaillons. Ce ne sont pas des ornements, ce sont des initiales, une seule lettre, un simple signe.

Au moyen-âge, en poterie comme dans beaucoup d'objets d'art, la marque de l'auteur n'est pas la règle, surtout quand il s'agit d'objet de peu d'importance et non de tableaux ou d'œuvre de valeur; et encore combien de chefs d'œuvre d'orfèvrerie non signés. Quelle différence avec notre siècle où l'on signe tout, même ce qu'on n'a pas fait.

Il en est de même pour les marques de fabricants et de négociants; elles ne pouvaient raisonnablement pas prendre les allures d'une ornementation. Les produits d'une fabrique auraient un aspect trop monotone et peu varié, si la marque qu'ils portent était conçue de façon à couvrir, comme ornement une partie essentielle et apparente du vase.

Disons cependant que pour échapper à cet inconvénient, tout en plaçant son adresse à la partie la plus visible du vase, le fabricant prenait souvent un moyen détourné; il la mettait avec des ornements divers selon les objets et indépendants de cette marque, autour d'un écusson ou d'un médaillon ornementé et variable lui-même etc. Les adresses de Quellin Pardicque, de Jean Godart etc., en sont des exemples.

\*  
\* \*

Nous ajouterons ici un mot: au point de vue de l'attribution des marques de fabriques à l'un ou l'autre centre de fabrication on doit garder une extrême prudence. Quant à nous,

nous ne revendiquerons, *pour le moment*, comme appartenant à Bouffioux que les marques déterrées dans les rebuts de fabrication ancienne de la localité. On aura tout le temps au fur et à mesure que s'éclaircira, par de nouveaux éléments, une question à peine ébauchée aujourd'hui, de faire des listes de marques de Bouffioux et de Châtelet. Nous éviterons ainsi un écueil contre lequel, malgré son talent et ses soins, M. THÉODORE GRAESSE est allé se heurter dans son ouvrage. Sans donner la moindre explication, il attribue d'un côté à des fabriques de Cologne et de l'autre à des fabriques de Raeren beaucoup de marques qui sont identiques et qu'on s'expliquerait difficilement avoir en même temps eu ces deux origines différentes.

Voici, comme exemple, les numéros de marques identiques attribuées d'un côté à Cologne et d'un autre à Raeren :

FORMES.	A RAEREN.	A COLOGNE.
Initiales	703 identique à	757
Id.	704 id.	768 et 773
Id.	705 id.	770
Id. et dessin	741 id.	769
Id. id. et millésime	742 id.	770
Dessin	743 id.	770
Id. et initiales	744 id.	774
Initiales	745 id.	769
Id.	746 id.	769
Id.	747 id.	769
Id.	749 id.	769
Id. et millésime	720 id.	769
Id. id.	722 id.	770
Etc., etc.		

Il a pu se rencontrer sans doute des fabricants homonymes se servant de mêmes initiales, surtout quand il s'agissait de chiffres communs; mais ces rencontres furent évidemment fort rares et l'identité ne dut jamais s'étendre des lettres

initiales aux détails d'un dessin ou a des marques compliquées quelconques, monogrammes ou autres.

Il pourrait bien s'agir ici de marques non contrôlées, attribuées un peu arbitrairement à une localité, puis réclamées par une autre localité ou par un autre écrivain, ce qui amena la formation de deux listes qui, réunies ensuite dans un même ouvrage, sans être soumises à un contrôle, presque impossible d'ailleurs nous le reconnaissons, formèrent double emploi.

Quant aux écussons armoriés, ou au chiffre des propriétaires pour l'usage desquels avait été fabriquée la vaisselle, nous devons encore nous y arrêter un instant.

On a trouvé dans les rebuts de Raeren et dans ceux de Bouffioux et Châtelet, la preuve absolue que l'on avait concurremment fabriqué dans ces deux centres de fabrication de la vaisselle au chiffre d'une même famille; souvent pour des membres différents et parfois aussi pour une même personne.

Cette difficulté qui frappe au premier abord n'est qu'apparente et s'explique naturellement. On n'en peut tirer qu'une seule conséquence, c'est que, à cette époque comme de nos jours, on quittait un fournisseur quand on y trouvait avantage, on changeait de potier comme de tailleur. Ça prouve enfin, comme le faisait remarquer plaisamment l'un de nos collègues que l'on ne se faisait pas toujours chausser par le même cordonnier et l'on cherchait le bon faiseur. Or en fait de grès ornés, les bons faiseurs de l'époque, les fournisseurs à la mode étaient pour nos pays et les contrées voisines : Bouffioux, Châtelet et Raeren, paraît-il. Au moins le savons-nous personnellement quant aux deux premières localités, dont la réputation s'étendait au loin.

Disons encore que les circonstances dans lesquelles se trouvaient les personnes qui commandaient la vaisselle, les

localités qu'ils habitaient momentanément ou d'une manière stable, leur position etc. ont pu changer et amener aussi un changement dans leurs relations, leurs connaissances, leurs idées, leurs dispositions envers leurs fournisseurs.

---

MARQUES DES COUVERCLES D'ÉTAIN.

Nous ajouterons quelques réflexions sur un autre ordre de recherches accessoires qui nous semblent destinées à aider beaucoup le travail de classification et d'attribution des pièces trouvées, à telle localité et surtout à tel pays plutôt qu'à tel autre. Je veux parler de l'étude des marques de contrôle d'étain.

Les pintes et les pots allemands ou belges sont souvent garnis et couverts d'étain. Pour ce but, le potier faisait avant la cuisson du vase, au-dessus de la courbure, à la naissance de l'anse, une ou deux entailles de poinçon pour permettre à l'étainier de fixer le cercle ou manchon à charnière, destiné à maintenir le couvercle, sans qu'il pût glisser et descendre le long de l'anse.

Ce couvercle, comme tout ouvrage d'étain, devait légalement, aux XVI<sup>e</sup> et XVII<sup>e</sup> siècles, porter une marque et même une double marque accompagnée ordinairement des armes du pays. L'étain fin portait l'empreinte d'une petite rose 1 dans le pays de Liège et dans le pays Namurois. Il y avait en outre à Liège la qualité *mêlée*, marquée d'un *perron* et à Namur la qualité *tiercée* à la marque du *fusil* et du *lion* et la qualité *claire* à la marque de la *fleur de lis*.

Tous les objets portaient en outre la marque particulière du fabricant, déposée dans la ferme du *bon métier des*

---

1. Mesurant 0<sup>m</sup>01 en moyenne.

*postainiers*, estampée sur une lame de plomb avec le millésime de l'année, car elle devait changer annuellement. Cette marque était le plus souvent les initiales du potier placées entre les rayons de la couronne qui surmontait la rose.

En 1701, on introduisit dans le Namurois une nouvelle marque, deux grandes roses couronnées sur l'étain fin d'Angleterre, qualité plus pure que l'ancien étain à la rose 1.

Plus tard nous rencontrons comme marque de l'empire une rose ou fleuron de six pétales arrondis et sur le tout, au centre le même fleuron de moindre grandeur. Cette espèce de rosace est sommée d'une couronne impériale portant entre les nervures fermés les deux lettres I. M.

On rencontre aussi comme marque de Liège un évêque avec chape et mitre, la tête accostée de I. M. ou encore de C. P. — V. U. Ces lettres sont probablement les initiales du potier.

Nous ne pouvons aujourd'hui qu'indiquer en quelques mots ces principes et nous n'avons pas le loisir de nous arrêter à les développer et à préciser comment nous entendons qu'ils soient appliqués à nos recherches. Nous nous contenterons de faire remarquer à nos collègues que les listes des marques des *postainiers* seront utiles dans la question.

Toutefois l'on ne peut, à ce point de vue, comparer ces marques à celles des marques des potiers eux-mêmes. On ne doit pas perdre de vue que les couvercles d'étain ne se faisaient pas à Bouffioulx, ni probablement dans les autres centres de production de grès, mais dans les lieux d'expédition et de vente. Le potier vendait le pot nu.

---

1. Cette rose était environ deux fois aussi grande que la petite rose dont nous avons parlé.

Pour ces ordonnances, voir LOUVREX et le *Recueil des ordonnances des Pays-Bas autrichiens*.

## IMPORTANCE DE LA FABRICATION & DÉBOUCHÉS <sup>1.</sup>

La plus grande extension de l'industrie de Bouffiuoux doit se reporter à la fin du XVI<sup>e</sup> et au XVII<sup>e</sup> siècle.

La fabrication seule suffisait d'ordinaire aux maîtres potiers ; l'écoulement des produits, toujours assuré du reste, ne les préoccupait guère. Ils produisaient, d'autres vendaient ; ils faisaient l'industrie, le commerce incombait à d'autres.

De là ces deux professions bien nettement tranchées : *maître potier* membre du corps de métier, et *marchand potier* de profession libre.

Cette profession de marchand était fort importante, chacun était limité toutefois pour la circonscription de sa vente selon l'usine qui lui fournissait et conformément à une répartition convenue que nous ferons connaître.

Chaque marchand allait donc au loin placer les produits d'un fabricant, il avait ses débouchés particuliers ; il envoyait livrer sa marchandise par charettes, par bateaux, par brouette et même par balles. Il établissait sur place des comptoirs, des représentants etc.

Les archives locales sont remplies de faits relatifs à cette exportation importante de la poterie. Nous en citerons plus loin.

Ces marchands avaient un commerce extrêmement étendu et ils achetaient d'avance toute la production d'une usine pendant plusieurs années <sup>1.</sup> Chacun avait souvent sa marque commerciale à laquelle il faisait fabriquer les produits qu'il écoulait.

---

1. Voir ci-après aux *Documents*.



Les Romain, les Gossart, les Mofroid, les Hannecart, les Camberlin et bien d'autres étaient des familles de marchands opulents de Châtelet et de Bouffloulx, mais ils ne s'occupaient nullement de fabrication. Pont-de-Loup ne renfermait, croit-on, que des marchands. Quelques branches de familles de potiers s'étaient faites marchandes. Les Crame, les Godart, les Laventurier, les Bertrand etc., étaient dans ce cas.

La fabrication était tellement grande au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle que « l'art à faire pots allait du tout à ruine pour respect de la multitude de pots qui se faisaient, ce qui causait un trop vil prix de la marchandise » 1.

Personne n'admettra que cette phrase, écrite dans un procès-verbal de 1617 1, implique le moins du monde la décadence de la profession, ce qui serait contraire aux documents officiels, lesquels enregistrent au contraire un progrès incessant depuis l'origine de l'industrie. Loin de là, c'est l'indice d'une immense production, d'une production trop abondante qui rendait momentanément l'industrie peu lucrative.

Aussi dès ce moment on sentit le besoin de limiter cette trop abondante production dans l'intérêt de la vente et les archives nous apprennent que la corporation répartit alors la fabrication entre les treize maîtres de cette époque et réduisit en moyenne le nombre de fournées à 118 par an.

Or les fours anciens étaient plus petits que les modernes. Ils mesuraient 24 pieds sur 10 et 9 de haut (environ 7<sup>m</sup> sur 3<sup>m</sup> et 2<sup>m</sup>50) pour les *grès bleus* ; la hauteur était plus forte pour les *grès rouges*. En moyenne, on pouvait chaque fois,

---

1. Voir ci-après aux *Documents*.

dans ces fours, cuire environ 900 à 1,000 *comptes* 1.

Il résulte de calculs auxquels s'est livré M. Kaisin dans son recueil des *Documents* authentiques 2, que l'on peut compter sur une production totale annuelle de près d'un million de vases en grès livrés au commerce par Bouffioux et Châtelet. On peut aller jusqu'à supposer, si l'on veut, que la moitié, au plus, de cette production était du grès commun, mais il faudra aussi admettre que les deux tiers des habitants campagnards et ouvriers, au moins, n'usaient à cette époque que de grès commun, et la compensation sera ainsi dépassée de loin. Voilà certainement de quoi subvenir aux besoins d'une grande partie des habitants des Pays-Bas, tout en laissant de la marge pour l'exportation.

On peut affirmer avec la certitude de ne pas se tromper que dans de telles conditions une industrie est en pleine

---

1. On payait les ouvriers par centaines de pots fabriqués. Comme il y a des vases de différentes grandeurs, on avait pour type ou étalon un *pot de compte*. Il y avait des pots de deux *comptes*, dont il fallait cinquante pour cent pots de *compte*. Il y en avait, d'autre part, de plus petits, dont il fallait 2, 3, 4 et jusqu'à 16 pour l'étalon. Le compte des pots était évalué un peu arbitrairement. Il était cependant sensiblement proportionnel à la quantité de terre employée. Un pot de compte commun pouvait contenir approximativement 20 à 22 pots petite mesure de Bouffioux. Le pot de compte orné ou bleu était moins grand.

En général, les pots fabriqués anciennement étaient de petite sorte et en moyenne le *compte* renfermait au moins 8 ou 9 pièces.

Le pot de grès orné ou de grès bleu, grès de luxe, se payait environ un tiers de plus. Le *compte* renfermait donc dans ce cas autant de pièces de moins.

Le *compte* différait beaucoup en Allemagne, où il se payait presque le double, ainsi que dans les autres centres de production.

2. Voir à la fin de ce *Rapport*.

prospérité et cette position n'est pas une position de décadence comme on a tenté de l'insinuer. Nous savons d'ailleurs d'une manière formelle par les archives locales qu'à aucune époque cette industrie ne fut aussi prospère à Bouffioux et à Châtelet.

Les documents nous apprennent en effet que la corporation avait distribué la Belgique en quartiers assignés à chaque fabricant pour écouler ses produits. Or, nous voyons dans cette convention que les débouchés ordinaires de l'industrie de nos potiers étaient : l'Entre-Sambre-et-Meuse, le pays de Liège, les bords de la Sambre, le duché de Brabant, le comté de Namur, la Flandre, l'Artois, etc., etc.

Cette convention est sans doute un moyen d'éviter la concurrence que nos syndicats industriels ne sont pas encore parvenus à appliquer à notre époque de progrès. Nos potiers s'étaient partagé le pays ; chacun avait son quartier, sa province, sa ville, sa rivière.

Ces faits indiquent clairement que la Belgique possédait peu de fabriques de grès et qu'une grande partie des besoins de cette consommation était remplie par l'industrie de Châtelet et de Bouffioux.

Cette importance de l'industrie locale s'est du reste maintenue de nos jours, grâce à la qualité des terres du Bois de Châtelet ; mais elle a changé de caractère, de la Belgique entière, on s'adresse à Bouffioux quand on veut se procurer des appareils industriels ou domestiques en grès très fort.

Nous devons toutefois avouer qu'aujourd'hui ce ne sont plus ces terres si pures et de qualité tout à fait supérieure que l'on exploitait il y a deux ou trois cents ans et qui faisaient le prix de la poterie de grès et la richesse de Bouffioux et Châtelet, alors que ces communes s'en disputaient avec acharnement devant les tribunaux le droit

d'extraction <sup>1</sup>. Ces exploitations dirigées peu méthodiquement par les anciens ont entraîné la ruine des gisements. On a tiré les bonnes veines, puis l'on a remblayé les fosses ; ce qui reste est de qualité inférieure comparativement aux terres du temps passé et est, en outre, difficile à tirer.

\*  
\* \*

L'immense fabrication qui produisait « la multitude de pots qui causaient un trop vil prix de la marchandises » <sup>2</sup> amena nécessairement cette grande exportation des produits de Bouffioux dont nous allons parler, et cette exportation lointaine, elle-même, donna à l'industrie locale un caractère cosmopolite qui se reflétait dans la façon et jusque dans les détails de forme des vases.

Les types les plus divers sortaient des ateliers de nos potiers. Tel ouvrier fabriquait d'une manière spéciale le pot de Nassau, tel autre le pot flamand, tel autre le pot brabançon. Il y a plus, comme nous l'avons dit, la forme différait même pour certains centres de population ; non seulement la forme, mais l'ornementation était conçue dans ces idées. L'artiste ne perdait pas de vue ce but commercial et le vase destiné à la Flandre était couvert de motifs d'ornementation de genre flamand et portait même des inscriptions en langue flamande.

Le vase allemand était aussi fabriqué à Bouffioux et certes l'imitation était vraiment parfaite, tout en conservant un cachet particulier de forme de pots. Les sujets d'ornementation, les personnages, les actions mises en jeu étaient allemands et accompagnés d'inscriptions allemandes, d'indices allemands ; nous en verrons les preuves. C'était, si l'on

---

1. Les archives relatent une douzaine de procès intentés pour ce droit.

2. Expression d'une charte du métier. V. ci-après aux *Documents*.

veut, une espèce de contrefaçon, comme on nous l'a insinué, faite dans un but de concurrence.

Nous croyons seulement devoir ajouter ici une simple réflexion que tout esprit droit ne peut se dispenser d'admettre, c'est qu'il n'est pas nécessaire qu'on parle flamand ou allemand dans une contrée pour y fabriquer des vases à inscriptions de ces langues. Il n'y a dans ce fait aucune difficulté sérieuse pour une industrie, et ce genre de concurrence par contrefaçon si ordinaire dans les siècles passés est d'ailleurs ici établi par des preuves.

La forme des pots de Gand différait de celle de Bruges, il y avait des pots de Turnhout, ceux de Termonde, ceux des environs de Bruxelles, etc.

Le pot de Bruxelles était à large goulot sans bec, il était d'ordinaire ornementé. Le pot de Mons était à large goulot avec bec et le plus ordinairement très simple.

Le pot de Gand était assez semblable à celui de Bruxelles, mais à panse moins rebondie. ( Voir ci-après à la marque MRA<sup>x</sup> 269<sup>1</sup> ) Enfin l'ouvrier savait pour quelle contrée il modelait ses vases. On les faisait à la mesure du pot flamand ou du pot brabançon. On les ornait même d'inscriptions étrangères.

En effet, qu'était anciennement la contrefaçon, l'imitation des formes pratiquée sur une vaste échelle, sinon la vraie concurrence ?

Ajoutons toutefois que cette concurrence n'allait jamais jusqu'à la contrefaçon des marques de fabrique ; ce procédé eut été l'objet de la reprobation générale à cette époque où le commerce était bien plus loyal que de nos jours.

La vérité c'est que Bouffioux fournissait au loin et au large et produisait tous les genres pour satisfaire sa clientèle. D'ailleurs il serait dans beaucoup de cas impossible à cette époque de distinguer l'imitateur de l'inventeur. Cette ques-

tion offrirait du reste assez peu d'intérêt ici où tout se résume dans la grande importance de l'industrie de nos localités. Toutefois il ne nous paraît pas probable qu'elles aient fait de grandes exportations vers l'est dans les pays allemands, car ses pays étaient le marché tout indiqué des fabriques qui florissaient le long du Rhin et à proximité, telles que Sieburg, Raeren, Frechen, etc. Les exportations en pays étrangers se faisaient principalement vers le sud. Chaque centre de production gardait, comme toujours, son courant naturel.

---

## LES GRÈS DE BOUFFIOULX

### dans les Flandres.

On vient de voir que nos potiers comptaient sur le marché des Flandres, qui était de l'avis de tous, leur grand débouché.

Nous pensons donc que c'est une erreur d'attribuer au territoire des deux Flandres une grande production de grès ornés anciens.

Nous remarquons avec quelques Allemands que l'histoire, les documents, ni la tradition ne nous disent quelles parties des deux Flandres ont donné cette grande fabrication de poterie de grès, et même, on ne peut guère à la rigueur citer jusqu'ici un seul siège de production dans cette contrée.

Nous ne voulons pas nier aujourd'hui d'une manière positive et absolue qu'il y ait eu anciennement des fabriques de grès, ornés ou non, dans les limites de ces provinces. Mais nous croyons que cette négation est le résultat auquel les recherches conduiront indubitablement.

Nous attendons que l'on apporte de vraies preuves de cette fabrication, ce qui n'a pas été fait jusqu'ici. Nous rappellerons à cet effet que les preuves les plus élémentaires, celles qui sont les plus indispensables et que l'on peut le

plus légitimement exiger, c'est la découverte en Flandre des restes d'anciennes fabriques et des résidus de fabrication, ou dépôts de leurs décombres, ainsi que des anciennes exploitations d'argile convenable.

Les Flandres, en revanche, ont dans la suite fourni beaucoup de poterie commune tendre à vernis plombifère, et l'on rencontre encore des spécimens de cette poterie de terre portant des inscriptions en langue flamande.

Le territoire flamand n'a du reste, guère exporté dans les autres provinces même la poterie tendre.

\*  
\* \*

A Châtelet et à Bouffioulx, on s'est *toujours* révolté contre la dénomination de *grès flamand* et les souvenirs unanimes de toutes les traditions l'ont *toujours* condamnée. Par la voix de tous les descendants des familles de potiers, on peut entendre ces traditions crier d'un commun accord :

« Les Flandres n'ont jamais produit un seul pot de grès simple ou orné. Aucune fabrique de cette poterie n'y a jamais été établie et l'on n'y trouvera jamais aucun reste d'usine ni aucun résidu de fabrication. Les Flandres ne renferment pas une once d'*argile forte à poterie de pierre cuite à fort feu et à couverte saline*, mais seulement de l'*argile tendre à poterie de terre cuite à feu doux et à vernis plombifère*. Et comment se serait-on procuré ces terres fortes puisque le bois de Châtelet seul dans les limites de la Belgique actuelle la fournissait *anciennement* et que seulement depuis moins de cinquante ans, on a trouvé à Beaume et à Laroche des gisements qui y alimentent des fabriques récemment établies. Or, la vente et le transport des terres de Châtelet étaient sévèrement prohibés par les chartes locales.

« Les Flandres furent, du reste, de tous temps le grand

marché de Bouffioux. Les relations avec ces contrées étaient tellement suivies que les potiers wallons y envoyaient leurs enfants pour s'y former au langage, aux mœurs, etc., et s'y créer des relations pour l'avenir. Ces jeunes garçons en rapportaient souvent le surnom de *flamand* et l'on disait *le flamand* Crame, ou Romain ou Camberlin, etc. L'un de ces derniers se maria même à Bruges, avant de venir reprendre le commerce de son père. Nous disons le commerce car c'était un marchand.

« Ceux de Châtelet et de Bouffioux ne manquaient jamais d'aller pendant toute la bonne saison établir leurs magasins de poterie, de foire en foire, dans toutes les villes flamandes, où ces marchés publics étaient si importants il y a quelques siècles.

« Le marché des Flandres et du Brabant appartenait tellement bien à Bouffioux qu'on fabriquait des pots et des cannettes de type spécial pour chaque centre de population flamand ou brabançon. »

Si l'on nous demande maintenant ce que nous pensons de ces traditions populaires du village que nous venons de rapporter, nous répondrons que pour aujourd'hui nous nous en désintéressons, mais qu'elles méritent cependant examen.

Ce que nous savons, c'est qu'au XVI<sup>e</sup> siècle et jusqu'au XIX<sup>e</sup>, un des principaux débouchés des grès simples ou ornés de Châtelet et Bouffioux était la Flandre. Nos Wallons y exportaient énormément de grès ornements et c'est au point qu'aujourd'hui même, cette fabrication étant tombée et remplacée par une production toute industrielle, les fabriques de Bouffioux n'ont pu cependant abandonner d'une manière complète cette production spéciale destinée à la Flandre, et il est un objet que l'on continue à y expédier en grande quantité, c'est le vase de nuit en grès blanc-gris orné de fleurs en émail de couleur bleue.



Quant à l'expression de *grès flamand*, il ne peut rester à personne le moindre doute qu'elle ne soit fausse. On sait que le mot flamand était collectif. On admettait aux siècles derniers, la synonymie des noms *Flandre* et *Belgique*. La wallonie était alors toujours confondue avec le pays flamand dénomination bien plus connue; et à l'étranger pour tous les arts et toute espèce de célébrité, ce qui dans les Pays-Bas sortait du vulgaire était flamand. On en a cité beaucoup d'exemples. Le *grès orné flamand* était donc au même titre du *grès wallon* ou plutôt c'était réellement du *grès belge*. C'est par habitude, par inadvertance, par insouciance, que cette épithète *flamand* se rapportant aux Pays-Bas, y compris la wallonie, s'est maintenue en cette circonstance jusqu'à ce jour, où elle est strictement restreinte à une seule province et n'implique plus la contrée wallonne, ce qui pour nous est le point important.

N'oublions pas du reste qu'en ce qui regarde les environs de Charleroi, Bouffiuoux, Châtelet etc, il n'est pas nécessaire d'invoquer les raisons qui précèdent; car pendant une partie de la période de belle fabrication et de prospérité des grès ornés ces localités étaient incorporées à la Flandre française et les grès de Bouffiuoux étaient à la lettre les grés flamands.

---

### LES GRÈS DE BOUFFIOULX dans le nord de la France.

Le nord de la France était aussi pour l'industrie des grès de Bouffiuoux un débouché de grande importance et le marché de ces contrées était assuré à ces fabriques.

Voici entre cent un fait tiré des archives communales qui le prouve. » Le 19 septembre 1640, Jean fils de Jaspas Mofroid et Gilles fils de Antoine Parau, tous deux marchands

de poterie, furent attaqués à Matagne et la charetée de pots qu'ils conduisaient en France fut volée par des soldats de la garnison de Rocroi joints à quelques bourgeois 1. »

Il semble même que la consommation de nos voisins français était de premier ordre, car au XVII<sup>e</sup> siècle nos familles de potiers, ou au moins quelques unes d'entre elles, crurent que les commis, les agents, les commerçants et tous les intermédiaires des fabriquants ne suffisaient pas pour les transactions. On pensa à y établir des succursales et de nouvelles fabriques. On venait d'y découvrir quelques dépôts de terre à fabriquer le grès.

Nous avons déjà cité divers sièges de ces établissements ; mais il semble qu'il ne durèrent par longtemps. Ils tombèrent pour ne plus se relever. Le manque d'argile paraît avoir été l'une des causes de cet insuccès.

Cette fabrique de Marpent avait sans doute été établie aussi pour éviter les frais et les difficultés de douanes à la frontière qui séparait Bouffioulx de ses débouchés commerciaux français. Ces succursales n'eurent plus lieu d'être quand la France prit possession de nos environs pendant la campagne de 1667 et lors du traité d'Aix-la-Chapelle. L'établissement tomba probablement alors, car Charleroi et ses environs furent français pendant 30 ans, si l'on excepte une période de quatre ans, de 1679 à 1693, où nous fûmes espagnols.

Quant aux fondateurs plusieurs restèrent en France, mais d'autres rentrèrent à Bouffioulx et à Châtelet.

---

1. N<sup>o</sup> 1357 des *Archives communales*. Communication de M. O. GILLES.

## LES GRÈS DE BOUFFIOULX

dans le pays de Liège et dans la Hesbaye.

Nous avons parlé de l'article remarquable de M. SCHUERMANS sur le barillet d'Acosse et d'autres beaux grès-cérames anciens belges trouvés dans le pays de Liège 1. Cet article est le cri d'alarme des grès belges contre l'usurpation et l'envahissement des grès allemands. L'auteur, avec toute sa sagacité archéologique, y établit clairement que *dans les limites de la Belgique proprement dite*, on a anciennement fabriqué des grès ornés dits flamands. Il y indique même le nom d'un marchand qui se livrait largement au commerce de ces grès belges, à Liège et aux alentours, un nommé Quellin Pardicque, qui faisait fabriquer et marquer sa marchandise à son nom selon la coutume de nos marchands de Châtelet et Bouffioulx.

Le savant décrit et discute plusieurs vases de grès trouvés dans ce pays, ornés d'écussons, dont il donne le dessin, écussons qu'il analyse et détermine. A propos du barillet il dit : « Il semble donc acquis qu'il s'agit bien d'un grès de fabrication belge, puisque les trois écussons se rapportent à des familles ou des personnages de notre pays et rappellent les villes de Liège, Louvain et Saint-Trond. »

De son travail et de ses recherches, il déduit ensuite d'une manière générale et avec raison, les conclusions suivantes 2.

« M. SCHMITZ affirme que le perron de Liège, les poteries de Quellin Pardicque, de même que les armoiries de San Vittor, de Vanden Steen, de Colchen et les grès en forme de

---

1. Voir *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, XVIII. p. 243.

2. *Ibidem*, v. p. 264 et 368.

barillets ; presque tout ce qui figure sur les planches annexées au présent article, est étranger à Raeren. Ce serait un indice de la nationalité des objets dessinés sur ces planches et ce serait décidément *dans la Belgique proprement dite* qu'il faudrait en placer la fabrication : des études ultérieures feront sans doute connaître l'endroit précis. »

A cette époque, nous n'avions pas parlé de Bouffioux et Châtelet comme centre de production de grès ornés et aucune commune belge n'était signalée comme se trouvant dans ces conditions.

Depuis lors, la position s'est éclaircie, cet « endroit précis de la Belgique proprement dite » dont l'auteur demandait la révélation « à des études ultérieures », nous venons l'indiquer dès aujourd'hui : c'est Bouffioux et Châtelet.

« Cette pièce, écrivait M. SCHUERMANS à propos du barillet, est appelée à jouer un rôle peut-être important dans le débat au sujet de l'origine des grès flamands. »

En effet, ce savant voyait juste et ce rôle est important spécialement au point de vue de la justice que nous voulons faire rendre à Bouffioux et à ses environs.

Nous reviendrons plus loin sur ces objets et nous verrons qu'ils sortaient des fabriques de Bouffioux et de Châtelet.

En parlant de la redevances que les potiers payaient dans les siècles derniers au chapitre de Liège pour leur extraction de terre. M<sup>r</sup> Van de Castele dit que ces industriels, apportaient bien évidemment à Liège des vases de grès de Châtelet comme M<sup>r</sup> SCHUERMANS et lui-même en ont reconnu au Musée de Liège.

Quand on aura lu attentivement la description des pièces qu'ont fournies nos quelques fouilles et que nous donnons ci-après dans notre *Catalogue descriptif*, on conclura naturellement que beaucoup de nos tessons appartiennent à des vases fabriqués pour la Hesbaye et pour la cité de Liège.

On verra en effet qu'un grand nombre portent les armoiries de familles hesbayennes, ou liégeoises.

Du reste Bouffioulx était situé sur le territoire du Pays de Liège, dont Châtelet était une des principales *Bonnes Villes*, tandis que les autres localités qui produisaient les grès ornés étaient placées hors de la principauté. Entre elles et le Pays de Liège, où étaient Bouffioulx et Châtelet, il y avait frontières, douanes et impôts, c'est-à-dire difficultés de toutes sortes.

D'où il ressort que cette contrée était le marché naturel de nos centres de production, à l'exclusion de fabriques même plus rapprochées.

Nous savons que l'importance du commerce de Bouffioulx avec ces contrées a parfois inspiré à nos maîtres potiers l'idée d'aller établir des fabriques sur les lieux mêmes. C'est d'ailleurs une tendance toute naturelle que nous avons vue se réaliser encore par nos industriels dans le nord de la France. Nous avons parlé de Mathieu Bertrand qui s'établit à Verviers ou à Liège, mais qui semble n'y avoir pas tenu plus que ses confrères chez nos voisins du nord. Ça donne à penser que nos anciens potiers de Bouffioulx avaient quelque raison de priser à une si haute valeur les qualités spéciales de la terre de leur *Bois de Châtelet* et de la vanter avec un peu d'exagération, même au détriment des argiles d'autres localités.

Je terminerai en disant quelques mots des poteries de Quellin Pardicque. Nous prouvons par des documents et par la description des armoiries trouvées sur les pots de nos localités que les fabriques de Bouffioulx et Châtelet travaillaient beaucoup pour la Hesbaye et le pays de Liège. Nos industriels y avaient leurs agents, leurs intermédiaires pour écouler leurs produits, des négociants enfin, qui vendaient pendant qu'eux-mêmes fabriquaient, et qui avaient même leur marque particulière. Ils en avaient à Liège, ils en

avaient probablement même à Aix ou dans d'autres villes, et Quellin Pardicque a pu très bien être un de ces négociants qui faisaient fabriquer à leur marque dans les usines de notre arrondissement. Ce qui nous le fait croire c'est que, de l'avis de MM. SCHUERMANS et SCHMITZ, « les poteries de Quellin Pardicque sont étrangères à la fabrication de Raeren » et que jusqu'ici nous ne voyons guère à cette époque d'autres fabriques belges importantes de grès ornés ; c'est ensuite que ces poteries de Quellin Pardicque ont tout-à-fait les caractères techniques de la poterie de Bouffioulx, et que les ornements qui entourent les médaillons sont vraiment de même main que certains médaillons de Bouffioulx.

---

## LES GRÈS DE BOUFFIOULX

### dans le Hainaut et le Tournaisis.

La poterie de Bouffioulx et Châtelet avait trouvé anciennement un débouché dans le Hainaut comme dans les autres parties de la Belgique. Nous en avons rencontré un assez bon nombre de spécimens dans diverses collections à Mons et à Tournay. A Mons chez M. le comte d'Auxy de Launoy, au Musée etc.

La ville de Mons elle-même a fourni de la poterie, mais à une époque beaucoup plus ancienne, en plein moyen âge. L'ancienne *rue de la Poterie*, citée en 1313, en fait foi et l'on y a rencontré maintes fois des tessons et des vases dans les travaux de terrassement. Cette poterie était grossière comme toute celle de l'époque.

M. DEVILLERS a bien voulu, à ce propos, nous communiquer quelques notes.

Le *Rôle des offices héréditaires du comté de Hainaut*, formé vers 1214, porte : « Walterus figulus Adam agnomine bone

vite filius, ministerium habet ministrandi ad curiam ollas figularias tam ad cameram quam ad coquinam et ad vinum propinandum necessarias et licet ei accipere terram in Wareseagio montensi seu nemore comitis officio suo necessariam » 1.

Les *Bulletins du Cercle archéologique de Mons*, dans le procès-verbal du 18 mai 1862 2, constatent que Pierre Malissée, habitant de *Bouffioulx*, donna au Cercle plusieurs vases en poterie du XVI<sup>e</sup> siècle provenant de la localité. Nous sommes allés voir ces vases et nous en donnerons la description dans notre *Catalogue descriptif*. Malissée déclara que ces vases étaient conservés dans sa famille depuis de très longues années comme représentant l'industrie locale antique du village.

A Tournay aussi nous avons trouvé des vases de Bouffioulx chez M<sup>r</sup> Soil, secrétaire de la *Société historique et archéologique* et chez M<sup>r</sup> Vasseur notre artiste lithographe.

Dans les ouvrages de terrassement faits pour les fondations de l'Institut de demoiselles, rue Neuve, on a mis à découvert une assez grande quantité de grès rouges ornés d'écussons etc., le tout en débris. Ces tessons étaient d'origines diverses.

Un certain nombre de vases et de tessons portaient des écussons et des dessins sortant de *mêmes moules* que des pièces fournies par les fouilles faites sur nos lieux de production. C'est le cas d'un écusson de San Vittor. Nous avons étudié ces tessons que M<sup>r</sup> Soil a bien voulu nous communiquer.

---

1. *Archives du nord de la France et du midi de Belgique*, t. II, p. 180.

Le *waressais de Mons* et le *Bois du Comte* ou *Bois de Mons* dont il s'agit ici et où se trouvait la terre de potiers, étaient situés vers l'emplacement du cimetière actuel de la ville, à peu de distance du chemin d'Obourg.

2. *Bulletins de 1861-1862*, p. 28.

Nous ne dirons rien des localités de notre arrondissement, Charleroi, Luttre, Farciennes, Couillet, Courcelles, Loverval etc., où l'on a trouvé des tessons de grès de Bouffioulx ornés. Ça est tout naturel et nous verrons que beaucoup de spécimens ayant cette origine, sortent de *mêmes moules* que des objets fournis par les *rebuts* de nos fabriques.

---

## LES GRÈS DE BOUFFIOULX

### dans le Brabant.

Nous avons vu que Bouffioulx fabriquait tout spécialement pour beaucoup de localités du Brabant comme pour les Flandres et qu'il y avait même à cette destination des types de pots spéciaux.

Nous avons trouvé des grès ornés de Bouffioulx à Bruxelles dans les collections de MM. Ch. Wiener, Roussele, Evenepoel, Genie etc., et à la mortuaire du peintre M. Dewinne, où le Musée de l'Etat en acheta plusieurs, comme nous le verrons. La trouvaille la plus importante est le vase de M. Evenepoel qui porte le nom et l'adresse d'un potier de Châtelet.

---



## NOS COLLECTIONS.

---

### ORIGINE DES PIÈCES DÉCRITES DANS NOTRE MÉMOIRE.

Nos collections. Ce titre n'est pas tout-à-fait juste; nous voulons parler seulement d'une partie de nos collections: des pièces dont la description est utile à notre mémoire.

Nous décrirons un certain nombre de ces vases, mais nous nous limiterons à ce qui nous semblera strictement nécessaire pour remplir la tâche que nous nous sommes imposée, sans aller jusqu'au superflu.

Et puis un jour s'il nous prend fantaisie de décrire encore quelques beaux pots de Bouffioulx, anciens, ornés et travaillés, nous le ferons par amour de l'art. Mais nous le ferons surtout, et nous convions les autres à le faire aussi, parce qu'il nous paraît évident que le seul moyen d'établir une distinction bien légitime et bien nette entre les grès allemands, les grès de Bouffioulx, les grès d'autres provenances et de bien préciser les caractères propres qui les distinguent, c'est d'en étudier en détail beaucoup de spécimens et d'en publier de nombreuses descriptions accompagnées de dessins fidèles.

Nous n'avons pas la prétention d'atteindre aujourd'hui ce but. C'est un travail long et pour laquelle le concours de tous sera nécessaire. Mais pour ces publications qui se succéderont probablement, nous recommandons à ceux qui interviendront de se garder d'accepter comme anciens les nombreux spécimens qu'on rencontre dans beaucoup de familles et qui sont de ce siècle. Nous avons ci-devant parlé de cette catégorie de vases modernes.

Depuis longtemps déjà nous avons réuni dans le Musée de Charleroi un certain nombre de grès ornés qui avaient

appelé notre attention et avaient fait l'objet d'études qui ont fini, avec les circonstances, par nous conduire à cette publication.

Nous passerons sous silence beaucoup de ces pièces réunies dans notre Musée. D'autre part nous décrirons quelques vases qui ne nous appartiennent pas et que nous avons eus en communication ou même que nous avons seulement eu le loisir d'examiner sur place chez quelques amateurs ou dans quelques Musées.

Tous ces objets peuvent donc être classés en deux catégories : ceux qui furent trouvés en terre sur les lieux même d'anciennes productions, dans les dépôts de décombres et de rebuts de fours, et ceux qui reposent dans diverses collections, dans divers musées publics ou particuliers.

---

PIÈCES TROUVÉES DANS LES FOUILLES DE REBUTS  
d'anciennes fabriques  
de poterie ou de dépôts de décombres.

Inutile de dire que la première catégorie, c'est-à-dire le produit de décombrement des dépôts de rebuts est de beaucoup la plus importante au point de vue des constatations relatives à notre l'industrie. Comme nous l'avons dit, c'est là qu'il faut avant tout chercher les types de la fabrication locale pour procéder ensuite par comparaison avec les pièces trouvées dans les collections.

Non-seulement il s'agit dans ces explorations de vastes dépôts ou d'amas énormes de déchets de fabrication qui marquent la place des fabriques d'une manière indiscutable ; mais les objets trouvés ainsi sont tous des rebuts, des vases cornus, des tessons de poterie manquée ; tous portent les défauts visibles qui les ont fait rejeter aux *testias* par l'ouvrier.

On ne peut donc supposer qu'ils aient une origine étrangère et que le commerce les ait amenés à Châtelet et à Bouffloux, où ils auraient été enterrés. On ne faisait pas le commerce ni le transport des *testias* et des *cafuts* !

Le plus grand nombre et ceux auxquels nous attachons la principale importance sont des grès bruns à reliefs d'ornementation.

---

#### DÉCOUVERTES FORTUITES.

La fabrication de toute espèce de poterie laisse une grande proportion de déchets et de rebuts. Il en est surtout ainsi des vases de grès cérame, qu'il est difficile de cuire à point et de préserver des innombrables vicissitudes qui les menacent. Quelques-uns se déforment et deviennent cornus par excès de feu ; d'autres restent sans cohésion et conservent une teinte rouge de pot de terre commun par défaut de cuisson ; d'autres se soudent et adhèrent dans le four avec les pièces voisines dont les morceaux y restent collés ; d'autres encore se brisent dans les parties trop amincies par le tour ; la *fêlure*, si commune par les changements brusques de température auxquels les grès cérames sont sensibles au plus haut point, en détériore une autre partie ; enfin, la glaçure au sel produit souvent sur le même vase des panaches ou taches blanches et brunes et en met ainsi quelques-uns hors d'usage. Ce qui résiste alors aux dangers de la casse avant l'expédition entre enfin dans le commerce. On voit que le déchet est important.

Or dans le centre dont nous nous occupons, ces tessons, dits *testias* ou *canistias* dans le langage vulgaire, mêlés de vases de rebuts, dits *cafuts* ou *cornus*, étaient jetés à la voirie le long des chemins effondrés et servaient de remblai, ou bien le plus souvent on les entassait dans de vastes tran-

chées où ils étaient couverts de terre et le peuple appliquait à ces dépôts de décombres le nom caractéristique de *saloirs de testias et de cafuts*, par comparaison avec les lieux d'enfouissement des masses de soldats foudroyés dans les champs de bataille. Ce sont les *scherbengraben* des Allemands.

Nous avons dit, en quelques mots, de quelle importance était la fabrication de Châtelet et de Bouffioux. Pour suffire à de tels besoins pendant plus de trois siècles, on ne sera pas étonné que l'on ait dû produire dans ces communes une telle quantité de poteries que le sol y est encore aujourd'hui farci de tas de rebuts de fabrication. Il n'y a pour ainsi dire pas à Bouffioux un jardin ni un verger où l'on ne trouve de ces rebuts.

Il en est du reste ainsi partout où l'industrie du grès a été pratiquée, et dans toutes les localités où l'on ne rencontre pas ces témoins, on peut nier hardiment qu'il y ait jamais eu des fabriques.

C'est un argument vulgaire, et cette vérité n'a pas besoin de démonstration ; il s'applique à toutes les fabrications minérales et est du plus puissant secours chaque fois que l'on veut faire l'histoire des industries spéciales. Les *crayats de sarrazins* ne marquent-ils pas les lieux inconnus des forges antiques malgré les siècles, les révolutions, les bouleversements de la civilisation ? Les tas de laitiers de nos hauts-fourneaux n'assurent-ils pas la mémoire indestructible de notre industrie métallurgique mieux que toutes les publications de l'imprimerie ?

---

### Trouvailles faites à Bouffioux.

*Dépôts de décombres de l'ancienne poterie de la famille Bertrand, antérieure à 1600. — Un exemple remarquable est la découverte même qui a appelé notre attention,*

d'une manière spéciale, sur le sujet que nous traitons. Le terrain de M. Bertrand-Bolle ancien maître potier à Bouffioux est tellement rempli de débris que vers 1872 en construisant une annexe à la maison qu'il habite actuellement, maison bâtie sur un terrain dépendant de l'ancienne poterie de sa famille que la tradition et les documents reportent à plusieurs siècles, le propriétaire voulut en vain enlever toute l'épaisseur de la couche des tessons. Il tenta vainement d'atteindre le bon terrain ; il n'y parvint pas et découragé il finit par y renoncer après avoir approfondi à un mètre et se décida à poser les fondations des murs sur des amas de débris de poterie. Digne habitation d'un potier, fils lui-même d'une antique lignée de potiers dans laquelle avaient été choisis les derniers *maîtres-gouverneurs* de la corporation du métier et dont M. Bertrand a hérité les livres, les archives, les chartes et jusqu'au ferme ou coffre à deux serrures de la communauté de ce *franc métier*.

On tira de cette fouille une quantité de tessons de grès et de vases entiers bruns ou blancs d'une beauté remarquable, ornés de reliefs, d'émaux, d'écussons héraldiques, de médaillons, de figures ou mascarons, etc., et même des millésimes 1590 et 1601, etc. On y trouva, en outre, des tessons portant des sujets de danses et des inscriptions en bas-allemand.

Les pièces recueillies par M. Bertrand-Bolle pendant la fouille qu'il fit dans son terrain furent données par lui à notre Société et sont déposées au Musée archéologique de Charleroi, elles sont fort importantes. Plusieurs ont des inscriptions.

Nous avons vu que ce dépôt de rebuts de fabrication est daté par des vases que nous allons décrire et qui portent les millésimes 1590 et 1601.

A ce propos, nous rappellerons que la partie explorée de

l'amas de débris qui correspond à ces dates est la couche supérieure, c'est-à-dire la plus moderne, et que l'épaisseur des débris qui supportaient cette couche était tellement forte qu'elle a découragé les ouvriers et qu'on a fini par bâtir sur les tas de tessons une construction que nous avons vue. Cette épaisseur permet sans doute de supposer une fabrication bien antérieure à 1590 et l'on ne pourrait regarder comme plus moderne les pièces recueillies. Les documents nous ont du reste révélé que la famille Bertrand de Bouffioux fabriquait déjà de la poterie de pierre au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle.

Nous ajouterons en passant que la charte des maîtres potiers de Bouffioux a été *recopiée* officiellement en 1595, ce qui peut servir à mesurer la longue existence des fabriques appartenant aux familles citées dans ces pièces et dont on découvre aujourd'hui les dépôts de rebuts.

*Dépôt de décombres d'ancienne poterie trouvé dans le terrain de M. Louis Baily.* — Des fouilles analogues avaient eu lieu souvent à Bouffioux, mais d'ordinaire le luxe et la beauté des tessons avaient passé inaperçus.

Cependant l'une de ces découvertes fut remarquée. Le sol du village est tellement saturé de débris que, vers 1856, dans un terrain appartenant à M. Louis Baily et où la tradition n'avait jamais indiqué la présence d'aucun four ancien, on découvrit de ces amas de tessons et de vases de rebuts. Ces tessons et les *cafuts* de pots à écussons, de *kanneltes* à médaillons s'y trouvaient en quantité et attirèrent l'attention des voisins qui s'y connaissaient. On y remarqua des ornements artistiques, des inscriptions, des initiales, des chiffres en relief, des émaux bleus, blancs, violacés, etc., et l'on fit cette remarque, restée dans le souvenir de ceux qui nous en parlaient, qu'il s'agissait en cet endroit d'une fabrique de poterie de luxe.

*Dépôt de décombres de l'ancienne fabrique de la famille Gibon, à Bouffioulx.* — Vers 1860, on a encore trouvé un dépôt de résidus et de rebuts de four sur l'emplacement de l'ancienne fabrique de la famille Gibon, emplacement qui appartient aujourd'hui à M. Cam. Henri. Cette découverte procura aux travailleurs de très anciens vases bruns et beaucoup de pièces émaillées bleues et pourpres violacées de toutes nuances fort riches et portant des ornements en relief.

Le propriétaire a conservé quelques vases de cette fouille et il a bien voulu nous en prêter deux que nous décrirons. Ils portent le vrai cachet du XVI<sup>e</sup> siècle. Ils ont, en effet, la plus grande ressemblance avec ceux qui viennent du dépôt de rubuts de four de la famille Bertrand. Nous les marquerons B. G.

*Dépôt de décombres d'ancienne poterie trouvé dans le terrain de M. Louis Gibon.* — M. Louis Gibon en reconstruisant, il y a peu de temps, sa fabrique, a déblayé dans son terrain des dépôts de rebuts de trois à quatre mètres d'épaisseur. Ces tessons étaient bruns ou blancs, ornés ou non d'émaux, mais généralement fort beaux. On y a constaté beaucoup de pièces relevées d'émail grenat foncé et lie-de-vin, comme les vases marqués MRA<sup>x</sup> 21<sup>1</sup> etc., nous ont dit les témoins oculaires.

*Dépôt de décombres d'ancienne poterie inconnue, trouvé en faisant les fondations de l'école des Sœurs à Bouffioulx.* — Vers 1870 en faisant un bâtiment d'école pour les Sœurs à Bouffioulx on rencontra un fort dépôt de rebuts et de décombres de four. La tradition avait perdu le souvenir d'une poterie placée en cet endroit.

M. Mayeaux marchand de bois y constata des brouettées de tessons rouges ornés d'écussons armoriés. Notre N<sup>o</sup> 30 y fut recueilli avec beaucoup d'autres vases portant le même écu ou des écussons différents.

M. Ol. Gilles en eut plusieurs.

### Trouvailles faites à Châtelet.

On a fait aussi plusieurs trouvailles à Châtelet, nous allons en dire un mot.

Ces découvertes ont eu lieu presque toutes aux abords du lieu nommé *Cour Pinette*.

Cette Cour Pinette mérite une courte digression. C'est avec les rues environnante, le vrai quartier des anciens potiers de Châtelet. On y entre par la *Poite aux broquettes*, grande porte en pierre bleue qui anciennement donnait sur un quai de la Sambre, alors nu aujourd'hui couvert d'une rangée de maisons.

Le côté droit de cette porte repose sur l'ancienne Maison des potiers, restaurée plus tard. Une enseigne rajeunie en pierre taillée surmonte encore aujourd'hui ce bâtiment ancien avec le millésime 1783 et les mots : « *Ici au pot d'étain.* » C'est l'hotellerie de maître Bertrand, gouverneur de la corporation du métier, qui y avait son local et y tenait ses séances d'où sont datés tous les procès-verbaux consignés au registre dont nous parlerons ci-après aux *Documents*.

Le terrain banal de cette cour aujourd'hui réduite à l'état de passage public, toutes les propriétés qui y prennent ouverture et les rues qui y confinent forment un terrain saturé de cafuts et de testias de grès ornés de toute espèce.

Ces rues sont celles de *Fonteny*, de *Fleurus*, de la *Poterie*, rue *Circulaire*, etc. Dans toutes on rencontre la preuve de l'existence d'anciennes poteries et dans toutes on a trouvé des amas de rebuts. Nous marquerons des lettres C. C. P. la plupart des objets qui en proviennent sauf certaines exceptions que nous aurons soin d'indiquer.

*Dépôt de décombres d'anciens fours trouvé sous le pavé même de la Cour Pinette.* — En 1870 ou 1871, au lieu dit *Cour Pinette*, plus de deux tombereaux de tessons et de



cafuts furent mis au jour dans les terrassements d'une conduite d'eaux ménagères établie pour la maison de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Fauconnier-Délire. La plupart de ces débris étaient de fabrication assez grossière et très antique.

*Dépôt de rebuts d'ancienne fabrique trouvé dans la rue de la Poterie.* — Une des plus importantes découvertes de *testias* et de *cafuts* est celle qui fut faite il y a une dizaine d'années au lieu dit *la Poterie*, aujourd'hui *rue Circulaire*, à Châtelet. Le nom seul est témoin qu'il s'agit de l'emplacement d'une ancienne fabrique. On trouva en creusant un aqueduc une grande quantité de débris : tessons à armoiries, ornés d'émaux, de reliefs, etc., pots à trois anses dit *Kaiser Karel kruiken*, etc., etc. Là fut déterré aussi un tesson portant une inscription allemande avec le millésime 1574.

Nous ajouterons que la tradition locale est unanime à affirmer que ce lieu fut le siège d'une poterie fondée et tenue longtemps par un potier venu d'Allemagne. Rien n'est resté du nom ni du pays de cet industriel étranger.

Une partie des objets les plus importants sont en la possession de M. Ol. Gille chez lequel nous les avons vus, avec d'autres pièces de même origine qu'il a bieu voulu nous communiquer. Nous affecterons de la marque C. P. G. les pièces de cette origine que nous décrirons.

*Dépôt de débris de l'ancienne fabrique de la famille Bertrand, dit le Visgnon, rue de Fonteny, au XVI<sup>e</sup> siècle.* — Un autre gisement tout à fait remarquable est celui que l'on découvrit *rue de Fonteny*, actuellement *rue de Fleurus*, dans une cour dépendant d'une propriété que les archives communales et la tradition désignent comme le siège d'une poterie qui dura plusieurs siècles et qui fut fondée, dès le XVI<sup>e</sup> siècle, par la famille Bertrand dit *le Visgnon*. La fabrication fut continuée jusqu'à la révolution de 1830 et les anciens de la ville l'ont connue en activité, fournissant encore de la *poterie commune*.

Cette trouvaille fut d'une richesse archéologique peu ordinaire. On en retira grand nombre de *testiats* et de *cafuts* de luxe, bruns à reliefs. On y trouva quantité de blancs-gris ornés d'émaux, de couleurs bleue, grenat, etc., couverts d'armoiries, de fleurs, de reliefs, de médaillons, d'écussons, etc., etc. On recueille encore tous les jours, en cultivant ce terrain, des débris ouvragés.

Il est bon de noter que *tout ce qui fut déterré rue Fonteny* était du grès ornémenté et d'une beauté remarquable ; il est permis d'en conclure avec certitude que le maître de cette poterie, il y a deux siècles, s'occupait de la fabrication de luxe.

Nous avons vu chez M. Gille toute une collection de grès ornés anciens, formée d'une centaine de pièces originaires de Châtelet dont une quarantaine d'écussons héraldiques plus ou moins brisés.

Nous y avons vu des tessons et des vases portant de superbes reliefs et de riches médaillons, parmi lesquels les objets les plus intéressants viennent des trouvailles de la *rue de Fonteny*. Parmi ceux-ci se trouvent, ce que l'on considère avec raison comme une grande rareté, deux moules ou matrices en terre, modelés et sculptés avant de passer à la cuisson et ayant servi à mouler, sur la panse des vases, des médaillons ou écus héraldiques entourés d'ornements en reliefs.

Le propriétaire a bien voulu mettre à notre disposition quelques spécimens et nous a même donné des renseignements historiques sur la poterie à Châtelet, Bouffioux et Pont-de-Loup, sur laquelle il possède de riches documents. Nous nous sommes contentés de nous servir de quelques pièces de grès que nous décrirons ci-après.

Pour le but que nous voulons atteindre dans cette publication, ces pièces nous suffisaient et même nous étaient

surabondantes, comme on pourra le voir, et nous ne déflorerons pas ainsi un ouvrage important que M. Ol. Gille prépare sur l'histoire de la poterie à Châtelet et à Bouffloux, ouvrage qui ne tardera pas à voir le jour.

Notre collègue M. Ol. Gille, est l'homme qui connaît le mieux l'histoire de Châtelet et des environs, qui consacre son temps à l'étude de cette histoire, qui a compulsé pour ainsi dire toutes les archives particulières et publiques de la ville et en a recueilli la quintessence <sup>1</sup>.

Nous donnerons plus loin la description de ces quelques objets, les moins ornés du groupe, comme nous l'avons dit. Nous les marquerons des lettres C. B. G.

*Dépôt de décombres d'ancienne poterie trouvé rue Neuve.* — On débaya encore, il y a cinq ou six ans, un amas de rebuts de poterie à Châtelet dans la cour des sœurs de Sainte-Marie *place du Couvent, rue Neuve*, où l'on n'avait pas connaissance qu'il y eut eu une fabrique. Les objets étaient des grès bruns et blancs-grisâtres ornés de divers sujets, mais fabriqués d'une façon assez lourde. Ils avaient une origine fort ancienne, probablement du XIV<sup>e</sup> ou XV<sup>e</sup> siècle, si l'on en juge par les pots trouvés. A ce point de vue, cette découverte a de l'importance. Plus de soixante vases étaient des *cafuts* à une ou à trois anses, ornés de faces humaines grossièrement taillées comme nos M R A<sup>x</sup> 11. M. O. Gille possède 5 ou 6 *Keiser Karel kruiken* de cette origine.

On y a trouvé un grand buste rouge brisé, et un peu plus loin de la poterie grossière, cinq ou six statuettes

---

1. Ce collègue vient de mourir pendant l'impression de ce mémoire, abandonnant une jeune et nombreuse famille, laissant à peine ébauchés des travaux qui ont sans doute hâté sa fin.

Ses obsèques furent celles d'un honnête homme, aimé et considéré. Ses nombreux collègues de notre Société y étaient. Un membre du comité, M<sup>r</sup> KAISIN, portait en cette qualité un coin du poêle.

saintes décapitées et quatre ou cinq vases hauts d'environ 0<sup>m</sup>,10, de forme élancée, assez semblable à des burettes d'autel.

*Dépôt de décombres et de rebuts d'une poterie ancienne appartenant à un maître de Bouffioux sur le territoire de Marpent.* — M. Devillers, propriétaire d'usines à marbres, fit en 1880 élever un bâtiment à Marpent sur la frontière de France, non loin de Maubeuge. Les travaux de terrassement préalables mirent à découvert des amas de tessons et de rebuts de four à grès, dans un endroit où l'on n'avait pas souvenance que d'anciennes poteries eussent existé. Cette industrie n'est du reste plus usitée dans la commune.

Toutefois, suivant une tradition restée dans l'endroit, des maîtres potiers de Châtelet ou de Bouffioux sont venus, il y a deux siècles, établir des poteries à Marpent, à Ferrière-la-Petite et à Erquelinnes, trois villages contigus. Or cette assertion est vraie et d'accord avec les traditions de Bouffioux. Nous avons déjà dit ci-devant que ces espèces de succursales éphémères de Bouffioux avaient été élevées par les Crame, les Gibon et autres.

Notre attention fut appelée sur la découverte faite à Marpent, par M. Fr. Gilot et son frère employé à Jeumont. Grâce à lui et au propriétaire, M. Devillers, nous avons pu être mis en possession de quelques pièces qui en proviennent. Ce sont des grès qui sont évidemment de façon tout-à-fait spéciale à Bouffioux. Nous les décrirons en les affectant de la marque particulière M.

Cette poterie ressemble complètement à ce que nous avons trouvé dans les rebuts de la fabrique ancienne de la famille Gibon, dont l'emplacement est aujourd'hui occupé par M. D. Ligot. Ces faits s'expliquent naturellement quand on se souvient que cette fabrique de Marpent fut précisément fondée et exploitée par un Gibon.

NOS FOUILLES.

Malheureusement toutes les découvertes fortuites et les fouilles partielles dont nous venons de parler furent faites à un point de vue étranger à la science. L'attention du public était du reste peu attirée vers le sujet qui nous occupe. Il s'ensuit qu'en réalité les tessons recueillis sont en nombre infime comparativement à ce qu'on aurait pu en conserver. Trois fouilles que nous avons faites, deux à Bouffiuoux et l'autre à Châtelet, après la rédaction de notre *1<sup>er</sup> Rapport*, sont les premières pratiquées méthodiquement, avec un but déterminé et qui aient produit en abondance des tessons intéressants.

Ces trois fouilles faites à Châtelet et à Bouffiuoux ont été pratiquées, non au hasard dans des terrains quelconques, sur la voie publique comme on dit, mais sur l'emplacement d'anciennes fabriques, dans les tas, puissants de plusieurs mètres, composés de résidus de rebuts d'objets manqués, impropres à être livrés au commerce et qui, pour cette raison, étaient enterrés sur place de propos délibéré.

Elles furent pratiquées sur trois points que nous avons signalés en énumérant ci-devant les *Découvertes fortuites*.

La première a été exécutée, à Bouffiuoux dans la propriété de M. Bertrand-Bolle qui nous a même prêté obligeamment son concours actif. C'est l'ancienne fabrique de la famille Bertrand. Nous en marquerons les objets des lettres B. B. B.

La seconde fouille fut pratiquée aussi à Bouffiuoux dans la fabrique de M. D. Ligoit qui a bien voulu nous aider puissamment. Il s'agit ici d'une ancienne fabrique dont le terrain est aujourd'hui occupé par deux poteries; celle de M. D. Ligoit et celle de M. Louis Gibon. Nous en marquerons les produits des lettres B. D. L.

Enfin la troisième fut faite à Châtelet par les soins de

MM. Gillon, conseiller communal et Fr. Giuannotte, qui ont montré le plus grand zèle et le plus grand dévouement aux intérêts de notre Société. Elle eut lieu sur divers points de la Cour Pinette et de la rue de la Poterie, dans la propriété de M. Gillon et à côté de cette propriété. Les objets qui viennent de cette fouille porteront les lettres C. C. P.

Nos trois fouilles ont procuré d'abord des tas de débris peu importants, même comme tessons, mais couverts de marques, d'ornementation, de moulures etc., etc. comme cela devait arriver sur l'emplacement de fabriques de grès ornés.

Elles ont en outre produit une grande quantité de tessons importants, d'écussons et de médaillons entiers, etc.

Enfin elles ont fourni des vases complets ou presque complets. Sans doute ces pièces entières n'étaient pas nombreuses, nous ne pouvions l'espérer en commençant.

Il ne faut pas s'étonner si nous ne possédons pas cette abondance de riches pièces. Comment cela se pourrait-il ? L'œuvre des recherches et de la réhabilitation ne fait que commencer ici. Depuis six mois seulement nous avons donné l'éveil et à peine quelques personnes ont-elles eu connaissance de notre but. Nul ne pense encore à fouiller ni à collectionner, et les innombrables vases qui ont été livrés au commerce sont encore souvent confondus avec les produits étrangers.

Nous étions naguère encore dans la position de M. l'abbé SCHMITZ quand il a commencé ses recherches sur Raeren en 1875, position qu'il décrit dans l'une de ses lettres :

« Les commencements sont difficiles, comme dit le proverbe ; tous les objets de ce genre, si nombreux partout ailleurs qu'à Raeren, manquaient complètement à Raeren même. »

Et plus loin :

« Un instant je me trouvai découragé par l'insuccès de

mes premiers efforts, et mes études dans une partie de l'archéologie qui me paraissait présenter plus de ressources, allait prendre un autre cours. . . . .

« Eh bien ! on se mit au travail dans les dépôts, dans les jardins, etc ; l'automne et l'hiver 1875 se signalèrent par un temps constamment beau, qui favorisa les recherches. Sous ma direction furent effectuées de nombreuses exhumations de débris et même de vases entiers d'une forme élégante et de couleurs diverses, *mais le brun dominait, la plu part ornés de reliefs très intéressants et d'un caractère artistique très distingué.*

« Chaque jour apportait un nouveau contingent ; les trouvailles faites encourageaient les fouilleurs et en amenèrent de nouvelles. »

Voilà où en est Bouffioux actuellement et j'ai souligné deux lignes importantes qui lui sont aussi applicable. Seulement depuis 1875 on a travaillé à Raeren et l'on y a fait du chemin.

Quoique Bouffioux ait marché lui-même, la question n'y est pas aussi avancée, car Raeren et les autres localités de production dont on s'occupe depuis fort longtemps, où l'on fouille depuis plusieurs années, sont en mesure de réclamer dès ce jour l'honneur d'avoir produit beaucoup de vases que renferment les collections et les musées.

Nous voulons croire que ces revendications n'iront trop loin et seront toujours justifiées par une étude consciencieuse et logique des types authentique. Telle est quant à nous la loi que nous suivons et que nous suivrons toujours.

Aujourd'hui, en ce qui concerne Châtelet et Bouffioux, l'heure n'a pas sonné encore pour toutes les revendications ; mais patience, tout arrive en son temps, la lumière se fera peu-à-peu ; le moment viendra où la question sera élucidée et ces localités prendront, avec les autres lieux de production, le rang qui leur revient.

Nos pièces sont souvent à l'état de tessons, mais elles portent toutes le cachet de rebut. On peut voir, en les regardant, les défauts qui ont empêché de pouvoir les livrer au commerce. Beaucoup étaient brisées dès avant le vernissage et elles sont restées mates; chez d'autres cette opération n'a réussi que sur certains points du vase, les émaux n'ont éprouvé qu'un commencement de fusion et n'ont pas acquis la teinte que cette fusion seule peut leur donner; elles sont restées de couleur terreuse; d'autres sont collées ensemble où gonflées de boursouffures par l'effet d'un trop grand feu de cuisson. Bref la plupart de nos tessons feraient un fort piètre effet dans les riches meubles d'un collectionneur; mais ces défauts mêmes, qui les feraient dédaigner par les amateurs de belles pièces, sont précisément pour nous et notre travail de revendication les qualités les plus précieuses.

Nous insistons sur ce point parce que l'on nous a fait vâgueusement une objection que nous devons rencontrer. Surpris de voir dans les produits de Bouffioux et de Châtelet des grès de genre tout-à-fait allemand et même avec inscription allemande, des danses de paysans etc., on a dit: ce sont des vases étrangers qui, livrés au commerce, sont arrivés jusqu'à Bouffioux où les tessons en sont venus échouer sur la voie publique. On voit qu'une telle objection ne résiste pas devant les faits.

Nous allons plus loin. Ces collections de tessons, si dédaignées parfois, sont les plus importantes au point de vue de l'étude historique. Si l'on veut arriver un jour à classer consciencieusement les produits par lieux d'origine, et si l'on veut procéder à cette classification sans se livrer à l'arbitraire pour attribuer équitablement à chaque centre de production ce qui lui appartient, il faut d'abord que chacun produise au grand jour ses collections de rebus, de *cafuts*, trouvés dans les fouilles d'anciennes fabriques, il faut que



l'on décrive les tessons avec dessins à l'appui. Les collections de beaux vases versés dans le commerce et retrouvés dans les collections particulières ou publiques n'ont aucune valeur à ce point de vue. Chacun de ces vases ne vaut que pour autant qu'il soit appuyé aux yeux de tous d'un tesson de rebut identique et d'origine certaine.

Voilà la seule voie possible ; nous nous y engageons résolument et nous convions les autres à nous y suivre. Toute autre voie serait fautive et dangereuse parcequ'elle conduirait invinciblement à faire substituer les suppositions et les probabilités aux faits et à la certitude.

C'est surtout pour toute localité ayant approvisionné une partie de l'ancienne Belgique que nous attendons les descriptions et les dessins détaillés des tessons types trouvés en terre. C'est une œuvre urgente qui sera faite sans doute et qui, avec nos publications, viendra mettre les hommes compétents à même de rendre à chacun ce qui lui revient. C'est le seul moyen de justifier les revendications. Il est tout-à-fait nécessaire d'entrer dans cette voie et de publier des dessins minutieux car, dès ce moment, il est reconnu que les mêmes écussons ont été parfois usités dans diverses fabriques et il s'agit aujourd'hui de distinguer ce qui sort d'un même moule.

---

#### COLLECTIONS ET MUSÉES.

Nous parlerons d'un certain nombre de vases qui ne nous appartiennent pas et qui reposent dans diverses collections. Les uns portent avec eux une preuve de leur origine ; pour d'autres la preuve se trouve dans leur analogie, leur identité de pâte, de forme d'ornementation, avec des types trouvés dans les décombres de Bouffioulx. Le plus souvent les deux objets comparés sont sortis d'un même moule.

C'est par ce procédé de comparaison et de déduction que nous avons reconnu dans divers musées des vases originaires de Châtelet et de Bouffloux.

Nous avons placé la description sommaire de ces objets après les types auxquels ils se rapportent, chaque description sera faite comparativement avec ce type, procédé qui fera ressortir les raisons qui ont amené notre conviction sur l'origine de chacun.

Nous n'indiquerons aujourd'hui que les objets pour lesquels il ne nous reste aucun doute d'identité avec les types qui précèdent; nous réservons pour une autre publication la discussion de ce qui est pour nous douteux encore aujourd'hui.

Ce n'est pas en une seule fois que ce travail de triage et d'attribution pourrait être mené à bonne fin.

Un dernier mot. Nous ferons remarquer au lecteur que, pour les produits de Châtelet et de Bouffloux, il ne doit pas penser à appliquer aux grès bruns ornés en reliefs et aux grès blancs ornés de dessins bleus, la proportion relative qu'il rencontrera dans les diverses collections. Ça le conduirait à penser que la fabrication principale de ces localités était le grès bleu, ce serait une grosse erreur. Nous nous sommes expliqués sur ce point; nous avons démontré qu'au contraire cette fabrication, moins artistique, est venue en dernier lieu et ne fut pas d'abord la vraie spécialité de Bouffloux, laquelle était dans le principe le grès rouge orné en relief.

Mais les yeux du vulgaire étaient éblouis de ces ornements d'un bleu brillant et les vases qui les portaient furent conservés plus précieusement que les autres. Ce goût et leur moins d'ancienneté sont cause qu'aujourd'hui l'on se procure plus facilement ces grès bleus, et que les collections en renferment plus; voilà aussi pourquoi ce sont *les seuls* produits de Bouffloux que l'on ait signalés jusqu'à nous et surtout

dans ce qu'on a publié sur le sujet en ces derniers temps.

*Vases déposés au Musée de Mons.* — Outre les vases de P. Malissée, dont nous avons parlé, le Musée de Mons renferme plusieurs autres pots de Bouffioux qui jusqu'ici ont été regardés comme flamands.

Nous les décrirons à la suite des pièces authentiques trouvées en terre, avec lesquelles ces vases ont la plus évidente similitude de fabrication et dont les écussons et les mascarons sortent de mêmes moules que ces pièces.

Pour distinguer ces vases des autres nous leur affecterons les lettres M. M. dans nos descriptions.

Nous aurons soin de ne pas abuser de cette catégories, ne citant que ce qui est certain dès aujourd'hui et faisant soigneusement toutes nos réserves pour le reste.

*Vases déposés au Musée de Liège.* — M. Van de Castele, dans son article dont nous avons parlé, déclare qu'avec M. SCHUERMANS il a reconnu au Musée de Liège plusieurs poteries de Bouffioux. Nous avons en effet remarqué à l'Exposition nationale quelques pièces appartenant à l'*Institut archéologique* Liégeois et dont nous parlerons en leur lieu.

*Vases déposés au Musée de Charleroi.* — Notre musée renferme une série de tessons et de vases de grès trouvés en terre dans différentes fouilles, et entre autres dans les deux suivantes.

Les vases marqués MRA<sup>x</sup> 10<sup>1</sup>, MRA<sup>x</sup> 14<sup>1</sup> et MRA<sup>x</sup> 15<sup>1</sup> furent déterrés vers 1868 en face de l'église de la ville-haute à Charleroi, dans les travaux d'égouts communaux. Ils reposaient dans cet endroit depuis de longues années sans doute. Ils y étaient déposés avec une épée rouillée, dont la poignée avait disparu par l'oxydation, et avec une pipe de terre fleurdelisée à très petit *foyer*, propre à l'époque de l'introduction du tabac en Europe.

Du reste la fouille de débris de la fabrique des Bertrand

à Bouffioux, dont nous avons parlé ci-devant, a produit un grand nombre de vases identiques à ceux dont nous allons nous occuper; on peut donc légitimement leur assigner le même âge.

M. Morlet de Pont-à-Celle, en fouillant en 1869 d'anciennes substructions du moyen âge dans une de ses terres à *la Neuville*, y a trouvé beaucoup d'objets datant de quelques centaines d'années et entre autres des débris de grès ornés en pâte brune du pays. Ces objets nous ont été donnés pour le Musée.

Les MRA<sup>x</sup> 26<sup>1</sup> et MRA<sup>x</sup> 30<sup>1</sup> viennent de cette source.

*Vases déposés au Musée de la porte de Hal à Bruxelles.* — Nous avons rencontré, en examinant les collections de l'Etat, à la porte de Hal à Bruxelles, un certain nombre de grès qui proviennent d'anciennes fabriques de Châtelet ou de Bouffioux. On pourra s'en convaincre en les comparant avec nos types.

Pour l'ordre nous laissons aux spécimens la marque ou n° que leur affecte le catalogue du Musée de l'Etat, série J.

Comme nous l'avons dit en parlant de la fabrication en général, les grès bruns ornés et même certains grès bleus de Bouffioux et de Châtelet ont la plus grande analogie avec ceux de Raeren et il est parfois fort difficile de les distinguer les uns des autres. Il en est ainsi encore pour les grès de Nassau dont nous avons parlé aussi. Quant aux produits de Siegburg et de Frechen, dont le Musée renferme bon nombre de pièces, ils portent avec eux des caractères fort nets auxquels il est possible de ne pas se tromper.

En présence de la situation qui nous a inspiré les quelques réflexions qui précèdent, nous émettons le vœu ardent et légitime que les grès du Musée, venant de Raeren et de Nassau, ne soient pas classés définitivement sans qu'on tienne compte des éléments de notre rapport sur les produits de

Bouffioulx et de Châtelet. On doit avouer que l'étude comparative des produits de ces quatre localités n'est pas finie encore en ce moment. Elle est l'objet des recherches des hommes compétents. Nous espérons surtout que le nouveau catalogue du Musée ne sera pas publié avant que cette question, ainsi que l'étude des grès de Marpent, de Namur etc., ne soient assez élucidée pour que l'on puisse rendre justice à chaque localité et attribuer à chacune ce qui lui revient, en toute équité. Il serait regrettable et même préjudiciable que ce travail pût faire l'objet de critiques et de réclamations sérieuses et fondées, et qu'il devint nécessaire d'introduire des modifications dans une édition postérieure.

*Vases déposés à l'Exposition nationale de 1880.* — L'Exposition nationale de 1880 devait être en quelque sorte le rendez-vous des grès ornés belges. On y comptait, car il s'agissait d'une question importante et toute d'actualité que chaque homme compétent s'efforce de mener à la solution.

Nous y avons glané beaucoup de renseignements. Nous avons vu surtout dans plusieurs vitrines un grand nombre de vases originaires de Bouffioulx dont la nationalité était mise en doute et même niée par quelques-uns. Rien d'étonnant en cela, car jusqu'ici Bouffioulx n'est pas connu, ainsi que nous l'avons dit. La vérité se fera jour, grâce aux études et au temps nous avons pleine confiance.

Nous décrirons seulement quelques-uns de ces vases nous réservant d'y revenir.

*Vases conservés dans diverses maisons particulières.* — Dans l'arrondissement de Charleroi et même loin de cet arrondissement, beaucoup d'amateurs conservent des vases de grès de Bouffioulx au même titre que les autres grès anciens ornements ; mais une chose bien digne de remarque est celle-ci :

Pendant que dans d'autres parties de la Belgique

nous avons vu plusieurs collections où le grès wallon est mêlé au grès allemand, sans qu'on ait pensé à en faire la distinction, sans que l'attention ait été appelée sur l'origine de ces objets trop méconnue au loin; cette confusion n'a pas lieu chez nous. Dans l'arrondissement on connaît ces grès ornés de Bouffioulx, au moins les bleus, et l'on sait parfaitement d'où ils viennent. Chacun sait ce qu'il possède, sans y attacher toutefois grande importance jusqu'ici. 1.

Dans plusieurs maisons particulières nous avons rencontré bon nombre de vases entiers de grès anciens de Châtelet et de Bouffioulx. Plusieurs de ces vases sont vraiment remarquables. Il en est d'une fabrication très soignée et l'on pourrait même y voir des chefs-d'œuvre de maîtrise, que l'on exigeait, ici comme ailleurs, de ceux qui voulaient être admis dans la corporation.

D'autres, moins nombreux et auxquels nous attachons aussi moins d'importance, sont des vases ornés de couleur bleue. Leur belle forme et leur aspect flatteur les a fait conserver de père en fils dans les familles qui ont bien voulu nous les confier. Nous avons été sévères pour les accepter et avons rejeté le plus grand nombre comme trop modernes.

Ces vases viennent d'un rayon fort restreint autour des deux communes, ce qui, avec la tradition, prouve leur authenticité ou plutôt vient corroborer la vraie preuve, c'est-à-dire l'identification avec les types authentiques trouvés en terre sur les lieux même de production dans les dépôts de décombres et de rebuts de fours.

Nous ne manquerons pas, du reste, d'indiquer pour chaque pièce les raisons qui appuyent cette authenticité.

---

1. Nous avons eu l'occasion de constater que MM. Rousselle, de Schaerbeek, et Ch. Wiener, deux amateurs ayant eu des rapports avec M. Ol. Gille, connaissent parfaitement le grès orné de Bouffioulx depuis au moins 40 à 45 ans.

## CATALOGUE DESCRIPTIF

d'un certain nombre de pièces importantes.

Nous allons maintenant décrire un certain nombre de vases en grès ornés originaires de Bouffioulx ou de Châtelet que nous avons eus à notre disposition.

Ceux qui appartiennent au Musée de notre Société archéologique de Charleroi portent la marque systématique de la classification qui y est adoptée. Nous affecterons les autres d'un simple numéro d'ordre. Ceux qui reposent au Musée de l'Etat à Bruxelles et dont nous parlerons, conserveront leur marque composée d'un chiffre avec la lettre J, marque de série.

Plusieurs vases nous ont été prêtés jusqu'après l'Exposition pour nous faciliter l'accomplissement de notre tâche. Nous remercions ici les amateurs qui ont bien voulu nous aider ainsi de leur concours. Nous remercions plus encore les personnes qui ont consenti à donner leurs pièces à notre Musée. Nous aurons soin, en décrivant chaque objet, d'en indiquer le donateur.

Nous ferons remarquer que partout où nous ne parlerons pas d'émail, c'est que l'objet décrit est brun-rouge ou blanc-gris simplement lustré au sel, mais sans émail.

Nous aurons soin dans les descriptions qui vont suivre de ne pas négliger, quand nous le pourrons, c'est-à-dire quand le vase ne sera pas brisé, un détail qui ne manque pas d'importance et qui vient renforcer, et comme entériner, le certificat d'origine des objets, je veux parler de la constatation de la contenance de chaque pot pour y retrouver une relation exacte avec les mesures locales de capacité de Châtelet et Bouffioulx, qui étaient au moyen âge : le *petit pot* employé pour la bière d'une contenance de 1,36 et le

*grand pot* employé pour le vin d'une contenance de 2<sup>l</sup>,57 l. On verra que rarement nous avons rencontré une contenance arbitraire, qui ne se rapportât pas à ces mesures locales et dans ce cas nous ne pouvions comparer la contenance trouvée avec aucune mesure connue. Il s'agissait alors de vases non destinés à contenir des liquides ou au moins dont l'usage n'empruntait aucune utilité d'une contenance exacte.

Dans ces mesures de capacité il faut toujours tenir compte de la place destinée au bouchon, quand il s'agit de vases à goulot mince propre à être bouché, ce qui correspond à la bordure quand il s'agit de vases à goulot large ; voilà pourquoi dans ce cas l'on trouve souvent une contenance forcée de quelques grammes. L'ouvrier, pendant la fabrication, tenait compte de cette place du bouchon et l'on est étonné qu'il ait pu obtenir une exactitude aussi grande à ce point de vue.

Nous appelons l'attention de nos collègues sur ce mode de rechercher l'origine des vases, basée sur la contenance comparée aux mesures locales. Elle sera féconde en heureux résultats et nous espérons par ce moyen, uni à d'autres, retrouver d'anciens grès de Châtelet et de Bouffioux dans diverses parties de la Belgique.

C'est encore un moyen de s'assurer qu'un vase est ancien ou au moins est antérieur à l'établissement des mesures décimales, ce qui s'applique à certains objets conservés dans quelques musées d'antiquités.

Nous avons naturellement adopté pour la grande division de notre *Catalogue*, la classification que nous avons employée ci-devant dans la partie technique de notre ouvrage ; c'est-à-dire *grès rouge* ou à couverte salifère passant du *grès blanc*

---

4. Voir l'*Archéologie des poids et mesures de l'arrondissement de Charleroi*, par D. A. VAN BASTELAER.



au *gris*, au *brun* et même *noir*; et *grès bleu* ou à ornements d'émail soit *bleu* soit *violet* de diverses nuances.

Nous savons que l'on peut objecter que ces expressions: *rouge*, *blanc* et même *violet* ne sont pas d'une exactitude absolue, qu'en réalité les épithètes: *brun*, *gris* et *lie-de-vin* seraient plus précises et qu'il est même utile que l'accord existe sur ce point entre les auteurs.

Cela est vrai dans beaucoup de cas. Aussi avons-nous employé souvent dans le cours de notre rapport ces dernières expressions, surtout dans nos descriptions; mais nous n'avons pu sacrifier complètement les premières, bien qu'elles soient souvent fausses, par la raison que ce sont des locutions consacrées, comme *noms collectifs*, non-seulement par la tradition, mais encore et surtout par l'emploi habituel qui en est fait dans les *actes* de l'ancienne *Corporation des potiers de Bouffloulx et de Châtelet*.

---

## GRÈS BLANCHATRES OU ROUGEATRES

à vernis salin, à base pincée, antérieur au XV<sup>e</sup> siècle.

Nous ne nous occupons que des grès *ornés* genre dit flamand ou allemand. Nos grès du XIV<sup>e</sup> et du XV<sup>e</sup> siècle ne sont pas de ce genre; ils sortent donc de notre cadre et nous ne devrions pas nous en occuper; mais nous avons été amenés à en dire un mot parce que l'on a publié quelques observations sur ce grès ancien à Bouffloulx et à Châtelet. Nous donnerons donc ici la description de quelques vases de cette sorte.

MRA<sup>x</sup> 3<sup>1</sup>. — Pot de forme analogue à MRA<sup>x</sup> 118<sup>1</sup> etc; mais de teinte plus pâle, plus grisâtre, de fabrication et d'ornementation moins élégantes et plus grossières. Il porte onze boutons faits au pouce et disposés autour du pied, souvenir

des *pincées* que l'on formait précédemment autour de la base des pots pour leur donner de l'assise, avant que l'on employât le procédé de « couper le cul » à plat avec un couteau. Ces bossettes ou boutons, fort communs dans les poteries du moyen âge, se retrouvent aussi sur les kannettes dites de Jacqueline de Bavière, mais ne leur sont pas propres, comme on voit. Ils marquent seulement la poterie très ancienne. Le bord plat du goulot, destiné aux lèvres du buveur, est large et limité en bas par une arête circulaire. L'anse manque. Le pied, la panse de forme un peu surbaissée, et le goulot se continuent en un galbe peu élégant. La hauteur est 0<sup>m</sup>16, la largeur de la panse 0<sup>m</sup>125 et celle du goulot 0<sup>m</sup>06.

La contenance est la moitié du petit pot à bière, ancienne mesure de Bouffioux, à deux grammes près. B.B.B.

*Avec 6 doubles.*

J. 8. — Vase du Musée de l'Etat, identique à MRA<sup>x</sup> 3<sup>1</sup> mais seulement haut de 0<sup>m</sup>12.

MRA<sup>x</sup> 5<sup>1</sup>. — Petit vase de même forme que MRA<sup>x</sup> 3<sup>1</sup>, mais de couleur plus grise, un peu plus allongé du col, et portant deux anses verticales. Il mesure 0<sup>m</sup>085 à la panse, 0<sup>m</sup>,035 à l'ouverture et 0<sup>m</sup>135 de hauteur. Il contient 0<sup>l</sup>27 c'est-à-dire sensiblement le cinquième du petit pot de Bouffioux. Mais les pots anciens se divisant toujours en deux pintes et quatre chopines, nous croyons que la contenance de notre petit vase, à large col et à deux anses, n'a pas été calculée, elle est arbitraire et due au hasard, cette espèce de pots n'exigeant pas une contenance juste. C'est du reste, comme le précédent, un vase fort ancien. Pl. V, fig. 10. BBB.

MRA<sup>x</sup> 11<sup>1</sup>. — Cruche à trois anses de l'espèce dite *Keiser Karel kruiken*, fort remarquable, mais brisée et ayant perdu ses anses. Elle est en grès blanc-gris, haute de 0<sup>m</sup>14; le goulot est sans bec et large de 0<sup>m</sup>75. La panse, de 0<sup>m</sup>10,

est surbaissée et représente assez bien les lignes d'une tête humaine portant les traits de trois figures placées entre les trois anses verticales du vase. Ces figures, grossièrement faites, offrent un petit nez pointu, deux yeux fendus au couteau d'un seul trait et, en guise de bouche, une mince entaille semblable. Comme moustaches et barbiche, trois rubans, dont deux horizontaux et un vertical, formés de petites ondulations striées, imprimées dans la pâte probablement au moyen d'une espèce de poinçon entaillé sur le tranchant. Le bord de ce vase, comme toujours quand il s'agit de pot à bière, est formé d'un large ruban plat qui forme ici le front des trois figures. Pl. I, fig. 13 et 14.

Nous n'avons pu mesurer la contenance de ce vase, car il est brisé, mais il semble contenir une pinte.

Ce genre de pots est antérieur au XV<sup>e</sup> siècle. Il porte autour du pied des pincées de doigts, ménagées évidemment pour lui donner de l'assise, car il n'est pas « à cul coupé », mais sensiblement bombé, ce qui est une marque d'ancienneté.

Nous avons vu ci-devant, que c'est un produit de l'ancienne industrie locale, car on en a trouvé des tas de débris dans les restes de l'ancienne fabrique du lieu dit *la Poterie*, à Châtelet. M. O. GILLE en possède beaucoup venant de cette trouvaille.

*Avec 8 doubles.*

MRA<sup>x</sup> 11<sup>2</sup>. — Morceau du bord d'un vase identique au dernier. Seulement le procédé employé pour faire les moustaches diffère un peu ; c'est une simple ligne bordée de chaque côté d'une série de points. Les yeux sont ici complétés de sourcils figurés de la même manière. Pl. I, fig. 13.

Ce tesson fut trouvé en terre à Monceau-sur-Sambre et donné par M. Aug. Lemaire.

Il porte sur la seule portion de la joue qui soit conservée une jolie petite étoile à six rais, d'un diamètre de 0<sup>m</sup>007,

imprimée à l'empreinte et qui nous semble être une marque de fabrique.

N° 4. — Nous avons vu chez M. O. Gille entre autres vases de cette sorte un *Keizer Karel kruiken* identique à MRA<sup>x</sup> 11<sup>1</sup>. La seule différence c'est que la barbe, les moustaches et même les sourcils y sont figurés par des faisceaux de traits droits et minces, comme la moustache d'un chat mal faite. La partie inférieure du vase manque. C. P. G. Pl. I, fig. 13 et 14.

N° 5. — Pot analogue, de même lustre blanc-gris, plus petit, à une seule figure. Nous décrivons le même au N° 18 ci-après. C. P. G. Pl. I, fig. 12.

N° 18. — Pot blanc-gris de même forme que MRA<sup>x</sup> 11<sup>1</sup> ci-devant, mais plus petit, à une seule figure et à une seule anse. La hauteur est de 0<sup>m</sup>12, le diamètre est 0<sup>m</sup>85 à la panse, 0<sup>m</sup>07 sous la base et 0<sup>m</sup>06 au goulot; la bordure plate de celui-ci a 0<sup>m</sup>03 et est séparée par un cordon à arête vive d'une figure grossière dont elle forme le front; les yeux et la bouche sont faits d'une seule entaille de couteau; le petit nez, les moustaches et même les favoris sont marqués par le même procédé que pour le vase MRA<sup>x</sup> 11<sup>1</sup>. La barbiche est plus soignée, mais ce sont deux pièces de même époque et de même fabrication.

La base repose sur 14 pincées ou bossettes au pouce, faites pour maintenir l'assise.

C'est une forme très ancienne; le N° 5 exhumé à *la Poterie* à Châtelet est identique. Ce vase fut trouvé il y a quelques années dans la Sambre, à Farciennes; il appartient à M. C. Gain.

Il contient une demi-pinte, petite mesure de Bouffiuolx.

---

GRÈS BLANCS OU BRUNS ROUX <sup>1</sup>. SANS ÉMAIL,  
à vernis salin, ornés de reliefs artistiques fins.

---

VASES ORNÉS DE GRANDS ÉCUSSENS ARMORIÉS.

Nous rencontrerons sur plusieurs de nos vases et de nos tessons des écus armoriés plus ou moins complets. Quand nous le pourrons, nous en chercherons la signification et nous nous efforcerons de reconnaître à quelles familles du voisinage ou d'autres provinces ces armoiries appartenaient. Non pour affirmer l'origine de la poterie par la proximité de la famille seigneuriale à qui elle était ; cette espèce de recherche n'importe vraiment en rien à notre thèse pour deux raisons : d'abord la plupart du temps nous avons réellement affaire à des objets dont l'origine est prouvée d'une manière absolue par le lieu de trouvaille ou par d'autres preuves à l'abri d'un doute ; en second lieu, notre production de grès était tellement connue en Belgique et même au delà de la frontière, qu'il a pu très bien se faire, et en réalité il se faisait souvent comme pourra le démontrer la détermination des armoiries trouvées, que des familles seigneuriales éloignées et même étrangères à la Belgique vinssent commander leur vaisselle armoriée à Châtelet et à Bouffioux.

La recherche de la famille à qui appartenait le vase pourra seulement corroborer ce que nous avons dit et prouvé sur l'extension des relations de ces communes, sur la direction et les lieux où se portaient l'exportation et le commerce de nos grès ornés, sur les contrées qui avaient l'habitude de faire leurs commandes à Bouffioux.

A ce point de vue et dans beaucoup de cas, pour Bouffioux

---

1. Les bruns foncés et les noirs forment l'exception.

comme pour les autres centres de fabrication, nous ne voyons pas grande utilité dans l'étude des écussons armoriés ni dans la détermination des familles à qui ils appartenaient et pour qui la fabrication fut faite. D'abord plusieurs de ces écussons sont de fantaisie, puis les recherches sont toujours basées sur des suppositions plus ou moins aventurées, puisque jamais on n'est sûr de l'analyse d'un blason ou manquent toujours les couleurs; surtout quand il s'agit d'écussons ordinaires qui, sauf les émaux, peuvent appartenir à des familles diverses. Ajoutons que les relations de ces familles s'étendaient souvent, non-seulement dans leur pays, mais même dans les pays voisins; les membres ont pu habiter loin de leur localité d'origine et occuper fortuitement des fonctions honorifiques dans les contrées où il semble que l'on ne devrait pas trouver leurs traces et où cependant ils ont fait fabriquer de la poterie à leur chiffre.

MM. le Dr Alexandre, Pety de Thozée père et Schuermans ont bien voulu nous aider de leurs lumières dans les recherches que nous avons dû faire relativement aux armoiries.

MRA<sup>x</sup> 4<sup>1</sup>. — Belle cruche à une anse, haute de 0<sup>m</sup>33, de coupe élégante, à panse sphérique de 0<sup>m</sup>15 de diamètre, à goulot mince sans bec orné de divers cordons et mesurant 0<sup>m</sup>04 sur 0<sup>m</sup>08 de haut, en terre assez fine, fauve, lustrée au sel marin, mais de tons divers occasionnés par un défaut de fabrication; la panse porte un trou dû à la même cause. Pl. I, fig. 1.

Ce vase était exactement de la contenance du petit pot à bière, ancienne mesure de Bouffioulx, Châtelet et environs, équivalant à 4<sup>l</sup>36.

Le devant de la panse offre deux médaillons un peu allongés de 0<sup>m</sup>08 sur 0<sup>m</sup>09, portant au centre un manteau héraldique qui fait office d'écu chargé d'un chevron accom-

pagné de trois étoiles à six rais, deux en tête et une en pointe, supportée, celle-ci, par un croissant montant. Comme timbre, une tête placée sur une espèce de corsage bouffant un fourreau à plis perpendiculaires plats. Le tout sommé d'un nouveau croissant montant formant terminaison. Du cimier partent en guise de lambrequins de nombreux panaches qui se recourbent, s'arrondissent et remplissent complètement le médaillon. Tout en haut se lit le millésime 1601. Pl. I, fig. 1 et 2.

Le médaillon opposé est le même, mais ne sort cependant pas du même moule.

Voilà certes un des vases les plus importants tirés de l'amas de débris de la fabrique Bertrand et portant la marque de rebuts.

Nous avons dit dans notre premier rapport que beaucoup de familles et entre autres les Jacquet, les Dorlodot, les Dujardin, les Vastenhaven, les de Potestat, les Martiny, les de Rosen portaient ce blason moins le croissant.

Mais M. SCHUERMANS nous apprend qu'accompagnées du croissant, ce sont les armoiries de la famille de Lomont. Nous ne savons lequel des membres de cette famille allemande a habité ou a eu des relations suivies dans notre pays et a fait fabriquer sa vaisselle à Bouffioux; mais c'est un fait qu'il y en a eu un. B. B. B.

On nous a dit que Raeren a produit des grès aux mêmes armes, trouvés en terre à l'état de tessons de rebuts. Il n'y a rien là d'impossible ni même d'étonnant. Nous nous sommes expliqués sur ce point d'une manière générale.

*Avec 6 doubles.*

MRA <sup>x</sup> 1<sup>o</sup>. — Tesson portant un écusson semblable entier venant de même source. Il porte la date 1590 au lieu de 1601. Ce millésime est formé d'une façon tout-à-fait inusitée comme ci-dessous :

1 : 5 : 90

On verra à l'article suivant pourquoi nous insistons sur ce détail. Cette pièce fut donnée par M. Ol. Gille. C. C. P.

J. 53. — Le vase J. 53 du Musée de l'État à Bruxelles porte le même écusson avec le millésime 1:5:90, formé de la même façon que notre MRA<sup>x</sup> 1<sup>o</sup> et sortant *du même moule*. Il ne peut donc y avoir l'ombre d'un doute que ce vase soit une pièce de Bouffioulx. Il est de même forme et de même pâte que nos N<sup>os</sup> 16, MRA<sup>x</sup> 16<sup>2</sup> et MRA<sup>x</sup> 16<sup>3</sup>. Voici la description de ce pot de Bouffioulx :

Cruche (*Keizer Karel kruiken*) de même terre, de même couverte brune, de même forme, de mêmes dimensions que MRA<sup>x</sup> 16<sup>o</sup>. Mais, outre les cordons et les minces côtes dont le type est cerclé, ce vase a été couvert d'un ensemble de jolis ornements en reliefs. Le long de chaque anse une guirlande de feuillage, entre les anses trois doubles guirlandes semblables, interrompues au milieu, chacune par une tête humaine ou masque de comédie antique à large bouche et à grosses lèvres. Ces guirlandes géminées sont surmontées d'autant de petites têtes à grandes oreilles et à longues moustaches, placées sur la bordure même du pot. Pl. I, fig. 3 et 5.

Sur la panse, trois médaillons remplis de panaches et d'arabesques, entourant chacun un écusson. Celui de devant est celui que nous venons de décrire.

Les deux autres écussons sont la reproduction l'un de l'autre et portent écartelé: au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>e</sup> fascé, au 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> trois fleurs de lis placées 1 et 2 1., timbré d'un heaume à trois (?) grilles, sommé d'une fleur de lis. Pl. I, fig. 4. Ce sont les armoiries de la famille vander Haegen, famille de Flandre qui portait les fascés d'argent et de sable et les fleurs de lis d'or sur azur.

---

4. Dans notre premier rapport nous avons par erreur transposé l'ordre des quartiers dans la description.



MRA<sup>x</sup> 26<sup>1</sup>. — Morceau très dur de la panse d'un vase de couleur fauve à couverture saline, portant une partie de médaillon sur lequel reste le timbre d'un écusson : un heaume tourné à gauche, sommé d'une couronne et d'où partent comme hachements des panaches enroulés en arabesques capricieuses.

On peut placer ce tesson près de la cruche MRA<sup>x</sup> 1<sup>1</sup>, à cause de la similitude de pâte, de façon et même de dessin d'ornementation. Pl. II, fig. 4.

L'écusson manque. Il est toutefois hors de doute qu'il s'agit d'un vase ayant fait partie d'un service en poterie de luxe armoriée ayant appartenu à un seigneur. On en trouverait peut-être le nom en cherchant les seigneurs de la Neuville sous Luttre où il a été trouvé dans des ruines et nous a été donné par M. Morlet, avec d'autres objets.

MRA<sup>x</sup> 27<sup>1</sup>. — Tesson pouvant avoir appartenu à un vase semblable à MRA<sup>x</sup> 1<sup>1</sup>. Il offre dans un médaillon ovale de 0<sup>m</sup>09 sur 0<sup>m</sup>07, formé de laurier, un écusson presque entier, de contours fantaisistes, qui écartelé : au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>e</sup> il porte un lion passant, contourné, mal fait, lampassé, à queue nouée, armé de fortes griffes ; au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> losangé à lignes tellement proéminentes qu'on pourrait le regarder comme *fretté* plutôt que *losangé*. Le fond semble être d'azur.

Le cimier a disparu : il en reste seulement le sommet d'une crosse croisée au-dessus de l'écu. Il s'agit donc d'un abbé ou d'un évêque. Pl. II, fig. 9.

Chaque quartier peut s'appliquer à un grand nombre de familles, dans les conditions où se trouvent ces armoiries. Comme jusqu'ici nous n'en connaissons pas une seule à laquelle s'adapte l'ensemble de l'écu, nous préférons attendre et nous abstenir d'entrer dans le champ de suppositions vagues. B. B. B.

MRA<sup>x</sup> 27<sup>4</sup> — Autre morceau plus complet. On voit clairement la crosse et une autre pièce du cimier, qui ressemble à une barette de docteur ou au chapeau carré des anciens dignitaires de l'ordre des Jésuites. B. B. B.

*Avec 4 doubles.*

MRA<sup>x</sup> 28<sup>1</sup>. — Fragment d'armoiries tout-à-fait incomplet. Il présente le dessus d'un écu surmonté d'une crosse d'abbé et entouré d'une inscription dont on ne peut distinguer que deux lettres

..... OT .....

B. B. B.

MRA<sup>x</sup> 29<sup>1</sup> — Fragment d'écusson tout-à-fait incomplet. Ce tesson porte le long de la bordure du médaillon une inscription dont on ne voit plus que les deux lettres :

..... OM .....

L'o peut être un J. C. C. P.

MRA<sup>x</sup> 31<sup>1</sup>. — Morceau de médaillon avec un écusson chargé d'une aigle au chef parti, aux ailes éployées, surmontée d'une couronne; timbré d'un heaume, sommé d'une aigle semblable à celle de l'écu. Le tout entouré de panaches qui remplissent le médaillon en guise de hachements en arabesques. Aux deux côtés de la couronne que porte l'aigle de l'écu sont deux lettres, la seconde est un r, la première pourrait bien être un f. B. B. B. Pl. III, fig. 13.

Vers le XIV<sup>e</sup> siècle l'écu du quartier d'Outre-Meuse, l'un des plus importants de la cité de Liège, était d'argent à l'aigle au chef parti de sable, becquée et membrée de gueules.

Les armes anciennes d'Autriche étaient d'or à l'aigle de sable au chef parti.

Beaucoup de familles portaient une aigle à deux têtes pour armoiries. Telle est celle de Wauters: de gueules à l'aigle à deux têtes d'or.

*Avec 4 doubles.*

N° 45. — Vase de grès fauve en forme de *pot à beurre* à deux anses, haut de 0<sup>m</sup>36, large à l'ouverture de 0<sup>m</sup>26 (0<sup>m</sup>30 avec le rebord), 0<sup>m</sup>33 a la panse, 0<sup>m</sup>21 au pied (0<sup>m</sup>27 avec le rebord de la base).

Ce vase porte de chaque côté trois écussons semblables placés 2 et 1, sortant du même moule que notre MRA<sup>x</sup> 31<sup>1</sup>.

Il est dès longtemps la propriété de M. Wauthy directeur de carrières à Gougnies, qui a bien voulu nous le communiquer.

MRA<sup>x</sup> 32<sup>1</sup>. — Ecusson incomplet, coupé, portant en pointe un sautoir surmonté en chef d'un poisson placé en abîme. La partie supérieure de l'écu manque. C. C. P. Pl. IV, fig. 19.

En 1559 Jean de Salme était bourgmestre de Liège. Cette famille portait : coupé, en pointe d'or au sautoir de gueules, en tête de gueules au poisson placé en abîme, surmonté de trois fleurs de cardon en pied. La famille de Salme avait possédé la seigneurie de Marchiennes-au-Pont et avait conservé chez nous les plus grands intérêts. Notre tesson est privé de la partie où se trouvaient les fleurs.

MRA<sup>x</sup> 33<sup>1</sup>. — Médaillon rempli par un écu portant une grande fleur de lis entourée d'ornements et traversée de deux bandes horizontales ou l'on peut deviner des caractères ou des chiffres manqués de façon à envoyer le vase aux rebuts.

Le col du vase auquel appartenait le tesson portait un tour de boutons émaillés bleu du type MRA<sup>x</sup> 61<sup>1</sup>. C. C. P. Pl. IV, fig. 6.

Beaucoup de familles belges avaient une fleur de lis pour armoiries.

La famille de Zuteminne, qui a donné des bourgmestres à Liège, portait de gueules à la fleur de lis de sable.

Les Wachtendonck portaient d'or à la fleur de lis de gueules. A la fin du XVI<sup>e</sup> siècle Jean Wachtendonck était bourgmestre de Malines.

Les Kriickenbeeck portaient de gueules à la fleur de lis d'argent. Vers 1530 le bourgmestre de Liège Jean de Falloise avait pour épouse Marie de Kriickenbeeck, fille d'Arnoul.

Mais il est probable qu'il s'agit ici de la famille van Eyl, du Limbourg, acclimatée dans le Pays de Namur depuis plusieurs siècles. Elle était issue des Wachtendonck et portait d'azur à une fleur de lis d'or

*Avec 4 doubles.*

MRA<sup>x</sup> 33<sup>4</sup>. — Beau médaillon semblable, mais d'autre moule plus orné et mieux fait. Il porte une petite fleur de lis dessinée dans la tête de la première. Il n'y a qu'une seule bande transverse, qui est marquée du millésime 1623.

Cet écusson est identique à ceux que porte le vase du Musée de Mons, décrit plus loin sous le N° 29, et qui est de même origine. B. D. L. Pl. IV, fig. 6.

N° 29. — Grande cruche à une anse, à grosse panse, haute de 0<sup>m</sup>32, large de 0<sup>m</sup>22. Le goulot n'a que 0<sup>m</sup>08 de haut et 0<sup>m</sup>06 d'ouverture. Elle jauge quatre pots et demi, mesure de Bouffioux.

Ce vase est orné de quatre médaillons dont deux superposés sur le devant, ces médaillons sont notre MRA<sup>x</sup> 33<sup>4</sup>, *sortant du même moule* et avec le même millésime fort net 1623. M. M. Pl. IV, fig. 6 et 7.

MRA<sup>x</sup> 34<sup>1</sup> — Ecu à une fasce, accompagnée de neuf pièces de vair, dont l'artiste potier a fait plutôt des cloches bataillées, quatre en chef et cinq en pointe, posées trois et deux; timbré d'un heaume, sommé d'un bouc issant. Le tout entouré de hachiments remplissant le médaillon. C. C. P. Pl. III, fig. 6.

Ce sont les armes de la ville de Tongres, armes adoptées, avec quelques variantes, par diverses familles de cette cité.

La famille d'Elderen portait le vair de cette façon, à fasce d'or. Louis d'Elderen, créé chanoine en 1636 et ensuite prévôt, fut nommé évêque de Liège en 1688.

Louis d'Elderen vint maintes fois à Châtelet quand il était prévôt. Les comptes communaux en font foi. Quant il fut nommé il réclama même de la ville le présent de quelques pièces de gibier pour le banquet d'inauguration qu'il donnait à ses « confrères et aultres de ses bons amis » 1.

« Lettre du nouveau prévost, demandant aux gens de Châtelet un cadeau à l'occasion du banquet qu'il va donner à ses confrères le 18 septembre 1641.

« A Messieurs, Messieurs les Bourgmestre de la Bonne ville de Châtelet.

« Messieurs,

« Puisqu'il a plu à Dieu et à Messieurs du chapitre de Liège, mes confrères, m'honorer de l'estat de leur prévoest vacquant par la mort de feu Monsieur Frants (que Dieu absolve) et que de coutume les esleuz et confirmez côme moy font quelque démonstration d'avoir eu pour agréable la faveur de leurs confrères et ce par quelque banquet qu'ils donnent à iceulx et aultres de leurs bons amis et affectionnez, je vous prie par ceste, si vous pouvez découvrir quelque chose de rare qui puisse servir d'appareille audit banquet m'en faire parte pour la veille de S<sup>t</sup>-Martin dixième de novembre prochain, ou bien quelques jours auparavant, s'il pourrat servir en pasté, affin de le pouvoir accomoder à tel effet; je vous en restay, Messieurs, vostre bien affectionné en service.

L. D'ELDEREN, prévost de Liège  
ce 18 septembre 1641. »

Au dos de cette pièce se trouve apposé le cachet du prévôt bien conservé et absolument semblable aux armoiries du tesson de poterie qui nous occupe.

---

1. N° 1381 des archives de Châtelet.

Les de Hamal-d'Helderer eurent les plus grands intérêts dans le pays de Charleroi. Ils furent seigneurs de Monceau-sur-Sambre, Marchiennes-au-Pont, Courcelles etc.

M. Gille possède plusieurs de ces écussons venant de même origine.

*Avec 7 doubles.*

MRA x 34<sup>6</sup> — Bel écusson semblable, entier. C. P. G.

MRA x 35<sup>1</sup> — Ecu à une fasce accompagné en tête d'une branche de cardon (?) à trois fleurs ou simplement d'un trèfle, et en pointe de trois griffons rampants, armés et lampassés; timbré d'un heaume, sommé de la branche ou trèfle de l'écu C.C.P. Pl. III, fig. 12.

Il ne nous paraît pas douteux que cet écu ne soit celui d'un allié des d'Houwen dont nous parlerons plus loin à la suite de MRA x 47<sup>1</sup>. On nous a indiqué cet écusson comme appartenant à la famille Biotz.

Il semble que la présence de l'écu d'un allié de la famille d'Houwen sur les vases fabriqués à Bouffioux rende assez naturelle la fabrication des pots aux armes de cette famille elle-même dans ce centre de fabrication.

*Avec 4 doubles.*

MRA x 35<sup>2</sup> — Idem incomplet, rebuté pendant la cuisson. C.C.P.

MRA x 36<sup>1</sup>. — Tesson présentant un petit écusson presque complet, sauf le cimier, chargé d'une grande étoile à six rais en tête et deux fasces à la partie inférieure. Le tout entouré de panaches compliquées en guise de lambrequins.

C'est le deuxième canton d'un écu dont nous avons trouvé dans les résidus de four à Châtelet, un spécimen entier que nous allons d'écrire.

Cette pièce a la même origine que MRA x 25<sup>2</sup>.

MRA x 36<sup>2</sup>. — Ecu à une fasce, échiquetée de deux tires, chacune de cinq points d'échiquier, composées par quatre,

accompagnée en pointe d'un lion lampassé passant. Les deux cantons supérieurs de l'écu portent : le sénestre une étoile à six rais et l'autre un pot ansé de dextre. Le cimier est un heaume sommé d'un pot comme à l'écu. Le médaillon est rempli par les lambrequins. Cet écu nous fait bien l'effet d'être un blason de potier. C. C. P. Pl. III, fig. 2.

*Avec 5 doubles.*

MRA × 36<sup>3</sup>. — Même écusson de même origine, donné par M. O. Gille. Il est remarquable par sa teinte noire fine, semblable à celle de MRA × 313<sup>1</sup>.

MRA × 36<sup>4</sup>. — Partie supérieure portant cimier d'un même écusson trouvé avec le précédent et de même teinte noire luisante. Ce tesson porte les moulures d'un véritable vase de luxe.

MRA × 36<sup>5</sup>. — Même écusson incomplet, brulé pendant la cuisson. B. B. B.

MRA × 37<sup>1</sup>. — Fragment de médaillon portant un écu écartelé. Au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>me</sup> : un arbre enraciné à trois têtes, accosté de deux lions léopardés ; au 2<sup>me</sup> et au 3<sup>me</sup> : parti, à dextre fascé de trois pièces sur quatre de fond et à sénestre chargé de douze cloches bataillées, placées en quatre rangs. L'ouvrier en a mis un cinquième rang au 3<sup>me</sup> canton. Le cimier a disparu. C. C. P. Pl. fig. III, 7.

*Avec 2 doubles.*

MRA × 38<sup>1</sup>. — Partie inférieure d'un médaillon dont l'écu coupé, porte en chef : un guerrier géant à sénestre une haste ; en pointe : barré de six pièces ; timbré d'un heaume, sommé d'un guerrier comme à l'écu, le tout entouré de hachements enroulés. B. B. B. Pl. III, fig. 1.

MRA × 38<sup>2</sup>. — Idem. L'écu précédent était sur la panse d'un vase, mais celui-ci se trouvait au col ou sur un vase cylindrique tel qu'un *snel* ou une pinte. B. B. B.

*Avec 4 doubles.*

MRA x 39<sup>1</sup>. — Ecu parti à trois têtes de léopard de face, placées deux et une, et reproduites au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>me</sup>; le tout timbré de deux heaumes affrontés. B. B. B. Pl. III, fig. 5.

L'ancienne maison allemande de Bocholtz portait de sinople à trois têtes de léopard d'argent. Cette famille eut, pendant le XVI<sup>e</sup> et le XVII<sup>e</sup> siècle, les plus grandes relations dans le pays de Liège où beaucoup de ses membres occupèrent les dignités les plus hautes. 1.

Les familles de plusieurs bourgmestres de Liège portaient des armoiries analogues.

La famille de Germeau, qui existait encore au XVII<sup>e</sup> siècle, portait trois têtes de léopard d'or.

Anciennement l'écu de Féronstrée, l'un des principaux quartiers de la cité de Liège et celui de la famille du même nom étaient d'or à trois têtes de léopard de gueules.

C'étaient aussi les armes de Dalmatie.

Une famille flamande fort importante au XV<sup>e</sup> siècle, les Carnin, avaient de gueules à trois têtes de léopard d'or. Jean, comte de Carnin était en 1490 échanson de Philippe-le-Bon.

Une autre famille flamande, les vander Zype, portait de sinople à trois têtes de léopard d'or.

Les Listenay, famille française, portaient de sable à trois têtes de léopard d'or.

MRA x 40<sup>1</sup>. — Fragment d'écusson tout-à-fait incomplet. C. C. P.

MRA x 41<sup>1</sup>. — Troisième canton d'un écu écartelé par des lignes qui semblent offrir une croix écotée très mince. Au 3<sup>me</sup> une quaterfeuille ou une fleur au naturel, feuillée et tigée; timbré d'un heaume, sommé d'un lion issant lampassé.

---

1. Voir *Collection de tombes, épitaphes et blasons de la Hesbaye* par LÉON DE HERCKENRODE, p. 620.



Le tout entouré de lambrequins enroulés. L'autre partie de l'écu est écaillée avec l'engobe dans laquelle elle était moulée.

Ce fragment fut brisé pendant la cuisson. C. C. P. Pl. III, fig. 8.

Les armes de l'abbaye de Floreffe étaient d'azur chargées à dextre d'une rose feuillée et tigée et à sénestre d'un grand F majuscule. Cimier une crosse et une mitre. Sur un *listel*, supportant l'écu, la devise :

FLORETE FLORES :

Cependant à l'époque de Charles de Severi, chevalier seigneur de Saint-Amand, Wayaux, Heppignies, etc., le 45<sup>e</sup> abbé et l'un des plus distingués de l'abbaye de Floreffe, qu'il dirigea de 1640 à 1662, cette abbaye porta, nous a-t-on assuré, un écusson semblable, c'est-à-dire à la croix écotée accompagnée au 1<sup>er</sup> et au 4<sup>e</sup> d'une quarte feuille comme plus haut et au 2<sup>e</sup> et au 3<sup>e</sup> d'un lion. Ajoutons toutefois que ça est impossible à cause du cimier et que M. BORMANS, archiviste de l'Etat à Namur, regarde cet écu comme appartenant à un simple maître potier.

*Avec 4 doubles.*

N<sup>o</sup> 46. — M<sup>me</sup> la comtesse de Tienne de Rombeck a donné à la *Société archéologique de Namur* un barillet long de 0<sup>m</sup>38, haut de 0<sup>m</sup>30, analogue à celui d'Acosse que nous décrirons ci-après et qui porte le même écusson que la pièce précédente 1. sur l'un des bouts.

Il a sur l'autre bout et les deux flancs le blason du chevalier de Severi, abbé de Floreffe, c'est-à-dire un écu fascé à la bordure engrelée. Timbré d'une mitre et d'une crosse, surmonté d'un *listel* avec une devise illisible.

---

1. Le cimier est bien le heaume sommé d'un lion issant et c'est par erreur que M. BORMANS y a vu un pot sommé d'une fleur.

MRA 4 × 3<sup>1</sup>. — Partie inférieure d'un pot de même forme et de même grandeur que MRA × 42<sup>1</sup>; mais avec le goulot un peu plus haut, mesurant 0<sup>m</sup>08.

Il ne porte pas de boutons d'ornement autour de l'épaulement, comme MRA × 42, il a sur la panse un médaillon rempli par un écusson et ses hachements. Cet écu est à une fasce, qui semble sur la poterie être de pourpre, accompagnée de trois roses, deux en tête et une en pointe. B. B. B. Pl. III, fig. 10.

Une famille brabançonne, les de Coomans portaient d'argent à la fasce de gueules accompagnée de trois roses de même, deux en tête, une en pointe. Les de Gvésere d'Anvers portaient de même.

Les de Vos d'Anvers portaient de gueules à la fasce d'argent accompagnée de trois roses de même, deux en chef et une en pointe.

La famille de Beeckmann, qui donna plusieurs bourgmestres à Liège, portait de gueules à la fasce ondée d'argent accompagnée de trois roses de même couronnées. Cette famille possédait la seigneurie d'Oignies à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

La famille flamande vander Poorte portait d'argent à la fasce de sable accompagnée de trois roses de gueules.

*Avec 6 doubles.*

MRA × 43<sup>6</sup>. — Tesson portant le même écusson, donné par M. Ol. Gille. C'est un rebut du vernissage. C. P. G.

MRA × 43<sup>7</sup>. — Idem, brisé pendant le vernissage. B. B. B.

MRA × 44<sup>1</sup>. — Pot de forme élégante à large goulot, et à une anse se prolongeant sur la panse en un appendice en forme de côte triangulaire. Ce vase est haut de 0<sup>m</sup>30, large de 0<sup>m</sup>16 à la panse, de 0<sup>m</sup>07 à l'ouverture et de 0<sup>m</sup>09 sous le pied. Il jauge deux pots, mesure de Bouffioulx.

Il a sur le devant du col une belle tête barbue, *bartemann* des Allemands, haute de 0<sup>m</sup>13 y compris la barbe; sur

le front se trouve une espèce de diadème avec une rosacé ou un fleuron à six pétales. Au milieu des tresses de la barbe on remarque une boucle caractéristique losangée.

De chaque côté de la panse est reproduit un écusson en médaillon ovale de 0<sup>m</sup>11 sur 0<sup>m</sup>09, portant: de vair au franc quartier chargé d'un lion rampant armé et lampassé. Le cimier est une mitre avec une crosse d'abbé. Autour de l'écu règne l'inscription suivante :

D. LEONAR COLCHO : AB : SEG.

Pl. IV, fig. 4 et 5.

Dans les dépôts de rebuts explorés à Bouffioulx à l'ancienne fabrique Bertrand-Bolle, nous avons déterré plus d'une brouettée de tessons de *cafuts*, ayant appartenu à toute une collection de vases aux mêmes armes et de toutes les formes usitées pour l'usage d'une maison. Il s'agissait évidemment des résidus de la fabrication d'une grande commande de vaisselle à ce chiffre. B. B. B.

La famille d'Heur, qui fournit plusieurs bourgmestres à la cité de Liège, portait ces armes avec le franc quartier de gueules au lion d'argent.

Celle de Jean de Loncin, seigneur de Flémal, Bossus, etc., bourgmestre de Liège en 1506, portait les mêmes armes encore, avec le franc quartier d'argent au lion de sable.

Ces familles avaient des intérêts dans les environs de Charleroi.

Il en était de même de la famille Colson ou Colchon.

Quand à *Léonard Colchon* ou *Colchen*, abbé du monastère de Selingenstadt, dans le diocèse d'Hildesheim, nous allons y revenir à propos d'un barillet aux mêmes armes, trouvé à Acosse et dont nous devons parler. Il mourut en 1653.

Ces renseignements sur Léonard Colehen nous ont été donnés par M. SCHUERMANS 1.

*Avec 8 doubles.*

MRA × 44<sup>2</sup>. — Morceau d'un même vase avec un médaillon entier qui y appartenait. Ce vase était une très grande cruche à ventre sphérique rebondie, ayant deux écussons aux deux côtés. B. B. B.

MRA × 44<sup>5</sup>. — Morceau d'un idem avec les restes d'une rosace bleue dont le vase était orné à l'épaulement. B. B. B.

MRA × 44<sup>7</sup>. — Portion de la barbe d'un grand *bartmann* que portait le col d'un vase semblable à MRA × 44<sup>1</sup>. B. B. B.

N° 52. — Barillet (dit Vercken) du Musée de l'Etat (non encore catalogué) de forme semblable à ceux qui sont marqués ci-après MRA × 318<sup>1</sup>, N° 10 et J. 129, mais moins simples.

Il mesure 0<sup>m</sup>40 en longueur et en hauteur totale. Il porte les écussons héraldiques de trois familles dont nous allons parler :

A un bout l'écu de vanden Steen dans un médaillon ovale de 0<sup>m</sup>09 sur 0<sup>m</sup>07; à l'autre l'écu de San Vittor dans un médaillon-ovale de 0<sup>m</sup>10 sur 0<sup>m</sup>08; sur chaque flanc du tonnelet l'écu de Colchen à côté de l'écu de vanden Steen.

Ce barillet, trouvé à Acosse par M. le comte Georges de Looz et donné au Musée de l'Etat, est celui-là même dont s'est occupé M. SCHUERMANS et dont nous avons parlé.

Ces armes de Léonard Colchen sont de vair au franc quartier chargé d'un lion rampant tourné à dextre, armé et lampassé. Le cimier est une mitre avec une crosse d'abbé. Pl. IV, fig. 4.

Les armoiries de la famille de San Vittor, sont à une tour surmontée de tourelles, donjonnée d'une autre tour de forme

---

1. Voir BUCELINUS.

semblable, accostée de deux rameaux d'olivier ; timbré d'une tour pareille à celle de l'écu. Pl. III, fig. 4.

Quant aux émaux, la poterie de grès ne les porte jamais.

M. le vicaire SCHMITZ nous apprend qu'à Raeren on ne fabriquait pas de barillets en grès. A Bouffioulx, au contraire, ces objets n'étaient pas rares et nous en cataloguerons quelques uns plus simples, mais de même forme que la pièce d'Acosse. Celle-ci vient elle-même de Bouffioulx, comme nous l'allons voir.

En effet, nos fouilles pratiquées dans les débris de l'ancienne fabrique de la famille Bertrand nous ont fourni, sous les marques MRA<sup>x</sup> 44<sup>1</sup> et suivantes, un grand nombre de tessons et même des vases entiers marqués de l'écusson de Léonard Colchen identique à celui que porte le barillet d'Acosse ; seulement l'inscription, moins complète, renferme quelques abréviations amenées par le défaut d'espace, car l'écusson était nécessairement plus grand sur un barillet que sur des cruches et des pots de dimensions plus petites. L'écusson du barillet porte :

LEONARD. COLCHON. AB. SELEGN. PRÆSES. VNION. BVREL.

Nous avons retrouvé aussi dans les mêmes fouilles, sous les marques MRA<sup>x</sup> 47<sup>1</sup> et suivantes, bon nombre d'exemplaires d'un autre écusson du barillet, celui de San Vittor ; seulement le nom du propriétaire est supprimé autour de l'écu sur ces exemplaires et les armoiries elles-mêmes ont un chapeau d'abbé au lieu d'un heaume de laïc. Nous en reparlerons en MRA<sup>x</sup> 47<sup>1</sup>.

Voilà certes deux familles qui faisaient fabriquer leur poterie chez nous, et Colchen surtout y commandait toute sa vaisselle, car nous avons retrouvé les rebuts de toute espèce de vases marqués de ses armes.

Il serait intéressant de pouvoir expliquer comment ces deux écusson et même quatre écussons se trouvaient réunis sur un même barillet. S'agissait-il de familles apparentées ?

Le troisième écusson est coupé par une fasce, accompagnée en chef de trois maillets inclinés à sénestre de l'écu et en pointe de trois fleurs de lis ; timbré d'un heaume, entouré de lambrequins accostés de deux fleurs de lis horizontales, et sommé d'une dextre tenant un maillet entre le pouce et l'index au milieu d'un vol 1.

Ce sont les armoiries d'une branche de la famille Vilain de Gand, les vanden Steen ou à Lapide, dont plusieurs membres eurent de grandes relations dans le pays de Liège et dans toute la Belgique.

Amand vanden Steen mourut le 12 février 1630, chanoine de la collégiale de Tongres, (comme Léonard Colcheu), où il fut enterré, après avoir refusé une prébende au chapitre cathédral de Liège. Ce fut lui qui joignit à ses armes trois fleurs de lis et prit le nom de *a Lapide*. 2.

Son frère Lambert Amand fut aussi chanoine, mais ne porta ni le même nom ni les mêmes armoiries. 1.

M. SCHUERMANS nous apprend qu'un Jean Amand vanden Steen fut chanoine de S'-Lambert en 1639, abbé d'Amay en 1641 et mourut en 1671.

Une branche de la famille Vilain de Gand posséda de 1627 jusqu'à la révolution française les seigneuries de Châtelineau, où elle habitait, et de Gilly et Charnoy. Les relations d'Amand vanden Steen dans nos environs s'expliquaient donc tout naturellement par sa parenté.

M. SCHUERMANS parle ensuite d'un second et même de plusieurs barillets semblables à celui d'Acosse et aux mêmes armes, ayant appartenu à la collection de Renesse.

---

1. Il faut remarquer que l'artiste potier a transposé par erreur tout l'écu et, ce qu'il a fait sénestre doit être dextre et vice versa.

2. Voir *Collection des tombes, épitaphes et blasons de la Hesbaye* par LÉON DE HERCKENRODE, pp. 525 et 527.

Il est probable que ces barillets, dont nous nous occuperons plus loin, sont de même origine que leur analogue.

Le Musée de Bruxelles et celui de Liège renferment deux vases aux armes d'Amand vanden Steen que nous étudions ci-après au point de vue de la fabrication de Bouffioulx. Nous verrons qu'abstraction faite d'autres considérations, cet écusson appartient à Bouffioulx parce que nous le trouvons accompagné d'ornements et d'un autre écusson le tout *sortant de moules* de Bouffioulx.

N° 39. — Nous avons vu, sous le nom de M. L. de Deyn, à l'Exposition nationale, un barillet N° 165; c'est l'un de ceux de la collection de Renesse que nous venons de citer. Il mesure 0<sup>m</sup>35 de haut et 0<sup>m</sup>42 de long; le diamètre maximum est de 0<sup>m</sup>,24, la hauteur du goulot, ou trou de bonde, 0<sup>m</sup>,06, et la hauteur du pied 0<sup>m</sup>,05. Sur le flanc sont les deux écussons de Colchen et de San Vittor du même moule que ceux du barillet d'Acosse, N° 52, et de la gourde N° 51; le premier a 0<sup>m</sup>,08 sur 0<sup>m</sup>,09, le second 0<sup>m</sup>,09 sur 0<sup>m</sup>,10.

On remarque à l'un des bouts une grande rosace de fantaisie, formée d'une roue de 0<sup>m</sup>,12 à 6 rayons doubles, ornée autour de petites rosaces ayant un mascarón pour centre et entre les rais un bouquet pyramidal semblable à notre MRA × 81<sup>1</sup>. A l'autre bout un écusson armorié semblable à MRA × 45. C'est un écu bandé avec deux lions pour support. L'écusson de Ligne (?)

L'autre flanc porte un losange de 0<sup>m</sup>,115 sur 0<sup>m</sup>,105, ayant un cœur à chaque coin et au centre une espèce de croix ancrée et ornée, ou de quartefeuille en creux. Quatre tournesols tigés et feuillés séparent les quatre cœurs.

A côté est un écu héraldique ovale sommé d'une crosse abbatiale, portant une fasce surmontée de trois merlettes, contournées par un défaut des moules, qui portaient

fréquemment à gauche ce qui devait être à droite et vice versa ; avec l'inscription :

ANNA RVISCEMBERCH.

M. SCHUERMANS nous dit que c'est l'écusson de Anna de Reuschenberg, abesse à Ruremonde. Cette famille allemande l'une des plus anciennes du pays de Juliers avait de nombreuses relations dans le pays de Liège.

Les de Marbais, de Liège et de Tournay portaient d'argent à la fasce de gueules accompagnée de 3 merlettes de même rangées en chef.

Les familles belges de Baenst, de Bryas, van Huerne, etc., portaient les mêmes dispositions d'armoiries.

Il en est de même pour l'abbé d'Alne à certaines époques. Nous en avons dit un mot ailleurs <sup>1</sup>.

N° 38. — A l'Exposition nationale se trouvait, sous le nom de l'*Institut archéologique liégeois*, un beau pot du type de notre MRA <sup>x</sup> 44<sup>1</sup> et de même terre, mais bien plus grand, mesurant 0<sup>m</sup>,44 de hauteur, 0<sup>m</sup>,27 de largeur à la panse, 0<sup>m</sup>,09 à l'ouverture du goulot et 0<sup>m</sup>,13 sous la base.

Chose tout-à-fait concluante, ce vase porte au goulot une tête à grande barbe sortant *du même moule* que le *batmann* de notre type fabriqué à Bouffioulx. Pl. IV, fig. 5. Le pot de Liège est donc lui-même un pot de Bouffioulx et l'écusson venden Steen, de 0<sup>m</sup>,09 sur 0<sup>m</sup>,08, qui est reproduit deux fois sur la panse, est aussi de fabrication de Bouffioulx, comme ceux du barillet d'Acosse, du vase J. 147 du Musée de l'Etat, etc., etc, qui sortent du même moule.

N° 49. — Grand pot presque identique de forme avec n° 38. Il mesure 0<sup>m</sup>,43 de hauteur, 0<sup>m</sup>,25 de largeur à la panse et 0<sup>m</sup>,085 au goulot.

---

1. Voir *Rapport sur l'excursion de la Société archéologique de Charleroi*, etc., le 12 septembre et le 21 octobre 1880, p. III.



Celui-ci porte comme ornement une grande figure à barbe, ou *bartemann*, sortant du même moule que celle de notre MRA<sup>x</sup> 44<sup>1</sup>, ce qui prouve l'origine du vase d'une manière indiscutable.

De chaque côté de la panse, qui est sphérique piriforme, est répété un médaillon ovale rempli par les lambrequins d'un écu à trois lions rampants, 2 et 1. Deux grandes clefs sont passées en sautoir derrière l'écu. Cimier : entre les panetons des clefs une mitre d'évêque traversée par une crosse posée verticalement entre les clefs. La mitre est ornée de quatre petites étoiles à 6 rais, une au centre et une à chaque coin. Le cimier est accosté du millésime :

16 — 50.

Un *listel* supporte l'écu et est marqué des mots :

FORTIOR VERITAS.

C'est le blason d'un archevêque de Cambrai, ville qui portait d'or à trois lionceaux de sable.

Ce pot, avec les n<sup>os</sup> 50 et 51, ont été achetés en septembre 1880, à la vente mortuaire de M. Dewinne, peintre à Bruxelles.

N<sup>o</sup> 50. — Même pot que le n<sup>o</sup> 49, pour la forme et les dimensions, sauf que le pied est de deux centimètres moins élevé et le vase en paraît d'autant moins élancé. Le goulot à un mince bec et porte la même tête à barbe sortant du même moule que celle du N<sup>o</sup> 49, ce qui détermine l'origine de la pièce.

La panse offre par devant, sur un manteau héraldique qui remplit tout le médaillon ovale, un écu à une fasce MRA<sup>x</sup> 45<sup>1</sup>; celui de Ligne peut être. Cimier une mitre d'évêque ornée et une crosse de dessin compliqué.

Un *listel*, supporté par l'écusson offre la devise :

BENIGNITATE ET VERITATE.

Sur les deux côtés du vase est répétée une grande rosace circulaire de 0<sup>m</sup>9, divisée par des rayons en huit triangles

renfermant alternativement un fleuron pyramidal dans le genre de nos MRA  $\times$  8<sup>1</sup> et 6 pièces de vaire rangées sur trois lignes. Le tout cerclé par 2<sup>5</sup> boutons en relief dont un 26<sup>me</sup> marque le centre de la rosace.

Nous donnerons peut-être plus tard le dessin de ce vase.

J. 147 du Musée de l'Etat. — Grande gourde semblable à MRA  $\times$  8<sup>1</sup>, de même terre et de même travail avec quatre anneaux ou bélières pour la bandoulière. Elle est haute de 0<sup>m</sup>3<sup>5</sup> et large de 0<sup>m</sup>27 y compris les anneaux. Le goulot est large de 0<sup>m</sup>06 se terminant par un bout ou *sucette* de 0<sup>m</sup>03. La panse est ornée de deux systèmes de cercles concentriques en relief, et au milieu un écu de vanden Steen sortant du *même moule* que celui du barillet d'Acosse N° 52 et du vase N° 30 ci-devant.

N° 48. — A l'Exposition nationale M. de Deyn a déposé une belle gourde, N° 169, à 8 anneaux de bandoulière, d'une hauteur totale de 0<sup>m</sup>41 et dont la panse aplatie a un diamètre de 0<sup>m</sup>3<sup>5</sup>. Le goulot se rétrécit au bout en un bec ou espèce de *sucette* pour les lèvres du buveur. La panse est ornée de deux séries concentriques de cercles saillants laissant entre elles une large bande. Celle-ci est divisée, par des lignes diagonales, en neuf compartiments inégaux qui renferment quatre bouquets pyramidaux de dessins faits à l'emporte-pièces et cinq petits mascarons de profil semblables à notre MRA  $\times$  2<sup>1</sup>, le tout rangé alternativement.

Au centre de ces cercles, dans un médaillon ovale rempli par les lambrequins sont deux écus géminés, ou plutôt un écu parti à deux cimiers. Nous en donnerons peut-être le dessin dans un nouveau mémoire; en voici une description telle quelle:

A dextre: de .... à la bande marquée de cordons verticaux, qui pourraient bien n'être pas des figures mais indiquer simplement le gueules, accompagné de six cannetons ou de six

merlettes contournées, trois en tête, et trois en pointe rangées en orle. Le cimier est un heaume avec tortille sommé d'un canneton contourné entre deux cornes de buffle. Ces armes ressemblent à celles de diverses familles, dont les Schuyle, les Walhoorne, les Xhénemont et surtout les d'Eynatten.

A sénestre: de sinople chargé de trois fascés, frettées de cinq croix. Cimier un heaume avec tortille sommé d'un chien braque hissant. C'est l'écu de Bergh dit Trips.

Le même blason est reproduit à la partie supérieure du ventre proéminent qui forme le derrière de la gourde.

MRA <sup>x</sup> 45<sup>1</sup>. — Morceau d'un vase avec médaillon entier rempli, au milieu de hachements, d'un écu avec bande, supporté par deux lions lampassés, rempans, mal faits et comme écrasés entre le bord du médaillon et l'écu qu'ils supportent. Le cimier, qui ressemble à un ciboire, est sans doute un casque mal copié par un artiste potier inexpérimenté, car il est sommé d'une couronne portant un cheval issant, tourné à gauche et entouré de hachements.

Nous considérons comme d'autant plus sûr ce que nous venons de dire relativement au heaume changé en ciboire, que nous avons constaté sur plusieurs vases des erreurs analogues. Divers détails héraldiques, relatifs au heaume surtout, ont été méconnus d'une façon analogue et plus ou moins tronqués dans le moule des écus que portent les tessons marqués : MRA <sup>x</sup> 1<sup>1</sup>, MRA <sup>x</sup> 26<sup>1</sup>, MRA <sup>x</sup> 31<sup>1</sup>, MRA <sup>x</sup> 34<sup>1</sup>, MRA <sup>x</sup> 39<sup>1</sup>, MRA <sup>x</sup> 41<sup>1</sup>, MRA <sup>x</sup> 49, N° 3 et N° 30.

Nous avons tiré des amas de rebuts de l'ancienne fabrique Bertrand-Bolle à Bouffioulx, plus d'une brouettée de tessons de vases de toutes formes et de toutes grandeurs fabriqués aux armes qui nous occupent. Il s'agit évidemment des résidus de la commande d'une nombreuse vaisselle. B. B. B.

Les familles portant un écu bandé sont nombreuses ; celle-ci, ayant des *supports*, doit être une grande famille.

Les de Hemricourt, les d'Horion, familles de Hesbaye qui avaient des intérêts dans les environs de Charleroi, portaient un écu à une bande. Les de Ligne, les de Hennin de Boussu, les de Nédonchel, etc., etc., étaient dans le même cas.

Nous avons déjà parlé de cet écusson à propos du barillet de M. de Deyn. Pl. III, fig. 3.

*Avec 12 doubles.*

N° 51. — A la mortuaire du peintre M. Dewinne, le Musée de l'Etat vient d'acheter une grande gourde du type des gourdes de nos fabriques et portant deux écussons de Bouffioulx.

Cette gourde est haute de 0<sup>m</sup>,45 avec le pied, à panse large de 0<sup>m</sup>,30, et à six anses de bandouillère. Le goulot est amincé au bout en forme de *sucettes* pour les lèvres du buveur.

Le devant est orné de deux séries de cercles d'ornementation laissant entre elles un large intervalle divisé en cinq compartiments, avec petite rosace d'ornements dans chacun.

Au centre se trouve un écusson à une bande, sortant du même moule que notre MRA \* 45<sup>1</sup>.

A la fasce postérieure de la panse, vers le dessus se trouve l'écusson de San Vittor, identique à celui du barillet d'Acosse, avec l'inscription :

IVAN \* FERNANDES \* DE SAN VITTORES.

MRA \* 47<sup>1</sup>. — Partie supérieure ou cimier d'un grand écusson que nous avons pu compléter au moyen des doubles qui suivent. Il est à une tour surmontée de tourelles, (2 ou 3, l'imperfection du tesson, brûlé au four, empêche de le préciser), donjonnée d'une autre tour de forme semblable, accosté de deux rameaux d'olivier; l'écu timbré d'un chapeau rond d'ecclésiastique avec cordons à deux houppes, sommé d'une tour pareille à celle de l'écu. Pl. III, fig. 4.

Le cordon à deux houppes caractérise le chapeau d'abbé, si d'ailleurs l'artiste potier a rendu fidèlement le blason.

Ces mêmes armoiries se retrouvent sur le fameux barillet trouvé à Acosse et aujourd'hui déposé au musée de Bruxelles. Ce sont celle de la famille de San Vittor 1.

Il en donne le dessin, qui ne diffère du nôtre que sur un seul point : le chapeau est remplacé par un heaume. Il s'agit donc de deux membres d'une même famille dont l'un était laïc et l'autre prêtre.

Le premier était, nous dit M. SCHUERMANS, Ferdinand bourgmestre de Bruxelles de 1673 à 1678, ou le capitaine Ferdinand enterré aux Carmes à Bruxelles en 1617; et le second était le prieur Ferdinand, provincial des Carmes à Bruxelles de 1603 à 1619.

La famille de San Vittor est une famille Espagnole établie à Bruxelles dès le XVI<sup>e</sup> siècle.

Nous avons parlé ci-devant de ces armoiries à propos du barillet dont nous nous sommes occupés.

Le même savant nous apprend que les Nos 382, 388 et 426 du catalogue du cabinet de poterie de M. van Parys (vente du 23 septembre 1853) sont des cruches en grès rouge brun non émaillées portant le même écusson de San Vittor. D'autres écussons y sont joints.

Il a bien voulu nous faire connaître en outre que le Musée de Lille renferme un vase portant l'écusson de San Vittor avec le chapeau ecclésiastique trouvé à Bouffioux et que nous venons de décrire. Ce même vase offre en même temps notre écusson de Léonard Colchon, avec la même inscription.

*Avec 4 doubles bruns pâles.*

MRA x 47<sup>4</sup>. — Partie inférieure d'un écu semblable brisé avant le vernissage. B. B. B.

N<sup>o</sup> 882 du catalogue du cabinet de M. van Parys 2. — « Une

---

1 Voir. *Bulletin des com. roy. d'art et d'archéologie*, année XVIII<sup>e</sup> p. 246.

2. Vente du 25 septembre 1853.

cruche à corps piriforme, ornée de trois écussons armoriés ;  
autour de deux de ces écussons on lit :

IVAN FERNANDES DE SAN VITTORES.

Le col est orné de jolies arabesques ; couverte brune unie. »

N° 426 du même catalogue. — « Cruchon à corps piriforme et  
à long col évasé ; il est orné de deux larges écussons emblé-  
matiques, portant l'inscription :

IVAN FERNANDES, DE SAN VITTORES.

Couverte brune. »

N° 383 du même catalogue. — « Cruchon à corps piriforme  
et à goulot évasé ; couverte grise et brune. La panse est ornée  
de trois grands écussons armoriés ; autour de celui du milieu  
on lit :

LÉONARD D'HOUWEN.

et autour des écussons latéraux :

IVAN FERNANDES DE SAN VITTORES. »

Cette famille d'Houwen semble être limbourgeoise, nous  
en avons dit un mot en MRA x 35<sup>1</sup>, et nous y avons fait voir  
que certains membres alliés de cette famille avaient aussi  
fait fabriquer de la poterie à Bouffloux.

On a recueilli en Belgique plusieurs vases qui portent ce  
nom.

N° 261 du catalogue de la vente de Renesse 1. — « Une petite  
cruche, terre et couverte brune ; le champ est orné d'un écu  
à un trèfle, avec l'inscription :

LÉONARD D'HOUWEN. »

N° 40. — Grande pinte droite assez semblable à MRA x 223<sup>1</sup>  
en belle terre brune vernissée, à manche de forme un peu  
sinueuse, avec un rebord assez large ; sur la panse un écusson

---

1. Du 25 avril 1864.

portant un trèfle, à tige courbée en crochet traversée par une fasce ; autour de l'écu les mots :

LEONARD D'HOUWEN.

Ce vase est la propriété de M. le baron Charles de Snoy à Braine-le-Château, qui a bien voulu nous en transmettre la description.

N° 31. — Ecusson entier sortant du même moule que nos MRA × 47. C'est un écu de la famille de San Vittor.

Le tesson dont il s'agit ici fait partie des débris d'un vase de même forme que notre MRA × 42<sup>1</sup> trouvé dans les terrassements de fondation du nouvel Institut de demoiselles, rue Neuve à Tournay ; il est en la possession de M. Poil, secrétaire de la Société historique et archéologique de Tournay qui a bien voulu nous le communiquer.

MRA × 48<sup>1</sup>. — Fragment indéterminable d'un écusson timbré d'un heaume. C. C. P.

MRA × 49<sup>1</sup>. — Fragment d'un écusson timbré d'un heaume et portant en chef trois fleurs de lis rayonnant d'un même centre, qui doivent constituer un *escarboucle* fleurdelisé. Près du coin gauche de l'écu est la lettre :

E

qui fait sans doute pendant à une lettre qui se trouvait au coin droit, aujourd'hui brisé. Pl. III, fig. 9.

Plusieurs familles avaient l'*escarboucle* fleurdelisé en leur blason ; telles que les Clooster, les Hauman de Namédy, les Von Buck, etc.

Les Giry portaient d'azur aux rais d'*escarboucle* pommettés, fleurdelisés d'or. C. C. P.

Les de Clèves portaient de même.

Les de Grimbergh, famille hollandaise, portaient de gueules à la fasce d'argent, aux rais d'*escarboucle* d'or brochant sur le tout.

MRA × 102<sup>1</sup>. — Partie importante d'écusson fruste, indé-

terminable, entouré d'une inscription illisible où il nous a semblé voir d'un côté :

....TOTIN D...

*Avec 2 doubles.*

MRA × 104<sup>1</sup>. — Fragment d'un vase, rebuté pendant la cuisson, chargé d'un écusson indéterminable. On n'y voit qu'une crosse d'abbé qui le surmonte et la trace d'une inscription qui borde le médaillon et dont on ne peut distinguer qu'un

.....H.....

B. B. B.

MRA × 105<sup>1</sup>. — Ecusson de grande famille fort compliqué, ayant pour support des lions. Il est en trop mauvais état pour que nous puissions essayer de le blasonner.

Sous les pied du lion au coin sénestre se montrent deux caractères qui devaient répondre à d'autres caractères placés au coin opposé qui nous manque. On peut prendre indifféremment ces caractères pour les lettres :

JS

ou pour les chiffres :

15

C. C. P. Pl. III, fig. 11.

MRA × 106<sup>1</sup> — Médaillon portant, au milieu d'ornements en lambrequins un écusson représentant une croix qui repose sur un vase en forme de théière fichée sur un M et accostée de deux M. B. B. B. Pl. IV, fig. 12.

A Raeren on regarde ce médaillon d'ornement comme la marque de fabrique des Mennicken, on l'y a trouvé en abondance accompagné du nom du potier, paraît-il.

Tout ce que nous en avons vu sortait toujours d'un moule différent du notre.

Les dépôts de décombres de poterie de Bouffioux ont fourni plusieurs de ces pièces à l'état de rebut, c'est-à-dire de



poterie hors d'usage par suite d'une fabrication manquée et n'ayant pu être livrée à la circulation. On a donc indubitablement fabriqué à Bouffioux ce médaillon qui a dû servir d'ornementation.

Sous les n<sup>os</sup> 712 et 770 THÉODORE GRAESSE, dans ses listes de marques, reproduit deux fois un dessin analogue au précédent, il l'attribue en même temps à Raeren et à Cologne. Il s'agirait donc d'un motif employé dans divers centres de fabrication.

M. SCHUERMANS est d'avis que cela a pu se faire seulement du plein consentement du potier de Raeren.

En démolissant la forteresse de Mons, on a trouvé une pierre de taille qui repose aujourd'hui au Musée de Mons et sur laquelle est gravée en grand une inscription qui a une analogie frappante avec la nôtre. Nous en donnons le dessin. Pl. IV, fig. 13.

On considère à Mons cette pierre comme ayant appartenu à une dépendance de la forteresse détruite en 1782 ; on sait qu'à la suite de la tempête extraordinaire du 28 mars 1606, un grand nombre d'édifices de cette ville durent être reconstruits. 1.

Ce chiffre porte assez bien les caractères d'une de ces marques qui, conservée dans une même race pendant des siècles devient un chiffre de famille, une espèce d'armoiries qui prend peu à peu les allures d'un blason et que l'on finit par entourer de lambrequins et de hachements comme un écusson.

A Anvers on cite beaucoup d'exemples de ce fait.

*Avec 3 doubles.*

MRA x 117<sup>1</sup>. — Tesson sur lequel on voit la patte tendue d'un griffon, ou peut-être d'un aigle. C. C. P. Pl. IV, fig. 10.

---

1. Notes de M. L. DEVILLERS, président du *Cercle archéologique de Mons*.

La famille Peeters, très puissante à Malines au XVI<sup>e</sup> siècle, portait d'or à trois membres d'aigle de sable. Gille Peeters était chanoine de Cambrai et archidiaque du Hainaut en 1529.

La famille de Zoogen (Zoug) portait d'or à trois membres d'aigle (ou de griffon) de sable.

MRA × 223<sup>1</sup>. — Grande et large pinte droite, à cordons et à moulures, haute de 0<sup>m</sup>18 et large de 0<sup>m</sup>10, avec un grand écusson armorié qui ornait le devant et qui s'est écaillé avec l'engobe sur lequel il était imprimé. B. B. B.

MRA × 225<sup>1</sup>. — Fragment d'écusson détruit par une trop forte cuisson. On n'y voit plus qu'un heaume sommé de deux grandes plumes penchées et entouré de hachements. A sénestre sur la bordure une lettre :

E

qui répondait probablement à une lettre placée en regard à dextre.

MRA × 226<sup>1</sup>. — Fragment d'écusson tout-à-fait incomplet. C. C. P.

MRA × 227<sup>1</sup>. — Idem. Ce qui reste semble bien être la queue d'une grande aigle héraldique éployée. C. C. P.

MRA × 228<sup>1</sup>. — Fragment d'écusson incomplet. C. C. P.

MRA × 229<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P.

N<sup>o</sup> 30. — Jolie cruche, à une anse prolongée en un appendice sur la panse, qui est sphérique. Elle est haute de 0<sup>m</sup>21, dont 0<sup>m</sup>07 de col, large de 0<sup>m</sup>14 à la panse, 0<sup>m</sup>03 au goulot et 0<sup>m</sup>08 à la base. Elle jauge un pot, mesure de Bouffioux.

La panse est ornée d'un écusson de 0<sup>m</sup>06 sur 0<sup>m</sup>07, répété trois fois, et l'épaulement porte trois petits mascarons. L'écu est à une fasce accompagnée de trois masques enrubannés, ou plutôt de trois têtes de Mores tortillées, deux en chef et une en pointe. Ces têtes de Mores ont été fort mal traitées par l'artiste potier, de façon qu'elles ont perdu leur caractère propre et sont devenues des figures au type européen. Pl. IV, fig. 1 et 2.

Le cimier est un heaume sommé de trois plumes en panache. Des lambrequins en arabesques entourent le médaillon.

Ce vase est un rebut de fabrication, il appartient à M. Ch. Wiener qui a bien voulu nous le confier. Il lui vient de M. Ol. Gille de Châtelet. Il fut trouvé à Bouffioux dans un amas de débris de four, accompagné d'une grande quantité de vases bruns ornés d'écussons semblables et d'autres.

La famille de Moers, ancienne famille pratricienne de Hesbaye, portait d'or à trois têtes de Mores de sable, tortillées de même. Plusieurs membres de cette famille furent chanoines Tongres au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. Cette famille eut les plus grandes relations avec le pays de Charleroi.

Les Sterck, seigneurs de Busquoy au XVI<sup>e</sup> siècle, portaient d'or à trois têtes de nègres de sable, tortillées d'argent.

Les Lenoir portaient d'argent à trois têtes de Mores de sable, tortillées d'argent.

Les de Daisnes portaient de gueules à trois têtes de Mores d'argent, torillées de même.

Mais un écusson plus complètement semblable est celui de la famille de Montpellier, à Namur, qui portait d'or à la fasce de gueule, accompagnée de trois têtes de Mores de sable, tortillées d'argent, deux en chef et une en pointe. Cimier trois plumes de paon au naturel. Il faut cependant avouer que l'écu de cette famille est bien récent pour se trouver sur les grès ornés de Bouffioux.

Il s'agit plutôt ici de la famille flamande de Moor, berceau des de Moers dont nous avons parlé plus haut et qui portait dès longtemps le même écu que les de Montpellier.

MRA × 328<sup>1</sup>. — Tesson de pâte fort fine portant la partie inférieur d'un écusson losangé, manqué et fort difficile à analyser. Il est parti et l'on voit à dextre plusieurs fascés et sur le tout un demi aigle à deux têtes; à sénestre deux bandes avec une quarte feuille en pointe et une en chef; comme

cimier une espèce de couronne fermée. Cela paraît être un écu agrémenté aux armes de Nuremberg.

C'est un don de M. O. Gille. C. P. G. Pl. IV, fig. 17.

*Avec 3 doubles.*

N° 35. — M. Albert Evenepoel, l'initiateur et le grand collectionneur des fayences anciennes de Bruxelles, a bien voulu nous prêter pour être joint à l'exposition de notre Société archéologique, au champ des manœuvres, une belle et grande cruche à large goulot. Nous allons la décrire.

C'est un vase de la forme de notre N° 29 mais à col un peu plus étroit. Il mesure 0<sup>m</sup>36 de haut, 0<sup>m</sup>21 de large, la panse 0<sup>m</sup>08 au goulot et 0<sup>m</sup>12 à la base.

L'ornementation est fort sobre, mais élégante et surtout fort importante au point de vue de nos recherches.

Le goulot est orné d'une grande tête à longue barbe ou *bartmann*. La panse est ceinte d'un double cordon saillant et elle porte en dessous un écusson répété trois fois.

Cet écusson, entouré de hachements variés, est coupé : portant en pointe un lion passant couronné, armé et lampassé. En chef au 1<sup>er</sup> une étoile à queue et au 2<sup>me</sup> une tête de loup. Le cimier est un heaume sommé d'un tortille supportant une tour donjonnée.

L'écu est entouré des mots :

IANNS \* GODART \* M \* POTIER \* DE \* CHSTELET \* 1634 \*

Nous avons vu dans les archives que ce Jean Godart était un maître potier de Châtelet. 1.

Le couvercle d'étain porte pour marque le poinçon du Pays de Liège au XVII<sup>e</sup> siècle : un buste d'évêque crossé, mitré et à hauteur des épaules les initiales de l'étainier I et M. Il appartient à M. Garnier conseiller de légation à Paris et lui vient d'un encêtre qui était abbé d'une ancienne abbaye du pays. Pl. IV, fig. 16.

---

1. Voir ci-après aux *Documents*.

N<sup>o</sup> 47. — M. Helbig a exposé à Bruxelles une cruche, N<sup>o</sup> 238, à épaulement carré, à goulot cylindrique assez long, couvert des enroulements d'un cordon en spirale, à panse sphérique, de même forme mais un peu plus grande que notre vase marqué MRA <sup>x</sup> 42<sup>1</sup>.

Elle offre sur le devant, dans un médaillon ovale de 0<sup>m</sup>,08 sur 0<sup>m</sup>,09, rempli par les hachements des lambrequins, un écu portant une roue de fortune à 8 rais.

Cimier : un heaume sommé d'une déesse Fortune dont la roue est ici figurée par la roue de l'écu.

La bordure du médaillon porte :

FORTUNA : FERENDO : EST : SUPERANDO.

Sur les deux côtés est répété un autre médaillon ovale de 0<sup>m</sup>,075 sur 0<sup>m</sup>,08 rempli aussi par les lambrequins d'un écu. Celui-ci porte une double bande dont l'inférieur est marquée de cordons verticaux qui pourraient bien représenter simplement la couleur de gueules.

Au canton sénestre un croissant montant. Le cimier est un heaume avec tortille sommé de deux faisceaux d'armes (?).

Le bord du médaillon porte :

MISERICORDIA ET VERITATE DOM.

avec le D rétrograde.

N<sup>o</sup> 53. — Barillet semblable au tonnelet N<sup>o</sup> 46. Il appartient à M. le comte de Limburg Stirum qui a bien voulu nous le décrire. La longueur en est de 0,35, le diamètre 0<sup>m</sup>,22 et la hauteur 0<sup>m</sup>,40.

Le premier écusson du vase précédent, N<sup>o</sup> 47, y est répété une fois au-dessus du robinet et deux fois sur l'un des flancs. L'autre flanc porte, aussi en double, le second écusson. Le bout opposé au robinet est bombé, orné de cercles en rosace, saillante vers le milieu, avec un gros bouton central.

MRA <sup>x</sup> 342. — Morceau d'écusson indéterminable, de même origine que MRA <sup>x</sup> 224<sup>1</sup>.

MRA <sup>x</sup> 343<sup>1</sup>. — Morceau d'écusson indéterminable. C.P.G.

MRA <sup>x</sup> 344<sup>1</sup>. — Morceau d'écusson indéterminable. C.P.G.

MRA <sup>x</sup> 345<sup>1</sup>. — Morceau d'écusson indéterminable. C.P.G.

MRA <sup>x</sup> 352<sup>1</sup>. — Portion du goulot d'une cruche, de fabrication identique pour ainsi dire avec la cruche MRA <sup>x</sup> 2<sup>1</sup>, décrite ci-devant. Le ruban de relief qui l'entoure diffère assez peu; seulement la tête du médaillon central porte deux cornes et les arabesques qui se déroulent de chaque côté se terminent presque toutes par les têtes et les queues fourchues d'un animal fantastique, espèce de dragon ou ver, nommé *nesselwurm* dans certaines armoiries bavaoises anciennes. C.B.G. Pl. II, fig. 5.

MRA <sup>x</sup> 353<sup>1</sup>. — Morceau de la panse d'un grand vase de grès brun, en forme de gourde si l'on en juge par sa courbure. Il porte la moitié supérieure d'un médaillon, ayant mesuré au moins 0<sup>m</sup>,15 de diamètre. La partie que nous avons en main représente en entier le timbre et le cimier d'un écu, c'est-à-dire, un heaume entouré de lambrequins en panaches élégants, qui remplissent tout le médaillon; au sommet est une couronne de marquis, avec deux larges plumes dressées en forme de plumet. La partie supérieure de l'écu montre une première ligne de cinq fleurs de lis de front et la moitié d'une sixième. C'était donc ou un écu semé de fleurs de lis, ou bien un écu quelconque au chef semé de fleurs de lis. Dans ces conditions le cadre de suppositions s'élargit tellement qu'il serait oiseux de chercher à deviner quel peut être cet écu et à quelle famille il est. C. B. G. Pl. II, fig. 8.

Les Warfusée portaient de gueules semé de fleurs de lis. Raes de Warfusée, bourgmestre de Liège, au commencement du XVI<sup>m</sup>e siècle, était seigneur d'Ossogne non loin de Charleroi.

La famille de Kerkem, dont Arnould était bourgmestre de Liège en 1661, portait d'argent semé de fleurs de lis de gueules.

Les de Mombeeck, famille de Hesbaye, portait de sable semé de fleurs de lis d'argent. Au XVI<sup>e</sup> siècle cette famille avait de grandes relations aux environs de Namur. Jean d'Avin, évêque de Namur, était fils d'une de Mombeeck.

---

VASES ORNÉS DE GRANDES ROSACES,  
de grands médaillons d'ornementation non armoiriés,  
mais portant d'ordinaire une inscription.

MRA × 25<sup>1</sup> — Tesson offrant un médaillon rond, ou plutôt une grande rosace composée d'un ensemble de quatre belles fleurs de lis ornementées et largement dessinées, unies en un cercle autour d'une petite rosace à huit pétales séparées par autant de traits; le tout entouré d'un chapelet de grosses perles. Ce tesson, comme du reste la plupart de nos tessons, est un rebut mal cuit et empâté. Il présente une partie d'inscription que l'on peut lire ainsi :

. . . . c. o. B. 1592.

Le 2 est douteux. Le 2 et le 5 sont d'ailleurs en caractères gothiques cursifs du XVI<sup>e</sup> siècle.

C'est probablement la marque d'un Bertrand à cette époque. B. B. B. Pl. IV, fig. 8.

*Avec 3 doubles.*

MRA × 25<sup>2</sup>. — Autre tesson de même médaillon venant du même moule. Ce tesson fut déterré à Couillet dans un enclos affecté de temps immémorial à usage de jardin et appartenant à notre collègue J.-B. Genard, qui a bien voulu le donner à notre Musée, ainsi que plusieurs débris trouvés au même lieu.

MRA × 25<sup>3</sup>. — Autre tesson de médaillon semblable, brisé pendant le vernissage. B. B. B.

MRA × 107<sup>1</sup>. — Grand médaillon offrant la figure d'un cavalier en marche armé d'un long glaive, fort semblable

à l'ancien grand sceau de Flandre et du Hainaut à certaine époque. Sous le ventre du cheval est un millésime ou des initiales empâtées et indéterminables par suite d'une fabrication manquée. C. C. P.

Le costume semble bien dater de la fin du XVI<sup>e</sup> ou du commencement du XVII<sup>e</sup> siècle. C. C. P. Pl. IV, fig. 15.

MRA × 108<sup>1</sup>. — Grand médaillon ovale de 0<sup>m</sup>10 sur 0<sup>m</sup>06 rempli d'ornements qui entourent un petit médaillon ; celui-ci porte une femme ayant l'aspect d'une chatelaine du XVI<sup>e</sup> siècle. On voit de chaque côté les caractères du millésime :

15 — 82.

Le 5 est brisé et le 2 est d'écriture gothique semblable à un L majuscule. C. C. P. Pl. IV, fig. 9.

MRA × 109<sup>1</sup>. — Un marmot joufflu, dont le corps est couvert d'une robe drapée et entouré d'ornements. La tête mesure 0<sup>m</sup>015. C. C. P. Pl. V, fig. 14.

*Avec 2 doubles.*

MRA × 109<sup>2</sup> — Bout d'un barillet de luxe, portant le même médaillon presque entier. Le corps du personnage est complet sur ce tesson.

Ce marmot pourrait bien, à la rigueur, être un ange mal fait qui formerait le cimier d'un grand écu.

C'est un don de notre ami le D<sup>r</sup> Cloquet.

MRA × 111<sup>1</sup>. — Morceau d'écusson rempli par les lettres suivantes en grands caractères

IH. . . .

C'est probablement un monogramme du Christ. B. B. B. Pl. IV, fig. 14.

MRA × 112<sup>1</sup>. — Tesson d'un médaillon analogue à MRA × 25<sup>1</sup>. On n'y peut guère voir que trois caractères douteux qui paraissent être :

. . . . IAC . . . .

Il a été brisé pendant le vernissage. C. C. P. Pl. IV, fig. 3.



MRA<sup>x</sup> 113<sup>1</sup>. — Morceau de médaillon entouré d'une inscription rétrograde où nous lisons :

... SLOVIS : DEB ...

Un coin d'écusson central montre la moitié inférieure d'un grand v. C. C. P. Pl. IV, fig. 18.

S'agirait-il ici d'un Louis de Blois ? Cette famille était fort répandue dans nos environs. Philippe III de Croy prince de Chimay eut pour épouse Jeanne de Blois, fille de Louis seigneur de Trêlon à la fin du XVI<sup>e</sup> siècle.

Les seigneuries de Donstienne et autres appartenaient à cette époque à une branche de la famille de Blois.

MRA<sup>x</sup> 114<sup>1</sup>. — Petit tesson indéterminable d'un médaillon. B. B. B.

MRA<sup>x</sup> 115<sup>1</sup>. — Idem. B. B. B.

MRA<sup>x</sup> 237<sup>1</sup>. — Partie d'une grande rosace ronde de 0<sup>m</sup>06 de diamètre, d'un travail analogue à l'écusson MRA<sup>x</sup> 33<sup>1</sup>, mais représentant une grande étoile à 9 rais marqués de doubles lignes, dont les espacements sont remplis par des perles. Au centre est une petite étoile à 6 rais circonscrite dans un double cercle. Le tout en relief. B. B. B. Pl. IV, fig. 11.

MRA<sup>x</sup> 327<sup>1</sup>. — Morceau d'un grand médaillon ovale portant un guerrier en pied dont la figure est cachée sous sa large barbe carrée et ses longues moustaches ; il a le costume d'un hallebardier et est appuyé sur son arme. Pl. XII, fig. 28.

C'est un don de M. O. Gille. C. P. G.

---

DANSES DITES DES PAYSANS ET AUTRES SUJETS ANALOGUES.

MRA<sup>x</sup> 24<sup>1</sup>. — Tesson de grès de rebut fauve d'un beau travail, qui appartient à une grosse cruche, à ventre étranglé d'une plate-bande d'ornements et à épaulements assez carrés, comme on en voit plusieurs au Musée de la porte de Hal.

C'est la forme pour laquelle l'abbé SCHMITZ nous apprend que les potiers de Raeren « avaient une prédilection marquée, 1. » forme que nous rencontrons fort souvent à Bouffioux aussi.

Entre deux séries de cordons et de dépressions circulaires règne autour du vase une ceinture de reliefs représentant une danse burlesque de style flamand fort original. L'attitude des personnages, de fort petite taille, est vraiment pleine d'action et de naturel. Ils sont réunis par couples dans des médaillons en arcades qui se touchent, soutenus par des colonnettes, le tout de style renaissance. Nous ne possédons que trois de ces compartiments, encore n'y en a-t-il qu'un entier. Dans le premier, à côté d'un pot caché sous une espèce d'encadrement, peut-être une cheminée, sont deux personnages qu'on ne peut déterminer; tout ce qui en reste est incomplet, ils semblent tenir chacun un instrument de musique et paraissent bien constituer l'orchestre avec son pot à bière. Dans le second, un petit bonhomme (de 0<sup>m</sup>02 comme les autres) entraîne en dansant une femme par la main. Dans le troisième enfin danse et saute un couple dont on ne voit que la partie inférieure. L'homme porte un sabre, c'est un militaire. Pl. II, fig. 10.

C'est la reproduction de la danse des paysans si commune à Raeren (sur les vases dits : *Bauerntanz* ou *Kirmestanz crugen*), décrite par M. SCHMITZ dans ses lettres et regardées par le catalogue du Musée de l'État comme la reproduction d'une œuvre d'ALDEGREDER; c'est aussi le genre de BEHAM.

En dessous règne une inscription manquée et presque illisible, dont nous n'avons qu'une partie et que nous n'avons pu reconstituer qu'au moyen du vase analogue qui repose au Musée de la Porte de Hal sous J. 35, vase qui, sauf

---

1. Voir *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XVIII<sup>e</sup> année, p. 449.

certains détails, représente bien ce que le nôtre devait être.  
Voici ces mots :

DIEMVSPERBLASOESDANSSE.....

Cette inscription se présente sur beaucoup de pots fabriqués à Raeren et décrits par l'abbé SCHMITZ, mais jamais, que nous sachions, tout d'une suite et sans aucun point d'interponctuation.

Les analogues que renferme le Musée de la Porte de Hal sont: le J. 35 dont nous avons dit un mot, le J. 95 à émail bleu et à reliefs négligés, œuvre sans doute plus moderne et de la décadence, le J. 15, belle œuvre en grès à couverte blanchâtre comme nos vases MRA × 11<sup>1</sup>, MRA × 11<sup>2</sup>, N° 4, N° 8, et MRA × 5<sup>1</sup>.

Cette pièce est analogue à la pièce décrite ci-après N° 6. Il faut cependant constater que le motif de la composition artistique est tout différent, car il s'agit ici de couples dansant une danse flamande, tandis que dans le N° 6 c'est un rondeau formé de garçons se tenant par la main. B.B.B.

On a trouvé au même lieu un morceau du même vase portant une autre partie de la danse de paysans sous laquelle on lit un fragment de l'inscription en bas en allemand fort peu reconnaissable. On y voit cependant :

.... DEIBVRENALSWER ....

B.B.B. Pl. V, fig. 3.

MRA × 99<sup>1</sup>. — Partie d'une même danse, mais le peu qui en reste indique que l'attitude des couples est fort différente des précédents. Le travail artistique est en outre plus grossier.

On lit en dessous avec interponctuation :

... FRI: VF: SPICH .....

Ce tesson est de fabrication manquée. C.C.P. Pl. V, fig. 2.

MRA × 100<sup>1</sup>. — Partie supérieure d'un médaillon de 0<sup>m</sup>07 qui représente une danse de caractère à un seul couple. La

danseuse est au repos à sa place, la main gauche posée à la poitrine, la droite à la hanche; elle porte un fourreau renaissance et une large colerette fraisée. Son attitude respire une calme satisfaction un peu suffisante et elle regarde en face d'elle un cavalier en pourpoint et en culottes, tenant son chapeau en main, qui d'un ton vainqueur se démène, jette les coudes en arrière et la jambe droite en avant.

Autour règne une inscription rétrograde dont nous ne possédons qu'une partie, encore est-elle manquée et fort peu lisible, car le tesson est brûlé au four :

... E LOSON E LAMO TOUS...

B. B. B. V. Pl. V, fig. 1.

*Avec 3 doubles.*

MRA <sup>x</sup> 313<sup>1</sup>. — Nous ne savons trop s'il s'agit d'une danse sur le tesson dont nous allons nous occuper; toujours est-il qu'à cause de certains signes nous sommes tentés de le croire. Ce tesson est une partie de la ceinture d'un vase de la forme de MRA <sup>x</sup> 24<sup>1</sup>, portant de jolis ornements, arabesques, papillons, têtes d'anges ailées, etc., le tout accompagné d'une inscription circulaire bien faite, dont on peut lire :

... AN : ALLER : IS.....

Les ornements de ce vase sont d'un bon travail et la couleur est aussi fort remarquable par sa teinte noire fine semblable à MRA <sup>x</sup> 36<sup>3</sup> et MRA <sup>x</sup> 36<sup>4</sup>.

Cet objet est de même origine que MRA <sup>x</sup> 224<sup>1</sup>. Pl. V, fig. 15.

*Avec 2 doubles.*

MRA <sup>x</sup> 213<sup>2</sup>. — Tesson d'un même vase, de même teinte, trouvé à Châtelet dans les amas de rebuts de four à la Cour Pinette. C. C. P.

MRA <sup>x</sup> 337<sup>1</sup>. — Beau goulot large, portant une inscription allemande, déjà signalé ci-devant.

Ce goulot est entouré d'une guirlande de délicieux marmots artistement moulés, dansant une ronde et formant un ensemble vraiment bien réussi au point de vue de la conception, des attitudes variées et du groupement pittoresque.

Nous ne faisons que citer cette pièce de la collection de M. Ol. Gille, qui se réserve de la décrire.

La ronde est traversée à hauteur du milieu du corps par l'inscription suivante, que nous rendons avec sa physiologie exacte :

FREI MEINKEN DANS

IE.

1574

Cette inscription est en plat allemand fort ancien et même incorrecte. Pl. XII, fig. 32.

Nous nous sommes expliqués sur ces pièces allemandes fabriquées à Châtelet et à Bouffloux pour les nécessités de l'exportation commerciale.

Ici du reste cela semble bien naturelle, si l'on en croit la tradition unanime locale, qui attribue à un maître allemand la poterie ancienne de la rue Circulaire, dont les décombres ont fourni ce tesson.

M. SCHUERMANS nous fait remarquer que l'inscription veut dire :

*Libre danse des petits hommes*

1574

Et que IE sont les initiales de Jean Emans le plus célèbre *cartemakers* de Raeren. Serait-ce que cet artiste vendait des moules qu'il signait parfois ? Nous ne le savons ; mais cela est probable. Toujours est-il que notre tesson est un *rebut* qui n'a jamais été mis dans le commerce. Jusqu'ici ce type n'a pas été trouvé à Raeren, nous dit M. SCHUERMANS. Il fut donc créé spécialement pour Bouffloux par l'artiste. Les moules

de quelques autres pièces ont été achetées au même *cartemakers*.

Voilà notre plus ancien tesson de *Bauerntanz crugen*. Nous avons vu qu'à Raeren la date la plus ancienne, retrouvée sur un tesson est de même époque, de 1875, placée, comme la nôtre, chiffre par chiffre entre les personnages. Chez nous l'inscription elle-même est dans ce cas. C. P. C.

---

VASES A GOULOT ORNÉ DE BANDEAUX, DE GUIRLANDES ETC.,  
à ornements creux faits à l'emporte pièces,  
à panse divisée en compartiments ornements etc.

MRA × 2<sup>1</sup>. — Cruche à lustre brun salin, dont la moitié est brisée, à une anse, haute de 0<sup>m</sup>23, à panse sphérique de 0<sup>m</sup>14 de diamètre, à goulot droit sans bec, large de 0<sup>m</sup>06 sur 0<sup>m</sup>09 de hauteur. La panse est coupée circulairement au milieu de la hauteur par un groupe de cordons très saillants. La partie inférieure, comme la partie supérieure sont divisées chacune en quatre compartiments par un ruban vertical en double moulure. L'anse, placée dans le compartiment de derrière, se prolonge sur la panse en un appendice triangulaire. Les trois autres compartiments portent chacun un mascarón formé par une tête humaine, au type de Teniers, vue de trois quarts, aux pommettes et aux lèvres saillantes, au nez accentué, aux yeux grands et proéminents, aux longues moustaches ondulées, à la barbe et aux cheveux bouclés. Ces trois têtes mascarons sont identiques, mais ne paraissent pas avoir été imprimées par la même forme. Pl. I, fig. 15, 16 et 17.

Des gorges et des cordons circulaires accompagnés d'ornements à la pointe séparent la panse du goulot. Celui-ci est orné d'un large ruban de reliefs formés de deux faces joufflues et riantes, encadrées dans de petits médaillons et accostées

de bouquets de feuillage, ou plutôt de plumes enroulées en arabesques. Pl. I, fig. 16 et Pl. VI, fig. 18.

Comme pour tous les pots à boire, ce vase porte une large bordure plate destinée à l'application des lèvres.

La contenance de ce vase est exactement le petit pot à bière, ancienne mesure de Châtelet et de Bouffloux. B. B. B.

*Avec plusieurs doubles.*

MRA × 2<sup>2</sup>. — Morceau d'un goulot orné, semblable à celui du vase précédent. B. B. B.

MRA × 2<sup>3</sup>. — Tesson orné du même mascarón que MRA × 2<sup>1</sup>. B. B. B.

N° 25. — Vase semblable à MRA × 2<sup>1</sup>, pour la forme sauf les cordons dont la panse de celui-ci est cerclée.

Entre les panneaux où se trouvent les trois mascarons sont ménagés d'autres petits panneaux ornés d'un dessin ramifié en creux.

Le bandeau du col porte, entre les ornements, deux têtes garnies de larges oreilles, dont une avec *pendants*, reproduites deux fois chacune.

Les trois mascarons de la panse sont trois têtes carrées, vues de face. Elles sont fort belles, aux traits accentués, aux joues gonflées aux yeux gros et saillants, à forte barbe, à gros favoris, à longues moustaches, à chevelures enroulées et à houppe sur la tête. Elles ont vraiment un cachet artistique.

Ce vase mesure 0<sup>m</sup>22 de haut, 0<sup>m</sup>15 de large à la panse. Le goulot est haut de 0<sup>m</sup>09 et large de 0<sup>m</sup>07. L'anse manque. Pl. I, fig. 9, 10 et 11. B. G.

Il contient un pot petite mesure de Bouffloux.

Il porte des ornements à l'emporte pièces analogues aux bouquets de MRA × 85<sup>1</sup> et aux dessins MRA × 94<sup>1</sup>. Pl. VI, fig. 6 et 19.

Ces fleurons, sous forme d'une espèce de lyre, que l'on peut

voir Pl. VI, fig. 19. 23 et 24 se rencontrent communément sur des grés de diverses provenance. Ils étaient usités un peu par tout le monde et les moules ou matrices étaient sans doute dans le commerce avec d'autres modèles que les fabricants avaient l'habitude de s'y procurer.

Nous avons vu le bouquet pyramidale Pl. VI, fig. 17, uni à ce fleuron Pl. VI, fig. 19, reproduit sur le col de divers vases bleus émaillés ou bruns non émaillés, portant la danse des paysans ou des écussons divers. Les collections de M. Génie et de M. Frésart, à l'Exposition, en présentaient des exemples.

MRA<sup>x</sup> 46<sup>1</sup>. — Tesson de goulot de vase à moulures remarquables. C. C. P.

N° 24. — Pot d'une pinte, semblable à MRA<sup>x</sup> 15<sup>2</sup> pour la forme, mais avec le col plus allongé et l'anse sans prolongement sur la panse. Celle-ci porte deux mascarons pareils à ceux de MRA<sup>x</sup> 322<sup>1</sup>.

Ce pot est haut de 0<sup>m</sup>17, large de 0<sup>m</sup>095. B. G. Pl. I, fig. 6 et 7.

N° 28. — Vase tout-a-fait semblable au N° 24, mais plus grand, il mesure 0<sup>m</sup>25 de haut, 0<sup>m</sup>13 de large à la panse et 0<sup>m</sup>07 au goulot. Il porte trois mascarons, qui ressemblent à ceux du vase N° 25, mais sont un peu variés et moins bien travaillés. Les dents qu'on leur a introduites dans la bouche en ont fait des figures grimaçantes et grinçantes au lieu de bouches joviales et souriantes. La barbe et les cheveux sont abondants avec trois houppes au sommet de la tête et aux tempes. M. M. Pl. V, fig. 22.

MRA<sup>x</sup> 30<sup>1</sup>. — Tesson de grès assez fin semblable à MRA<sup>x</sup> 4<sup>1</sup>, portant une tête de face avec favoris, moustaches et barbe à poils enroulés. Elle est surmontée d'une espèce de couronne, bandeau ou coiffure spéciale.

Cette tête ou mascarons, en fort relief, est formée d'une



engobe ou morceau de terre rappliquée et imprimée sur le pot tourné et prêt à passer au four. Ce procédé de fabrication est révélé par un accident arrivé au tesson: la joue gauche s'est brisée et décollée, laissant voir en dessous la paroi du vase polie et lisse. Pl. II, fig. 6.

De même origine que MRA <sup>x</sup> 26<sup>1</sup>.

MRA <sup>x</sup> 70<sup>1</sup>. — Tesson portant une partie de barbe de dessin différent de MRA <sup>x</sup> 2<sup>1</sup>. B. B. B.

MRA <sup>x</sup> 70<sup>2</sup>. — Idem de même dessin.

Le vase auquel appartient ce tesson était orné de fleurons émaillés bleus. C. C. C.

MRA <sup>x</sup> 78<sup>1</sup>. — Col de cruche du type de MRA <sup>x</sup> 42<sup>1</sup>, orné à l'épaulement d'un collier de rosaces en creux, imprimées par une matrice à l'emporte pièce; ces rosaces ou étoiles mesurent 0<sup>m</sup>015 et sont à 12 rayons, assez mal dessinées. B. B. B.

MRA <sup>x</sup> 79<sup>1</sup> — Tesson luxueux avec même ornementation plus soignée. Les étoiles n'ont que 11 rayons. B. B. B. Pl. VI, fig. 21.

MRA <sup>x</sup> 80<sup>1</sup>. — Idem avec collier d'ornement creux en arabesques à l'épaulement, et en bouquets de forme pyramidale analogues à MRA <sup>x</sup> 84<sup>1</sup>, etc., placés dans des cases ou divisions de la panse formées par des rubans de cordons et de lignes creuses, comme nous en avons signalés sur d'autres vases. C. C. P. Pl. VI, fig. 8 et 16.

MRA <sup>x</sup> 81<sup>1</sup>. — Tesson analogue au précédent. Le collier est une simple guirlande d'anneaux faits au pointillé. C. C. P. Pl. VI, fig. 7 et 12.

MRA <sup>x</sup> 82<sup>1</sup>. — Idem avec même collier. C. C. P.

MRA <sup>x</sup> 83<sup>1</sup>. — Tesson analogue à MRA <sup>x</sup> 81<sup>1</sup>. C. C. P. Pl. VI, fig. 15.

MRA <sup>x</sup> 84<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P. Pl. VI, fig. 16.

MRA <sup>x</sup> 85<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P. Pl. VI, fig. 6.

MRA <sup>x</sup> 86<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA × 87<sup>1</sup>. — Idem. Le bouquet pyramidale est d'autre genre et le collier, formé d'une espèce de fleur répétée, ne manque pas de caractère. B. B. B. Pl. VI, fig. 14.

MRA × 88<sup>1</sup>. — Idem. B. B. B.

MRA × 89<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P. Pl. VI, fig. 24.

MRA × 90<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P. Pl. VI, fig. 20.

MRA × 91<sup>1</sup>. — Idem, d'un dessin fort joli, représentant vaguement une fleur de lis. B. B. B. Pl. VI, fig. 13.

MRA × 92<sup>1</sup>. — Idem. Le collier de fleurs est supporté par un collier d'anneaux analogues à celui de MRA × 81<sup>1</sup>. C. C. P. Pl. VI, fig. 7 et 22.

*Avec 2 doubles.*

MRA × 93<sup>1</sup>. — Tesson analogue aux précédents, de dessin divers. C. C. P. Pl. VI, fig. 11.

*Avec 4 doubles.*

MRA × 93<sup>3</sup>. — Tesson de vase de luxe portant le même fleuron que le précédent, mais un peu varié et plus beau. Pl. XII, fig. 29.

MRA × 94<sup>1</sup>. — Tesson de vase de luxe analogue, mais d'autre dessin. C. C. P. Pl. VI, fig. 23.

*Avec 6 doubles.*

MRA × 94<sup>5</sup>. — Idem. La panse de ce vase portait un beau mascarón semblable à celui de MRA × 322<sup>1</sup>. B. B. B. Pl. I, fig. 7.

MRA × 95<sup>1</sup>. — Tesson de vase à panse couverte de losanges très réguliers en fort relief en pointe de diamant. C. C. P. Pl. VI, fig. 3.

MRA × 96<sup>1</sup>. — Idem d'autre type. C. C. P.

MRA × 97<sup>1</sup>. — Idem avec collier d'ornement creux à l'épaulement. C. C. P. Pl. VI, fig. 2.

MRA × 98<sup>1</sup>. — Idem. Le collier est fait d'une succession de points rangés en S reliés ensemble. C. C. P. Pl. VI, fig. 9.

MRA × 101<sup>1</sup>. — Morceau du goulot orné d'un vase semblable à N° 25. C. C. P. Pl. I, fig. 11.

*Avec 6 doubles.*

MRA × 118<sup>1</sup>. — Pot de forme semblable à MRA × 2<sup>1</sup>. Il est haut de 0<sup>m</sup>165, large de 0<sup>m</sup>12 à la panse ; à goulot de 0<sup>m</sup>07 sur 0<sup>m</sup>06 de large. Il est moins orné, cependant le ruban d'ornementation du goulot est analogue. Pl. I, fig. 18 et 19. Il y a pour la figure 19 de la bande d'ornement de ce vase à établir une légère rectification du dessin. L'extrémité droite de cette bande est sur le dessin un cercle entouré d'ornements rayonnés ; ce cercle au lieu d'être vidé doit porter des yeux un nez et une bouche. C'est une tête vue de face.

Sur un bout de la bande d'ornementation on peut voir en travers une marque de potier manquée. Nous avons cru y lire les lettres :

L V C .\*

ou

I V L .\*

Ce pot ayant la panse trouée, nous n'avons pu en prendre la contenance ; mais il semble être la moitié de MRA × 2<sup>1</sup>. B. B. B.

N° 30. — Goulot entier qui était parmi des tessons trouvés dans les fondations du nouvel Institut des demoiselles, rue neuve à Tournay. Ce goulot sort du même moule que notre MRA × 118<sup>1</sup> et est en la possession de M. Soil secrétaire de la Société historique et archéologique de Tournay, qui a bien voulu nous le communiquer.

MRA × 119<sup>1</sup>. — Morceau de goulot orné de diverses rosaces. B. B. B.

MRA × 120<sup>1</sup>. — Idem avec rosaces d'autre façon. C. C. P. Pl. VI, fig. 27.

MRA × 121<sup>1</sup>. — Idem chargé d'autres rosace. C. C. P. Pl. VI, fig. 29.

MRA × 122<sup>1</sup>. — Idem chargé d'autres rosaces de forme analogue. C. C. P. Pl. VI, fig. 30.

MRA × 123<sup>1</sup>. — Idem chargé d'autres rosaces de forme analogue à MRA × 63<sup>2</sup>. B. B. B. Pl. VI, fig. 26.

MRA × 124<sup>1</sup>. — Morceau de goulot avec fleurs et ornements fort élégants. B. B. B. Pl. VI, fig. 25.

*Avec 2 doubles.*

MRA × 125<sup>1</sup>. — Morceau de goulot orné de bandes transversales avec pointillé. C. C. P. Pl. VI, fig. 28.

MRA × 127<sup>1</sup>. — Idem avec ornements différents. B. B. B.

MRA × 128<sup>1</sup>. — Morceau de goulot d'un vase ornementé, portant encore une tête de femme avec figure bien régulière large et pleine de type égyptien, au nez un peu crochu. Elle porte une coiffure à la Marie de Médicis. C. C. P. Pl. V, fig. 16.

MRA × 129<sup>1</sup>. — Tesson de vase orné portant un mascaron identique à celui du pot N° 24. B. B. B.

MRA × 130<sup>1</sup>. — Mèches de poiles en longues boucles tortillées qui constituaient une partie de la barbe et des cheveux entourant une figure de mascaron semblable à MRA × 231<sup>1</sup>. B. B. B.

MRA × 131<sup>1</sup>. — Mascaron à longues moustaches et à houpe sur la tête; presque un type de tête chinoise. B. B. B. Pl. V, fig. 21.

MRA × 132<sup>1</sup>. — Mascaron qui semble personnifier la lune. C. C. P. Pl. V, fig. 17.

MRA × 133<sup>1</sup>. — Partie inférieur d'une belle tête à traits accentués et toute barbue. B. B. B. Pl. V, fig. 24.

MRA × 134<sup>1</sup>. — Partie supérieure d'une tête analogue. C. C. P. Pl. V, fig. 23.

MRA × 135<sup>1</sup>. — Belle tête ou mascaron à barbe et à moustaches séparées en mèches à la façon des anciennes têtes égyptienne. B. B. B. Pl. V, fig. 20.

MRA × 136<sup>1</sup>. — Goulot entier de vase orné d'un collier de rosaces analogues à MRA × 122<sup>1</sup>. C. C. P. Pl. VI, fig. 31.

MRA × 137<sup>1</sup>. — Portion de l'ornementation d'un goulot, portant, en guise de médaillons, de petites faces cornues séparées par des ornements. C. C. P.

MRA × 186<sup>1</sup>. — Tesson à moulures remarquables. B. B. B.

MRA × 187<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA × 188<sup>1</sup>. — Idem. B. B. B.

MRA × 189<sup>1</sup>. — Idem. B. B. B.

MRA × 190<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA × 191<sup>1</sup>. — Idem. B. B. B.

MRA × 192<sup>1</sup>. — Idem. B. B. B.

MRA × 193<sup>1</sup>. — Idem. B. B. B.

MRA × 194<sup>1</sup>. — Tesson d'un goulot à moulures remarquables. B. B. B.

MRA × 195<sup>1</sup>. — Idem. B. B. B.

MRA × 196<sup>1</sup>. — Idem. B. B. B.

MRA × 197<sup>1</sup>. — Idem. B. B. B.

MRA × 198<sup>1</sup>. — Tesson à moulures remarquables. B. B. B.

MRA × 199<sup>1</sup>. — Idem rebuté au vernissage. B. B. B.

MRA × 200<sup>1</sup>. — Idem. B. B. B.

MRA × 201<sup>1</sup>. — Idem. B. B. B.

MRA × 202<sup>1</sup>. — Idem. B. B. B.

MRA × 203<sup>1</sup>. — Tesson brisé pendant le vernissage, à moulures remarquables, liées transversalement par des entailles diagonales qui rappellent les losanges de MRA × 95<sup>1</sup>. B. B. B. Pl. VI, fig. 5.

MRA × 204<sup>1</sup>. — Idem. B. B. B. Pl. VI, fig. 4.

MRA × 205<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P. Pl. VI, fig. 10.

MRA × 207<sup>1</sup>. — Tesson à moulures remarquables en trois angles de zigzag, de forme particulière. C. C. P.

MRA × 208<sup>1</sup>. — Idem de même nature. B. B. B.

MRA × 209<sup>1</sup>. — Idem de forme ordinaire. C. C. P.

MRA × 210<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA x 211<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA x 212<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA x 213<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA x 214<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA x 215<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA x 216<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA x 217<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA x 218<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA x 219<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA x 220<sup>1</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA x 231<sup>1</sup>. — Partie d'une belle tête-mascaron, entourée de longue barbe et de longs cheveux en mèches tortillées, qui lui forment une auréole et rappellent quelques figures anciennes et astrologiques du soleil. B. B. B. Pl. V, fig. 19.

MRA x 232<sup>1</sup>. — Tesson analogue à MRA x 130<sup>1</sup>.

MRA x 235<sup>1</sup>. — Morceau de goulot ornementé. B. B. B.

MRA x 254<sup>1</sup>. — Partie supérieure de la panse d'un vase portant une bande d'élégant feuillage sur l'épaule et une figure de guerrier à forte moustache dans un médaillon. Ce tesson fut trouvé en terre à Sarts-lez-Moulin et donné à notre musée. Pl. V, fig. 25 et 26.

MRA x 278<sup>1</sup>. — Portion d'un large goulot portant une grande figure à longue barbe assez mal travaillée et peu artistique. On sent que ce travail n'est pas de bonne main. Elle porte la date :

1699.

Seulement les deux 9 sont tournés à l'envers de gauche à droite de façon à devenir douteux.

Les tempes de ce *bartmann* sont accostées des lettres :

I. R.

Jean Rifflet fut reçu maître potier en 1680 1. B. D. L.

---

1. Voir ci-après aux *Documents*.

MRA × 278<sup>3</sup>. — Idem encroûté à la cuisson. B. D. L.

MRA × 279<sup>1</sup>. — Morceau d'une jolie bande de goulot ornée en relief. B. B. B. Pl. VI, fig. 4.

MRA × 290<sup>1</sup>. — Tesson orné de dessins en forme de palmes. B. B. B.

*Avec 3 doubles.*

MRA × 291<sup>1</sup>. — Partie supérieure d'un mascaron offrant seulement le front et le sommet de la tête. B. B. B.

MRA × 316<sup>1</sup>. — Tesson de rebut avec la barbe entière, de bon cachet et de grande dimension qui ornait le goulot d'un pot. Le reste de ce *bartmann* manque. C. C. P. Pl. V, fig. 18.

MRA × 317<sup>1</sup>. — Partie de barbe et moitié gauche d'une belle et grande figure ou *bartmann* qui ornait le goulot d'un vase de luxe. B. B. B.

MRA × 319<sup>1</sup>. — Tesson de goulot de vase à moulures remarquables. C. C. P.

MRA × 322<sup>1</sup>. — Tesson d'un vase de luxe à belles moulures divisant la panse en compartiments dans lesquels se trouvent des mascarons à tête cornues et barbues, à traits proéminents, à bouche largement ouverte tirant une longue et large langue. Ce mascaron est le même que celui de MRA × 94<sup>5</sup>. Pl. I, fig. 7.

Ce tesson, trouvé dans les amas de rebuts de la rue de la Poterie à Châtelet, nous fut donné par M. O. Gille. C. P. G.

MRA × 323<sup>1</sup>. — Tesson d'un pot orné d'étoiles analogues à MRA × 79<sup>1</sup>, mais plus petites. Ce tesson est un don de M. O. Gille. C. P. G. Pl. XII, fig. 30.

MRA × 324<sup>1</sup>. — Beau tesson de goulot, avec bande portant une figure fort semblable aux mascarons de N° 28, accostée d'ornements en volutes. C'est un don de M. O. Gille. C. P. G. Pl. XII, fig. 31.

MRA × 325<sup>1</sup>. — Tesson de goulot, avec bande d'un genre analogue à celui de MRA × 125<sup>1</sup>, mais d'autre dessin.

Don de M. O. Gille. C. P. G.

MRA × 346<sup>1</sup>. — Tesson à moulures remarquables. C. P. G.

MRA × 347<sup>1</sup>. — Tesson à moulures remarquables, portant un ornement creux analogue à MRA × 85<sup>1</sup>. C. P. G.

MRA × 348<sup>1</sup>. — Tesson de goulot, avec un collier de rosaces analogues à MRA × 120<sup>1</sup>. C. P. G.

MRA × 349<sup>1</sup>. — Tesson de vase orné de losanges en reliefs analogues à MRA × 95<sup>1</sup>. B. B. B.

MRA × 350<sup>1</sup>. — Goulot de vase à bandeau orné à peu près comme MRA × 90<sup>1</sup>. B. B. B.

MRA × 351<sup>1</sup>. — Goulot de vase à bandeau orné à peu près comme MRA × 2<sup>1</sup>. B. B. B.

---

VASES A ORNEMENTATION FORT SOBRE DE PETITS MASCARONS,  
petits médaillons et rosaces, travaillés en relief etc.

MQA × 4<sup>1</sup>. — Pot en forme de gourde ronde aplatie, d'un diamètre de 0<sup>m</sup>13, avec deux anses verticales dont une brisée, et un goulot sans bec, court, mince, un peu évasé. La panse porte sur le devant un ombilic saillant, formé par un petit sillon circulaire. L'autre côté de la panse, que je nommerai derrière, offre une partie ronde aplatie, qui est la véritable base ou le cu sur lequel on dépose le vase, non dressé comme ça se fait d'ordinaire, mais couché à plat.

Cette gourde est brune, à lustre salin ; elle contient un demi pot, petite mesure de Bouffioux et des environs. B. B. B.

MQA × 6<sup>1</sup>. — Petit bol plat ou goblet évasé, grisâtre, commun, de forme remarquable, à bord largement horizontal, sans bec, avec anse orné de quelques minces cordons et d'une gorge couverte de couleur bleue foncée au cobalt.

Ce goblet mesure 0<sup>m</sup>055 de haut et 0<sup>m</sup>08 de large. L'ouverture a 0<sup>m</sup>10 de diamètre. Pl. V, fig. 9. B. B. B.

MRA × 8<sup>1</sup>. — Belle grande cruche entière en forme de gourde fort bien fabriquée et fort élégante, quoique sobrement ornée, à couverte brune pâle.



La panse, en sphère aplatie, forme une espèce de disque de 0<sup>m</sup>225 de diamètre et de 0<sup>m</sup>18 d'épaisseur. Le devant est orné d'un bouton central entouré de cinq cordons circulaires faits au tour. Le goulot, sans bec, mais en cône étroit et mesurant 0<sup>m</sup>06 sur 0<sup>m</sup>04 de largeur, est orné dans toute sa longueur d'une espèce de ruban méplat en spirale. Quatre anses ou anneaux sont placés, deux de chaque côté, au tiers supérieur et au tiers inférieur et dirigées dans le sens de l'épaisseur de la panse. Ces anneaux sont destinés à la courroie ou bandoulière de support, qui passait sous la base de la cruche par deux trous *ad hoc*, percés de chaque côté du rebord ou support inférieur, lequel à cet effet, descend de 0<sup>m</sup>04 en dessous du fond de la cruche.

La hauteur totale du vase est de 0<sup>m</sup>34 et sa contenance de trois pots de Bouffioux petite mesure, ou pots à bière. Pl. II, fig. 3.

Cette pièce vient de Dampremy.

D'autres vases identiques, mais plus petits, ont été trouvés à Bouffioux dans les rebuts de la fabrique Bertrand, du XVI<sup>e</sup> siècle.

*Avec plusieurs doubles.*

J. 148. — Le Musée de l'Etat possède un vase identique et de même fabrication, quoique moins soigné.

MRA x 8<sup>2</sup>. — Même gourde que MRA x 8<sup>1</sup>, mais plus petite; même terre, même couleur, même façon, mêmes ornements, même fabrication; seulement comme le vase est beaucoup plus petit, les deux trous pour la courroie sont supprimés au rebord inférieur comme inutiles. Elle a 0<sup>m</sup>24 de hauteur totale, et le goulot a 0<sup>m</sup>05 sur 0<sup>m</sup>35 de large. La panse a 0<sup>m</sup>16 de diamètre. Pl. II, fig. 3.

Le vernissage en a été manqué de façon qu'une grande partie est blanc-gris et le reste brun-pâle. Une anse, ou anneau, manque.

La contenance de ce vase est un pot à bière, petite mesure locale. B. B. B.

N° 7. — Vase en forme de gourde, tout-à-fait semblable à celle qui porte au Musée de Charleroi la marque MRA × 8<sup>1</sup> et que nous avons décrite ci-devant. Il n'en diffère que parce qu'il est moins soigné et qu'il porte comme ornements à la panse un plus grand nombre de cercles concentriques séparés en deux séries. M. M.

N° 41. — Gourde semblable au n° 7, mais un peu plus petite et portant quelques ornements à la panse, déposée à l'Exposition nationale par M. P. Vander Vin, sous le N° 164.

N° 42. — Autre gourde de même origine et ne différant guère du n° 7 que par des dimensions un peu plus forte et un goulot aminci au bout comme en biseau et presque en biberette, goulot dont nos fouilles de Bouffioulx nous ont fourni beaucoup d'exemples. Cette forme de goulot permet aussi d'y adapter une garniture à bouchon en étain, qui se prête à l'action du buveur. Nous avons vu cette garniture en place. Déposée à l'Exposition par M. Van Zuylen.

MRA × 8<sup>5</sup>. — Goulot à biberette ou à sucette, semblable à celui du vase précédent. Ce goulot de grande gourde de luxe est long de 0<sup>m</sup>10. B. B. B.

*Avec beaucoup de doubles.*

MRA × 9<sup>1</sup>. — Pot d'apothicaire ancien, cylindrique, un peu évasé, haut de 0<sup>m</sup>06, large de 0<sup>m</sup>037 et de 0<sup>m</sup>04 à l'ouverture, déterré à Charleroi. Il y a trente ou quarante ans les marchands ambulants apportaient encore aux pharmaciens ces pots communs fabriqués à Bouffioulx.

*Avec beaucoup de doubles.*

J. 1. — Pot d'apothicaire semblable à MRA × 9<sup>1</sup>, reposant au Musée de l'Etat.

MRA × 10<sup>1</sup>. — Petite cruche à une anse et sans bec, en grès fin, de façon soignée, mais simple d'ornementation et portant seulement sous le goulot un cordon angulux massife.

Elle a 0<sup>m</sup>11 de hauteur totale, dont 0<sup>m</sup>055 de goulot. La panse a 0<sup>m</sup>075 de diamètre et le goulot 0<sup>m</sup>35. La contenance est de un huitième de pot ou une *mesurette*, petite mesure de Bouffioulx. C'est un don de M. Cadot. Pl. V, fig. 8.

J. 1. — Petite cruche identique de forme, de grandeur et de pâte avec MRA × 10<sup>1</sup> reposant au Musée de l'Etat.

J. 7. — Idem avec le goulot un peu plus allongé, du même Musée.

MRA × 13<sup>1</sup>. — Petite urne très commune, trop peu cuite, de forme presque sphérique, à une anse verticale et à large ouverture, avec une petite tubulure latérale à bords renversés; ornée seulement de quelques cordons circulaires; mesurant 0<sup>m</sup>10 de hauteur, autant de diamètre à la panse et 0<sup>m</sup>09 d'ouverture. C'est un saucier d'ancienne forme. Pl. V, fig. 7. B.B.B.

MRA × 14<sup>1</sup>. — Cruche entière, élégante, semblable à MRA × 21<sup>1</sup>, mais simple et sans émail, de terre fine, de travail soigné. Elle est à panse sphérique, à goulot conique évasé, avec bec fin, orné à la base de cordons et de gorges circulaires. L'attache inférieure de l'anse, appliquée à la panse se prolonge, pour plus de solidité, en appendice qui forme une côte triangulaire pointue. ce vase est de teinte rousse foncée. Il a 0<sup>m</sup>235 de hauteur totale, 0<sup>m</sup>145 de diamètre à la panse. Le goulot, haut de 0<sup>m</sup>08, est large de 0<sup>m</sup>06 à l'évasement et de 0<sup>m</sup>04 au rétrécissement inférieur. Le vase MRA × 14<sup>2</sup> trouvé dans la fouille Bertrand-Bolle, de Bouffioulx est de même façon. Pl. V, fig. 12.

La contenance est d'un pot à bière, petite mesure de Bouffioulx.

C'est un don de M. A. Cadot.

*Avec beaucoup de doubles.*

MRA × 14<sup>2</sup>. — Cruche semblable à MRA × 14<sup>1</sup>, mais plus petite, elle mesure 0<sup>m</sup>21 de hauteur totale et contient un

tiers de pot, petite mesure de Bouffloux. L'anse ne se prolonge pas sur la panse.

C'est un don de M. A. Joachim, de Farciennes. B. B. B.

MRA × 15<sup>1</sup>. — Élégant pot à une anse et à panse sphérique, de même terre et de même fabrication que MRA × 14<sup>1</sup>, mais de forme plus élancée, avec un goulot plus large et un fond plus étroit. L'anse se prolonge sur la panse en un appendice triangulaire. Il est haut de 0<sup>m</sup>25, large de 0<sup>m</sup>07 au col qui est long de 0<sup>m</sup>10 et n'a pas de bec. La contenance est de trois quart de pot à bière, petite mesure de Bouffloux.

Le dessous porte deux traits fort grossiers, tracés à l'angle, qui pourraient être une marque de fabrication. Pl. V, fig. 13.

C'est un don de M. Cador.

On a trouvé plusieurs pots identiques dans les fouilles de Bouffloux.

MRA × 15<sup>2</sup>. — Pot semblable à MRA × 15<sup>1</sup>, mais un peu moins fin. Le goulot est complètement couvert de cordons saillants. L'anse se prolonge sur la panse en un appendice triangulaire.

C'est un don de M. A. Joachim, de Farciennes. B. B. B.

MRA × 16<sup>1</sup>. — Cruche commune à trois anses (*Keizer Karel kruiken*) de forme élégante mais simple, ornée seulement de quelques lignes et cordons circulaires à lustre brun-pâle. Les anses sont attachées loin du bord, qui est fort large et ne se prolongent pas sur la panse comme pour MRA × 16<sup>2</sup>.

Elle mesure 0<sup>m</sup>23 de haut, dont 0<sup>m</sup>09 pour le goulot, qui est rond, sans bec et large de 0<sup>m</sup>06. La panse a 0<sup>m</sup>115.

La contenance correspond à trois quarts de pot ou une pinte et demie, petite mesure de Bouffloux.

*Avec 6 doubles.*

MRA × 16<sup>2</sup>. — Même vase que MRA × 16<sup>1</sup>, plus grand, mesurant 0<sup>m</sup>29 de haut, 0<sup>m</sup>15 de diamètre à la panse et 0<sup>m</sup>085

au goulot, qui est haut de 0<sup>m</sup>10. Les anses sont attachées très près du bord, qui est étroit, et se prolongent sur la panse comme un appendice en forme de côte pointue triangulaire. Il porte au ventre et au pied quelques côtes et cordons circulaires. Pl. I, fig. 3.

Il contient un pot et demi ou le double de MRA × 16<sup>1</sup>.

Il fut donné au Musée par M. A. Joachim, de Farciennes, qui assistait à la fouille de M. Bertrand. B. B. B.

N° 8. — Cruche à trois anses tout à fait semblable à celle qui repose au Musée de Charleroi et que nous avons décrite sous la marque MRA × 16<sup>1</sup> comme venant de la fouille de M. Bertrand-Bolle, à Bouffioulx. M. M.

N° 9. — Cruche à trois anses, identique à celle du Musée de Charleroi qui est marquée MRA × 16<sup>6</sup>, et que nous a donné M. Genard. M. M.

MRA × 42<sup>1</sup>. — Pot à large goulot, entouré d'une série de fins cordons saillants enroulés en cercles serrés; à panse sphérique, à une anse prolongée à sa partie inférieure en un appendice ou côte triangulaire. Il mesure 0<sup>m</sup>21 de hauteur totale, dont 0<sup>m</sup>06 pour le goulot et 0<sup>m</sup>03 pour le pied. Le diamètre est de 0<sup>m</sup>06 au goulot, 0<sup>m</sup>08 sous la base et 0<sup>m</sup>15 à la panse. L'épaule est ornée de cercles et de quatre petites rosaces de 0<sup>m</sup>02 de diamètre.

Ces rosaces d'ornementation sont fort saillantes et formées de rayons courbés à droite, placés autour d'un bouton central ombiliqué, le tout entouré d'un cercle et de 6 pétales larges, séparés par 6 points. B. B. B. Pl. V, fig. 4. et Pl. XII, fig. 25.

*Avec 6 doubles.*

MRA × 50<sup>1</sup>. — Tesson avec rosaces semblables à celles de MRA × 42<sup>1</sup>, mais à 5 pétales. Voir MRA × 63<sup>1</sup>. B. B. B. Pl. XII, fig. 24.

*Avec 7 doubles.*

MRA × 51<sup>1</sup>. — Idem avec rosaces de modèle analogue à

celle de MRA × 42<sup>1</sup>; mais le bouton est beaucoup plus petit et ressemble à une étoile à 7 rais. Les pétales au nombre de 4 sont arrondis. Voir MRA × 60<sup>1</sup>. B. B. B. Pl. XII, fig. 22.

MRA × 52<sup>1</sup>. — Partie supérieure d'un vase du type MRA × 42<sup>1</sup>, avec rosaces toutes simples, non émaillées, d'un diamètre de 0<sup>m</sup>02 composées de deux cercles entourant un bouton en étoile de 6 longs rais, comme MRA × 61<sup>1</sup>. B. B. B. Pl. XII, fig. 4.

*Avec 4 doubles.*

MRA × 53<sup>1</sup>. — Idem avec même rosaces, mais le bouton-étoile n'a que 5 rais. B. B. B. Pl. XII, fig. 3.

*Avec 2 doubles.*

MRA × 54<sup>1</sup>. — Partie supérieur d'un vase au type de MRA × 42<sup>1</sup>, à rosaces analogues mais larges de 0<sup>m</sup>03, dont les pétales sont plus nombreux, assez confusément dessinés et marqué par des petites lignes saillantes. B. B. B. Pl. XII, fig. 21.

MRA × 55<sup>1</sup>. — Tesson de vase de luxe orné de rosaces plus belles que celles de MRA × 42<sup>1</sup>. Elles sont larges de 0<sup>m</sup>03, le bouton formé de rayons infléchis à gauche n'a pas d'ombilic; il est entouré d'une circonférence crénelée, puis de 10 petites pétales et d'une espèce de colerette plissée. B. B. B. Pl. XII, fig. 17.

*Avec 3 doubles.*

MRA × 56<sup>1</sup>. — Idem à rosaces semblables à MRA × 55<sup>1</sup>, mais avec suppression des pétales et des crénelures du cercle intérieur. B. B. B. Pl. XII, fig. 14.

MRA × 57<sup>1</sup>. — Partie supérieure d'un vase du type de MRA × 42<sup>1</sup>, avec une rosace de 0<sup>m</sup>025, peu compliquée, composée d'un bouton en mamelon, entouré d'entailles en coquilles infléchies à droite de l'objet et de pétales figurés par des mêmes entailles dirigés dans le même sens. B. B. B. Pl. XII, fig. 20.

*Avec 3 doubles.*

MRA × 58<sup>1</sup>. — Vase semblable à MRA × 42<sup>1</sup>, mais un peu plus grand, à goulot plus long, plus élégant; portant des rosaces analogues à MRA × 51<sup>1</sup>, mais les pétales sont larges et les rais du bouton sont au nombre de 8. B. B. B.

MRA × 59<sup>1</sup>. — Tesson d'un idem avec les rosaces semblables, mais à boutons de 7 rais. B. B. B.

MRA × 60<sup>1</sup>. — Partie supérieure d'un vase semblable à MRA × 42<sup>1</sup>, avec rosaces pareilles à celles de MRA × 51<sup>1</sup>, mais couvertes d'émail bleu. B. B. B. Pl. XII, fig. 22.

*Avec 10 doubles.*

MRA × 61<sup>1</sup>. — Idem avec rosaces semblables à ceux de MRA × 52<sup>1</sup>, mais couvertes d'émail bleu. B. B. B. Pl. XII, fig. 4.

*Avec 3 doubles.*

MRA × 62<sup>1</sup>. — Idem avec mêmes fleurons que MRA × 53<sup>1</sup>, mais couverts d'émail bleu. B. B. B. Pl. XII, fig. 2.

*Avec 9 doubles.*

MRA × 63<sup>1</sup>. — Idem avec rosaces semblables à MRA × 50<sup>1</sup>, mais couvertes d'émail bleu. B. B. B. Pl. XII, fig. 24.

*Avec 3 doubles.*

MRA × 64<sup>1</sup>. — Idem avec rosaces de même genre que MRA × 63<sup>1</sup>, mais le bouton central est en étoile à 8 rais et les pétales, au nombre de 4, sont larges, détail manqué dans notre dessin. B. B. B. Pl. XII, fig. 6.

*Avec 5 doubles.*

MRA × 66<sup>1</sup>. — Partie supérieure d'un vase du type de MRA × 42<sup>1</sup> portant des rosaces semblables à MRA × 63<sup>1</sup>; mais à 7 pétales et un cercle autour de l'ombilic. B. B. B. Pl. XII, fig. 26.

*Avec 5 doubles.*

MRA × 67<sup>1</sup>. — Idem avec mêmes rosaces que celles de MRA × 63<sup>1</sup>, mais à bouton plus petit et à 4 pétales. B. B. B.

MRA × 68<sup>1</sup>. — Idem avec rosaces pareilles aux précédentes,

mais à bouton sans ombilic et à 5 pétales. B. B. B. Pl. XII, fig. 23.

MRA × 69<sup>1</sup>. — Idem à rosaces semblables à MRA × 62<sup>1</sup>, mais à bouton à 4 rais. B. B. B. Pl. XII, fig. 4.

*Avec 2 doubles.*

MRA × 71<sup>1</sup>. — Partie supérieure d'un vase du type MRA × 42<sup>1</sup>, avec rosaces émaillées très simples analogues à MRA × 62<sup>1</sup>, mais les circonférences sont crenelées et le bouton fait de lignes entrecroisées, formant le même dessin que MRA × 246<sup>1</sup>. B. B. B. Pl. XII, fig. 10.

MRA × 72<sup>1</sup>. — Idem analogue à MRA × 76<sup>1</sup>, mais avec rosaces dont le bouton central est formé d'un ombilic entouré de 8 rais infléchis à gauche. B. B. B. Pl. XII, fig. 13.

MRA × 73<sup>1</sup>. — Idem d'un vase de luxe. La rosace en émail bleu est de 6 points ronds en relief séparés par 6 lignes, groupés autour d'un point et cerclés d'une circonférence. B. B. B. Pl. XII, fig. 8.

*Avec 5 doubles.*

MRA × 74<sup>1</sup>. — Partie supérieur d'un vase de luxe avec belles rosaces émaillées bleues, larges de 0<sup>m</sup>03, formées de : 8 pétales séparés par de traits, groupés autour d'un cercle crenelé ; au milieu est une rosace plus petite formée de 6 pétales et de 6 traits avec un point central cerclé. B. B. B. Pl. XII, fig. 9.

*Avec 5 doubles.*

MRA × 75<sup>1</sup>. — Col et épaulement d'un vase du type MRA × 42<sup>1</sup>, avec rosaces comme MRA × 61<sup>1</sup>, mais le bouton est de 7 rais. B. B. B.

*Avec 3 doubles.*

MRA × 76<sup>1</sup>. — Idem avec rosaces de 0<sup>m</sup>02, formées d'un large bouton en relief, fait de lignes entre-croisées, entouré d'une circonférence et d'un cercle de traits saillants, le tout émaillé bleu, rebuté à l'émaillage. B. B. B. Pl. XII, fig. 11.



MRA × 77<sup>1</sup>. — Tesson d'un vase de luxe avec une belle rosace grande de 0<sup>m</sup>35, formée de 8 pétales séparés par autant de traits, autour d'un cercle qui enferme une fleurette composée de même. B. B. B.

MRA × 222<sup>1</sup>. — Tesson d'assiette commune. C. C. P.

*Avec plusieurs doubles.*

MRA × 247<sup>1</sup>. — Tesson avec rosaces semblable à MRA × 56<sup>1</sup>, sans cercle intérieur, mais avec un ombilique, et à rayons courbés à gauche de l'objet, couvert d'émail bleu. B. B. B. Pl. XII, fig. 18.

MRA × 248<sup>1</sup>. — Tesson portant des rosaces semblables à MRA × 42<sup>1</sup>, mais à rayons infléchis à gauche et 7 pétales. B. B. B.

MRA × 251<sup>1</sup>. — Tesson portant les mêmes rosaces que MRA × 50<sup>1</sup>, mais à 4 pétales. B. B. B.

MRA × 252<sup>1</sup>. — Idem mais à rayons infléchis à gauche. B. B. B. Pl. XII, fig. 15.

MRA × 253<sup>1</sup>. — Tesson avec rosace semblable à MRA × 362<sup>1</sup>, mais à rayons infléchis à gauche. B. B. B.

MRA × 294<sup>1</sup>. — Ancien pot à moutarde de forme sphérique avec un goulot étroit, à rebord rejetés en arrière pour permettre d'y lier une vessie obturatrice. Il mesure 0<sup>m</sup>10 de haut et 0<sup>m</sup>09 de large. C. C. P.

MRA × 295<sup>1</sup>. — Lagène à panse sphérique et à goulot étroit sans manche, haute de 0<sup>m</sup>41 sur 0<sup>m</sup>08 de large. C. C. P.

MRA × 296<sup>1</sup>. — Goblet gris hémisphérique, sans bec, avec anse, large de 0<sup>m</sup>09 et haut de 0<sup>m</sup>06. Ce vase servait de *dessus de tasse* ou de *jatte*. B. B. B.

MRA × 297<sup>1</sup>. — Goulot très mince orné d'un cordon. C. C. P.

MRA × 298<sup>1</sup>. — Morceau d'un bord de vase en chanfrein, ce qui fait supposer un couvercle entrant à emboîtement. C. C. P.

MRA<sup>x</sup> 299<sup>1</sup>. — Fond d'un vase de pâte fine et bien fabriquée, marquée autour de la base d'entailles faites au couteau pour imiter les dépressions faites au pouce sur les vases antiques qui manquent d'assiette. Celui-ci est cependant un vase à *cu coupé*, travaillé avec soin et parfaitement assis. C. C. P.

MRA<sup>x</sup> 318<sup>1</sup>. — Tonnelet ou barillet grossièrement travaillé et sans ornement, sauf trois cercles creux qui l'entourent. Il est beaucoup plus étroit d'un côté et de forme conique, long de 0<sup>m</sup>60, d'un diamètre maximum de 0<sup>m</sup>20. Le pied ou rebord ovale sur lequel il est couché et soudé à 0<sup>m</sup>03 de haut, le goulot figurant le trou de bonde est cassé; il est accompagné d'un trou de faucet ou d'aérage pour l'écoulement. De chaque côté se trouve une petite anse transverse de même mesure.

L'un des fonds du baril est bombé, hémisphérique, orné de plusieurs cercles concentriques; l'autre est beaucoup plus étroit, coupé plat et porte le trou du bouchon ou du robinet.

La conformation bombée de ce barillet tient à la façon dont cette sorte de vases se confectionnaient. C'est un simple *pot à beurre* fermé en rond après le tournissage, couché ensuite et collé sur un pied.

Les boutiques de liquoristes et surtout les pharmacies étaient pourvues anciennement de cette sorte de barillets.

C'est un don de notre collègue le D<sup>r</sup> Cloquet.

N<sup>o</sup> 10. — Barillet de même forme que MRA<sup>x</sup> 318<sup>1</sup>, mais un peu plus petit, orné seulement de deux cercles creux qui l'entourent. Il est long de 0<sup>m</sup>28 et d'un diamètre maximum de 0<sup>m</sup>20.

Le goulot figurant le trou de bonde, mesure 0<sup>m</sup>045 dans les deux sens; il est accompagné d'un trou de faucet ou d'aérage pour l'écoulement.

Le côté bombé n'est pas aussi rond et ne porte aucune ornementation. M. M.

J. 129. — Barillet en terre trouvé à Plumcot près de Roux et donné par M. Vanzetter.

MRA × 321<sup>1</sup>. — Tesson à rosaces semblables à MRA × 56, avec une seconde circonférence crenelée. B. B. B.

MRA × 333. — Tesson avec rosaces semblables à MRA × 73<sup>1</sup>, mais à 5 points et 5 lignes de séparation. B. B. B. Pl. XII, fig. 7.

MRA × 335<sup>1</sup>. — Goblet à une anse de forme élégante et moulurée, sans bec, haut de 0<sup>m</sup>07, large de 0<sup>m</sup>08, ayant servi de *dessus de tasse* ou de *jatte*. B. B. B.

*Avec beaucoup de doubles.*

MRA × 354<sup>1</sup>. — Mascaron grimaçant, fort semblable à celui du vase N° 25. Il vient des ruines moyen âge du Try-d'Haies à Loverval. C'est un don de M. Is. Charron. Pl. I, fig. 10.

MRA × 355<sup>1</sup>. — Tesson avec rosaces semblables à celles de MRA × 69<sup>1</sup>, mais sans émail. Pl. XII, fig. 1.

MRA × 356. — Idem, mais l'étoile centrale a 8 rais. Pl. XII, fig. 5.

MRA × 357<sup>1</sup>. — Tesson avec rosaces semblables à MRA × 51<sup>1</sup>, mais le bouton central est formé de lignes entrecroisées. Pl. XII, fig. 12.

MRA × 358<sup>1</sup>. — Tesson à rosaces de la forme de MRA × 64<sup>1</sup>, mais l'étoile centrale a 7 rais.

MRA × 359<sup>1</sup>. — Tesson à rosaces pareilles à MRA × 73, mais sans émail. Pl. XII, fig. 8.

MRA × 360<sup>1</sup>. — Tesson à mêmes rosaces, mais formées de 7 points et de 7 lignes qui, sont elles-mêmes prolongées et forment les rayons d'une étoile.

MRA × 361<sup>1</sup>. — Tesson à rosaces semblables à celles de MRA × 72<sup>1</sup>, mais à rayons infléchis à droite. Pl. XII, fig. 19.

MRA × 362<sup>1</sup>. — Tesson à rosaces pareilles à celles de MRA × 63<sup>1</sup>, mais à 6 pétales. Pl. XII, fig. 16.

## GRÈS ÉMAILLÉS DITS GRÈS BLEUS.

---

### GENRE ORDINAIRE.

Nous avons dit que l'on rencontre aujourd'hui chez les particuliers plus de grès bleus que de grès rouges ou bruns non émaillés. Nous avons expliqué la raison de ce fait.

Les fouilles nous ont aussi procuré quantité de spécimens de cette espèce de poterie. Aussi ne décrirons-nous qu'une partie de ces pièces. Nous citerons ici pour mémoire plusieurs centaines de tessons de grès fin, chargés de tout espèce d'ornements en bel émail bleu, dessinés et délimités à la pointe; couverts de pois seuls ou unis en diverses combinaisons, cercles simples ou composés, vides ou remplis, grands ou petits, disposés de toutes manières, rosaces, fleurons, rosettes, quintefeuilles, émaillés ou épargnés dans l'émail; roues dentelées, crenelées, ornées, à rais ou vides; cœurs plus ou moins allongés et évidés; bordures à dents de loups, à lignes sinueuses, grecques, arabesques, cordons en saillies etc.; feuillages et fleurs fantastiques, indépendants ou réunis par des branches sinueuses; grandes et petites palmettes, fleurs, tulipes, lis de tout caractère; autres dessins fantaisistes etc., etc. Tous ces ornements sont disposés en médaillons, en bandes, en groupes et de cent autres façons.

Nous ne décrirons ici que quelques-uns de ces tessons après les vases entiers. Nous y joindrons, pour caractériser l'ornementation locale, le dessin de certains motifs.

N° 11. — Petite cruche en grès, gris, fort fin, orné d'émail bleu; de forme très distinguée, très originale et très élégante; l'un des plus beaux vases, à ce point de vue, que nous décrivons ici.

Il a un pied de 0<sup>m</sup>07 de diamètre, cerclé de minces boudins bleus et gris, qui supportent une panse sphéroïdale un peu écrasée ; celle-ci mesurant 0<sup>m</sup>12, a les côtés aplatis à six pans ou six médaillons ovales, remplis alternativement d'une fleur et d'un échiquier de couleur bleu, comme le tour des médaillons. Des pois d'émail groupés en pyramide par trois, sont placés entre ces médaillons. Les épaulements supérieur et inférieur de la panse, au dessus et en dessous des écussons, sont couverts d'un ornement remarquable et spécial, formé d'une espèce de guillochis fait à la pointe et composé de minces traits entrecroisés artistiquement en un cercle qui fait le tour du vase. Nous aurons souvent occasion de revenir ci-après sur cette espèce de guillochis.

A la partie supérieure de la panse s'élève à angle vif, et en s'élargissant vers l'ouverture, un long goulot de 0<sup>m</sup>11, y compris la bordure plate de 0<sup>m</sup>025, avec 0<sup>m</sup>06 d'ouverture et un mince bec. Ce goulot est orné de trois bandes horizontales dont deux portent des groupes de trois gros pois d'émail en lignes. La bande du milieu, séparée des autres par des lignes bleues, est couverte de guillochis semblable à celui dont nous avons parlé plus haut.

L'anse se prolonge sur la panse, au point d'attache, en un appendice triangulaire, ce qui en augmente la force.

Cet élégant vase a une hauteur de 0<sup>m</sup>23 et il contient deux tiers du petit pot à bière, mesure de Châtelet. Pl. VIII, fig. 8.

Il est conservé, avec la pinte N° 13, de grand père en petit fils, dans une bonne famille de Bouffioulx, avec la tradition d'être de fabrication locale fort ancienne: Le propriétaire actuel est M. Al. Dethon qui a bien voulu nous le confier.

La collection de M. Génie, que nous avons vue à l'Exposition nationale de 1880, renferme plusieurs vases de même forme et d'ornementation analogue, que nous attribuons à la fabrication de Bouffioulx. L'un est plus petit.

J. 169. — Ce pot du Musée de l'Etat est de même terre, de même forme, de mêmes dimensions que notre type N° 11 et d'ornements émaillés bleus analogues de dessins. Le goulot cylindrique, un peu plus long, porte les mêmes ornements, sauf que les gros pois liés sont remplacés par des fleurons. Les guillochis des épaulements, au lieu d'être en rang droit, sont en éventails comme sur notre N° 14. Les médaillons de la panse sont entourés de petites perles. Pour dessins ils portent alternativement en émail bleu, un sanglier en course la hure au vent, ou une branche de fleurons. Ces fleurons sont de formes spéciales fort communes à la poterie de Bouffioux, et nous retrouvons identiquement les mêmes sur le col des N°s 14 et 17 et sur la panse des pots N°s 16 et 19.

N° 12. — Cruche à une anse et à large goulot en grès blanc gris, orné d'émail bleu, de même type que le double pot N° 17 ci-après. Elle mesure un pot, est haute de 0<sup>m</sup>28, avec un goulot large de 0<sup>m</sup>09. La panse est sphérique, de 0<sup>m</sup>15 de diamètre et porte, au milieu d'une guirlande bleue en écusson, l'inscription :

Ɔ

KAN.

Le Ɔ majuscule anglais est gravé à la pointe, c'est peut-être le chiffre du potier, le mot KAN est peint en émail bleu.

Cette inscription veut plutôt dire : *double kannette*. C'est-à-dire un *pot*. Le mot kannette, qui nous vient d'Allemagne, fut adopté longtemps en Belgique. 1. Plus tard, à l'époque des mesures décimales, les litres et les demi litres portèrent longtemps encore l'inscription : KAN ou 1/2 KAN. C'était devenu

---

1. Voir l'*Archéologie des poids et mesures de l'arrondissement de Charleroi* par D.-A. VAN BASTELAER.

un nom de convention, mais fort inexactement appliqué, comme le mot LIVRE.

Ce pot nous a été communiqué par M. E. Gille, de Châtelet, dans la famille duquel il est dès longtemps.

N° 13. — Pinte à une anse, de forme basse un peu conique, en grès gris, mi-fin; couverte d'un fond d'émail bleu à trois compartiments, portant chacun un soleil naïvement dessiné, entourés de lignes qui se croisent et s'enroulent en labyrinthe et forment des encadrements assez primitifs de conception et d'exécution.

Le couvercle bombé, de même matière, peut être un peu plus fine, s'adapte parfaitement au rebord ménagé autour de l'ouverture. Il est de forme analogue à celui du vase N° 14 ci-après. Des fleurs et des dessins à la pointe sur fond émaillé bleu, y sont assez bien tracés, mieux peut-être que sur le vase lui-même. Il est brisé, ainsi que l'anse.

Cette pinte mesure 0<sup>m</sup>12 de haut, 0<sup>m</sup>09 de large en dessous et de 0<sup>m</sup>08 au-dessus.

La base porte le chiffre 82 gravé à la pointe avant la cuisson, l'intérieur du couvercle : 45... et un troisième chiffre enlevé en partie par une fracture semble bien être un 5, ce qui ferait 455. Pl. VIII, fig. 11.

La contenance est une pinte, petite mesure de Châtelet.

Cette pièce appartient à la famille de M. Al. Dethon, de Bouffloux, où il est regardé traditionnellement comme fabriqué dans le village.

J. 122. — Ce vase du Musée de l'Etat est de même forme, de même mesure que notre N° 13 et d'ornements analogues. Le couvercle est chargé de guillochis creux entouré de palmes bleues. Le médaillon principal, fond bleu, est rempli d'ornements à la pointe, guillochis, et pois émaillés; au centre un daim en course, la tête rejetée en arrière. Le médaillon est entouré d'une auréole de guillochis qui se replie en même

temps autour de plusieurs groupes de pois bleus qu'elle enserre.

Dans le couvercle se voit la marque 455, le même chiffre ou la même marque que porte le couvercle de notre vase N° 13, ce chiffre semble de plus être écrit de même main et le vase sort de la même fabrique.

N° 14. — Petit pot de forme moins originale que le N° 11, mais aussi élégant, de teintes plus vives, de terre plus fine et de travail plus soigné peut-être. Il est plus abondamment orné.

Quand on étudie de près sur ce pot le travail de l'ouvrier, on est vraiment émerveillé de la précision des détails; on ne trouve pas plus d'exactitude dans les œuvres de fine céramique moderne.

La pièce qui frappe le plus est le couvercle, de même matière que le pot, auquel il est attaché par une charnière en étain. Ce couvercle est si juste et s'applique d'une manière si exacte sur le tour de l'ouverture coupée en biseau, ou plutôt en espèce de *battée*, que l'ajustage ne serait guère plus exact s'il s'agissait d'un vase en métal.

La forme de ce pot se rapproche de celle des pots d'étain du siècle dernier; mais la panse est moins proéminente et taillée à six pans ou six médaillons. Les fleurons de bel émail bleu qui remplissent ces médaillons sont de deux types qui se reproduisent alternativement. Tous les vides que laissent les médaillons sur la panse, sont remplis par cette espèce de guillochis en éventail fait à la pointe dont nous avons parlé en décrivant le vase N° 11. Ce guillochis se montre encore en une bande sur le goulot, où il affecte des positions diverses en zigzag, en éventails, en palmettes, en croissants etc.. Nous ne serions pas surpris que ce travail ne fut de la même main ici que sur le vase N° 11, et que les deux vinsent de la même fabrique. Quant à l'émail toutefois il est certainement d'une autre main.



La partie qui surmonte la panse et forme le goulot se divise en trois bandes transverses d'ornements capricieux, séparés par des sillons émaillés. Le couvercle est rempli de fleurons variés, groupés autour d'un cercle saillant, ou bouton central.

Ce vase est haut de 0<sup>m</sup>17, et large à la panse de 0<sup>m</sup>11.

Sous le fond on voit le chiffre 10 marqué à la pointe avant la cuisson et dans l'intérieur du couvercle aussi le chiffre 10 et à côté, en travers, le chiffre 1.

Il contient une pinte, ou demi pot à bière, petite mesure de Bouffioux. Pl. VIII, fig. 10.

Ce petit chef d'œuvre de potier est conservé depuis plusieurs générations, comme venant de Bouffioux, par une ancienne famille de Montignies-sur-Sambre, celle de M. N. Brasseur qui a bien voulu nous le prêter.

La belle collection que M. Génie a envoyée à l'Exposition nationale de 1880 renfermait plusieurs vases analogues que nous regardons comme fabriqués à Bouffioux.

J. 101. — Ce vase du Musée de l'Etat ressemble tout-à-fait au N° 14, il est de même forme, de même dimensions. Les ornements sont complètement analogues. Le bouton central et le tour du couvercle sont chargés des guillochis qui ornent le type. Le col porte aussi ce même guillochis, combiné en zigzag avec six triangles de tric-trac ouvragés et émaillés de bleu. Les épaulements de la panse portent le même guillochis que le type, et les six médaillons, entourés de perles, ont aussi un dessin analogue.

L'intérieur du couvercle porte la marque 31 et le dessous du pot la marque 44.

N° 15. — Pinte en grès gris, à huit pans surmontés d'un bord plat de 0<sup>m</sup>015. La hauteur totale est de 0<sup>m</sup>15. Le manche a été brisé par le couvercle d'étain qui y était attaché. Le diamètre est 0<sup>m</sup>09 en dessous et 0<sup>m</sup>07 au-dessus.

Ce qui frappe quand on observe dans ce vase c'est que toutes

les marques et les dessins ne sont pas émaillés, mais épar-  
gnés en pâte brute grise sur fond d'émail bleu foncé.

Le pan de derrière porte ainsi sous l'anse la marque :

I. I. B.

1745.

C'est la marque de Jean Joseph Bertrand, bisaïeul maternel  
de M. Crame Dubois, qui est aujourd'hui le propriétaire du  
vase.

Le pan de devant est losangé de deux lignes verticales de  
douze losanges chacune.

A droite une série de trois pans, variés de dessin, mais  
répétés identiquement à gauche. Le premier porte des feuil-  
lages ondulés surmontés par une fleur de lis héraldique. Le  
deuxième est rempli d'un feuillage capricieux terminé par  
une fleur qui rappelle la tulipe. Le troisième porte une série  
de trois cœurs superposés et ornés d'un trèfle à la pointe.  
Pl. II, fig. 12.

Tous ces ornements sont, avons nous dit, épargnés sur  
fond d'émail bleu.

La marque du couvercle d'étain est une rose non cou-  
ronnée, surmontée des initiales I. I. B., le tout entouré  
d'un cercle de perles. C'est la marque ancienne de la famille  
Boëns, postainiers à Charleroi depuis plusieurs générations.

N° 21. — Pot blanc gris émaillé de bleu, de forme sembla-  
ble au N° 17, mais à bec, haut de 0<sup>m</sup>25. La panse, d'un dia-  
mètre de 0<sup>m</sup>14, porte six médaillons dont les intersections  
sont remplies par des groupes de trois pois. Au dessus et en  
dessous règnent circulairement un cordon et une série de  
dentelures triangulaires aigües. Ces 6 médaillons reproduisent  
des fleurons dessinant trois motifs : un cœur évidé, un cœur  
plein divisé en deux lobes par une tige fleurie, et enfin une  
espèce d'arabesque, qui est elle-même reproduite en grand  
sur le col et y est accostée de deux autres branches.

Tous ces ornements sont en émail bleu. Le col a 0<sup>m</sup>085 d'ouverture et 0<sup>m</sup>10 de hauteur. Pl. VIII, fig. 12.

Ce vase est défoncé et appartient à D. V. B. Crame descendant de potiers.

N° 22. — Espèce de théière en grès gris assez fin, portée sur trois petits pieds de lion, à buse courbe et à une anse. Le col rond et bas mesure 0<sup>m</sup>06 sur 0<sup>m</sup>04 de haut. La panse sphéroïdale surbaissée, d'un diamètre de 0<sup>m</sup>13, porte six médaillons sub-circulaires, reproduisant trois motifs: deux branches fleuronées et une croix composée qui rappelle celles du vase N° 17.

Au dessus et en dessous sont entremêlés des pois groupés et des fleurons élégants qui se reproduisent sur le goulot en une couronne circulaire.

Tous les ornements sont en émail bleu. Pl. VIII, fig. 9.

Ce vase est à M. Crame-Delpire, de famille de potiers et potier lui-même.

Nous avons vu chez M. Rousselle à Schaerbeeck, deux vases de Bouffioulx, analogues de forme et d'ornements avec celui-ci.

La collection de M. Génie à l'Exposition en renfermait aussi plusieurs spécimens.

N° 23. — Couple de petits vases de cheminée ou petites potiches ventruées, à deux anses tordues en corde, hautes de 0<sup>m</sup>12, larges de 0<sup>m</sup>075 au ventre et 0<sup>m</sup>05 au goulot.

Ils portent de chaque côté du col et du ventre un groupe d'ornements émaillés bleus. Ce sont des branches de feuillages et de fleurons. La panse d'un des deux est ornée d'un côté d'un cœur et de l'autre de deux oiseaux affrontés. Pl. II, fig. 1.

MRA<sup>x</sup> 18<sup>1</sup>. — Encrier en boîte rectangulaire, long de 0<sup>m</sup>16, large de 0<sup>m</sup>13, haut de 0<sup>m</sup>06, divisé longitudinalement par une cloison en deux bacs, l'un ouvert destiné aux plumes,

l'autre couvert où entrent deux godets pour l'encre et le sable.

Il est en grès gris fort ancien et assez grossier, orné de palmes, de pois rangés en cercles et en lignes, etc., en émail bleu. Aux quatre coins se dresse une tête de coq, avec la crête et les yeux émaillés. Le godet à l'encre est perdu, mais le godet au sable reste.

Derrière l'objet est grossièrement peint, en émail bleu, un écu losangé de sept lignes composées chacune de six losanges, sommé d'une couronne de six perles.

Cet écusson grossier, sur une pièce assez grossière elle-même, semble bien n'être qu'une simple fantaisie. On pourrait cependant aussi y voir une réminiscence de l'écusson de Maximilien de Bavière, évêque de Liège de 1650 à 1688, qui portait un écu losangé semblable.

Les seigneurs de Miannoë, entre Huy et Dinant, et ceux de Diepenbeeck, dans le Limbourg, avaient à peu près cet écusson.

En 1569, Gille de Jamblinne relevait la seigneurie de Miannoë, Gille de Jamblinne la possédait et la donnait en dot à sa fille Jehenne, qui se mariait avec Ogier de Preit dit de Barchon ou Barxhon. En 1719, elle passait aux Mettecoven.

La seigneurie de Diepenbeeck fut presque toujours à la famille de Mérode, qui, en 1600, était aussi en possession de la seigneurie de Ham-sur-Heure.

Il peut, du reste, s'agir aussi bien de beaucoup d'autres familles.

Les des Près qui ont donné leur nom et leur écusson au quartier des Près à Liège portaient losangé d'argent et d'azur.

Il en était de même des d'Haust, famille de Westphalie, établie en Belgique, qui portaient losangé en bandes de sable et d'or.

Cet encrier est resté de père en fils dans la famille de

M. F. Gilot, de Farciennes, sous-conservateur de notre Musée qui a bien voulu le donner. Il est de tradition qu'il doit dater de plus d'un siècle. Pl. II, fig. 13.

MRA × 19<sup>1</sup>. — Grande cruche à une anse, à large goulot, de bonne façon, ornée d'étoiles, de cordons, etc. Le goulot porte des pois avec auréoles ou soleils en espèces de guillochis creusés au moyen d'une matrice ou cachet. La panse porte dans un grand médaillon un dessin qui semble représenter vaguement une plante à feuillage fantastique.

Cette cruche, dont le col est cassé, mesure 0<sup>m</sup>45 de haut, 0<sup>m</sup>10 d'ouverture et 0<sup>m</sup>22 à la panse. C'est une cruche de cinq pots de Châtelet.

Elle nous vient de M. N. Scotet, de Farciennes, dans la famille duquel on l'a toujours connue, servant à la provision de chicorée.

N° 26. — Grande pinte cylindrique, haute de 0<sup>m</sup>17, large de 0<sup>m</sup>10, en grès gris assez grossier, orné de dessins d'émail bleu limités à la pointe. Elle porte un médaillon ovale formé d'une auréole de l'espèce de guillochis dont nous avons parlé en MRA × 19<sup>1</sup>. Seulement il est fait ici par impression d'une matrice au lieu d'être dû à la trace d'une pointe maniée adroitement par l'ouvrier. Ce médaillon porte, épargné en gris sur fond bleu, un branchage semblable à ceux de la pinte N° 15, mais sans fleuron. De chaque côté, le même branchage est reproduit en bleu. Le couvercle d'étain porte la rose couronnée avec les initiales i. m. Pl. I, fig. 8.

La collection de M. Génie à l'exposition renfermait plusieurs pintes semblables, auxquelles nous attribuons la même origine.

MRA × 20<sup>1</sup>. — Pot assez commun, grisâtre, en forme de cruche à large goulot, à une anse, mesurant 0<sup>m</sup>075 de diamètre au goulot et 0<sup>m</sup>14 à la panse. Outre quelques cordons d'émail bleu, celle-ci porte une fleur d'un dessin tout

simple mais particulier aux œuvres de Bouffioux et Châtelet. Elle est, même aujourd'hui, reproduite sur la poterie que l'on y fait encore. Pl. V, fig. 11.

Nous insistons sur ce point parce que nous avons constaté maintes fois cette fleur sur les œuvres de nos potiers et que nous l'avons retrouvée dernièrement au Musée de Bruxelles où elle nous a aidés à déterminer l'origine d'une cruche.

Ce vase est un don de M. N. Scotet, dans la famille duquel il fut conservé de père en fils avec la tradition qu'elle est originaire de Bouffioux.

J. 139. — Type de la cruche ordinaire de Bouffioux à une anse en grès grisâtre orné de fleurons et de filets d'émail bleu, reposant au Musée de l'Etat.

Cette cruche est identique de pâte, de forme, de dessin y compris la fleur caractéristique de la panse, avec le vase décrit en MRA<sup>x</sup> 20<sup>1</sup>, lequel est plus petit.

Il a aussi les analogies les plus frappantes de dessin avec MRA47<sup>x</sup> 19<sup>2</sup>.

MRA<sup>x</sup> 22<sup>1</sup>. — Demi-pinte, petite mesure de Bouffioux, de forme cylindrique, à une anse, en grès gris commun, avec cordons en relief et bandes émaillées de bleu, haute de 0<sup>m</sup>11, large de 0<sup>m</sup>07.

C'est un don de M. F. Gilot.

MRA<sup>x</sup> 23<sup>1</sup>. — Petit bénitier composé d'un simple godet conique, avec un anneau de suspension attaché sur le bord, ce qui lui donne l'aspect d'une petite hotte. Il est en grès gris, assez grossier, orné de bleu et mesure 0<sup>m</sup>08 de haut.

*Avec plusieurs doubles.*

N<sup>o</sup> 16. — Petite cruche à une anse, rebondie et ventrue, composée d'une grosse panse d'un diamètre de 0<sup>m</sup>125, surmontée d'un goulot grêle et court de 0<sup>m</sup>06 sur 0<sup>m</sup>04 d'ouverture, sans le bec.

La panse est à six pans remplis par trois motifs répétés

deux fois: une branche avec une fleur fantastique, une corolle de tulipe et une sorte de peigne double. Le goulot porte aussi une corolle de tulipe et est entouré à la base par un cordon. Tous ces ornements sont de bel émail bleu. Pl. II, fig. 2.

N° 17. — Grande cruche à large goulot et à une anse, en grès blanc gris, ornée de bleu et garnie d'étain, haute de 0<sup>m</sup>35, large de 0<sup>m</sup>09 au goulot et de 0<sup>m</sup>19 à la panse. Celle-ci est à six pans ou six médaillons circulaires, portant deux motifs d'ornementation, répétées trois fois; l'un est losangé et l'autre rempli par une croix, avec divers accessoires. La base du pot est entourée d'une belle guirlande de feuillage. Le goulot est orné de deux branches de feuilles et de fleurs. Pl. II, fig. 11.

Ce vase est un double pot à bière, petite mesure de Bouffioulx.

Les N°s 16 et 17, beaucoup plus anciens que le N° 15, nous ont été communiqués par M. Crame-Dubois de Châtelet, qui les tient de ses ancêtres du côté de sa mère, née Bertrand, et de son propre père.

La collection de M. Génie, qui a été exposée au public lors de notre fête nationale de 1880, renfermait plusieurs vases analogues et de même origine, à notre avis.

N° 19. — Espèce de grosse potiche ventrue, blanc-gris, un peu aplatie au dos, haute de 0<sup>m</sup>20, large de 0<sup>m</sup>23 à la panse et de 0<sup>m</sup>17 à l'ouverture. Elle est supportée en guise de pied sur un rebord soudé haut de 0<sup>m</sup>045. Trois tubulures sortent de la partie antérieure de la panse et s'élèvent à la hauteur du col; ces tubulures ont 0<sup>m</sup>12 de longueur sur une largeur de 0<sup>m</sup>05 pour les deux latérales et 0<sup>m</sup>07 pour celle du milieu. Deux fortes anses, ou oreillettes verticales arrondies, servent à porter le vase, qui pèse plus de 11 kilog. quand il est plein d'eau; il peut contenir plus de 5 pots.

Il est orné de cercles bleus en reliefs ; de gros pois creux émaillés entourent l'origine des trois tubulaires, sur lesquelles sont trois corolles de tulipes identiques avec celle que portent le col et la panse du vase N° 16. De la base des deux oreillettes descendent une sorte de pendants en reliefs émaillés. Le ventre est orné d'un gros bouton de rose, le même qui est sur le col du vase N° 17, accosté de deux grosses branches de feuillages et de fleurons semblables à celles des vases N°s 14, 16, 17, 19 et que nous retrouvons sur le vase J. 169 du Musée de l'État à Bruxelles. Pl. II, fig. 14.

Ces grandes potiches, à col largement évasés, étaient destinées à recevoir un gros bouquet de fleurs et les tubulaires, sortant du ventre pour se porter en avant, avaient pour objet de présenter chacune une fleur plus grande qu'on y déposait d'ordinaire. Ces vases à fleurs servaient à cacher, pendant l'été, l'âtre de la cheminée veuf de son feu. Ils venaient aussi se montrer sur la tablette des fenêtres ouvertes au passage des processions, ou bien faisaient l'ornement d'un reposoir, d'un oratoire particulier, d'une niche abritant la statue de la Sainte-Vierge ou autre.

Nous avons vu plusieurs de ces vases d'origine plus moderne. Les ornements de la panse y étaient parfois constitués par une image ou une invocation religieuse : les mots *Jésus, Marie, Joseph* ou leurs initiales. C'est là, sans doute, l'origine des mêmes invocations qui ornent aujourd'hui nos vases de cheminées conique, évasés, en porcelaine, en verre de couleur, etc., et qui servent souvent aux mêmes usages pieux.

Cet objet appartient à M. G. Hermand, de Bouffloulx, qui le tient des ancêtres de son épouse, anciens potiers.

Nous avons vu chez M. Rousselle, fabricant de vernis à Schaerbeeck, une potiche semblable, mais plus petite, trouvée dans la Sambre à Châtelet, il y a une quinzaine d'années.



N° 20. — Pot semblable au N° 14, mais un peu plus commun, en fond gris, orné d'émail bleu moins vif, de dessins et d'ornements moins soignés, mais à couvercle d'étain et non de grés et ne portant aucune marque de fabrique. Il est haut de 0<sup>m</sup>22, large à la panse de 0<sup>m</sup>12. Les six médaillons de la panse sont délimités par des chapelets de perles, ce qui leur donne un aspect proéminent. Ils renferment chacun une palme allongée. Dans les angles de coïncidence des médaillons, en haut et en bas, est une rosette entourée de trois points. Tous ces ornements sont en bleu. Le col, haut et large de 0<sup>m</sup>10, est divisé en trois parties par des cercles émaillés. Celle d'en haut porte une série de 13 fleurons, celle d'en bas a 17 cercles entrelacés, comme sur le col du vase N° 11 et celle du milieu une bande de lignes entrecroisées de ce que nous avons plusieurs fois nommé guillochis à la pointe, seulement ce travail est ici moins fin que sur d'autres pots. Pl. VIII, fig. 13.

Le couvercle d'étain porte un évêque avec chappe et mitre, la tête accostée de c. p.-v. v., le tout dans un cercle de perles.

Ce vase et les suivants sont à M<sup>me</sup> veuve Gibon-Baudeflet, qui les tient de ses ancêtres, potiers.

La belle collection de M. Génie renferme plusieurs pots analogues et de même origine.

RRA × 162<sup>1</sup>. — Tesson d'un grand vase à panse polygone avec médaillons ornés de motifs divers. B. B. B. Pl. X, fig. 12.

MRA × 163<sup>1</sup>. — Tessons d'un vase à large ouverture orné de cœurs et de pois émaillés. B. B. B. Pl. XI, fig. 5.

MRA × 164<sup>1</sup>. — Tesson orné de cœurs émaillés. B. B. B. Pl. XI, fig. 6.

MRA × 165<sup>1</sup>. — Tesson d'un goulot entouré d'un collier de cœurs ornés, épargnés sur l'émail bleu. B. B. B.

MRA × 166<sup>1</sup>. — Goulot orné de cœurs comme MRA × 164<sup>1</sup>, mais épargnés en gris. Le lobe de ces cœurs est subdivisé

en deux et forme le même ornement que sur le col du vase N° 22. B. B. B. Pl. X, fig. 15.

MRA x 167<sup>1</sup>. — Tesson avec rosaces épargnées sur fond d'émail. Cette forme de rosaces d'ornementation fut employée fort communément à Bouffioulx. B. B. B. Pl. X, fig. 5.

MRA x 168<sup>1</sup>. — Idem avec rosace d'autre forme. B. B. B. Pl. XI, fig. 2.

MRA x 169<sup>1</sup>. — Idem avec rosace d'autre forme. C. C. P. Pl. X, fig. 2.

MRA x 170<sup>1</sup>. — Idem avec rosace d'autre forme. C. C. P. Pl. X, fig. 11.

MRA x 171<sup>1</sup>. — Idem avec rosace d'autre forme. B. B. B. Pl. X, fig. 1.

MRA x 172<sup>1</sup>. — Idem avec rosace en forme de roue, travaillée en émail limité par un pointillé. B. B. B. Pl. XI, fig. 3.

*Avec 2 doubles.*

MRA x 173<sup>1</sup>. — Idem à rosaces ou roues fort compliquées accompagnées de pois d'émail. B. B. B. Pl. XI, fig. 1.

MRA x 174<sup>1</sup>. — Tesson d'un grand vase avec rosaces entourées de cercles et de larges points rangés autour, le tout épargné sur fond émaillé. B. B. B. Pl. X, fig. 7.

MRA x 175<sup>1</sup>. — Tesson de vase couvert de losanges gris et bleus. B. B. B. Pl. X, fig. 17.

MRA x 176<sup>1</sup>. — Morceau de la panse d'un beau vase, avec grand médaillon bordé d'une auréole de guillochis, entouré de pois et enveloppé de rameaux d'un bel émail bleu foncé orné de dents, de feuillages, de fleurons trèflés etc., etc. B. B. B. Pl. XI, fig. 9.

MRA x 177<sup>1</sup>. — Tesson d'un vase de même genre, ou les rameaux sont remplacés par des palmettes. B. B. B. Pl. XI, fig. 7.

MRA x 178<sup>1</sup>. — Idem, d'autre dessin. B. B. B. Pl. XI, fig. 10.

MRA x 179<sup>1</sup>. — Idem, d'autre dessin. B. B. B. Pl. XI, fig. 4.

MRA x 180<sup>1</sup>. — Portion du goulot d'un beau vase avec bandeau de guillochis surmonté de demi-cercles et de palmettes. B. B. B. Pl. XI, fig. 8.

MRA x 181<sup>1</sup>. — Morceaux d'une pinte couverte en plein d'un bel émail bleu foncé. C. C. P.

*Avec 3 doubles.*

MRA x 233<sup>1</sup>. — Tesson orné de rosaces sur fond d'émail. B. B. B.

MRA x 256<sup>1</sup>. — Flacon carré à goulot mince, à épaulements arrondis, émaillé bleu avec jolis dessins épargnés en blanc-gris. L'épaulement porte aux quatre coins quatre petits cœurs gris avec une perle bleue au milieu, formant un ornement semblable à beaucoup d'autres trouvés à Bouffioux. Il mesure 0<sup>m</sup>10 de hauteur sans le goulot et 0<sup>m</sup>06 de largeur. Le dessous est marqué des caractères : 38 ou 3 S. Pl. VIII, fig. 7.

C'est un don de M. L. Lenain, de Farciennes, dans la famille duquel ce vase était conservé de temps immémorial comme étant de Bouffioux.

MRA x 261<sup>1</sup>. — Goulot avec le même ornement que MRA x 166<sup>2</sup> et que le vase N° 22. B. D. L.

MRA x 262<sup>1</sup>. — Goulot à belles rosaces formées de nombreux pétales et d'un bouton central émaillés. B. D. L.

MRA x 263<sup>1</sup>. — Goulot à rosaces analogues, mais dont les pétales sont remplacés par un large anneau. Pièce marquée au vernissage. B. D. L.

MRA x 264<sup>1</sup>. — Pot semblable de forme avec le pot N° 14, mais d'ornementation analogue au N° 16. Il a un diamètre de 0<sup>m</sup>12 et à base de 0<sup>m</sup>07. Le goulot est brisé. Il est fortement encrouté par la cuisson. B. D. L.

MRA x 266<sup>1</sup>. — Fond d'un pot orné de cordons, de cha-pelets, de cœur et d'anneaux émaillés avec sept médaillons à la panse. B. D. L.

*Avec 3 doubles.*

MRA x 267<sup>1</sup>. — Grande partie d'une grosse théière de la forme du vase N<sup>o</sup> 22, ornée de rosaces analogues à MRA x 169<sup>1</sup>, mais à pétales émaillés. B. D. L. Pl. X, fig. 8.

MRA x 268<sup>1</sup>. — Pinte haute de 0<sup>m</sup>15 large de 0<sup>m</sup>09 ornée de fleurs de tulipes et de cordons émaillés. B. D. L.

MRA x 269<sup>1</sup>. — Pot à ornements, émaillés, casés dans des compartiments limités de même émail, en lignes et en cordons verticaux et horizontaux, à goulot large et sans bec, orné de cordons saillants, Ce pot est un type du pot dit *de Gand* dans la fabrication de Bouffioulx.

Il mesure 0<sup>m</sup>20 de haut, 0<sup>m</sup>13 de large à la panse, 0<sup>m</sup>09 au goulot et 8 à la base. Le goulot est terminé par une bordure plate en forme de cône. B. D. L.

MRA x 273<sup>1</sup>. — Pinte unie, jaspée d'émaux bleu et violet. Elle est haute de 0<sup>m</sup>13, large de 0<sup>m</sup>075. B. D. L.

*Avec 3 doubles.*

MRA 4 x 273<sup>2</sup>. — Vase pareil moitié moins haut, venant de rebuts de Marpent. M.

MRA x 274<sup>1</sup>. — Couvercle qui semble avoir appartenu à une théière ornée de la même façon que le N<sup>o</sup> précédent, mais d'un seul émail. B. B. B.

*Avec 7 doubles.*

MRA x 275<sup>1</sup>. — Tesson d'un goblet de tasse de même fabrication. B. B. B.

*Avec 2 doubles.*

MRA x 276<sup>1</sup>. — Tesson et manche d'un petit pot de même fabrication. B. B. B.

MRA x 292<sup>1</sup>. — Grande cruche peu ornée du genre du pot MRA x 20<sup>1</sup>, portant une simple fleur sur la panse et des pois émaillés à l'épaulement.

Don de M. Al. Delgouffre.

MRA x 293<sup>1</sup>. — Petite demi pinte fort simple, sans ornements, haute de 0<sup>m</sup>11, large de 0<sup>m</sup>07. C. C. P.

MRA x 303<sup>1</sup>. — Morceau du goulot d'un pot, orné de larges bandes d'émail bleu et de minces gorges d'émail violacé. B. D. L.

MRA x 303<sup>1</sup>. — Goulot d'un grand pot, orné de cordons, de gorges et d'un collier de rosaces semblable à MRA x 71<sup>2</sup>, bleu. B. D. L.

MRA x 304<sup>1</sup>. — Tesson de beau vase avec ornements à auréoles ou soleils semblables à MRA x 19<sup>1</sup>. De même origine que MRA x 224<sup>1</sup>.

MRA x 305<sup>1</sup>. — Tesson avec rosaces analogues à celles de MRA x 174<sup>1</sup>, de même origine que le précédent.

MRA x 308<sup>1</sup>. — Tesson à dessin remarquable. B. B. B.

MRA x 309<sup>1</sup>. — Idem encrouté pendant la cuisson. B. B. B.

MRA x 310<sup>1</sup>. — Idem encrouté. B. B. B.

MRA x 311<sup>1</sup>. — Idem encrouté, à ornement analogues à MRA x 175<sup>1</sup>. B. B. B.

MRA x 312<sup>1</sup>. — Tesson de vase analogue à MRA x 180<sup>1</sup>.

MRA x 336<sup>1</sup>. — Tesson avec rosace tracée à la pointe B. B. B. Pl. X, fig. 10.

---

GENRE DIT DE NASSAU OU DE GRENZHAUSEN,

*steingut* et *bollekenskan* allemands.

Nous avons dit un mot de la poterie de Nassau fabriquée à Bouffioulx et nous avons ensuite fait remarquer qu'un maître potier de cette localité avait été établir une fabrique de *steingut* et de *bollekenskan* à Marpent.

Les produits de ces deux sources ont entre eux la plus grande analogie et l'on est frappé de ce fait, quand dans les collections de notre Musée, on établit la comparaison.

M. Gonthier, membre de la Société archéologique de Namur, a trouvé en bâtissant, sur le territoire de cette ville, un dépôt de décombres d'une ancienne fabrique de poterie de même espèce. Nous avons vu un tas de débris produits par

cette fouille et nous avons été frappé de l'analogie étonnante qu'ils présentent avec nos *bollekenskan*. Ces sont les mêmes ornements, la même teinte, la même forme, les mêmes caractères.

La Société d'archéologie namuroise ne tardera pas sans doute à faire connaître ces objets au public savant et à réclamer la place légitime de cette ville parmi les centres de production de ce genre de grès ornés wallons, du XVII<sup>e</sup> siècle.

MRA<sup>x</sup> 21<sup>1</sup>. — Goulot de cruche avec émaux bleu et grenat foncé. Nous n'avons pas à décrire ce tesson, car nous le ferons en nous occupant de MRA<sup>v</sup> 21<sup>2</sup>, cruche entière identique et dont les reliefs sont de la même fabrique, de la même main et sortent du même moule que notre tesson. Nous ne citons celui-ci que pour dater celle-là et en prouver l'origine.

Ce goulot a été trouvé à Châtelet dans les amas de rebuts de la fabrique Bertrand dit Visgnon, rue Fonteny et nous a été donné par M. O. Gille de Châtelet. C.P.G.

MRA<sup>x</sup> 21<sup>2</sup>. — Cruche en pâte fine blanche, à une anse portant à sa base un appendice enroulé sur lui-même, à goulot évasé, de forme très élégante, dite forme d'aiguière ; haute de 0<sup>m</sup>24 ; avec une panse ovale de 0<sup>m</sup>13, couverte de dix-huit rosaces ovales, en relief, sur fond émaillé grenat foncé, offrant chacune deux cœurs émaillés bleus, opposés par le sommet et entourés d'un ruban de godrons simples entaillés ; entre les écussons se montrent six boutons travaillés en saillie et émaillés bleus.

Le col est haut de 0<sup>m</sup>08 et large de 0<sup>m</sup>06 à l'ouverture et de 0<sup>m</sup>045 à la base, qui est, comme le pied du pot, entouré de cordons saillants, entremêlés de rubans bleus. Le bec, mince et élégant, est orné d'une face joufflue de femme en relief, avec les cheveux en bandeau, entourée d'une capuche flamande dont les plis encadrent la figure et d'un bonnet dont les brides sont liées sous le menton. Elle porte une couronne sur le front. Pl. VII, fig. 13.

Ce vase contient un demi pot à vin, grande mesure de Bouffioulx, une pinte.

Il a été donné au Musée à la Société de Charleroi par M. Ad. Delbove, de Farciennes. Ce M. l'obtint en 1826 d'une vieille femme du village, âgée de plus de 60 ans à cette époque et qui le tenait elle-même de sa grand'mère, avec la tradition d'être un pot de Bouffioulx.

Ce vase est de Châtelet, car un col identique et portant des ornements *de même moule* a été trouvé dans le dépôt de *scherbengraben* trouvés au lieu dit *Cour Pinette*, dont nous avons parlé ci-devant et dans lesquels on découvrit des tessons marqués du millésime 1574. Il est signalé en MRA<sup>x</sup> 21<sup>1</sup>.

Les vases MRA<sup>x</sup> 14<sup>1</sup> et suivants sont beaucoup plus simples, mais ils sont de forme identique à celle de ce vase.

J. 153. — Cruche du Musée de l'Etat, de même terre, de même forme, de mêmes dimensions, de même émaux, de même travail que notre type, marqué d'ornements analogues. MRA<sup>x</sup> 24<sup>1</sup>.

Le mascaron du bec est la même tête de femme, sortant *du même moule*, mais les rosaces sont plus grandes; au lieu d'être au nombre de 18, elles ne sont que 8, placées sur un double alignement et les cœurs émaillés sont remplacés par des têtes analogues au mascarons du bec.

J. 38. — Cruche semblable, plus grande de deux centimètres. Le mascaron est une tête de vieillard barbu, accostée de deux petits masques antiques à larges oreilles et à lèvres proéminentes. Les rosaces, dessinées sur fond bleu, sont au nombre de 28, arrangées en quinconces, ornées d'émail grenat foncé et portant chacune un cœur entouré d'ornements. Dans le couvercle d'étain est la marque A-S., avec une couronne comtale. Reposant au même Musée, avec les 6 pièces suivantes.

J. 106. — Idem plus petite, haute seulement de 0<sup>m</sup>16, mais de proportions semblables. Le mascaron du bec est une tête

de vieillard barbu. Sur fond grenat foncé la panse porte, au lieu de rosaces, 46 boutons saillants ornés, analogues à ceux qui sont placés entre les médaillons de notre type MRA  $\times$  21<sup>2</sup>.

J. 107. — Même cruche, de même grandeur que J. 153. Le mascaron du bec est une tête de vieillard barbu, avec une large bouche tenant un anneau, accostée de deux petits masques antiques à grandes oreilles et à grosses lèvres.

La panse porte, sur fond bleu, 46 petits losanges, bordés de cordons entaillés, placés dans le même ordre que les boutons de J. 106.

J. 44. — Même cruche, haute seulement de 0<sup>m</sup>15, mais bien proportionnée. Elle est couverte d'étain. Le mascaron du bec est une tête de vieillard barbu, La panse porte, en deux lignes sur fond grenat foncé, 27 petits losanges couchés, ornés chacun d'un fleuron au centre, le tout en relief.

J. 171. — Cruche de même forme, trois centimètres plus grande que notre type MRA  $\times$  21<sup>2</sup>. Elle est couverte d'étain. Le mascaron du bec est une tête de vieillard. La panse porte, sur fond grenat foncé, deux grands médaillons entourés d'un collier de petites rosaces: l'un vide sous l'anse; l'autre à la panse, renfermant un médaillon moins grand formé d'un cordon de perles et de petits triangles et au milieu, l'écu de la maison de France, sommé de la couronne de fleurs de lis le tout en relief.

De chaque côté une bande perpendiculaire de losanges horizontaux, portant chacun, au milieu, une petite tête à grosses moustaches ébouriffées.

J. 51. — Cruche pareille à J. 171, avec des ornements fort semblables et de mêmes émaux. L'écu de France, y est remplacé par un masque antique entouré de dessins.

J. 105. — Vase analogue aux précédents pour les ornements, les émaux et les reliefs, mais qui en diffère par la forme. Il est à panse sphérique, à petit col droit et assez bas,



couvert d'étain. La panse porte, sur fond bleu, 34 boutons en relief, semblables à ceux de J. 106, placés en quinconces deux à deux.

N° 33. — Jolie cruche, avec le goulot orné d'un mascaron semblable à notre MRA x 21<sup>1</sup> et la panse couverte des mêmes rosaces que MRA x 242<sup>1</sup>; possédée par M. Vasseur à Tournay.

N° 34. — Autre vase semblable, mais à ornementation un peu variée, appartenant à M. l'avocat Soil à Tournay.

MRA x 110<sup>1</sup>. — Médaillon de 0<sup>m</sup>03, au monogramme du christ, surmonté de la croix. Ce médaillon est couvert de bel émail bleu foncé. B. B. B. Pl. X, fig. 13.

MRA x 116<sup>1</sup>. — Tesson avec des reliefs ornés d'émail bleu qui semblent être la trace d'un médaillon. B. B. B.

MRA x 126<sup>1</sup>. — Tesson d'un vase semblable à MRA x 147, mais à rosaces différentes. Don de M. O. Gille. C. P. G. Pl. IX, fig. 18.

MRA x 138<sup>1</sup>. — Tesson d'un vase analogue à MRA x 21<sup>2</sup>, Les ornements sont en bleu, grenat foncé et en pointillés gris. C. C. P. Pl. VII, fig. 15.

*Avec 2 doubles.*

MRA x 139<sup>1</sup>. — Beau tesson de poterie de l'espèce de MRA x 21<sup>2</sup>. Le dessin seul diffère; la pâte, la couverte, les émaux et les couleurs employés sont les mêmes. Il porte notamment une série d'espèces de flammèches ou de larmes en relief que nous aurons souvent l'occasion de signaler dans cette division de notre catalogue. Cet ornement y est marié avec un bel assemblage de carrés et de triangles en émail bleu ou grenat foncé et de pointillé saillant gris. Pl. VII, fig. 14.

Ce mascaron fut déterré avec un amas de tessons de Châtelet (MRA x 25<sup>2</sup> MRA x 36<sup>2</sup> etc.) par notre collègue M. J. B. Genard de Couillet, qui a bien voulu le donner à notre musée.

MRA x 140<sup>1</sup>. — Tesson d'un vase analogue aux précédents pour la forme et les ornements. C'est un rebut du vernissage. C. C. P. Pl. X, fig. 19.

MRA <sup>x</sup> 141<sup>1</sup>. — Idem d'autres ornements, avec une espèce d'yeux en émail bleu, ainsi que les sourcils, et à paupières de pointillé en relief jaunâtre. C. C. P. Pl. IX, fig. 14.

MRA <sup>x</sup> 142<sup>1</sup>. — Idem d'autre ornementation, d'ovales remplis de pointillé en relief, de rosaces en gris et d'autres dessins d'émail grenat sur fond d'émail bleu. B. B. B. Pl. X, fig. 18.

MRA <sup>x</sup> 143<sup>1</sup>. — Idem d'autre ornementation, composée de petites rosaces en relief sur fond d'émail grenat. C. C. P. Pl. IX, fig. 8.

Cette pièce et beaucoup des suivantes sont de vrais *bolle-kenskan*. Voir toute la Pl. IX.

MRA <sup>x</sup> 144<sup>1</sup>. — Idem. Les rosaces sont d'autres dessins et le fond est bleu. C. C. P. Pl. IX, fig. 12.

MRA <sup>x</sup> 145<sup>1</sup>. — Partie d'un même vase avec rosaces d'autre dessin et ornements en émail violacé. Ce vase fut brisé pendant le travail d'émaillage. C. C. P. Pl. IX, fig. 9.

*Avec 7 doubles*

MRA <sup>x</sup> 146<sup>1</sup>. — Idem avec rosaces d'autre dessin en émail bleu sur fond violet. Brisé pendant le vernissage. C. C. P. Pl. IX, fig. 7.

MRA <sup>x</sup> 147<sup>1</sup>. — Grande partie de la panse d'un même vase, avec rosaces d'autre dessin, sur fond bleu un peu violacé. C. C. P. Pl. IX, fig. 1 et 2.

*Avec 2 doubles.*

MRA <sup>x</sup> 148<sup>1</sup>. — Partie inférieure d'un vase semblable à MRA <sup>x</sup> 147<sup>1</sup>, avec rosaces d'autre dessin et cordon d'émail violacé. Ce tesson est un rebut brisé pendant le vernissage. C. C. P. Pl. IX, fig. 3.

*Avec 7 doubles.*

MRA <sup>x</sup> 149<sup>1</sup>. — Portion d'un même vase à grandes rosaces formées d'un fleuron central à quatre feuilles en émail violacé, entouré de losanges concentriques saillants ornementés et entourés d'émail bleu. C. C. P. Pl. VII, fig. 16.

MRA × 150<sup>1</sup>. — Morceau du goulot d'un vase portant un bandeau de lignes d'émail bleu, de pointillé en haut relief, d'une série alternée de grosses pointes de diamant d'émail bleu et de petits cœurs d'émail grenat opposés deux à deux par la pointe. Brisé pendant l'émaillage. C. C. P. Pl. IX, fig. 22.

MRA × 150<sup>2</sup>. — Partie de la base d'un même vase portant une ceinture d'ornements très saillants d'émail bleu; cordons, lignes de perles, grosses pointes de diamant, rosaces etc. Rebuté pour la même cause. C. C. P. Pl. IX, fig. 20.

MRA × 150<sup>3</sup>. — Partie de la panse d'un même vase semé de grandes rosaces sur fond d'émail bleu, qui toutes sont déformées par une trop forte chaleur de cuisson. C. C. P.

La collection de M. Génie et celle du Musée de Namur à l'exposition renfermait des vases semblables.

Il s'agit ici d'un genre de fabrication tout spécial, d'une beauté remarquable et portant un cachet particulier. Nous aurons sans doute occasion d'y revenir.

MRA × 151<sup>1</sup>. — Tesson analogue à MRA × 116<sup>1</sup>, à rosaces en bosse, presque en forme de torsade et émaux bleu et violacé. B. B. B. Pl. IX, fig. 21.

*Avec 4 doubles.*

MRA × 152<sup>1</sup>. — Tesson d'un vase analogue, avec petites rosaces et ornements épargnés sur émail bleu. C. C. P. Pl. X, fig. 3.

MRA × 153<sup>1</sup>. — Base d'un idem, en terre tout-à-fait identique à MRA × 21<sup>1</sup> et N° 1. C. C. P.

MRA × 224<sup>1</sup>. — Tesson d'un vase semblable à MRA × 140<sup>1</sup> et suivants, mais de reliefs différents, formés par un semis de grandes fleurs de lis en émail grenat foncé, avec pédoncules d'émail bleu, sur fond chargé de pointillé et de petits cœurs gris. Pl. VII, fig. 17.

Ce tesson fut trouvé en terre à Farciennes avec beaucoup de tessons de vases de Bouffioux et de Châtelet, dans un

jardin déjà cultivé à l'état de jardin au XVI<sup>e</sup> siècle et appartenant à M. Fr. Gilot, notre conservateur adjoint, qui a bien voulu nous donner les trouvailles qu'il a faites dans son terrain.

MRA x 224<sup>2</sup>. — Morceau de l'anse du même pot venant de même source.

MRA x 225<sup>1</sup>. — Tesson de même nature que MRA x 147<sup>1</sup> et orné de mêmes émaux. Ce tesson a la même origine que MRA x 224<sup>1</sup>.

MRA x 230<sup>1</sup>. — Tesson de vase semblable à MRA x 224<sup>1</sup>, de mêmes émaux et d'ornementation analogue, quoique de dessin différent, dessin constitué par la répétition de grandes rosaces à pétales de forme diverse qui rappellent la fleur du chevreuille, entremelés de pointillés, le tout en relief. Ce tesson, trouvé en terre à Jumet, fut donné par M. A. Cador. Pl. VII, fig. 18.

MRA x 236<sup>1</sup>. — Médaillon analogue au MRA x 110<sup>1</sup> pour l'émail, la forme et la grandeur; renfermant une tête à rayons qui semble personnifier le soleil. B. D. L. Pl. X, fig. 14.

MRA x 242<sup>1</sup>. — Tesson analogue au tesson marqué MRA x 147<sup>1</sup>, avec rosaces plus petites, grises sur fond bleu. B. D. L. Pl. IX, fig. 16.

MRA x 243<sup>1</sup>. — Grande partie de la panse d'un beau vase du genre de MRA x 230<sup>1</sup>, mais ne portant que de l'émail bleu. Le dessin est fort compliqué, formé de feuilles, de fleurons et de pointillé. La forme du vase était fort élégante, autant que le tesson permet d'en juger. B. D. L.

MRA x 243<sup>2</sup>. — Idem plus petite. B. D. L. Pl. VIII, fig. 3.

MRA x 244<sup>1</sup>. — Tesson d'un vase analogue, mais d'autre dessin B. D. L. Pl. VIII, fig. 2.

MRA x 245<sup>1</sup>. — Tesson d'un autre vase analogue, mais de dessin différent, cœurs, arabesques etc., de grande élégance. Les fleurons et les cordons sont bleus sur fond gris. B. D. L. Pl. VIII, fig. 4.

N° 43. — Pot de même galbe que MRA x 320<sup>1</sup> et venant de même fabrication. Il est seulement un peu plus élancé et mesure 0<sup>m</sup>30 de haut, 0<sup>m</sup>10 seulement de diamètre à la panse, 0<sup>m</sup>075 sous la base et 0<sup>m</sup>07 au goulot. L'anse est terminée par un appendice enroulé, et le goulot porte un bec.

L'ornementation est composée de rosaces assez semblable à celle de MRA x 144<sup>1</sup>, mêlées de fleurons du genre MRA x 245<sup>1</sup>. Les premières sont couvertes d'émail grenat et les seconds ornés d'émail bleu. M. Pl. IX, fig. 15.

N° 44. — Même vase de même origine, de même fabrication, de même dimension, mais avec un goulot sans bec et plus long d'un centimètre.

L'ornementation est tout à fait analogue, quoique d'autre dessin. M. Pl. IX, fig. 19.

MRA x 246<sup>1</sup>. — Tesson de vase orné comme MRA x 147<sup>1</sup>. Les rosaces sont d'autre dessin. B. D. L. Pl. IX, fig. 10.

MRA x 250<sup>1</sup>. — Tesson d'un vase à ornementation presque identique à MRA x 212<sup>1</sup>. Trouvé avec le morceau MRA x 224<sup>1</sup>. Don de M. Fr. Gilot.

MRA x 257<sup>1</sup>. — Grand tesson de vase à ornementation fort semblable à celle de MRA x 245<sup>1</sup> B. D. L. Pl. VIII, fig. 4.

MRA x 258<sup>1</sup>. — Morceau de la panse d'un petit vase avec ornementation analogue à MRA x 245, mais en bande comme MRA x 336. B. D. L. Pl. VIII, fig. 5.

MRA x 270<sup>1</sup>. — Partie d'une petite cruche à panse sphérique et à goulot mince, d'ornementation analogue à MRA x 147<sup>1</sup>, mais dont les rosaces sont des losanges ornés d'entailles. B. D. L. Pl. IX, fig. 5 et 6.

N° 32. — Jolie petite cruche à goulot mince, portant le même motif d'ornementation que notre MRA x 270<sup>1</sup>, orné d'une autre rosace. Ce vase est en la possession de M. Soil, secrétaire de la société historique et archéologique de Tournay.

MRA x 271<sup>1</sup>. — Goulot d'un grand pot d'ornementation semblable, mais en losanges plus petits. B. D. L. Pl. IX, fig. 4.

MRA × 272<sup>1</sup>. — Goulot orné de rosaces semblables à MRA × 246<sup>1</sup>, mais entourées d'un second cercle. B. D. L.

MRA × 277<sup>1</sup>. — Goulot élégant, de la forme de celui du vase MRA × 21<sup>1</sup>, mais plus petit. Le mascaron du bec est remplacé par une fleur de lis assez grossièrement travaillée. B. D. L.

MRA × 302<sup>1</sup>. — Tesson tout-à-fait analogue à MRA × 224<sup>1</sup>, de même terre et de même origine, mais d'autre dessin, à émaux bleu et violacé.

MRA × 307<sup>1</sup>. — Tesson semblable à MRA × 148<sup>1</sup>, mais à rosaces différentes. C. C. P. Pl. IX, fig. 13.

MRA × 314<sup>1</sup>. — Tesson de pâte très blanche et très fine, fort ressemblant à MRA × 242<sup>1</sup> pour la forme de l'ornementation. Les rosaces sont un peu plus simples encore, ce n'est qu'un petit bouton hémisphérique entouré d'un cercle saillant. Ce tesson est de même origine que MRA × 224<sup>1</sup>, Pl. IX, fig. 11.

MRA × 315<sup>1</sup>. — Tesson du genre d'ornementation de MRA × 271<sup>1</sup>, de travail plus fin et plus saillant. Ce tesson est de même origine que le précédent.

MRA × 329<sup>1</sup>. — Tesson de terre très fine et très blanche, portant un mascaron bien fait, entouré d'ornements en relief, relevé d'émail bleu. Don de M. O. Gille. C. P. G. Pl. X, fig. 9.

MRA × 330<sup>1</sup>. — Tesson d'un beau vase à bandes de reliefs fort fins, orné de rubans d'émail bleu. Don de M. O. Gille. C. P. G. Pl. X, fig. 4.

MRA × 331<sup>1</sup>. — Tesson de vase semblable à MRA × 147, mais à rosaces d'autre dessin. Don de M. O. Gille. C. P. G. Pl. IX, fig. 17.

MRA × 332<sup>1</sup>. — Tesson de vase orné de losanges analogues à MRA × 49<sup>1</sup>, mais d'autre dessin et d'un seul émail. Pl. X, fig. 6. Don de M. O. Gille. C. P. G.

*Avec 2 doubles.*

MRA x 334<sup>1</sup>. — Tesson portant des bandes ou des chevrons d'ornements en relief comme MRA x 258<sup>1</sup>, couvert et bordé d'émail bleu. B. D. L. Pl. VIII, fig. 6.

MRA x 338<sup>1</sup>. — Tesson de vase du type de MRA x 141<sup>1</sup>, de même pâte blanche, avec émaux bleu et grenat, grand médaillon en reliefs etc.. Même origine que MRA x 224<sup>1</sup>.

MRA x 341<sup>1</sup>. — Tesson de vase du type de MRA x 141<sup>1</sup>, de même pâte blanche, avec émaux bleu et grenat, ornements de reliefs en bandes etc.. Même origine que MRA x 224.

---

GRÈS A ORNEMENTATION EN BANDES, OU EN BRANCHES RAMIFIÉES  
terminées par des fruits et des fleurs et autres motifs  
d'ornements analogues, faits à main levée sans moule.

MRA x 154<sup>1</sup>. — Grande portion d'un pot à large goulot, peu ventru, haut de 0<sup>m</sup>27, de forme élégante, chargé d'ornements spéciaux, tracés à la main, en végétation ramifiée; d'émail bleu, à rameaux terminés par des fleurons et des fruits de forme fanstatique en émail violacé, le tout travaillé en relief et en creux. Ce vase de rebut fut brisé pendant le vernissage. C. C. P. Pl. VII, fig. 1 et 3.

*Avec 8 doubles.*

MRA x 155<sup>1</sup>. — Fragment de la panse d'un pot couvert d'ornements en forme de bandes perpendiculaires ondulées à bords sinueux, tracées à la main en creux et en relief et couvertes d'émail alternativement bleu et violet. Rebuté au vernissage. C. C. C. Pl. VII, fig. 12.

MRA x 155<sup>2</sup>. — Partie du col d'un même vase, avec cordons et pointillés en relief, dans le même état. C. C. P.

MRA x 155<sup>3</sup>. — Partie de la base d'un même pot, dans le même état. C. C. P.

MRA x 155<sup>4</sup>. — Tesson d'un même vase, dans le même état. C. C. P.

MRA <sup>x</sup> 156<sup>1</sup>. — Tesson d'un vase à fleurons limités en creux, émaillés bleus et violacés; brisé pendant le vernissage. C. C. P.

MRA <sup>x</sup> 157<sup>1</sup>. — Idem avec rayures parallèles en chevron. C. C. P.

MRA <sup>x</sup> 158<sup>1</sup>. — Idem sans rayure, brisé pendant le vernissage. C. C. P.

MRA <sup>x</sup> 159<sup>1</sup>. — Idem, brisé pendant le vernissage. C. C. P.

MRA <sup>x</sup> 160<sup>1</sup>. — Idem, brisé pendant le vernissage. C. C. P.

MRA <sup>x</sup> 161<sup>1</sup>. — Base d'un pot tout cerclé de cordons en relief et de gorges émaillées en bleu et violacé, à panse unie violacée, rebuté au vernissage. C. C. P.

*Avec 10 doubles.*

MRA <sup>x</sup> 161<sup>1</sup>. — Partie supérieure d'un même vase, à gorge violacée et à panse bleue. C. C. P.

MRA <sup>x</sup> 221<sup>1</sup>. — Partie supérieure d'un grand vase, orné d'une bordure de relief en coquilles repoussées au ponce. C. C. P.

MRA <sup>x</sup> 234<sup>1</sup>. — Tesson de pot gris, émaillé de bleu, avec palmettes formées de fines rayures creuses parallèles, fort bien travaillées, dans le genre de MRA <sup>x</sup> 157<sup>1</sup>. B. D. L. Pl. X, fig. 16.

MRA <sup>x</sup> 238<sup>1</sup>. — Morceau d'un grand vase d'ornementation analogue à MRA <sup>x</sup> 155<sup>1</sup>, mais avec dessins en creux. B. D. L. Pl. XI, fig. 11.

MRA <sup>x</sup> 239<sup>1</sup>. — Morceau du goulot large d'un vase orné à la façon de MRA <sup>x</sup> 154<sup>1</sup>. B. D. L. Pl. VII, fig. 5.

MRA <sup>x</sup> 240<sup>1</sup>. — Morceau d'un autre vase analogue, à fleurons un peu différents. B. D. L. Pl. VII, fig. 2.

MRA <sup>x</sup> 240<sup>2</sup>. — Morceau d'un même vase. B. D. L.

MRA <sup>x</sup> 241<sup>1</sup>. — Tesson de vase à mêmes dessins que MRA <sup>x</sup> 154, portant le même fruit, mais des fleurons d'un autre type. C. C. P. Pl. VII, fig. 4.



MRA x 241<sup>2</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA x 241<sup>3</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA x 241<sup>4</sup>. — Idem. C. C. P.

MRA x 254<sup>1</sup>. — Tesson du goulot d'un vase analogue à MRA x 155<sup>1</sup>.

Ce goulot était orné de cordons et de gorges violacées. C. C. P.

MRA x 259<sup>1</sup>. — Tesson d'un vase à ornementation analogue à celle de MRA x 239<sup>1</sup>. Seulement ici les fleurons ne portent pas d'émail. B. D. L. Pl. VII, fig. 7.

MRA x 259<sup>2</sup>. — Autre tesson d'un vase semblable. B. D. L.

MRA x 259<sup>3</sup>. — Idem. B. D. L.

MRA x 260<sup>1</sup>. — Tesson d'ornementation analogue à MRA x 259<sup>1</sup>. B. D. L. Pl. VII, fig. 11.

MRA x 266<sup>1</sup>. — Tesson de même genre que MRA x 154, mais d'autre fleuron. B. D. L. Pl. VII, fig. 6.

MRA x 317<sup>1</sup>. — Tesson très fin, gris jaunâtre, à ornements bleu et grenat, semblables à MRA x 154<sup>1</sup>. De même origine que MRA x 224<sup>1</sup>.

MRA x 320<sup>1</sup>. — Joli vase à beaux dessins arborescents dont les rameaux supportent deux espèces de fleurons, l'une en rosaces à 6 pétales séparées par 6 lignes, l'autre en rosaces semblables, mais plus petites et feuillées à la base de deux sépales ou de deux folioles.

Ce vase est un pot à large goulot, de la même forme que MRA x 15<sup>1</sup>, haut de 0<sup>m</sup>23, large de 0<sup>m</sup>13 à la panse, 0<sup>m</sup>08 au goulot et 0<sup>m</sup>09 sous la base. Pl. VII, fig. 8, 9 et 10.

C'est un rebut tout raboteux par cuisson trop forte. M.

La collection de M. Génie à l'exposition renfermait un pot fort semblable sous tous les rapports.

PIÈCES DIVERSES.

MRA × 184<sup>1</sup>. — Tesson de la base d'un vase cerclé de quelques lignes de couleur jaune canari. Nous attachons peu d'importance à ce tesson isolé, cependant il pourrait être le résultat d'un essai, d'une tentative de perfectionnement. C. C. P.

MRA × 185<sup>1</sup>. — Partie de la panse d'un vase avec rosace, ou médaillon, portant au centre une ouverture; l'engobe en avait été imprimée. La rosace est décollée et perdue, mais le trou circulaire emporté dans le vase existe encore. L'épaule-ment de ce vase est orné de rosettes semblable à celle de MRA × 79<sup>1</sup>. B. B. B.

MRA × 185<sup>2</sup>. — Idem. B. B. B.

MRA × 206<sup>1</sup>. — Tesson d'un bord à moulures remarquables, qui semble avoir constitué un pied conique, servant de support à une coupe ou autre objet analogue. C. C. P.

MRA × 249<sup>1</sup>. — Petit vase fort mince, à moulures circulaires, en forme de turbine surmontée d'un mince mamelon, percé d'un trou dessous et cassé. B. B. B.

MRA × 273<sup>1</sup>. — Base en plateau arrondi, avec support émaillé bleu et violacé, qui semble être le pied d'un objet ou d'un vase indéterminable. B. D. L.

MRA × 340<sup>3</sup>. — Carreau émaillé, pour pavement d'appartement et revêtement de muraille, blanc gris, orné d'émail bleu limité à la pointe. Il mesure 0<sup>m</sup>12 et est épais de 0<sup>m</sup>016. Le dessin ne manque pas de grâce; c'est un grand fleuron à trois branches enroulées, comme on en rencontre beaucoup sur les pièces de Bouffroulx anciennes; ce fleuron est épargné sur un cercle plein d'émail bleu foncé et surmonté d'une espèce de lambrequin qui laisse tomber trois draperies ou passementerie à housses et à floches. Aux quatre coins une ornementation destinée à se raccorder aux carreaux voisins et à former des rosaces de réunion. Pl. VIII, fig. 14.

Cet appareil employé au fond d'une cheminée ou autour d'un lambris devait vraiment faire bel effet.

M. Crame-Dupire, qui a trouvé plusieurs de ces carreaux dans les rebus d'anciens fours sur les lieux de sa fabrique ancienne, a bien voulu nous en donner un spécimen.

---

### INSTRUMENTS DE FABRIQUE

MRA × 300<sup>1</sup>. — Petit triangle de support pour les pièces mises au four; en pâte d'une blancheur et d'une finesse remarquables, qui semble être de même vaine que la pâte des pièces N° 1 et MRA × 21<sup>1</sup>. C.C.P.

*Avec beaucoup de doubles.*

N° 27. — En la possession de M. Ol. Gille et venant des fouilles de la *Cour Pinette*, se trouvent deux moules ou matrices de terre, modelés et sculptés avant de passer à la cuisson, et ayant servi à mouler, sur la panse des vases, un médaillon portant un écu héraldique entouré d'ornements divers. On considérera avec nous, ces moules comme une grande rareté. Nous réservons au propriétaire le plaisir de publier la description détaillée de ces objets.

Le musée de la Porte de Hal, à Bruxelles, possède un moule de ce genre sous le N° J 152. Nous-mêmes en avons trouvé deux que nous allons décrire.

MRA × 182<sup>1</sup>. — Moule à empreinte d'une rosace en losange, divisée en 4 rosettes ornées. Cette matrice est en terre très fine et l'empreinte a 0<sup>m</sup>04 sur 0<sup>m</sup>03; elle se prolonge en manche comme un cachet ou un poinçon. Pl. V, fig. 5. B. B. B.

MRA × 183<sup>1</sup>. — Moule ou matrice de terre, en forme de plaque de 0<sup>m</sup>06 sur 0<sup>m</sup>05. L'empreinte est un médaillon offrant un grand M enjolivé de divers ornements, cœur etc. On pourrait aussi y voir une inscription illisible. C. C. P. Pl. V, fig. 6.

MRA x 326<sup>1</sup>. — Moule d'une grande tête a barbe ou *bartemann*, employé sur le goulot des vases et représentant une belle tête à grande barbe, dont les mèches entre-croisée encadrent un petit dessin offrant l'aspect d'une fleur de lis.

Ce moule trouvé dans les amas de décombres de l'ancienne fabrique de la rue de la Poterie, à Châtelet, nous a été donné par M. O. Gille. C. P. G. Pl. XII, fig. 27.

Charleroi, le 6 juillet 1880.

D. A. VAN BASTELAER.

## DOCUMENTS & PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

### RÉSUMÉ HISTORIQUE.

La plus ancienne trace, que l'on trouve dans l'histoire, de l'existence de la commune de Pont-de-Loup, de Châtelet, et de Bouffioux qui en étaient des dépendances, c'est une chartre de l'an 840, signée par l'empereur Louis le débonnaire, à Aix-la-Chapelle, et par laquelle ce souverain donne Marchiennes et Pont-de-Loup (Fonderloo) à un de ses seigneurs appelé Ekkart ou Erkart 1.

Le territoire de Pont-de-Loup était alors fort vaste; depuis la donation, trois autres communes s'y sont établies: Châtelet, Bouffioux et Pironchamp.

Pont-de-Loup autrefois était limité par Presle, où la tradition place le combat dont César fut le héros et l'historien; par Aiseau, commune érigée en marquisat au 17<sup>me</sup> siècle en faveur de la famille de Gâvre; par Villers-Potterie, jadis fief appartenant à la famille de Huns, dont le nom fait penser aux barbares; par Acoz, seigneurie de la famille de Marotte, dont le nom peut provenir des chevaliers de Saint-Jean d'Acre orthographié quelquefois d'Acoz, ces chevaliers pouvaient y avoir été propriétaires du bois qui porte encore le nom du Bois du Temple; par Couillet, jadis modeste hameau dépendant de Marchienne-au-Pont, donnée ainsi que Mont-sur-Marchiennes et Marcinelle à Ekkart et dont les deux seigneuries se touchaient ainsi à la station de Couillet.

---

1. Voir *Documents et rapports de la Société archéologique de Charleroi*, tome II, p. 80.

De l'autre côté de la Sambre, Pont-de-Loup touchait à Châteleineau, commune détachée du pays de Liège par une sentence de Rome et qui existait déjà en 1079, et enfin à Farciennes autre commune du pays de Liège qu'on retrouve au IX<sup>e</sup> siècle.

Vis-à-vis du *Castellum in aquis*, Châteleineau, s'éleva bientôt une modeste bourgade, dominée par un château, *castellum*, d'où le nom de Châtelet.

Plus loin en suivant la Biesme, de chaque côté de la vallée, là très encaissée, s'élevaient perchés en haut de rochers, comme deux nids d'aigle, les châteaux de Montreuil et de Montchevreuil ; à leur pied s'établit le village de Bouffioulx.

Dans une bulle de confirmation d'Innocent II en date de 1143, on trouve Marchiennes et Pont-de-Loup appartenant au chapitre de Liège, auquel cette propriété est confirmée en 1210 par le prince-évêque Hugues.

Plus tard, en 1230, on voit que Waltère, seigneur de Fontaine et voué de *Pont-der-Loup et de Chasteling*, cède ses droits au chapitre de Liège : celui-ci ne pouvant administrer sa lointaine seigneurie avait délégué ses pouvoirs au seigneur de Fontaine, qui les lui recéda. 1.

Au XIII<sup>e</sup> siècle apparaissent dans les archives communales, les potiers à Châtelet et à Pont-de-Loup, on lit dans les archives de la cathédrale de Liège, *Grande-compterie*. 2.

« Item quilibet lutifex, pro terra sui officii ibidem percepta  
« solvit IJ capones, VJ lovan et L ova, et nunc sunt ibi  
« IIII figuli. »

---

1. Waltère, seigneur de Fontaine, paraît avoir accordé de notables libertés aux gens de Châtelet, dont plusieurs voulaient le reconnaître comme véritable seigneur, au détriment du chapitre de Liège.

2. Pondrelus et Chestelon. Reg. E, 1, fol. XXX. Extrait du *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique* (1<sup>re</sup> livraison de 1880.) Van de Castele.

Il existait donc à cette date 4 potiers à Châtelet et Pont-de-Loupet l'un deux payait pour la terre dont il avait besoin pour son industrie, une redevance fixée à deux chapons, six sous de Louvain et cinquante œufs.

C'est probablement le droit que payaient alors les potiers pour pouvoir extraire de la terre plastique dans le bois de Châtelet, privilège dont ils jouissent encore.

Dans un registre déposé à Liège, stock du Brabant du XIV<sup>e</sup> siècle 1. on lit ce qui suit au mot *Bouffioul*.

« Item in loco dicto en Gerairsart justa Malangne, ac justa  
« heredes Cokeal et Vileir-le-potier, 1 bon. et VIII<sup>xx</sup> virg. »

Cette note signale ainsi à Bouffioux une propriété contenant un bonnier et 160 verges, située au lieu dit Gerairsart près Malagne 2. et de Villers-Potterie. Cette dernière commune portait alors le nom de Vileir-le-Potier, ces deux noms indiquent d'une manière bien claire que là aussi on a fabriqué de la poterie; nous en avons une autre preuve encore, M. Wauthy, géomètre à Gougny nous a signalé ce fait que lors de l'établissement de la route qui relie le centre de la commune d'Acoz à Villers-Potterie, on avait démoli sur le territoire d'Acoz, un four de potier ancien, et que les ouvriers qui ont assisté à la découverte lui ont dit avoir trouvé plusieurs fours semblables à Villers-Potterie, commune toute voisine.

Le four de potier que nous signalons était situé à environ cent mètres au-dessus du passage à niveau du chemin de fer à cinq ou six mètres du mur du pavé d'Acoz.

M. Philippe, échevin, et l'un des anciens de la commune nous a dit avoir connu le dernier potier; il portait le nom de

---

1. Reg. E, 4, fol. CCXXVI, même source.

2. De *mala ligni*, mauvais bois? Propriété située sur Bouffioux et appartenant à M. Octave Pirmez.

Jean Baulet et émigra à Temploux ; il allait prendre les terres nécessaires à la fabrication près de l'école de Lausprelle.

Les tessons que nous avons découverts nous montrent qu'il s'agissait de poterie de terre, ce n'est pas ce que nous cherchons.

Vers le milieu du siècle dernier les potiers de Bouffioux craignant sans doute de manquer de matière première, se rendirent à Villers-Potterie où, assisté de la justice de l'endroit, ils firent des recherches pour découvrir des couches de terres plastiques, ils en trouvèrent en effet, mais, selon le procès-verbal officiel que dressa alors la cour de justice et que nous avons eu en mains, les dépôts étaient trop peu importants pour pouvoir être exploités fructueusement.

M. Wauthy, que nous remercions ici de son obligeance, nous a signalé l'existence à Villers-Potterie d'un banc de terre plastique qui traverse la terre dite *Sauvelon* appartenant à M<sup>lle</sup> Phaloe Pirmez ; s'il n'a pas été exploité c'est que cette terre n'est pas convenable pour la fabrication des grès.

On lit encore dans un registre aux cens et rentes de la *Grande compterie* de la cathédrale Saint-Lambert, année 1462, sous la rubrique :

« Ponderloz, d'une halle antique. »

« Item Petrus dictus Pierre de Moncheal pro cessura seu loco ubi *antiqua halla* consuevit stare iij mod. spelt. « héritaire. 1. »

Ce qui dénoterait qu'au XV<sup>e</sup> siècle le commerce de Pont-de-Loup datait déjà de fort longtemps. Il s'agit ici de la halle de Pont-de-Loup, d'une halle au grain sans doute, car celle de Châtelet n'a été établie qu'en 1545. On lit en effet dans le *Mémoire de démonstration des droits de supériorité du chapitre*

---

1. Loco citato.



*cathédrale de Liège sur le territoire de Pont de loup, Chastelet et Marchiennes* 1., article n° 17.

« Le 11 Septembre 1545, sur la supplique des gens de Chastelet le chapitre a consenti qu'ils puissent lever à frais six cents florins pour l'érection d'une halle, à quel effet le chapitre leurs at accorde aussi cinquante arbres ou chesnes hors de ses bois le quinze de février 1546 ».

Nous devons à M. Fr. Gilot, notre conservateur-adjoint, l'extrait suivant d'un registre de comptes de l'église de Farciennes commençant en 1524 et finissant en 1541.

« 1528. — Idem par ordonnance de Jehā Toussain doit Jehā Garo le poty de Bouffioul une rente qu'il doit, mōtant chun an, à 3 florins 15 pat. sur la maison qui fut à Mathelet Mathy. »

Cette maison passa dans la suite aux Moffroy, puis au commencement de ce siècle, aux Camberlin, deux familles de potiers elles-mêmes.

En 1564 le Chapitre de Liège autorise la ville de Châtelet à établir une foire le 5 d'octobre après examen et mûre délibération.

Les archives de la *Grande compterie* 2. parlent de grands édifices situés à Pont-de-Loup : « Item sunt edificia magna in Pondœlus et in Vinea ». L'endroit qui portait le nom de *Vinea* est certainement le lieu connu aujourd'hui sous le nom de *vigne*, petite campagne située en dehors de la commune et où, selon les habitants du lieu, s'élevait jadis un château voisin d'étangs, dont le seigneur faisait battre la nuit les eaux par ses serfs, afin d'empêcher leurs coassements qui le tenaient éveillé. On voit encore dans la vallée voisine les digues de ces étangs.

---

1. Ce mémoire a été produit au procès intenté en 1751 par les maîtres gouverneurs du métier des potiers de pierre à Nicolas Gibon, et est resté dans les archives du franc métier que nous avons en main.

2. Reg. E, 1, fol. XXXI V°.

Pont-de-Loup avait anciennement une plus grande importance relative que celle qu'il a actuellement ; cette commune a été ruinée de fond en comble, lors des guerres de Louis XIV, guerres néfastes pour nos contrées, le Prince de Condé y établit son quartier général, d'où ses troupes rançonnaient le pays. Il n'y resta alors que quatre maisons debout 1.

Le registre des archives de Liège dit qu'il se trouvait de grands édifices à Pont-de-Loup, il fait sans doute allusion aux bâtiments qui s'élevaient au lieu dit *Maison du Roi*. Là, selon l'opinion populaire, se trouvaient de grandes constructions, c'était peut-être un rendez-vous de chasse, datant de l'époque carlovingienne.

Au XIV<sup>e</sup> siècle on retrouve dans le registre précité 2. l'annotation suivante :

« Pondrelouz. »

« Item Symon li colostres, J cap. et DD sor le cortil al  
« poterie, tenant al tenue mandelle et allé coutrelle noz  
« saing (neurs.) »

« .... Item quilibet lutifex debet pro terra sui officii, duos  
« cap. VJ lovanien. et L ova in pascate. »

Le lieu appelé la Coutrelle (de *Cultura*, culture) existe encore à Pont-de-Loup, il est voisin de la *Vinea*.

Le registre dit encore 3.

« Pondrelouz et Chesteling.

« Item debent dicti domini in die beati Stephani famulis  
« lutifigulorum portantibus capon. et alia debita per eosdem  
« expens. numos et sarta virida et recepit villicus ea q.  
« debent sup (ra) d (ic) ti et solvi expensas. »

---

1. Archives de la commune, consultées par le regretté M<sup>r</sup> O. Gille.

2. E, 4, f<sup>o</sup>. CCXLIII.

3. fol. CCXLV, V<sup>o</sup>

« Pont-de-Loup et Châtelet.

« De même au jour Saint Etienne, les seigneurs dont il a été parlé, doivent donner aux serviteurs des potiers portant les chapons et les autres choses qui sont dues, des pièces de monnaies, des sarraus (?) verts. Et le fermier a reçu (ce que) doivent les seigneurs susdits et il a payé ses dettes. »

Nous avons trouvé dans les papiers des potiers aux siècles suivants, la preuve qu'ils ont payé longtemps les droits de la Saint Etienne, *non à Liège, mais à Châtelet* et que le chapitre leur payait à diner ainsi qu'à leurs dames, dans la *même ville*. On comprend qu'alors surtout que les communications étaient difficiles, ils n'allaient pas à Liège porter des chapons et des pots pour avoir à diner, surtout avec leur femme. Il y avait un receveur des droit du Chapitre à Châtelet. Les vases de grès retrouvés à Liège n'y sont pas arrivés de cette façon. Ils sont là comme sont encore dans tout notre royaume de Belgique et dans le nord de la France les vases qu'y ont expédiés les anciens potiers, ainsi que nous le verrons plus loin.

Quoiqu'il en soit, il y a eu des potiers à Pont-de-Loup comme à Villers-Potterie, à Acoz, mais quelles poteries y a-t-on fabriqués? Rien ne nous dit que ce soient des poteries de grès et surtout de grès artistique, les seuls qui nous occupent actuellement, nous ne cherchons pas à faire une histoire de la poterie dans notre pays, mais bien à revendiquer pour deux de nos communes l'honneur d'avoir produit des vases de luxe.

Il est un fait avancé par l'écrivain qui a mis au jour les notes dont nous venons de parler et que nous ne pouvons accepter légèrement : selon lui la terre de Bouffioulx relevait du seigneur de Florennes (Namur), dont le chapitre de Saint-Lambert la tenait en fief.

Nous avons toujours considéré la commune de Bouffioulx

comme détachée de celle de Châtelet, nous ne l'avons vue nulle part figurant au nombre des communautés dépendantes du comté de Namur, comme les communes voisines, Acoz, Gerpennes, Villers-Potterie, qui dépendaient du baillage de Bouvignes. 1. La seigneurie de Bouffioux a pu être cédée au seigneur de Florennes. Les ventes de seigneuries à des nobles étrangers se voyait souvent dans les temps féodaux. On vendait comme une marchandise au plus offrant des propriétés seigneuriales, des droits de dîmes, des droits pour la collation des cures etc., etc. Bouffioux a pu se trouver dans ce cas. Quoiqu'il en soit sa liaison était très intime avec Châtelet, on le voit déjà par les droits qu'avaient ses potiers comme ceux de Pont-de-Loup d'extraire de la terre plastique, on le voit mieux encore par certain article du manuscrit cité plus haut et relatant les *droits de supériorité du très illustre chapitre cathédrale de Liège, sur Chastelet, Pont-de-Loup et Bouffioux*. On lit à l'article 13.

« L'an 1534, ceux de Châtelet supplièrent que le Chapitre « de Liège (Seigneur de Châtelet) voulut permettre la conti-  
« nuation des gabelles cy devant supprimées de son autorité  
« afin de fournir aux debtes contractées par les communautés  
« de Pont-de-Loup, Chastelet et Bouffioux, ce que le chapitre  
« accordat le 7<sup>me</sup> de febvrier 1534 jusqu'à révocation, à charge  
« pourtant de rendre compte tous les ans au Chapitre ou a  
« ses députés. »

Bouffioux payait donc certaines contributions « Les gabelles » avec Châtelet et Pont-de-Loup, ce qui indique que sous certains rapports leurs intérêts étaient confondus.

Il y a mieux que cela à l'égard des contributions ; les communautés de Pont-de-Loup et de Bouffioux, ont réclamé la mise en pratique des anciens usages, nous lisons à l'article 16.

---

1. Voir GAILLOT. Histoire du comté de Namur.

« Sur diverses plaintes des habitants de Pont-de-Loup et  
« Bouffioux disant *que contre leur ancien usage et coutume*  
« *de contribuer avec ceux de Chastelet*, la justice du lieu avait  
« augmenté la taxe. Le Chapitre ayant veu les raisons,  
« produites de part et d'autre et entendu les députés res-  
« pectifs ordonnat que le tout resterait en surseance jusqu'à  
« la feste de saint Jean et qu'entretemps, s'il y avait une taxe  
« à collecter, elle se payat selon l'ancienne matricule pour  
« après avoir entendu leurs confrères députés à cette affaire  
« être ultérieurement ordonné ce qui serat de justice et de  
« raison le 10 Juin 1540. »

Il est bon de remarquer que ce qu'on appelait jadis  
*anciennes coutumes* avait toujours ou presque toujours  
plusieurs siècles d'existence. Ce qu'avaient fait les pères  
servait presque toujours de règle à ce que devaient faire les  
fils.

Nous lisons encore au n° 77 :

« Le 13 décembre 1604, sur la supplique du magistrat de  
« Chastelet se plaignant que les habitants de Bouffioux et  
« Pont-de-Loup refusaient de payer leurs taxes selon le  
« nombre des personnes et les facultés d'un chacun, le  
« chapitre ordonna que cette supplique fut communiquée à  
« la partie adverse pour être ensuite ordonné selon le droit. »

Au n° 80, nous voyons qu'en 1606, les gens de Châtelet  
demandent qu'on exécute les réglemens de police faits  
pour Châtelet et Bouffioux etc., etc.

En résumé les quatre potiers dont nous avons parlé plus  
haut, existant à Pont-de-Loup et à Châtelet au XIII<sup>e</sup> siècle  
ne fabriquaient pas de grès orné. Peut-être dans la suite,  
si l'on en croit la tradition, arrivèrent à Bouffioux, (on cite  
cette commune comme existant alors), des potiers d'Allema-  
gne qui importèrent chez nous la poterie de grès orné.

En effet les pièces des procès que subirent les potiers de

Bouffioux pour soutenir leurs privilèges, (ils en soutinrent douze en deux siècles,) disent que Bouffioux doit son origine aux potiers qui vinrent s'y établir, attirés par le voisinage des gisements de terre plastiques.

Parmi les potiers venant d'Allemagne, la tradition cite les aïeux de la famille qui porte encore le nom de Crame.

Dès le XIV<sup>e</sup> siècle, le chapitre de la cathédrale de Liège connaissait l'existence à Châtelet, de terre convenable pour la fabrication des grès, c'est ce qui aura attiré sur la seigneurie quelques potiers venant des bords du Rhin. Telle doit être l'origine du grès orné à Châtelet et à Bouffioux. Ce ne doit pas être la première de ces communes qui aura pris l'initiative de l'établissement de cette industrie, car certes la communauté, modeste alors, n'aurait pas accordé à Pont-de-Loup le privilège de pouvoir extraire de la terre dans ses bois.

---

## LE REGISTRE ET LES ARCHIVES DU FRANC-MÉTIER.

Comme nous l'avons dit Bouffioux et Châtelet ont eu le rare bonheur de conserver les archives de leur ancien franc métier. Nous disons le rare bonheur et nous insistons, pour appeler sur ce point l'attention des hommes spéciaux; car parmi tous les centres de fabrication ancienne qui se posent en rivaux de nos localités wallones pour la production des grès ornés et leur fourniture dans les Pays-Bas, pas un ne se trouve dans les mêmes conditions, pas un seul n'a conservé les preuves écrites de son industrie, ni les titres de son histoire commerciale. Les *fermes* ou coffres aux archives ont disparu; nos localités seules ont eu la chance de les conserver et nous en profitons aujourd'hui dans l'intérêt de la vérité historique locale.

Nous laissons maintenant la parole aux greffiers qui ont écrit les chartes du bon métier des potiers de pierre, qui ont transcrit au registre officiel les procès-verbaux de réunion de maîtres ; nous ne faisons qu'y ajouter quelques notes pour en faciliter l'intelligence.

La première page du registre de la corporation porte :

« *Registe appartenan au bon mestier des potirs de pier de la ville de Chestelet Bouffioule et Pont-de-Loup.* »

Et plus bas :

« Déposé au greffe de Chastelet par le sieur Alexis Bertrand, sique constitué du franc mettier des pottiers, ce 17 maye 1772 en cause qu'ils soustiennent contre la ville par devant la cour dudit lieu. *Testor* M. J. Joins, greffier de Chastelet. Retiré du greffe par ledit sieur Bertrand ce 28<sup>me</sup> maye 1772. *Testor* M. J. Joins greffier. »

---

## LES CHARTES.

La première charte du livre est l'accord fait entre les potiers relativement à la police du métier.

La seconde est la convention faite entre les potiers et la ville de Châtelet.

Ces deux chartes ont été homologuées par le chapitre de la cathédrale de Liège.

La troisième charte est un complément donné à la seconde par le chapitre.

« Sensuite la coppie du contract et privilège passé entre messieurs le Doien et Chapitre de la Cathédrale eglise de Liège et les Maitres potiers de pierre de Chestelet Pon-de-loup et Bouffioult.

« Nous Doyen et Chapitre de la Cathédrale église de Liège 1.

« A tous ceulz ausquelz noz présentes lettres d'approbation confirmation et autorisation parviendront salut. Savoir faisons que nous avons reçu deux accords et contractz faitz entre les pottiers tant de Chastelet, comme de Bouffioux et entre iceulx maitres pottiers d'une part et les maitres des villes et Communauté de Chastelet d'autre part, touchant le réglemant et police dudict mestier desquels les contenus sensuivent de mot à mot, et sont telz. L'an XV<sup>e</sup> quatre vingt et quinze du mois de Décembre le XXVI jour personnellement constitué par devant moy notaire et ses témoins cy embas dénommez, Bertrand Bertrand, Jacques Bertrand, Barbe relicte de feu Pierre Gibon, Barbe relicte de feu Pirchon-Bertrand, Jean Bertrand, Jean le Montuyer, Jean Gibon, Nicolas Crame, Jean Pirchon, Jean Leurquin, George Crame et Jean Bertrand dit Visnons, tous maitres pottiers tant de Chastelet comme de Bouffiout 2.

« Lesquels unanimement et d'un commun consentement de leur franche et pure volonté, sans aucune contrainte, pour autant que leur art de potterye tendoit totalement en ruyne 3. ont consenty et accordé et par la présente consentent et accordent que :

« *Deffense de point besoinger depuis le Noël jusqu'à la Purification.* — Depuis le jour de Noël et par chacun an et ce à toujours irrévocablement jusqu'à lendemain de la Purification Notre-Dame qu'on dict Chandeleur, leur dit art et styl à faire

---

1. Le Chapitre de l'église cathédrale de Liège était Seigneur de Châtelet, Pont-de-Loup et Bouffioux ; on croit qu'il en avait fait l'acquisition à Eckkart, car la charte de donation par Louis-le-Debonnaire se trouvait dans ses archives. Cependant il est à remarquer que la bulle de confirmation de propriété ou d'acquisition d'Innocent XI date de 1143.

2. Les maitres potiers étaient au nombre de 12.

Le métier « tendait totalement en ruyne ». Il est donc à présumer qu'il était déjà ancien.



pot de pier et tourner la rüe 1. cesserat. A peine que celui ou ceulx qui seroient trouvés contrevenant au predict accord et consentement, serat ou seront attaints de l'amende de cens florins de Brabant à payer la moitié aux révérents, vénérables, nobles et très honorez seigneurs Messeigneurs de la cathedrale église de Liége, Seigneurs du dit Chastelet et Bouffioult et l'autre moictié au prouffit des Maîtres du dit styl de la potterye.

« *Salaires des serviteurs.* — Item ne poldront les dits maitres pottiers mettre en œuvre aulcuns serviteurs ou leur donner aulcuns droictz davantaige pour estre servys, que ce ne soit du gret, adveu ou censement des dists maitres, à la mesme peine que dessus, n'y donner a yceux serviteurs plus avant pour le commun cent, lequel doit contenir quatre planches d'ouvraiges, assavoir pour chacun cinque patars selon le styl commun et revenant chacun cent et cul coppé 2. a sept patars et demy.

« *Quels serviteurs les maitres peuvent prendre ou apprendre.* — Item ne poldront mettre en œuvre ny aprendre aucuns serviteurs à tourner pot sur les dites rües, estrangiers n'y des dits lieux qu'il ne soit fils de bourgeois de Chastelet Bouffioult ou Pont-de-Loups et du gret et consentement des maitres pottiers modernes et futurs sur l'amende que dessus.

« *Peine que encourrent ceulx qui reçoivent serviteurs fugitifs.* — Item si aulcuns serviteurs du dist styl s'en alloient ailleurs pour besoingner du dist styl, abandonnant leurs maitres et

---

1. Les vases de terre, presque tous de forme circulaire, se tournent à l'aide d'une roue mise en mouvement par un moteur quelconque.

Depuis le 23 décembre jusqu'au 2 février, on ne pouvait ainsi fabriquer des pots de grès, on voulait limiter la production.

2. Le pot étant tourné est enlevé de la roue et après un commencement de dessiccation le dessous ou *cul* est recoupé et fini au couteau.

services, nuls des dits maitres en cas quilz retournassent ne poldront par après les reprendre et mettre en œuvre sur la même peine que dessus et à payer irrémisiblement par les contraventeurs.

« *On ne peut mettre en œuvre serviteurs estrangers sur peine.* — Item s'il venoit aucuns serviteurs estrangers et hors desdits lieux maitres modernes et futurs ne les poldront recevoir n'y mettre en œuvre, que ce ne soit par l'adveu et consentement desdits maitres sur la même peine que dict est.

« *On ne peut mettre en œuvre maitres estrangers ny leur donner assistance.* — Item si aucuns maitres estrangers modernes soit voluisent au futur rabattre sous les juridictions de mesdits seigneurs, assavoir Chastelet Bouffiout et Pont-de-Loup, iceulx desdits maitres modernes promettent de ne point les mettre en œuvre, donner faveur ny assistance sur peine par icelluy ou ceulx qui veudraient contrevenir à la promesse susdite de l'amende comme dessus.

« *On ne peut faire marchandise de la terre des pots.* — Item nuls des dicts maitres ne poldront ou debveront permettre faire marchandise de la terre des pots trouvée sous la juridiction de mesdits seigneurs pour la transporter à aultres maitres estrangers et hors des dits lieux sur peine de confiscation de la dite terre des chevaux et harnatz et de l'amende preditte. 1.

« *Jour deslir nouveaux maitres et distribuer les serviteurs.* — Item les maitres feront et choisiront chacun an le jour Saint Estiene 2. deux maitres pour régir et gouverner les

---

1. Cette défense de transporter la terre à pots hors de trois communes semblerait indiquer l'existence dans les environs d'autres fabriques de grès.

2. St Etienne est le patron des potiers ; sa statue qui se trouve dans l'église de Bouffioux, porte un tablier dans lequel on voit des boules de terre et des pierres qui ont servi à le lapider.

affaires dudit styl ou mestier ; lesquels dits maitres auront la charge de pourvoir chacuns maitres des serviteurs pour besoigner chacun selon sa faculté et moyens, aultant aux petits qu'aux grands. 1.

« *Comment on doit poursuivre les larrons de terre.* — Item lesdits maitres ont promis et promettent chacun en leur regard, en cas qu'ils trouvassent aucuns estrangers avecque chevaulx et harnatz pour desrober et charrer leurs terres ; s'ils sont fortz assez poldront prendre et arester lesdits chevaulx harnatz et personne, s'ils ne sont fortz assez d'en faire rapport auxdits deux maitres et yceulx maitres subjects d'en faire rapport arrier à l'officier recepveur de mesdits seigneurs pour les poursuyvre et chastoyer. 2.

« *Règle pour les fosses à tirer terre.* — Item les dits maitres potiers ont accordé et accordent que doresnavant ils ne poldront avoir sinon chacun une fosse pour tirer la terre jusque à la fin de la vaine et si aucuns abandonnassent leurs dites fosses par le terme de trois jours ouvrables, un aultre la poldrat reprendre et faire son prouffiet des dites terres restantes ; et ne poldront faire leur dictes fosses plus proches l'une de l'autre que de six pieds sur peine de l'amende de vingt florins à applicquer la moitié aux dits seigneurs et l'aultre moitié au dit mestier avec restitution de tous dommaiges et intérests envers celluy quy sera trouvé offensé.

« *Reigle d'ensuyvre les vaines et faire nouvelle fosse.* — Item si et après que la fosse sera widée, quevist aucunes

---

1. Les 2 maitres élus tiraient au sort les ouvriers, entre les différents maitres ; le plus souvent les ouvriers allaient travailler de fabrique à fabrique, suivant des jours désignés.

2. Cet article confirme ce qui a été dit plus haut qu'il devait y avoir des poteries de grès dans le voisinage, puisque l'on pouvait venir dérober de la terre avec chariots.

terres tirées et jettées sur ladite vaine, celluy qui voldrat faire nouvelle fosse pour tirer les dites terres sera tenu de transporter la terre qui lui donnerat empeschement à faire ladite fosse assez proche dillecque à la plus moindre foulle que faire se poldrât à ses despens et faire lors la fosse et poursuyvre la vaine sans pouvoir aller ailleurs jusque à ce qu'il aurat moyen de poursuivre ladite vaine sur la même peine que dict est desdits vingt florins.

« *Comment les deux maîtres du mestier se doibvent gouverner pour scavoir empescher de tourner la rüe entre le Noël et la Purification.* — Item seront tenus les dits deux maîtres d'aller chacun an parmy les maisons des aultres maîtres ouvriers avecq un serviteur sermenté qu'ils choisiront entre eulx, pour illecque prendre regard et faire visitation, s'il y auroit aucuns qui besoigneroient pendant le terme du Noël jusques la Purification, et s'ils trouvoient aucuns contraven-teurs à ce que dit est ils poldront librement oster et lever leurs ruwes tournantes, outre lamende desdits cent florins de laquelle ils seront atteints, voir et bien entendu qu'ils les dits deux maîtres poldront librement et franchement lever les dites ruwes et remporter les boutons en leur maisons pour les avoir en leur puissance et retenir jusques au jour de la dite Purification.

« *Deffense de poinct empescher les deux maîtres à lever les ruwes et emporter les boutons.* — Item les dits maîtres ouvriers ne poldront et ne debveront en faiets et en dicts empescher les dits deux maîtres à lever les dites ruwes et remporter les dits boutons n'y leur donner aucunes menasses, sur peine de l'amende de vingt florins à appliquer comme dict est.

« *Clause finale serment et obligation passé par tous les pottiers.* — Et en cas que mesdits seigneurs soient au près du dist contract consentant et approuvant icelluy, ils lesdits maîtres ouvriers tant conjointement que divisement ont

promis, juré et par la présente promettent et jurent de icelluy contract maintenir inviolablement et à toujours en tous et quelconques ses points et articles, sans jamais aller ou faire aller au contraire par nulles voyes et manières que ce soit, soulz et par obligation de leur personne et de tous et quelconques de leurs biens meubles et immeubles présens et futurs. Faict et passé au dit lieu de Chastelet en la maison et habitation dudit notaire le jour de S<sup>t</sup>-Etienne en présence de Colard Hannekart et Jean Cornet le jeune, ambedeux, bourgeois du dict Chastelet, comme témoins au premis requis et huichez et appelez les an mois et jour susdicts; ainsi signé Jean Cornet notaire au premis requis. »

---

« **Accord des pottiers avec la communauté de Chastelet.** »

« Accords et appointements des pottiers de Chastelet, Bouffioult et Pont-de-Loup avecque la ville et communauté dudit Chastelet.

« *Ceux qui peuvent le stil des pottiers apprendre.* — Premier que doresnavant nul estrangier ou aultre que les enfans des bourgeois de Chastelet, Bouffioult et Pont-de-Loup ne seront admis au mettier des pottiers, si ce n'est du consentement du maitre de ville de la communauté de Chastelet ou du Chapitre de Liége.

« *Pour quelle espace on peult se pourvoir de terre.* — Que les pottiers d'icy après ne tireront des fosses au Boys de la communauté dudit Chastelet d'avantaige de terres qu'ils n'auroient besoing pour user l'espace d'un an ou deux au plus, sans qu'ils ne puissent faire plus grande provision.

« *Remplir les fosses.* — Que doresnavant les fosses asquelles ils ne tireront plus les rempliront au plustot que faire se pourra.

« *Regle pour coper boys pour s'enaidier aux fosses.* — Qu'ils n'abatteront nulz grands arbres ou chesnes formez sans congé

de la communauté ou maitre, de la ville et point autrement, que suivant les reformatiions des bois au pays de Liège dernièrement faictes 1. et comme en icelles est contenu, quand au menu boys duquel ils s'aident à remparer leurs fosses et autrement endroit d'icelles. 2. Ils poldront prendre et user tel boys qu'il croistra autour de la fosse à la moindre foulle et domaisges que faire se pourra.

« *L'on ne peut faire nouvelle fosse si on n'at évacué la vaine.*

— Qu'ils n'entrepndront de faire nouvelles fosse si premier ils n'ont poursuivis et évacués la vaine de celles esuelles ils auront commencé à besoigner.

« *Redevableté des pottiers, à la communauté de Chastelet.*

— Que d'icy en avant, pour récompense du dommaige et dégast quy se sont par eux esdits Boys de la communauté de Chastelet, yceulx pottiers tant de Chastelet que de Bouffioult paieront à ladite communauté tous les ans, pour chascune rüe plantée, iceulx de Bouffioult trente patards de Brabant et lesdits de Chastelet deux patards semblables, au dessus des droietz ordinaires des seigneurs du chapittre de S<sup>t</sup>-Lambert. 3.

« *Peine contre ceux qui vendent ou donnent la terre de pots.* — Que iceulx pottiers ne meneront hors de la terre et hauteur de Chastelet ny feront charier ailleurs et ne donneront des terres ou argiles tirées des bois de la communauté, comme dit est, sur paine de confiscation des terres chariées et chevaux pour la première fois, et pour la deuxiesme fois

---

1. Il s'agit ici de l'édit du Prince-Évêque, George d'Autriche, publié au peron de Liège en 1551. Voir LOUVREX. *Recueil contenant les Edits*. 2<sup>me</sup> partie, fol. 441.

2. Afin que les parois des fosses ne puissent tomber, les potiers peuvent cueillir des menus bois pour les « remparer » les étançonner.

3. La différence du rendage payé par les potiers de Châtelet et de Bouffioulx semble indiquer que les communautés étaient bien distinctes, puisque leurs habitants payaient des droits différents.

quiconque y contreviendra sera privé du mestier et chastier des paines arbitraires des seigneurs ou leur officier.

« *Il n'y a que les pottiers qui peuvent tirer terre sans licence.* — Que nul estranger ne pourra, sans licence et congé des seigneurs, tirer terre ou argiles si non ceulx du mestier et eulx ou leurs serviteurs.

« *Clause finale.* — Ce at été ainsi faict passé et accordé, esté comme dessus et aux conditions devisés et restrictions mentionnées au contract faict par les dits pottiers l'an 1595, le vingt-sixième de décembre es mains des révérends nobles et généreux Winand de Wingarde, prévost de Fosse, Hansennes et Jean Dullarde, prévost de Saint-Paul, grand compteur pour le temps, ambedeux, chanoines de la cathédrale église de Liége et du vénérable chapittre dicelle commis et députés; présents illecqz, Bertrand Bertrand, Jean Gibon maitres choisis des pottiers communs pour cette année, Jean Bertrand dit Pirchon, Jean Leurkin et Jean Bertrand tous maitres pottiers et Mathieu Menu maître de ville de Chastelet pour eulx, et leurs consorts et la dite communauté et la ville de Chastelet. Le premis respectivement acceptant le tout sous le bon plaisir du vénérable chapittre, l'an XV cent nonante six le neuffième du mois de juin audit lieu de Chastelet. Ainsi soussigné et ordonnancé de mesdits révérends et nobles seigneurs. Jch : Rondach.

« *Clause d'autorisation approbation et confirmation dudist bon mestier.* — Pro Tib. Helie nottarius assumptus. Et comme de la part desdits maitres nous at esté supplié notre plaisir fuist d'approuver confirmer et autoriser lesdits accord. Pour ce est il qu'après avoir meurement examiné et trouvé justes et équitables lesdits accords les avons de notre autorité approuvé, confirmé et autorisé et les approuvons, confirmons et autorisons par cestes; ordonnons et commandons que doresnavant ils soyent suivys et observés en tous et chacun leurs poinets et articles selon leur forme et tenure.

« Donné en notre chapittre sous notre scel et signature de notre notaire et secretaire, l'an XV cent nonante cinq, du moys de Juin le XIII<sup>e</sup> jour. Et plus bas estoit escryt: Par ordonnance expresse des révérends illustres nobles et généreux seigneurs messieurs les doyen et chapittre de la cathédrale église de Liége susdits et estoit signé. Tib. Hélié notaire et y estoit pendant le scel dudit chapittre en cire verte.

« Collation faite à la lettre originelle d'autorisation dudit bon mestier des pottiers à faire pot de pierre, la présente copie ci dessus enregistrée y a esté par moy soussigné notaire et secretaire juré dudit bon mestier trouvé de mot à aultre concorder en signe de vérité ay icy apposé mon signe manuel accoustumé le XXVI<sup>e</sup> je juillet 1596. »

« J. N. de BAVAY, notaire et secretaire  
dudit bon mestier, 1596. »

« Aultre copie de ce qui est endossé à la lettre originelle.

« Nous DOYEN et chapitre de la cathedrale église de Liége à tous ceulx quy ces présentes verront et lire orront, salut scavoir faisons que receu avons l'humble resqueste à nous présentée par Jean Bertrand, l'ung des maitres pottiers de pierre de notre ville et seigneurie de Chastelet pour et au nom de tout les corps du bon mestier des pottiers de pierres dudit Chastelet, Bouffioult et Pont-de-Loup pour lesquels se faisait partye, contenant comme eu l'approbation notre des contracts dernier escripts entre le dit mestier et communauté de Chastelet. se voient au dernier accore et appointement fait entre lesdites parties le neuffieme de Juing nonante et cinque et en ladite approbation inséré, obmys quelques poincts et clauses de beaucoup importantes tant à nous que aux maitres et bon mestier susdit suppléant que ce qui seroit obmis voulissions ajouter. Partant est-il qu'apres avoir



dessus advisé, avons de notre autorité au premier article dudit accord et appointement du IX<sup>me</sup> de Juing nonante cinque adjouté les points et conditions soubescriptes. Et le quel article pour ce, changeons, moderons et extendons en la forme et manière suivante :

« Premier ; que doresnavant nul estranger ou aultre que les enfants de bourgeois de Chastelet, Bouffioult et Pont-de-Loup ne seront admys audit mestier des pottiers de pierre sy ce n'est du consentement des maitres de ville dudit Chastelet et des maitres et gouverneurs dudit mestier quy seront pour le temps conjointement et indivisement, voir en payant par iceulx quy seront admys six florins Brabant, la moictié à notre prouffict et l'autre audit mestier.

« Item ; que nuls fils de maitre ne pourra estre admis audit mestier pour besoigner comme maitre et à soi même que : premier ; il n'ayt faict relief d'icelluy en payant trois florins Brabant à repartir comme dict est, moictié à nous, moictié audit mestier. En outre lesdits estrangers et tous aultres qui ne seront fils de maitres debveront par nous faire advouer et ratifier leur admission devant lequel adveu ne pourront n'y debveront de tel mestier user et besoigner. Et s'y aulcun présumast, avant d'avoir satisfait aux conditions prescrites user de tel mestier, il escherra en peine et amende de cent florins de Brabant à payer moittié à nous, moictié audit mestier pour le temps en ferons la poursuite. Demeurant au reste en force et vigueur toutes autres réserves et conditions devant escriptes ausquelles par cestes n'entendons oultre et au dessus du premis déroghuer.

« Et affin que ce soit ferme chose, stable et vaillable, avons les présentes faict soubsigner par notre notaire soubescryt, l'an de la saincte nativité notre seigneur, mil cinq cent nonante six, du moys de janvier le vingt quatrième jour. Et plus bas estait escrip : Par ordonnance des révérends, illustres

et généreux mes très honorés seigneurs les doyen et chapitre susdit et estoit signé Tib. Helie notaire. Collation faite à l'originelle. Addition et modération escript au dos de la lettre d'approbation et confirmation dudict francqs mestier. La présente copye y at esté trouvée de mot à aultre concorder par moy soussigné notaire et secrétaire dudit bon mestier; en signe de vérité ay la présente soussigné de mon signe manuel accoutumé, ce XXVI<sup>e</sup> de juillet 1596.

« J. N. de BAVAY, notaire et secrétaire,  
dudit bon mestrier, 1596. »

---

## LES PROCÈS-VERBAUX

A la suite des chartes qu'on vient de lire, se trouvent dans le registre des potiers plusieurs pages en blanc et la fin d'un acte de réception d'un maître potier; trouvé « idoine et capable » par Jean Leurkin et George Crame, pour lors maîtres du métier.

Après cette lacune la série des procès-verbaux d'assemblée du franc métier est complète. Ils sont généralement signé par le notaire de Châtelet, greffier, secrétaire de la corporation. Cependant, beaucoup ne sont pas signé. Nous allons donner des extraits des principaux.

« Le vingt-huitième jour du mois de décembre en XV cent nonante et sept.

« En la maison de Jean Bertrand pottier et host du pot d'estain 1. à Chastelet, ont esté les maitres dudit mestier assemblé pour faire, en conformité de leurs lettres, élection

---

1. La maison enseignée « au pot d'estain » existe encore à Châtelet, à l'entrée de la rue de Gravelles, avec son enseigne sculptée en pierre.

de deux nouveaux maitres pour gouverner ledit franqz mestier dudit mestier à faire pot de pierre; ayant estez à plus de voix et esleus et choisis Jacques Bertrand dit Visnon 1. résident à Chastelet et Jean Bertrand dict Pirchon résident à Bouffioult. 2. Quy là mesme ont passé le serment de bien et fidellement gouverner ledit mestier et de ne permettre que leurs chartres et privilèges soient en façon quelconque violées, ainsi les faire garder et observer en chascun leurs pointz et articles pendant leurs années. »

« Le XVI<sup>e</sup> jour du mois de Janvier en XV<sup>e</sup> nonante et neufs au logis de Jean Bertrand à Chastelet, host du pot d'estain, ont esté assemblé tous les maitres du bon mestier de la potterie de pierre, pour faire élection de deux nouveaux maitres pour régir et gouverner cestuy an les dits franchz et bons mestiers selon et conformement les chartres et privilèges à eulx accordés par messeigneurs du vénérable chapittre de S<sup>t</sup> Lambert noz Seigneurs et maitres. Dont à plus de voix ont este esleuz Bertrand Bertrand et Pierre Mofroid, dont pour mon absence ce dit jour n'ont passé le serment, mais l'ont passé en ma présence et des maitres le XXVI<sup>e</sup> jour de mars audit an en la maison de Jean Bertrand dit Pirchon, au lieu dit de Bouffioult. Ce que j'atteste.

« R. de Bavay notaire et secrétaire dudit mestier. »

« Ledit XVI<sup>e</sup> de janvier Gaspard Mofroid at déclaré ne vouloir ouvrer dudit stil pour ceste anuée et partant en consen-

---

1. Les familles Visnon et Pirchon ne sont que des branches détachées de la famille Bertrand, leur sobriquet est devenu leur nom de famille.

2. La nomination des maitres du métier des potiers, ne se faisait pas au scrutin secret, chaque votant désignait ses deux préférés. On faisait ensuite l'addition des votes. Nous avons retrouvé des listes d'élections. Il pouvait arriver cependant que le votant fit connaître au greffier seul, les noms de ses préférés. De cette manière le vote aurait été secret.

tément de tous les maitres du dit mestier sur paine at esté accordé que personne ne le poldrat mettre en œuvre au dit mestier sur paine de l'amende de XX florins.

« Semblablement at esté dist et conclud et arresté entre les dits maitres le jour susdit, que sy Salomon serviteur estoit défailant de besoigner par sa négligence l'espace de trois semaines, ou qu'il allast besoigner à son plaisir, que nulz maitres dudit mestier ne le poldrat mettre en œuvre sur paine et amende, comme dessus; ne soit que lesdits maitres aultrement en disposent. »

« Le XXVI<sup>e</sup> de mars 99 at esté esleu et admis pour serviteur dudit francs mestier 1. Remy Riffet soubz le sallaire de quatre florins par an et passé le serment en tel cas requist; présents lesdits maitres. »

« Le XV<sup>e</sup> jour du moys de Janvier de l'an mil et six cent, tous les maitres du francqz mestier des pottiers de piers ont esté assemblez au lieu de Bouffioult, en la maison de Clément Hannekart, à l'effet deslire deux nouveaux maitres pour, en conformité des lettres chartres et privilèges dudit francqz mestier, gouverner et regir icelluy mestier l'espace d'un an. Dont à plus de voix ont esté esleuz, choisis et confirmez Jean Gilbon et Jean Bertrand le jeusne, ayans passé le serment accoutumé et en tel cas requis.

« R. de Bavay, notaire et secrétaire du dit mestier. »

« Les jours mois et ans que dessus Remy Rifflet at esté continué serviteur dudit franc mestier sous les mesmes devises serment et pris avecque lui ci-devant convenu. »

---

1. Le serviteur assermenté et gagé du métier, convoquait les maitres pour les réunions, sur l'ordre des gouverneurs; il accompagnait ceux-ci lors de leur visites des ateliers, à certaines époques pour prendre les boutons des roses sur lesquels on tournait les pots, et empêcher toute fabrication.

Le serviteur du métier faisait enfin les offices d'huissier et de sergent.

« Les jours moys et an susdit lesdit deux nouveaux maitres ont distribués les serviteurs suivants, savoir Paulus Kinif, Gille de Moriaulmé, Hubert Jaucquet, Remy Rifflet, Ignace Desloges, Gaspard Mofroid, Franchois Lenglet, Cornélis Delle vaulx, Damien le Machuret. Et chacun maitre ont eu quatre journées de varlet par semaine, suivant les lots jectez 1. ; présents lesdits maitres. Et a Bertrand Bertrand pour sa vieillesse et a barbe Gilbon, leurs a esté donné du consentement de tous les maitres chascun un jour d'ouvrier de plus que les aultres et ce de grace.

« At esté conclud et arresté entre tous les maitres pottiers sur paine et amende de vingt florins a aplicquer moytier au seigneurs de S<sup>t</sup>-Lambert et l'autre moytier au dit mestier ; que s'y aucuns desdits serviteurs distribuez estoient par leur négligence sans excuse légittime defaillans d'aller besoigner auprès d'un maitre ausquels sont distribués par trois jours routiers, 1. quy emport trois semaines ; tel serviteur sera privé le résidu de l'année dudit mestier quand il y aura plainte faicte et serat par le serviteur dudit francs mestier deffendu de point mettre en œuvre tel défaillant, sur peine d'encourir l'amende conclud et arrestée.

« Semblablement a esté conclud et arresté les jour moys susdits que nuls maitres dudit franc mestier ne debveront mettre en œuvre nul apprentiers sur la rouwe, ne soit qu'il ayt payé préalablement les droits d'admission des seigneurs et dudit franqz mestier sur les paines reprinses par leurs chartres. Bien entendu que c'est de ceulx quy n'estoient introduits au jour de l'autorisation de leur franch mestier.

« R. de Bavay, notaire et secrétaire dudit mestier. »

---

1. Suivant un tirage au sort.

1. Entiers.

\*  
\* \*

« Le punltième de Juillette 1603 les privilèges des potiers furent derechef confirmés et augmentés et plusieurs différente assoupis de la parte du chapitre. »

\*  
\* \*

Le jour S<sup>t</sup> Estienne de l'an 1600 Jean Bertrand « host du pot destain » et Nicolas Crame de Bouffioulx sont nommés maitres gouverneurs du métier. Jean Bertrand distribue par le sort les ouvriers au différents maitres.

Le procès-verbal de la réunion dit :

« Les maitres de l'an dernier ont relaté par leur serment que de leur temps ou année, savoir le XXIII<sup>e</sup> jour de mars 1600, ont esté admys audit mestier pour apprendre à tourner sur la roue Jean Dureau fils de Jacqz Dureau, en son temps bourgeois de Chastelet, Lambert Collige quy n'est fils de bourgeois, ains estoit au mestier dès auparavant la lettre et autorisation dudit francqz mestier ayans payez les droits tant aux seigneurs que au francs mestier. Fut encore admys Pierre de Renly et Jean Bouguet aussy fils de bourgeois. Les ayans reçu apres le consentement de Nicolas le Monnoyer lors maitre de ville de Chastelet, ce qui fut relaté les jour et an susdits.

« N. de Bavay notaire et secrétaire dudit bon mestier. »

« Le dixième jour du moys de Septembre en XVI<sup>e</sup> et ung en la maison de Jean Bertrand host du pot d'estain, en sa présence comme maitre et gouverneur dudist francs mestier pour cette année. Savoir lesdits Jean Bertrand et Nicolas Crame comparut Philippes Bertrand fils de feu Pierchon et de Barbe Jaucquet son espeuse, maitre et dame dudit francmestier arequis de relever lesdit franc mestier pour estre maitre admis audit mestier et besoigner à soi-même. Suivant quoy et que

ledit Philippe est filz de maitre pottier et estez admis a reliefz et la mesme at relevé, en ayant faict et passé le serment en tel cas requis de garder et faire garder et observer chartres privilèges et franchises dusdit francz mestier en chascun de leurs points et articles, en ayant payé les droits de reliefs tant aux Seigneurs de Saint Lambert, voir à Jean Bornet le comis et recepveur, comme aussy ausdits maitres modernes pour lesdits francz mestiers ayant este toutes solempnitez observées.

« Droitz des seigneurs                   XXX patars.

« Droitz du mestier                   XXX patars.

« Droitz du notaire                   X patars.

« N. de Bavay, notaire et secrétaire du mestier. »

Le 12 janvier 1602, Jean Leurkin et George Crame, sont élus maitres gouverneurs du métier pour l'année, ils font partage des ouvriers, au nombre de 10 en les tirans au sort, entre les différents maitres.

« On décide que deux apprentifs ne recevront que quatre patars par cent de pots communs 1. qu'ils fabriqueront, chaque cent doit contenir quatre planches d'ouvrages, et six patars lorsque les pots seront à « cul coppé » c'est a dire avec le dessous coupé, arrangé, fini.

\*  
\* \*

Le registre continue :

« Le vingt neuffiesme jour du moys d'Aout an saize cent et deux, Francois Lenglet, jadis serviteur admis de cesluy francs mestier des pottiers de pierres ayant présentement espouzé Barbette vesve de feu Pirchon Bertrand, dame et maitresse

---

1. On décide de ne donner à des apprentis, que quatre patars par centaine de pots « communs » fabriqués par eux. Il résulte de ce fait qu'il y avait d'autres pots que des pots ordinaires.

et besoignez à soi mesme, dudict franc mestier at requis d'estre admis maitre et besoignez à soi mesmes et user du dit franch mestier du consentement de Guillaume de Bruges maitre de ville moderne de Chastelet, ce que ouys et entendu, Jean Leurkin et George Crame maitres modernes dudit francs mestier ont y cellui receu et admys en payant les droictz pour ce afférant et passant le serment en tel cas requis, voir et moyen que suivant leurs lettres le dit Franchois ferat advouer son admission des vénérables nobles et généreux seigneurs messieurs du vénérable chapittre de Liége leurs seigneurs et maitres, d'aultant qu'il n'est fils de maitre et là mesme at passé lesdits serments accoustumé en présence lesdits maitres et gouverneurs dusdit franch mestier, et a iceulx payés les droictz.

« N. de Bavay, notaire dudict  
mestier  
1602. »

\*  
\* \*

Le 1<sup>er</sup> février 1603, tous les maitres potiers assemblés en la maison de leur secrétaire notaire Bavay, confirment la nomination faite à la sainte Estienne, de Nicolas Crame et Philippe Pirchon, en qualité de maitres des potiers. Les nouveaux gouverneurs du métier, font la répartition des ouvriers ; Bertrand Bertrand, pour sa vieillesse et Jean Pirchon, à cause d'une blessure qu'il avait au bras, obtiennent une journée d'ouvrier de plus par semaine que les autres maitres.

Le 26 Janvier 1604, sont élus maitres du métier Jean le Visenon et François Langlois ; ils distribuent 8 ouvriers et recoivent un apprenti, Pierre Laventurier. 1

---

1. Ce Pierre Laventurier fit son chemin. Il devint plus tard bailli de Châtelet.



Le 14 Aout 1604, Jean Delle Falize est reçu à la maitrise.

Le 28 X<sup>bre</sup> 1604, Jean Bertrand, hôte du pot d'étain et Jean Leurkin sont nommés maitres du métier. Remy Rifflet est continué dans sa charge de serviteur du métier.

Charles Preumont est reçu apprenti.

Le 15 7<sup>bre</sup> 1606, Paulus Kinif, alors serviteur du métier est reçu maitre, avec l'autorisation de Jean Arnoul, maitre de ville de Châtelet.

Un nouveau greffier dresse le procès-verbal de la réunion, il signait François de Bavay, notaire et secrétaire du métier.

Le 28 X<sup>bre</sup> 1606, Jean Gibon et Jean del Falize sont nommés gouverneurs du métier.

Guillaume Hannir est reçu apprenti et Rifflet est continué dans sa charge de serviteur du métier ; le 5 mars suivant il est remplacé par Jérôme Hubinon.

Le 12 Janvier 1607, Jean Bertrand et Pierre Mofroid sont nommés maitres du métier.

On reçoit deux apprentis.

« Le 20 février 1608, Jean Bertrand, fils de Jacques Bertrand, aliàs Visnon l'ancien, lequel a remonstré comment il s'était, puis naguère, allié par mariage et qu'il devait besoigner comme maitre à soi mesmes, et que partant il requist à relever et là mesme a relevé les droits dudit mestier pour estre maitre à besoigner à soi mesme, ayant à cet effet passé le serment de maintenir garder et observer les chartres dudit franc mestier. »

Il avait été trouvé « idoine et capable » par Jean Bertrand l'un des maitres du métier.

Le 18 Mars 1608, Jacques Bertrand est reçu maitre.

Le 30 X<sup>bre</sup> 1608, Nicolas Cramme et Pierre Mofroid sont nommés gouverneurs du métier.

Le 28 X<sup>bre</sup> 1609, sont nommés Paulus Kinif et George Cramme.

Le 18 X<sup>bre</sup> 1610, sont élus Jean Leurkin et Jean Bertrand. Les ouvriers repartis sont au nombre de 10.

« Les jours moys et an que dessus tous lesdits maitres dudit mestier, scavoir Jean Gibon, Nicolas Cramme, Jean Leurkin, François Langlet, Jean Bertrand Visnon l'aisné, Paulus Kinif, Pierre Mofroid, Philippes Bertrand, Jean delle Falize, Jean et Jacques Bertrand frères, Jean Bertrand Visnon le jeune, ont accordé par ensemble que pour doresnavant l'on ne poldrat besoigner à la chandelle non plus avant la Toussaint que après à tourner potz sur la rouwe 1. et quant aux frais et despens qui se font, les assemblées desdits maitres pour le fait du dit mesty, ont accordé que les maitres manquants de soy trouver pour l'advenir ausdites assemblées estant préalablement adjournés par le serviteur sermemté seront sujet de payer la moytié des despens à l'encontre de ceulx qui s'y trouveront, scavoir moityé escoz. Ayant par les susnommez promis deffectuer le premis sur l'amende par les contraven-teurs du contenu que dessus de XX florins voir que l'on ne poldrat boire à la charge des absens. » 2.

Le 30 octobre 1611, Jean Mahy Godar est reçu apprenti.

Le 27 décembre 1611, François Langlet et Jacques Ber-

---

1. L'un des avantages que donnaient les anciennes corporations, c'est que les ouvriers qui les composaient, ayant seuls le privilège, le monopole de pouvoir fabriquer les objets produits par le métier, pouvaient, suivant leurs besoins, en restreindre la production, éviter l'encombrement du marché et par conséquent l'avilissement des prix. Le système de liberté moderne produit un effet contraire ; il est vrai qu'il est souvent au profit de la masse de la population.

2. L'habitude qu'avaient les potiers de boire du vin dans leurs réunione, montre qu'ils jouissaient d'une certaine aisance. On buvait alors dans notre pays du vin de Baune et du vin d'Aix, on le prenait au grand verre, à la pinte et au pot dans les cabarets. La consommation du vin était grande alors dans certaines villes, notamment dans la gaie prévoté de Binche, ou l'on vidait tous les ans des douzaines de « poinçons » (grosses tonnes) de vin chez les « taverniers. »

trand sont nommés maitres gouverneurs du métier. Pierre Damy est reçu maitre.

Le 16 février 1612, on reçoit trois apprentis.

Le 27 décembre 1612, sont élus maitres Jean Bertrand Visnon et Philippe Bertrand, on reçoit un apprenti.

Le 27 décembre 1613, sont élus maitres Jean Bertrand dit Pirchon et Pierre Laventurier.

Le 8 juillet 1614, Dieudonné Bertrand est reçu maitre.

Nous croyons inutile de continuer à transcrire les procès-verbaux qui ne renferment que les nominations des maitres du métier et les réceptions des maitres potiers. Nous préférons pour éviter les longueurs, donner à la fin un tableau synoptique et chronologique des élections de *maitres gouverneurs* et des réceptions de *maitres potiers*.

\*  
\* \*

« L'an seize cent et quinze du mois de fevrier le onzième jour, Jean Bertrand, host du Blan lévrier, pour ceste année maitre et gouverneur esleu du franc mestier de pottiers de pierre, en l'absence de Jean Gibon son confrère gouverneur a fait assembler et convocquer ledit mesty en la maison Cornelis Dellevaux, bourgeois de Chastelet, par Andry Jépin, serviteur juré dudit mesty ; où estant assemblé at esté remonstré audit mesty en général comment leur art et stil à faire pot alloit et tendoit du tout à ruyne pour respect de la multitude des pots qui se faisoit, quy causoit un trop vil prix de ladite marchandise, pour respect de quoy il y avoit aulecuns maitres qui ne pouvoient entretenir et payer leurs serviteurs, encore moins à paine pouvaient ils vivre, et qu'à ceste cause il seroit expédient de faire un retranchement et régler chascun maitres à l'advenant de ses moyens et facultés le nombre des fournées qu'ils poldroient faire chascun en particulier pendant l'année et ce pour l'espace de trois ans routiers.

« Dont après avoir esté ledit mesty bien et particulièrement informé du premier, ont trouvé la représentation susdite estre juste et équitable, ensuite de quoy, se sont accordés sans aucune contradiction ny empeschement et par commun consentement ce qu'il sensuit. Scavoir que Jean Gibon ne poldrat faire pendant cette année que douze fournées de pots, George Crame X fournées, Nicolas Crame X, Jean Bertrand Pirchon nœuf, Jean Bertrand du Blan levrier nœuf, Jean Delle Falize et Pierre Mofroid chacun nœuf, Jean Bertrand Visnon huit, Jean Leurquin sept, François Langlet sept, Paulus Kinif onze, voir à condition que s'il tavaille hors de la maison en laquelle présentement il réside, en tel cas ne poldrat faire que dix, et quant à Philippes Bertrand pour ceste année podrait faire dix fournées, et les deux autres années suivantes seulement nœuf, et Jacques Bertrand Visnon sept fournées ; voir que pour les deux années prochaines se debvront aussi régler comme est ci dessus déclaré le tout sous les condition telle que lesdits trois ans **expirés**, si l'accord susdit est trouvé bon et profitable pour l'augmentation dudit mesty, y celui se debvrait continuer pour l'advenir selon sa forme et tournure, soit qu'ils trouvent à augmenter ou diminuer pour le fait des dites fournées selon la faculté des dits maitres. A tout quoy lesdits maitres ont promis chacun en leur particulier de soy conformer et regler sur paine par les contraventeurs de tomber en telle amende qu'il plairat à nos seigneurs ordonner et à payer irrémisiblement par lesdits contraventeurs selon le contenu de leurs chartres et privilèges. »

Il résulte de cette décision prise par les maitres potiers, que ceux qui composaient alors le corps du métier, au nombre de 15, pouvaient cuire 118 fournées de pots par an.

Il résulte de certains renseignements donnés par des potiers, que les fours jadis, étaient plus petits que ceux qui

ont été employés en dernier lieu, mais il est reconnu aussi que les pots fabriqués anciennement, avaient en général de moindres dimensions que les pots actuels ce qui rétablit l'équilibre. On pouvait cuire facilement dans un four 9000 vases en une fournée. En tenant compte de la casse et en comptant sur un nombre de 8000 vases, il s'ensuivrait que Châtelet et Bouffioux produisent par an 944000 vases en grès. A cette époque où le fer blanc, la fonte, la faïence, la porcelaine, le zinc etc. n'étaient employés pour aucun usage vulgaire, toute vaisselle ou à peu près était de grès. En calculant sur une consommation de deux vases par an et par ménage, nos fabriques suffisaient au besoin de 450,000 ménages, au bas mot, ce qui représente une population de 2,250,000 âmes.

En 1830, lors de la révolution, notre royaume de Belgique avait une population de 2,900,000 habitants.

On voit à l'évidence que pour débiter leur production, ils devaient la transporter au loin. Ils vont nous le dire bientôt eux-mêmes.

Le 28 X<sup>bre</sup> 1616, les maîtres potiers assemblés pour élire les maîtres décident qu'afin d'éviter l'encombrement de la production, pendant 6 années, chacun d'entre eux ne pourra faire que les fournées suivantes.

La V<sup>ve</sup> de Jean Gibon, George Cramme, Jean Pirchon, Nicolas Cramme et Paulus Kinif, chacun 8 fournées.

Jean Bertrand, Jean Delfalize, Pierre Mofroid, Jean Bertrand, Visnon le jeune et Philippe Bertrand, chacun 7 fournées.

Jean Bertrand dit Visnon et Pierre Laventurier, chacun 6 fournées.

Jean Leurkin et François Lenglet chacun 5 fournées.

Jacques Bertrand Visnon, Jacques Bertrand « du pot d'estain » chacun 4 fournées.

Et Dieudonné Bertrand, 3 fournées.

Il est défendu d'agrandir les fours sous peine d'une amende de 40 florins.

Le 28 d'octobre 1617, les membres du métier des potiers de pierre, s'assemblent par devant vénérable et noble seigneur Winand de Marotte, chanoine de la cathédrale de Liège et l'un des seigneurs de Châtelet et Bouffioulx. Plusieurs potiers élèvent des réclamations parce que la convention du 28 décembre 1616 n'est pas loyalement exécutée, plusieurs potiers ayant élargi ou allongé leurs fours, ce qui leur permettait de faire autant de pots et même d'avantage qu'avant la convention. Il est convenu par le chanoine visiteur et tous les potiers, que les maîtres du métier prendront les dimensions de tous les fours, et qu'ils feront modifier ceux qui seront trouvés trop grands ou trop petits.

Le 3 Août 1618, Paul Rifflet, récemment marié, demande à être reçu maître pour pouvoir travailler à son compte personnel ; il présente à cet effet, aux maîtres gouverneurs en fonction son chef d'œuvre, qui consiste en « une juste de deux comptes et plus un pot à beurre de bonne grandeur et un g flacon de compte ». Les gouverneurs et d'autres maîtres, ayant trouvé ses vases convenables, Rifflet est reçu maître à condition qu'il remplira les autres formalités d'usage.

Le 9 Janvier 1620, Jean le Berger transige avec le métier des potiers, moyennant 30 florins, pour les infractions qu'il a faites aux chartes et privilèges ; il s'oblige à les respecter et est reçu maîtres.

Le 1<sup>er</sup> X<sup>bre</sup> 1621, il est convenu entre les potiers, que si quelques uns d'entre eux ne veulent ou ne peuvent cuire les fournées de pots auxquelles ils ont été taxés, ils pourront céder leurs droits à d'autres potiers.

29 9<sup>bre</sup> 1626. Les potiers étaient de rudes buveurs.

En assemblée générale il est convenu pour éviter les procès, que Nicolas Crame, Jean Bertrand, Jean Dellefalize,

Paul Rifflet et Pierre Laventurier, paieront chacun la somme de treize livres dix patards, pour dépenses faites par le métier dans diverses assemblées faites à leur sujet, parcequ'ils n'avaient pas observé les convenances faites le 21 Janvier 1626; à cette occasion, quelques maitres avaient fait « une gageure pour deux poinçons de cervoise, » qui furent bus sur le champ par le métier.

Le métier paya ces deux grosses tonnes de bière.

1644. En assemblée générale tenue chez Bartholomé Lam-billot à Châtelet, on convient que les mauvais débiteurs seront exécutés par le sergent, qui enlèvera leurs roues, jus-qu'à ce qu'ils aient payé leur part dans les dépens faits par le métier.

En 1657 le greffier transcrit au registre du métier le réces suivant des seigneurs du Chapitre de Liège.

« Messeigneurs les directeurs des affaires du Chapitre cathédrale de Liège, ordonnent au receveur de Chatelet de ne payer d'avantage pour le disner que prétendent les pot-tiers dudit Chatelet que les revenus de leur demi cent d'œuffs à la rate de leur rouwe; fait est 27 janvier 1650. Ainsi signé par ordonnance de mess<sup>rs</sup>.

« G del R<sup>ce</sup>

« Releu au chapitre, vu et approuvé le 28 janvier 1650. »

Les potiers recevaient ainsi du chapitre de Liège, pour leur diner, la valeur de leur redevance de 50 œufs par roue.

\*  
\* \*

Le 17 janvier 1680 en assemblée générale, il a été décidé pour la prospérité du métier, de limiter comme suit le nombre de fournées de pots que chaque maître pourrait confectionner:

Jean Crame,	9	fournées par an.
Charles Hanuset,	8	»
Hubert Crame,	5	»
Michel Crame,	2	»
Jean Godart,	2	»
Henri Godart,	7	»
Dieudonné Godart,	6	»
Paul Kinif,	4	»
Jacques Crame,	5	»
Gilles Gibon,	5	»
Pierre Gibon,	9	»
Pierre Riflet,	11	» Dont 4 de bleus.
Melchior Gibon,	2	»
Pierre Bertrand,	6	»
Pierre Mofroid,	6	»
George Crame,	9	»
<hr/>		
Total,	96	

Le procès-verbal de la séance continue ainsi :

« Il a esté en oultre arretté que les pottiers résidant dans l'enclos de Châtelet venderont et débiteront leurs marchandises de pots dans les villes et lieux situés sur la Sambre, depuis Châtelet jusques à Namur et sur la Meuse entière, saufrien réserver de point ailleurs comme aussi les premiers débiter dans la ditte ville de Chastelet, **exceptez** toute fois qu'ils ne pourront ce faire à ceux qui les vendroient avec sacqz, hottes, chevaux, chariots ou charrettes aux lieux situés par de là la rivière de Sambre; voir que ceux de Bouffioux ou du fauxbourg du prédit de Chatelet ne pourront vendre ni débiter leurs marchandises de pots dans les villes et lieux du district de ceux de l'enclos de Chatelet, comme il est sus-exprimé, ni même les vendre et débiter aux habitans desdits lieux ou district qui les viendroient achapter au dit Châtelet ou Bouffioux.



« Les pottiers du fauxbourg du prédit Châtelet avec Jacques Crame fils, Sébastien et Gille Gibon venderont et débiteront leurs marchandises de pots dans les villes et lieux du duché de Brabant et comté de Namur et point ailleurs, sans que les autres pottiers y puissent aller a cet effet ny les y faire conduire: bien entendu toute fois que la ville de Namur n'est comprise, non plus que les lieux situés sur la rivière de Sambre depuis Châtelet jusques au dit Namur, ni sur la rivière de Meuse, attendu qu'ils sont dans le district des pottiers de l'enclos de Châtelet.

« Les autres pottiers qui sont de Bouffloux, venderont et débiteront leurs marchandises aux lieux ci-embas désignez et point ailleurs, scavoir, Braine-le-Comte, Soignies, Enghien, Lessines, Grandmont, Audenarde, Courtray, Itre, Dunkerke, avec la Flandre, Haynaux, Arthois et autres villes et lieux vers la France, comme aussi Thuin, Walcourt, Philippeville, Mariembourg particulièrement où les autres pottiers n'y pourront débiter avecq sacs et hottes, mais bien à la menue main à peine de l'amende susdite pour ceux qui se présumeront de vendre et debitter, pendant les trois ans susdits, leurs marchandises sur les districts des autres et de réparer et rendre tous intérêts, a quoy ils se sont tous pareillement soumis et condamnez comme dessus.

« Bien entendu que les pots que Pierre Gibon at cuit et vendu à Gerard Mathy, contenant environ un mille, se pourront mener cette fois où le dit Gerard trouverat.

« Conditionné que Pierre Rifflet pourra toutefois livrer ses pots à la vesve Lannoy à Nivelles et pas à d'autres en la dite ville, sans qu'il soit néanmoins deffendu aux pottiers, d'en livrer ainsi que ont le pouvoir suivant les réglemens que dessus.

« Pour tout faire agréer par mes dits seigneurs du très illustre chapitre, en cas de besoing réitérer et recognoistre

par devant juge compétant, les dits potiers ont commis et constitué tous et chacun porteur de cette ou copie authentique, sous promesse et obligations. Ainsi fait conclut et arrêté ces an, mois et jour susdits en présence de Jacques Machuret et de Pierre Meurice, témoins à ce requis et appelez.

« Conditionné que la moitié des pots que George Crame ferat pendant les dits trois ans se pourra débiter pour le Brabant, Gand et Bruges, comme il a esté accordé. Devisé que les fours ne pourront être aggrandis, ainsi seulement demeurer en tel état qu'ils sont situés.

« Ont signés : Jacques Crame, Dieudonné Godart, Antoine Hanus, Gille Gibon, Nicolas Crame, George Crame, Jean Godart.

« Ont fait leurs marque : Mathieu Godart, Pierre Bertrand, Charles Hanus, Pierre Gibon, Paul Kinif, Pierre Mofroid.

« Jacques Speileux, notaire admis et requis. »

Dans cette répartition des divers marchés où chaque potier pouvait vendre ses produits, on n'assigne aucun pays aux habitants de Pont-de-Loup. Dans les actes du franc métier, le nom de cette commune est loin d'être toujours joint à ceux de Châtelet et Bouffioux.

En la même année Ferdinand Laventurier, François Gosart, Pasquier Crame, Jacques fils de Jacques Crame, Jean Mofroid, Jean Bertrand et Jean Hannekart, *marchands potiers* de Châtelet et de Bouffioux, se sont engagés à payer aux maitres potiers, pendant trois ans, 9 florins par cent pots « fins ouvrages » et 5 florins pour le reste.

On voit que dans la production de Châtelet et Bouffioux, les vases de luxe, les « fins ouvrages » étaient payés à un prix presque double, de celui des ouvrages ordinaires.

\*  
\* \*

« En l'assemblée des maitres du franc mettier des pottiers de Chastelet et Bouffioux tenue chez les enfans de feu Hubert Drapier au dit Chastelet ce 26 décembre 1788.

« Là même les dits maitres icy soussignés ont recessé comme par cet ils recessent de se cautiser comme ils se cautisent de payer, ens mains des maitres régents quatre escalins à chaque fournée de pots qu'ils feront dans le courant de la présente année à commencer dez aujourd'huy ; lesquels quattres escalins ils s'obligent de payer ens mains des dits maitres, dez le jour qu'ils metteront le feu au four et c'est soub obligation de tous leurs biens ut in ampliori formâ, voire que les dits maitres deveront rendre compte de tout perceû chaque année le jour Saint-Etienne du mois de décembre.

« A. J. Bertrand, veuve de Pierre François Crame, Joseph Cramme pour ma mère, J. F. Bertrand, Jean Baptiste Gibon, Nicolas Joseph Gibon, Antoine Joseph Gibon pour ma mère, veuve de Paul Gibon, Jacque Joseph Crame. »

---

## LISTE EXTRAITE DES PROCÈS-VERBAUX

de la corporation des potiers de Châtelet, Bouffloux et Pont-de-Loup.

MAITRES GOUVERNEURS *du franc-métier des potiers pour chaque année.*

Les procès-verbaux que nous possédons ne remontent qu'à 1597, mais ils font allusion à quelques *maîtres-gouverneurs* plus anciens, dont nous retrouvons l'indication dans les chartes :

1395. Bertrand Bertrand.  
Jean Gibon.

MAITRES POTIERS *admis chaque année dans les assemblées générales.*

Les archives communales de Châtelet donnent le nom des maîtres potiers de la ville de Châtelet vers 1550 ; ce sont quatre Bertrand :

Jean Bertrand  
Jean Bertrand *le visgnon*  
Jean Bertrand *le jeune*  
Jacques Bertrand *le visgnon*

La charte du franc-mestier datée du 26 décembre 1595 cite les noms suivants des maîtres potiers de Châtelet et de Bouffloux à cette date :

Bertrand Bertrand.  
Jacques Bertrand.  
Barbe V<sup>ve</sup> de Pierre Gibon.  
Barbe V<sup>ve</sup> de Pirchon Bertrand.  
Jean Bertrand.  
Jean le Montuyer.  
Jean Gibon.  
Nicolas Crame.  
Jean Pirchon Bertrand.  
Jean Leurquin.  
Georges Crame.  
Jean Bertrand dit Visnon.

MAITRES GOUVERNEURS du MAITRES POTIERS *admis*  
*franc-métier des potiers pour* chaque années dans les assem-  
*chaque année.* blées générales.

1597. Jean Leurkin.  
Georges Crame.
1598. Jacques Bertrand dit Visnon.  
Jean Bertrand dit Pirchon.
1599. Bertrand-Bertrand.  
Pierre Mofroid.
1600. Jean Gilbon.  
Jean Bertrand le jeune.
1601. Jean Bertrand « hoste du pot d'es- Philippe Bertrand, fils de Pierchon.  
tain. »  
Nicolas Crame.
1602. Jean Leurquin. François Langlet.  
George Crame.
1603. Nicolas Crame.  
Philippe Pirchon.
1604. Jean le Visenon. Jean delle Falize.  
François Langlet.
1605. Jean Bertrand « host du pot  
d'estain. »  
Jean Leurkin.
1606. Jacques Bertrand dit Visnon. Paulus Kinif.  
Jean Gibon.
1607. Jean Gibon.  
Jean del Falize.
1608. Jean Bertrand. Jean Bertrand fils de Jacques Visnon  
l'ancien  
Pierre Mofroid.
1609. Nicolas Crame.  
Pierre Mofroid.
1010. Georges Crame.  
Paulus Kinif.
1611. Jean Leurkin. Pierre Damy dit l'aventurier.  
Jean Bertrand fils de Jacques. Les apprentis sont au nombre de 10  
et les maîtres au nombre de 12.
1612. François Langlet.  
Jean Bertrand.

MAITRES GOUVERNEURS du MAITRES POTIERS admis  
franc-métier des potiers pour chaque année dans les assem-  
blées générales. chaque année.

1613. Jean Bertrand Visnon.  
Philippe Bertrand.
1614. Jean Bertrand dit Pirchon. Dieudonné Bertrand.  
Pierre Laventurier.
1615. Jean Bertrand « host du blanc Le nombre des maîtres du franc métier  
lévrier. » est de 15.  
Jean Gibon.
1616. Nicolas Cramme.  
Pierre Mofroid.
1617. George Crame. Jean Kinif.  
Paulus Kinif.
1618. Jean Leurkin. Paul Rifflet.  
Jacques Bertrand « host du pot  
d'estain. »
1619. Jean Bertrand Visnon le jeune. George Crame.  
Jean delle Falize.
1620. Jean Bertrand Visnon. Jean Berger.  
Pierre Mofroid. Ignace Bertrand.
1621. Philippe Bertrand. Jacques le Visnon père.  
Jean Kinif. Jacques le Visnon fils.  
Le nombre des maîtres du franc métier  
est de 15.
1622. Nicolas Crame.  
George Cramme.
1623. George Crame l'ancien. Jean Godart.  
Pierre Laventurier. Jacques Crame.
1624. Jacques Crame « hote du blanc Bastien Crame.  
Levrier. »  
Jacques Crame.
1625. Jean Leurkin.  
Bastien Crame.
1626. George Crame le jeune. Jean Hannecart.  
Jean Godart.
1627. Pierre Laventurier.  
Jacques Cramme.

MAITRES GOUVERNEURS *du* MAITRES POTIERS *admis*  
*franc-métier des potiers pour chaque année dans les assem-*  
*blées générales.*

- 
- |  |  |
|--|--|
| 1628. Bastien Crame.<br>Jean Bertrand.                     |  |
| 1629. Nicolas Crame.<br>Jean Delle Falize.                 | Nicolas Crame fils de George.<br>Pierre Bertrand.  |
| 1630. Jean Kinif.<br>Jean Hannekart.                       | Mathy Gibon fils de Jean.                          |
| 1631. Mahy Gibon.<br>Nicolas Crame.                        |  |
| 1632. Jean Bertrand l'ancien.<br>Pierre Bertrand.          |  |
| 1633. George Cramme le jeune.<br>Jean Godart.              |  |
| 1634. Pierre Laventurier.<br>Jacques Crame.                | Guillaume Cramme.                                  |
| 1635. Paul Riflet.<br>Bastien Crame.                       | Etienne Mofroid.<br>Gaspard Mofroid.               |
| 1636. Paul Riflet.<br>Bastien Crame.                       | Jean Bertrand, Alias Betto.<br>Bastien Crame fils. |
| 1637. Jean le Visnon.<br>Etienne Mofroid.                  |  |
| 1638. Jean Delle Falize.<br>Guillaume Crame.               |  |
| 1639. Jean Godart.<br>Bastien Crame.                       |  |
| 1640. Jean Bertrand dit Betto.<br>Gaspard Mofroid.         |  |
| 1641. Jean Kinif.<br>Jacques Crame.                        | Martin Gibon.                                      |
| 1642. George Crame.<br>Martin Gibon.                       |  |
| 1643. Mahy Gibon.<br>Pierre Bertrand.                      |  |
| 1643. Pierre Laventurier dit l'ancien.<br>Etienne Mofroid. |  |

MAITRES GOUVERNEURS du MAITRES POTIERS admis  
*franc-métier des potiers pour chaque année dans les assem-  
chaque année. blées générales.*

- 
- |   |   |
|---|---|
| 1645. Bastien Cramme.<br>Jean Fallize.        |   |
| 1646. Jean Godart.<br>Bastien Crame.          |   |
| 1647. Jean Kinif.<br>Gaspard Mofroid.         |   |
| 1648. George Crame.<br>Jacques Crame.         | Pierre Mofroid.<br>Charles Hanus.<br>Le nombre des maitres du franc métier<br>est de 16.<br>George Crame. |
| 1649. Bastien Crame.<br>Martin Gibbon.        |   |
| 1650. George Crame.<br>Pierre Mofroid.        |   |
| 1651. Jacques Crame.<br>Gaspard Mofroid.      |   |
| 1652. George Cramme.<br>Pierre Rifflet.       | George Crame fils.<br>Pierre Rifflet.   |
| 1653. Pierre Laventurier.<br>Mahy Gibon.      |   |
| 1654. Jean Kinif.<br>Bastien Crame.           |   |
| 1655. Pierre Mofroid.<br>Jean Godard.         | Henry del Falize.<br>Mathy Godart.  |
| 1656. Mahy Gibon.<br>Hubert Bertrand.         |   |
| 1657. Bastien Cramme.<br>Etienne Mofroid.     | Pierre l'Aventurier.<br>Pierre Gibon.<br>Ferdinand Laventurier.<br>Jean Crame.                            |
| 1658. George Crame.<br>Paul Kinif.            |   |
| 1659. Ferdinand Laventurier.<br>Pierre Gibon. | Nicolas Crame.  |



MAITRES GOUVERNEURS *du* MAITRES POTIERS *admis*  
*franc-métier des potiers pour chaque année dans les assem-*  
*chaque année.* *blées générales.*

- |  |  |
|--|--|
| 1660. Martin Gibon.<br>Pierre Laventurier.                   |  |
| 1661. Bastien Crame.<br>Nicolas Crame.                       | Pierre Kinif.<br>Paul Kinif.                     |
| 1662. George Crame.<br>Pierre Mofroid.                       | George Crame fils de Bastien.                    |
| 663. George Crame.<br>Paul Kinif.                            |  |
| 1664. George Crame.<br>Pierre Rifflet.                       |  |
| 1665. Jean Godart.<br>Mathy Gibon.                           |  |
| 1666. Pierre Bertrand.<br>Charles Hanus.                     | Hubert Bertrand.<br>Jacques Crame.               |
| 1667. Mathy Godart.<br>Hubert Bertrand.                      | Gille Gibbon.                                    |
| 1668. Bastien Crame.<br>Jacques Crame.                       |  |
| 1669. Pierre Mofroid.<br>Charles Hanus.                      | Dieudonné Godart.                                |
| 1670. Hubert fils de Bastien.<br>Gilles Gibbon.              |  |
| 1671. Sébastien Crame.<br>Jean Crame.                        |  |
| 1672. Nicolas Crame.<br>Pierre Mofroid.                      | Pierre Bertrand fils de Pierre.<br>Jean Mofroid. |
| 1673. Pierre Laventurier.<br>Pierre fils de Pierre Bertrand. |  |
| 1674. Jean Godart.<br>Jean Mofroid.                          |  |
| 1675. Charles Hanus.<br>George Crame.                        |  |
| 1676. Mathieu Godart.<br>Pierre Rifflet.                     |  |

MAITRES GOUVERNEURS *du* MAITRES POTIERS *admis*  
*franc-métier des potiers pour chaque année dans les assem-*  
*chaque année.* *blées générales.*

- 
- |  |   |
|--|---|
| 1677. Hubert Crame.<br>Hubert Bertrand.                  | Antoine Hanus.  |
| 1678. Antoine Hanus.<br>Jacques fils de Jacques Crame.   | Anselme Pasquet Crame.  |
| 1679. Dieudonné Godart.<br>Jacques Crame.                | Jacques Crame fils de Sébastien.  |
| 1680. Jean Crame.<br>Jacques Crame.                      | Jean Rifflet.<br>Michel Mofroid.<br>Le nombre des maîtres du franc métier<br>est de 16. |
| 1681. Mathieu Godart.<br>Jean fils de Pierre Rifflet.    |   |
| 1682. Hubert Crame.<br>Michel Mofroid.                   |   |
| 1683. Antoine Hanus.<br>Gilles Gibon.                    |   |
| 1684. Dieudonné Godart.<br>Pierre Gibon.                 | Nicolas Rifflet.  |
| 1685. Jean Crame.<br>Nicolas Rifflet.                    |   |
| 1686. Hubert Crame.<br>Pierre Mofroid.                   |   |
| 1687. Pierre Ladveturier.<br>George Crame.               | Gille Gibon.<br>Jean Bertrand.  |
| 1688. Antoine Hanus.<br>Gilles Gibon le jeusne.          |   |
| 1689. Jean Bertrand.<br>Pierre Bertrand.                 | Jean Mofroid.   |
| 1690. Jean Crame.<br>Jean Mofroid.                       |   |
| 1691. Dieudonné Godart.<br>Jean Mofroid.                 | Jean Crame, de Châtelet.<br>Jean Gibon.   |
| 1692. Jean Crame le jeune.<br>Jean fils de Pierre Gibon. |   |

MAITRES GOUVERNEURS *du* MAITRES POTIERS *admis*  
*franc-métier des potiers pour* *chaque année dans les assem-*  
*blées générales.*

- |   |   |
|---|---|
| 1693. Hubert Crame.<br>Jacques Crame.             |   |
| 1694. Jean Crame le vieux.<br>Jacques Crame.      | George Crame fils de Jean.                  |
| 1695. George Crame le jeune.<br>Jean Riflet.      | Pierre Gibon fils de Pierre.                |
| 1696. Dieudonné Godart.<br>Pierre Gibon.          | Jean Bertrand fils de Pierre.               |
| 1697. Jean Crame.<br>Jean Bertrand.               |   |
| 1698. George Crame.<br>George Crame.              |   |
| 1699. Dieudonné Godart.<br>Gilles Gibon le vieux. |   |
| 1700. Paul Kinif.<br>Nicolas Riflet.              | Mathias Godart.<br>Jean Crame, de Châtelet. |
| 1701. Mathias Godart.<br>Gilles Gibon.            |   |
| 1702. Jacques Crame.<br>Pierre Gibon.             | François Godart, de Châtelet.               |
| 1703. François Godart.<br>Jacques Crame.          |   |
| 1704. Jean Crame.<br>Jean Riflet.                 |   |
| 1705. George Crame.<br>Pierre Gibon.              |   |
| 1706. Dieudonné Godart.<br>George Crame.          |   |
| 1707. Mathias Godart.<br>Jean Bertrand.           |   |
| 1708. François Godart.<br>Nicolas Riflet.         |   |
| 1709. Jean Crame.<br>Gille Gibon le jeune.        |   |

MAITRES GOUVERNEURS *du* MAITRES POTIERS *admis*  
*franc-métier des potiers pour* *chaque année dans les assem-*  
*chaque année.* *blées générales.*

- |   |   |
|---|---|
| 1710. George Crame.<br>Jean Gibon.                      |   |
| 1711. Dieudonné Godart.<br>Jacques Crame.               |   |
| 1712. Mathias Godart.<br>Pierre Gibon le vieux.         | Martin Gibon fils de Jean.<br>Dieudonné Godart.                           |
| 1713. Dieudonné Godart.<br>Martin Gibon.                |   |
| 1714. Jean Crame.<br>Jean Bertrand.                     | Pierre Rifflet.   |
| 1715. George Crame.<br>Jean Pierre Rifflet.             | Jean Bertrand.  |
| 1716. Mathias Godart.<br>Jean Bertrand.                 | Lambert Godart.   |
| 1717. Jean Visnon.<br>Nicolas Rifflet.                  |   |
| 1718. Gilles Gibon.<br>Lambert Godart.                  |   |
| 1719. Dieudonné Godart.<br>Jacques Crame.               |   |
| 1720. George Crame.<br>Jean Bertrand le vieux.          |   |
| 1721. Mathias Godart.<br>Martin Gibon.                  |   |
| 1722. Jean Gibon.<br>Jean Bertrand.<br>Guillaume Gibon. | Jacques Crame de Bouffloux.   |
| 1723. Pierre Bertrand.                                  | Jacques Crame fils de George.   |
| 1724. Jean Crame.<br>Lambert Godart.                    | Jacques Crame.  |
| 1725. Dieudonné Godart.<br>Jean Jacques Crame.          | Pierre Bertrand fils.<br>Jean Nicolas Bertrand dit Visnon.<br>Jean Gibon. |

MAITRES GOUVERNEURS du MAITRES POTIERS *admis*  
*franc-métier des potiers pour chaque année dans les assem-*  
*blées générales.*

- 
- |  |                        |
|--|------------------------|
| 1726. Pierre Bertrand.<br>Jean Nicolas Bertrand.       |                        |
| 1727. Georges Crame.<br>Jean Gibon fils.               | Guillaume Gibon.       |
| 1728. Mathias Godart.<br>Guillaume Gibon.              | George Crame le jeune. |
| 1729. Martin Gibon.<br>George Crame le jeune.          |                        |
| 1730. Jean Bertrand.<br>Jean Visnon le vieux.          |                        |
| 1731. Jean Bertrand.<br>Lambert Godart.                | Jacob Crame.           |
| 1732. Pierre François Crame.<br>Jacob Crame.           |                        |
| 1733. Dieudonné Godart.<br>Jean Jacques Crame.         |                        |
| 1734. Pierre Bertrand.<br>Jean Nicolas Bertrand.       |                        |
| 1735. George Crame.<br>Jean Gibon.                     |                        |
| 1736. Jean Vignon le vieux.<br>Guillaume Gibon.        |                        |
| 1737. Lambert Godart.<br>Martin Gibon.                 |                        |
| 1738. Jacob Crame.<br>Jean Bertrand.                   |                        |
| 1739. Nicolas Bertrand.<br>Jean Jacques Crame.         |                        |
| 1740. Jean Nicolas Bertrand.<br>Pierre François Crame. | Jean Etienne Gibon     |
| 1741. George Crame.<br>Jean Etienne Gibon.             |                        |
| 1742. Jean Visnon le vieux.<br>Pierre Bertrand.        |                        |

MAITRES GOUVERNEURS du MAITRES POTIERS *admis*  
*franc-métier des potiers pour chaque année dans les assem-*  
*chaque année. blées générales.*

- |   |  |
|---|--|
| 1743. Lambert Godart.<br>Jean Gibon.                  | Pierre Charles Crame.  |
| 1744. Pierre Charles Crame.<br>Martin Gibon.          |  |
| 1745. Jacob Crame.<br>Jean Bertrand.                  | Joseph Visnon.<br>Henry Crame.<br>Jean Baptiste Godart.            |
| 1746. Henry Crame.<br>Jean Mofroid.                   | Jean Joseph Bertrand.  |
| 1747. Joseph Visnon.<br>Jean Joseph Bertrand.         |  |
| 1748. Jean-Baptiste Godart.<br>Pierre François Crame. |  |
| 1749. Jean Godart.<br>Jean Etienne Gibon.             | Alexis Joseph Bertrand.<br>Joseph Crame.<br>Pierre François Crame. |
| 1750. George Crame.<br>Paul Gibon.                    |  |
| 1751. Jean Nicolas Visnon.<br>Joseph Gibon.           | Jacques Joseph Crame.  |
| 1752. Joseph Vignon.<br>George Crame.                 |  |
| 1753. Jean-Baptiste Godart.<br>Pierre François Crame. |  |
| 1754. Jean Godart.<br>Jean Gibon.                     |  |
| 1755. Jean Nicolas Visnon.<br>Paul Gibon.             |  |
| 1756. Joseph Visnon.<br>Etienne Gibon.                |  |
| 1757. Joseph Visnon.<br>Etienne Gibon.                |  |
| 1758. Henri Crame.<br>Guillaume Crame.                | Mathieu Gibon.   |

MAITRES GOUVERNEURS *du* MAITRES POTIERS *admis*  
*franc-métier des potiers pour chaque année dans les assem-*  
*chaque année. blées générales.*

- |  |  |
|--|--|
| 1759. Jean-Baptiste Godart.<br>Jacques Joseph Crame.   | Joseph Bertrand.                                 |
| 1760. Mathias Gibon.<br>Jean Joseph Bertrand.          | Pierre François Crame.                           |
| 1761. Nicolas Visnon.<br>Etienne Gibon.                |  |
| 1762. Guillaume Gibon.<br>Nicolas Gibon.               |  |
| 1763. Jacob Crame.<br>Guillaume Crame.                 |  |
| 1764. Jean-Baptiste Godart.<br>Jean Etienne Gibon.     |  |
| 1765. Mathieu Gibon.<br>Paul Gibon.                    | Jean François Bertrand.<br>Jean François Godart. |
| 1766. Jean François Godart.<br>Jean Martin Gibon.      |  |
| 1767. Jean-Baptiste Godart.<br>George Crame.           |  |
| 1768. Jean Nicolas Visnon.<br>Etienne Gibon.           | Jean Crame.<br>Jean Joseph Gibon.                |
| 1769. Jean Crame.<br>Pierre François Crame.            |  |
| 1770. Jean-Baptiste Godart.<br>Alexis Bertrand.        |  |
| 1771. Jean Crame.<br>Jean Gibon.                       | Jean Visnon.                                     |
| 1772. Jean-Baptiste Godart.<br>Jean François Bertrand. |  |
| 1773. Mathias Gibon.<br>Etienne Gibon.                 | Jean-Baptiste Gibon.                             |
| 1774. Jean Visnon.<br>Jean-Baptiste Gibon.             |  |
| 1775. Jean Nicolas Gibon.<br>Jean Etienne Gibon.       |  |

MAITRES GOUVERNEURS du MAITRES POTIERS admis  
*franc-métier des potiers pour chaque année dans les assem-  
chaque année. blées générales.*

- 
1776. Paul Gibon.  
Jean Visnon.
1777. Jean-Baptiste Gibon.  
Guillaume Crame.
1778. Jean Visnon.  
Jacques Crame.
1779. Jean François Godart. Maximilien Bertrand.  
Jean Gibon.
1780. Jean-Baptiste Gibon.  
Maximilien Bertrand.
1781. Guillaume Crame.  
Jean-Baptiste Godart.
1782. Jean-Baptiste Gibon.  
Jean François Bertrand.
1783. Jean-Baptiste Gibon.  
Nicolas Joseph Gibon.
1784. Jean-Baptiste Godart.  
Jacques Crame.
1785. Jean-Baptiste Gibon.  
Maximilien Bertrand. Pierre Joseph Crame.
1786. Pierre Joseph Crame.  
Jean-Baptiste Gibon.
1787. Jean-Baptiste Godart.  
Jean Etienne Gibon.
1788. Alexis Joseph Bertrand.  
Jean-Baptiste Gibon.
1789. Jean François Bertrand.  
Jean-Baptiste Gibon.
1790. Jean-Baptiste Gibon.  
Pierre Joseph Crame.
1791. Jean-Baptiste Gibon.  
Jean Etienne Gibon.
1792. Jean-Baptiste Gibon.  
Jacques Joseph Crame.



MAITRES GOUVERNEURS *du* MAITRES POTIERS *admis*  
*franc-métier des potiers pour chaque année dans les assem-*  
*chaque année.* *blées générales.*

- 
- |  |  |
|--|--|
| 1793. Jean-Baptiste Gibon.<br>Lambert Joseph Bertrand.   |  |
| 1794. Jean-Baptiste Gibon.<br>Joseph Gibon.              |  |
| 1795. Jean-Baptiste Gibon.<br>Maximilien Bertrand.       |  |
| 1796. Guillaume Crame.<br>Jean-Baptiste Gibon.           |  |
| 1797. Pierre Joseph Crame.<br>Jean-Baptiste Gibon.       |  |
| 1798. Jean François Bertrand.<br>Jean-Baptiste Gibon.    | Jean Etienne Gibon.                              |
| 1799. Jean-Baptiste Gibon.<br>Jean Etienne Gibon.        |  |
| 1800. Jean-Baptiste Gibon.<br>Jean Etienne Gibon.        |  |
| 1801. Jean-Baptiste Gibon.<br>Jean Etienne Gibon.        |  |
| 1802. Jean-Baptiste Gibon.<br>Jean Etienne Gibon.        |  |
| 1803. Jean-Baptiste Gibon.<br>Jean-Etienne Gibon.        |  |
| 1804. Jean-Baptiste Gibon.<br>Jean Etienne Gibon.        |  |
| 1805. Jean-Baptiste Gibon.<br>Jean Etienne Gibon.        |  |
| 1806. Jean-Baptiste Gibon.<br>Jean Martin Gibon.         | George Crame fils.                               |
| 1807. Jean-Baptiste Gibon.<br>Jean Martin Gibon.         | Alphonse Joseph Gibon.                           |
| 1808. Jean-Baptiste Gibon.<br>Jacques Alphonse Gibon.    | Pierre François Crame.<br>Augustin Joseph Crame. |
| 1809. Jacques Alphonse Gibon.                            |  |
| 1810. Jacques Alphonse Gibon.<br>Jean François Bertrand. |  |

MAITRES GOUVERNEURS du MAITRES POTIERS admis  
*franc-métier des potiers pour chaque années dans les assem- blées générales.*

1811. Jean-Baptiste Gibon.  
Adrien Crame.
1812. Jean-Baptiste Gibon.  
Adrien Crame.
1813. Jean-Baptiste Gibon.  
Adrien Crame.
1814. Jean-Baptiste Gibon.  
Adrien Crame.
1815. Jean-Baptiste Gibon.  
Adrien Crame.
1816. Jean-Baptiste Crame.  
Adrien Crame.
1817. Jean-Baptiste Gibon.  
Adrien Crame.
1818. Jean-Baptiste Gibon.  
Adrien Crame.
1819. Jean-Baptiste Gibon.  
Jean-Baptiste Crame.
1820. Jean-Baptiste Gibon.  
Jean-Baptiste Crame.
1821. Jean-Baptiste Gibon.  
Jean-Baptiste Crame.
1822. Jean-Baptiste Gibon.  
Pierre François Crame.
1823. Jean-Baptiste Crame.  
Toussaint Bertrand.
1824. Jean Joseph Bertrand.  
Toussaint Bertrand.

Le 26 décembre 1823, les maîtres potiers se réunissent officiellement pour la dernière fois et élisent maîtres-gouverneurs pour 1824, Jean-Joseph Bertrand et Toussaint Bertrand. Le procès-verbal de la réunion transcrit au registre

des potiers dans la forme primitive est signé T. Bertrand ; le signataire est probablement Toussaint Bertrand nommé gouverneur.

Depuis 1789 le premier venu pouvait exercer le métier de potier. Le titre de maître, devenu tout-à-fait facultatif n'emportait plus aucun privilège ni aucun droit, mais seulement un titre ; on finit même dans les vingt dernières années par ne plus tenir note des potiers reçus maîtres et le franc-métier par la force de la tradition se maintenait debout. Mais les mœurs avaient changés, les idées s'étaient transformées et les privilèges avaient été abolis par la révolution française. Un nouveau système tout de liberté donnait les mêmes droits à tous : pour être potier il ne fallut plus être reçu maître, on ne devait plus que payer sa patente. Tout tomba dans le droit commun et la corporation des maîtres potiers disparut comme toutes les corporations que nous avait léguées le moyen âge.

---

## PIÈCES EXTRAITES DES ARCHIVES

laissées par le Franc métier, etc.

« Aux années 1602 et 1603 plusieurs différents furent assoupis par rapport aux potiers. »

A cet époque en effet certaines difficultés s'étaient élevées entre le franc métier et le chapitre de Liège relativement aux privilèges des maîtres potiers. Le chanoine de Marotte fut chargé d'y mettre fin comme on le verra dans la pièce suivante extraite des conclusions capitulaire du chapitre Saint-Lambert. Cette pièce est du 30 juillet 1603 :

« Feria 4<sup>a</sup> penultima julii 1603.

« R<sup>us</sup> D. Marotte alter majorum computatorum exposuit reverendis dominis meis, quod cum alias sibi per capitulum

commissum fuisset, negotium controversum inter opifices ministerii figulorum communiter dicti le franck mestier des pottiers in Bouffioul, ratione suorum privilegiorum, et insequendo commissionem suam dictam controversiam composuisse juxta concordiam sub beneplacito capituli conceptam et capitulo reproductam qua concordia per dominos meos audita, et per ipsos probata, placuit iisdem ut illa privilegiis dictorum figulorum inseratur et adjiciatur, reservantes tamen iidem domini mei sibi potestatem et auctoritatem dicta privilegia tam antiqua quam nova semper mutandi, corrigendi, et ad illa addendi quæ dominis meis videbuntur necessaria et oportuna, ac requisita et prout ipsis placebit. »

Cathédrale de Liège. Secrétariat.  
Décrets et ordonnances 1602-1604.

E. 123, folio 225.

En 1662 Pierre Laventurier, fils du bailli de Châtelet dont nous avons parlé, voulut profiter de son influence pour obtenir un privilège aux dépens des autres maîtres, pour la spécialité des bleus, ou imitation des grès émaillés, genre Nassau. Il l'obtint en effet; mais il n'en jouit pas longtemps, car bientôt son nom n'était plus sur le contrôle des maîtres potiers et Ferdinand Laventurier, son fils probablement, n'était plus fabricant mais marchand.

Quoi qu'il en soit voici l'octroi particulier de Pierre Laventurier, c'est une copie de l'acte original qui se trouve dans le *registre aux protocoles* n° 207 aux archives de Liège.

« Feria 5, 27 aprilis 1662.

« Messieurs ayant examiné la requête de Pierre l'Adventurier, demandant la permission de travailler des pots blancs et bleus fins, à l'exclusion et privativement à tous autres en la ville de Chastelet et Bouffioulx, mesdits seigneurs luy ont accordé sa demande, avec pouvoir d'y

travailler avec deux serviteurs et ce pour le terme de six ans. »

\*  
\* \*

Nicolas Gibon descendant d'une famille de Bouffioulx qui avait été, dit la tradition, établir une fabrique de poterie de pierre dans le nord de la France, étant revenu, après la chute de l'usine pour prendre maîtrise et s'établir à Bouffioulx, le franc métier voulut lui en interdire le droit comme à un étranger.

« Cejourd'hui trente juillette 1751, pardevant moy nōre soussigné et en présence des tems embs de cette dénommés, comparurent personnell̄t les srs̄ Jean Nicolas Visnon, Jean Martin Gibon, Jean Gibon, Joseph Vignon, Guillaume Crame Estienne Gibon, Pière François Crame, Jacques Joseph Crame, Jean Godart, Jean-Baptiste Godart, Paul Gibon et Jean Mofroid, maitres gouverneurs et composant le franc métier des pottiers de pierre établi à Châtelet et Bouffioulx; convoqués et spécialement assemblés, partie faisant tant pour eux que pour les autres composant le prédit métier absents, lesquels, ayant eu lecture et ample explication de l'écrit d'insistance produit de parte le corp dudit mestier le dix sept de ce mois, dans l'action qu'il se sont vus obligés d'intenter à Nicolas Gibon, étranger d'origine et dont les ancêtres ayant fait un tort et préjudice irréparable audit métier se retirant dans un pays étranger, lequel ils ont exercé au préjudice de ceux dudit Chastelet, Bouffioulx et Pont-de-Loup; fait que le même Nicolas Gibon peut autant moins être admis, sans au préalable se conformer à l'esprit du premier article de l'appointement du 24 janvier 1596, qui doit seul servir de règle quant à ce qui concerne la réception dans le mestier de question; auquel nul étranger ne peut être admis sans le consentement des maistres de ville de Chas-

telet et des maîtres et gouverneurs du mestier, conjointement et indivisément; ont le susdit écrit d'insistance et sans altérer l'autorisation apparente de leurs constitution, arrivée devant moy ledit notaire le 17 mai dernier ratifiée et, pour autant que de besoin, affirmée par serment là même prêté et pour le promis à reproduire pardevant lesdits seignrs et échevins; ils ont commis et constitué à novo et surabondamment ledt sr Libert pour leur facteur. Ce fut fait et passé en la maison dudt sr Joseph Visnon, l'un desdits maîtres, en présence de Marie Catherine Copée et de Albert Hanuset tems requis et appelés.

(Signés) Jean Joseph Gibon partis faisant tant pour moi que pour Paul et Jean Martin Gibon mes deux frères absens, Pierre François Crame, Jean-Baptiste Godart, Joseph Vigenon, Jean Gibon, Jean Godart, Guillaume Joseph Crame partis faisant tant pour moi que pour mon frère Jacques Joseph Crame, Marie Catherine Copée, Albert Hanusez, Guille F. Spineto nore approuvé et immatriculé. »

Mais Nicolas Gibon ne s'amusa pas aux menus détails du procès et il se fit autoriser directement par l'évêque de Liège malgré le franc métier :

« Messieurs les directeurs des affaires de là très illustre église cathédrale de Liège, autorisés au souscrit par le décret capitulaire du trente avril dernier, ayant examinés la replique tres humble de Nicolas Gibon, bourgeois et manant de Bouffioux contre les maitres modernes du franc métier des pottiers dudit Bouffioux ordonnent auxdits maitres et à tous autres a qui il peut competter de recevoir et admettre ledit Nicolas Gibon aux reliefs par lui offert du susdit métier, enjoignant à leur haut officier en cas de refus de s'acquiter du devoir de sa charge contre les réfractaires; donné sur la grande compterie de laditte église le quatre maye 1751. Par ordonnance de mesdits seigneurs; était signé J. C. J. Josselet. »

\*  
\* \*

Au XVII<sup>me</sup> siècle les fabriques françaises vinrent faire concurrence à nos poteries du pays sans avoir à payer de droit d'entrée tandis que nos producteurs étaient imposés à l'entrée en France. De là des réclamations et des sollicitations réitérées pour obtenir la réciprocité des droits entre les deux pays ; ce qui fut accordé.

« Ce jourd'hui, dix neuf du mois de febvier 1753, par devant moi notaire subsigné en présence des témoins en bas nommés, personnellement comparurent les sieurs Pierre Bertrand, Alexis Bertrand, partie faisant tant pour soy que pour Jean Bertrand son père, Jean Gibon, partie faisant pour soy et pour Paul, Jean Martin et Jean Estienne Gibon, Pierre François, Guillaume et Jacob Crame, Pier Joseph, Paul et Jean Maufroid leur père, Jacob Hainaut, Jean Nicolas et Jean François Colet son père, Jean Nicolas Visnon, la mesme les dits sieurs comparans nous ont remontré comment à la suite de la commission qu'ils ont passé sur la personne Pierre François Crame à effect de faire tout le nécessaire pour obtenir du souverain de Bruxelles ou de son conseil des deffences aux pottiers de France d'entrer dans les Pays-Bas a moins que de payer les droits tels qu'ils sont obligés de payer avec leurs potteries à l'entrée de la France ; enfin d'obtenir un mandement avantageux pour leurs potteries exclusif aux potiers de France. Or est-il qu'ayant reçu lettres de M. Mertens, leurs constitué agent en datte du 12 de ce mois par laquelle il leurs donne avis que le placard est émané à leurs satisfaction et qu'ainsy il faut qu'ils fournissent aux frais et gratification promises à ce sujet. Est-il que les dits sieurs comparans n'ayant argent à présent en mains ont esté si avisé et délibéré que de cometre, constituer et autoriser comme ils font par cette les personnes dut

sieur Paul Gibon, Pier Mofroid et Jean Nicolas Colet a effect de prendre argent à intérêt dans la ville de Bruxelles ou ailleurs autant qu'il serat nécessaire pour fournir à tous frais, expositats et gratifications au sujet du premis, enfin pour satisfaire entièrement tout ce qu'il faudra au sujet dudit placard rien réservé, ni excepté, à quel effet ils sont autorisés de passer acte à ce sujet au nom des comparans avec obligation de leurs biens meubles et immeubles présent et futurs et personne pour assurance qu'ils fourniront chacun sa quote parte à la somme que leurs dits constituants auront levées à intérêts et cela au terme qu'ils auront limité pour en cas de faulte ou manquemens y avoir recours tant par leurs dits constitués que par les personnes qui leurs auront fournis argent à fraix, à leurs personnes et meubles par comand de tiers jours et à leurs biens immeubles par un seul adjour à quinzaine respectivement privilégiés tant ens que hors vacances, qu'en tout temps et cumulativement, sans qu'une voie puisse empecher l'autre, de sorte que les dits sieurs comparans outre qu'ils sont obligés vers lesdits constituez comme il est dit ci-dessus, resteront et seront obligé aussy aux personnes qui compteront les dites sommes à intérêts en conformité de l'act a passer par leurs dits constitués et cela tant et si longtemps qu'ils auront réellement fournis à leur quote parte avec les intérêts et accessoires sans qu'ils puissent se servir d'aucune compensation, reconvention ni exception auxquels ils renoncent expressement par la présente, constituant les dits sieurs comparans tous porteurs de cette ou de son double authentique pour la présente reconnoistre et réaliser par devant toutes courtes de justice nécessaire tant par werpe que condamnation volontaire non survanable auxquels et promettant et s'obligeant et renoncant; et ce fut fait et passé à Chastelet dans la maison du sieur Joseph Visnon en présence des sieurs François Mofroid et



Joseph Visnon témoins à ce spécialement requis et appelés suivent les signatures et marques de 16 potiers et du notaire, Goblet J. N. »

A cette procuraton est jointe la lettre suivante qui l'a provoquée :

« Monsieur,

« J'ai enfin le plaisir de vous féliciter sur la réussite de votre affaire qui a été définitivement résolue aujourd'hui à votre entier avantage. Il y aura un placard et vingt une lettres circulaires avec des exemplaires du dit placard, à tous les bureaux, je say ce qu'il en coutera pour les dites lettres circulaires à deux florins huit sols chaque et pour l'acte, aiant eu encore le même cas de lettres circulaires pour les batteurs et fondeurs de cuivre de Namur, la semaine passée, mais il n'y a pas eu de placard et les exemplaires 15 écus ou quarante deux florins à proportion de ce que j'ai payé pour les verreries, s'il en coûte quelque chose de plus, je me flatte que vous m'en ferez raison ; vous trouverez le tout repris comme ci dessus dans mon état ci joint, et le reste comme vous savez mes cleres se recommandent et espèrent une bonne dringelde, je leur ai fais entendre qu'ils auront une pistolle, j'espère que vous ne me dédirez pas.

« Vous pouvez donc vous rendre à Bruxelles au plutôt possible, après que vous aurez arrangé votre affaire et entretems je soigneray pour les expéditions, je vous salue ainsi que messieurs vos confrères et suis très parfaitement

« Monsieur,

Votre très humble et très obissant serviteur

E. FR. MERTENS. »

« Bruxelles 12 février 1753.

Ces documents suffisent amplement pour prouver l'ancienneté et l'importance de la fabrication des grès cérame à Châtelet et à Bouffioulx.

J. KAISIN.

## ÉPILOGUE.

---

Nous aimons en certaines circonstances à terminer un ouvrage par un *coup d'œil retrospectif*, un épilogue adressé au lecteur quand nous avons nous-même fait un retour sur notre œuvre. Il est commode et utile de se recueillir après avoir rempli une tâche littéraire, de se remémorer et de juger ce qu'on a écrit.

Cette revision in extremis est surtout nécessaire pour un ouvrage comme celui-ci, qui par la nécessité des circonstances, fut fait au courant des découvertes ; car ces découvertes étant neuves et remplies d'inattendu, l'auteur connaît beaucoup mieux sa matière en finissant son travail qu'en le commençant.

Souvent pendant l'œuvre d'impression et de correction typographique, on apprécie beaucoup plus l'effet que doit produire le mémoire sur le lecteur étranger. Certains passages, où l'auteur croit avoir exprimé sa pensée entière, sont parfois incomplets et peu compréhensibles pour ceux qui n'ont pas assisté à l'enfantement du travail. Parfois quelques idées nécessaires ont été omises sans que l'écrivain, rempli de son sujet, ait remarqué cette lacune. De nouvelles pensées, de nouveaux faits ont surgi et se sont mis en lumière par des conversations. Il est utile pour l'ouvrage de profiter de ces idées, de ces faits. Des objections ont été proposées et ont fait ressortir que telle pensée n'a pas été comprise, que tel paragraphe n'était pas complet, que tel détail est erroné et doit être rectifié ; qu'il y a omission de certains accessoires que l'auteur a sous-entendus, les regardant comme tout naturels et croyant qu'ils ne pouvaient échapper aux lecteurs. Il est utile de combler ces légères lacunes et de mettre le lecteur en garde contre leurs conséquences.

Cette espèce d'appendice forme une page servant en quelque sorte d'addenda ou d'errata raisonné pour certaines parties de l'œuvre, de commentaires explicatifs pour d'autres, et tient lieu en quelque sorte d'une édition nouvelle.

\*  
\* \*

Dans le mémoire qui précède quelques observations qu'on nous a soumises nous ont démontré que nous n'avons pas appuyé assez sur deux points : 1<sup>o</sup> la teinte des vases de Bouffoulux ; 2<sup>o</sup> la finesse de travail des reliefs qui les recouvre.

Quant à la pâte, nous précisons ici ce que nous avons cependant dit dans diverses parties de l'ouvrage. Tous les grès primitifs à couverte salifère non émaillés étaient, chez les anciens potiers, nommés collectivement *rouges* par opposition avec les grès ornés d'émaux nommés eux-mêmes collectivement *bleus*. Or ces *bleus* sont souvent couvert d'émail *violacé* ou *lie-de-vin* et les *rouges* ne sont pas vraiment *rouges*, mais varient de teinte depuis le *blanc plus ou moins pur*, le *gris jaunâtre*, le *roux*, le *rouge minium*, le *fauve*, le *brun pâle* ou *foncé*, jusqu'au *beau noir lustré*.

Nous avons expliqué ce qui précède. Nous avons dit que c'était un effet de la cuisson, de la force du feu, du plus ou moins d'accès de l'air dans le four, etc. Nous avons ajouté que ces teintes prenaient souvent un aspect moucheté, moutonné ou marbré fort beau.

Mais nous n'avons pas appuyé assez paraît-il sur ce fait que les tons ordinaires des grès de Bouffoulux, ornés de reliefs sont le *blanc gris*, et surtout le *brun pâle* ou *fauve* plus ou moins *moucheté* ou *marbré*.

La teinte *brun foncé*, mais surtout le *beau noir lustré* étaient l'exception, et nous en avons rencontré assez peu dans les tombereaux de *rebuts* que nous avons remués. Ce *brun foncé* était la conséquence d'un feu trop fort et les grès

de cette teinte étaient des grès qui avaient commencé d'être brûlés. Or cette grande chaleur fondait et déformait plus ou moins la surface sous l'influence chimique du sel employé qui formait un silicate alcalin ; les détails artistiques perdaient ainsi leur finesse en s'affaissant et en s'empâtant un peu.

Cela s'applique le plus souvent aux vases de grandes dimensions et de grande épaisseur, qui demandent pour la cuisson une chaleur plus forte et plus prolongée, voilà comment les pièces de couleur pâles portent d'ordinaire des reliefs et des ornements plus parfaits et plus artistiques.

On voit qu'il faut se garder de juger de la finesse des pièces d'une fabrique d'après les *bruns foncés* et qu'on arriverait ainsi à des conclusions tout-à-fait fausses.

— Nous insistons fortement sur ces remarques ; elles ont la plus grande importance.

\*  
\* \*

Nous avons dit dans le corps de notre ouvrage que la poterie était pratiquée dans des temps fort reculés à Bouffioulx. Nous avons ajouté que, *comme corps de métier*, cette profession existait déjà avant le 26 décembre 1595 et que la charte de cette date n'était qu'une reproduction modifiée sans doute, d'un acte de *Constitution* ou de *Condition* réglé antérieurement.

Voici la preuve que cet acte de *Condition* existait antérieurement et que pour mettre fin à certaines dissensions intestines locales l'autorité supérieure approuva cette *Condition* antérieure qui fut du reste bientôt renouvelée sous forme de *Charte* ou de privilège.

Nous extrayons le paragraphe suivant d'un registre des archives du franc métier des potiers de Bouffioulx formé d'extraits des décisions capitulaires utilisées dans les débats

d'un procès et intitulé: *Démonstration des droits de supériorité du très illustre chapitre cathédrale de Liège sur Chastelet, Pont-de-Loup et Bouffioulx, servant en cause, le sieur Gibon contre le metier des potiers*, registre qu'a bien voulu nous donner M. Bertrand :

« Le 14 juillet 1595, le chapitre approuva la *Condition* des potiers de Bouffioulx, Pont-de-Loup et Chastelet et les différents entre eux et le magistrat furent finis par l'autorité du chapitre la même année. »

Quelques mois après cette *Condition* était transformée en *Charte*.

\*  
\* \*

Un Mathieu Bertrand était établi potier à Verviers et obtenait des privilèges en 1658 et 1661. Nous avons dit que des livres d'état civile de Châtelet renferment deux Mathieu Bertrand nés l'un en 1606 et l'autre en 1612 et que tous deux se sont expatriés et ne sont plus revenus dans leur commune. Nous pensons donc qu'il y a identité entre l'un d'eux et le Mathieu Bertrand de Vervier. Nous le croyons d'autant mieux que les livres d'état civile font connaître qu'aucun Mathieu Bertrand n'était né en cette dernière ville en temps opportun pour pouvoir être établi au milieu du XVII<sup>e</sup> siècle à Verviers.

Le fonctionnaire chargé des actes de naissance a bien voulu faire des recherches et n'a trouvé que les actes suivants :

« 1645, le 26 mars, Mathieu Filius Anthonii Bertrandi et Joannæ Stokis, Mathia Stassen et Wilhelma Henri Remacli loco Catherine Helavaigen susceptoribus. »

« 1695, le 16 avril, on a *inhumé* (1) le corps mort de Mathy

---

(1) Il ne faut naturellement pas confondre *inhumé* avec *exhumé*. Nous avons des raisons d'insister sur cette recommandation toute inutile qu'elle paraisse.

Bertrand, jeune homme et le 18 mai, on a fait son service *pro deo.* »

Anthoine Bertrand n'était né ni marié à Vervier.

Son fils Mathias né en 1645 ne pouvait être établi à 13 ans (en 1645). Ce fut un pauvre diable puisque les obsèques furent faites par l'assistance publique.

\*  
\* \*

Nous devons ici faire quelques observations relativement aux écussons héraldiques trouvés sur nos poteries.

Et d'abord nous avons fait remarquer en divers endroits que souvent nos artistes potiers transposaient par mégarde toutes les parties des écus armoriés, mettant à gauche ce qui était à droite et vice versa. Nous devons appuyer sur ce point car nous avons remarqué que ce défaut est presque général et que le contraire forme en quelque sorte l'exception. Cette faute s'explique du reste: l'artiste perd facilement de vue que la gravure de la matrice qu'il fait doit être inverse pour produire par l'impression une image droite.

Il n'y faisait du reste guère attention parce qu'il échappait ainsi à une difficulté et que d'ailleurs, pour la plupart des dessins d'ornement, cette transposition n'offre en pratique aucun inconvénient. Ce fut du reste le défaut de tous les âges, à commencer par les potiers grecs et romains qui nous ont laissé tant d'inscriptions rétrogrades.

Nous donnerons l'indication de quelques-uns de nos blasons qui sont dans ce cas en faisant une espèce de revue de cette division de notre travail. Nous blasonnerons en même temps ou nous corrigerons le blasonnement de certains écus dont nous avons laissé l'étude incomplète dans notre texte. L'expérience nous a prouvé la nécessité de ce détail. Pour l'ordre nous rappellerons la marque de l'article que nous compléterons ainsi,

\*  
\* \*

J. 53. — L'écu des van der Haegen était écartelé, aux 1 et 4 fascé d'argent et de sable; aux 2 et 3 d'azur à trois fleurs de lis d'or. Bourlet de sable et d'argent.

MRA <sup>x</sup> 1<sup>1</sup>. — Les Martiny portaient trois roses et non trois étoiles, comme nous avons été amenés à le dire dans notre premier rapport. Il ne s'agit donc pas de cette famille pour notre écusson MRA <sup>x</sup> 1<sup>1</sup>.

MRA <sup>x</sup> 27<sup>1</sup>. — Cet écu semble être une imitation de l'écu des princes évêques de Liège de la maison de Bavière. Erneste qui régna de 1581 à 1612, Ferdinand de 1612 à 1650 et Maximilien 1605 à 1688 portaient: Ecartelé, aux 1 et 4 losangé en bande d'azur et d'argent de 21 pièces, aux 2 et 3 de sable au lion d'or couronné du même, la queue fourchée. L'écu timbré de la couronne royale. Supports: deux lions regardant au naturel, la queue fourchée, couronnés chacun de la couronne royale traversée par la croix épiscopale. Manteau de pourpre doublé d'hermine, sommé de son pavillon couronné. La croix et l'épée des princes-évêques passées en sautoir derrière l'écu. Seulement notre écu a été transposé par l'artiste, qui a en outre dessiné les lions *passants* au lieu de les faire *remnants*.

MRA <sup>x</sup> 34<sup>1</sup>. — D'Elederen portait de vair à la fasce d'or.

Louis d'Eldereren, prince-évêque de Liège descendait par sa grand-mère de la famille d'Eynatten Cette circonstance unie à d'autres tout-à-fait locales relatives à Raeren et dont nous avons parlé déjà peuvent expliquer les relations de l'un ou l'autre d'Eynatten avec Bouffioulx, à l'imitation de son parent. Nous aurons probablement à revenir sur ce point, dans un autre mémoire.

MRA <sup>x</sup> 39<sup>1</sup>. — L'écu placé sur cette pièce parti aux armes répétées, par suite d'un mariage entre deux Bocholtz,

famille allemande naturalisée à Liège. Nous avons rencontré plusieurs familles importantes de Liège parmi celles qui commandaient leur vaisselle à Bouffioux. Il n'y a là rien d'étonnant, nous en avons déjà parlé ci-devant. L'histoire et les archives locales prouvent que les rapports de Châtelet, l'une des *bonnes villes* du pays de Liège auxquelles l'autorité supérieure tenait le plus et avec laquelle le chapitre cathédrale entretenait les relations les plus suivies et les plus détaillées, car il en était le seigneur particulier et l'administration locale dépendait tout spécialement de cette autorité.

Plusieurs membres de la famille de Bocholtz eurent des relations suivies dans nos environs et l'un d'eux vint maintes fois en mission à Châtelet.

Voici ce que nous lisons dans le registre d'extraits de décisions capitulaires dont nous avons parlé ci-devant :

« Se voit le rapport de Monsieur de Bocholdz du 20 octobre 1585, visitant les fossés construits, qui les fit grandir et qui rapporta au chapitre que le tout était bien fait. » . . .

« En septembre 1593 Monsieur Bochole, député par le chapitre pour composer divers différends a fait rapport, comment il en aurait terminé un grand nombre entre le magistrat et échevins et les particuliers comme on pourrait voir amplement de son rapport. » . . .

« Le chapitre a député le 27 avril 1622, Messieurs de Trips et de Bocholt pour s'informer de toutes difficultés et plaintes survenues dans leur seigneurie de Châtelet et en faire rapport au chapitre et ensemble les ordonnances faites par lesdits seigneurs et la publication d'icelles. »

Rien d'étonnant que ces pacificateurs aient profité de leurs nombreux et longs séjours à Châtelet pour y commander de la vaisselle.



N° 214<sup>b</sup> du catalogue de la troisième vente de Renesse. — Une gourde aux armoiries de Bocholtz. Hauteur 0<sup>m</sup>28.

N° 48. — L'écu *parti* de ce vase porte les écussons de deux conjoints. L'un est bien celui de la famille d'Eynatten seigneurie située à trois lieues environ de Liège, où cette famille occupa de hautes positions. Elle portait d'argent à la bande de gueule, accompagnée de six merlettes de même posées en orle. Cimier une merlette de gueules entre deux cornes de buffle d'argent chargées celle à dextre de trois bandes, celle de sénestre de trois barres de gueules.

L'autre écu doit être celui d'une branche de la famille de Bergh dit de Trips. Fascé d'argent et de gueules; les fascés d'argent frettés de sable. Cimier: tête et col de chien braque d'hermine, languée de gueules et contournée. Lambrequins d'hermine et de gueules. 1.

On voit que toutes les pièces de notre écu, fort incomplet sur divers autres points 2, sont transposées de gauche à droite.

Il s'agit donc d'un Trips uni à une d'Eynatten. Et de fait nous avons dit ci-devant, art. MRA x 39<sup>1</sup>, en parlant d'un tesson aux armes de Bocholtz qu'un membre de la famille de Trips avait eu des relations suivies avec Châtelet et avait pu à l'exemple de Bocholtz, y commander de la vaisselle.

MRA x 278<sup>1</sup>. — Le sigle de ce tesson:

I. R.

est assez obscure et pourrait aussi se lire:

I. K.

M. SCHUERMANS nous signale à l'Exposition de Dusseldorf de cette année le vase n° 1369 portant:

---

1. D'autres branches de cette famille portaient un écu ecartelé beaucoup plus compliqué.

2. Les fascés marqués de sinople doivent être de gueules.

I. K. 29 mai 1618.

Jean Kinif était maître potier à Bouffloux dès l'année 1617. Il fut maître gouverneur du franc métier en 1621, 1630 1641 et 1647.

\*  
\* \*

En finissant, nous allons préciser en quelques lignes quelle place Bouffloux, grâce à nos recherches et à nos travaux, peut réclamer dans l'art industriel des grès anciens. Ces quelques lignes préciseront en même temps de quelle façon nous nous sommes mis d'accord avec M. SCHERMANS pour établir la position de notre industrie wallonne à l'égard des industries similaires.

Grâce à la qualité exceptionnelle de la terre spéciale que renfermait le sol de Châtelet, cette commune et Bouffloux produisirent la poterie de pierre dès les temps reculés où la façon et la forme des vases de cette nature portaient encore le cachet de l'industrie la plus rudimentaire. Nous voulons parler du XIII<sup>e</sup> siècle et même probablement encore bien au-delà.

Dans la deuxième moitié du XVI<sup>e</sup> siècle, époque où l'industrie des grès ornés était florissante en Allemagne et notamment à Raeren, dans le duché de Limbourg, cette industrie semble avoir été importée à Bouffloux et Châtelet.

Les amas de résidus de nos fabriques anciennes, fabriques portées aujourd'hui au nombre de plus de vingt-cinq connues 1., ont fourni une masse de vases et de tessons de rebut surabondante pour prouver une production fort importante de grès bruns ornés de reliefs, d'écussons, etc. du genre de ceux que Raeren fabriquait à cette époque.

---

1. Il faut se garder de confondre ces *sièges d'anciennes fabriques* avec les dépôts de rebuts de fabrication ou *scherbengraben*, qu'on rencontre partout en grand nombre dans ces communes.

Tous ces rebuts trouvés dans les *scherbengraben*, sur les lieux mêmes sont bien de fabrication locale, et c'est le cas de presque toutes les pièces de notre *Catalogue descriptif*. Il en sera de même pour les pièces rencontrées dans les collections et qu'un examen minutieux prouvera être sorties de *même moule* que l'un ou l'autre des rebuts auxquels nous venons de faire allusion.

Jusque là tout est bien. Mais voici que parmi les rebuts authentiques de nos localités se rencontrent trois ou quatre pièces sortant de moules semblables, sinon identiques à des pièces venant de Raeren. Ce sont des écus héraldiques et même divers exemplaires d'un médaillon orné servant de marque à Mennicken, potier de Raeren. Il est même une pièce de Bouffioux, une danse de marmots, sortie d'un moule signé de I. E., initiales de Jean Emens, *cartemaker* ou fabricant de moules de Raeren.

M. SCHUERMANS n'admet pas la possibilité de la contrefaçon frauduleuse, mais seulement les relations amicales; il est convaincu que cette production de types de Raeren n'a pu se faire que du consentement des potiers de cette localité et par la communication amiable ou même par l'achat de moules qui parfois portaient la signature de l'artiste *cartemaker*, ce qui semble prouver que l'art industriel de Bouffioux y fut importé de Raeren.

Nous pensons aussi que cette explication est la plus naturelle, dans l'état de la question.

Un vase reste en litige, revendiqué pour Raeren par M. SCHUERMANS et par nous pour Bouffioux. C'est le *keyser karel kruiken* du Musée de l'Etat marqué J. 53.

Ce vase porte les armoiries de Lomont sans devise; à Bouffioux nous avons trouvé plusieurs rebuts de cet écu héraldique sans devise, avec divers millésimes. L'un avec le millésime 1590 sort du même moule que le vase en litige.

Or à cette époque même, Philippe de Lomont était drossart du banc de Walhorme, dont Raeren dépendait administrativement, et l'écusson de ce seigneur, avec et sans devise, se retrouve sous diverses formes dans les produits de Raeren.

M. SCHUERMANS ne peut admettre que ce seigneur soit venu commander de la vaisselle à Bouffioux, alors qu'il avait sa seigneurie à Raeren même. La force de cet argument saute aux yeux. Mais ne s'agirait-il pas à Bouffioux d'un autre membre de la famille de Lomont, établi dans le pays ? L'avenir nous l'apprendra peut-être. La solution ne se trouverait-elle pas dans la présence du croissant qui est ordinairement une brisure de cadet ?

D'ailleurs ce point de détail ne mérite sans doute pas une discussion qui du reste ne pourrait guère aujourd'hui apporter la lumière. Chacun choisira. Voilà un pot qui nous semble en grand danger de n'avoir jamais son acte de naissance ; car deux c'est trop et ce n'est pas ici le cas de dire : *quod abundat non nocet*.

L'art céramique grandit et prospéra ainsi à Bouffioux pendant qu'il était à son apogée à Raeren.

Dans le commencement du XVII<sup>me</sup> siècle M. SCHUERMANS nous apprend que l'art déclina à Raeren et que dans le premier quart de ce siècle il finit par disparaître par suite de causes dont l'étude sort tout-à-fait du cadre de notre ouvrage.

Bouffioux et Châtelet restèrent alors en possession du monopole du grès artistique dans les Pays-Bas : pots, cruches, vases de toute espèce, grands et petits, à un, deux ou trois anses, etc. Il paraît même que quant aux barillets, aux tonnelets et autres grandes pièces analogues, elles constituèrent toujours la spécialité de Bouffioux et l'on n'en rencontre pas à aucune époque venant d'autres fabriques.

On avait joint aux grès bruns à reliefs artistiques les grès grisâtres ornés d'émaux *bleu* et *lie-de-vin*, de genres divers dont une partie imitaient tout-à-fait les produits de Nassau,

de Grenzhäusen, les *steingut*, les *bollekenskan*, etc. Tous produits dont nos fouilles de rebuts ont procuré des débris en abondance.

Vers la même époque, milieu du XVII<sup>me</sup> siècle, quelques fabricants d'autres localités belges obtinrent des octrois pour la fabrication de cette espèce de grès émaillés; mais ces essais restèrent stériles et ne durèrent que peu de temps. C'est ce qui eut lieu à Namur, à Dinant et peut-être à Verviers.

Châtelet et Bouffioux conservèrent donc le monopole. Cependant au XVIII<sup>me</sup> siècle la concurrence de la porcelaine et de la faïence devint redoutable, l'art s'éteignit doucement devant les nécessités industrielles et fit place à la fin de ce siècle à une fabrication de produits vulgaires destinés aux usages les plus communs.

Tout ce qui précède est basé sur les documents et sur l'étude des pièces trouvées en place dans les *scherbengraben*. Jusque là comme nous l'avons expliqué, la détermination d'origine est facile malgré la ressemblance de certains produits.

Mais pour les vases que nous rencontrons dans les collections et qui n'offrent pas des caractères particuliers identiques avec ceux des tessons types, comme nous l'avons dit, il n'est pas facile encore dans l'état de nos connaissances, de distinguer sûrement les bruns ornés venant de Bouffioux de ceux de Raeren, ni les grès émaillés genre Nassau venant de Bouffioux de ceux de Grenzhäusen.

Ce point appelle de nouvelles et sérieuses études et l'on ne pourrait dresser aujourd'hui un tableau différentiel un peu complet des caractères qui distinguent ces diverses productions.

Charleroi, septembre 1880.

D.-A. VAN BASTELAER.

ERRATA.

PAGE. LIGNE.

7. 17 *au lieu de* : 15 *lisez* : 5
25. 31 » slingut, » steingut.
43. 9 » slingut, » steingut.
53. 21 *ajoutez* : ces localités restèrent même les seuls lieux de production dans notre pays dès le premier quart du XVII<sup>me</sup> siècle, après que Raeren eut cessé.
56. 7 *au lieu de* : Siebourg, *lisez* : Siegbourg.
60. 11 *ajoutez* : et entre autres à Marpent.
98. 28 *supprimez* : à trois (?) grilles.
106. 29 *au lieu de* : quaterfeuille, *lisez* : quartefeuille.
107. 21 » Tienne de Rumbeck » Thienne de Rumbecke.
111. 20 » BVREL, » BVRE.
- id. 33 » quatre, » trois.
112. 5 » dextre, » dextrochère.
116. 14 » N<sup>o</sup> 30 ci-devant, » N<sup>o</sup> 38 ci-devant, ce qui corrobore l'origine du barillet d'Acosse.
119. 4 » II, *lisez* : M. Schuermans.
- id. 17 » 388, » 383.
- id. 26 *ajoutez* : Ces écus sortent tous deux de moules de Bouffloulx.
- id. 30 *au lieu de* : 882, *lisez* : 382.
121. 12 » Poil, » Soil.
- id. 16 *ajoutez* : brûlé au four et d'un rouge minium fort remarquable.
122. 3 *au lieu de* : TOTIN, *lisez* : TOT. IN.
124. 21 *ajoutez* : brûlé au four et noir lustré comme MRA x 36<sup>5</sup>.
128. 4 *transporter l'art.* MRA x 352<sup>1</sup> à la page 146 après l'art. MRA x 351.
129. 17 *au lieu de* : C. O. B. *lisez* : CO. B.
133. 19 *commencer la ligne par la marque* : MRA x 21<sup>2</sup>.
134. 25 *ajoutez* : MRA x 36<sup>1</sup>, MRA x 94<sup>1</sup> et MRA x 225<sup>1</sup>.
- id. 29 *au lieu de* : MRA x 213<sup>2</sup>, *lisez* : MRA x 313<sup>2</sup>.
137. 32 » 6 *lisez* : 17.
138. 12 *transporter l'article* MRA x 46<sup>1</sup> à sa place après l'article MRA x 30<sup>1</sup>.
139. 31 *au lieu de* : 15, *lisez* : 12.

PAGE. LIGNE.

140. 20 *ajoutez :* et 15.  
145. 9 » noir lustré comme MRA3 x 65.  
id. 11 *supprimez :* V. Pl. V, fig. 18.  
id. 12 *au lieu de :* MRA x 317<sup>1</sup> *lisez :* MRA x 367<sup>1</sup>.  
id. 14 *ajoutez :* V. Pl. V, fig. 18.  
146. 11 *au lieu de :* MRA x 2<sup>1</sup>, *lisez :* MRA x 352<sup>1</sup>, avec le ver *nesselwurm*.  
175. 3 » MRA x 303<sup>1</sup> *lisez :* MRA x 303<sup>2</sup>.  
186. 14 » MRA x 161<sup>1</sup> » MRA x 161<sup>2</sup>.  
187. 4 » MRA x 234<sup>1</sup> » MRA x 364<sup>1</sup>.  
187. 14 » MRA x 266<sup>1</sup> » MRA x 366<sup>1</sup>.  
188. 20 » MRA x 273<sup>1</sup> » MRA x 363<sup>1</sup>.  
189. 7 *transporter l'art.* MRA x 300 *au bas de la page.*
-

## TABLE DES MATIÈRES.

	PAGES.
AVERTISSEMENT . . . . .	3
EXPOSITION DU SUJET . . . . .	13
ORIGINE, PROGRÈS, PROSPÉRITÉ ET DÉCADENCE DE L'INDUSTRIE DES GRÈS ORNÉS A BOUFFIOULX, A CHATELET ET A PONT-DE-LOUP . . . . .	19
Classification chronologique des principaux genres de grès fabriqués dans ces localités . . . . .	19
Fabrication primitive, grès vernissé au sel, sans émaux . . . . .	19
Période des XIII <sup>me</sup> , XIV <sup>me</sup> et XV <sup>me</sup> siècle, grès à base pincée simples ou à ornementation primitive . . . . .	19
Belle époque des grès ornés . . . . .	22
Période du XVI <sup>me</sup> siècle et partie du XVII <sup>me</sup> , grès ornés de reliefs artistiques . . . . .	22
Période de la fin du XVI <sup>me</sup> et du XVII <sup>me</sup> siècle, grès ornés de reliefs rehaussés d'émaux . . . . .	24
Grès bleus ordinaires . . . . .	24
Les grès de Nassau ou <i>steingut</i> de Grenzhäusen à Bouffloulx et à Châtelet. . . . .	23
Grès à ornementation en arborescence branchue, faite à la main. . . . .	26
Fabrication moderne . . . . .	27
Période du XVIII <sup>me</sup> siècle, grès ornés d'émaux non accompagnés de reliefs . . . . .	27
Période du commencement du XIX <sup>me</sup> siècle, grès de fabrication contemporaine . . . . .	28
Céramique plastique à Bouffloulx . . . . .	29
INDUSTRIE ET COMMERCE . . . . .	32
La corporation des potiers . . . . .	32
Particularité de la fabrication locale . . . . .	36
Les terres à pots et les pâtes . . . . .	36
Le vernissage. . . . .	38
La forme et les ornements. . . . .	41
Les marques, les chiffres et les blasons . . . . .	43
Chiffres et marques imprimés dans la poterie . . . . .	43
Marques des couvercles d'étain . . . . .	48
Importance de la fabrication et débouchés . . . . .	50



Grès de Bouffloux dans les Flandres . . . . .	56
Grès de Bouffloux dans le Nord de la France . . . . .	59
Grès de Bouffloux dans les pays de Liège et dans la Hesbaye . . . . .	61
Grès de Bouffloux dans le Hainaut et le Tournaisis . . . . .	64
Grès de Bouffloux dans le Brabant . . . . .	66
<b>NOS COLLECTIONS</b> . . . . .	67
Origine des pièces décrites dans notre mémoire . . . . .	67
Pièces trouvées dans les fouilles de rebuts d'anciennes fabriques de poterie ou de dépôts de décombres . . . . .	68
Découvertes fortuites . . . . .	69
Trouvailles faites à Bouffloux . . . . .	70
Dépôt de décombres de l'ancienne poterie de la famille Bertrand, antérieure à 1600 . . . . .	70
Dépôt de décombres d'ancienne poterie trouvé dans le terrain de M. Louis Bailly . . . . .	72
Dépôt de décombres de l'ancienne fabrique de la famille Gibon à Bouffloux . . . . .	73
Dépôt de décombres d'ancienne poterie trouvé dans le terrain de M. Louis Gibon . . . . .	73
Dépôt de décombres d'ancienne poterie inconnue, trouvé en faisant les fondations de l'école des sœurs à Bouffloux . . . . .	73
Trouvailles faites à Châtelet . . . . .	74
Dépôt de décombres d'anciens fours trouvé sous le pavé même de la cour Pinette . . . . .	74
Dépôt de rebuts d'ancienne fabrique trouvé dans la rue de la Poterie . . . . .	75
Dépôt de débris de l'ancienne fabrique de la famille Bertrand, dit Visgnon, rue Fonteny au XVI <sup>m</sup> e siècle . . . . .	75
Dépôt de décombres d'ancienne poterie trouvé rue Neuve . . . . .	77
Dépôt de décombres et de rebuts d'une poterie ancienne appartenant à un maître de Bouffloux sur le territoire de Marpent . . . . .	78
Nos fouilles . . . . .	79
Collections et Musées . . . . .	83
Vases déposés au musée de Mons . . . . .	85
Vases déposés au musée de Liège . . . . .	85
Vases déposés au musée de Charleroi . . . . .	85

Vases déposés au musée de la porte de Hal à Bruxelles .	86
Vases déposés à l'Exposition nationale de 1880 . . .	87
Vases conservés dans diverses maisons particulières .	87
Catalogue descriptif d'un certain nombre de pièces importantes .	89
Grès blanchâtres ou rougeâtres à vernis salin, à base pincée, antérieurs au XV <sup>me</sup> siècle . . . . .	91
Grès blancs ou bruns roux, sans émail, à vernis salin, ornés de reliefs artistiques fins . . . . .	95
Vases ornés de grands écussons armoriés . . . . .	95
Vases ornés de grandes rosaces, de grands médaillons d'ornementation non armoriés, mais portant d'ordinaire une inscription. . . . .	129
Vases ornés de sujets de danses dites de paysants et autres sujets analogues . . . . .	131
Vases à goulot orné de bandeaux, de guirlandes, etc., à ornements creux faits à l'emporte-pièce, à panse divisée en compartiments ornementés, etc . . . .	136
Vases à ornementation fort sobre de petits mascarons, petits médaillons et rosaces, travaillés en reliefs, etc. . . .	146
Grès émaillés dits grès bleus . . . . .	158
Genre ordinaire . . . . .	158
Genre dit de Nassau ou de Grinzhausen, <i>steingut</i> et <i>bollekenskan</i> des allemands . . . . .	175
Grès à ornementation en bandes ou en branches ramifiées, terminées par des fruits et des fleurs et autres motifs d'ornements analogues, faits à main levée sans moule .	185
Pièces diverses . . . . .	188
Instrument de fabrique . . . . .	189
DOCUMENTS ET PIÈCES JUSTIFICATIVES . . . . .	191
Résumé historique . . . . .	191
Le registre du franc métier . . . . .	200
Les chartes . . . . .	201
Les procès-verbaux. . . . .	212
Liste extraite des procès-verbaux de la corporation des potiers de Châtelet, Bouffloux et Pont-de-Loup . . . . .	230
Pièces extraites des archives laissées par le franc métier, etc .	245
EPILOGUE . . . . .	252
ERRATA . . . . .	264

## PLANCHE I.

N° des figures	Marque des objets	Proportion des dessins	Renvoi aux pages du texte	ESPÈCE DE GRÈS
1	MRA x 1 <sup>1</sup>	$\frac{1}{5}$	96	Brun pâle non émaillé, avec ornements en reliefs.
2	MRA x J. 53	$\frac{1}{2}$	96, 98	id.
3	J. 53, MRA x 16 <sup>1</sup> , MRA x 16 <sup>2</sup>	$\frac{1}{5}$	98, 151	id.
4	J. 53	$\frac{1}{2}$	98	id.
5	id.	id.	id.	id.
6	N° 24, MRA x 15 <sup>1</sup>	$\frac{1}{6}$	138, 150	id.
7	N° 24, MRA x 9 <sup>1b</sup> MRA x 322	$\frac{1}{2}$	138, 140, 145	id.
8	N° 26	$\frac{1}{6}$	167	Blanc gris avec ornements d'émail bleu limités à la pointe.
9	N° 25	$\frac{1}{5}$	137	Brun pâle non émaillé avec ornements en reliefs.
10	id.	$\frac{1}{2}$	137, 157	id.
11	id.	id.	137, 141	id.
12	N° 28, N° 3	$\frac{1}{4}$	94	Blanc gris non émaillé, avec ornements en reliefs.
13	MRA x 11 <sup>1</sup> , MRA x 11 <sup>2</sup> , N° 4	$\frac{1}{5}$	92, 94	id.
14	MRA x 11 <sup>1</sup>	$\frac{1}{2}$	id.	Brun pâle non émaillé, avec ornements en reliefs.
15	MRA x 2 <sup>1</sup>	$\frac{1}{4}$	136	id.
16	id.	$\frac{1}{2}$	id.	id.
17	id.	id.	id.	id.
18	MRA x 118 <sup>1</sup>	$\frac{1}{5}$	141	id.
19	id.	$\frac{1}{2}$	id.	id.

## PLANCHE II.

N° des figures	Marque des objets	Proportion des dessins	Renvoi aux pages du texte	ESPÈCES DE GRÈS
1	N° 23	$\frac{1}{5}$	165	Blanc gris avec ornements d'émail bleu limités à la pointe.
2	N° 46	$\frac{1}{6}$	169	Blanc gris avec ornements d'émail bleu.
3	MRA x 8 <sup>1</sup>	$\frac{1}{7}$	147	Brun pâle non émaillé, avec ornements en reliefs.
4	MRA x 26 <sup>1</sup>	$\frac{1}{2}$	199	id.
5	MRA x 35 <sup>2</sup> <sup>1</sup>	id.	128	id.
6	MRA x 30 <sup>1</sup>	id.	139	id.
7	MRA x 33 <sup>2</sup>	$\frac{1}{4}$	129	id.
8	MRA x 35 <sup>3</sup> <sup>1</sup>	$\frac{1}{2}$	128	id.
9	MRA x 27 <sup>1</sup>	id.	199	id.
10	MRA x 24 <sup>1</sup>	$\frac{2}{5}$	132	id.
11	N° 17	$\frac{1}{6}$	169	Blanc gris, avec ornements d'émail bleu limités à la pointe.
12	N° 15	$\frac{1}{4}$	144	id.
13	MRA x 18 <sup>1</sup>	$\frac{1}{5}$	167	id.
14	N° 19	$\frac{1}{8}$	170	id.



PLANCHE III.

No des figures	Marque des objets	Proportion des figures	Renvoi aux pages du texte	ESPECE DE GRÈS
1	MRA x 38, etc.	1/2	105	Brun pâle non émaillé, avec ornements en reliefs.
2	MRA x 36 <sup>2</sup>	5/8	id.	id.
3	MRA x 45 <sup>1</sup> , N° 51	id.	109, 110, 113, 117, 118	id.
4	MRA x 47, etc., N° 30, N° 261, N° 382, N° 383, N° 426	id.	100, 120, 121	id.
5	MRA x 39 <sup>1</sup> , etc.	2/5	106	id.
6	MRA x 34 <sup>1</sup> , etc.	3/4	102	id.
7	MRA x 37 <sup>1</sup> , etc.	1/1	105	id.
8	MRA x 41 <sup>1</sup> , N° 46	id.	107	id.
9	MRA x 49 <sup>1</sup>	id.	121	id.
10	MRA x 43, etc.	id.	108	id.
11	MRA x 105 <sup>1</sup>	5/8	122	id.
12	MRA x 35 <sup>1</sup>	1/1	104	id.
13	MRA x 31, N° 45	5/7	100, 101	id.

## PLANCHE IV.

N° des figures	Marque des objets	Proportion des dessins	Renvoi aux pages du texte	ESPÈCE DE GRÈS
1	N° 30	$\frac{3}{4}$	124	Brun pâle non émaillé, avec ornements en relief.
2	id.	$\frac{1}{7}$	124	id.
3	MRA x 112	$\frac{2}{5}$	130	id.
4	MRA x 44 <sup>1</sup>	$\frac{1}{2}$	109, 110, 111	id.
5	MRA x 44 <sup>1</sup> , N° 38, N° 49, N° 50	$\frac{1}{9}$	109, 114, 115	id.
6	MRA x 33 <sup>1</sup> , etc., N° 29	$\frac{1}{2}$	101, 102 102	id. id.
7	N° 29	$\frac{1}{8}$	129	id.
8	MRA x 25 <sup>1</sup> , etc.	$\frac{1}{2}$	130	id.
9	MRA x 108 <sup>1</sup>	id.	123	id.
10	MRA x 117 <sup>1</sup>	$\frac{1}{1}$	131	id.
11	MRA x 237 <sup>1</sup>	$\frac{2}{3}$	122	id.
12	MRA x 106 <sup>1</sup>	$\frac{1}{1}$	123	id.
13			123	id.
14	MRA x 111 <sup>1</sup>	$\frac{3}{4}$	130	id.
15	MRA x 107 <sup>1</sup>	id.	130	id.
16	N° 35	$\frac{1}{2}$	126	id.
17	MRA x 328	id.	125	id.
18	MRA x 113 <sup>1</sup>	$\frac{1}{1}$	131	id.
19	MRA x 32 <sup>1</sup>	$\frac{2}{3}$	101	id.

## PLANCHE V.

No des figures	Marque des objets	Proportion des dessins	Renvoi aux pages du texte	ESPÈCE DE GRÈS
1	MRA x 100 <sup>1</sup>	1/1	134	Brun pâle non émaillé, avec ornements en reliefs.
2	MRA x 99 <sup>1</sup>	3/4	133	id.
3	MRA x 24 <sup>2</sup>	2/5	id.	id.
4	MRA x 42 <sup>1</sup>	1/5	151	id.
5	MRA x 182 <sup>1</sup>	5/6	189	id.
6	MRA x 183 <sup>1</sup>	4/5	id.	id.
7	MRA x 13 <sup>1</sup>	1/5	149	id.
8	MRA x 10 <sup>1</sup>	id.	id.	id.
9	MRA x 6 <sup>1</sup>	id.	146	Blanc gris, avec ornements d'émail bleu limités à la pointe.
10	MRA x 5 <sup>1</sup>	id.	92	Blanc gris non émaillé, avec ornements en reliefs.
11	MRA x 20 <sup>1</sup>	id.	168	Blanc gris, avec ornements d'émail bleu limités à la pointe.
12	MRA x 14 <sup>1</sup>	id.	149	Brun pâle non émaillé, avec ornements en reliefs.
13	MRA x 15 <sup>1</sup>	id.	150	id.
14	MRA x 109 <sup>1</sup> , etc.	7/10	130	id.
15	MRA x 313 <sup>1</sup>	1/1	134	id.
16	MRA x 128 <sup>1</sup>	2/5	142	id.
17	MRA x 132 <sup>1</sup>	4/5	id.	id.
18	MRA x 316 <sup>1</sup>	1/5	145	id.
19	MRA x 231 <sup>1</sup>	1/1	144	id.
20	MRA x 135 <sup>1</sup>	5/4	142	id.
21	MRA x 131 <sup>1</sup>	1/1	id.	id.
22	MRA x 28	1/1	138	id.
23	MRA x 134 <sup>1</sup>	1/1	142	id.
24	MRA x 133 <sup>1</sup>	5/8	id.	id.
25	MRA x 254 <sup>1</sup>	1/1	144	id.
26	id.	1/1	id.	id.

## PLANCHE VI.

N° des figures	Marque des objets	Proportion des dessins	Renvoi aux pages du texte	ESPÈCE DE GRÈS
1	MRA x 279 <sup>1</sup>	1/4	145	Brun pâle non émaillé, avec ornements en reliefs.
2	MRA x 97 <sup>1</sup>	1/5	140	Brun pâle non émaillé, avec losange en reliefs et dessin en creux.
3	MRA x 96 <sup>1</sup>	2/5	id.	Brun pâle non émaillé avec dessins en creux.
4	MRA x 204 <sup>1</sup>	1/2	143	id.
5	MRA x 203 <sup>1</sup>	2/5	id.	id.
6	MRA x 85 <sup>1</sup>	2/5	139	id.
7	MRA x 81 <sup>1</sup>	5/8	139, 140	id.
8	MRA x 80 <sup>1</sup>	2/5	139	id.
9	MRA x 38 <sup>1</sup>	2/5	140	id.
10	MRA x 205 <sup>1</sup>	5/6	143	id.
11	MRA x 93 <sup>1</sup>	2/5	110	id.
12	MRA x 81 <sup>1</sup> , MRA x 83 <sup>1</sup>	id.	139	id.
13	MRA x 91 <sup>1</sup>	id.	140	id.
14	MRA x 87 <sup>1</sup>	id.	id.	id.
15	MRA x 87 <sup>1</sup>	id.	139	id.
16	MRA x 84 <sup>1</sup>	1/2	id.	id.
17	N° 25	2/5	137, 138	id.
18	MRA x 2 <sup>1</sup>	1/1	136, 137	id.
19	N° 25	id.	137, 138	id.
20	MRA x 90 <sup>1</sup>	4/5	140	id.
21	MRA x 79 <sup>1</sup>	1/1	139	id.
22	MRA x 92 <sup>1</sup>	2/5	140	id.
23	MRA x 94 <sup>1</sup>	id.	138, 140	id.
24	MRA x 89 <sup>1</sup>	id.	id.	id.
25	MRA x 124 <sup>1</sup>	id.	142	Brun pâle non émaillé, avec ornements en reliefs.
26	MRA x 123 <sup>1</sup>	id.	id.	id.
27	MRA x 120 <sup>1</sup>	id.	141	id.
28	MRA x 125 <sup>1</sup>	id.	142	id.
29	MRA x 121 <sup>1</sup>	id.	141	id.
30	MRA x 122 <sup>1</sup>	id.	142	id.
31	MRA x 136 <sup>1</sup>	id.	143	id.



## PLANCHE VII.

No des figures	Marque des objets	Proportion des dessins	Renvoi aux pages du texte	ESPÈCE DE GRÈS
1	MRA x 154 <sup>1</sup>	1/4	185	Blanc gris, avec ornements émaillés limités en reliefs.
2	MRA x 240	2/5	186	id.
3	MRA x 154 <sup>1</sup>	id.	185	id.
4	MRA x 241 <sup>1</sup>	id.	186	id.
5	MRA x 239	id.	id.	id.
6	MRA x 266 <sup>1</sup>	2/5	187	Blanc gris, avec ornements en reliefs épargnés sur émail.
7	MRA x 259 <sup>1</sup>	2/5	id.	id.
8	MRA x 320 <sup>1</sup>	1/4	id.	Blanc gris, avec ornements en reliefs émaillés.
9	id.	2/5	id.	id.
10	id.	id.	id.	id.
11	MRA x 260 <sup>1</sup>	2/5	id.	Blanc gris, avec ornements en reliefs épargnés sur émail.
12	MRA x 153 <sup>1</sup>	1/4	185	Blanc gris, avec ornements en reliefs émaillés.
13	MRA x 21 <sup>1</sup>	id.	176	Blanc gris, avec ornements en reliefs épargnés sur émail.
14	MRA x 139 <sup>1</sup>	2/5	179	Blanc gris, avec ornements émaillés limités en reliefs.
15	MRA x 138 <sup>1</sup>	id.	id.	id.
16	MRA x 149 <sup>1</sup>	id.	180	Blanc gris, avec ornements en reliefs rehaussés d'émail.
17	MRA x 224 <sup>1</sup>	id.	181	Blanc gris, avec ornements émaillés limités en reliefs.
18	MRA x 230 <sup>1</sup>	5/4	182	id.

## PLANCHE VIII.

N° des figures	Marque des objets	Proportion des dessins	Renvoi aux pages du texte	ESPÈCE DE GRÈS
1	MRA x 257 <sup>1</sup>	$\frac{2}{5}$	483	Blanc gris, avec ornements limités en reliefs.
2	MRA x 244 <sup>1</sup>	id.	482	id.
3	MRA 243 <sup>1</sup> , etc.	id.	id.	id.
4	MRA x 245 <sup>1</sup>	id.	id.	id.
5	MRA x 258 <sup>1</sup>	id.	485	id.
6	MRA x 334 <sup>1</sup>	id.	483	id.
7	MRA x 256 <sup>1</sup>	$\frac{1}{5}$	473	Blanc gris, avec ornements émaillés limité à la pointe.
8	N° 41	id.	459	id.
9	N° 22	$\frac{1}{4}$	465	id.
10	N° 14	id.	463	id.
11	N° 13	id.	461	id.
12	N° 21	$\frac{1}{5}$	464	id.
13	N° 20	$\frac{1}{4}$	471	id.
14	MRA x 340 <sup>1</sup>	id.	488	id.

## PLANCHE IX.

N° des figures	Marque des objets	Proportion des dessins	Renvoi aux pages du texte	ESPÈCE DE GRÈS
1	MRA x 147 <sup>t</sup>	$\frac{1}{5}$	180	Blanc gris, avec ornements en reliefs épargnés sur fond d'émail.
2	id.	$\frac{2}{5}$	id.	id.
3	MRA x 148 <sup>t</sup>	id.	id.	id.
4	MRA x 271 <sup>t</sup>	id.	183	id.
5	MRA x 270 <sup>t</sup>	id.	id.	id.
6	id.	$\frac{1}{2}$	id.	id.
7	MRA x 146 <sup>t</sup>	id.	180	id.
8	MRA x 143 <sup>t</sup>	id.	id.	id.
9	MRA x 145 <sup>t</sup>	id.	id.	id.
10	MRA x 146 <sup>t</sup>	$\frac{1}{1}$	183	Blanc gris, avec ornements en reliefs émaillés sur fond d'émail différent.
11	MRA x 314 <sup>t</sup>	$\frac{1}{1}$	184	Blanc gris, avec ornements en reliefs épargnés sur fond d'émail.
12	MRA x 144 <sup>t</sup>	$\frac{2}{5}$	180	id.
13	MRA x 307	id.	184	id.
14	MRA x 141 <sup>t</sup>	id.	180	id.
15	N° 43	$\frac{3}{4}$	183	Blanc gris, avec ornements en reliefs rehaussés d'émail.
16	MRA x 242	$\frac{1}{1}$	182	Blanc gris, avec ornements en reliefs en partie émaillés.
17	MRA x 331 <sup>t</sup>	$\frac{2}{5}$	184	Blanc gris, avec ornements en reliefs épargnés sur fond d'émail.
18	MRA x 126 <sup>t</sup>	$\frac{1}{1}$	179	id.
19	N° 44	$\frac{2}{5}$	183	id.
20	MRA x 150 <sup>2</sup>	id.	181	Blanc gris, avec ornements en reliefs en partie émaillés.
21	MRA x 151 <sup>t</sup>	id.	id.	id.
22	MRA x 151 <sup>t</sup> , etc.	id.	id.	id.

## PLANCHE X.

N° des figures	Marque des objets	Proportion des dessins	Renvoi aux pages du texte	ESPÈCE DE GRÈS
1	MRA x 171 <sup>1</sup>	$\frac{2}{3}$	172	Blanc gris, avec ornements limités à la pointe et rehaussé d'émail.
2	MRA x 169 <sup>1</sup>	id.	id.	id.
3	MRA x 152 <sup>1</sup>	$\frac{1}{4}$	181 184	Blanc gris, avec ornements en reliefs rehaussés d'émail.
4	MRA x 330 <sup>1</sup>	id.	172	id.
5	MRA x 167 <sup>1</sup>	$\frac{2}{5}$	484	Blanc gris, avec ornements limités à la pointe et rehaussé d'émail.
6	MRA x 332 <sup>1</sup>	id.	484	Blanc gris, avec ornements en reliefs rehaussés d'émail.
7	MRA x 174 <sup>1</sup>	$\frac{3}{8}$	172	Blanc gris, avec ornements limités à la pointe et rehaussé d'émail.
8	MRA x 267 <sup>1</sup>	$\frac{2}{5}$	174	id.
9	MRA x 329 <sup>1</sup>	id.	184	Blanc gris, avec ornements en reliefs rehaussés d'émail.
10	MRA x 336 <sup>1</sup>	id.	175	Blanc gris, avec ornements limités à la pointe et rehaussé d'émail.
11	MRA x 170 <sup>1</sup>	id.	172	id.
12	MRA x 162 <sup>1</sup>	$\frac{1}{6}$	171	id.
13	MRA x 110 <sup>1</sup>	$\frac{2}{5}$	179	Blanc gris, avec ornements en reliefs rehaussés d'émail.
14	MRA x 236 <sup>1</sup>	id.	182	id.
15	MRA x 166 <sup>1</sup>	$\frac{1}{5}$	171, 172	Blanc gris, avec ornements limités à la pointe et rehaussé d'émail.
16	MRA x 234 <sup>1</sup>	$\frac{2}{5}$	186	Blanc gris, avec ornements à la pointe rehaussé d'émail.
17	MRA x 175 <sup>1</sup>	id.	172	Blanc gris, avec ornements limités à la pointe et rehaussé d'émail.
18	MRA x 142 <sup>1</sup>	id.	180	Blanc gris, avec ornements en reliefs rehaussés d'émail.
19	MRA x 141 <sup>1</sup>	id.	179	id.

## PLANCHE XI.

N° des figures	Marque des objets	Proportion des dessins	Renvoi aux pages du texte	ESPÈCE DE GRÈS
1	MRA x 173 <sup>1</sup>	2/5	172	Blanc gris, avec ornements émaillés limités à la pointe.
2	MRA x 168 <sup>1</sup>	id.	id.	id.
3	MRA x 172 <sup>1</sup>	id.	id.	id.
4	MRA x 179 <sup>1</sup>	id.	id.	id.
5	MRA x 163 <sup>1</sup>	id.	171	id.
6	MRA x 164 <sup>1</sup>	id.	id.	id.
7	MRA x 177 <sup>1</sup>	id.	172	Blanc gris, avec ornements à la pointe ou émaillés et limités à la pointe.
8	MRA x 180 <sup>1</sup>	id.	173	id.
9	MRA x 176 <sup>1</sup>	id.	172	id.
10	MRA x 178 <sup>1</sup>	id.	id.	Blanc gris, avec ornements émaillés limités à la pointe.
11	MRA x 238 <sup>1</sup>	id.	186	Blanc gris, avec ornements en reliefs émaillés.

## PLANCHE XII.

N° des figures	Marque des objets	Proportion des dessins	Renvoi aux pages du texte	ESPÈCE DE GRÈS
1	MRA x 69 <sup>1</sup> , MRA x 355 <sup>1</sup>	$\frac{2}{5}$	154, 157	Brun pâle ou blanc gris, avec ornements en reliefs émaillés ou non émaillé.
2	MRA x 62 <sup>1</sup>	id.	153	id.
3	MRA x 53 <sup>1</sup>	id.	152	id.
4	MRA x 52 <sup>1</sup> , MRA x 61 <sup>1</sup>	id.	152, 153	id.
5	MRA x 356 <sup>1</sup>	id.	157	id.
6	MRA x 64 <sup>1</sup>	id.	153	id.
7	MRA x 333 <sup>1</sup>	id.	157	id.
8	MRA x 73 <sup>1</sup> , MRA x 359 <sup>1</sup>	id.	157, 157	id.
9	MRA x 74 <sup>1</sup>	id.	154	id.
10	MRA x 71 <sup>1</sup>	id.	id.	id.
11	MRA x 76 <sup>1</sup>	id.	id.	id.
12	MRA x 357 <sup>1</sup>	id.	157	id.
13	MRA x 72 <sup>1</sup>	id.	154	id.
14	MRA x 56 <sup>1</sup>	id.	152	id.
15	MRA x 252 <sup>1</sup>	id.	155	id.
16	MRA x 362 <sup>1</sup>	id.	157	id.
17	MRA x 55 <sup>1</sup>	id.	152	id.
18	MRA x 247 <sup>1</sup>	id.	155	id.
19	MRA x 361 <sup>1</sup>	id.	157	id.
20	MRA x 57 <sup>1</sup>	id.	152	id.
21	MRA x 54 <sup>1</sup>	id.	id.	id.
22	MRA x 60 <sup>1</sup> , MRA x 51 <sup>1</sup>	id.	151, 152, 153	id.
23	MRA x 68 <sup>1</sup>	id.	153, 154	id.
24	MRA x 63 <sup>2</sup> , MRA x 50 <sup>1</sup>	id.	151, 153	id.
25	MRA x 42 <sup>1</sup>	id.	151	id.
26	MRA x 66 <sup>1</sup>	id.	153	id.
27	MRA x 326 <sup>1</sup>	id.	190	id.
28	MRA x 327 <sup>1</sup>	$\frac{1}{1}$	131	id.
29	MRA x 93 <sup>5</sup>	$\frac{2}{5}$	140	Brun pâle non émaillé, avec ornements en dessin creux.
30	MRA x 323 <sup>1</sup>	$\frac{1}{1}$	145	id.
31	MRA x 324 <sup>1</sup>	$\frac{2}{5}$	id.	id.
32	MRA x 337	$\frac{1}{1}$	135	id.

## Rectification à faire au Catalogue officiel

de l'Exposition nationale belge de 1880.

SECTION E, CÉRAMIQUE N° 226.

---

La *Société archéologique de Charleroi* a envoyé à l'Exposition nationale belge de 1880 des vases et des tessons de grès ornements anciens, dits grès flamands ; les uns bruns ornés de reliefs, les autres gris émaillés de bleu et de violacé ; débris et vases qui avaient été *déterrés dans les rebuts ou scherbengraben d'anciennes fabriques à Bouffioulx et à Châtelet*.

Nous avons eu soin, pour le Catalogue, de formuler d'une manière précise l'indication qui précède que nous regardons comme capitale et à laquelle nous attachons la plus grande importance, car il s'agit de revendiquer le souvenir de cette fabrication locale aujourd'hui oubliée. Pour appeler l'attention des visiteurs sur cette origine de nos objets nous avons même fait mettre dans la vitrine des étiquettes ainsi conçues :

« Grès bruns ornés de reliefs non émaillés du XVI<sup>me</sup> siècle et commencement du XVII<sup>me</sup>, trouvées en terre dans les résidus d'anciennes fabriques à Bouffioulx et à Châtelet.  
— Grès ornés d'émaux bleu et grenat des XVII<sup>me</sup> et XVIII<sup>me</sup> siècles, venant de même source. »

Ces inscriptions catégoriques restèrent affichées tout le temps de l'Exposition.

Or cette affirmation de l'endroit où furent trouvées nos pièces, affirmation d'un simple fait, émise sous notre propre responsabilité <sup>1</sup>, a été supprimée au Catalogue et remplacée par l'article suivant :

---

1. Conformément à un avis qui précède le Catalogue lui-même et qui dégage toute autre responsabilité.

« N° 226. Collection de vases et tessons de grès ornementé dit grès de Flandre, *attribués* à la fabrication ancienne de Bouffioux, Châtelet et Pont-de-Loup. »

*Attribués!* Nous regrettons profondément la substitution de ce mot à notre affirmation du *fait* de la trouvaille. Nous tenions naturellement beaucoup à notre déclaration et cette substitution de mots porte un grave préjudice moral à notre Société et à ses travaux; elle semble entraîner relativement à nos recherches une idée de suspicion contre laquelle nous protestons de toutes nos forces.

Nous croyons donc utile d'appeler l'attention des spécialistes sur la rectification que nous les prions d'établir. Il ne s'agit pas de pièces *attribuées* à la fabrication ancienne de Bouffioux et Châtelet, mais de pièces de *rebuts* de fabrication *déterrées* sur place dans les résidus ou *scherben-graben* des anciennes fabriques de Bouffioux et de Châtelet.

— Formulé en séance du comité de la Société archéologique le 13 novembre 1880.

Par le Comité:

*Le Secrétaire-général,*

E. COBAUX.





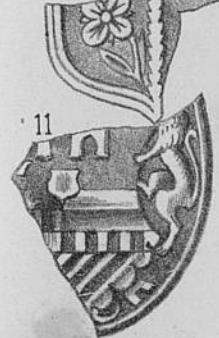
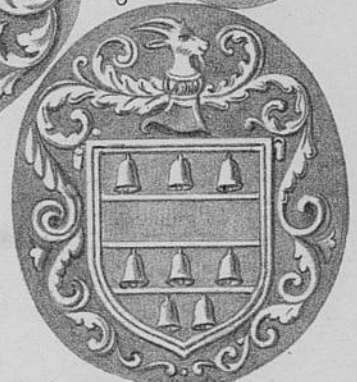


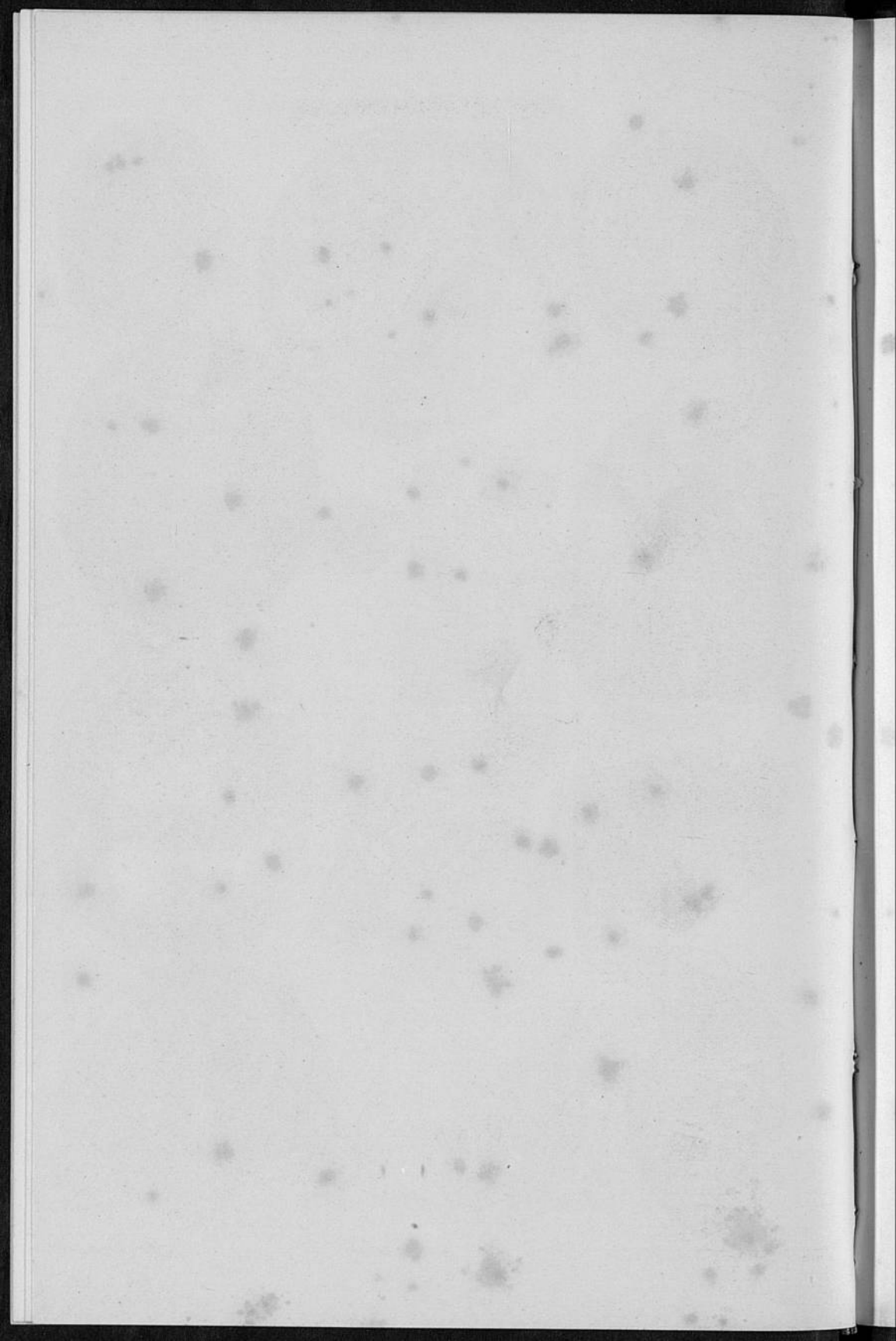


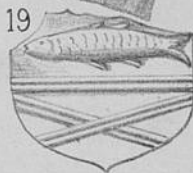
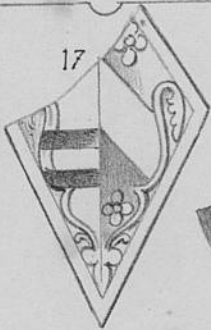
E. LEROY . S. J. DEL .

LITH. VASSEUR F<sup>s</sup> A TOURNAI .











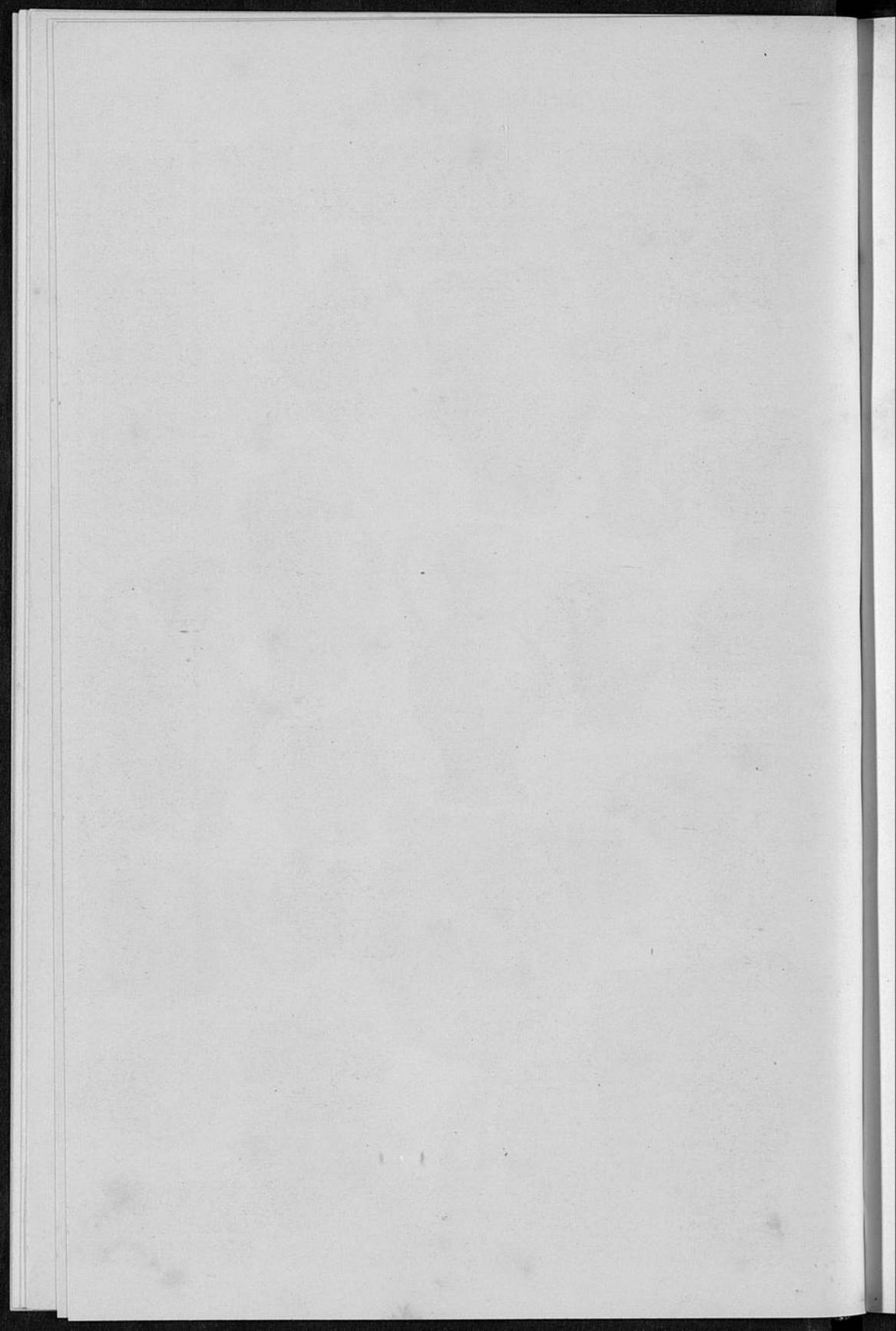




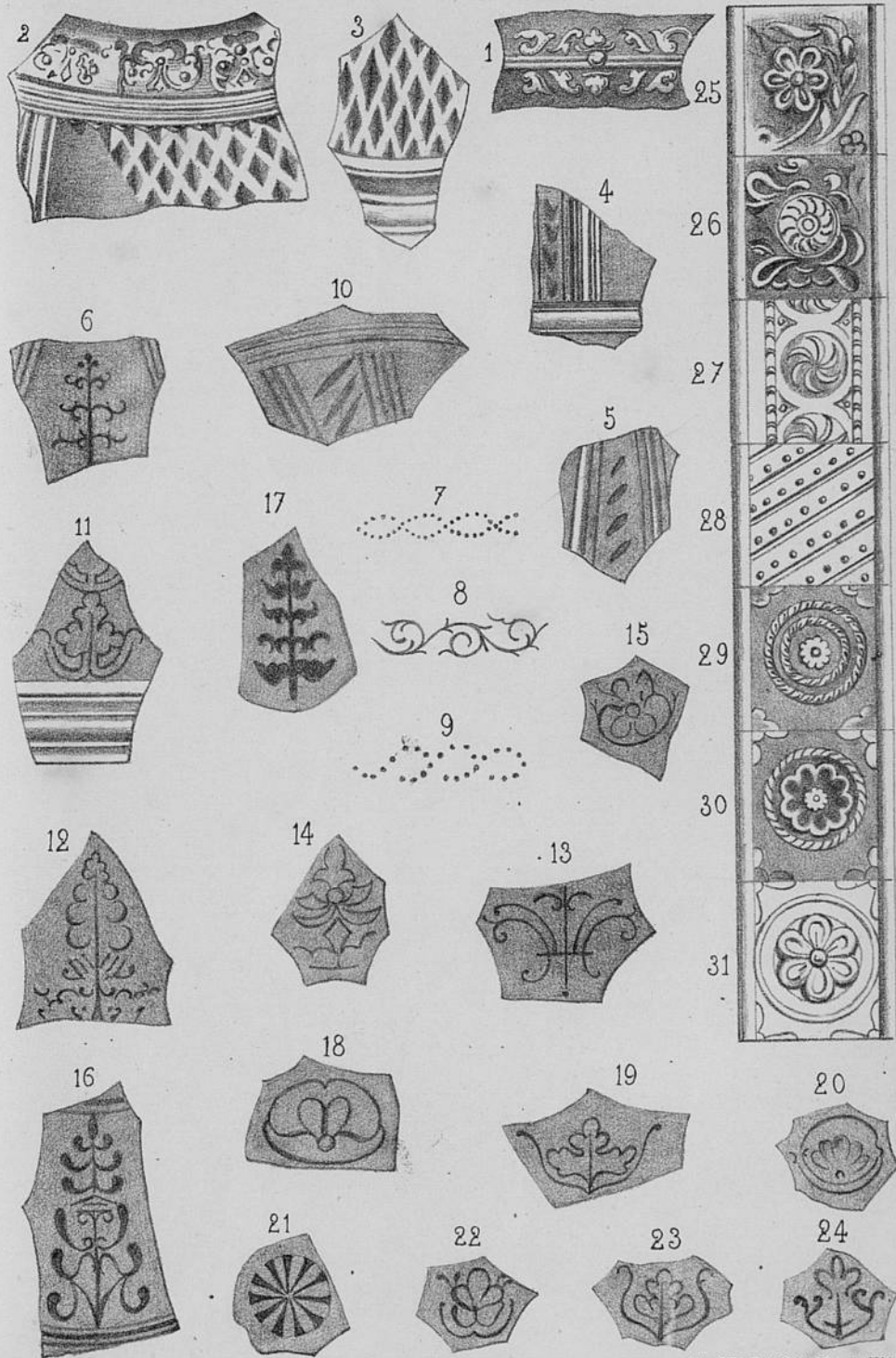
E. LEROY S. J. DEL.

IMP. PH. HAM

V. DEDONCKER LITH.



GRÉS DE BOUFFIOULX

















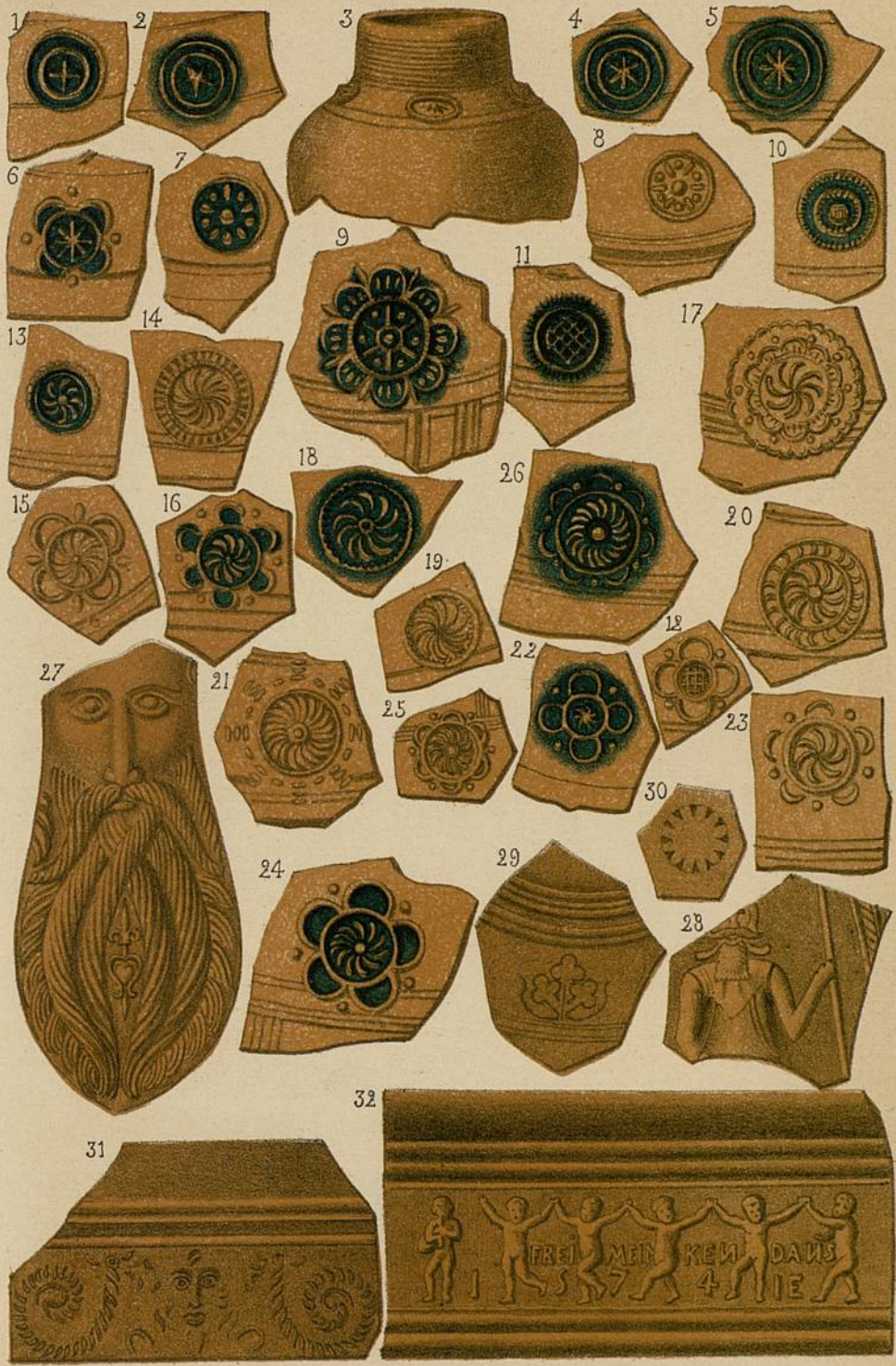








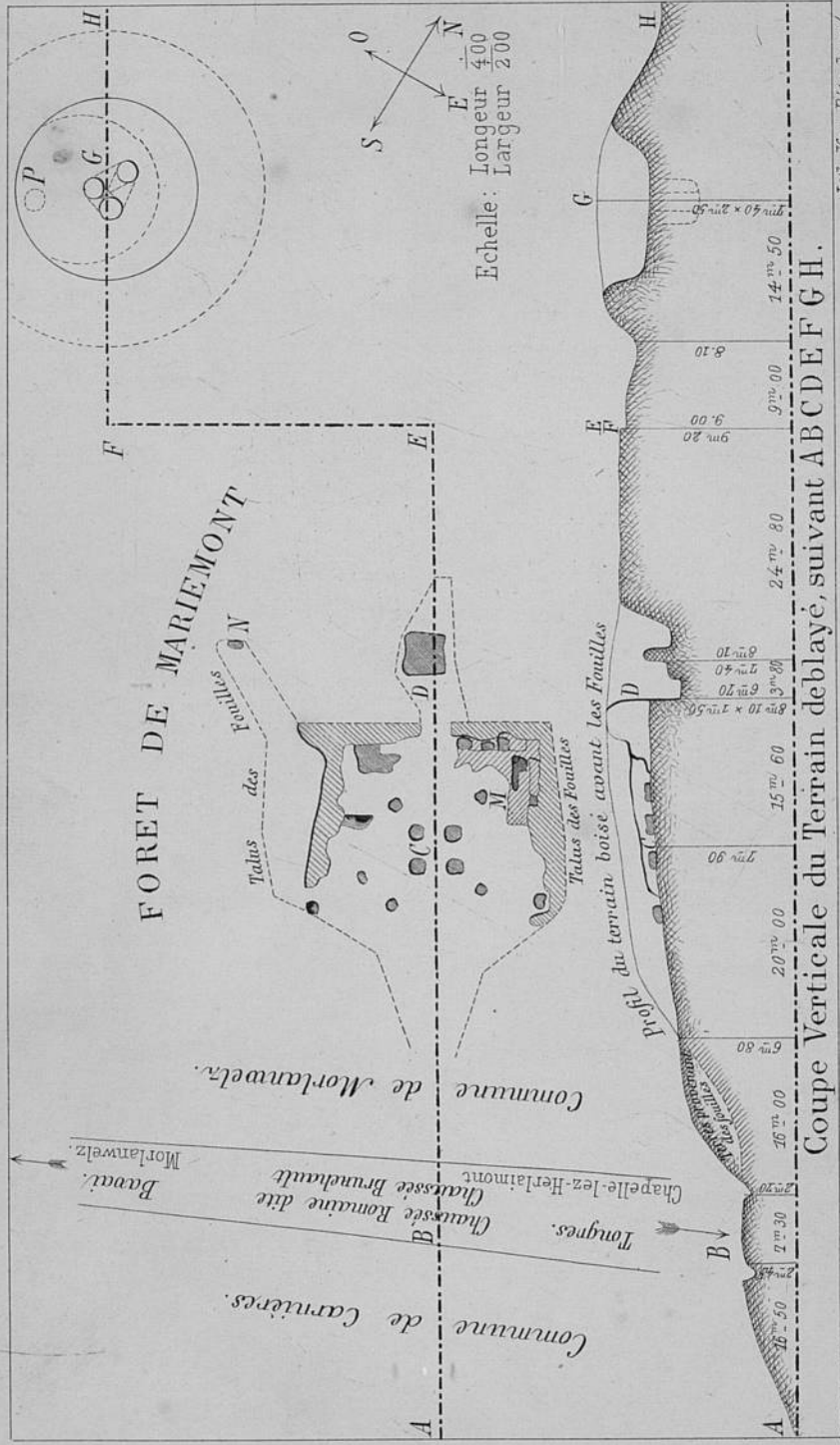












Coupe Verticale du Terrain déblayé, suivant ABCDEF GH.

VILLA ROMAINE DE MORLANWELZ.

RAPPORT  
SUR LA  
DÉCOUVERTE D'UNE VILLA ROMAINE  
A MORLANWELZ,

---

PREMIÈRE PARTIE.

LA FOUILLE.

PAR

EDM. PENY.

---

I.

RECHERCHES.

Un " château des Sarrazins " a existé aux environs du Placard . . . , voilà ce que m'avaient dit de vieux habitants de la contrée !

Mais où exactement ? Impossible de le savoir.

C'est le point de départ !

Le Placard est un petit hameau qui grandira, et beaucoup peut-être, les charbonnages de Mariemont venant d'y ouvrir une fosse ; situé à la limite des communes de Morlanwelz, de Chapelle-lez-Herlaimont et de Carnières, sur une hauteur dominant cette dernière commune. Les abords scrutés et interrogés, en haut, en bas, à droite, à gauche, n'ont donné aucun indice confirmant la légende ; et cependant celle-ci était réelle,

mais, comme toute bonne légende, elle n'était qu'une grosse approximation.

Au Placard, passe la haute chaussée de Tongres à Bavay dite, comme toujours, chaussée Brunehault. En la suivant au delà du Placard sur près d'un kilomètre, on arrive à l'endroit cherché.

Une enceinte voisine située dans la forêt de Mariemont a nom « *enceinte des Turcs »*. Turcs . . . Sarrazins ! C'est là, dirait-on, qu'il eût fallu chercher d'emblée. Oui, seulement cette désignation ne m'était pas connue, mais dès que je la remarquai, mes recherches s'étendirent même dans le fourré voisin. C'était fin Mars ou Avril 1878. En grattant avec un garde de la forêt sur un terrain bien boisé, bien nivelé, ou plus exactement, bien reboisé et bien renivelé, nous découvrîmes de petits morceaux de mortier et quelques minuscules déchetts de briques. « *Eureka »* aurais-je pu dire !

Quelques trous furent faits à la hâte. Aucun doute n'était possible : le sous sol était rapporté. Des parties de maçonneries furent bientôt rencontrées. Elles n'avaient, il est vrai, aucune suite, elles étaient écornées, isolées, sans ensemble apparent. Les trous élargis, multipliés, ne parvenaient à mettre à jour que des irrégularités. Mais enfin c'était du Romain, des tuiles, des briques, des morceaux de pots l'attestaient et surtout une belle monnaie. Ces premières découvertes indiquaient déjà une construction assez importante, mais prouvaient que les ruines avaient été remuées à plusieurs reprises, et que nous ne pouvions par conséquent espérer rencontrer autre chose que des restes de fondations ; et pour cela, il fallait des tranchées considérables et largement entamées.

## II.

### EMPLACEMENT.

L'endroit où s'étaient établis les Romains, se trouve sur un plateau élevé, d'où le regard, plongeant au-dessus des communes de Morlanwelz et de Carnières, s'étend à plusieurs lieues.

Le milieu des substructions retrouvées est à environ 40<sup>m</sup> à gauche de l'axe de la chaussée romaine qu'elles dominent de 4<sup>m</sup>,50 en moyenne, dans la forêt des charbonnages de Mariemont et sur le territoire de Morlanwelz ; il est à 900<sup>m</sup> à l'ouest de la bifurcation de cette chaussée avec la route de Bascoup à Lobbes au Placard ; à 1120<sup>m</sup> de la maison communale de Morlanwelz (à vol d'oiseau) ; à 1400<sup>m</sup> au nord de celle de Carnières, et seulement à 400<sup>m</sup> de la première rue de Morlanwelz, la rue Notre-Dame, formée de maisons ouvrières que connaissent tous les voyageurs de la ligne de Charleroi à Baume.

Telle est la topographie.

## III.

### DESCRIPTION DES FONDATIONS MISES A JOUR.

Les travaux furent repris au printemps de cette année 1879.

On connaît l'intelligente générosité de M. Arthur Warocqué. Il voulut que le travail des fouilles s'effectuât à ses frais ; il insista pour qu'on n'épargnât rien et qu'on pût atteindre ainsi un résultat satisfaisant. Grâce à lui, les travaux purent être attaqués grandement. Le terrain fut déblayé à partir du talus de la chaussée, jusqu'au sol primitif, qui est un sable à cailloux dont la virginité était facile à reconnaître.

Le plan que je joins à cette notice indique ce qui a été mis au jour. Ce ne sont que des fondations, mais des fondations importantes. Au milieu, quatre piliers maçonnés en moellons

avec un mortier excellent, sont entourés de quatre autres, symétriquement placés. Les premiers forment un carré de 5<sup>m</sup>,20 à 5<sup>m</sup>,50 de côté ; les seconds de 12<sup>m</sup> à 12<sup>m</sup>,50. Tout autour, sauf du côté de la chaussée, il y a des fondations en moellons (*emplecton*), des lits de bétons, les uns minces, les autres épais, et une partie de mur en élévation, au point M du plan. Ce mur est fait dans la disposition que les Romains appelaient, je crois, l'*opus incertum* ou appareil irrégulier. Le délai se fit sur toute cette partie, à environ 1<sup>m</sup>,50 de profondeur. Il est arrêté au sol non remué. Les lits de bétons, dont malheureusement nous n'avons retrouvé que des surfaces irrégulières, ne sont guère qu'à 1<sup>m</sup> de profondeur. Ils sont généralement posés sur le sable à cailloux, et paraissent finis, ou du moins interrompus, là où les talus des fouilles ont été arrêtés. Dans cette dernière hypothèse, la construction principale entourant les piliers aurait formé un rectangle de 20 à 23<sup>m</sup> sur 25<sup>m</sup> à 30.

Au delà de ces talus, nous ne retrouvâmes plus, même jusqu'à 2<sup>m</sup> de profondeur, aucune trace de maçonneries ou de bétonnage. Si des constructions s'étendaient au delà de ce carré, il devait y en avoir très probablement dans la direction du milieu A B C D E. C'est pourquoi une tranchée large et profonde fut ouverte, qui découvrit, en D, à une profondeur de 1<sup>m</sup>,50 environ en contrebas des piliers, un éboulement de maçonneries sur un lit de charbon de bois. Des morceaux de ceux-ci de la grosseur d'une tête d'un enfant, étaient restés entiers ; la terre tout autour, porte la trace d'un feu violent, l'argile est absolument rouge sur deux bandes. Les Vandales doivent avoir passé par là. Un béton grossier, formé principalement d'éclats de grès, recouvrait directement le charbon de bois : il était remarquablement dur.

Cette recherche nous mena jusqu'à 3<sup>m</sup>,50 du sol de la forêt. Mais les décombres ne s'étendaient pas, croyons-nous, car il ne

s'en trouvait plus à 3<sup>m</sup> au delà. (Voir le plan, dans la même direction D E.)

Cependant une fouille, semblable à celle-ci en profondeur, fut pratiquée à une vingtaine de mètres à droite et donna également quelques moellons maçonnés éboulés par incendie avec trace de charbon de bois.

Sont-ce des caves, ou est-ce l'emplacement de la *villa agraria*, annexe pour les esclaves et pour les animaux domestiques ?

La profondeur relativement grande de ces excavations et leur distance, eussent entraîné à un travail fort coûteux, s'il eût fallu déblayer tout le terrain pour les réunir. Je ne l'ai pas fait entamer. Il faut bien laisser quelque chose à découvrir aux archéologues qui exploreront plus tard ce grand emplacement de ruines. Du reste l'espoir d'un résultat bien significatif à en obtenir me paraît assez problématique.

#### IV.

##### TUMULUS.

A 19<sup>m</sup> environ au nord-ouest se trouve une éminence circulaire. Elle est boisée comme le reste. Le diamètre à la base en est d'environ 30<sup>m</sup> et elle s'élève de 1<sup>m</sup>,50 à 2<sup>m</sup>.

Elle a l'aspect d'un tumulus, un peu nivelé, comme l'expliquerait la replantation.

Mais, est-ce un tumulus ? les uns disent oui, les autres non.

Les fouilles qui y ont été faites en même temps qu'aux substructions principales, n'ont donné aucun indice révélateur d'une sépulture. Dans le milieu, sur un diamètre d'une douzaine de mètres et jusqu'à une profondeur de 1<sup>m</sup>,50 environ, la terre était rapportée. C'était par places, comme une terre noire brûlée. Elle était mélangée de débris de tuiles, briques, poteries, os, etc., comme autour des piliers, mais tous ces objets

étaient plus usés, plus corrodés. En P le terrain était rapporté à une profondeur de 1<sup>m</sup> de plus sur 0<sup>m</sup>,20 à 0<sup>m</sup>,30 de largeur.

Trois puits ont été creusés dans le milieu jusqu'à 4<sup>m</sup> et 5<sup>m</sup> sans rencontrer aucune trace de terrain rapporté ou remué. Des petites galeries ont été percées pour réunir ces puits les uns aux autres, toujours sans résultat.

Peut-être, à peu de distance dans la direction de N qui en serait un vestige, se trouvait une *villa fructuaria* où s'enfermaient les récoltes, (les Romains l'isolaient généralement de leurs habitations, craignant l'incendie), et le tumulus ne serait-il qu'un monceau de déblais et de débris? Mais peut-être aussi des fouilles plus complètes, mieux dirigées, découvriront-elles la sépulture que j'ai cherchée en vain.

## V.

### OBJETS TROUVÉS.

Pêle-mêle au milieu des déblais, il y avait quantité de fragments de pots, de toutes terres et de toutes formes; deux seulement sont entiers; quelques autres pourraient sans doute être reconstitués. Il y a de la poterie samienne, bien faite, et de la contrefaçon.

Les os d'animaux sont en très grand nombre, mais les vieux os de l'époque romaine ou plutôt gallo-romaine sont les moins nombreux. Les autres, plus récents pour la plupart, proviennent d'animaux hantant la forêt, tels que renards, chevreuils, sangliers, etc.; on a trouvé quelques défenses de ces derniers.

Les objets en fer sont nombreux; quelques lances ou javelots; un briquet et une fibule en bronze, je crois; du verre; des briques et carreaux de toutes formes et de toutes nuances de rouge; quelques-uns portent des sigles ou marques de fabricant, beaucoup de pièces ayant servi à un calorifère (*hypocaustum*); des tuiles, plates ou courbes (des *tegulae* et des *imbrices*).



Il y a aussi un gros morceau de meule, une hache en silex, des os taillés, des pierres à aiguiser, etc., etc. Quant aux monnaies, elles ne sont pas nombreuses, du moins celles encore un peu lisibles. <sup>1</sup>

La première rencontrée, sur laquelle le nom de l'Empereur est effacé, porte le monogramme du Christ parfaitement conservé : le X et le P entrelacés, (les deux premières lettres grecques du ΧΡΙΣΤΟΣ), formant en même temps l'image de la croix. A gauche se trouve l'alpha, à droite l'omega, suivant ce symbole tiré d'un apôtre « *Ego sum Α et Ω, primus et novissimus, principium et finis* » qui n'a figuré sur les monnaies d'Empereur Romain que bien après Constantin.

Deux autres pièces furent retrouvées qui sont sans aucun doute de Constantin, et une 4<sup>e</sup> est de Constantius, qui comme Constantin, vivait dans la première moitié du IV<sup>e</sup> siècle.

Les autres monnaies sont toutes presque complètement illisibles, à l'exception d'une belle pièce de 1534, tombée là sans doute à l'époque où la sœur de Charles-Quint, Marie de Hongrie, habitant le château royal de Mariemont, a fait remblayer et reboiser ces ruines, ou quand elle y aura fait prendre des matériaux pour édifier ce château.

La plupart des objets découverts sont destinés par M. Warocqué au Musée archéologique de Charleroi. M. l'ingénieur Fiévet, membre de notre société, en a rédigé la notice descriptive qui sera publiée sans retard.

---

1. Les terres et décombres qui remplissaient les fondations, avaient été tant de fois mélangées et remuées qu'il fallait la plus grande attention pour y retrouver les monnaies et les petits objets en fer : il en résultait un travail long et coûteux pour lequel les ouvriers ont été très soigneusement surveillés par M. A. François.

VI.

CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES ET HYPOTHÈSES.

Il a été trouvé des morceaux de corniches en pierre sculptée, et deux petits morceaux de colonnes, dont l'un accuse un diamètre de 0<sup>m</sup>,45 à 0<sup>m</sup>,47 au fût.

On peut en conclure que les huit piliers avaient servi à élever des colonnes, et que, conséquemment, on se trouverait dans une cour (*atrium*), avec un *impluvium* peut-être entre les 4 colonnes du milieu, les chambres débouchant de toutes parts sur cet atrium.

C'est dans le type de la villa Romaine, de la *villa urbana* ; en D serait une trace de la *villa agraria*, et en N peut-être de la *villa fructuaria*. Mais ce ne sont que des hypothèses.

Certains visiteurs ont pensé que c'était un temple, d'autres ont avancé que c'était une station militaire <sup>1</sup>, d'autres, et c'est ce qui me paraît le plus vraisemblable, que c'était une maison de poste, en même temps que l'habitation d'un chef, seigneur ou militaire, dirigeant la culture des environs et grand chasseur sans doute.

Des monnaies trouvées, que j'ai pu reconnaître, il ressort que la villa existait probablement encore au milieu du VI<sup>e</sup> siècle.

Il est probable aussi qu'elle avait été détruite par un incendie, allumé par l'une ou par l'autre invasion de barbares : les couches de charbon de bois et les traces de feu, dont il est parlé plus haut, en sont une présomption.

Après ce château de l'époque Romaine, Morlanwelz a possé-

---

1. La route de Bavay à Tongres, Maestricht et Cologne, était une voie stratégique de premier ordre. Elle forme le prolongement, vers le Bas Rhin et la Basse Meuse, de la grande route romaine de Lyon à Bavay.

dé, au commencement de la féodalité, un château des DE TURCQ, seigneurs de Morlanwelz, il était situé au centre de l'agglomération actuelle de la commune, sur une petite colline au pied de laquelle coule la Haine (lieu dit *Le Castia*) ; au milieu du XVI<sup>e</sup> siècle, on a bâti sur son territoire, à Mariemont, le château de Marie de Hongrie ; sans doute tout ce qui restait de bons matériaux, de pierres, de marbres, de mosaïques, d'ornements sculptés et de peintures murales des Romains aura été employé à la construction de l'un et l'autre de ces châteaux. De là vient qu'aujourd'hui, nous retrouvons si peu d'indices de la splendeur de la construction antique.

Il est étonnant et regrettable que les Annales où il est parlé de Morlanwelz, de son abbaye de l'Olive, de ses Comtes et de leur château féodal, ne fassent aucune mention de la villa des Romains.

Cependant cette villa devait être importante sans aucun doute, à en juger par l'étendue des substructions mises à jour, par la diversité des matériaux et la grande quantité d'objets qui y ont été retrouvés.

Il reste évidemment à faire encore des découvertes intéressantes ; mais selon toutes probabilités, elles exigeront, outre un défrichement assez considérable dans la forêt des charbonnages de Mariemont, des terrassements étendus et profonds.

Pour notre part, comme nous le disions plus haut, nous n'avons pas grand espoir qu'elles donneront un résultat en rapport avec les frais nécessaires, ni que ce résultat ajoute une bien grande valeur à la constatation qui résulte de ces premières découvertes, à moins d'un hasard que nous appelons de tous nos vœux.

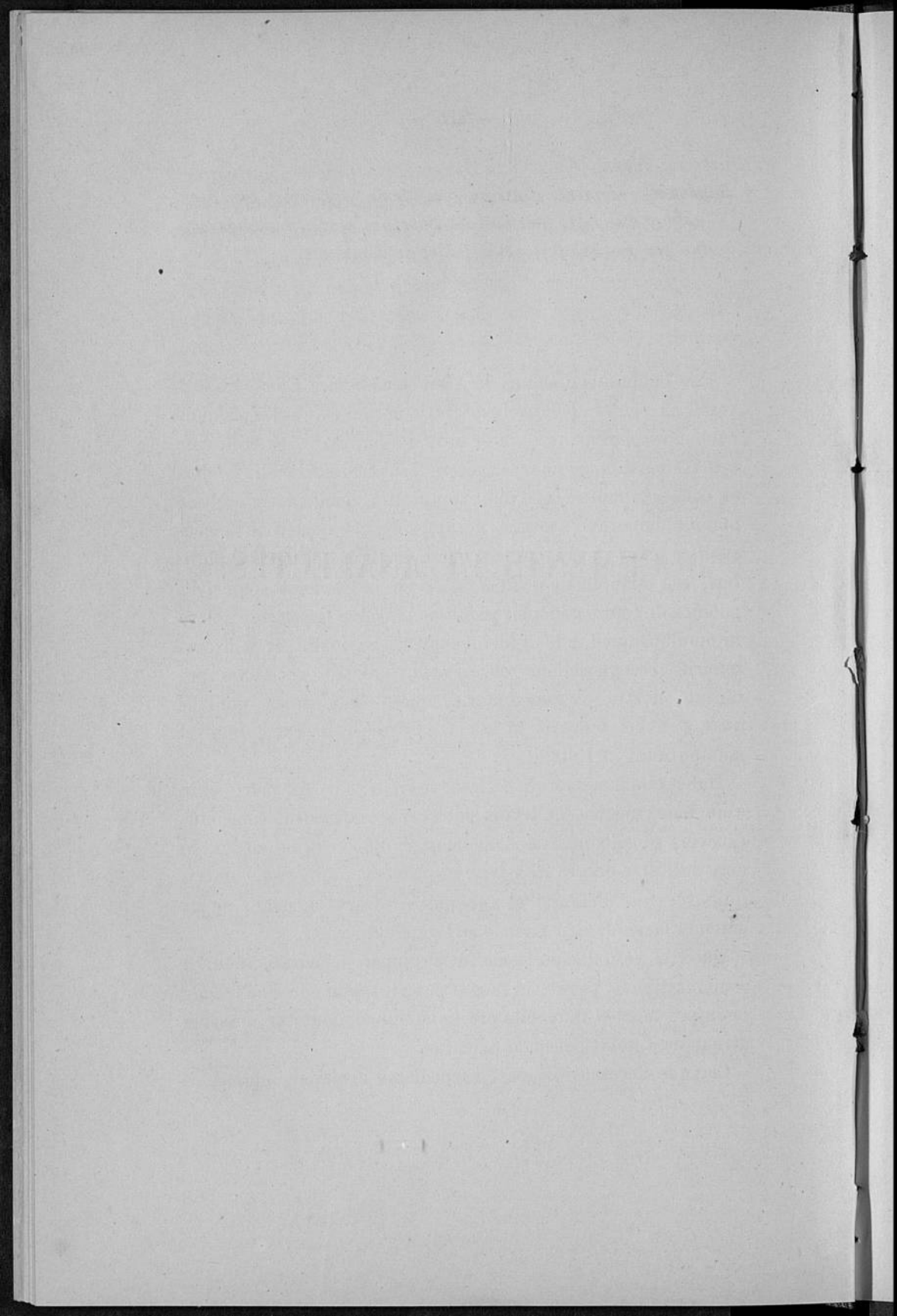
Morlanwelz, Décembre 1879.

EDMOND PENY.

---



DOCUMENTS ET ANALECTES.



*Baudouin, seigneur d'Aiseau, confirme différents droits que l'abbaye d'Oignies possédait et approuve une transaction conclue par des arbitres entre lui et ce monastère.*

1227.

Ego Balduinus dominus de Asau et uxor mea Elisabeth universis presentes litteras inspecturis notum esse volumus quod cum supra multas (*sic*) inter nos, ex una parte, et ecclesiam beati Nicolai de Oignies, ex altera, lis verteretur, talis tandem ex consensu mutuo intervenit compositio, quod eadem ecclesia omnium honorum suorum, eorum videlicet quae a nobis censualiter tenet, tam in pratis quam in silvis vel terris arabilibus, seu etiam tenuriis aliis quas ecclesia hactenus acquisivit, pacifica de cetero gaudebit possessione, salvo tamen jure nostro in omnibus quod nobis iudicio competit scabinali, et de iisdem tenuriis recognoscimus et habemus dictam ecclesiam pro tenente nostra et mansionaria, quae etiam super omnibus quae a nobis tenuerit in curia nostra per procuratorem vel mamburdum juri stabit.

Habet etiam memorata ecclesia in silvis, pascuis, marla et in aliis bonis nostris et totius potestatis omnes usus consuetudinarios et aliis mansionariis debitos iudicio scabinorum. Si vero ecclesiae pecora in sylvis, segetibus vel aliis bonis nostris quibuscunque defensis et inbannitis inventa fuerint, super emenda facienda legi mansionariorum subiacebit.

Quod si voluntas ecclesiae fuerit super memoratis tenuriis commutationem facere, id facere poterit dummodo sine fraude terra pro terra et immobile pro immobili commutetur, quorum utrumque a nobis censuale teneatur.

Cumque necessarium erat saepedictae ecclesiae, aquaeduc-

tum per terram nostram concessimus eidem per omnes terras nostras, ubicumque eas habuerimus, ductum aquae quae Bivena dicitur, prout ecclesiae magis expedierit alveo conducitur, viginti quatuor pedes in latitudine habente et de terra contigua quantum ad palas et lutum alvei recipiendum fuerit necessarium; quem et restruere, mundare et lutum rejicere poterunt ecclesiae ministri cum eis placuerit, concedimus per terras mansionariorum nostrorum, assensu eorum, scilicet hoc ab ecclesia obtento, quo et obtinendo quicquid in nobis consilium vel auxilium est et erit, bona fide totum debemus ecclesiae.

E contra vero saepedicta ecclesia, pro omnibus his a nobis sibi concessis, cum multa ei in curia nostra, ratione mansurae, jura competenterent, juri eorum renunciavit, videlicet quod terras a nobis censualiter descendentes, sine consensu nostro non acquireret; quod si fundus aliquis sive haereditas alia aut certa summa pecuniae super haereditatem aliquam a nobis descendentes legata vel in elemosinam collata fuerit eidem, quod plane absque contradictione, nobis etiam irrequisitis, fieri poterit. Legatam vel collatam sibi haereditatem vel supra haereditatem pecuniam ultra annum factae elemosinae, ipsa ecclesia nisi de consensu nostro, tenere non poterit. Si infra annum eandem vendendo vel commutando aut alio modo alienando in manu laicae personae, cujus voluerit, dummodo miles non sit aut clericus, absolute et libere reportabit, dummodo terra, pro qua fiet commutatio, a nobis non descendat. Persona vero eadem quam sic ecclesia in haereditatem vel pignora hujusmodi sibi substituet, prout curia nostra eadem expedientius insinuerit, nos facile et absque ullis expensis rei collate concessores atque possessionis conservatores inveniet.

Insuper cum controversia versaretur inter nos et praedictam ecclesiam, ex eo quod construxeramus molendinum inter villam de Aisau et Sambram, cum aqua quae discurrere debebat ad molendinum nobis et ipsi ecclesiae communis esset, nec



sine ejus voluntate poteramus aquaeductum habere, nos et ecclesia memorata de hiis et aliis querelis in veros venerabiles dominum Joannem, praepositum majoris ecclesiae, et dominum Henricum de Biamont, canonicum Leodiensem, fide interposita, sub certa poenae stipulatione, videlicet sexaginta librarum alborum quam pars non observans compromissum reddet domino Leodiensi episcopo, compromisimus, qui, habita deliberatione et bonorum virorum consilio, pronunciaverunt molendinum praedictum debere demoliri. Dixerunt etiam quod dicta ecclesia partem aquae quam habebat contra Segardum de Tamines supra villam de Aisau, nobis conferret, ubi si nobis placuerit, absque ejus contradictione novum possemus construere molendinum, nec aliam garandiam deberet nobis praestare, quam quod faceret scabinos de Aisau recognoscere, quod acquisivit eandem aquam a Godefrido de Molegnies. De aqua autem quae est subter villam de Aisau, quae nobis et ecclesiae communis est, usque ad illum locum ubi tota incipit esse ecclesiae, scilicet usque ad primum ventaliu[m], ita a praedictis arbitris ordinatum fuit, quod nihil in ea facere possumus, nec molendinum construere, nec ab alveo suo aquam remove-re, nec aliquid juris in ea haberemus, excepta piscaria, quam nobis tantummodo cum dicta ecclesia retinemus. Ipsa vero ecclesia piscariam habebit nobiscum in eadem aqua et eadem ducere pro voluntate sua et ea uti poterit, sicut eidem placuerit, et per fundum suum et nostrum et nostrorum ducere, si de fundo nostro et nostrorum consensum nostrum obtinere poterit, excepto quod ibi aliud non poterit construere molendinum vel novum opus facere.

Adjectum fuit etiam in eodem dicto quod fratres de Oignies haberent unum bonarium de quarteria (quarrerria?) nostra, quae est in loco qui dicitur Eaumont, ad usus suos in perpetuum. Similiter et hortum quod fuit Hugonis de Mons, qui est ante domum de Oignies, habebunt dicti fratres jure perpetuo

possidendum, quae omnia eidem concessimus liberaliter et absolute.

Nos autem ordinationem praedictam approbavimus et colaudavimus, arbitrio praedicto subscribentes, praedictaque omnia, fidei interpositione et praefatae poenae promissione, immota observare tenemur, et ad majorem securitatem presentibus litteris sigillum venerabilis patris, domini Hugonis Loediensis episcopi, simul etiam sigillum ecclesiae Fossensis et domini Gerardi de Marbais, de cujus feodo quaedam de praedictis descendunt, postulavimus apponi.

Actum anno Domini millesimo ducentesimo vigesimo septimo.

*Chartrier de l'ancienne abbaye d'Oignies<sup>1</sup>.*

---

1. *Bull. de la Comm. d'histoire*, 1879, p. 158.

MÉLANGES

PALÉONTOLOGIQUES, ARCHÉOLOGIQUES

ET HISTORIQUES.

# LA MONTAÑA DE LOS REYES

## A LOZANO

Comunicación de los señores

Don Juan de los Rios y Don Juan de los Rios

Don Juan de los Rios y Don Juan de los Rios

Don Juan de los Rios y Don Juan de los Rios

Don Juan de los Rios y Don Juan de los Rios

Don Juan de los Rios y Don Juan de los Rios

Don Juan de los Rios y Don Juan de los Rios

Don Juan de los Rios y Don Juan de los Rios

Don Juan de los Rios y Don Juan de los Rios

Don Juan de los Rios y Don Juan de los Rios

Don Juan de los Rios y Don Juan de los Rios

Don Juan de los Rios y Don Juan de los Rios

Don Juan de los Rios y Don Juan de los Rios

# LA MÉTALLURGIE ROMAINE

A LOVEGNÉE,

COMMUNE DE BEN-AHIN EN BELGIQUE.

## Description de fouilles extraite d'un rapport de M. CAM. DE LOOZE.

Certes, les anciens n'étaient pas aussi avancés que nous en métallurgie ; mais enfin, ils avaient certains procédés pour traiter les métaux, et l'étude de ces procédés n'est pas une des parties les moins importantes de l'archéologie.

Nous savons par CÉSAR (B. G., VII, 22) qu'il y avait dans les Gaules de grands gisements et peut-être même de grandes exploitations de fer, *magnæ ferrariæ*, de même que PLINE (XXXIV, 2) nous apprend (en faisant sans doute allusion aux territoires de Stolberg et de Moresnet, etc.) qu'il y avait de son temps, nouvellement découvertes dans la 11<sup>e</sup> Germanie, des mines de *cadmia* (calamine), par lequel on transformait le cuivre rouge en cuivre jaune, ou, pour mieux dire, en laiton. D'après STRABON, DIODORE DE SICILE et ATHÉNÉE, les Gaulois exploitaient des mines de fer, de cuivre, de plomb et même d'or. Témoins les mines du *Laurium* et l'exploitation sur une échelle colossale dont on retrouve les restes si nombreux en Espagne et en Sardaigne, et qui avait pour but le fer, le cuivre, le plomb et l'argent. Il n'est donc pas étonnant que les Romains, après la conquête de nos contrées si riches en fer, se soient appliqués, eux aussi, à extraire le minerai et à le transformer en métal. De là ces nombreux dépôts de machefers ou scories,

nommés par le peuple *crayats de Sarrasins*, qu'on retrouve partout et dont l'antiquité, au moins romaine, a été démontrée déjà surabondamment (*Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie*, XIII, p. 174). Si cette antiquité avait encore besoin d'autres preuves, on pourrait alléguer la circonstance que fait connaître BOUTROT (dans son *Histoire de la ville de Troyes et de la Champagne méridionale*, I, p. 25), à savoir que certaine route romaine traversant la Champagne est formée au-dessous d'une couche de ces scories : d'où, pour l'auteur, l'explication du nom de *voie ferrée*, qu'on donne à cette route, nom qui avait si fort étonné un académicien belge la lisant un jour chez un de nos vieux chroniqueurs. De plus, l'antiquité de ces dépôts est d'autant moins contestable qu'il est connu que les Sarrasins n'ont pas dépassé Poitiers, dans les environs duquel ils ont été défaits par Charles Martel en 732.

Mais il est toujours intéressant de rechercher les procédés employés par nos ancêtres, ne fût-ce que pour constater nos progrès ; c'est à cette besogne que s'est livré le savant comte de CAYLUS qui (dans son *Recueil d'antiquités*, II, p. 390, et III, p. 392 95) a décrit les vestiges d'une ancienne fonderie trouvée en 1737, sur la butte Montmartre, à Paris.

On ne saurait être trop minutieux dans l'étude et la description des usines antiques. Les Romains, à défaut des forces motrices modernes, vapeur, électricité, air comprimé, etc., employaient-ils au moins des machines ou agents *hydrauliques* ? Le mot provient du grec (ἕδωρ, eau, αὐλός, tuyau). Mais sans examiner la question de savoir si les anciens ont jamais employé ce mot, voyons au moins s'ils ont connu la chose :

PLINE (XXXIV, 41) parle du minerai de fer qui était arrosé en Cappadoce par l'eau d'un certain fleuve : il est donc à supposer que les Romains ne négligeaient pas le secours qu'ils pouvaient tirer de l'eau : mais n'était-ce pas seulement pour laver le minerai ? On peut se demander, en effet, si l'aide d'un

moteur quelconque pouvait être utile sans des fourneaux activés soit par des soufflets, soit même par un simple tirage naturel, comme la méthode à l'aide de laquelle on laissait en déchet tant de matière utilisable.

Telle est la question qu'on se pose, en examinant l'immense dépôt de *crayats de Sarrasins* qui se trouve à Lovegnée, sur la rive droite de la Meuse (commune de Ben-Ahin). Il y a là un dépôt énorme que le propriétaire, M. Broze, évalue à 3,000 tonnes ; et il y a encore assez de fer dans les scories pour que celles-ci puissent être revendues à 12 fr. la tonne à un industriel du pays de Charleroi qui se charge des frais de transport : c'est la preuve de l'imperfection des procédés employés !

Quant à l'antiquité du dépôt, elle est démontrée par le fait que plusieurs masses ferrugineuses analogues à celles du dépôt de Lovegnée, ont été employées comme matériaux lors de la construction du château de Beaufort, bâti au X<sup>e</sup> siècle, dont les ruines sont précisément en contre-haut de l'usine antique ; cette antériorité est confirmée et précisée par la découverte de différentes antiquités parfaitement romaines, dont voici l'énumération, et qui sont déjà assez nombreuses, quoiqu'on n'ait pas encore pratiqué de grandes fouilles : une lampe en bronze assez bien conservée ; une épingle à cheveux en bronze, une bague-anneau en agathe, des fibules en bronze, une clef très caractéristique, et une cinquantaine de pièces de monnaies en argent et en bronze, toutes du temps de l'empire romain.

Ce qui a fait poser la question du secours que les industriels romains peuvent avoir demandé à l'eau, est d'abord la proximité de la Meuse, où était sans doute leur lavoir, puis celle d'un petit ruisseau qui se jette dans la Meuse et au confluent duquel l'établissement était placé.

Mais ce ruisseau est, au moins actuellement, trop faible et trop impuissant, pour qu'on puisse l'utiliser comme moteur. N'a-t-il pas été autrefois beaucoup plus important ? Combien

de cours d'eau n'ont pas insensiblement, et parfois même subitement, perdu de leur force par suite de mouvements souterrains dérivants d'exploitations voisines ? Les Romains n'ont-ils pas profité des avantages que leur présentait semblable situation ? Cinq puits ou citernes que le propriétaire déclare avoir existé au niveau de la Meuse, ne sont-ils pas les accessoires d'un moteur hydraulique ?

Ou bien, au contraire, le ruisseau ayant alors, comme aujourd'hui, une importance secondaire, et même les cinq puits et citernes ont-ils été employés seulement pour laver les minerais.

D'un autre côté, nous savons, par la description qu'en a faite M. BERCHEM, lors de la découverte de l'usine antique ou pour mieux dire de l'antique forgerie de Lustin (province de Namur), que les Romains se servaient de cuves creusées dans l'argile pour fondre les minerais. Les puits ou citernes de Lovegnée n'auraient-ils pas servi au même usage ? Cependant cette opinion n'est guère acceptable, vu que ces citernes ou cavités ne sont pas adossées à la montagne, comme on le faisait généralement alors, afin de garantir le creuset de l'humidité.

On a déjà remarqué (*Bull. des Comm. roy. d'art et d'archéol.*, VIII, p. 171) que les fosses qui servaient de forges au temps des Romains, se trouvaient appuyées contre un ados ou versant, sans doute pour faciliter l'écoulement des eaux et pour garantir le creuset de toute humidité. Or, comme les forces humaines que les anciens, possesseurs d'esclaves, n'avaient pas intérêt à ménager, sont plus que suffisantes pour faire manœuvrer, à l'aide de leviers, les soufflets destinés à augmenter le tirage, il semble qu'il y a plutôt lieu d'adopter la seconde opinion que la première.

L'importance de l'établissement de Lovegnée résulte d'abord de la quantité immense (3,000,000 de kilogrammes) de résidus découverte en cet endroit. C'était même un établissement cen-



tral où l'on allait porter les minerais qu'on extrayait des localités voisines, ou qu'on amenait à Lovegnée par la Meuse : cela résulte des substructions d'une assez grande étendue, caves avec niches dénotant qu'elles étaient des dépendances d'un édifice considérable ; les tessons de poteries de toutes les dimensions et de toutes les qualités, depuis la poterie samienne avec anaglyphes extérieures, et sigles figulins, jusqu'à la poterie grossière dont se composaient les immenses amphores que l'on connaît. Les débris de tout genre prouvent qu'il existait là plus qu'un établissement temporaire. Enfin, le long cycle de temps que parcoururent les monnaies découvertes, c'est-à-dire les quatre siècles depuis le Haut jusqu'au Bas-empire peut encore être invoqué à l'appui du caractère permanent de l'usine.

La cave dont il vient d'être parlé avait 10 mètres de long sur 8 de large ; elle était garnie de deux niches dans chacun des murs placés en longueur ; l'entrée avec ses marches en pierre, au côté est, existait encore. Ce souterrain était rempli de *crayats*, soit qu'on les y eût placés avec intention, soit plutôt que la voûte, s'il y en avait une, ou le plancher qui recouvrait la cave se fût effondré en laissant pénétrer dans le tréfonds du sol les amas de scories amoncelées à la surface.

Malheureusement le propriétaire de cet intéressant établissement, n'a pas laissé subsister ces restes si précieux, qu'il a arrachés de la terre, à mesure qu'il en enlevait les débris utilisables ; des pommes de terre poussent actuellement leurs racines sur l'emplacement de l'établissement romain. Mais ne soyons pas trop exigeants : ne demandons pas que, dans l'intérêt de l'archéologie, un petit propriétaire rural se donne le luxe de l'inutilisation de quelques arpents pour satisfaire la curiosité de rares visiteurs. Contentons-nous de remercier le gouvernement qui, aussitôt la nouvelle reçue de l'importance des fouilles à effectuer, s'est empressé de nous allouer un subside pour assister au décombrement de ce qui reste et d'ac-

cord avec le propriétaire qui y a obligeamment consenti, pour effectuer des fouilles dont le produit sera déposé au Musée royal d'antiquités à Bruxelles. Car si ces restes n'offrent plus le même intérêt par suite de leur détérioration, il faut toujours admettre que de la réunion des faits, jaillit presque toujours la lumière. Il n'est donc pas inutile de rechercher, autant que faire se peut, tous les débris qui peuvent avoir constitué la forge antique que nous présumons remonter à l'époque romaine, comme l'attestent les objets précités et qui appartiennent incontestablement à cette époque.

Meure, 22 juillet 1874.

N. B. Ce travail est reproduit ici à titre d'objet de comparaison avec les découvertes analogues faites dans l'arrondissement de Charleroi.



MONOGRAPHIE ARCHÉO-HISTORIQUE  
DE  
L'ANCIENNE ABBAYE DE SAINT-PIERRE A LOBBES  
(654-1794).

(SUITE.)

III.

Chronologie historique des abbés de Lobbes <sup>1</sup>.

I. — SAINT LANDELIN, 653-657.

Saint Landelin, fondateur et premier abbé de Lobbes, naquit vers l'an 623, au village de Vaux, près de Bapaume, d'une famille distinguée et originaire de l'Artois. Quand il eut atteint sa dixième année, ses parents le confièrent aux soins de saint Aubert, évêque de Cambrai, qui le tint sur les fonts baptismaux. Le jeune néophyte poursuivit son éducation dans l'école cathédrale de Notre-Dame, placée sous la direction supérieure de ce digne prélat. Landelin se distinguait de tous ses condisciples par une ardente application à l'étude, en même temps qu'il les édifiait par l'exemple des plus aimables vertus. Dès qu'il eut atteint l'âge requis, le saint évêque résolut de lui conférer la tonsure cléricale; mais des amis pervers de Landelin, le détournèrent de la résolution que son directeur voulait lui inspirer. Leurs discours produisirent un si funeste effet sur son

---

1. Outre les ouvrages que nous citerons en notes dans le cours de ce chapitre, nous avons consulté divers auteurs dont l'importance est beaucoup plus grande et qui nous ont fourni les principales notions pour la biographie des abbés de Lobbes. Afin d'éviter des répétitions fastidieuses, nous nous contenterons de dresser ici la liste de ces auteurs pour la satisfaction du lecteur. — BOLLANDISTES, ANSON, RATHÈRE, FULCUIN, PHILIPPE DE HARVENGT, TRITHÈME, MOLANUS, MIROEUS, WAULDE, RAISSIUS, FISEN, ANSELME, FOULLON, BOUILLE, MABILLON, DE SAINTE-MARTHE, FOPPENS, SAUMERY, PAUL DUBOIS.

inexpérience qu'il se laissa entraîner loin de l'église et s'abandonna bientôt, dans la compagnie de ses séducteurs, à tous les désordres d'une vie licencieuse. Landelin organisa avec eux une troupe de malfaiteurs, et ils se livrèrent au meurtre et au pillage dans les bois du fisc royal de Leptines, situés entre la chaussée Romaine et la Sambre. Dans la crainte d'être reconnu, il changea son nom en celui de Maurose. Cependant Aubert, dont le cœur fut navré de douleur à la disparition de son disciple, faisait souvent des courses loin de Cambrai pour rechercher cette brebis perdue et la ramener au bercail ; le pieux évêque adressait aussi des prières ferventes à la divine clémence pour qu'elle retirât son malheureux protégé de l'abîme où des amis perfides l'avaient précipité par leurs conseils pernicieux. La colère céleste, qui ne veut pas la mort, mais la conversion et la vie du pécheur, se désarma aux larmes et aux supplications du prélat. Un jour Maurose et ceux de sa bande se préparaient à attaquer un château où ils croyaient faire un riche butin. Au moment de partir, l'un des complices tomba roide mort. Cet événement subit jeta le trouble dans l'esprit de Landelin, qui fut bientôt en proie aux remords les plus vifs. Tout à coup, il s'arme de courage, fuit précipitamment le théâtre de ses brigandages, court vers Cambrai et va se jeter aux pieds de son père d'adoption pour confesser ses fautes et en obtenir le pardon (643). Le nouveau converti entra ensuite dans un monastère où, sous l'habit séculier, il passa six années dans le jeûne et dans les larmes. Lorsque l'évêque eut acquis la certitude que le repentir de Landelin était sincère, il l'admit au nombre des clercs, en lui donnant la tonsure (649). Après son introduction dans l'ordre ecclésiastique, le disciple de saint Aubert se rendit à Rome pour y pleurer et prier sur le tombeau des Apôtres, et à son retour à Cambrai, il fut promu au diaconat (651). Revêtu du second des ordres sacrés, il entreprit un nouveau pèlerinage à la cité de Saint-Pierre dans le même

esprit de pénitence ; après quoi, il reçut la prêtrise. Le désir d'une plus grande perfection lui inspira l'idée de faire un troisième voyage à Rome, en l'honneur des trois personnes de la Très Sainte Trinité, et en compagnie de deux de ses disciples, Adelin et Domitien. Le pape Martin I, qui avait apprécié les brillantes qualités de Landelin, l'admit à recevoir sa bénédiction, lui confia la noble mission d'évangéliser les peuples de la Belgique qui restaient plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie, et lui fit don de plusieurs reliques de saints, qui furent déposées plus tard à l'abbaye de Lobbes. A peine fut-il de retour, qu'il obtint de son évêque la permission de revêtir la tunique monacale, et construisit sur les bords de la Sambre, à l'endroit où cette rivière recevait un petit cours d'eau appelé *Lobach*, un oratoire dans lequel il passa de longs jours à jeûner, à prier et à pleurer ses fautes passées. D'autres pécheurs repentants, attirés par la sainteté de la vie de Landelin, bâtirent avec lui autour de l'humble chapelle des cellules qui, augmentant bientôt de nombre, donnèrent naissance à la célèbre abbaye de Lobbes (654).

*Laubia quæ quondam silvit nemus inter opacum  
Sub Landelino patre locuta fuit<sup>1</sup>.*

Trois ans après (657), Landelin fonda un autre monastère à une lieue et demie de Lobbes, au milieu d'une solitude affreuse et toute remplie d'aunes, ce qui fit donner à cette nouvelle maison de prières le nom d'abbaye d'Alne<sup>2</sup>.

*Has Landelinus sedes erexit Alnæ,  
Imposuit clarum vicinis nomen ab Alnis.*

---

1. VINCHANT. *Annales du Hainaut*, t. II, p. 42.

2. Cfr. LEBROUQUY. *Histoire de l'abbaye d'Aulne*. Bruxelles, 1862; p. 11.  
— L. DEVILLERS. *Mémoire sur un cartulaire et sur les archives de l'abbaye d'Alne*. Mons, 1865; p. 242.

Le pieux cénobite construisit un troisième monastère en l'honneur de saint Pierre, à Wallers, dans la forêt de Fagne, sur un fonds qui avait été concédé antérieurement à cet effet par le roi Dabobert <sup>1</sup>.

*Hæc loca Walleriam veteres dixere nec ab re,  
Nam Landelinus his valetudo fuit.*

Enfin, un quatrième monastère est dû au zèle de Landelin : c'est l'abbaye de Crespin, située près de Condé, sur la rivière de Hon. Elle doit son nom à une source qui jaillit « en grande abondance, faisant notable bruit avec des ondées crespelues », à l'endroit où le cénobite s'était avisé de planter son bâton pastoral <sup>2</sup>.

*Crespinii nomen datur a crispantibus undis,  
Quas Landelini mandato terra remisit.*

Après avoir remis le gouvernement de ce dernier monastère entre les mains de son disciple Adelin, Landelin se retira dans une solitude du voisinage<sup>3</sup>. Il y vécut encore quelques années dans la prière et les exercices de la plus austère pénitence. Épuisé par les privations et atteint d'une fièvre légère, il quitta cette vie pour une meilleure, le 15 juin 686, à l'âge d'environ soixante-trois ans, au milieu de ses frères qui étaient accourus pour l'assister dans ce moment suprême. Son corps fut inhumé dans l'abbaye de Crespin. Gontfrid, évêque de Cambrai, en fit la première translation, vers l'an 770. On conserve à l'église

---

1. Pièces justificatives, n° I et n° II. — BRASSEUR. *Origines omnium Hannoniæ cœnobiorum*, p. 91. — LELONG. *Histoire du diocèse de Laon*, p. 84. — MICHAUX. *Notice historique sur les circonscriptions ecclésiastiques anciennes et modernes du diocèse de Cambrai*. Avesnes, 1867 ; p. 363. — DE BUCK. *Vita sancti Dodonis abbat̄is Waslerensis*. Bruxelles, 1866.

2. GAZET. *Histoire ecclésiastique des Pays-Bas*, pp. 77. — RAISSIUS. *Cœnobiarchia crispiana : Vita S. Landelini, crispiniensis cœnobiarchiæ abbat̄is et fundatoris*. Douai, 1642.

3. Cfr. GHESQUIÈRE. *Acta SS. Belgii selecta*, t. IV, p. 462.

paroissiale de Crespin des reliques de saint Landelin ; elles se trouvent renfermées dans un bras d'argent, portant l'inscription latine suivante :

*Protegat hæc dextra nos semper et intus et extra.*

*Quæ Landelini sacra continet ossa benigni.*

II. — SAINT DOMITIEN, 687-691.

Domitien, disciple de saint Landelin, est cité comme second abbé de Lobbes, en l'année 686, par Mabillon, dans ses *Annales ordinis S. Benedicti*, t. I, p. 580. Cependant ce savant bénédictin semble rétracter son assertion à l'année 697, n° 53. Quoi qu'il en soit, il est raisonnable d'admettre avec Fulcuin et d'autres auteurs, qu'après le départ de Landelin, le monastère de Lobbes fut gouverné par des supérieurs dont les noms ne nous sont pas connus d'une manière positive.

III. — SAINT URSMER, 691-713.

Saint Ursmer naquit le 27 juillet 644, au petit village de Fontenelle, alors compris dans la commune de Floyon, située à 10 kilomètres sud d'Avesnes. Dieu le doua d'une piété et d'une sagesse particulières qui lui valurent le nom d'enfant de bénédiction. Sous la conduite de ses parents et d'une dame noble qui l'avait tenu sur les fonts baptismaux, il grandit en perfection et commença son éducation, dans laquelle on faisait prédominer les saintes maximes du christianisme. Parvenu à l'adolescence, il fit des progrès étonnants tant dans la science que dans la vertu. Plus tard, saint Amand, le grand apôtre de la Belgique, charmé des brillantes qualités d'Ursmer, l'admit au nombre de ses disciples, lui conféra la tonsure cléricale et lui donna ensuite l'onction sacerdotale (670). Après l'avoir revêtu de cette fonction si éminente, il lui confia la sainte et noble mission d'évangéliser les habitants de la Fagne et de la Thiérache. Le jeune missionnaire obtint un succès immense

dans ses prédications et contribua puissamment à l'extirpation des anciennes superstitions ou des pratiques du paganisme auxquelles se livraient les populations qui habitaient ces vastes forêts. Dans ses courses évangéliques, il fonda plusieurs oratoires où les nouveaux convertis se retiraient pour se livrer en commun à tous les exercices de piété. Au départ de Landelin, la congrégation de Lobbes, dirigée par des mains inhabiles, vit le relâchement s'introduire dans son sein. Le comte Hydulphe, qui avait pris cette institution religieuse sous sa protection, fut désolé de la voir tomber en décadence. Il chercha un prélat vigilant et capable de rendre aux religieux leur première ferveur. Son choix tomba sur Ursmer dont la réputation de sainteté et de vertu était parvenue jusqu'à Lobbes. Mais ce saint prêtre dont l'humilité était profonde ne voulut pas accepter la dignité qu'on lui offrait. Il fallut l'intervention de Pépin de Herstal, qui résidait alors à la *villa* royale de Leptines<sup>1</sup>, pour vaincre la modestie d'Ursmer et l'amener à prendre la direction du monastère de Saint-Pierre<sup>2</sup>. Pépin et Hydulphe, au comble de la joie, par l'acceptation de leur protégé, s'empressèrent de lui donner un témoignage éclatant de leur libéralité. Le comte de Lobbes fit don de tous ses biens à l'abbaye. De son côté, le maire du palais, par lettres datées de Leptines, le 19 des calendes de décembre 691, lui concéda la terre et le bois de Forestaille et prit le monastère sous sa protection avec toutes ses dépendances<sup>3</sup>. Tout en donnant des soins paternels au spirituel de la communauté qu'il gouvernait, l'abbé Ursmer prit aussi de sages mesures pour affermir le monastère et le mettre à l'abri du besoin. Les biens qui lui

---

1. TH. LEJEUNE. *Monographies historiques et archéologiques*, t. 1, p. 105.

2. SIGEBERTI Gemblacensis *chronica*, apud PERTZ. *Monumenta Germaniæ historica*, t. VI, p. 528.

3. *Pièces justificatives*, n° III.



restèrent après d'abondantes aumônes, furent employés à le doter et à terminer les constructions commencées par son prédécesseur à Lobbes, à Alne et à Wallers. En même temps, ce digne prélat dont le zèle pour le salut des âmes ne connaissait point de bornes, méditait la conversion des peuples de la Ménapie et de la Morinie. Quoique ce projet présentât de sérieuses difficultés, à cause des idées et des mœurs des habitants de la Flandre, Ursmer ne se rebuta point et se mit en mesure pour réussir dans cette œuvre glorieuse. Pour puiser les forces qui lui manquaient, il entreprit le pèlerinage de Rome. Après avoir honoré le tombeau des Apôtres, il sollicita la faveur de remettre au pape Sergius I les lettres de Pépin de Herstal par lesquelles ce duc des Franks sollicitait pour l'abbé de Lobbes l'ordre épiscopal, voulant ainsi que ce monastère fût gouverné directement par un évêque. Cette demande fut accueillie favorablement par le souverain pontife qui étendit les mains sur Ursmer et lui conféra l'épiscopat en y ajoutant des pouvoirs très étendus. En outre, il accorda l'exemption au monastère de Lobbes qu'il gratifia encore d'autres grands privilèges et fit don au nouvel élu d'une précieuse relique de l'apôtre saint Pierre, enchassée dans un bras d'argent. A peine de retour à Lobbes, ce prélat résolut de consacrer l'église abbatiale : cette cérémonie eut lieu avec une grande solennité, le 16 août 697. L'année suivante, il érigea l'église supérieure qu'il plaça sous l'invocation de la sainte Vierge et il y établit des clercs qui furent chargés de célébrer les divins offices, la nuit comme le jour. La juridiction épiscopale de saint Ursmer s'étendait à plusieurs diocèses qu'il ne cessait de parcourir. Non seulement il répandit la lumière de la foi dans la Forêt-Charbonnière, mais il pénétra dans la Flandre où, de bourgade en bourgade, il arracha un grand nombre de personnes aux erreurs de l'idolâtrie. Ce fut dans ces missions évangéliques qu'un puissant seigneur nommé Aldo lui fit don du domaine d'*Aldenburch* (Oudenbourg), situé à trois

lieues de Bruges. Là, il érigea en l'honneur du prince des Apôtres une église qu'il dota de biens considérables pour subvenir aux besoins des clercs chargés de célébrer les divins offices. D'autres néophytes lui offrirent de vastes propriétés dont l'une appelée la *Cluyse* ou l'Ermitage, fut cédée, au XI<sup>e</sup> siècle, à un nommé Ivain, moyennant une modique somme d'argent. Il reçut encore d'un seigneur nommé Singulfus la *villa* de *Siglesem* ou *Segelsem*, où l'on bâtit dans la suite une église qui fut placée sous l'invocation de saint Ursmer. De retour à Lobbes, l'infatigable prélat reporta tous ses soins avec une ardeur nouvelle sur sa communauté qu'il ne cessa d'édifier par ses travaux et par ses exemples. Malgré des fatigues continuelles, il se plaisait à s'imposer des privations de tout genre, l'eau était son unique boisson. Pendant plus de neuf années qu'il souffrit de violents maux de dents, il se priva même de pain. La bouillie formait seule sa nourriture. Une vie si austère ne l'empêchait point d'avoir toujours la figure rayonnante d'une joie céleste. Personne ne fut doué plus que lui de cette bonté, de cette indulgence qui captive les esprits et les cœurs. Son premier biographe, l'abbé Anson, résume ainsi sa vie et ses œuvres : « saint Ursmer fut un maître habile dans les Écritures, un fondateur de couvents, un pasteur des églises, un gardien des âmes, un père des veuves et des orphelins, un libérateur des captifs. » Peu de temps avant sa mort, il se déchargea sur saint Ermin, son disciple, des fonctions abbatiales, et dix-huit mois plus tard, le 18 avril 713, il remit doucement son âme au Seigneur, âgé d'environ soixante-neuf ans. Son corps fut enterré dans l'église de la Colline, mais les nombreux miracles opérés sur sa tombe le firent lever pour l'exposer à la vénération des fidèles. La cérémonie de l'élévation eut lieu le 7 des calendes d'avril 823, en présence de Folcuin, évêque de Thérouanne, par Fulrade, abbé de Lobbes, qui en avait obtenu la permission du pape Paschal I.

IV. — SAINT ERMIN, 742-737.

Saint Ermin qui était originaire du Laonnais, naquit à Erly de parents nobles et opulents. Parvenu à l'âge d'étudier, il entra à l'école de Laon, placée sous l'autorité épiscopale de Madelgaire. En peu d'années, le jeune Ermin acquit de grandes connaissances dans les saintes Écritures et dans les sciences profanes, et son chef, charmé de ses vertus, lui conféra les ordres sacrés. L'Évêque Madelgaire le choisit ensuite pour son chapelain et son confesseur ; il le nomma plus tard chanoine de l'église cathédrale de Notre-Dame de Laon, sur les sollicitations d'un puissant seigneur nommé Hayledalde, l'évêque de Laon permit à Ermin d'entrer en qualité de religieux à l'abbaye de Lobbes, où l'abbé Ursmer le reçut avec joie, selon la règle de Saint-Benoit. Ce prélat apprécia bientôt les qualités éminentes de son nouveau disciple et lui accorda toute sa confiance. Dans l'intervalle, Ermin, dont le cœur était détaché des biens de la terre, fit don à l'abbaye de plusieurs *villæ* qui lui étaient échues après la mort de ses parents, telles que Erly, aujourd'hui Saint-Ermin, Dodeleuoux, Oulbres et Ramicourt. Cependant Ursmer sentant sa mort prochaine, avait résolu de désigner à ses frères celui d'entre eux qu'il reconnaissait comme étant le plus capable de les diriger dans la voie de la perfection. La vertu d'Ermin lui parut si éclatante qu'il n'hésita pas à le proposer comme son successeur et à lui conférer le caractère épiscopal. Les religieux applaudirent unanimement à ce choix, et voulant reconnaître à l'instant même le nouvel élu, ils s'agenouillèrent devant lui, et l'installèrent dans la place réservée à l'abbé. Ermin dont l'humilité était profonde n'avait accepté la dignité abbatiale que sur les ordres formels de son supérieur. Il dirigea le monastère avec une sagesse et une intelligence qui lui méritèrent la vénération de toute la communauté, et l'on vit à Lobbes la piété et la discipline portées

au plus haut degré de perfection. Lorsque les circonstances le lui permirent, il se consacra à la prédication. En sa qualité d'évêque régional, il parcourut les contrées où son prédécesseur avait déjà répandu la lumière de l'Évangile, gagna partout un grand nombre d'âmes à Dieu, et affermit dans la foi celles que saint Ursmer avait déjà converties. Le B. Anson rapporte, sur le témoignage de Flabert, disciple d'Ermin, que ce saint prélat fut doué de l'esprit de prophétie. Cet hagiographe et d'autres qui l'ont suivi racontent plusieurs faits qui tendent à prouver ce don apostolique. Nous y renvoyons le lecteur qui désire les connaître. Saint Ermin dont la vie fut si bien remplie s'endormit dans le Seigneur, le 25 avril 737. Son corps, comme celui de saint Ursmer, fut transporté dans l'église de la Colline, et enterré au côté gauche de l'autel, en face du tombeau de son illustre prédécesseur.

V. — THÉODUIN, 737-758.

Théoduin succéda à saint Ermin dans la dignité abbatiale. Le 6 février 743 (v. st.), Carloman, maire du palais, lui concéda la *villa* de Fontaine (Valmont), sur la Sambre. Les lettres de donation sont datées de la villa royale de Leptines<sup>1</sup>, que ce prince habitait fréquemment. Le premier mars de la même année, l'abbé Théoduin assista au concile tenu dans cette célèbre résidence des maires du palais d'Austrasie, sous la présidence de saint Boniface, archevêque de Mayence et légat du pape Zacharie<sup>2</sup>. On fixe la mort de cet abbé à l'année 758.

VI. — SAINT THÉODULPHE, 758-776.

Après la mort de Théoduin, saint Théodulphe fut appelé à

---

1. TH. LEJEUNE. *Histoire des Estinnes*, p. 105.

2. LABBE. *Concilia generatia*. Paris, 1671; t. VI, col. 1537. — TH. LEJEUNE.

prendre la direction des affaires. Ce prélat est regardé comme le dernier abbé de Lobbes qui fut sacré évêque régional. On croit qu'il assista avec son prédécesseur au concile de Leptines. Il paraît plus évident qu'il fut présent au concile d'Attigny, où se trouvaient réunis 27 évêques et 17 abbés qui prirent des dispositions pour s'assurer un grand nombre de messes et des prières après leur mort. En souscrivant les actes de ce concile, il prit la qualité d'évêque. Sa signature est conçue en ces termes : *Theodulphus episcopus de monasterio Laubias* <sup>1</sup>. Selon Fulcuin, l'administration de ce prélat fut ferme et florissante, et le monastère vit sa prospérité grandir par les largesses des seigneurs franks. Il s'endormit du sommeil des justes, le 24 juin 776. Ses dépouilles mortelles furent déposées dans l'église de Sainte-Marie ou de la Colline.

VII. — ANSON, 776-800.

Anson, dont la science égalait la piété, avait embrassé la vie monastique à Lobbes, en 762. Disciple fervent de saint Théodulphe, il lui succéda dans la charge abbatiale. Sous son administration, vers 797, Charlemagne fonda à Lobbes une école qui, pendant trois siècles, compta au nombre des plus célèbres institutions scientifiques du vaste empire des Franks. Ce prélat qui gouverna sagement le monastère l'espace de 24 ans, mourut le 4 novembre l'an 800.

VIII. — HILDÉRIC, 800-814.

A peine Anson fut-il mort qu'un chanoine nommé Hildéric

---

*Monographies historiques et archéologiques*, t. I, p. 116. — VINCHANT. *Annales du Hainaut*, t. II, p. 154.

1. LABBE. *Concilia generalia*, t. VI, col. 1702. — DELEWARDE. *Histoire générale du Hainaut*, t. I, p. 340.

s'empara de l'abbatiat. Fulcuin traite cet abbé d'usurpateur. Delewarde n'admet pas cette qualification à l'égard de Hildéric et prétend que le chroniqueur de Lobbes s'en est servi, parce que lui, abbé-moine, ne pouvait souffrir qu'un chanoine parvînt à la dignité abbatiale<sup>1</sup>. Quoi qu'il en fût, ce nouveau prélat ne marcha pas sur les traces de son prédécesseur. En 814, Hildéric assista au concile de Noyon, assemblé par Wulfaire, archevêque de Reims, pour terminer, de concert avec ses suffragants, une contestation soulevée entre Vendilmaire, évêque de Tournai, et Rothard, évêque de Soissons, au sujet de la délimitation de leurs diocèses<sup>2</sup>. Cet abbé mourut la même année, après une administration sans gloire.

IX. — REINERIC, 814-819.

Selon Fulcuin, Reineric, qui était aussi chanoine, usurpa comme Hildéric le gouvernement de l'abbaye de Saint-Pierre et le conserva pendant cinq années.

X. — FULRADE, 819-826.

Fulrade, fils de Jérôme, seigneur frank, et d'Erquesinde, issue du sang des rois goths, était parent de l'empereur Charlemagne. Il gouvernait l'abbaye de Saint-Quentin, en Vermandois, lorsque les religieux de Lobbes l'appelèrent à succéder à Reineric, son neveu. Les nombreux miracles opérés au tombeau de saint Ursmer, engagèrent Fulrade à solliciter du pape Paschal I, la permission d'élever le corps de ce bienheureux abbé. Le chef de l'Église la lui accorda et cette pieuse cérémonie eut

---

1. DELEWARDE, *loc. cit.*, t. I, p. 579.

2. FRODOARDUS *in chronico ad anno*, 814, apud DOM BOUQUET. *Rerum Gallicarum et Francicarum scriptores*, t. VI, p. 215. — LABBE. *Concilia generatia*, t. VII, col. 1303. — DELEWARDE, *loc. cit.* t. II, pp. 3-4.

lieu, avec le consentement des évêques Halitgaire de Cambrai et Walcand de Liège, en présence de Folcuin, évêque de Théroutanne, le 26 mars 823<sup>1</sup>. Ce prélat combattit avec quelques succès le relâchement qui s'était introduit dans le monastère sous l'abbatiat de ses deux prédécesseurs. Il mourut le 31 janvier 826.

XI. — EGGARD, 826-835.

Eggard fut élu abbé peu de temps après la mort de Fulrade. Son administration n'offre rien de saillant en dehors des ordonnances qu'il porta pour le dénombrement des biens du monastère.

XII. — HARBERT, 835-864.

Harbert, d'abord moine de Corbie, fut créé abbé de Lobbes par Louis le Débonnaire. Mabillon en fait l'éloge. C'était un homme qui brillait, tant par son érudition que par sa grande piété. Sous ce prélat, l'abbaye de Lobbes reconquit la réputation de sainteté que lui avaient acquise ses premiers fondateurs. A la demande de Harbert, Thierrî, évêque de Cambrai, consacra l'église de Wallers, en 844. Cet abbé enrichit l'église abbatiale de Lobbes de dons importants, entre autres d'une cloche qui portait l'inscription suivante :

*Harberti imperio, componor ab arte Paterni,  
Nec Musis docta, en cantus modulabor amoenos.  
Nocte dicque vigil depromam carmina Christo*<sup>2</sup>.

Fulcuin nous apprend qu'Harbert jeta les fondements d'un aqueduc qui devait servir à la conduite des eaux de Fores-

---

1. D'ACHÉRY. *Spicilegium*, t. II, p. 754. — GILLES WAULDE. *La vie du bienheureux saint Ursmer*, p. 46.

2. PERTZ. *Monumenta Germaniæ historica*, t. IV, p. 60.

taille vers un moulin dépendant de l'abbaye. Mais il ne put achever cette entreprise, ayant été forcé de retourner en France, auprès de ses anciens frères.

XIII. — HUBERT I, 864-866.

Hubert que diverses chroniques qualifient d'ennemi de Dieu et des Saints, était frère de Teutberge, épouse de Lothaire II, roi de Lotharingie<sup>1</sup>. Cet homme n'avait du caractère religieux que la tonsure. Après avoir chassé de Lobbes l'abbé Harbert, il s'empara du gouvernement de l'abbaye, dispersa la plupart des objets qui servaient au culte divin, aliéna et dissipa une grande partie des biens de l'église de Saint-Pierre, et fit d'abondantes distributions à des gens de guerre qui s'étaient attachés à sa suite<sup>2</sup>. On l'accuse aussi d'avoir pillé les abbayes de Luxeuil et de Saint-Maurice. Son orgueil égalait l'impiété qu'il affichait partout. Hubert s'étant révolté contre le roi, son beau-frère, tomba entre les mains de Conrad, duc du Jura et de la Rhétie, et lieutenant de Lothaire. Sa fin fut triste, car il eut la langue coupée et le cœur percé d'un coup de javeline<sup>3</sup>.

XIV. — ANSÉGISE, 868-871.

Anségise, homme sage et éclairé, fut désigné en qualité d'abbé de Lobbes par le roi Lothaire II, qui avait pris le monastère sous sa puissante protection. On sait que c'est du temps de ce prélat qu'eut lieu le recensement général des biens de l'abbaye. Malheureusement pour la communauté qu'il dirigeait,

---

1. *Annales Bertiniani*, ad ann. 860, apud DOM BOUQUET, t. VII, p. 75. — *Ex libro HINCARI Remensis archiepiscopi*, apud DOM BOUQUET, t. VII, p. 295.

2. *Fundatio monasterii Lobbienses*, authore anonimo. Ms. de Lobbes, pp. 21-22.

3. *Annales Mettenses*, ad ann. 866, apud DOM BOUQUET, t. VII, p. 194.



Anségise ne resta pas assez longtemps à Lobbes pour l'avancer davantage dans la voie de la perfection. Après trois années d'administration, il fut élevé sur le siège métropolitain de Sens, et non de Reims, comme l'assurent quelques auteurs, et l'occupa jusqu'à sa mort arrivée vers l'an 880.

XV. — CARLOMAN, 874-873.

Carloman, fils de Charles le Chauve, entra, dit-on, dans sa jeunesse au monastère d'Elnon, où il étudia sous la direction du moine Milon<sup>1</sup>. Il fut ensuite ordonné diacre, malgré lui, en présence de son père, par Hildegaire, évêque de Meaux. On lui confia plus tard le gouvernement de l'abbaye de Saint-Amand, auquel on ajouta celui du monastère de Lobbes. Mais Carloman ne réunissait pas les qualités nécessaires pour remplir des fonctions sacrées qu'il n'avait acceptées que par force. En 868, il fut mis à la tête, tout abbé qu'il était, d'un corps de troupes pour combattre les Normands, de concert avec Salomon, duc de Bretagne. Cette expédition, qui ne réussit pas, fit contracter à Carloman le goût de la vie mondaine. En 870, il ourdit avec quelques factieux une conspiration contre son père qui l'emprisonna à Senlis, après l'avoir dépouillé de ses bénéfices. Carloman sollicita alors la haute protection d'Adrien II. Le pape, protecteur naturel des opprimés, ignorant la cause des persécutions dont se plaignait Carloman, écrivit à Charles le Chauve une lettre ferme par laquelle il reprochait au roi d'imiter l'autruche et de sévir contre ses propres entrailles. Il l'exhortait en conséquence à rendre à son fils les biens et les honneurs qu'on lui avait enlevés, jusqu'à l'arrivée à la cour des prélats chargés d'instruire cette affaire. En même temps, le souverain pontife défendit aux comtes du royaume de prendre les armes contre Carloman et aux évêques d'excommunier ce

---

1. A. LE GLAY. *Cameracum christianum*, p. 486.

prince <sup>1</sup>. Charles le Chauve se rendit aux désirs d'Adrien II et Carloman vit s'ouvrir devant lui les portes de sa prison. Ce fils ingrat rassembla alors autour de lui une bande de brigands qui ravagèrent la Belgique, la province de Toul et la Bourgogne. On excommunia les rebelles <sup>2</sup> et le roi mettant leurs têtes à prix ordonna de confisquer leurs biens. En 871, Carloman revint près de son père qui le fit incarcérer de nouveau à Senlis. Après ces événements, Charles le Chauve ayant perdu deux de ses fils, et le troisième Louis étant d'une santé faible, il se forma parmi les nobles Franks un parti considérable qui projeta d'élever sur le trône l'ancien abbé de Lobbes. Le roi irrité de tant d'audace accusa Carloman devant les évêques des provinces de Reims et de Sens, assemblés en concile à Senlis (873) <sup>3</sup>. Ce jeune prince fut déclaré déchu du diaconat et de tout degré ecclésiastique et réduit à la communion laïque. Loin de se soumettre, il ne vit dans cette sentence qu'un plus sûr accès au trône qu'il convoitait. Ses partisans résolurent donc de le mettre en liberté. A cette nouvelle, Charles le Chauve fit condamner son fils à mort pour crime de rébellion. Cette terrible sentence ne reçut pas son exécution, mais le coupable eut les yeux crevés <sup>4</sup>. Enlevé par ses amis il fut conduit auprès de son oncle Louis le

---

1. *Hadriani papæ, epistolæ* XIV et XV, apud DOM BOUQUET, t. VII, pp. 432 — 435. — ECKHARD. *Commentarii de rebus Francia orientalis*, t. II, p. 565.

2. *Hincmari epistola* XIII, ad Remigium Lugdunensis archiepiscopum et episcopos provincie Lugdunensis. De Carolomanno Caroli Calvi, regis filio et ejus complicitibus excommunicandis apud DOM BOUQUET, t. XII, p. 556.

3. LABBE. *Concilia generalia*, t. IX, col. 238. — *Annales Bertiniani*, ann. 872, apud DOM BOUQUET, t. VII, p. 116.

4. Cfr. *Annales Bertiniani*, ann. 865, 866, 868, 870, 871, 872 et 875. — *Chroniques de S. Denis*. — *Ex chronico FRODOARDI*. — *Ex chronico SIGEBERTI GEMBLACENSIS*, ann. 872. — *Ex chronico Sithiensi S. Bertini*. — *Annales Fuldenses*, ann. 875. — *Ex Hermanni contracti chronico*, ann. 872. — *Annales Mettenses*, ann. 870, apud. DOM BOUQUET, t. VII, pp. 70, 93, 94, 102,

Germanique qui lui donna , pour sa subsistance , l'abbaye d'Echternach ; il y mourut en 877 <sup>1</sup>.

XVI. — HILDUIN, 873-880.

Fulcuin ne cite pas le successeur de Carloman à l'abbatit de Lobbes. Celui-ci ayant été déposé, Charles le Chauve pourvut à l'administration spirituelle de l'abbaye, et choisit à cet effet un religieux de la maison, nommé Hilduin, dont les brillantes qualités édifiaient toute la communauté. Quant au gouvernement du temporel, le roi continua à se le réserver jusqu'à sa mort arrivée en 877. Louis le Bègue, son héritier à la couronne, maintint toutes ces dispositions pendant les dix-huit mois que dura son règne, et après lui, Louis le Saxon retint aussi la gestion des biens du monastère pendant environ deux ans.

XVII. — HUGUES I, 880-888.

Hugues , fils adultérin de Lothaire II et de Valdrade, n'est pas non plus mentionné par Fulcuin. Il entra dès sa jeunesse à l'abbaye de Lobbes, où il embrassa la vie religieuse. En 880, il en devint abbé par la protection de Louis III dit le Saxon, roi de Germanie, qui s'était déclaré le protecteur de ce monastère. A peine le mariage de sa sœur Gisla, avec Godefroid, chef des Normands, eut-il été conclu, que ce prélat leva l'étendard de la révolte contre le fils du Germanique. Il s'entendit avec son beau-frère pour s'emparer d'une partie de la Lotharingie. Alors Hincmar lui écrivit une lettre pleine de fermeté dans

---

109, 111, 112, 115, 114, 116, 117, 155, 155, 156, 159, 178, 198, 214, 256, 251, et 269.

1. *Appendix ad gesta episcoporum Trevirensium, et Breve chronico Epternacensi*, apud MARTÈNE et DURAND. *Amplissima collectio*. Paris, 1759; t. IX, col. 459 et 506.

laquelle il lui reprocha sa conduite coupable et l'exhorta à renoncer à ses projets ambitieux, le menaçant d'excommunication s'il persistait dans ses prétentions à la royauté<sup>1</sup>. Les avertissements de l'archevêque de Reims ne purent ramener Hugues à des sentiments pacifiques envers Louis le Saxon. Alors Charles le Gros qui était parvenu à l'empire, se prépara à tirer vengeance des deux conspirateurs. Il attira le chef normand dans un piège et le comte Everhard, ennemi personnel de Godefroid, l'assassina avec ses satellites dans l'île de Hérispich, située à la séparation du Wahal et du Rhin. Quant à Hugues, on se contenta de lui crever les yeux et de le reléguer aveugle au monastère de Saint-Gall, d'où il fut ramené plus tard à l'abbaye de Prüm<sup>2</sup>. Sa mort arriva en l'an 887.

XVIII. — FRANCON, 888-903.

Francon, noble d'origine, prit l'habit de religieux à Lobbes, sous le gouvernement de Harbert de Corbie. Il avait fait de brillantes études à l'école du palais de Charles le Chauve, dont la direction était confiée au célèbre philosophe frison, Mannon ou Nannon. Versé dans les sciences divines et humaines, Francon mit un zèle incomparable à les faire fleurir dans son monastère. Philosophe, poète, rhéteur et habile musicien, il attira autour de lui un grand concours d'étudiants. Ce fut à son zèle que l'école de Lobbes dut sa première réputation<sup>3</sup>. Par la

---

1. FRODOARD. *Historia Remensis ecclesiæ*. Douai, 1617, lib. 3, cap. 19 et 26; pp. 411, 537.

2. Cfr. *Ex annalibus Bertinianis*, ann. 879 et 882. — *Ex annalibus Fuldensibus*, ann. 879, 880 et 881. — *Annales Vedastini*, anr. 879 et 883. — *Annalium Fuldensium continuatio*, ann. 883 et 885. — *Ex annalibus Mettensibus*, ann. 885. — *Ex SIGEBERTI Gemblacensis chronico*, ann. 886, apud DOM BOUQUET, t. VIII, pp. 34, 36, 39; 40, 43, 45, 64, 65, 66, 80, 84 et 309.

3. DE LAUNOY. *De scholis celebrioribus*, p. 115.

bonne organisation qu'il imprima à cette institution, les études y prirent un brillant essor qui lui assigna un rang distingué parmi les établissements de ce genre. Hircaire, évêque de Liège, étant mort en 856, Francon fut appelé à lui succéder. Sa vaste érudition, son éloquence facile et son esprit pénétrant unis à beaucoup de vertus le placèrent bientôt au nombre des plus illustres prélats de son époque. Pendant son administration, il contribua puissamment à mettre un frein aux dévastations des Normands, jusqu'à ce que de concert avec Arnould, roi de Germanie, il les eut complètement défaits aux environs de Louvain, l'an 891 <sup>1</sup>. Trois ans auparavant, ce souverain, qui avait une haute estime pour l'évêque de Liège, lui avait conféré sous certaines conditions la dignité abbatiale du monastère de Saint-Pierre de Lobbes <sup>2</sup>. Ce prélat s'occupa activement du rétablissement de l'abbaye qui avait beaucoup souffert sous l'abbé Hugues et il recouvra le monastère d'Antoing qui fut converti en collégiale vers le milieu du X<sup>e</sup> siècle <sup>3</sup>. Cependant Francon qui avait répandu le sang humain dans plusieurs combats livrés aux Normands, résolut de s'abstenir des fonctions sacrées. Il envoya deux de ses clercs au pape Étienne V pour les faire ordonner évêques, afin qu'ils pussent remplir à sa place les fonctions épiscopales : c'étaient Béricon du clergé de Liège, et Éleuthère du monastère de Lobbes. A leur retour de Rome, Francon leur confia l'administration de

---

1. ANSELME *canonici Leodiensis. Gesta pontificum Trajectensium et Leodiensium*, cap. 49, apud CHAPEAUVILLE, t. I, p. 156. — MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. III, lib. 59, cap. 44, p. 275. — *Annalium Fuldensium continuatio*, apud DOM BOUQUET, *loc. cit.*, t. VIII, p. 55.

2. SIGEBERT. *Auctarium Gemblaeense*, apud PERTZ. *Scriptores*, t. VI, p. 591.

3. *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. VI, p. 150. — CH. PIOT. *Notice sur l'église d'Antoing*, dans le *Bulletin des commissions royales d'art et d'archéologie*, VII<sup>e</sup> année, 1868 : p. 163.

son vaste diocèse. Béricon siégea à Liège et Éleuthère, à Lobbes<sup>1</sup>. Quant à leur chef, il ne s'occupa plus que du soin de la défense de son troupeau et mourut dans un âge très avancé, le 9 janvier 903. Francon avait assisté à plusieurs conciles, notamment à ceux d'Aix-la-Chapelle, tenu en 860 et en 862, pour le divorce de Lothaire II et de Tentberge<sup>2</sup>. Il se trouva aussi à celui de Metz, en 863, dans lequel les évêques des Gaules approuvèrent le divorce du même monarque avec Valdrade<sup>3</sup>. Mais le pape Nicolas I, ayant cassé le jugement et excommunié les évêques, Francon s'empessa d'avouer sa faute dont il obtint le pardon de la cour de Rome<sup>4</sup>. Il avait encore pris part au concile de Metz, en 869, qui attribua à Charles le Chauve le royaume de son neveu Lothaire II, mort en Italie ; à celui de Douzy-les-Prés, en 871, qui déposa Hincmar, évêque de Laon ; à celui de Pontien, 876, qui confirma les actes du concile tenu à Paris par Charles le Chauve peu après son élévation à l'empire ; enfin à celui de Cologne en 886, qui fit plusieurs canons contre les usurpateurs des biens de l'Église<sup>5</sup>.

XIX. — ÉTIENNE, 903-920.

Étienne, issu de race noble alliée à la famille des rois carolingiens, fit ses premières études à Metz et fut ensuite admis à l'école du palais sous le philosophe Mannon. Il fit des progrès

---

1. *Compendium historiæ*, Ms. de Lobbes, fol. 47. — FOULLON. *Historia Leodiensis*, t. I, p. 159.

2. SIRMOND. *Concilia Galliæ*, t. III, pp. 157 et 189. — LABBE. *Concilia generalia*, t. VIII, col. 696 et 739.

3. SIRMOND, t. III, p. 245. — LABBE, t. VIII, col. 764.

4. *Nicolai papæ epistola XLV, ad Franconem episcopum Tungrensium*, apud LABBE, col. 424-425.

5. SIRMOND, t. III, pp. 585 et 445. — LABBE, t. VIII, col. 767, 1534 et 1635.

remarquables dans les sciences divines et humaines. Les chroniqueurs contemporains rendent tous hommage à ses talents. Il nous est dépeint comme un des hommes de son temps, qui entendaient le mieux l'Écriture-Sainte et qui avaient le plus d'éloquence. Il possédait à un haut degré la littérature profane, la musique et la liturgie <sup>1</sup>. On le cite également comme un prêtre d'une rare piété et de mœurs pures. En quittant l'école du palais, Étienne entra en qualité de chanoine dans le clergé de Metz. En 888, il assista au concile assemblé en cette ville et dans lequel furent ordonnés un jeûne de trois jours et des prières solennelles pour obtenir la paix et la retraite des Normands <sup>2</sup>. Quelque temps après, il fut pourvu de l'abbaye de Saint-Michel de Verdun <sup>3</sup>. Devenu abbé de Lobbes, en même temps qu'évêque de Liège, à la mort de Francon, Étienne s'empressa de consacrer l'église de ce monastère, de concert avec Dodilon, évêque de Cambrai. Malheureusement la double charge dont il était investi, fut cause que cet évêque-abbé ne put veiller avec tout le soin désirable au maintien de la discipline monastique dans le sein de la communauté confiée à sa haute direction. Étienne trop souvent retenu à Liège par les exigences de ses fonctions épiscopales, choisit, à l'exemple de son prédécesseur, un prévôt auquel il remit l'administration de l'abbaye de Saint-Pierre sous son contrôle. La création de ces nouveaux dignitaires devint pour Lobbes un sujet de scandale, car des abus criants s'introduisirent dans le gouvernement de la maison. Les charges monastiques se vendirent à prix d'argent, les grands du monde y vinrent en foule et l'on dissipa en festins somptueux les revenus destinés à l'entretien des

---

1. TRITHÈME. *Chronicon Hirsaugiense*. Saint-Gall, 1690; t. I, p. 51.

2. LABBE. *Concilia generalia*, t. IX, col. 412.

3. MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. III, p. 515.

moines et au soulagement des infortunés <sup>1</sup>. Étienne mourut le 19 mai 920 et fut enterré dans l'église de Saint-Lambert, à Liège <sup>2</sup>. Peu de temps avant sa mort, il avait institué la fête de la Sainte-Trinité, et il avait composé un office spécial pour cette solennité ; mais il quitta cette vie sans avoir eu la consolation de la célébrer. Ce fut Richard, son successeur, qui acheva cette œuvre religieuse. Plus tard, le pape Jean XXII approuva cette fête et l'étendit à toute l'Église <sup>3</sup>.

XX. — RICHARD I, 922-945.

Richard, d'abord abbé de Prüm et de Stavelot, eut pour compétiteur Hilduin, moine de Lobbes, qui avait déjà gouverné ce monastère, en 873-880. Celui-ci s'était mis sous la protection de Henri l'Oiseleur, roi de Germanie, et de Gislebert, duc de Lotharingie, tandis que l'abbé de Prüm était soutenu par le roi de France, Charles le Simple. L'élection de Richard étant seule canonique, le pape Jean X se déclara en sa faveur ; il le sacra et lui donna même le pallium qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait porté <sup>4</sup>. Pendant les deux années que durèrent les contestations, Hilduin qui avait reçu la bénédiction de Hériman, archevêque de Cologne, remplit la double fonction d'évêque et d'abbé, et contribua au maintien des

---

1. *Fundatio monasterii Lobbiensis* auctore HUGONE priore, fol. 4. — *Cumpendium historiae*, fol. 52. Ms. de l'abbaye de Lobbes.

2. *Annales Laubienses*, apud PERTZ, t. IV, p. 16.

3. *Exemplar testamenti, in quo testatur Richarius Stephanum condidisse responsaria de sancta Trinitate*, apud MARTÈNE et DURAND. *Amplissima collectio*, t. IV, col. 858. — FISEN. *Historia ecclesiae Leodiensis*, p. 152. — BERGIER. *Dictionnaire de théologie*, v<sup>o</sup> Trinité.

4. FRODOARDUS *in chronico ad ann. 920*, apud DOM BOUQUET, t. VIII, p. 177. Voyez les lettres du pape Jean X et du roi Charles le Simple à Hériman, archevêque de Cologne, dans DOM BOUQUET, t. IX, pp. 215 et 299.



bonnes études à l'abbaye de Lobbes. Contraint d'abandonner ces deux sièges en faveur de son rival, il obtint la protection du roi Hugues, son parent, qui le fit nommer évêque de Vérone et ensuite archevêque de Milan <sup>1</sup>. Quant à Richard, il parvint à dissiper à Liège et à Lobbes le parti de son adversaire et à se concilier l'affection de tout le monde. Il donna un accroissement d'honneur à son siège épiscopal, en y ajoutant douze dignités ou abbayes séculières, dont les titulaires étaient choisis parmi les chanoines de la cathédrale. Ces dignitaires servaient à tour de rôle l'évêque en qualité de chapelains. Les abbayes choisies étaient celles de Notre-Dame à Liège, de Maseyck, d'Amoy, de Tongres, de Meffe, de Celles, de Dinant, de Namur, de Malonne, d'Alne, de Malines et de Ciney <sup>2</sup>. Dans la suite, les unes furent abolies ou supprimées; les autres, comme l'abbaye d'Alne, furent converties en prévôtés. Richard, plein de zèle pour la grandeur de son siège épiscopal, négligea à Lobbes la discipline et rendit vénales toutes les charges du monastère <sup>3</sup>. Ce prélat mourut le 23 juillet 945, et fut enseveli à Liège, dans l'église de Saint-Pierre, qu'il avait fait construire.

XXI. — HUGUES II, 945-948.

Hugues qui avait pris l'habit monastique à Saint-Maximin, de Trèves, gouverna ensuite avec une sagesse admirable, cette maison religieuse à laquelle il rendit son ancienne splendeur, en relevant les cloîtres ruinés par les Normands et en rétablissant la discipline au sein de la congrégation. Les qualités de ce

---

1. LIUTPRANDI TICINENSIS DIACONI *historia*, apud DOM BOUQUET, t. VIII, p. 142. — *Chronicon Virdunense*, apud LABBE. *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum*. Paris, 1657; t. I, p. 124. — ROHBARCHER. *Histoire universelle de l'église catholique*. t. XII, p. 474; t. XIII, p. 8.

2. FISEN. *Historia ecclesie Leodiensis*, p. 135.

3. FULCUIN. *Gesta abbatum Lobbiensium*, cap. 49.

prélat aussi pieux qu'érudit, attirèrent sur lui l'attention du roi Otton, qui le choisit pour succéder à Richard dans la double dignité d'évêque de Liège et d'abbé de Lobbes <sup>1</sup>. Les religieux peu satisfaits de ce choix avaient d'abord résolu de refuser à Hugues l'entrée de leur monastère et ils ne cédèrent qu'à la crainte d'encourir la colère du monarque qui le protégeait. Le nouvel évêque-abbé poursuivit à Lobbes l'œuvre qu'il avait si bien établie à Trèves : il réforma les mœurs avec des succès mérités, grâce à l'appui du roi de Germanie, qui avait pour lui la plus haute estime. Malheureusement, son administration fut de trop courte durée pour le bien être de l'abbaye de Lobbes. Dieu l'appela à lui le 24 janvier ou le 11 avril 948. Son corps fut transporté à Trèves et inhumé dans l'abbaye de Saint-Maximin, sa patrie de religion <sup>2</sup>.

XXII. — FARABERT, 948-953.

Farabert, qui fut appelé à remplacer Hugues, était aussi moine de Saint-Maximin. Il ne marcha pas dans la bonne voie qui avait été tracée par son prédécesseur. On connaît la prodigalité de Farabert. Un jour, dit Fulcuin, il fit mettre en pièces une couronne d'or, enrichie de pierres précieuses, et il en distribua la valeur à ses domestiques. D'un autre côté, le relâchement s'introduisit à l'abbaye de Lobbes, à cause des réceptions trop fréquentes qu'on y faisait aux étrangers <sup>3</sup>. Farabert fut du nombre des prélats qui s'assemblèrent en concile, au mois d'août 948, dans le palais d'Ingelheim, sous la présidence du légat du pape Agapit II, à l'effet d'examiner le

---

1. FISEN. *Historia ecclesiae Leodiensis*, p. 155.

2. Cfr. *Historia cenobiarum Lobensis*, fol. 288. Ms. de la bibliothèque royale, n° 7745.

3. PERTZ. *Monumenta Germaniae historica*; t. IV, p. 64.

différend existant entre Hugues de Verdun et un moine nommé Artaud, au sujet de la possession du siège métropolitain de Reims <sup>1</sup>. Nous savons que ce concile se prononça en faveur d'Artaud, en confirmant la décision prise à celui de Mouson, et que Hugues fut excommunié pour avoir chassé de son siège l'évêque de Laon. On fixe la mort de Farabert au 26 août 953.

XXIII. — RATHÈRE, 953-956.

Rathère, originaire du pays de Liège, naquit vers l'an 896. Ses parents le consacrèrent à Dieu dans l'abbaye de Lobbes, et il y embrassa la vie monacale. En 924, il suivit Hilduin en Italie. Celui-ci ayant été promu au siège métropolitain de Milan, le recommanda à la bienveillance de Hugues, roi d'Italie, qui lui donna l'évêché de Vérone (931) <sup>2</sup>. A dater de cette époque Rathère eut à souffrir de nombreuses persécutions de la part des ennemis qu'il se fit de tous côtés. Accusé d'avoir participé à une conjuration qui s'était formée contre le roi Hugues, il fut chassé de sa ville épiscopale et relégué à Pavie, où il resta deux ans et demi (935—937) <sup>3</sup>. A peine sorti de sa prison, il fut exilé à Côme, au pied des Alpes Rhétiennes. Rathère tomba bientôt dans une extrême misère. En vain s'adressa-t-il à quelques-uns de ses amis pour en obtenir des secours : ceux-ci ne vinrent pas à son aide. C'est alors que, pressé par le besoin, il se chargea de l'éducation du fils d'un seigneur de Provence, nommé Rostaing. En reconnaissance de ce service, Rostaing offrit un

---

1. LABBE. *Concilia generalia*, t. IX, col. 624.

2. *Ex LIUTPRANDI TICINENSIS DIACONI historia*, apud DOM BOUQUET, *loc. cit.*, t. VIII, p. 142.

3. *Vita Ratherii episcopi Veronensis*, apud MIGNE. *Patrologiæ*, t. CXXXVI, col. 38. — RATHÈRE. *Epistolæ* 5, ad Joannem Papam, n<sup>o</sup> 3 et 4, apud MIGNE, t. CXXXVI, col. 638. — DELEWARDE. *Histoire générale du Hainau*, t. II, p. 158. — *Histoire littéraire de France*, t. VII, p. 341.

évêché à Rathère qui refusa. Il reprit la route de Lobbes où l'abbé Richard l'accueillit avec une grande charité (944)<sup>1</sup>. Dans l'intervalle, le roi Hugues qui avait été forcé d'abdiquer la couronne, manifesta à Rathère le désir de se reconcilier ensemble et lui proposa une entrevue. Celui-ci oubliant les persécutions passées, reprit le chemin de l'Italie. Mais Béranger, marquis d'Ivrée, l'antagoniste de Hugues, le fit arrêter en route, à l'instigation de Manassès, archevêque de Milan, qui préméditait l'usurpation de l'évêché de Vérone, pour y placer une de ses créatures (946)<sup>2</sup>. Après une courte captivité, le malheureux Rathère remonta sur son siège épiscopal par la protection de Milon, comte de Vérone. Ce seigneur lui suscita ensuite tant de difficultés qu'il se vit obligé d'abandonner de nouveau son diocèse. Il se refugia en Germanie où il mena une vie errante. Les évêques de Bavière et de Saxe auxquels il s'adressa lui donnèrent des marques de sympathie, et Brunon, frère de l'Empereur Otton I<sup>er</sup>, qui tenait déjà un rang distingué, lui promit de s'intéresser à sa cause. Rathère suivit ce prince en Italie avec l'espoir de recouvrer le siège épiscopal de Vérone. Mais ce fut en vain qu'il entreprit ce voyage. Brunon le ramena en Germanie, en 952, et l'année suivante, il lui fit obtenir l'évêché de Liège, et conséquemment l'abbaye de Lobbes, après la mort de Farabert. Il reçut de la main de son protecteur le bâton pastoral au pied de l'autel de Saint-Pierre, dans l'église métropolitaine de Cologne. Les Liégeois remplis d'enthousiasme lui ménagèrent une entrée triomphale dans leur cité. Cependant, le nouvel évêque dont la rigidité était inflexible ne sut point se concilier l'attachement de ses sujets. Le peuple le prit en aversion et les nobles se plurent à le persécuter. En 954, Rathère s'étant rendu à Lobbes pour y célébrer la fête de

---

1. FULCUIN. *Gesta abbatum Lobbiensium*, cap. 20.

2. ROHBARCHER. *Histoire universelle de l'église catholique*, t. XIII, p. 90.

Noël, les comtes Regnier et Ruodvolte tramèrent contre lui une conspiration si violente, que Brunon, malgré toute son autorité, fut obligé de le laisser à la merci de ses ennemis qui firent élire à sa place leur parent Baldéric. Rentré à Liège, il opposa une vive résistance aux prétentions de ses adversaires, mais il se vit contraint d'abandonner la lutte <sup>1</sup>. Il se refugia alors à Mayence où l'archevêque Guillaume, fils du roi Otton, le traita avec tous les égards dus à son rang et à ses malheurs. Le séjour de Rathère dans cette ville ne fut pas bien long. On lui confia la direction d'une abbaye dont les revenus appartenaient à l'église de Liège. Les uns pensent que c'est Lobbes; d'autres croient que c'est Alne <sup>2</sup>. Quoi qu'il en soit, il n'y demeura que pendant deux ans. Profitant de la présence d'Otton en Italie, il risqua de retourner dans ce pays et de solliciter l'appui de l'archiduc Brunon. L'empereur céda aux instances de son frère et se prononça en faveur de notre prélat dépossédé. Néanmoins, il s'en rapporta au jugement du pape Jean XII, qui reconnut les droits de Rathère, ainsi que le décret du concile de Pavie <sup>3</sup>. L'évêque de Vérone redevint maître paisible de son église (961). Mais de nouvelles tribulations l'attendaient. On le jeta en prison pendant quelques mois; ses ennemis lancèrent contre lui les plus viles calomnies; ceux dont il combattait les

---

1. FULCUIN. *Gesta abbatum Lobensium*, cap. 25. — RUOTGERUS. *Vita Brunonis*, apud PERTZ. *Monumenta Germaniæ historica*, t. IV, pp. 269-270. — *Annalista saxo*, apud PERTZ, t. VI, p. 612. — *Ex chronico saxonico*, apud DOM BOUQUET, t. IX, p. 38. — *Ratherii vita*, col. 69 et seqq. — SIGEBERT DE GEMBLOUX, *chronicon ad ann*, 956. — RATHÈRE. *Conclusio deliberativa Leodici acta*, apud MIGNE. *Patrologiæ*, t. CXXXVI, col. 535-564.

2. *Ratherii vita*, col. 73. — CHAPEAUVILLE, t. I, p. 178.

3. *Vita Ratherii*, col. 91. — *Liber apolegeticus, Opera Ratherii*, col. 640.

débauches résolurent de provoquer son exil ou de le faire mettre à mort ; les rebelles les plus pervers redoublèrent d'audace quand la voix pacifique et charitable de leur premier pasteur se fit entendre pour leur accorder un pardon général, et ils l'accusèrent des crimes les plus odieux <sup>1</sup>. En 968, Rathère écrivit son testament qui montre la grandeur de ses sentiments pieux, en même temps que l'extrême indigence à laquelle il se trouvait réduit <sup>2</sup>. Le 30 juin de la même année, le comte de Vérone, Nannon, apporta contre l'évêque quatre chefs d'accusation et le condamnant en présence du peuple assemblé au forum, il permit qu'on résistât à ses gardes. Accablé par les persécutions sans cesse renouvelées, Rathère prit la résolution de se démettre de ses fonctions épiscopales. Ce projet obtint l'approbation de son ami Éracle, évêque de Liège, qu'il avait consulté à cet égard <sup>3</sup>. Alors Rathère se décida à revenir dans son pays natal et quitta définitivement l'Italie au commencement du mois d'août. Le prince-évêque prouva l'affection qu'il portait à son ancien maître, en lui donnant les revenus de l'abbaye d'Alne. Fulcuin, abbé de Lobbes, y ajouta, avec l'assentiment de sa communauté, les *villæ* de Gozée et de Strée, la petite abbaye de Saint-Ursmar, à Heigne sous Jumet et le prieuré de Wallers <sup>4</sup>. L'abbatiate de Saint-Amand étant devenu vacant par la mort de Genulfe, arrivée le 4 septembre

---

1. *Vita Ratherii*, col. 95-116. — *Ratherii Romam euntis itinerarium*, n° 4, *Opera*, col. 584. — *Epistola ad Ambrosium*, n° 5, *Opera*, 682. — *Qualitatis conjectura*, *Opera*, 548.

2. *Ratherii testamentum*, apud MIGNE. *Patrologiae*, t. CXXXVI, col. 641-644.

3. *Everacii Leodiensis ad Ratheriam, Epistolæ*, apud MIGNE. *Patrologiae*, t. CXXXVI, col. 688. — NAMÈCHE. *Cours d'histoire nationale*, t. V, p. 850.

4. FULCUIN, *loc. cit.*, cap. 28. — DELEWARDE, *loc. cit.*, t. II, p. 199.

969, Rathère obtint cette dignité à prix d'argent. On prétend que par inconstance, il la retint à peine l'espace d'une nuit <sup>1</sup>. Cependant Mabillon, tout en avouant la légèreté de ce prélat, le justifie du crime de Simonie <sup>2</sup>. Rathère acheta, il est vrai, l'église de Saint-Denis-en-Broqueroie au comte Robert pour le prix de vingt livres, mais ce fut dans le but de la soustraire au pouvoir laïque <sup>3</sup>. En 971, les religieux de Lobbes s'étant mis en révolte contre Fulcuin, leur abbé, sollicitèrent du prince-évêque de Liège la faveur d'obtenir pour supérieur l'ancien évêque de Vérone. Leur démarche eut tout le succès qu'ils en espéraient. Mais après la mort d'Éracle, Notger qui lui succéda, aidé de Werinfrod, abbé de Stavelot, et de Héribert, abbé d'Andaïne, s'efforça de réconcilier Fulcuin avec les moines et avec Rathère. Il y parvint et ce dernier se retira à Alne, en 972 <sup>4</sup>. Rathère vécut paisiblement dans cette demeure cénobitique jusqu'au commencement de l'année 974. C'est à cette date qu'il se rendit à Namur, auprès du comte Robert I, qui avait pour ce prélat la plus haute estime. Au bout de quelque temps, il fut atteint d'une maladie qui le mena au terme de sa carrière. Il mourut le 25 avril 974, à l'âge de 78 ans <sup>5</sup>. On lui fit à Lobbes de pompeuses funérailles, puis on l'enterra dans l'église de

---

1. ROHBARCHER. *Histoire universelle de l'église catholique*, t. XIII, p. 148.

— POLLET. *Histoire ecclésiastique de l'ancien diocèse de Liège*, t. I, p. 156.

2. MABILLON. *Acta SS. Ordinis Benedicti*, secul. V, p. 479.

3. *Vita Ratherii*, col. 141. — GASPARD VINCQ. *Chronicon S. Dionysii in Broqueria*, dans les *Monuments* publiés par le baron de REIFFENBERG, t. VII, p. 451.

4. *Vita Ratherii*, col. 141. — FULCUIN, *loc. cit.*, cap. 28. — GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, p. 562. — DELEWARDE. *Histoire générale du Hainau*, t. II, p. 200.

5. SIGEBERT DE GEMBLOUX. *Chronicon ad ann. 974*. — *Annalista saxo*, apud PERTZ, t. VI, p. 623. — Cfr. aussi TRITHÈME. *Chronicon Hirsaugiense*, Saint-Gall, 1690; t. I, pp. 62-65, 72, 97, 99, 118.

Saint-Ursmer du côté de l'Aquilon. Sa tombe portait l'épithaphe suivante qu'il s'était composée lui-même :

VERONÆ PRÆSUL, SED TER RATHERIUS EXSUL,  
ANTE CUCULLATUS, LOBIA, POSTQUE TUUS.  
NOBILIS, URBANUS, PRO TEMPORE MORIGERATUS,  
QUI INSCRIBI PROPRIO HOC PETIIT TUMULO :  
CONCULCATE, PEDES HOMINUM, SAL INFATUATUM.  
LECTOR PROPITIUS SUBVENIAT PRECIBUS <sup>1</sup>.

Les auteurs qui ont parlé de Rathère sont innombrables. Il serait trop long d'en faire ici l'énumération. Les uns passent légèrement sur les faits et gestes de notre prélat et emploient parfois à son égard des épithètes peu flatteuses ; d'autres s'étendent davantage sur les actions de sa vie, et tout en proclamant ses éminentes qualités lui cherchent des défauts qui amoindrissent les éloges.

XXIV. — BALDÉRIC, 956-989.

Baldéric était le neveu de Regnier III, comte de Hainaut. Il parvint à la double dignité d'évêque de Liège et d'abbé de Lobbes par le crédit de ce prince. Brunon, archevêque de Cologne, s'opposa, mais vainement, à la promotion de Baldéric, qui était une véritable intrusion <sup>2</sup>. A peine le nouvel évêque eut-il pris possession de son siège, qu'il donna en commende

---

1. *Vita Ratherii*, col. 142. — DE REIFFENBERG. *Monuments etc.*, t. VII, p. 451. — Cfr. aussi FRANÇOIS DE BAR. *Series abbatum monasterii sancti Petri Lobiensis a Ratherio*. Ms., n° 7746, de la bibliothèque royale; fol. 291-304.

2. RUOTGERUS. *Vita S. Brunonis*, cap. 53 seq., alias 57 seq., apud LEIBNITZ. *Scriptores rerum Brunvicensium*, t. I, p. 285. — FRODOARDUS, *in chronico ad ann. 956*. — SIGEBERTI GEMBLACENSIS *cœnobitæ in chronico ad ann. 956*, apud DOM BOUQUET, t. VIII, p. 305.



l'abbaye de Lobbes à son parent. Regnier surprit alors la forteresse de Thuin, qu'il démantela <sup>1</sup>. On a vu que vers ce temps-là les magyares envahirent Lobbes et livrèrent le monastère aux flammes et au pillage. On sait aussi les excès commis dans ce lieu par le comte de Hainaut, qui, cependant travailla plus tard, de concert avec Baldéric, pour faire refleurir la règle de Saint-Benoit dans l'abbaye de Saint-Pierre, alors si déchue de son ancienne gloire <sup>2</sup>. Mais leurs efforts furent inutiles. Bientôt après Regnier convaincu du crime de lèse-majesté, fut exilé chez les Slaves, en Bohême, où il mourut vers 971 <sup>3</sup>. Quant à Baldéric, il avait précédé son oncle dans la tombe. Accablé de chagrins, il avait rendu son âme à Dieu, le 29 avril 959 <sup>4</sup>.

XXV. — ÉRACLE, 959-961.

Éracle ou Euracre, successeur de Baldéric, était issu d'une famille noble de la Saxe. Il étudia les sciences à Cologne et acquit des connaissances si étendues qu'il fut bientôt rangé parmi les savants de l'époque. Avant de parvenir à l'évêché de Liège, il était prévôt et doyen de l'église de Bonn. Ce prélat jeta par l'éclat de son savoir un nouveau lustre sur l'église de Liège et sur le monastère de Lobbes. C'était aussi un ancien disciple de Rathère et il s'honora par sa gratitude envers son

---

1. FULCUIN. *Gesta abbatum Lobbiensium*, cap. 25. — S.-P. ERNST. *Mémoire historique et critique sur les comtes de Hainaut de la première race*, dans les *Bulletins de la Commission royale d'histoire*, 2<sup>e</sup> série, t. IX, p. 467.

2. *Libellus de gestis abbatum Gemblacensium*, apud D'ACHÉRY. *Spicilegium*, t. II, p. 761 et seq. — DELEWARDE. *Histoire générale du Hainaut*, t. II, p. 191.

3. ALBRECHT-VOGEL. *Ratherius von Verona und das Zehnte Jahrhundert*. Léna, 1854 ; p. 452.

4. Cfr. *Vita Balderice episcopi Leodiensis*, apud PERTZ, t. IV, pp. 724-758.

maître. Rien de plus admirable que son zèle pour le développement des études et les soins paternels dont il entourait les jeunes gens admis dans ses écoles ! Il attira près de lui d'habiles professeurs, les salaria de ses propres fonds, enseigna avec eux pour entretenir l'émulation parmi ses chers élèves et enflamma l'ardeur des maîtres <sup>1</sup>. L'habileté d'Éracle dans les affaires d'État n'était pas moins remarquable. L'empereur Otton et son frère Brunon avaient tant de confiance en sa sagesse et en sa prudence qu'ils n'entreprenaient jamais rien d'important sans l'avoir préalablement consulté. L'année qui suivit sa promotion à l'épiscopat, il dut accompagner Brunon en France pour réconcilier le roi Lothaire avec son cousin Hugues - Capet <sup>2</sup>. Dans ce voyage, l'archevêque de Cologne avait reçu en don de l'évêque de Troyes les reliques de saint Patrocle ; il se disposait à les ramener dans sa métropole, lorsqu'il se vit obligé d'accourir en Belgique pour comprimer la révolte d'Immon, châtelain de Chèvremont <sup>3</sup>. Éracle prit les saintes reliques sous sa garde et les conduisit à Cologne, où elles furent reçues en grande solennité. Absorbé entièrement dans de nombreuses affaires tant civiles qu'ecclésiastiques, l'évêque de Liège ne pouvait guère porter son attention vers l'abbaye de Lobbes, qui laissait beaucoup à désirer sous le rapport de la discipline. Il comprit parfaitement cette fâcheuse situation et il résolut d'y remédier d'une manière efficace. En 960, ce digne prélat résigna la dignité abbatiale et les religieux de Lobbes autorisés à choisir désormais eux-mêmes leurs supérieurs élurent d'une voix unanime l'un de leurs frères, le moine Aletran. La plus grande partie des biens

- 
1. ANSELME. *Gesta Pontificum Trajectensium et Leodiensium*, cap. 24.
  - *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 50.
  2. MABILLON. *Vetera Analecta*. Paris, 1676, t. II, p. 171.
  3. DES ROCHES. *Epitomes historiae Belgicae*. Bruxelles, 1782; t. I, p. 250.

du monastère fut néanmoins réservée à l'église de Liège, mais en compensation de cette perte sensible, Lobbes obtint de grands privilèges et des distinctions honorables qui lui demeurèrent comme un monument glorieux de ce gouvernement épiscopal dont la durée avait été de 72 ans (888 à 960). Éracle put alors vaquer plus librement aux affaires de son diocèse. En 962, il accompagna le roi Otton I en Italie quand ce prince alla s'y faire couronner par le pape Jean XII. Il ressentit dans ce voyage les premières atteintes d'un mal qui devait bientôt lui causer des douleurs atroces. C'était une espèce de cancer, qui dévorait sa chair avec une rapidité effrayante. L'évêque de Liège ayant appris les cures merveilleuses qui s'opéraient à Tours sur le tombeau de saint Martin, s'y rendit en pèlerinage. Il était arrivé dans cette ville depuis sept jours, employant les jeûnes, les larmes, les veilles, les prières pour obtenir sa guérison, lorsque tout à coup, pendant son sommeil, saint Brice et saint Martin lui apparurent, revêtus de leurs habits pontificaux. Le dernier s'approcha d'Éracle, le toucha de son bâton pastoral et lui dit : « Mon frère de Liège, Notre Seigneur Jésus-Christ vous guérit et vous rend la santé par un effet de sa miséricorde infinie. » La vision disparut et l'évêque s'éveilla plein de santé, au grand étonnement des siens<sup>1</sup>. Au bruit de ce prodige, les acclamations les plus vives retentirent dans toute la ville de Tours. Le lendemain, Éracle dit la messe au milieu d'un grand concours de peuple ; puis il reprit, joyeux

---

1. GILLES D'ORVAL. *Gesta Pontificum Leodiensium*, apud CHAPEAUVILLE, t. I, p. 194. — NAMÈCHE. *Cours d'histoire nationale*, t. V, p. 832. — FOULLON conteste l'authenticité de ce fait dans son *Historia Leodiensis*, t. I, p. 188. La raison la plus forte alléguée par cet écrivain est le silence d'Anselme et de Renier, moine de Saint-Laurent, auteur d'une vie d'Éracle. Les Bénédictins dans l'*Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 356, n'ont pas eu ce scrupule.

et bien portant, la route de Liège. En reconnaissance d'une si insigne faveur, il fit construire une église en l'honneur de saint Martin, au sommet de Publémont, et après l'avoir richement dotée, il y plaça un chapitre de trente chanoines. En 970, Éracle accompagna l'empereur Otton dans une expédition que ce prince entreprit contre la Calabre et l'Apulie qui appartenaient encore à l'empire grec. Il y eut l'occasion de faire preuve de ses connaissances en astronomie. On avait déjà pris plusieurs villes, lorsqu'un jour il survint une éclipse de soleil qui jeta la terreur dans tous les esprits. Le savant prélat rassura les soldats qui s'enfuyaient pour se cacher, en leur expliquant les causes naturelles de ce phénomène<sup>3</sup>. A peine de retour à Liège, il eut à subir l'ingratitude de son peuple, les habitants se révoltèrent contre lui, on ne sait pour quel motif. Ils envahirent sa demeure et la livrèrent au pillage. Le courageux prélat parvint cependant à soumettre les rebelles ; mais plein de clémence et de mansuétude, il leur accorda un pardon général. Il mourut en 971, et fut enterré dans le chœur de l'église de Saint-Martin<sup>5</sup>.

XXVI. — ALETRAN, 960-965.

Aletran gouverna le monastère de Lobbes avec sagesse. Il joignait à l'éloquence un grand fonds d'érudition sacrée et profane<sup>4</sup>. On ignore s'il enseigna à l'école établie dans son

---

1. CHAPEAUVILLE, t. I, p. 195.

2. ANSELME. *Gesta Pontificum Trajectensium et Leodiensium*, cap. 24. — FOULLON. *Historia Leodiensis*, t. I, p. 185.

3. Cfr. *Evracti XLV episcopi Leodiense vita*, auctore REINERO, monacho S. Laurentii Leodiensis, apud B. PEZ. *Thesaurus anecdotorum novissimus, sive veterum monumentorum*, etc. Augsbourg, 1725; t. IV, pars III, col. 155-166.

4. MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. III, p. 530.

abbaye. C'était, disent plusieurs auteurs, un saint homme qu'on qualifiait de pieux, à cause de sa piété extraordinaire. Il parvint, non sans peine, à ramener la paix dans la communauté et à corriger les abus qui s'étaient introduits sous l'administration des prévôts. Dès lors on vit reflourir à Lobbes la règle de Saint-Benoit dans toute sa rigueur, et ce monastère redevint digne de ses premiers jours. Aidé par les conseils et les renseignements de l'évêque de Liège, Aletran recouvra divers biens qui avaient été donnés en engagères. Cet abbé succomba à une atteinte de paralysie, le 3 novembre 965.

XXVII. — FULCUIN, 965-990.

Fulcuin, issu d'une famille noble de Lorraine, entra de bonne heure au monastère de Sithieu ou de Saint-Bertin, et il s'y consacra au Seigneur <sup>1</sup>. Doué d'une haute intelligence, il avait fait de rapides progrès dans les sciences. Sa brillante réputation s'étendit au loin et parvint jusqu'à Liège. Aussi l'évêque Éracle s'empressa-t-il, après la mort d'Aletran, de le signaler aux religieux de Lobbes, qui le choisirent pour abbé. Il fut béni à Cologne par Ingelran, évêque de Cambrai, en présence de l'empereur Otton I et de toute sa cour, le jour de Noël, l'an 965 <sup>1</sup>. A peine Fulcuin fut-il en charge, qu'il s'occupa activement à relever le monastère dévasté par les Hongrois, et à lui rendre l'éclat qu'il avait perdu. Il entreprit d'abord la construction d'un réfectoire, à l'usage des religieux ; la bénédiction en fut faite par Tetdon, évêque de Cambrai. On voyait à l'entrée de cette salle un vestibule où des eaux abondantes coulaient par des conduits souterrains disposés avec tant d'art qu'on eût cru les voir jaillir de leur source. Après avoir restauré l'église

---

1. TRITHÈME. *De viris illustribus S. Benedicti*, lib. 2, cap. 60. — MALBRANQ. *De Morinis et Morinorum rebus*. Tournai, 1659 ; t. I, p. 657.

de Saint-Paul, il porta son attention vers les ambulaires qu'il rétablit et enrichit l'église abbatiale d'ornements de grands prix. D'élégante qu'elle était déjà, il la rendit ainsi plus élégante encore. Il fit couvrir de magnifiques peintures les murailles et la voûte de l'abside ; il orna le maître-autel et celui de Sainte-Croix de retables d'argent ; enfin, il dota cette église d'un candélabre d'argent, d'une couronne de même métal sur le pourtour de laquelle il écrivit des vers, d'un pupitre en bronze ayant la forme d'un aigle dont les ailes servaient à porter le missel, de deux cloches dont la plus grosse portait cette inscription :

*Jussu FULCUINI me condidit artificis manus Danielis, ad laudem Triadis.*

Sur la plus petite on lisait ces mots :

*FULCUINUS Deo devotus et patrono suo sancto Ursmaro.*

On sait que Fulcuin eut l'habileté de faire confirmer les nombreux privilèges de son monastère tant par le pouvoir laïque que par l'autorité ecclésiastique, et qu'il sut résister courageusement à ceux qui avaient la témérité de les attaquer. Nous signalerons aussi la charité admirable de ce prélat que l'histoire range parmi les plus sages administrateurs de l'abbaye de Lobbes. Non content de distribuer partout d'abondantes aumônes, Fulcuin nourrissait chaque jour trois pauvres dans son établissement, et chaque année, il en habillait un grand nombre. Tout en veillant aux intérêts matériels de sa maison, il n'oublia pas les études au progrès desquelles il contribua beaucoup par la bonne organisation qu'il établit dans les écoles du monastère. Il prit un soin tout particulier de la

---

1. Ecclesia quia satis per se elegans erat, ut in ornamentis elegantior redderetur operam dedit, quam de pulchra fuit pulcherrimam. (FULCUIN, cap. 29.)

bibliothèque annexée à cette institution et l'enrichit d'un grand nombre de volumes<sup>1</sup>. Cet abbé se distingua encore par une piété exemplaire. Il mourut paisiblement le 16 septembre 990, entouré de l'affection de ses frères, après 25 années d'administration. On l'enterra dans la partie septentrionale de l'église de la Colline, à côté de Rathère. Son tombeau portait l'épithaphe suivante qui rappelle tout à la fois la noblesse de sa naissance, sa science et sa vertu.

CELEBS FULQUINUS REQUIESCIT HIC TUMULATUS  
NOBILITATE CLUENS ABBATIS NOMINE GLISCENS.  
DIVINIS SATAGENS, HUMANA SOPHISMATA CALLENS,  
CUJUS PECCATIS VENIAM LECTOR PETAT OMNIS.

XXVIII. — HÉRIGER, 990-1007.

Hériger, né à Meerbeke, près de Ninove, fut l'un des plus illustres abbés de Lobbes. En 955, il avait embrassé la vie religieuse dans ce monastère, et il s'y fit remarquer par ses progrès dans les sciences. Ses succès dans les études déterminèrent sa carrière pédagogique. Les lettres étaient alors florissantes à l'école monastique de Saint-Pierre et Hériger, par son enseignement, contribua beaucoup à leur conserver cet éclat. La renommée de ce maître, célèbre par son érudition et une connaissance profonde de la littérature, s'étendit au loin et il mérita d'être placé au nombre des plus savants hommes de son temps<sup>2</sup>. Notger, évêque de Liège, l'honora de son amitié et rendit hommage à son mérite : il eut plus d'une fois recours à ses conseils pour le gouvernement de son église et de son dio-

---

1. A.-G.-B. SCHAYES. *L'abbaye et l'église paroissiale de Lobbes*, dans le *Messenger des sciences historiques de Belgique*, t. II, p. 391.

2. Cfr. BERNARD PEZ. *Thesaurus anecdotorum novissimus, sive veterum monumentorum, etc.* In præfat., t. IV, p. VII, num. VII, et pars II, col. 46.

cèse. Après la mort d'Otton II, arrivée le 7 décembre 983, ce grand pontife ayant été appelé dans les conseils auliques par l'impératrice Théophanie, pendant la minorité de son fils, s'adjoignit Hériger, qui l'accompagna dans un voyage à Rome, en 989. Depuis longtemps déjà le savant professeur de Lobbes s'était concilié la confiance et l'affection de ses frères. C'est pourquoi ceux-ci n'hésitèrent pas à lui accorder unanimement leurs suffrages pour l'élever à la dignité abbatiale. La lettre qu'ils écrivirent aux évêques de Cambrai et de Liège pour obtenir la confirmation de leur choix, témoigne assez de leurs sentiments à son égard, en même temps qu'elle révèle les rares qualités du supérieur qu'ils s'étaient donné<sup>1</sup>. Cette supplique fut accueillie par les deux prélats comme elle le méritait. Ils se firent une joie de ratifier l'élection d'Hériger, qui fut béni solennellement le 21 décembre 990. Dès son entrée en charge, le nouvel abbé montra une vive sollicitude pour l'embellissement de Saint-Pierre ; il y fit construire une chapelle que l'évêque Notger vint consacrer sous l'invocation de Saint-Benoît. Hériger se signala par une sage et habile administration qui dura dix-sept années. Il mourut sous le poids des années le 31 octobre 1007. Son corps fut mis en terre dans l'église de la Colline, au pied de l'autel de Saint-Thomas<sup>2</sup>, et l'on grava plus tard sur sa tombe l'épithaphe suivante :

EN L'AN MILLE PUIS SEPT  
FUT CY MIS AU TOMBEAU  
HERIGERUS DISCRET  
QUI FIT MIRACLES BEAUX.

---

1. *Pièces justificatives*, n° XII.

2. *Continuatio FULCUINI in abbate Herigerum*, apud D'ACHÉRY, *spicilegium*, t. II, p. 744. — FRANÇOIS DE BAR. *Series abbatum monasterii sancti Petri Lobensis*, fol. 327-331.



XXIX. — INGOBRAND, 1007-1020.

Ingobrand qui avait hérité des pouvoirs d'Hériger, mais non de ses vertus, ne se soucia guère de la culture des lettres. Il s'occupa néanmoins des travaux de l'église abbatiale qui furent continués avec vigueur. Un chroniqueur du XI<sup>e</sup> siècle porte sur lui un jugement sévère. « Ingobrand, dit-il, cachait des mœurs « mondaines sous l'apparence d'une vie régulière, et trahissait « la sainteté de ses fonctions. A l'intérieur il négligeait tout ce « qui avait rapport à la religion ; à l'extérieur, il dissipait « honteusement les biens du monastère<sup>1</sup>. » Affligés d'une conduite si indigne, les évêques de Liège et de Cambrai résolurent de priver cet abbé de sa dignité. Ingobrand protesta contre cette déposition qu'il prétendait illégale et se répandit en invectives contre les deux prélats. A la fin, ceux-ci réunirent une assemblée composée d'un grand nombre d'abbés. Ingobrand forcé d'avouer ses fautes en présence de tout le peuple, fut privé canoniquement de sa charge et relégué à Stavelot, où il mourut en 1030.

XXX. — RICHARD II, 1020-1033.

Richard II, dit de Verdun, accepta l'abbatit de Lobbes sur les instances de Gérard, évêque de Cambrai, et de Wolbold, évêque de Liège. Ce saint prélat était originaire de Banton en Argone, au diocèse de Reims. Il descendait d'une famille distinguée par sa noblesse. Ses parents l'envoyèrent à l'école cathédrale de Reims, où il se fit remarquer par sa conduite

---

1. BALDÉRIC. *Chronicon Cameracense et Atrebatense*, lib. III, cap. 11, traduction de Faverot et Petit, p. 297.

exemplaire et par ses progrès dans les sciences. Il eut l'avantage, dit-on, d'avoir pour maître le célèbre Gerbert qui parvint au trône pontifical sous le nom de Sylvestre II (2 avril 999)<sup>1</sup>. Ses vertus attirèrent sur lui l'attention de son évêque qui, après l'avoir élevé au sacerdoce, lui conféra successivement les fonctions de grand chantre, d'archidiacre et de doyen. Richard se montra digne de la confiance qu'on lui témoignait, mais son cœur le poussait vers la vie monastique. Saint Odilon de Cluny lui conseilla de se retirer à l'abbaye de Saint-Vannes, à Verdun, qui était alors en pleine décadence. Il y entra en 1004 avec Frédéric, sire de Verdun, qui avait compris la vanité des biens terrestres et le bonheur que l'on goûte à en faire le sacrifice pour Dieu. A la mort de l'abbé Fingenne, arrivée quelques mois plus tard, Richard fut choisi pour le remplacer, et Herman, évêque de Verdun, lui donna la bénédiction abbatiale. En peu de temps, le monastère confié à sa prudente direction se transforma d'une manière heureuse et la discipline reprit son empire au sein de la communauté. Saint-Vannes s'éleva ainsi au premier rang parmi les établissements religieux de la France. Tant de succès éveillèrent l'attention de plusieurs évêques qui sollicitèrent le concours dévoué de Richard pour réformer diverses abbayes de leurs diocèses. Cet abbé vigilant et sage fit reflourir la discipline dans les maisons suivantes: Saint-Laurent (Liège), Malmédy, Saint-Hubert (Ardennes), Saint-Amand, Saint-Pierre (Gand), Saint-Vandrille (Normandie), Saint-Pierre (Châlons-sur-Marne), Saint-Vaast (Arras), Saint-Bertin, Corbie, Hautmont et Lobbes. Il arriva dans ce dernier monastère après la déposition d'Ingobrand. Non content d'extirper les abus, de redresser les mœurs, de restaurer la religion, il s'appliqua à y faire revivre l'école. Outre Lobbes, il gouvernait par lui-même

---

1. CAPEFIGUE. *Hugues-Capet*. Bruxelles, 1845 ; t. 1, p. 157.

cinq autres abbayes, telles que Hautmont, Saint-Amand, Saint-Vaast, etc. En 1033, Richard résigna la dignité abbatiale de Lobbes, entre les mains de Réginard, évêque de Liège, et retourna à Saint-Vannes où il mourut le 14 juin 1046<sup>1</sup>.

XXXI. — HUGUES III, 1033-1053.

Hugues III était prieur de Lobbes, lorsqu'il fut élu abbé de ce monastère, le jour de la Pentecôte, en 1033. Les chroniques en font l'éloge. Guidé par le B. Richard, son maître, ce prélat acquit une haute réputation de sagesse, et déploya un grand zèle pour maintenir à Lobbes le goût des études et l'amour de la discipline. En 1036, la quatrième année de son avènement, l'église abbatiale quoique inachevée, fut consacrée pour la troisième fois par Réginard, évêque de Liège, et Gérard, évêque de Cambrai<sup>1</sup>. Ce fut dans cette solennité qu'on déposa derrière le maître autel une partie des chefs de saint Ursmer et de saint Ermin. A la demande de Hugues, l'église de Notre-Dame de Cambrai céda à celle de Saint-Pierre, à Lobbes, le village de Peissant, en échange de celui de Maresches, situé à deux lieues du Quesnoi<sup>2</sup>. On fixe la mort de cet abbé au 5 décembre 1053. Il fut enterré dans l'église de la Colline, près des tombeaux de Rathère et de Fulcuin, vis-à-vis de l'autel de Notre-Dame. On

---

1. On trouve des détails sur l'abbé Richard dans la vie de saint Poppon, écrite par Everhelme, son neveu, imprimée par les BOLLANDISTES : *Acta SS.*, t. II, *januarii*, p. 657, et reproduite par MABILLON : *Acta SS. ordinis S. Benedicti*, sæcul. VI, pars. 4, p. 569. — Cfr. aussi *Chronici Viridunensis*, HUGONIS FLAVINIACENSIS *abbatis*, apud PH. LABBE. *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum*. Paris, 1657 ; t. I, pp. 159-189. — *Vita B. Richardi abbatis sancti Vitoni Viridunensis*, apud MABILLON, *loc. cit.*, sæcul. VI, pars I, pp. 509-537. — MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. IV, p. 276. — TRITHÈME. *Chronicon Hirsaugiense*, t. I, p. 161.

lui érigea une pierre sépulcrale sur laquelle était gravée l'inscription suivante :

HI VERSUS SENI, LOCULUSQ. IN MENSE DECEMBRI  
TRADITUS, ET NONIS IPSIUS OCCUBUIT  
ABBAS HUGO PIUS, EX MAGNA PARTE BEATUS.  
EJUS RUPE SUB HAC MEMBRA RUUNT FLUIDA ;  
DENIQUE DE PLENO VIRTUTIS DEFICIT ÆVO.  
POSCITE SUPPLERI, QUI PIÈ NOS LEGITIS.

XXXII. — ADÉLARD, 1054-1077.

Adélarde parvint à l'abbatiale au commencement de l'année 1054. Il autorisa le grand pèlerinage qui eut lieu en Flandre, avec les reliques de saint Ursmer, afin de recouvrer les biens du monastère usurpés par la violence des gens de guerre. Son but ayant été atteint, il poursuivit activement les travaux de la construction de l'église abandonnés à cause des temps calamiteux, et acheva enfin ce bel édifice commencé depuis longtemps. Il bâtit en outre le portique des cloîtres, et vers l'occident du temple abbatial, une chapelle sous l'invocation de Saint-Jean-Baptiste. Ce prélat souscrivit avec plusieurs autres abbés la charte par laquelle Liébert, évêque de Cambrai, accorda des privilèges à l'abbaye d'Einham, en 1064<sup>5</sup>. La charité et le désintéressement dont il donna des preuves, témoignent de la bonté de son cœur. Il mourut le 13 janvier 1077, dans un âge fort avancé, en laissant des regrets unanimes.

---

1. *Continuatio FULGUINI in abbate Hugonem*, apud *Spicilegium*, t. II, p. 744.

2. GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, p. 381.

3. MIROEUS. *Opera diplomatica*, t. I, p. 152.

XXXIII. — ARNULPHE, 1077-1094.

Arnulphe ne s'inspira pas de la sagesse et de la prudence qui avaient guidé son prédécesseur dans le gouvernement du monastère. Cet homme n'était parvenu à l'abbatiate que par le crédit de Oibald, chanoine de Lobbes et archidiaque de Cambrai. Dès son entrée en fonctions, le nouveau prélat s'empressa de conférer à son protecteur la charge de prévôt de l'abbaye de Saint-Pierre. Oibald abusant de son autorité dissipa les revenus destinés au culte divin, à l'entretien des religieux et des pauvres. Ces dilapidations se trouvent mentionnées dans une lettre que les moines de Lobbes adressèrent à Otbert, évêque de Liège, après la mort d'Arnulphe, pour lui exposer l'état déplorable dans lequel ce dernier avait laissé leur monastère <sup>1</sup>. Néanmoins, Arnulphe eut l'avantage d'acquérir l'autel d'Arcelle, de Radbod, évêque de Tournai, et celui de Saintes, de Gérard, évêque de Cambrai, qui vint à Lobbes pour bénir dans l'église abbatiale un oratoire à l'honneur de saint André, apôtre <sup>2</sup>. Cet abbé qui assista, en 1085, au concile de Compiègne, assemblé par Rainaud, archevêque de Reims <sup>3</sup>, mourut le 22 juillet 1094.

XXXIV. — FULCARD, 1094-1107.

Fulcard, dès son avènement, s'attacha à réparer les maux qu'avait causés à l'abbaye de Lobbes la mauvaise administration de son prédécesseur. En même temps qu'il rétablit la vigueur de la discipline monastique, il réforma les abus qui s'étaient introduits dans l'exercice de l'office divin. Pour exciter davantage le zèle pieux de ses frères, il accordait des faveurs

---

1. *Pièces justificatives*, n° XIV.

2. D'ACHÉRY. *Spicilegium*, t. II, p. 746.

3. LABBE. *Concilia generalia*, t. X, col. 407.

spéciales à ceux qui montraient le plus d'assiduité aux exercices spirituels ; il s'assurait par lui-même de leur ferveur, et à cet effet, il passait ses heures de repos sur un misérable grabat placé à côté de l'autel. Plus tard, il porta son attention vers l'église abbatiale, et il fit décorer le sanctuaire de peintures murales par un artiste nommé Bénard. Mais, sous ce rapport, il dut borner ses dépenses, car les affaires temporelles de sa maison étaient dans un état déplorable. Les moines se trouvaient dans un extrême dénûment, manquant des choses les plus essentielles à la vie. Pour les mettre à l'abri des premiers besoins, Fulcard se vit forcé, en 1100, de vendre à Benzon de Hermes le village de Mooreghem, situé à trois quarts de lieue d'Audenarde<sup>1</sup>. On connaît aussi la supplique qu'il adressa à Henri IV, empereur d'Allemagne, en faveur de son monastère, et l'accueil bienveillant que lui fit ce monarque. Toutes ces mesures ne suffirent pas pour remédier efficacement aux privations des religieux. Fulcard dut aliéner les possessions de Fontenelle, berceau de saint Ursmer. Il en fit l'abandon à l'abbaye de Liessies, moyennant une rente annuelle de six sous, monnaie de Laon, laquelle, assure-t-on, fut convertie, en 1179, en une redevance de huit sous valenciennois. Mais il paraît encore qu'une autre convention eut lieu entre les deux monastères au sujet de Fontenelle, comme il conste par un chirographe passé à Lobbes, en 1143, et qui se conservait autrefois dans les archives de Liessies<sup>2</sup>. L'abbé Fulcard, et non Arnulphe comme l'écrivit un chroniqueur, fut mêlé aux contestations qui surgirent entre Otbert, évêque de Liège, et les religieux de Saint-Hubert, par rapport à l'abbatit de ce monastère. Théodoric II qui en avait la possession depuis le 1<sup>er</sup> septembre 1086, ayant encouru

---

1. *Pièces justificatives*, n° XV.

2. DE REIFFENBERG. *Monuments etc.*, t. VII, p. 649.

la disgrâce d'Otbert, celui-ci choisit de sa propre autorité un moine de Lobbes, nommé Ingobrand, pour le remplacer. Ce choix fut signifié à la communauté de Saint-Hubert et quelques jours après l'évêque se rendit dans cette abbaye, accompagné de son protégé, de Fulcard de Lobbes et des principaux seigneurs de son diocèse. Les moines s'opposèrent d'abord aux prétentions d'Otbert qui, se tenant à l'écart, leur envoya l'abbé Fulcard et le comte Arnulphe pour dicter ses dernières conditions. Les plus timides cédèrent en présence des menaces qu'on leur faisait, tandis que les autres préférèrent l'exil à la trahison. Ingobrand fut installé à la faveur de cette division, et l'évêque reprit triomphant la route de Liège. Le nouvel abbé dont le mérite personnel était nul négligea les devoirs de sa charge, dissipa les revenus de la maison et laissa s'introduire de graves abus dans la discipline monastique<sup>1</sup>. Non content d'une conduite si déréglée, il osa tourner sa haine contre Fulcard qu'il accusa de plusieurs crimes auprès de l'évêque de Liège, dans le but de lui ravir la crosse abbatiale. Mais des événements imprévus mirent obstacle à la convoitise et à l'ambition jalouse d'Ingobrand qui dut résigner sa dignité pour retourner à Lobbes en qualité de simple moine. Quant à Théodoric II, il put rentrer à Saint-Hubert, et Fulcard conserva paisiblement la crosse abbatiale jusqu'à sa mort, qui arriva le 16 janvier 1107. On l'enterra auprès de ses prédécesseurs en avant des degrés du chœur de l'église de Saint-Ursmer.

---

1. *Cantatorium sancti Huberti*, §§ 87-90, apud DE REIFFENBERG. *Monuments etc.* t. VII, pp. 525-526.

2. GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, p. 404. — MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. V, p. 558.

Wautier fut élu par le suffrage des religieux pour succéder à Fulcard. Ce prélat travailla beaucoup tant pour le bien être spirituel que temporel du monastère. Son premier soin fut de faire-décorer richement, avec le concours des religieux, la châsse de saint Ursmer que des mains sacrilèges avaient autrefois dépouillée de ses ornements. Alors, Lambert, marguillier de l'église de la Colline, grâtifica, en signe de reconnaissance, l'église abbatiale de deux grosses cloches pour en augmenter la sonnerie. Wautier obtint, en 1124, du B. Odon, évêque de Cambrai, l'autel de Hon-lez-Bavai avec ses dépendances, que Rainald de Martigné, archevêque de Reims, ordonna sous peine d'anathème d'appliquer à l'usage des malades <sup>1</sup>. Cet abbé attesta une charte d'Odon, évêque de Cambrai, de l'an 1112, en faveur de l'église de Nivelles <sup>2</sup>. Il fut présent à la sentence arbitrale rendue en 1113 ou en 1114 par Anselme, archidiacre de Cambrai, sur l'intervention du métropolitain, touchant les dîmes de Moncelle, près d'Harmignies, qui appartenaient à l'abbaye de Saint-Ghislain <sup>3</sup>. En 1123, il souscrivit la charte par laquelle Burchard, évêque de Cambrai, confirma à l'abbaye de Saint-Denis-en-Broqueroie la possession du bénéfice et de l'église de Saint-Pierre, à Mons <sup>4</sup>. Vers les dernières années de sa vie, on voulut apporter certains changements dans le monastère de Saint-Pierre. Wautier s'opposa énergiquement à la tentative des novateurs qui préconisaient la règle de Cluny, sous

---

1. *Quatuor quaterniones de gestis variis abbatum Lobiensium*, apud D'ACHÉRY. *Spicilegium*, t. II, p. 749.

2. MIROEUS. *Notitia ecclesiarum Belgii*, p. 296.

3. DE REIFFENBERG. *Monuments etc.*, t. VIII, pp. 332, 337.

4. L. DEVILLERS. *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, p. 114.



la protection de Rainald de Martigné. La voix de l'évêque de Cambrai n'ayant pas trouvé d'écho à Lobbes, l'archidiacre Herlebrand pressa vivement Alvisé, abbé d'Anchin, de faire déposer Wautier, comme opiniâtre, et de mettre à sa place un moine d'Anchin. On abandonna bientôt ce projet violent. Alors l'abbé de Lobbes accueillit des religieux de Saint-Laurent et de Saint-Jacques, à Liège, et les mit à la tête de sa communauté. Ces réformateurs échouèrent dans leur noble entreprise, et s'étant retirés, ils rendirent justice aux moines de Saint-Pierre, en proclamant hautement la piété dont ceux-ci avaient donné des preuves éclatantes. Malgré cela les zéloteurs de Cluny revinrent à la charge, en soutenant que Lobbes était tombé dans le relâchement. Ils accusèrent Wautier et ses frères du crime d'irréligion auprès de l'archevêque de Reims et du légat du pape. Ce dernier expédia à l'abbé des lettres pour lui enjoindre de se présenter à Reims. Wautier feignit de ne pas se rendre et attendit les événements. Le légat irrité de voir son autorité méconnue le suspendit de ses fonctions. Cette peine disciplinaire le déconcerta tellement qu'il s'abandonna à la volonté de ses adversaires, et sur leur conseil, il alla à Reims résigner sa dignité abbatiale, en présence de l'archevêque Rainald et de plusieurs autres personnages de distinction (1129). Cet abbé déchu se refugia ensuite à Hon, dépendance de Lobbes, dont on lui avait assigné les revenus pour son entretien<sup>1</sup>. Ce fut là qu'il mourut le 24 juillet 1131. Ses restes furent ramenés à Lobbes et enterrés devant l'autel de Saint-Ursmer.

---

1. *Quatuor quaterniones de gestis variis abbatum Lobbiensium*, apud D'ACHÉRY. *Spicilegium*, t. II, p. 750. — MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. V, p. 514.

Léonius, originaire des environs de Théroouanne, ou de Furnes, avait pris l'habit monastique à Anchin. Il était prieur de Hesdin, quand il fut promu abbé de Lobbes. Ce ne fut pas sans difficultés qu'on s'arrêta à ce choix heureux. Après l'abdication de Wautier, les réformateurs avaient cru leur triomphe assuré, mais ils rencontrèrent à Lobbes de nouvelles résistances. Les religieux invoquant les immunités de leur église refusèrent d'accepter pour abbé un moine favorable à la règle de Cluny. Cet état de choses se prolongea l'espace d'un an, sans qu'on pût parvenir à un résultat quelconque. Enfin, Burchard, évêque de Cambrai, envoya à Lobbes Bauduin, abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie, et Oduin, abbé de Saint-Ghislain, avec ordre d'obliger la communauté à choisir pour abbé un religieux du diocèse de Reims, sous peine en cas de refus, d'encourir la suspension *a divinis*<sup>1</sup>. Les délégués de Burchard ne reçurent qu'un accueil plein de défiance. Soupçonnant la mission dont ceux-ci étaient chargés, les moines de Lobbes s'assemblèrent à leur insu dans la chapelle de Saint-André et procédèrent secrètement à l'élection d'un abbé. Ils accordèrent leurs suffrages à un de leurs frères nommé Dom Spro<sup>2</sup>. Irrités de ce choix, les deux prélats se retirèrent après avoir lancé un interdit sur le monastère. Cette sentence jeta la consternation parmi les religieux. L'un d'entre eux, Gérard, se chargea de plaider leur cause devant l'évêque et son conseil. Il prouva, pièces en mains, que les adversaires de l'église de Saint-Pierre avaient méconnu les privilèges octroyés à celle-ci par les bulles des papes et par les diplômes des empereurs. De Cambrai, Gérard se dirigea avec Dom Spro vers Rome pour interjeter

---

1. DE REIFFENBERG. *Monuments etc.*, t. VII, p. 590 t. VIII, p. 534.

2. D'ACHÉRY. *Spicilegium*, t. II, p. 750.

appel au tribunal suprême du saint-siège de la sentence portée contre eux. Honorius II reconnut la justice de leurs réclamations. En conséquence, il ordonna à l'évêque de Liège d'établir le nouveau prélat, et à celui de Cambrai de lui donner la bénédiction abbatiale. Dès que Dom Spro eut reçu l'investiture de l'évêque Alexandre, il retourna à Lobbes. Il y mourut subitement avant d'avoir pu se rendre à Cambrai, où il était attendu (février 1130). Cette mort inopinée attrista profondément les moines de Lobbes, qui se résignèrent enfin à choisir pour chef un partisan de la règle de Cluny. Les commissaires chargés de diriger l'élection se réunirent avec eux à l'abbaye de Bonne-Espérance, récemment fondée par le bienheureux Odon<sup>1</sup>. Le nom de Léonius réunit tous les suffrages. Quelque temps après, Liétard, évêque de Cambrai, donna au nouvel élu la bénédiction abbatiale. Léonius fit son entrée solennelle à Lobbes, accompagné de plusieurs abbés. Au début de son administration, Léonius s'attacha à gagner la confiance des religieux placés sous sa prudente direction; son éminente piété édifiaient tous ceux qui s'approchaient de lui; ses vertus excitaient leur admiration; et ses conseils empreints de sagesse étaient reçus avec une docilité entière. Il parvint ainsi à faire disparaître les abus produits au milieu des troubles qui avaient tant agité la communauté. D'un autre côté, il apporta beaucoup de soins à pourvoir aux besoins temporels de ses frères, et il transféra dans l'enceinte du monastère le quartier des étrangers, qui jusqu'alors avait été relégué près de la porte extérieure, du côté de la campagne de Saint-Hydulphe. De son temps, vécurent à Lobbes deux hommes distingués par leurs vertus: Philippe de Fontaine, archidiaque de Liège, puis évêque de Tours et ensuite de Trente; et Drudon que sa piété fit par-

---

1. MAGHE. *Chronicon Bonæ Spei*, p. 25.

venir à l'abbatit de Florennes et à celui de Saint-Jacques, à Liège. Léonius figure comme témoin dans une charte de Liétard, évêque de Cambrai, datée de Lobbes, concernant une donation d'Anselme de Merbes et de Gilende, sa femme, en faveur de l'abbaye de Saint-Martin, à Tournai<sup>1</sup> (1131-1137). Ce fut cet abbé qui déchargea le chapitre de Saint-Ursmer, des frais de réception de l'évêque diocésain, pendant ses visites pastorales<sup>2</sup>. Malgré son désir, il ne termina pas sa carrière à Lobbes. En 1137, il fut élu abbé de Saint-Bertin<sup>3</sup>. Cette élection fut très laborieuse, car il y avait six candidats en présence, et les religieux voulaient se choisir un chef capable de maintenir l'indépendance de leur monastère. Léonius donna des preuves de son dévouement à l'abbaye de Saint-Bertin. Il se rendit à Rome où il obtint gain de cause contre les prétentions de Cluny, qui furent annulées par une bulle du pape Innocent II, en date du 26 avril 1139<sup>4</sup>. En 1147, cet abbé prit part à la deuxième croisade prêchée par saint Bernard, et il se rangea sous l'étendard de Thierry d'Alsace, comte de Flandre. Avant son départ de la Terre-Sainte pour revenir en Flandre, ce prince reçut un don précieux du patriarche de Jérusalem. C'était une fiole de cristal contenant quelques gouttes de sang du Sauveur. Mais Thierry, se croyant indigne de la porter lui-même, la confia à l'abbé Léonius. Cette relique auguste fut déposée dans la chapelle de Saint-Basile-sur-le-Bourg, où elle

---

1. ARCHIVES DU ROYAUME. *Cartulaires et manuscrits*, n° 119, fol. 22 v°.

2. GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, p. 419.

3. EDW. LE GLAY. *Histoire des comtes de Flandre*, t. I, p. 350. — RAISSIUS. *Hierogazophylacium Belgicum*. Douai, 1628 ; p. 85.

4. On trouve cette bulle dans la chronique de Sithieu ou de Saint-Bertin par Iperius. Cfr. MARTÈNE et DURAND, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, col. 638.

est encore aujourd'hui l'objet de la vénération des fidèles<sup>1</sup>. Léonius mourut à Saint-Bertin dans un âge très avancé, en 1173.

XXXVII. — LAMBERT, 1137-1149.

Lambert d'abord religieux de Lobbes, puis prieur de Crespin, succéda à Léonius en qualité d'abbé, après le départ de ce dernier pour le monastère de Saint-Bertin. Il obtint cette dignité tant par la renommée de ses vertus que par la recommandation de l'abbé Algot que les moines de Lobbes avaient pris soin de consulter auparavant. On considéra l'élection de Lambert comme un bonheur providentiel. C'était en effet un homme doué des plus belles qualités. Il avait un esprit pénétrant, une brillante élocution et un grand talent pour prononcer ses discours dans les assemblées et ses homélies devant le peuple. La langue romane qui commençait à s'épurer lui était familière. Il possédait aussi la langue latine et l'idiome germanique ou tudesque. Parvenu à l'abbatiate, il augmenta ses connaissances dans les sciences religieuses, et surtout dans l'Écriture-Sainte, et inspira à ses frères le goût de l'étude. Tous les chroniqueurs qui parlent de Lambert lui décernent des louanges. Cet abbé eut à lutter au-dedans de son monastère contre un parti qui voulait le supplanter. Il sortit victorieux de cette épreuve, car son principal adversaire, Baldran, prieur de Lobbes, ayant été élu abbé d'Aldembourg, en 1143, le calme se rétablit au sein de la communauté. A l'extérieur, il combattit les usurpateurs des biens de l'église de Saint-Pierre, notamment Nicolas, sire d'Avesnes, qui avait brûlé le village de Thuillies dans ses attaques contre Roger, châtelain de Thuin. Entre temps, il se plut à embellir son monastère et

---

1. V. JOHANNIS IPERII abbatibus *chronicon Sythiense*. S. Bertini, apud MARTÈNE et DURAND, *loc. cit.*, t. III, col. 637-653.

commença la construction d'un oratoire à l'honneur de saint Paul, à l'étage du quartier des étrangers, dont son prédécesseur avait posé la première pierre <sup>1</sup>. Il transféra le corps de saint Dodo, abbé de Wallers, dans une nouvelle châsse d'un travail remarquable. Plusieurs abbés du voisinage de Lobbes assistèrent à cette cérémonie qui se fit avec beaucoup de solennité <sup>2</sup>. En 1144, Lambert souscrivit une charte de Nicolas, évêque de Cambrai, en faveur de l'abbaye du Saint-Sépulcre de cette cité épiscopale <sup>3</sup>. On sait que saint Bernard, premier abbé de Clairvaux, prêcha la seconde croisade, accompagné de quelques hommes distingués par leur vertu et par leur science. Parmi eux, se trouvait Lambert de Lobbes qui prêta un concours actif et dévoué à l'illustre prélat dans sa longue et difficile mission <sup>4</sup>. En 1148, Lambert assista au concile de Reims, tenu par le pape Eugène III, et s'y fit admirer, en plaidant la cause de Bauduin IV, comte de Hainaut, qui avait été excommunié pour avoir incendié le Cateau-Cambrésis <sup>5</sup>. Cet abbé mourut pieusement le 6 septembre 1149 et fut enterré au milieu de l'église de la Colline, devant l'autel de Saint-Jean-Baptiste.

---

1. *Quatuor quaterniones de gestis variis abbatum Lobiensium*, apud D'ACHÉRY. *Spicilegium*, t. II, p. 735.

2. GHESQUIÈRE. *Acta SS. Belgii selecta*, t. VI, p. 527. — V. DE BUCK, *Vita sancti Dodonis abbatis Wasterensis*, p. 27.

3. DE SAINTE-MARTHE. *Gallia christiana*, t. III, col. 86.

4. SANCTI BERNARDI *opera omnia*, edente JOHANNE MABILLON, t. II, p. 1166-1195.

5. BALDÉRIC. *Chronicon Cameracense et Atrebatense*, édit. A. LE GLAY, p. 388. — GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, p. 421.

Francon avait commencé ses études à Lobbes, sous l'abbé Wautier, qui l'envoya ensuite au monastère de Saint-Jean, à Laon, pour écouter les savantes leçons des célèbres frères Anselme et Raoul. Ce qui lui fournit l'occasion d'augmenter considérablement ses connaissances et à son retour à l'abbaye de Saint-Pierre, il fut placé à la tête de l'école où il enseigna avec succès. Il quitta sa charge d'écolâtre à l'arrivée de Léonius qui l'autorisa à se retirer dans le prieuré de Saint-Nicolas-au-Bois, près de Seneffe. Là, il se perfectionna dans la vie monastique, puis il revint à Lobbes. La renommée de sa vertu l'en fit sortir de nouveau. On l'appela en qualité de prieur à Saint-Jean de Théroouanne et à Florennes. Ce fut une perte sensible pour les religieux de Lobbes qui le prièrent avec instances de revenir au milieu d'eux en lui offrant la même charge de prieur. Francon accepta la proposition de ses anciens frères et ceux-ci s'empressèrent, à la mort de Lambert, de lui conférer la dignité abbatiale. Ce prélat prouva par son application aux œuvres de Dieu qu'il était digne des fonctions dont on l'avait investi. Il ne brillait pas moins par les qualités de l'esprit. Le talent de la parole, qu'il possédait à un très haut degré, le faisait souvent désigner pour haranguer dans les synodes. Francon souscrivit en 1150 la charte par laquelle le comte Bauduin IV autorisa l'abbaye de Bonne-Espérance à acquérir des biens-fonds aux Estinnes <sup>1</sup>. La même année, il fit un échange de biens avec l'abbaye d'Alne <sup>2</sup>. Vers le même temps, il eut à soutenir devant la cour de Rome un procès qui lui fut intenté par le chapitre d'Antoing, sur lequel il avait le

---

1. *Cartulaire de l'abbaye de Bonne-Espérance*, t. XIV, fol. 20.

2. L. DEVILLERS. *Mémoire sur un cartulaire de l'abbaye d'Alne*. p. 189.

droit de patronage, au sujet de la collation de la troisième prébende de cette collégiale. Eugène III ayant examiné l'affaire en litige la renvoya à l'arbitrage de Samson, archevêque de Reims, qui rendit une sentence en faveur du chapitre. On sait néanmoins que le voyage de Francon à Rome ne fut pas entièrement stérile, car il rapporta des lettres apostoliques extrêmement avantageuses pour son monastère<sup>1</sup>. On peut reprocher à Francon d'avoir accordé une confiance illimitée aux officiers du monastère, en ce qui concernait l'administration du temporel. Ceux-ci profitèrent de sa mansuétude pour s'enrichir au détriment de la communauté, et l'abbaye se trouva bientôt accablée de dettes. Les moines souffrirent beaucoup de ce désordre, On résolut d'y mettre un frein en faisant appel à l'autorité du cardinal Gérard, légat du pape, qui, après avoir tenu un synode à Liège, était venu visiter Lobbes où il avait des connaissances. Ce prélat châtia les coupables. Cependant, pour alléger la misère qui pesait sur sa maison, Francon se vit obligé d'envoyer une vingtaine de religieux dans les abbayes du voisinage en attendant des jours meilleurs. Cet abbé obtint encore du pape Adrien IV un bref daté de Latran, le 13 novembre 1156, pour la confirmation des biens et des privilèges de l'église de Saint-Pierre. Grâce à son zèle éclairé la bibliothèque s'augmenta de nombreux ouvrages surtout de gloses; il enrichit aussi le trésor de l'église abbatiale de plusieurs calices, de trois encensoirs dorés, d'une croix également dorée et ornée de pierres précieuses. Quant aux travaux de construction, ils furent trop peu importants pour mériter une mention. Sa mort arriva le 29 octobre 1163. On l'inhuma auprès de son prédécesseur<sup>2</sup>.

---

1. *Pièces justificatives*, n° XXIV.

2. *Continuatio de gestis abbatum Lobensium*, apud D'ACHÉRY. *Spicilegium*, t. II, pp. 755-757.



Jean, qui remplaça Francon, était neveu d'Alvise, évêque d'Arras. Malgré ses efforts, il ne put parvenir à payer les dettes contractées sous l'administration précédente. Cette situation fâcheuse s'aggrava encore par les dégâts que causèrent les soldats hennuyers dans les domaines du monastère, de telle sorte que plusieurs religieux durent chercher un refuge à Géronsart, près de Namur<sup>1</sup>. La piété de l'abbé de Lobbes éclata au milieu de si grandes souffrances. En 1170, il transporta le corps de sainte Reinelde, vierge et martyre, de la vieille châsse où il reposait, dans une autre plus digne de ce dépôt ; il partagea par moitié avec l'abbé d'Eenham une des côtes de cette vierge et il en dota le trésor de l'église abbatiale. Le 24 juin 1174, il fit aussi l'élévation du corps de saint Abel, en vertu d'un mandement de Henri, archevêque de Reims<sup>2</sup>. La même année, il céda, au nom de son abbaye, à celle d'Alne, sous certaines conditions, divers biens situés à Viscourt sous Clermont, à Hantes et à Strée<sup>3</sup>. Enfin, l'an 1176, il apposa le sceau de Lobbes aux lettres par lesquelles Bauduin V, comte de Hainaut, restitua certains biens à ce monastère et déclara qu'il lui devait deux rentes pour ses terres de Bersillies et de Hantes<sup>4</sup>. Jean résigna sa dignité, la seizième année de son abbatiat.

---

1. D'ACHÉRY, *loc. cit.* t. II, p. 757.

2. GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, p. 427. — GHESQUIÈRE. *Acta SS. Belgii selecta*, t. IV, p. 644, et t. VI, p. 528.

3. L. DEVILLERS. *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. I, p. 490.

4. *Pièces justificatives*, n° XXV. — L. DEVILLERS. *Monuments, etc.*, t. III, pp. 474-475.

XL. — LAMBERT II, 1179-1180.

Lambert était déjà abbé de Saint-Ghislain, lorsque Jean abdiqua en sa faveur. Ce nouveau prélat s'attacha à rétablir le monastère qui était alors dans un état déplorable ; mais au bout de sept mois seulement, selon Gilles Waulde et le P. Fisen, ou d'un an, d'après les continuateurs de Fulcuin, il fut obligé de le quitter, par l'ordre de l'archevêque de Reims, ou de Roger de Wavrin, évêque de Cambrai, et de Bauduin V, comte de Hainaut, qui étaient venus visiter les moines de Lobbes <sup>1</sup>.

XLI. — WÉRIC, 1180-1209.

Wéric obtint le gouvernement de l'abbaye de Saint-Pierre après la retraite de Lambert II. En 1185, il entreprit le voyage de Rome pour attirer sur son monastère la protection divine en priant au tombeau du prince des Apôtres. Le pape Lucius III l'accueillit avec bonté et lui accorda une bulle en faveur de l'église de Lobbes. Nous n'entrerons pas dans tous les détails des relations intimes de l'abbé Wéric avec Albert de Louvain, prince-évêque de Liège. Ce saint personnage témoigna constamment au prélat de Lobbes une affection toute particulière et lui rapporta de Rome, outre un bref du pape Célestin III, une mitre d'un grand prix due à la munificence de ce souverain pontife. Albert arriva nuitamment à Lobbes, le 31 juillet 1194, et après s'être prosterné au pied de l'autel de Saint-Pierre, il prit une légère collation et partit avant le jour pour Nivelles, en compagnie de Wéric. Celui revint à Lobbes pour célébrer la fête de Saint-Pierre-aux-Liens. Dans le mois de septembre, les affaires de son monastère l'ayant appelé à Reims, il eut la joie d'y rencontrer son illustre ami qui était venu

---

1. DE REIFFENBERG. *Monuments, etc.*, t. VIII, p. 388.

recevoir la bénédiction épiscopale des mains de l'archevêque Guillaume de Champagne; Albert profita de cette circonstance pour demander que l'abbé de Lobbes, en sa qualité de vicaire de l'évêque de Liège, pût célébrer tous les offices solennels dans les églises de Lobbes et de Liège. Wéric donna à son supérieur de nombreuses marques de reconnaissance et ne cessa de prendre part à la douleur que lui causait son éloignement de son diocèse. Mais un crime horrible devait bientôt mettre fin à leurs entretiens affectueux. Le 21 novembre 1194, des sicaires allemands soudoyés par l'empereur Henri VI attirèrent le prince-évêque dans une embuscade aux environs de Reims et l'assassinèrent lâchement. L'abbé de Lobbes fut extrêmement affligé en apprenant cette mort cruelle. L'archevêque de Reims le consola et lui remit l'anneau du martyr, qui était d'argent doré, orné d'une petite hyacinthe; il lui donna aussi quelques morceaux des vêtements d'Albert, rougis de son sang. Wéric rapporta à Lobbes ces précieuses reliques. En 1574, on grava sur la fierte qui les renfermait l'inscription suivante : *De sanguine Domini Alberti episcopi Leodiensis* <sup>1</sup>. L'abbé Wéric est cité dans divers actes de 1190, 1195 et 1196 relatifs à des biens concédés à l'abbaye d'Alne et situés à Salzinne sous Flawinne, à Thygnies et à Offregnies sous Clermont <sup>2</sup>. En 1199, Césaire de Neuville (sur Sambre), chevalier, ayant fondé une chapelle dans cette localité, en transporta tous les droits qu'il y possédait à Gérard de Neuville,

---

1. GILLES D'ORVAL. *Gesta pontificum Leodiensium*, apud CHAPEAUVILLE, t. II, pp. 146-181. — GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, p. 431. — DELEWARDE. *Histoire générale du Hainau*, t. III, p. 240. — J. DAVID. *Histoire de saint Albert de Louvain, évêque de Liège*. Tournai, 1848 pp. 49, 52, 99, 102.

2. L. DEVILLERS. *Mémoire sur un cartulaire de l'abbaye d'Alne*, pp. 51, 52, 75.

clerc, son parent, et à ses héritiers. L'abbé Wéric, de concert avec le doyen et le chapitre de Saint-Ursmer, approuva cette fondation par ses lettres du mois de juillet de la même année, et confirma à l'oratoire la possession des terres et d'un jardin sur lesquels les chanoines de Saint-Ursmer percevaient une rente de trois sous et six setiers d'avoine<sup>1</sup>. Enfin, l'année suivante, il céda, de concert avec ses religieux, à l'abbaye d'Alne, la dime de la culture de Godefroid, de Ruez et de Sarts, moyennant un cens de 18 deniers, monnaie de Valenciennes<sup>2</sup>. Gilles Waulde fixe la mort de Wéric au 17 décembre 1209.

XLII. — ROBERT, 1209-1221.

A Wéric succéda Robert, abbé de Brogne depuis 1192. Ce prélat passait pour un homme d'un grand mérite et très habile aux affaires. Dès son entrée en fonctions, il trouva sa nouvelle maison dans un état pénible, malgré les soins qu'y avait donnés le cardinal Guido, légat du saint-siège. Par sa bonne administration, il parvint à payer les dettes du monastère et recouvra les biens engagés, parmi lesquels on distinguait l'anneau pastoral de saint Ursmer. Plus tard, il s'occupa de la réparation et de l'agrandissement de l'abbaye, et releva plusieurs bâtiments en ruine. Ce prélat souscrivit, le 6 octobre 1212, la chartre par laquelle Philippe le Noble, marquis de Namur, fonda une prébende dans l'église collégiale de Saint-Aubin, à Namur<sup>3</sup>. En 1215, il assista, avec un de ses religieux

---

1. DE REIFFENBERG. *Monuments, etc.*, t. I, p. 327. — DE SAINT-GENOIS. *Monuments anciens*, t. I, p. 305. — ARCHIVES DE LILLE. *Premier cartulaire du Hainaut*, n° 1382, reg. in-folio.

2. L. DEVILLERS. *Mémoire sur un cartulaire de l'abbaye d'Alne*, p. 205.

3. *Analectes pour servir à l'histoire ecclésiastique de la Belgique*, t. XI, p. 105.

nommé Henri, au quatrième concile de Latran assemblé par le pape Innocent III, tant pour réformer les mœurs, détruire les abus, condamner les Manichéens, les Albigeois et les Vaudois dont les doctrines perverses troublaient la foi orthodoxe, que pour exhorter les peuples et les rois à s'unir de nouveau contre les musulmans et à délivrer la Terre-Sainte du joug des infidèles. Plus de 1200 prélats se réunirent à Rome, avec les représentants des princes chrétiens, sous la présidence du pontife le plus illustre qui ait occupé le trône de Saint-Pierre au moyen âge <sup>1</sup>. Les nouveaux décrets relatifs à la discipline ecclésiastique furent reçus à Lobbes par la communauté avec une soumission entière, ainsi que la bulle qui demandait des secours pour voler à la défense du tombeau de Jésus-Christ. A son retour de la ville éternelle, Robert obtint de l'évêque de Liège, Hugues de Pierrepont, l'union du prieuré de Géronsart sous Jambes, près de Namur, à l'église de Saint-Pierre de Lobbes. Cet abbé publia ensuite un mandement faisant connaître qu'Élisabeth, dame de Merbes et de Donstienne, avait déclaré en sa présence et celle de ses religieux, n'avoir aucun ban, justice ou avouerie sur tous les biens de l'église de Donstienne <sup>2</sup>. En 1216, il attesta une charte de Jeanne, comtesse de Flandre et de Hainaut, confirmant à l'abbaye d'Alne la donation que lui avait faite Gérard de Jauche de la dîme de Thirimont et du droit de patronat de l'église de cet endroit <sup>3</sup>. Lorsque Robert se sentit accablé sous le poids des années, il déposa la crosse abbatiale entre les mains de l'évêque de Liège et retourna à Brogne, où il mourut le 14 mai 1222.

---

1. LABBE. *Concilia generalia*, t. XI, col. 142. — ROHRBARCHER. *Histoire universelle de l'église catholique*, t. XVII, p. 375.

2. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. V, p. 516.

3. L. DEVILLERS. *Mémoire sur un cartulaire de l'abbaye d'Alne*, p. 271.

XLIII. — HUBERT II, 1221-1282.

Hubert était prévôt de Saint-Ghislain au moment où il fut appelé à remplacer Robert dans le gouvernement du monastère de Lobbes, en 1221. Après quinze mois d'administration, il résigna sa dignité en présence de Godefroid, évêque de Cambrai, et retourna à Foigny, sa patrie de religion. Ce fut là qu'il rendit le dernier soupir le 7 mai 1222.

XLIV. — RADULPHE I, 1222-1227.

Radulphe, originaire de Thuin, embrassa la vie monastique à Lobbes, et au départ d'Hubert, les religieux le choisirent d'une voix unanime pour exercer la charge abbatiale qu'il conserva pendant quatre ou cinq années. Le seul acte connu de son administration est la pieuse association qu'il établit entre les abbayes de Lobbes et de Liessies, en 1224 <sup>1</sup>. Lors de sa retraite, la communauté lui assigna, pour sa subsistance, la terre de Saintes, près de Hal, et il y mourut le 19 août 1227.

XLV. — WAUTIER II DE GRARD, 1227-1228.

Wautier de Grard, déjà abbé de Marvilles, près de Landrecies, obtint l'abbatiate de Lobbes, après l'abdication de Radulphe. Ce prélat est cité, sous l'année 1227, dans un acte concernant le pâturage du bois de Forêt, à deux lieues et demie sud-est de Liège <sup>2</sup>. Au bout de cinq mois d'administration, il se vit aussi contraint de renoncer à sa nouvelle dignité, parce qu'il prétendait diriger les deux monastères à la fois <sup>3</sup>. Depuis

---

1. DE REIFFENBERG. *Monuments, etc.*, t. VII, p. 675.

2. L. DEVILLERS. *Mémoire sur un cartulaire de l'abbaye d'Alne*, p. 32.

3. MICHAUX. *Chronologie historique des abbés de Marvilles, en Hainaut*, p. 80.

il fut encore élu abbé de Liessies (5 janvier 1234) et de Saint-André du Cateau-Cambrésis (1237-1250) <sup>1</sup>.

XLVI. — THOMAS I, 1228-1246.

Thomas exerçait la charge de prévôt, lorsqu'il fut promu à l'abbatit, comme successeur de Wautier de Grard (1228). Administrateur habile, il fit prospérer le monastère dont la direction lui était confiée. Il acquit le patronat et l'autel de Bossut-lez-Walcourt. Nicolas, seigneur de Barbençon, lui concéda les églises de Vergnies et de Renlies. Enfin, du consentement de l'évêque et du chapitre de Saint-Lambert de Liège, il sépara l'église de Heigne de celle de Jumet et y plaça deux de ses religieux pour la desservir à perpétuité <sup>2</sup>. Ce prélat est encore connu par un acte daté du château de Mons, le 17 octobre 1229, en faveur de l'abbaye de Saint-Denis-en-Broque-roie, et qui fut souscrit par divers seigneurs du comté de Hainaut <sup>3</sup>. En 1232, il abandonna à l'abbé Marcel et aux religieux de ce monastère pour vingt sous de blancs de Valenciennes, à payer à l'abbaye de Lobbes, chaque année, sur l'autel de Saint-Jean-Baptiste, la dîme que Gossuin de Aqua d'Havré et ses successeurs, Adam, pléban de Mons, et la léproserie du Rœulx avaient possédée, moyennant un cens annuel de dix-sept sous blancs, payable au seigneur Geoffroid, chevalier de Boussoit (sur-Haine). L'acte passé à ce sujet stipule que tout nouvel abbé de Saint-Denis se rendra ou enverra son

---

1. JACQUES LESPÉE. *Chronicon Lætiense*, apud DE REIFFENBERG. *Monuments, etc.*, t. VII, p. 427. — A. LE GLAY. *Cameracum christianum*, pp. 142, 149, 178.

2. SAUMERY. *Les délices du pays de Liège*, t. II, p. 371.

3. L. DEVILLERS. *Description analytique de cartulaires et de chartriers du Hainaut*, t. V, p. 148.

procureur à Lobbes, à l'effet d'y recevoir en présence du chapitre abbatial, l'investiture de cette dîme, pour laquelle il paierait dix sous de la monnaie prémentionnée. En outre, l'abbaye de Saint-Denis serait tenue de rendre à celle de Lobbes, chaque année, à l'époque précitée, deux sous semblables pour une portion de la dîme que Jean Poireth de Maurage tenait de ces deux maisons religieuses. En exécution des charges imposées par l'acte de 1232, Gilles de Ruene, moine de Saint-Denis, délégué de l'abbé et des religieux de ce monastère, se rendit à Lobbes, le 4 octobre 1236, y reçut de la main de l'abbé Thomas, sous le témoignage du prieur et du chapitre, l'investiture de la dîme de Bousoit et de Maurage, et paya dix sous blancs de monnaie légale <sup>1</sup>. Thomas descendit dans la tombe en 1246.

XLVII. — BARTHÉLÉMI I, 1246-1281.

Barthélémi, religieux de Saint-Remi, à Reims, tint la crosse abbatiale de Lobbes pendant trente-cinq ans. En 1249, il scella une charte de Nicolas, sire de Barbençon, et d'Élisabeth, sa femme, accordant à l'abbaye d'Alne un droit de pâturage sur les prés communs de Vergnies et de Barbençon <sup>2</sup>. L'abbé de Lobbes fut chargé en 1253, avec celui de Saint-Laurent de Liège, par Henri, abbé de Fulde, de se rendre auprès de Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut et de lui mander d'obéir à une sentence rendue à Francfort par le roi des Romains, le 11 juillet 1252 ; et si elle s'y refusait encore, six semaines après en avoir été avertie, de l'excommunier et de mettre un interdit sur toutes ses terres, en faisant savoir aux

---

1. TH. LEJEUNE. *Monographies historiques et archeologiques*, t. II, p. 372.  
— L. DEVILLERS. *loc. cit.*, t. V, pp. 151, 155.

2. L. DEVILLERS. *Mémoire sur un cartulaire de l'abbaye d'Alne*, p. 53.



nobles et aux habitants des pays des Quatre-Métiers, Waes, Grammont et pays d'Alost, de ne plus obéir à la comtesse, mais bien à Jean d'Avesnes que l'empereur avait investi des mêmes terres en vertu de la sentence prémentionnée <sup>1</sup>. En 1260, il donna son consentement aux statuts accordés au chapitre de l'église d'Antoing, par Nicolas de Fontaine, évêque de Cambrai <sup>2</sup>. Le 25 janvier 1260 (1261 n. st.), il fit un accord avec Marguerite, comtesse de Flandre et de Hainaut, au sujet du droit de meilleur catel et de la taille que cette princesse réclamait des serfs de l'abbaye de Lobbes <sup>3</sup>. Cet abbé sage et prudent mourut en 1281.

XLVIII. — RADULPHE II, 1281-1282.

Radulphe, moine de Lobbes, ayant été appelé à l'abbatit, résigna cette dignité après quinze mois seulement d'administration.

XLIX. — THOMAS II, 1282-1287.

Thomas, son successeur, maintint pendant cinq années la discipline monastique dans toute sa vigueur, et de son temps, les autres abbayes envoyaient à Lobbes des membres de leurs communautés pour y puiser des exemples de vertus.

L. — WAUTIER III, 1287-1288.

Wautier III mourut après un an de prélatrice.

---

1. A. LE GLAY. *Inventaire chronologique des archives de la chambre des comptes, à Lille*, p. 458.

2. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, p. 112.

3. DE REIFFENBERG. *Monuments, etc.*, t. I, p. 361.

LI. — PHILIPPE, 1288-1290.

Philippe, qui abdiqua au bout de treize mois, ne laissa aucun acte de son administration.

LII. — JACQUES DE BINCHE, 1290-1310.

Jacques de Binche tint le gouvernement du monastère pendant vingt ans ; il fit le recensement des biens de l'église de Saint-Pierre, mais ce précieux document disparut avec bien d'autres à l'époque de la révolution française.

LIII. — JEAN II, 1310-1316.

Jean II, homme savant et pieux, est d'abord connu par un acte du mois de novembre 1310. Il amortit alors divers biens situés à Hon et destinés à la fondation d'une chapellenie dans l'église paroissiale d'Hornu<sup>1</sup>. En 1313, il reçut de Pierre de Mirepoix, évêque de Cambrai, une commission pour transférer, de concert avec Philippe, abbé de Saint-Ghislain, et Gilles, abbé de Saint-Denis-en-Broqueroie, les reliques de Sainte-Waudru dans une nouvelle châsse. Cette cérémonie eut lieu dans la collégiale, à Mons, le 2 août de cette année, en présence de Gui, évêque d'Utrecht, de Guillaume I d'Avesnes, comte de Hainaut, de Jean, son frère, et d'un grand nombre de seigneurs. L'acte de cette translation fut dressé par les trois abbés qui y apposèrent leurs sceaux<sup>2</sup>. Il mourut en 1316.

---

1. DE REIFFENBERG. *Monuments, etc.*, t. VIII, p. 482.

2. *Documents pour faire suite à l'histoire de Sainte-Waudru, patronne de Mons*, pp. 21-25. — VINCHANT. *Annales du Hainaut*, t. VI, p. 89.

LIV. — NICAISE, 1316-1344.

Nicaise était déjà abbé en 1316, comme l'attestent des lettres d'amortissement de neuf bonniers de terres à Hantes, lesquelles il donna au mois d'août de cette année, en faveur de l'abbaye de la Thure, à condition que les religieuses paieraient au monastère de Lobbes une rente annuelle de 25 sous tournois, et une redevance de 50 sous à l'intronisation de chaque abbesse<sup>1</sup>. Ce prélat ayant trouvé la maison accablée de « dettes courans à frais et à quiés usures » chercha à se créer des ressources pour la mettre à l'abri du besoin. A cet effet, il vendit au comte Guillaume d'Avesnes une rente viagère de 100 livres, payable par moitié à la Saint-Jean et à la Noël (23 décembre 1320)<sup>2</sup>. Nous avons vu que ce prince lui accorda au mois de janvier 1321 un sauf-conduit pour percevoir, pendant huit années consécutives, cent muids de blé sur les biens de l'abbaye situés en Hainaut. Nicaise paraît avoir siégé jusqu'en 1344.

LV. — GUILLAUME I, 1344-1359.

Guillaume I, dès son entrée en charge, fit la translation des reliques de sainte Reinelde dans une châsse dont l'ornementation était d'une grande richesse. Il mourut en 1359, la quinzième année de son abbatiat.

LVI. — PIERRE I, 1359-1364.

Pierre I, religieux de Lobbes, est nommé comme successeur de Guillaume I dans les documents du monastère. Mais il quitta Lobbes pour prendre la direction de l'abbaye de Saint-

---

1. TH. LEJEUNE. *Monographies historiques et archéologiques*, t. II, p. 241.

2. L. DEVILLERS. *Monuments, etc.*, t. III, p. 750.

Illide, la troisième année du pontificat d'Urbain V, c'est-à-dire, en 1364.

LVII. — PIERRE II, 1364-1372.

Pierre II n'a laissé dans les annales du monastère que le souvenir de son nom.

LVIII. — NICOLAS, 1372-1374.

Nicolas était à la tête du monastère en 1372 et mourut en 1374.

LIX. — JEAN III DE LORRAINE, 1374-1389.

Jean III dit de Lorraine, religieux de Lobbes, gouverna pendant seize ans, et termina sa carrière en 1389.

LX. — BERTRAND DE MONTIGNIES, 1389-1409.

Bertrand de Montignies, issu d'une famille noble de la contrée, confirma, le 20 décembre 1393, l'annexion d'une prébende au décanat de la collégiale d'Antoing, arrêtée au chapitre général tenu le 9 juin de cette année<sup>1</sup>. Cet abbé qui avait un grand zèle pour la maison de Dieu, gouverna avec sagesse jusqu'au commencement de l'année 1409.

LXI. — GILLES DE MONTIGNIES, 1409-1445.

Gilles de Montignies, auparavant moine à Hautmont, fut préposé comme abbé en 1409. Le 20 juin de la même année, il coopéra à la conclusion du concordat entre l'évêque, le prévôt, le doyen et le chapitre de Cambrai ; le doyen et le chapitre de Saint-Ursmer ; les jurés, les consaux et la communauté de la

---

1. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. IX, p. 155.

ville de Binche ; enfin Jacques Grégoire, curé, relativement à la translation du chapitre de Saint-Ursmer dans l'église paroissiale de Binche<sup>1</sup>. En 1423, les religieux d'Hautmont lui confièrent la direction de leur monastère, après la mort de Nicolas de Wasmes. Gilles conserva néanmoins sa double dignité. Il fut présent à la célèbre translation des reliques de sainte Aldegonde, patronne de Maubeuge, qui eut lieu le 26 mai 1439, avec le concours de Hugues, évêque de Dagno, suffragant du siège épiscopal de Cambrai, que la mort de Jean de Gavre, en 1436, avait laissé vacant<sup>2</sup>. Gilles renonça à l'abbatit de Lobbes en 1445, et vint passer le reste de sa vie à l'abbaye d'Hautmont qu'il gouverna encore pendant deux années. Après sa mort, on transporta son corps à Lobbes où il fut inhumé au milieu de la crypte de l'église de la Colline.

LXII. — JEAN IV ANSIEL, 1443-1472.

Jean Ansiel que les moines de Lobbes choisirent pour occuper le siège abbatial, après le départ de Gilles de Montignies, était aussi un religieux d'Hautmont, distingué par ses talents. Animé de sentiments généreux, il fit restaurer la maison que le monastère possédait à Heigne, et où les pauvres étaient hébergés depuis un temps très reculé. A cet effet, il céda le 26 août 1447 à un particulier de Heigne, nommé Jean Gonau, l'habitation avec tous les biens et revenus qui y étaient attachés, à la charge par ce dernier « de réparer la maison et d'accorder l'hospitalité en tout temps, tant de jour que de nuit à quatre pauvres et non plus s'il ne le voulait. » Jean Ansiel fut du nombre des prélats qui assistèrent, le 14 octobre 1459, à la

---

1. GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, p. 449.

2. A. LE GLAY. *Cameracum christianum*, pp. 84 et 168. — *Translatio S. Aldegundis*, apud GHESQUIÈRE. *Acta SS. Belgii selecta*, t. IV, pp. 552-554.

translation des reliques des saints patrons de Binche, faite par Godefroid, évêque de Dagno, délégué de Jean de Bourgogne, évêque de Cambrai<sup>1</sup>. Cet abbé mourut en 1472. Son corps fut déposé à côté de celui de son prédécesseur et l'on grava sur la pierre qui recouvre encore leurs cendres une épitaphe dont nous avons relevé les fragments suivants :

Chy desoubs gistent dāp Gille de Montigny et dāp Jeh. Ansiel jadis religieux  
de legle sīt Pierre domot et abbés de ceste egle de Lobbes ... ans leur ... en leur  
taps. priies Dieu pour leur ames.

LXIII. — JEAN V D'ESSEN, 1472-1496.

Jean d'Essen, religieux d'Afflighem, ayant obtenu les suffrages des moines de Lobbes, prit en mains le gouvernement de ce monastère. On n'a recueilli aucun acte de l'administration de cet abbé qui résigna sa dignité en 1495 ou 1496, en faveur de son coadjuteur Guillaume Cordier. Cette abdication fut confirmée par le pape Alexandre VI, et non par l'autorité d'Adrien VI, comme l'affirme Gilles Waulde, ce dernier n'étant parvenu au souverain pontificat qu'en 1522. Jean d'Essen, qui s'était réservé pour son entretien les revenus des biens que l'abbaye possédait à Contich, mourut le 21 juin 1508, d'après les continuateurs de Fulcuin.

LXIV. — GUILLAUME II CORDIER, 1496-1524.

Guillaume Cordier naquit au village de Lobbes, de parents pauvres, vers le milieu du XV<sup>e</sup> siècle. Dès l'âge le plus tendre, il montra une grande piété. Les religieux du monastère de Saint-Pierre l'ayant remarqué parmi tous ses compagnons, le choisirent en qualité d'enfant de chœur. Il grandit en âge et

---

1. GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, p. 466.

en sagesse sous l'œil paternel d'un membre de leur congrégation, et on lui enseigna les sciences et les lettres. Plus tard, Guillaume Cordier quitta Lobbes et se rendit à l'abbaye de Saint-Ghislain, où il ne tarda pas à gagner l'affection de ses frères. Il y obtint la charge de trésorier et l'abbé Quentin Benoit lui confia plusieurs missions importantes qu'il remplit avec succès. En 1496, Jean d'Essen abdiqua en sa faveur. Le nouveau prélat se rendit digne de la confiance qu'on lui témoignait. Homme vigilant et sage, il recouvra quelques biens aliénés, embellit considérablement son monastère, et y introduisit la règle et les rites de psalmodie de Bursfeld, qu'il avait appris à Saint-Ghislain<sup>1</sup>. En 1513, il obtint la confirmation de tous les privilèges de sa maison par Bernardin, évêque de Tusculum, ou Frascati, cardinal du titre de Sainte-Croix, patriarche de Jérusalem et nonce apostolique en Allemagne<sup>2</sup>. Plusieurs chronologistes, tout en accordant vingt-huit ans de prélature à Guillaume Cordier, placent sa mort à l'année 1534 ou 1536. C'est là une erreur. Il décéda le 15 octobre 1523. On l'enterra dans la crypte de l'église paroissiale de Lobbes. La dalle que les moines de l'abbaye de Saint-Pierre placèrent sur la tombe de leur supérieur est aujourd'hui relevée et fixée à la muraille du côté de l'épître<sup>3</sup>. Elle montre un magnifique portrait encadrant la niche de la statue de l'abbé Cordier, avec ses contreforts garnis de figurines et d'ornements d'une belle exécution. La tête du prélat est coiffée de la mitre abbatiale et abritée sous un dais dont l'arc en accolade est parfaitement semblable à celui que l'on employa presque toujours pour les tombeaux à la fin du XV<sup>e</sup> siècle et au XVI<sup>e</sup>. Les autres habits

---

1. DE REIFFENBERG. *Monuments, etc.*, t. VIII, p. 595.

2. SAUMERY. *Les délices du pays de Liège*, t. II, p. 571.

3. Cette dalle en pierre bleue a deux mètres trente centimètres de longueur sur un mètre trente-cinq centimètres de largeur.

pontificaux, tels que la chasuble, l'aube, la tunique de sous-diacre, le manipule, l'étole dont on voit seulement les extrémités, sont d'un travail et d'une richesse admirables. Au bas de la chasuble et de l'étole se montre le scapulaire bénédictin qui descend presque sur les pieds. La crosse est, comme d'ordinaire, maintenue par le bras. Guillaume Cordier tient les mains jointes et relevées verticalement devant la poitrine. Il a deux levrettes à ses pieds. Les figurines qui ornent le portique sous lequel le défunt apparaît, représentent l'une, la mort armée d'un javelot et tenant à la main droite une banderolle où on lit cette devise : « *Oia (omnia) morte delentur ;* » plus loin sont figurés divers genres de mort par le glaive, par le feu, etc. Aux quatre coins de la dalle, l'artiste a sculpté des médaillons à quatre lobes au milieu desquels se trouvent les attributs des Évangélistes, c'est-à-dire, l'ange, le lion, le bœuf et l'aigle. L'inscription suivante est gravée en belles lettres gothiques tout autour de la pierre :

Hoc legitur saxo quondam venerabilis abbas  
Noster Guillelmus nomine Corderius.  
Hic fuit immenso dum vixit dignus honore.  
Nam decus et speculum religionis erat.  
Anno milleno quingento bis duodeno  
Uno secluso fata suprema tulit.

Le millésime 1531 inscrit sur le piédestal de la statue indique clairement la date de l'exécution du monument funéraire élevé à la mémoire de l'abbé Guillaume Cordier<sup>1</sup>.

LXV. — GUILLAUME II CAULIER, 1523-1550.

Guillaume Caulier, d'abord religieux de Saint-Vaast, à

---

1. TH. LEJEUNE. *La pierre tombale de Guillaume Cordier, 64<sup>e</sup> abbé de Lobbes*, dans la *Revue de l'art chrétien*. Arras, 1867 ; t. XI, p. 369.



Arras, puis abbé de Brogne, près de Namur, en 1512<sup>1</sup>, remplit à Lobbes la charge de coadjuteur, lorsque les suffrages des religieux de ce monastère l'appelèrent à succéder dans l'abbatiate à Guillaume Cordier. Sous le gouvernement de ce prélat, la communauté fut soumise à une terrible épreuve. Au mois de juin de l'an 1546, un incendie occasionné par le feu de la cuisine, détruisit de fond en comble l'église de Saint-Pierre et tous les bâtiments conventuels. Une foule d'objets d'art d'un prix inestimable par leur ancienneté ou par la beauté du travail, ainsi que la riche bibliothèque commencée au X<sup>e</sup> siècle par l'abbé Fulcun, devinrent également la proie des flammes<sup>2</sup>. Guillaume Caulier ne se découragea point à la vue d'un aussi affreux désastre ; au contraire, il s'efforça activement de se procurer les moyens de le réparer. Par la sévérité de son administration, il parvint à opérer le recouvrement de presque tous les biens aliénés pendant les guerres qui avaient désolé nos contrées quelques années auparavant. Avec les ressources qu'il rassembla, il se mit à l'œuvre, releva de leurs ruines les bâtiments claustraux, et posa la première pierre de la vaste et hardie église ogivale de Saint-Pierre, à Lobbes, le 2 mai 1550, jour de son quatre-vingtième anniversaire. La mort arrêta l'abbé Caulier au début de sa noble et grandiose entreprise. Il rendit son âme à Dieu le 1<sup>er</sup> août de la même année, après avoir gouverné conjointement les deux abbayes de Lobbes et de Brogne, l'espace de vingt-cinq ans. Ses frères lui donnèrent la sépulture dans la crypte de l'église de Saint-Ursmar. Plus tard, ils firent ériger en sa mémoire la belle dalle funéraire qui est

---

1. E. DEL MARMOL. *L'abbaye de Brogne ou de Saint-Gérard*. Namur, 1838 ; p. 87.

2. A.-G.-B. SCHAYES. *L'abbaye et l'église paroissiale de Lobbes*, dans le *Messenger des sciences historiques de Belgique*, t. II, p. 591.

encastrée dans le mur du côté de l'Évangile<sup>1</sup>. Cette dalle diffère essentiellement, quant à la forme des dessins d'architecture gravés au trait, de celle que nous avons décrite à l'article précédent. On voit, par exemple, que le plein cintre a été substitué à l'ogive, par l'arcade où l'effigie du défunt se trouve encadrée. Des ornements d'une gracieuse combinaison et empruntés au règne végétal tapissent les pilastres qui portent la frise chargée de rinceaux et la partie supérieure de l'entablement. Au milieu de celle-ci apparaît Dieu le Père assis et environné de nuages ; le Christ mort repose entre ses bras. Deux anges, supportant les armoiries de l'abbé Caulier, occupent les angles de la pierre de chaque côté de l'entablement. Le défunt est figuré dans une niche dont la voûte à plein cintre retombe sur des colonnettes groupées. Toutes les parties de son costume sont très nettement rendues, et l'on distingue sans peine la chape, la chasuble, l'aube, le manipule brodé de fleurons, la mitre dont il est coiffé est assez courte et bordée d'un galon. L'abbé Caulier a les mains jointes sur la poitrine ; elles semblent presser avec douceur le Christ en croix, qui est brodé sur la partie antérieure de la chasuble. Sur ses bras sont inclinées et maintenues deux crosses abbatiales. Ce double insigne s'explique par les deux dignités abbatiales que notre prélat occupa jusqu'à sa mort<sup>2</sup>. Nous ajouterons que l'on a adopté dans l'exécution de ce monument funéraire, l'usage en vogue depuis le XIV<sup>e</sup> siècle de former la tête et les mains du défunt avec du marbre blanc. Ces pièces rapportées dans la pierre avaient pour but de faire saillir les parties nues sur celles qui représentaient les vêtements et de donner ainsi un peu plus de relief

---

1. TH. LEJEUNE. *La pierre tombale de Guillaume Caulier, 63<sup>e</sup> abbé de Lobbes*, dans la *Revue de l'Art chrétien*, Arras, 1868 ; t. XII, p. 225.

2. *Annales du Cercle archéologique de Mons*, t. III, p. 341.

au dessin. Sur le chanfrein de la pierre, on a gravé en creux l'inscription suivante :

ABBATUM SPLENDOR, VERÆ PIETATIS IMAGO,  
GUILLELMUS CAULIER CLAUDITUR HOC LAPIDE,  
ÆTERNAM LAUDEM CUI LOBBICA CLAUSTRA REPENDUNT,  
QUÆ STUDIO IPSIUS FACTA FUERE NOVA,  
TRES ANNOS NOVIES PASTORIS MUNERE FUNCTUS  
VIVIT APUD SUPEROS PREMIA DIGNA FERENS. 1550.

LXVI. — DOMINIQUE CAPRON, 1550-1570.

Dominique Capron, prieur du couvent des Dominicains, à Arras, et docteur en théologie, dut son élévation à l'abbatit de Lobbes à l'influence du P. Thouca, confesseur de Charles-Quint<sup>1</sup>. Le pape Clément VII ratifia cette nomination et ordonna à l'élu de prendre l'habit et la règle de Saint-Benoît. Dominique Capron eut à peine pris possession de sa nouvelle charge, qu'il déploya beaucoup d'ardeur pour continuer les travaux de l'église abbatiale dont son prédécesseur avait jeté les fondements. Ce prélat eut-il le temps d'achever entièrement cet édifice ? Le doute est permis, puisque ce ne fut que six ans après sa mort qu'on en fit la consécration. Il prit part au synode provincial ouvert à Cambrai, le 24 juin 1565, sous la présidence de l'archevêque Maximilien de Berghes<sup>2</sup>. Ce fut dans cette assemblée qu'il reçut avec soumission les décrets du concile de Trente. Vers la fin de sa vie, il assista à la bénédiction de Warner de Daure, abbé d'Anchin<sup>3</sup>. Dominique Capron mourut en 1570 et fut inhumé dans le second chœur de l'église

---

1. *Continuatio Fulcuini*, apud D'ACHÉRY. *Spicilegium*, t. II, p. 738.

2. LABBE. *Concilia generalia*, t. XV, col. 259.

3. A. LE GLAY. *Cameracum christianum*, p. 255.

4. *Continuatio Fulcuini*, apud D'ACHÉRY. *Spicilegium*, t. II, p. 738.

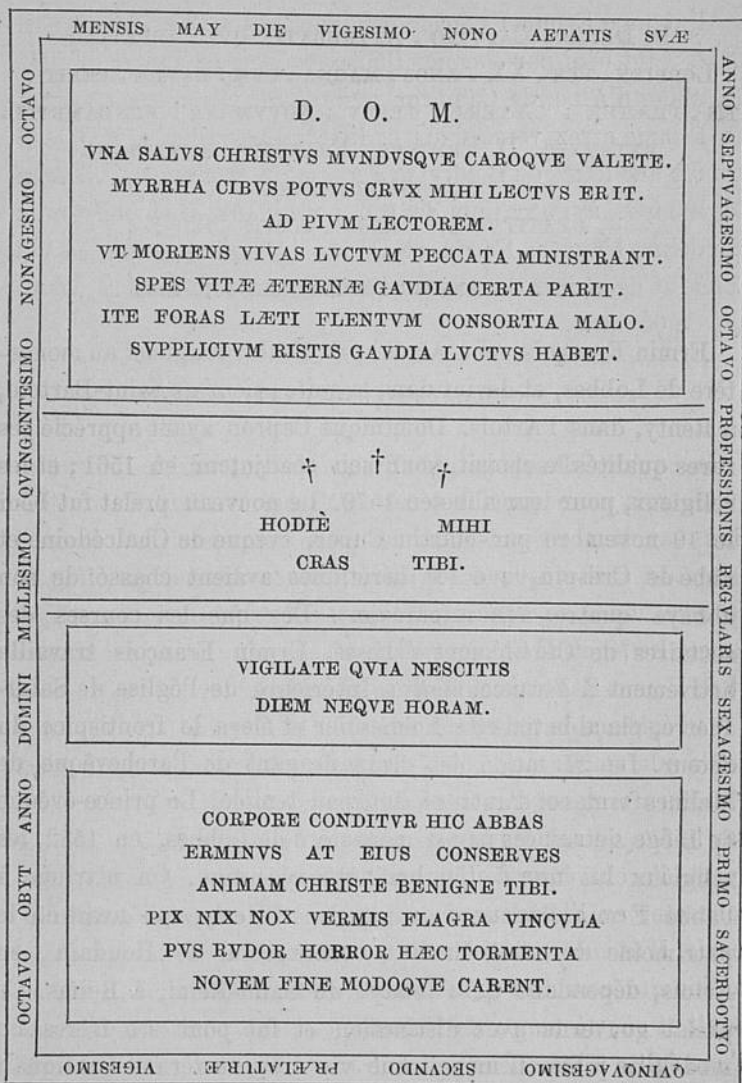
de Saint-Ursmer. Nous avons recueilli sur les lieux l'épithaphe suivante que son successeur Ermin François fit graver à sa mémoire :

D. DNICO . CAPVTIO . ATTREBATI . QVI . ABBATIA .  
LOBBIEN . PER . XX . ANOS . MAGNA . CVM . LAVDE . REXIT .  
ET . PRÆTER . CÆTERA . TEPLV̄ . NOVVM . A . FUNDAMETIS .  
EXTRVXIT . D. ERMINVS . FRANSOYS . ATTREBAS .  
SVCCESOR . EIVS .  
GRATITVDINIS . ERGO . POSVIT , 1570 .

LXVII. — ERMIN II FRANÇOIS, 1570-1598.

Ermin François, né à Arras, prit l'habit religieux au monastère de Lobbes, et devint dans la suite prieur de Saint-Bartole, à Renty, dans l'Artois. Dominique Capron ayant apprécié ses rares qualités le choisit pour son coadjuteur en 1561; et les religieux, pour leur abbé en 1570. Le nouveau prélat fut béni le 19 novembre par Martin Cuper, évêque de Chalcédoine et abbé de Crespin, que les hérétiques avaient chassé de son abbaye quatre ans auparavant. Dès que les courses des sectaires de Calvin eurent cessé, Ermin François travailla activement à l'ornementation intérieure de l'église de Saint-Pierre, plaça le pavement en entier et éleva le frontispice du chœur. Le 27 mai 1576, le suffragant de l'archevêque de Malines vint consacrer ce nouveau temple. Le prince-évêque de Liège s'étant rendu au monastère de Lobbes, en 1582, les religieux lui firent une brillante réception. On attribue à l'abbé Ermin l'échange du prieuré d'Herly, qui avait été le patrimoine de saint Ermin, contre celui de Houdain, en Artois, dépendant de l'abbaye de Saint-Remi, à Reims. Ce prélat gouverna avec distinction et fut pour ses frères un modèle de piété. Il menait une vie très austère et pratiquait l'abstinence comme les plus robustes. Il s'éteignit le 28 mai

1598. Sa pierre sépulcrale se trouve dans la crypte de l'église de Saint-Ursmer. Elle porte l'épitaque suivante :



LXVIII. — MICHEL WILLIAM, 1598-1600.

Michel William, avant de parvenir à l'abbatiate, avait été le coadjuteur d'Ermin François pendant dix-huit ans. Le 14 juin 1598, il fut béni par Jacques Blaise, évêque de Namur, assisté des abbés d'Alne, de Cambron et de Bonne-Espérance. C'était un homme assez versé dans la littérature profane, comme le prouve une lettre qu'il adressa à Augustin Bontemps, religieux de Lobbes, à l'occasion de son poème sur les bienheureux Landelin, Ursmer, Ermin et Dodo. L'administration de cet abbé fut de courte durée, car il mourut le 12 octobre 1600, âgé de 60 ans.

LXIX. — GUILLAUME IV GILBART, 1600-1628.

Guillaume Gilbert, natif de Binche, fut élu abbé le 15 octobre 1600, trois jours après le décès de Michel William. Cette élection eut lieu en présence de trois commissaires, savoir : Octavius, archevêque de Tricarie, nonce apostolique, Robert Henrion, abbé de Villers et Jean Luc, abbé de Bonne-Espérance. Le légat de Clément VIII, assisté des abbés de Cambron et de Bonne-Espérance, bénit solennellement le nouveau prélat dans l'église abbatiale de Lobbes, le 17 février 1602. Cet abbé veilla à la conservation des droits de son monastère et répara plusieurs fermes et d'autres habitations qui avaient été détruites par le feu, ou ruinées par les ravages de la guerre. En 1617, il appela l'archevêque de Cambrai, François Vander Burch, pour consacrer en l'honneur de saint Paul la chapelle de l'infirmerie. Il fit encore bâtir un autre oratoire sur le sommet d'une colline située au delà de la Sambre, en un lieu nommé le Chêne-Bénit et où, du temps de Fulcuin, on avait jeté les fondations d'une église à l'honneur de saint Jean-Baptiste. Cette chapelle fut consacrée, le 26 octobre 1624, sous l'invocation de la sainte

Vierge par le même archevêque<sup>1</sup>. Guillaume Gilbert fut présent aux fêtes solennelles célébrées à Binche et à Bonne-Espérance, lors de la translation, dans ce monastère, du corps de saint Frédéric, pasteur de Hallum, en Frise, et chanoine prémontré<sup>2</sup>. Cet abbé, qui avait répandu le bien autour de lui, succomba à une attaque d'apoplexie, le 1<sup>er</sup> mai 1628.

LXX. — RAPHAEL BACCART, 1628-1641.

Raphaël Baccart, de La Hamaide, auparavant curé de Thuillies, puis prieur de Lobbes, fut élu canoniquement le 8 mai 1628, en présence de Pierre-Aloïs Carafa, évêque de Tricarie et nonce apostolique, à Cologne, et d'Antoine de Winghe, abbé de Liessies, que la communauté avait appelé pour colliger les voix. Cette élection fut revêtue de l'approbation du pape Urbain VIII, et le 17 août de la même année, le nouveau prélat reçut la bénédiction dans son église des mains de l'archevêque Vander Burch, de Cambrai, assisté des abbés de Liessies, d'Alne et Saint-Feuillien, de Gilles Waulde, doyen de Binche, et de Jean Marchant, licencié en théologie et pasteur de Couvin<sup>3</sup>. Nous ne connaissons qu'un seul acte résultant de l'administration de Raphaël Baccart. C'est l'amortissement régéal de l'hôtel de Lobbes, situé en la rue de *Dame-Oyzeuse*, à Mons<sup>4</sup>. Cette pièce, qui porte la date du 4 avril 1636, est munie de deux sceaux en cire brune. Le premier est le sceau de l'abbaye de Lobbes. Le second est le sceau particulier de l'abbé Baccart; il est de forme ovale et représente, au centre, saint Pierre

---

1. GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, p. 514.

2. C.-L. DECLÈVES. *Notre-Dame de Bonne-Espérance*. Bruxelles, 1869 ; p. 125.

3. GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, pp. 514-516.

4. ARCHIVES DE L'ÉTAT, A MONS. Clergé régulier. *Abbaye de Lobbes*.

ayant une clef dans la main gauche et bénissant de la main droite ; à dextre, un abbé mitré, agenouillé et tenant le bâton pastoral avec les mains jointes, et à senestre, saint Paul, s'appuyant sur le glaive traditionnel. Au bas, un ange semble supporter deux écussons surmontés chacun d'une crose : l'un renferme deux clefs ; l'autre, qui est fruste, était sans doute aux armes du prélat. Autour de ce groupe, on lit : D. RAPHAELI. BACCART. ABB. ECCLIE. SCTL. PETRI. LOBBIENSIS. Cet abbé mourut le 11 avril 1641.

LXXI. — BARTHÉLEMI II DE BOUSSU, 1644-1650.

Barthélemi de Boussu fut élu peu de temps après et l'archevêque Vander Burch lui conféra la bénédiction abbatiale dans l'église de Saint-Pierre de Lobbes, le 29 décembre suivant. Ce prélat avait pour devise : *Vigilate*. Il mourut le 26 avril 1650. Son corps fut déposé dans l'aile droite de la crypte de l'église de Saint-Ursmer, près de la tombe de saint Abel. On lit sur son tombeau l'épitaphe suivante :

HIC JACET DEPOSITVM  
RDI. D. BARTHOLOMÆI DE BOUSSU  
ABBATIS LAVBIENSIS  
QVI ANNIS NOVM CVM LAVDE PRÆ-  
FVIT, OBIIT ANNO 1650 SEXTO CAL. MAII  
EXPECTANS BEATAM REQVIEM.

LXXII. — LAMBERT III VERIS, 1650-1668.

Lambert Veris était âgé de trente-sept ans lorsqu'il fut établi abbé de Lobbes. Il reçut la bénédiction d'Engelbert Desbois, évêque de Namur, en 1651. Cet abbé vit, comme le précédent, des jours malheureux pendant les guerres qui désolèrent nos contrées. Il mourut le 13 février 1668, après dix-sept années



d'administration. On l'enterra dans l'avant-chœur de l'église paroissiale.

LXXIII. — PIERRE III DE LA HAMAIDE, 1669-1695.

Après la mort de Lambert Veris, deux candidats formèrent des prétentions à la dignité abbatiale. L'un était un religieux nommé François Waha, et l'autre, Pierre de la Hamaide. Les contestations ne durèrent pas moins d'une année, mais à la fin ce dernier finit par l'emporter. Pierre de la Hamaide, né à Dinant, était entré fort jeune à l'abbaye de Lobbes et il s'y était fait remarquer par de brillantes qualités. En 1669, il se rendit à Aix-la-Chapelle pour y recevoir la bénédiction abbatiale des mains de Franciotti, nonce apostolique à Cologne. Dès son avènement, Pierre de la Hamaide travailla avec la plus vive sollicitude pour relever son monastère tant sous le rapport du spirituel qu'au point de vue du temporel. Dans la suite, il paya toutes les dettes contractées par ses prédécesseurs. En un mot, son administration fut si sage qu'en peu d'années l'abbaye de Lobbes recouvra en partie son ancienne splendeur. Ce prélat mourut le 10 mai 1695, après 43 ans de profession monastique, 39 de prêtrise, et 26 de prélature ; il fut enterré à côté de Lambert Veris. Voici leur épitaphe :

HIC JACENT  
RR. DOMINI  
D. LAMBERTUS VERIS  
ET  
D. PETRUS DE LA HA-  
MAIDE  
ABBATES LOBBIENSES  
REQUIESCANT IN PACE.

LXXIV. — AUGUSTIN JONNEAUX, 1696-1707.

Augustin Jonneaux, natif de Namur, était novice capucin avant d'entrer à l'abbaye de Lobbes. Il accepta d'abord la dignité de prieur, puis celle d'abbé que les religieux lui conférèrent par acclamation. C'était d'ailleurs un homme plein de zèle, de douceur et de piété. Sévère envers lui-même et charitable envers ses frères, il avait su gagner leur estime et leur affection. Il fut béni à Bruxelles par Humbert de Principiano, archevêque de Malines, le 12 février 1696. Le nouvel abbé répondit à la confiance qu'on lui avait témoignée par une administration sage et paternelle. Il répara de son mieux, en consolant ses frères, les maux causés au monastère pendant les guerres entre la France et les alliés et restaura les bâtiments les plus délabrés. Augustin Jonneaux s'éteignit le 25 juin 1707, à l'âge de septante et un ans, et fut enterré dans l'église paroissiale, près de la chapelle de Saint-Ursmer. Voici sa devise et son épitaphe.

*Pace et unitate.*

HIC JACET

REVEREND<sup>MUS</sup>. DOMINUS

D. AUGUSTINUS

JONNEAUX

ABBAS LOBBIEN.

QUI OBIT 25 IUNII 1707,

ORATE PRO EO VT

REQUIESCAT IN PACE.

LXXV. — URSMER RANCELLOT, 1708-1718.

Ursmer Rancelot, né à Châtelet, après avoir été prieur fut promu à la dignité abbatiale. Il reçut, comme son prédéces-

seur, la bénédiction des mains de l'archevêque de Malines, le 12 février 1708. Cet abbé embellit considérablement le monastère. Outre une nouvelle bibliothèque et un quartier pour les étrangers, il construisit une infirmerie dont il posa la première pierre le 15 septembre 1711. Il avait pour devise : *Ad superna*. Ursmer Rancelot dont la bonté était admirable, mourut le 8 décembre 1718, âgé de 70 ans. Il fut enterré dans l'avant-chœur de l'église paroissiale, près de la muraille, à gauche. Son épitaphe est conçue en ces termes :

D. O. M.

HIC FRATRI VICINA SUO BINOQ. NEPOTI  
PRÆSULIS VRSMARI RANCELOT OSSA JACENT  
PER DECIES SEPTEM VIXIT REXITO. PER ANNOS  
BIS SEX, OCTAVA LVCE DECEMBRIS ABIT  
ANNO MILLE SVpra SEPTINGENTOSQ. SALVTIS  
OCTAVO DECIMO PAX SIT EI ET REQVIES.

LXXVI. — FRANÇOIS GOFFART, 1719-1722.

François Goffart, auparavant profès de Lobbes, puis chanoine de Saint-Ursmer, à Binche, ne tarda pas à succéder à Ursmer Rancelot, dans la dignité abbatiale. 38 religieux prirent part à son élection qui eut lieu le 17 décembre 1718. Il fut béni à Brogne par Ferdinand, comte de Berloo, évêque de Namur, le 1<sup>er</sup> octobre de l'année suivante. Ce prélat, qui avait adopté cette maxime : *Luce et odore*, fit un accord avec le vicomte de Fruges, le 22 mars 1720. C'est le seul acte important qui résulte de son administration. L'abbé Goffart mourut le 6 juin 1722, à l'âge de 65 ans ; il avait 44 ans de profession et 4 de prélature. Son corps fut enterré à côté de celui de son prédécesseur. Voici l'épitaphe consacrée à sa mémoire :

HIC JACET  
AMPL<sup>mus</sup> AC R<sup>mus</sup> DOMINUS  
D. FRANCISCUS GOFFART  
ABBAS LOBBIENSIS  
QUI ORIT VI<sup>a</sup> JUNII  
ANNO MDCCXXII.  
REQUIESCAT IN PACE.  
AMEN.

LXXVII. — JOSEPH ROBSON, 1723-1728.

Joseph Robson vit le jour à Châtelet, le 2 janvier 1660. Ayant pris l'habit religieux à Lobbes, il devint pour ses frères un modèle de piété et de douceur. Aussi, la charge de maître des novices lui fut-elle confiée pendant vingt-cinq ans. Il se plaisait à inspirer à ceux qu'il dirigeait l'amour de la science et de la vertu. Plus tard, il exerça les fonctions de prieur et ce fut en cette qualité qu'il signa, le 17 avril 1720, la convention mentionnée à l'article précédent. Joseph Robson fut élu, comme successeur de François Goffart, le 16 juin 1722. L'évêque de Berloo lui donna à Namur la consécration abbatiale, le quatrième dimanche de carême de l'année 1723. L'abbé Robson se distingua dans son gouvernement par sa vertu, son zèle et sa profonde humilité. Il augmenta son monastère de quelques nouvelles constructions, et il eut la joie d'obtenir pour sa communauté, en 1724, du pape Benoît XIII, la communication des privilèges accordés à la congrégation du Mont-Cassin<sup>1</sup>. Ce prélat mourut d'hydropisie, le 24 février 1728, laissant des regrets universels. Il fut enterré dans la chapelle de Sainte-

---

1. *Pièces justificatives*, n° XXXII.

Barbe. On grava sur sa tombe ses armes, aujourd'hui enlevées, avec la devise : *Labore et patientiâ*, et l'épithape suivante :

D. O. M.

ET PIIS MANIBUS

R<sup>mi</sup> AC AMPL<sup>mi</sup> DOMINI

D. JOSEPHI ROBSON

ABBATIS LOBBIENSIS

CUJUS VIRTUS VIXIT

MEMORIA VIVIT.

GLORIA VIVET.

PENE QUATER DENIS JUVENUM FUIT ILLE MAGISTER

[ QUINQUE DECEMQUE PRIOR, SEX ANNIS PRÆFUIT ABBAS

BIS DENA QUARTAQUE DIE QUA FEBRUUS ALGET

MORTVVVS EST IOSEPH NVLLI PIETATE. SECVNDVS

REQUIESCAT IN PACE.

LXXVIII. — THÉODULPHE BARNABÉ, 1728-1752.

Théodulphe Barnabé, né à Florennes, exerça successivement, toutes les charges du monastère, et il fut nommé abbé le 8 mars 1728. Le 24 octobre suivant, il fut béni solennellement à Seraing par S. A. Georges-Louis de Berghes, prince-évêque de Liège. Ami de l'étude, l'abbé Théodulphe Barnabé mit un zèle louable pour en inspirer le goût à ses religieux. Il ne montra pas moins de sollicitude pour l'embellissement de l'abbaye de Saint-Pierre, qui lui fut redevable d'un nouveau quartier abbatial, d'un superbe dortoir et d'une vaste brasserie. En 1734, ce prélat fut appelé dans une assemblée tenue à Saint-Bertin, aux fonctions de président de la congrégation des monastères exempts dans les Pays-Bas autrichiens et la principauté de Liège, dignité qu'il conserva jusqu'à sa mort. Ce qui ne l'empêcha pas de veiller aux intérêts de son monastère

et aux besoins du culte. En effet, l'année suivante, il commanda un magnifique travail en marbre pour l'église abbatiale. Il fit faire aussi quatre grands chandeliers d'argent pour le maître-autel et un très bel ornement complet, savoir : une chasuble, deux dalmatiques et cinq chapes d'un fond bleu argenté et le reste brodé en or. Ces pièces ont été achetées, lors du rétablissement du culte, au commencement de ce siècle, par la fabrique de Sainte-Waudru, à Mons, pour la somme de 8000 francs <sup>1</sup>. Le 2 août 1739, Théodulpe Barnabé assista à la consécration de la chapelle que l'archiduchesse Marie-Élisabeth, gouvernante générale des Pays-Bas, avait fait construire à grands frais dans sa maison de plaisance de Mariemont. On sait que cette cérémonie s'accomplit avec une pompe extraordinaire par Mgr. Tempi, archevêque de Nicomédie, nonce apostolique en Belgique, en présence d'un nombreux clergé et de toute la noblesse des environs <sup>2</sup>. Le 29 du même mois, la sœur de l'empereur Charles VI étant allée visiter sa bonne ville de Binche, l'abbé de Lobbes y vint aussi pour la recevoir dans la collégiale et lui adresser, en sa qualité de prévôt du chapitre de Saint-Ursmer, des félicitations au nom de cette congrégation ecclésiastique. Il voulait par cette démarche protester contre les prétentions des chanoines qui lui contestaient le titre de prévôt de leur église avec première voix délibérative. Plus tard, en 1752, la lutte recommença à ce sujet. Messire Emmanuël de Gongnies, prévôt civil de Binche, escorté de quatre soldats armés, pénétra dans le chœur de la collégiale et employa la violence pour faire sortir le prélat de la stalle qu'il occupait. La communauté de Saint-Pierre de Lobbes voulant maintenir

---

1. L. DEVILLERS. *Mémoire sur l'église de Sainte-Waudru*, p. 58.

2. ARTHUR DINAUX. *Mariemont. Ancien château*, dans les *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*. Valenciennes, 1847, t. VI, p. 120.

ses droits intenta un procès au trop zélé officier et la cause fut appelée à l'audience du conseil souverain de Hainaut, le 11 février de la même année. Ce tribunal rendit un arrêt par lequel messire de Gongnies fut condamné à 300 florins d'amende et aux dépens <sup>1</sup>. Théodulphe Barnabé ne survécut que peu de temps à l'outrage qu'il avait reçu. Il termina sa carrière le 14 décembre 1752, à l'âge de 78 ans; il avait 56 ans de profession, 52 de prêtrise, 6 de jubilé et 26 de prélature. Son corps fut déposé dans l'aile gauche de la crypte de Saint-Ursmer. Sur un marbre fixé à la muraille, on grava son écusson armorial : d'azur au chevron d'or accompagné de trois nêfles de même, sa devise : *Florete*, et son épitaphe conçue ainsi :



D. O. M.

HIC JACET

REVERENDISSIM' AC AMPLISSIM'

---

1. ARCHIVES DE L'ÉTAT, A MONS. N° 13,886 des dossiers des procès jugés.

D. D. THEODULPH' BARNABÉ  
ABBAS MERITISSIM' : EXEMPTO :  
RUM IN BELGIO MONASTERIORU'  
PRÆSES DIGNISSIMUS,  
VITA FUNCTUS EST 14<sup>a</sup> DECEMB.

1752.

AE<sup>tis</sup> 78 , P<sup>rof</sup> 56 , S<sup>ac</sup> , 52 , JUBIL. 6 ,

PRÆLATURÆ 26.

ORA PIE VIATOR UT QUI FLO  
RUIT IN TERRIS , FLORENS QU  
TOCIUS IN CÆLIS ÆTERNA

R. I. P.

LXXIX. — PAUL DUBOIS, 1733-1778.

Paul Dubois était né à Charleroi, en 1707. C'était un petit-neveu de l'abbé Robson. Il entra à l'abbaye de Lobbes à l'âge de vingt-deux ans, et s'y distingua non seulement par une conduite édifiante mais aussi par les qualités les plus éminentes de l'esprit et du cœur. Sous l'administration de Théodulphe Barnabé, il obtint la charge de maître des novices et celle de tierce prieur. Sa promotion à l'abbatiate suivit de près la mort de son prédécesseur ; elle eut lieu par le suffrage de ses frères, le 4 janvier 1753. Paul-Godefroid, comte de Berloo, évêque de Namur, assisté de Pierre Renotte, abbé de Saint-Jacques, à Liège, et d'Agapit Tahon, abbé d'Hautmont, lui donna, le 5 août suivant, dans son église, la bénédiction abbatiale, en présence des abbés de Saint-Denis-en-Broqueroie, de Florennes et du prieur d'Oignies. Les contestations au sujet de l'exercice des droits attachés à la dignité de prévôt du chapitre de Saint-Ursmer, se renouvelèrent à l'avènement de Paul Dubois, qui, de concert avec ses religieux, soumit cette affaire



à l'arbitrage du prince Charles de Lorraine, gouverneur général des Pays-Bas. La requête qu'ils lui adressèrent était accompagnée d'un mémoire remarquable tendant à prouver la justice de leur cause. A l'appui de ces documents, ils joignirent un recueil, précédé d'une table, de copies authentiques de bulles, de diplômes, de lettres de privilèges, et d'autres actes, des années 972 à 1760, touchant la fondation du chapitre de Saint-Ursmer, sa translation de Lobbes à Binche, et plus particulièrement les droits et prérogatives qu'y avait l'abbé du monastère de Saint-Pierre, à Lobbes, en qualité de prévôt et patron de ce chapitre<sup>1</sup>. L'abbé Paul Dubois ne bornait pas son zèle à la défense des prérogatives de sa dignité, il veillait aussi à l'embellissement du temple du Seigneur. Outre plusieurs ornements d'un grand prix dont il enrichit la sacristie bâtie par ses soins, il acquit deux magnifiques chandeliers d'argent pour le maître-autel qu'il avait remis à neuf, et fit faire des stalles ornées de sculptures d'un travail remarquable. Le 18 février 1765, il se rendit à Alne où il présida la cérémonie de l'installation solennelle de Joseph Scrippe, élu abbé de ce monastère. Il y revint à l'improviste avec tous ses religieux, le 14 avril suivant, pour féliciter le nouveau prélat sur son retour de Liège. On fraternisa gaiement, un splendide banquet fut servi, et ainsi furent renoués, dit un chroniqueur, les antiques liens d'amitié qui avaient unis jadis les deux monastères. Ce prélat mourut le 18 février 1778, 71<sup>e</sup> année de son âge, 49<sup>e</sup> de sa profession religieuse, 46<sup>e</sup> de sa prêtrise et 26<sup>e</sup> de sa prélature. Son corps fut déposé dans la chapelle de Sainte-Barbe, en l'église paroissiale. On y lit sur un marbre l'inscription suivante :

HIC JACET  
AMPLISSIMUS DOMINUS

---

1. ARCHIVES DE L'ÉTAT, A MONS. *Chapitre de Saint-Ursmer*, n<sup>o</sup> 5.

D. PAULUS DUBOIS  
MONASTERII LOBBIENSIS ABBAS  
DEFUNCTUS 18 FEBRUarii ANNO 1778  
AET : 71, PROF. 49, SAC. 46  
PRAEL. : 26, JUBIL. 1.

JUVENUM RECTOR QUAE SURSUM FECIT ET DOCUIT  
ELEEEMOSYNARIUS MANUM SUAM APERUIT INOPI :  
MAIORIBUS IDONEUS, INFULIS SUBLIMATUR :  
QUARUMLIBET VIRTUTUM DECORUS APPARATU.  
PACIS AMANS, PACIFICE REXIT ET CONSULTE.  
BENEFICUS OMNIUM SIBI DEVINXIT AMOREM.  
PIUS VERBO ET OPERE EXARSIT PRO DOMO DOMINI  
FANTUR SUPERBA TEMPLI NOSTRI MONUMENTA :  
ETIAM PRAELATURAE EMOLUMENTIS EXTRACTA,  
OCCUBUIT VIR REGIMINIS IN ARTE PRAECELLENS.  
JUSTITIAE CULTOR GREGIS AMOR ATQUE DELICIAE  
GAUDEAT PACE PERENNI IN REGIONE VIVORUM  
QUI FORTITER ET RECTE PRAEFUIT COMMISSIS.  
R. I. P.

LXXX. — JOSEPH SIMON, 1778-1793.

Joseph Simon, né à Harvengt, fut élu abbé de Lobbes, le 2 mars 1778. Sur trente et un votants, il obtint vingt-cinq premières voix. Il avait occupé auparavant la charge de prieur, sous l'administration de l'abbé Dubois. En exécution des édits de l'empereur Joseph II, l'abbé Simon produisit, le 4 avril 1787, le dénombrement des biens que son monastère possédait dans les Pays-Bas autrichiens <sup>1</sup>. Ce prélat qui eut à subir les persécutions des Makats et des troupes républicaines, mourut

---

1. *Pièces justificatives*, n° XXXIII.

au commencement de l'année 1793. On l'enterra dans le côté méridional de l'église de Saint-Ursmer, à proximité de la chapelle de Sainte-Barbe.

LXXXI. — VULGISE DE VIGNRON, 1793-1796.

Vulgise de Vignron, né à Jumet en 1740, fut le 81<sup>e</sup> et dernier abbé de Lobbes. A l'âge de vingt-deux ans, il avait fait sa profession solennelle dans ce monastère <sup>1</sup>. Il se rendit recommandable par de brillantes vertus et par des mœurs austères. Aussi lui confia-t-on la direction du prieuré de Houdain, en Artois, et il y demeura jusqu'au moment où les baïonnettes républicaines le contraignirent à revenir à Lobbes. On était alors au commencement de l'année 1793. Quelques jours plus tard, l'abbé Simon mourut et Vulgise de Vignron fut appelé à lui succéder. A dater de son avènement à l'abbatiate, il devait passer par de rudes épreuves. Lorsque l'incendie allumé par le général Charbonnier ruina son monastère de fond en comble, il se retira à Mons, d'où il prit le chemin de l'exil. Arrivé en Allemagne, il trouva un refuge à Wegbergh dans un couvent des Croisiers. Mais cet endroit était trop rapproché de la frontière du pays de Liège, pour que le malheureux abbé de Lobbes pût s'y croire en sûreté. Après avoir sollicité la haute protection de l'empereur Léopold II <sup>2</sup>, il franchit le Rhin et se dirigea sur Vienne. L'accueil bienveillant qu'il reçut à la cour d'Autriche adoucit sa douleur. Étant allé à Prague, les portes du couvent d'Émauten lui furent ouvertes et il y séjourna environ quatre ans. Au mois de septembre 1798, il se fixa à l'abbaye de Brevnow ou de Sainte-Marguerite, près de Prague,

---

1. La cérémonie eut lieu le 4 juillet 1762.

2. ARCHIVES DU ROYAUME. *Conseil privé*, carton n° 1488.

de l'ordre de Saint-Benoît. Fidèle observateur de la règle en vigueur dans cette maison, Vulgise de Vignron, redevenu humble moine, ne tarda pas à se concilier l'estime de tous les religieux par sa piété, son affabilité et son amour de la discipline monastique. Le 2 octobre 1802, il se rendit à Vienne, accompagné de l'un des anciens moines de Lobbes, Dom Adrien (Jean-François Hallez), qui ne l'avait jamais quitté depuis son émigration. En compensation des secours qu'il avait autrefois fournis aux troupes impériales, il obtint du gouvernement autrichien une pension annuelle de 800 florins, avec la permission de se retirer dans un monastère de son choix. Le 6 juillet 1804, il retourna seul au couvent de Brevnow et vécut paisiblement dans la retraite. Les frais de son entretien et de celui de son domestique exigèrent alors une dépense annuelle de 400 florins. Avec le reste de ses ressources, il vint en aide à plusieurs anciens moines de Lobbes, qui n'avaient pu retourner dans leur patrie. Il vendit même quelques bijoux qui lui restaient afin de pourvoir à leurs nécessités. Le 29 juin 1812, il fit son jubilé de 50 ans de profession religieuse et chanta pontificalement la messe. Pendant les vingt-cinq ans que De Vignron habita l'abbaye de Brevnow, il fut pour ses frères un modèle de piété, de charité fraternelle et de régularité. Il succomba à une atteinte d'apoplexie nerveuse, le 11 août 1823<sup>1</sup>. Sa dépouille mortelle repose dans la crypte du monastère, qui sert de sépulture aux religieux.

---

C'est à tort que certains auteurs attribuent à saint Hydulphe le titre d'abbé de Lobbes<sup>2</sup>. Cette opinion ne repose sur aucun fondement. L'époux de sainte Aye ayant abandonné ses biens

---

1. *Pièces justificatives*, n° XXXIV.

2. TRITHÈME. *De viris illustribus ordinis S. Benedicti*, lib. 5, cap. 505; lib. 4, cap. 251. — A. WION. *Lignum vitæ*. Venise, 1523; lib. III, p. 202.

à l'abbaye de Saint-Pierre, revêtit seulement la robe monacale et mourut, le 23 juin 707, dans un âge très avancé <sup>1</sup>. Les religieux lui donnèrent la sépulture dans l'oratoire que saint Ursmer avait fait bâtir sur le sommet de la colline au pied de laquelle s'étendait le monastère de Lobbes. Son tombeau existe encore aujourd'hui dans la nef extrême de la crypte, du côté méridional, près de la muraille extérieure. Il se composa d'une pierre grise longue de un mètre trente centimètres et large de septante-cinq centimètres, portant une croix gravée en creux <sup>2</sup>.

D'autres hagiographes prétendent que saint Ulgise, saint Amoluin et saint Abel furent aussi abbé de Lobbes <sup>3</sup>, mais ils ont rencontré sur ce point plus d'un contradicteur <sup>4</sup>. On admet cependant que, revêtus du caractère de chorévêque, ces saints personnages devinrent les coadjuteurs de l'abbé Ermin pour le seconder tant dans ses fonctions abbatiales et épiscopales que dans ses missions évangéliques <sup>5</sup>. Trithème nous dépeint

---

1. TH. LEJEUNE. *Monographies historiques et archéologiques*, t. II, pp. 155-156.

2. Voyez au sujet de cette croix : GILLES WAULDE. *La vie de S. Hydulphe*, p. 249. — CORET. *Triomphe des vertus de S. Aye*, p. 266.

3. TRITHÈME. *De viris illustribus ordinis S. Benedicti*, lib. 5, cap. 256, lib. 4, cap. 192 ; lib. 5, cap. 262, lib. 4, cap. 205 ; lib. 5, cap. 298 ; lib. 4, cap. 118. — FISEN. *Flores ecclesie Leodiensis*, pp. 100, 109 et 221. — A. DU SAUSSAY. *Martyrologium Gallicanum*. Paris, 1658. — BOLLANDUS. *Acta SS.*, t. I february, die IV, p. 498 ; t. II february, die VII, p. 82.

4. MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. II, p. 105. — PINIUS. *Sylloge historica*, apud GHESQUIÈRE. *Acta SS. Belgii selecta*, t. VI, p. 555. — LECOINTE. *Annales ecclesiastici francorum, ad ann. 745*. — GILLES WAULDE. *La vie de saint Abel*, p. 225. — THYSIUS. *Acta SS. Belgii selecta*, t. VI, p. 519. — Cfr. aussi FULGUIN. *Gesta abbatum Lobbiensium*, cap. 5.

5. DE RAM. *Hagiographie nationale*, t. II, p. 115.

Ulgise, ainsi que son coopérateur Amoulin, comme un homme d'une sainte et religieuse conversation, célèbre par sa science et animé d'un grand zèle pour le maintien de la discipline monastique. On fixe la mort du premier au 4 février 766 et celle du second, au 7 février 770. Leurs corps, de même que ceux des autres religieux de Lobbes, furent enterrés dans l'église de la Colline. Le tombeau de saint Ulgise existait encore sur la fin du X<sup>e</sup> siècle, mais il disparut probablement lors de l'agrandissement de l'église par le prévôt Oibald <sup>1</sup>.

On n'est pas d'accord sur le lieu de naissance de saint Abel. Les uns le font naître en Écosse ; les autres, en Allemagne ou dans la terre des Angles. Quoi qu'il en soit, il quitta sa patrie, après avoir fait de brillantes études à l'école fondée par Egbert, archevêque d'York, et se rendit en Austrasie, où il apprit la brillante renommée dont jouissait l'abbaye de Lobbes. Il se fit recevoir en qualité de novice par saint Ermin, dans l'espoir de trouver, dans cette retraite cénobitique, des conseils et des exemples. Il ne fut pas trompé dans son attente. Quand il eut subi le temps des épreuves, il prononça ses vœux. A la mort de saint Ermin, les moines de Lobbes choisirent Théoduin pour gouverner leur monastère. Le nouvel abbé témoigna à Abel une affection toute particulière et le choisit pour l'accompagner au concile de Leptines, tenu le 1<sup>er</sup> mars 743, sous la présidence de saint Boniface, archevêque de Mayence<sup>2</sup>. L'apôtre de la Germanie, qui avait apprécié l'éloquence et la profonde érudition de saint Abel, le prit alors sous sa protection et résolut de lui faire obtenir un siège métropolitain. L'occasion ne tarda pas à se présenter<sup>3</sup>. L'église de Reims gémissait alors

---

1. « Mausoleum ejus, in quo conditus jacet, in promptu est cernere. » — FULCUIN. *Gesta abbatum Lobbiensium*, cap. 5.

2. TH. LEJEUNE. *Monographies historiques et archéologiques*, t. I, p. 416.

3. LABBÉ. *Concilia generalia*, t. VI, col. 1335. — FULCUIN. *Gesta abbatum*

sous le gouvernement d'un intrus, Milon, archevêque de Trèves, qui avait remplacé saint Rigobert chassé de son siège par Charles Martel après la victoire de ce prince sur Rengenfrid, à Vincy et à Soissons. Ce prélat, qui dissipait les biens de cette église, fut déposé en 745 par le concile de Soissons, assemblé sur l'ordre de Pepin le Bref et Abel fut nommé archevêque de Reims. On ne sait pas positivement si ce prélat reçut le pallium du pape Zacharie<sup>1</sup>. Ce qui est plus évident, c'est que les partisans de Milon refusèrent de le reconnaître comme archevêque métropolitain. En 745, saint Boniface ayant tenu un nouveau concile à Mayence, saint Abel y assista en qualité d'évêque, reçut les canons des quatre premiers conciles généraux et souscrivit une profession de foi que le légat du saint-siège envoya au pape<sup>2</sup>. Malgré les mesures prises en faveur d'Abel pour le maintenir sur le siège de Reims, ce prélat ne parvint pas à y faire reconnaître son autorité, tant la persécution de ses ennemis était violente. Épuisé par la lutte, il prit le parti de se retirer secrètement à l'abbaye de Lobbes où Théoduin l'accueillit avec une extrême bienveillance. Saint Abel consacra les dernières années de sa vie à la conversion des peuples de la Belgique et mourut le 5 août 764<sup>3</sup>. Il fut enterré dans l'église de la Colline et son tombeau se trouve à proximité

---

*Lobiensium*, cap. 7. — FLODOARD. *Historiæ Remensis ecclesiæ*, lib. 2, cap. 16, p. 234. — G. MARLOT. *Metropolis Remensis historiæ*. Lille, 1666; lib. 2, cap. 48. — GUESQUIÈRE. *Acta SS. Belgii selecta*, t. VI, p. 336. — MIROEUS. *Fasti Belgici et Burgundici*. Bruxelles, 1622; p. 438.

1. WION. *Lignum vitæ*, Venise, 1395; lib. III, p. 265. — MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti, ad annum 744*, t. II, p. 127. — ROHRBACHER. *Histoire universelle de l'Église catholique*, t. XI, p. 12. — GUESQUIÈRE. *Acta SS. Belgii selecta*, t. VI, p. 339.

2. LABBE. *Concilia generalia*, t. VI, col. 1555. — MIROEUS. *Fasti Belgici et Burgundici*, p. 280 et 464. — BARONIUS. *Annales ecclesiastici, ad ann. 745*.

3. GUESQUIÈRE. *Acta SS. Belgii selecta*, t. VI, p. 315.

de celui de saint Hydulphe, près de l'escalier qui mène à la chapelle de la crypte. En voici la description d'après Gilles Waulde : « On voit encor le mausolée de saint Abel, dit-il, « dans la chapelle de Saint-Jacques, sous lequel les sacrées « despouilles de son corps furent ensevelis, où on remarque « sur la pierre taillée et ciselée une croix archiépiscopalle « ornée par le bas, de plusieurs lis, qui tesmoignent assez les « marques de l'église métropolitaine de Reims, de laquelle « nostre illustrissime saint avoit esté archevesque, et pour le « faire ainsi croire, ces pièces honorables ont esté mises à son « tombeau'. » On nie cependant que ces ornements soient des lys, parce qu'ils n'apparaissent dans les armoiries de l'église métropolitaine de Reims qu'à dater du XII<sup>e</sup> siècle.

#### IV.

#### L'école monastique de Lobbes.

Après l'invasion des Franks, au V<sup>e</sup> siècle, les établissements d'instruction publique créés dans la plupart des grandes villes de la Gaule par la munificence des empereurs romains ou par les cités elles-mêmes, disparurent entièrement et on les remplaça par des écoles ecclésiastiques de diverses catégories. Parmi ces nouvelles institutions, les écoles monastiques dues à l'ordre de Saint-Benoît s'élevèrent au rang le plus distingué. Sous les premiers Mérovingiens brillèrent surtout Lerins, qui eut pour fondateur saint Honorat, et Luxeuil, créée par un irlandais, saint Colomban. Au commencement du VII<sup>e</sup> siècle, on trouva des écoles très renommées dans les abbayes de Saint-Martin de Tours, de Saint-Hilaire de Poitiers et de Saint-

---

1. GILLES WAULDE. *La vie de saint Abel*, p. 228.



Médard de Soissons. Enfin, les monastères de Jumièges, de Saint-Gall, d'Issoire, de Saint-Taurin d'Évreux, de Solignac, de Saint-Germain d'Auxerre, de Fontenelle, de Sithiu, de Saint-Vincent de Laon, de Granval, de Saint-Valéry, etc., renfermaient des écoles<sup>1</sup>. Ces établissements utiles produisirent des hommes distingués dont la plupart se répandirent dans le nord de la Belgique pour y porter la lumière de l'Évangile. Ces apôtres intrépides couronnèrent leur œuvre civilisatrice en fondant à leur tour des maisons religieuses à Elnon, à Renaix, à Leuze, à Tournai, à Stavelot, à Malmédy, etc. En même temps les disciples de Luxeuil et de Bangor peuplèrent les abbayes de Blandin et de Saint-Bavon, à Gand, celles de Saint-Ghislain, d'Hautmont, de Marchiennes, de Soignies, de Fosses, de Saint-Trond et de Lobbes. La veuve et les filles de Pepin de Landen, Itte, Begge, Gertrude, prirent le voile et formèrent les communautés de Nivelles et d'Andage (Saint-Hubert). Plus tard, Pepin d'Herstal et sa femme Plectrude fondèrent des monastères dans les diocèses de Cologne, de Maestricht et de Liège. Dans le Hainaut, sainte Waudru établit celui de Castriloc ou de Mons et sainte Aldegonde, celui de Maubeuge<sup>2</sup>. « Les marais se desséchèrent ; des contrées, auparavant stériles, se couvrirent de moissons

---

1. OZANAM. *La civilisation chrétienne chez les Francs*. Liège, 1850 ; p. 401.  
— GUIZOT. *Histoire de la civilisation en France, depuis la chute de l'empire romain jusqu'en 1789*. Bruxelles, 1845 ; p. 264.

2. A. LE GLAY. *Cameracum christianum*. Introduction, chap. III. — P. SMET. *Saints et grands hommes du catholicisme en Belgique*, t. I, p. 175.  
— ALPHONSE PAILLARD DE SAINT-AIGLAN. *Changements introduits dans l'ordre social en Belgique pendant le septième siècle, par les fondations de monastères*, pp. 9-81. — LEBON. *Histoire de l'enseignement populaire en Belgique*, pp. 77-78. — CLAESSENS. *Les civilisateurs chrétiens de la Belgique*, Liège, 1872 ; pp. 61-127.

“ abondantes, et des monastères isolés se changèrent en villes  
“ qui firent adhérer à jamais les populations au sol. Ces moi-  
“ nes, tour à tour laboureurs, artisans, écrivains, qui pas-  
“ saient de l'église à l'atelier, de la culture des champs à la  
“ culture des lettres ; ces hommes vénérables, à qui le monde  
“ dut alors tant de bienfaits et qui plus tard nous ont légué  
“ tant de chefs-d'œuvre, furent les enfants de saint Benoît<sup>1</sup>. ”

Les écoles monastiques, de même que les autres institutions de ce genre établies auprès des cathédrales, éveillèrent l'attention des Pères de divers conciles et devinrent l'objet de leur sollicitude aux assemblées tenues à Vaison, en 529, à Tolède, en 531, à Tours, en 567, et à Cloveshove, en 747. Les décrets de ce dernier concile prescrivirent aux évêques, aux abbés et aux abbesses de s'attacher avec soin à l'instruction des personnes confiées à leur direction et d'exciter chez les enfants l'amour de la science divine, afin qu'un jour ils se rendissent utiles à l'église<sup>2</sup>.

Ce fut, à coup sûr, en exécution de ces heureuses prescriptions que les abbés de Lobbes annexèrent à leur monastère une école qui suffit, dès le principe, aux besoins de la condition monastique et des missions évangéliques.

Mais, sous le règne de Charlemagne, l'enseignement reçut une impulsion bien plus vigoureuse. Ce monarque, dont le génie était supérieur à son siècle, promulgua des ordonnances dans ce but et attira à sa cour les savants et les gens de lettres. A côté de l'académie palatine dont il était membre, il établit

---

1. POLAIN. *Histoire de l'ancien pays de Liège*, t. I, p. 72.

2. LABBE. *Concilia generalia*, t. IV, col. 1679 et 1754; t. V, col. 851; et t. VI, col. 1365. — MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. I, p. 75, et t. II, p. 136. — STALLAERT et VAN DER HAGHEN. *De l'instruction publique au moyen âge*, pp. 11-12.

une école qui servit de modèle à toutes les autres et il en confia la direction au célèbre Alcuin<sup>1</sup>.

Déjà, en 769, Charlemagne avait ordonné par un capitulaire que tout évêque ou prêtre, avant d'entrer en fonctions, serait soumis à l'examen devant un synode<sup>2</sup>.

Ce fut surtout après son retour de Rome, en 787, que ce prince s'occupa activement d'instruction publique<sup>3</sup>. Il avait amené d'Italie des maîtres de grammaire et de calcul qu'il chargea ensuite de répandre dans ses États les bienfaits de l'enseignement. Sa sollicitude pour le bien-être moral de ses sujets s'étendit plus loin. Il adressa, sous forme de circulaire, une ordonnance à Baugulf, abbé de Fulde, à tous les évêques et à tous les abbés pour se plaindre de l'ignorance générale en matière de grammaire et de rhétorique, et pour les exhorter à choisir des maîtres zélés et capables d'instruire dans les institutions qu'ils dirigeaient<sup>4</sup>. Cette circulaire royale eut le résultat qu'en attendait son auteur. On s'empessa de favoriser les études dans les villes épiscopales comme dans les grandes maisons religieuses. C'est à cette époque que l'on rapporte la formation de la plupart des écoles qui acquirent tant de renommée et qui produisirent les hommes les plus illustres du IX<sup>e</sup> siècle. Un capitulaire de l'année précitée s'occupe de la culture des lettres et de la correction des livres<sup>5</sup>. Celui de 789 prescrit l'é-

---

1. GUIZOT. *Histoire de la civilisation en France*, p. 522. — CAPEFIGUE. *Charlemagne*. Bruxelles, 1842; t. II, p. 250. — TH. JUSTE. *Essai sur l'histoire de l'instruction publique en Belgique*. Bruxelles, 1844; p. 19. — WARNKOENIG et GÉRARD. *Histoire des Carolingiens*. Bruxelles, 1862; t. I, p. 568.

2. PERTZ. *Monumenta Germaniæ historica. Leges*, t. I, pp. 52-54.

3. *Monachus Egotismensis*, apud DOM BOUQUET, t. V, p. 185.

4. *Constitutio de Scholis*, apud BALUZE. *Capitularia regum Francorum*, t. I, col. 201; et PERTZ, *Leges*, t. I, p. 82. — Cfr. aussi MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. II, p. 278.

5. BALUZE, *loc. cit.*, t. I, col. 205.

rection de deux espèces d'écoles : les unes pour enseigner à lire et à écrire ; les autres pour l'enseignement des psaumes, des notes, du plain-chant, du comput et de la grammaire<sup>1</sup>. Enfin les capitulaires de 804, de 805 et de 811, vont jusqu'à indiquer les diverses branches qui doivent faire partie de l'enseignement<sup>2</sup>.

Le capitulaire de l'an 804, adressé aux prêtres, exige : 1° que le prêtre du Seigneur soit instruit dans l'Écriture-Sainte, qu'il croie rigoureusement au mystère de la Trinité, qu'il l'enseigne aux autres, et qu'il soit apte à bien remplir ses fonctions ; 2° qu'il sache par cœur le psautier en entier ; 3° qu'il sache par cœur le rituel et les prières du baptême ; 4° qu'il connaisse les canons et qu'il possède bien son pénitentiel ; 5° qu'il connaisse le comput et le chant.

Les conciles d'Arles, de Mayence, de Reims, de Tours et de Châlons-sur-Saône, tenus en 813, par ordre de Charlemagne, ont encore pour objet la discipline et les études. Celui de Châlons insistant sur la création d'écoles, s'exprime en ces termes : « Ainsi que notre seigneur l'empereur Charles... l'a ordonné, il faut que les évêques établissent des écoles dans lesquelles on enseigne habilement les études littéraires et les Saintes-Écritures, que l'on y instruisse des hommes dont le Seigneur puisse dire : Vous êtes le sel de la terre<sup>3</sup>. »

On cite parmi les écoles les plus célèbres de cette époque : en France, celles de Fontenelle, de Ferrières, de Corbie, de Saint-Denis, de Saint-Germain, de Saint-Benoît-sur-Loire ; en

---

1. *Capitulare Aquisgranense*, ann. 789, § 70, apud BALUZE, t. I, col. 257, et § 68, col. 714 ; et PERTZ. *Leges*, t. I, pp. 44-47.

2. BALUZE. *Capitularia regum Francorum*, t. I, col. 417, 421 et 479.

3. *Concilium Cabilonense II*, ann. 815, § 5, apud LABBE. *Concilia generalia*, t. VII, col. 1272. — DE LAUNOY. *De Scholis celebrioribus a Carolo Magno et post Carolum Magnum instauratis*. Paris, 1672 ; p. 8.

Allemagne, celles de Fulde et de Saint-Gall ; en Belgique, celles de Saint-Amand, de Saint-Bertin, de Liège, de Prüm et de Lobbes <sup>1</sup>.

L'abbaye de Lobbes était gouvernée par le B. Anson, lorsque Charlemagne publia les remarquables décrets dont nous venons de parler. Ce prélat aimait et cultivait les lettres <sup>2</sup>. Aussi s'empressa-t-il de réformer l'école de son monastère conformément aux lois de l'empereur. Il fut secondé dans cette noble entreprise par des maîtres habiles dont les excellentes leçons attirèrent auprès d'eux un grand nombre d'élèves avides de s'instruire dans les sciences profanes et divines. Quelques années après cette nouvelle organisation, l'abbé Hildéric qui avait succédé au B. Anson adopta le programme arrêté par les Pères du concile d'Aix-la-Chapelle, tenu en 802 et confirmé par l'autorité de Charlemagne <sup>3</sup>.

Malheureusement les efforts de ce glorieux monarque pour rendre son ancien lustre à une civilisation déchuë restèrent après sa mort presque sans efficacité. Louis le Débonnaire qui lui succéda, en 814, chercha, il est vrai, à continuer l'œuvre de son père. Mais ce prince, malgré son instruction avancée, ne possédait pas les qualités nécessaires pour maintenir les affaires des Franks dans l'état de prospérité où il les avait trouvées en montant sur le trône, et pour faire avancer la civilisation intellectuelle, morale et politique, dont le génie de Charlemagne avait jeté les bases. D'un autre côté, les dissensions qui éclatèrent au sein de la famille impériale, les guerres sanglantes qui en furent la suite, l'anarchie féodale et les irrup-

---

1. DOM RIVET. *Histoire littéraire de la France*. Paris, 1758 ; t. IV, pp. 1-52.

2. DOM RIVET, *loc. cit.*, t. IV, p. 205. — FOPPENS. *Bibliotheca Belgica*, t. I. p. 66.

3. *Capitulare Aquisgranense*, ann. 802, apud PERTZ, *Leges*, t. III, p. 105.

tions des Normands dans nos contrées enrayèrent les progrès de l'enseignement. Les ordonnances de Louis le Débonnaire, datées de 823<sup>1</sup>, et les conciles d'Aix-la-Chapelle, en 816<sup>2</sup>, de Paris, en 824<sup>3</sup> et en 829<sup>4</sup>, et les plaintes des hommes de mérite de cette époque témoignent de la décadence dans les études<sup>5</sup>.

Cependant, malgré ce relâchement qui éclata presque partout, l'école monastique de Lobbes se maintint dans un état florissant. A la fin du IX<sup>e</sup> siècle, cet établissement acquit une grande réputation qui lui assigna le premier rang parmi les maisons religieuses de la Belgique et lui mérita, selon l'expression de Mabillon, le titre de *la plus illustre académie des Gaules*. Charles le Chauve ne fut pas étranger à tant de succès. Lui-même aimait la culture des lettres et favorisa de tout son pouvoir la restauration des études dont le niveau avait baissé sous Louis le Débonnaire<sup>6</sup>. Alors l'école du palais brilla d'un nouvel éclat par la sage direction de Jean Scot, surnommé Érigène, savant moine irlandais, auquel succéda le célèbre philosophe Mannon. Celui-ci forma plusieurs élèves qui tinrent un rang distingué dans les fonctions ecclésiastiques<sup>7</sup>. L'un d'eux, Francon, dont nous avons résumé la biographie dans la chronologie historique des abbés de Lobbes, mérita par ses talents les brillants éloges

---

1. *De admonitione D. imperatoris ad episcopos. Capitulare Ludovici Pii*, ann. 823, apud BALUZE. *Capitularia regum Francorum*, t. I. col. 634, § 5.

2. *Concilium Aquisgranense*, ann. 816, apud LABBE. *Concilia generalia*, t. VII, col. 1507.

3. *Conventus Parisiensis*, ann. 824, apud LABBE, t. VII, col. 1542.

4. *Concilium Parisiensis VI*, ann. 829, apud LABBÉ, t. VII, col. 1590.

5. Voyez une des lettres de Servat Loup à Éginhard, dans BAEHR. *Goschicht der Römischen litteratur in Karolingischen Zeitalter*, § 10.

6. MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. III, p. 206.

7. MABILLON, *loc. cit.*, t. III, pp. 164 et 225. — DOM RIVET. *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 50.

de Trithème <sup>1</sup>. Le disciple de Mannon, parvenu à l'abbatiate de Lobbes, sut ranimer les études dans l'école de ce monastère. Son successeur, Étienne, dont les qualités éminentes sont rapportées par les chroniqueurs contemporains, y maintint l'amour des sciences et y prépara une succession d'hommes savants. On cite parmi ses élèves : Hilduin-Tasson, Scamin, Théoduin et Rathère <sup>2</sup>.

On attribue à Étienne plusieurs ouvrages : 1° *Gesta S. Lamberti, pontificis et martyris*, apud CHAPEAUVILLE, t. I, pp. 351-370. C'est une vie de saint Lambert, évêque de Maestricht ou de Tongres, écrite par le diacre Godescalc, et revue par l'abbé Étienne qui lui donna une meilleure forme. Surius qui l'a publiée pour la première fois, en 1580, en a changé un peu le style, sauf la préface <sup>3</sup>.

2° *Canticum nocturnum*, ou cantique en l'honneur de saint Lambert.

3° *Canticum de SS. Trinitate*, ou office de la sainte Trinité.

4° *De Inventione S. Stephani proto-martyris*, ou office pour la fête de l'Invention de saint Étienne, premier martyr.

5° *Capitula ac Preces (Collectas vocant) singularum in anno Festivitatum*, ou sorte de Bréviaire dans lequel Étienne recueillit l'office propre pour chaque heure canoniale de tous les jours

---

1. DE LAUNOY. *De Scholis celebrioribus*, cap. 25, p. 105.

2. TRITHÈME et SIGEBERT DE GEMBOUX. *De scriptoribus ecclesiasticis*, apud MIREUS, *Bibliotheca ecclesiastica cum notis editoris*, cap. 298, p. 78 ; cap. 125, p. 107. — DE LAUNOY, *loc. cit.*, cap. 25, p. 105. — MABILLON, *loc. cit.*, t. III, pp. 515, 567. — (DOM RIVET), *loc. cit.*, t. VI, pp. 50, 168-172.

3. *Vita sancti Lamberti episcopi Tungrensis et martyris*, authore STEPHANO episcopo Leodiensi, qui claruit anno salutis 910, stylum non nihil correxit, ubi visum fuit, FR. LAURENTIUS SURIUS. *De probatis sanctorum historiis*, t. V. pp. 289-501.

de l'année, les leçons avec leurs répons, les capitules, les antiennes, les versets, les oraisons <sup>1</sup>.

Quelques auteurs soupçonnent que ce prélat a encore composé un traité sur la musique <sup>2</sup>, et un exposé des merveilles de saint Martin, évêque de Tours.

Hilduin-Tasson, qui occupa l'abbatit de Lobbes après Étienne, jouit de la réputation d'avoir soutenu les études dans l'école de cette maison religieuse. On lui attribue : 1° une chronique des abbés de Lobbes (*De Gestis abbatum Lobbiensium*, lib. I.), mais les Bénédictins prétendent que ce travail est l'œuvre de Fulcuin <sup>3</sup> ; 2° divers sermons à ses frères (*Sermones ad fratres*) ; 3° *De peregrinatione S. Dionysii areopagitæ* ; et 4° *De gestis Apostolorum* <sup>4</sup>.

Les deux élèves d'Étienne, Scamin et Théoduin, ne se rattachent à l'école monastique de Lobbes que par leurs études. Il n'y a que leurs noms qui nous soient parvenus à travers les siècles. S'ils ont fait moins de bruit dans le monde que d'autres savants, peut-être leur activité littéraire se plaisait-elle et se suffisait-elle sous le modeste toit du cloître, et en trouvèrent-ils l'horizon assez vaste pour renfermer le bonheur et absorber toute leur existence. Leur vie s'écoula-t-elle dans les soins pénibles et ingrats de l'enseignement ? Leur ambition se bornait-

---

1. FOPPENS. *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 1106. — Voici ce qu'écrivit ANSELME, chanoine de Liège, dans ses *Gesta Pontificum Trajectensium et Leodiensium*, cap. 20 : Vitam sancti Lamberti simpliciter antiquitus dictatam urbani sermonis expotivit facetiis, et responsoria quæ in solemnitate ejus cantamus, composuit. Idem ipse responsiorum quæ de sancta Trinitate cantantur auctor fuit. — Cfr. aussi GHESQUIÈRE. *Acta ss. Belgii selecta*, t. VI, pp. 24-25.

2. *Anonymi Mellicensis sæculo XII clari, de scriptoribus ecclesiasticis*. Hambourg, 1718, cap. 79.

3 (DOM RIVET.) *Histoire littéraire de la France*, t. VI, pp. 50 et 455.

4. V. ANDRÉ. *Bibliotheca Belgica*, p. 590. — FR. SWEERTIUS. *Athenæ Belgicæ*. Tongres, 1628 ; p. 547. — FOPPENS. *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 484.



elle à faire le bien en silence ? L'histoire ne nous a laissé que des conjectures à cet égard<sup>1</sup>.

Rathère, que nos lecteurs connaissent déjà, passe pour le savant le plus célèbre qu'ait produit l'école de Lobbes. On sait que les agitations de sa vie ont ajouté à l'éclat de son nom. Cet homme, d'une grande activité littéraire, a laissé des écrits très nombreux dont les uns ont été imprimés, et dont les autres ne sont point parvenus jusqu'à nous. En voici l'énumération :

1° *Meditationes cordis in exilio cujusdam RATHERII Veronensis quidem Ecclesiae episcopi, sed Lobiensis monachi, quas in sex digestas libellos volumen censuit appellari Præloquiorum, eo quod ejusdem quoddam præloquantur opusculum quod vocatur Agonisticum.*

— Ce traité, comme l'indique son titre, est un recueil d'instructions que les chrétiens doivent suivre dans les combats de la vertu.

2° *De vitâ sancti Ursuari episcopi et abbatis Laubiensis in Belgio.* — C'est une révision de la vie de saint Ursmer, écrite par le B. Anson. Rathère en supprima la préface, mais il la remplaça par une épître dédicatoire aux moines de Lobbes, auxquels il adressa la nouvelle biographie du saint Pontife<sup>2</sup>.

3° *Conclusio deliberativa, Leodici acta, sive climax syrmatidis ejusdem, qui cætera non adeo parvi.* — Dans cet écrit, Rathère proteste contre son expulsion de l'évêché de Liège, à la fin de l'année 954.

4° *Phrenesis.* — On y trouve la relation de tout ce que les adversaires de Rathère avaient fait contre lui pour lui enlever le siège épiscopal de Liège.

5° *Excerptum ex dialogo confessionali cujusdam sceleratissimi,*

---

1. STALLAERT et VAN DER HAEGHEN. *De l'instruction publique au moyen âge*, p. 60.

2. La lettre de Rathère aux religieux de Lobbes fait connaître que ce monastère possédait alors un grand nombre de savants.

*mirum dicto Ratherii, Veronensis quidem episcopi, sed Lobiensis monachi.* — Rathère s'élève avec énergie, dans cet ouvrage, sous forme de confession, contre les vices de son temps et il y flétrit surtout la simonie.

6° *Exhortatio et preces a Ratherio.* — C'est une exhortation et des prières préparatoires à la réception du sacrement de l'Eucharistie.

7° *Invectiva satis in quosdam ac lugubris relatio Ratherii cujusdam ex Laubiensi Veronensis de translatione sancti cujusdam Metronis.* — Cet opuscule concerne l'enlèvement, à Vérone, des reliques de saint Métrone.

8° *Decreta et libellus.* — Ce sont deux décrets que Rathère porta au sujet des clercs ordonnés par un intrus, Milon, évêque de Vérone, et un mémoire adressé au Pontife romain et à tous les évêques du monde pour les consulter sur ces ordinations.

9° *De proprio lapsu.* — Rathère déplore amèrement, dans cet écrit, un péché de langue.

10° *De contemptu canonum partes duæ.* — Ce prélat y examine les principales causes du mépris des saints canons et s'attache à inspirer à ses clercs l'amour de la discipline.

11° *Qualitatis conjectura cujusdam.* — L'évêque de Vérone répond aux calomnies que ses adversaires avaient lancées contre lui, et conclut par un éloge de l'empereur Otton auprès de qui ceux-ci l'avaient accusé.

12° *Ratherii decretum quo ex abbatia Magonziani amandatis monachis subrogantur clerici.* — C'est un décret concernant la réforme introduite dans le monastère de Magonza.

13° *Ratherii synodica ad presbyteros et ordines cæteros forinsecus, id est per universam dioecesim constitutos.* — La synodique de Rathère, que l'on regarde comme un des principaux monuments de la discipline ecclésiastique au X<sup>e</sup> siècle, est une lettre pastorale que ce prélat adressa en 966 au clergé de son diocèse.

14° *De nuptu cujusdam illicito*. — C'est un opuscule traitant du mariage illicite.

15° *Ratherii opusculum de otioso sermone*. — Sur un discours inutile. — Cet ouvrage, de même que le n° 9, révèle la profonde humilité de Rathère, sa vive horreur des moindres fautes, et la salutaire frayeur qu'il éprouvait au souvenir des jugements de Dieu.

16° *Ratherii Romam cuntis itinerarium*. — Cet écrit renferme le détail de tout ce que Rathère projetait de faire auprès du saint-siège et dans un prochain concile de Rome, afin de ramener ses clercs à la pratique de leurs devoirs.

17° *Judicatum Ratherii seu fundatio et dotatio pauperum clericorum cathedralis Veronensis ecclesiæ*. — C'est une charte de fondation en faveur des pauvres clercs de l'église de Vérone. L'empereur Otton la confirma par un diplôme daté de Balsemate, le 5 novembre 967, et plusieurs évêques de la province y donnèrent leur approbation<sup>1</sup>.

18° *De clericis sibi rebellibus*. — On croit que c'est une allocution prononcée par Rathère en présence de ses clercs, pour les exhorter à mettre en pratique les saints canons.

19° *Discordia inter ipsum Ratherium et clericos*. — On trouve dans cet opuscule l'énumération des causes de la division entre l'évêque de Vérone et ses clercs.

20° *Liber apologeticus*. — Rathère réfute dans son apologétique l'accusation portée contre lui par ses clercs, d'avoir employé une somme d'argent que l'empereur lui avait remise, à la restauration de la basilique de Saint-Zénon, au lieu de la faire servir au soulagement des pauvres.

21° *Ratherii testamentum*. — Rathère écrivit son testament en 968. On y trouve la preuve de sa piété et de son extrême indigence.

---

1. RATHERII vita, apud MIGNE. *Patrologiæ*, t. CXXXVI, col. 126-127.

On a publié le texte de treize lettres que l'évêque de Vérone a écrites à divers personnages sur différents sujets. En voici la liste :

*De Corpore et Sanguine Domini*, PATRICO RATHERIUS, *misero miserimus*. *Epist.* 1. — Cette lettre traite du dogme de la présence réelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie ; elle est adressée à un prêtre nommé Patrick.

*Sanctissimis atque dulcissimis patribus WIDONI atque SOBBONI archiepiscopis*, GODESCALCO et AURELIO *præsulibus* RATHERIUS *peccator et exsul*. *Epist.* 2. — Rathère adresse cette lettre aux archevêques Widon et Sobbon et aux évêques Aurèle et Godescalc, pour soumettre à leur jugement son ouvrage intitulé : l'*Agonisticon*.

*Domino reverendissimo ROTBERTO archipræsulum nobilissimo* RATHERIUS *servus fidelissimus*. *Epist.* 3. — Rathère répond à une lettre de Robert, archevêque de Trèves, concernant une promesse de service que ce prélat lui avait faite et certaines difficultés dont il lui avait demandé la solution.

*Domino servulus, decentissimo indignissimus*, BRUNONI RATHERIUS, *servitium fidelissimo fidelius, cum continuis orationibus*. *Epist.* 4. — Rathère adresse cette lettre à Brunon, frère de l'empereur Otton I, pour lui offrir ses services et son *Agonisticon*.

*Summo primæ, hoc est Romanæ sedis pontifici, domino patriarchæ reverendissimo* JOANNI RATHERIUS *peccator et exsul*. *Epist.* 5. — Cette lettre, la plus longue et la plus intéressante de toutes celles qui nous restent de Rathère, est adressée au pape Jean XII, pour l'engager à se prononcer entre lui et le neveu de Milon au sujet de la possession du siège de Vérone, que ce dernier lui avait enlevé.

*Idem miser, infelicissimus et deceptissimus promissiloquorum figuris et enigmatibus affatim satiatus, hisque fidem ulterius adhibere et experientiæ magisterio jam nimis sero prohibitus, omni-*

*bus legem Christi implere volentibus. Epist. 6.* — C'est une sorte de circulaire que Rathère, après son expulsion de Vérone, adresse à tous les fidèles pour exposer son extrême indignance et leur demander des secours.

*Dominis Patribus et reverendissimis cumpræsulibus per universam Italiam, Galliam atque Germaniam in Domino constitutis.*

*Epist. 7.* — Rathère s'adressant à tous les évêques, ses collègues, tant d'Italie que de France et de Germanie, leur exprime dans cette lettre sa résolution de revendiquer le siège de Vérone, et réclame leur assistance à l'effet de réussir dans son entreprise.

*Impepitori vehementissimo M. Vicentino R. Veronensis episcopus vehementissime impetitus, impulsori compulsus. Epist. 8.* — Cette lettre qui ne contient que les initiales du nom de son auteur (Rathère) et de celui à qui elle est adressée (Milon), révèle les persécutions que l'intrus Milon a exercées contre Rathère pour l'expulser de Vérone et s'emparer du siège épiscopal.

*RATHERIUS MILONO. Epist. 9.* — Ce n'est qu'un fragment d'une nouvelle lettre écrite par Rathère à son rival pour le menacer des châtimens de Dieu.

*Domino MARTINO venerabili coepiscopo RATHERIUS peccator. Epist. 10.* — Rathère adresse cette lettre à Martin, évêque de Ferrare, pour l'engager à ne plus ordonner, à prix d'argent, des enfants qui n'avaient pas l'âge requis par les saints canons.

*Domino NANNONI, egregie et pernecessarie collato nobis secundum merita principi, RATHERIUS peccator, et eorum que meretur, velit, nolit, perlator. Epist. 11.* — Cette lettre est une réponse au comte Nannon, gouverneur de Vérone, qui menaçait Rathère de la colère de l'empereur Otton.

*RATHERIUS AMBROSIO. Epist. 12.* — Dans cette lettre adressée à Ambroise, chancelier de l'empereur Otton I, Rathère lui fait connaître les mesures qu'il a dû prendre pour soumettre

ses clercs, après son retour du concile de Ravenne, et sollicite l'appui de ce haut dignitaire auprès de son maître pour mettre un terme à ces maux.

*Serenissimæ, quibus non dedignatur, Augustæ Domine ADELAÏDI R. peccator fidele ultra debitum ultraque posse servitium. Epist. 13.* — Par cette lettre, Rathère réclame la protection de l'impératrice Adelaïde, à la suite des menaces du gouverneur de Vérone.

On a conservé de Rathère plusieurs sermons, savoir : *Sermo I, De Quadragesima I.* — *Sermo II, De Quadragesima II*, c'est-à-dire, sur le carême. — *Sermo III, In cæna Domini*, sur la Cène. — *Sermo IV, De Pascha I.* — *Sermo V, De Pascha II*, c'est-à-dire, sur la fête de Pâques. — *Sermo VI, De octavis Paschæ.* — *Sermo VII, Post Pascha.* — *Sermo VIII, De Ascensione Domini I.* — *Sermo IX, De Ascensione Domini II*, sur la fête de l'Ascension. — *Sermo X, De Pentecostes*, sur la fête de la Pentecôte. — *Sermo XI, De festivitate S. Mariæ*, ou *sermo de Maria et Martha.* — Dans ce dernier sermon, prêché en 966, Rathère applique l'Évangile de la fête de l'Assomption<sup>1</sup> à la triste condition que ses ennemis lui ont faite.

Fulcuin<sup>2</sup>, Sigebert de Gembloux<sup>3</sup>, Jean Trithème<sup>4</sup>, Valère André<sup>5</sup>, Sweertius<sup>6</sup> et Foppens<sup>7</sup>, mentionnent la plupart des écrits de Rathère. Les Bénédictins<sup>8</sup>, les frères Ballerini<sup>9</sup>, le

---

1. Saint Luc, chap. X., vers. 58.

2. *Gesta abbatum Lobiensium*, cap. 20 et 24.

3. *De scriptoribus ecclesiasticis*, cap. 127.

4. *De scriptoribus ecclesiasticis*, cap. 297; et *Chronicon Hirsaugiense*, t. I, pp. 62-63.

5. *Bibliotheca Belgica*, p. 786.

6. *Athenæ Belgica*, p. 631.

7. *Bibliotheca Belgica*, t. II, p. 1035.

8. (DOM RIVET). *Histoire littéraire de la France*, t. VI, pp. 548-585.

9. *Ratherii episcopi Veronensis vita*, apud MIGNE, t. CXXXVI, col. 27-112.

P. Ceillier<sup>1</sup> et Baehr<sup>2</sup>, font l'énumération critique des ouvrages de ce prélat. Dom Luc d'Achéry<sup>3</sup> et Dom Martène<sup>4</sup> en ont publié la plus grande partie. Enfin, les frères Ballerini de Vérone ont mis au jour, en 1765, une édition complète de ses œuvres, en un volume in-folio, que l'abbé Migne a reproduite en 1853 dans sa bibliothèque des Pères : *Patrologia cursus completus*, in-8°, tome CXXXVI, col. 143-768<sup>5</sup>. Les préliminaires de ce dernier volume renferment :

1. *Epistola dedicatoria.*
2. *Præfatio in editionem operum Ratherii.*
3. *Ratherii episcopi Veronensis vita.*

La biographie composée par les frères Ballerini contient vingt chapitres aussi remarquables par la clarté du style que sous le rapport des détails historiques.

Après les préliminaires viennent les œuvres divisées en trois parties. La première se compose des divers traités et des opuscules que nous avons fait connaître ; la seconde comprend les lettres ; et la troisième contient les sermons.

Parmi les ouvrages de Rathère qui sont perdus, on cite :

1. Les légendes de plusieurs saints. *Vitæ plurimorum sancto-*

---

1. *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, Paris, 1754 ; t. XIX, pp. 655-658.

2. *Geschichte der Römischen litteratur in Karolingischen Zeitalter*, 5<sup>e</sup> suppl., § 209, p. 532.

3. *Spicilegium*, t. I, pp. 345-401. — RATHERII ex monacho Lobiensi, Veronensis episcopi, *Opera*.

4. *Veterum scriptorum et monumentorum historicorum, dogmaticorum, moralium, amplissima collectio*. Paris, 1753 ; t. IV, col. 785-969. — RATHERII Veronensis episcopi *Præloquiorum libri VI*. Ex manuscripto Laubiensi.

5. RATHERII Veronensis episcopi *opera omnia*, juxta editionem Veronensem, anno 1765 ; curantibus PETRO et HIERONYMO fratribus BALLERINIIS, presbyteris Veronensibus, datam, ad prelum revocata accurante J.-P. MIGNE. Paris, 1853.

*rum*, qui se conservaient dans la bibliothèque de l'abbaye de Lobbes<sup>1</sup>.

2. Un opuscule sur son premier exil, différent, selon Trithème, de l'*Agonisticon*, et dans lequel l'évêque de Vérone racontait aussi ses malheurs et ses souffrances.

3. Une grammaire destinée au fils du seigneur de Rostaing, et à laquelle Rathère donna le titre bizarre de *Servadorsum* ou *Sparadorsum*, voulant faire entendre par là que son livre pouvait préserver les élèves de la verge du maître<sup>2</sup>.

4. Des réponses aux questions qui lui avaient été posées par le clergé de Milan.

5. Un traité contre les Anthropomorphites, mais différent du second sermon sur le carême.

6. Un traité de la prédestination de Dieu<sup>3</sup>.

7. Une lettre à Flodoard, archevêque de Reims, lorsqu'il lui envoya son *Agonisticon*.

Rathère voulant transmettre à la postérité la description de la ville de Vérone, en prose cadencée et en partie rimée, qui avait été composée sous Pepin, roi d'Italie, vers l'an 790, l'apporta à Lobbes pour en faire exécuter une copie et y joignit une vue de la même ville en miniature<sup>4</sup>.

Éracle, qui fut l'un des élèves les plus distingués de Rathère

---

1. SANDERUS. *Bibliotheca Belgica manuscripta sive elenchus universalis codicum mss. in celebrioribus Belgii cœnobiis, ecclesiis, etc.* Lille, 1641; p. 504.

2. FULCUIN. *Gesta abbatum Lobiensium*, cap. 20. — MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. III, p. 412.

3. Mabillon pense que Rathère n'est pas l'auteur d'un pareil ouvrage et qu'on l'a confondu avec Ratramme, moine de Corbie, mort vers 868.

4. RATHERII *opera. Appendix*, apud MIGNE, t. CXXXVI, col. 766. — *Veronæ rythmica descriptio antiqua*, apud MABILLON. *Vetera analecta*. Paris, 1725; pp. 409-410.



se consacra à l'enseignement avec un zèle et une patience admirables. Tous les auteurs qui en parlent lui décernent les plus grands éloges <sup>1</sup>. Sous son administration, l'école monastique de Lobbes conserva la renommée qu'elle s'était acquise depuis longtemps. Ce prélat était versé dans la littérature ancienne et possédait des connaissances en mathématiques et en astronomie <sup>2</sup>. Il a laissé deux œuvres littéraires. La première est une lettre à Rathère, évêque de Vérone <sup>3</sup>, et la seconde est une relation du miracle qui s'opéra sur Éracle lui-même dans l'église de Saint-Martin à Tours, par l'intercession de ce thaumaturge <sup>4</sup>.

Fulcuin, son successeur, se distingua par son activité littéraire <sup>5</sup>. Voulant procurer à ses religieux les moyens d'accroître leurs connaissances, il prit un soin particulier de la biblio-

---

1. CHAPEAUVILLE. *Qui gesta pontificum Tungrensium, etc.*, t. I, p. 188. — MARTÈNE et DURAND. *Amplissima collectio*, t. IV, col. 859. — DE LAUNOY. *De scholis celebrioribus*, cap. 25, p. 107. — (DOM RIVET). *Histoire littéraire de la France*, t. VI, p. 556.

2. Éracle accompagnant l'empereur Otton en Italie, en 968, eut l'occasion d'expliquer les causes d'une éclipse de soleil qui frappa de terreur l'armée de ce prince. CHAPEAUVILLE, *loc. cit.*, t. I, p. 189.

3. *Everacti Leodiensis ad Ratherium, epistola*, apud MIGNE, *Patrologiæ*, t. CXXXVI, col. 687. — CHAPEAUVILLE, *loc. cit.*, t. I, p. 190.

4. CHAPEAUVILLE, *loc. cit.*, t. I, pp. 191-194. — FISEN. *Historia ecclesie Leodiensis*, p. 140. — Foullon conteste l'authenticité de cette relation dans son *Historia Leodiensis*, t. I, p. 188. Il appuie son opinion sur le silence d'Anselme et de Renier, moines de Saint-Laurent, auteurs d'une vie d'Éracle.

5. Cfr. R. CEILLIER. *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. XIX, pp. 678-681. — (PAQUOT). *Mémoire pour servir à l'histoire littéraire des dix-sept provinces des Pays-Bas*, t. XV, pp. 164-170. — (DOM RIVET). *Histoire littéraire de la France*, t. VI, pp. 451-458. — VALÈRE ANDRÉ. *Bibliotheca Belgica*, p. 252. — SWEERTIUS. *Athenæ Belgica*, p. 262. — FOPPENS. *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 524.

thèque conventuelle et l'enrichit d'un grand nombre de bons ouvrages. On lui doit plusieurs écrits, savoir :

I. *Gesta abbatum Lobiensium*. Ce livre comprend l'histoire du monastère et des abbés de Lobbes, depuis son origine jusqu'à la fin du X<sup>e</sup> siècle. La foi, de même que la piété de l'auteur, se manifeste d'une manière éclatante dans la belle préface par laquelle il commence sa chronique divisée en 29 chapitres.

I. — *Etymologia nominis Lobiensis ; et fundatio monasterii per sanctum Landelinum*.

II. — *Sanctus Ursmarus suscipit monasterium Lobiense regendum ; et de ejus mirabili nativitate*.

III. — *Cur sanctus Ursmarus dicatur episcopus*.

IV. — *S. Ursmarus fidem Christi annuntiat in Flandriâ, et in aliis Gallie partibus ; et quædam ejus virtutes*.

V. — *Obitus S. Ursmari ; cui succedit S. Erminus*.

VI. — *De Theodvino abbate*.

VII. — *De S. Abele archiepiscopo Remensi, et S. Wlviso episcopo*.

VIII. — *S. Theodulfus episcopus fit abbas Lobiensis ; et ejus obitus*.

IX. — *De Anzone abbate ; cui successores Hildricus et Ramnericus, atque Fulradus*.

X. — *Corpus S. Ursmari elevatur, per Fulradum abbatem, et mors ejusdem*.

XI. — *De Eggardo abbate*.

XII. — *Harbertus monachus Corbeiensis fit abbas Lobiensis, sed ab Hucberto, Deo et sanctis odibili, fugatur*.

XIII. — *Lotharius rex, a quo Lotharingia, suscipit monasterium Lobiense regendum*.

XIV. — *De Carolo Calvo imperatore, et Carolomanno ejus filio abbate Lobiensi*.

XV. — *De Francone abbate et episcopo*.

XVI. — *Vastatio Nortmannorum per Galliam, et vicinus regiones.*

XVII. — *Franco episcopus et abbas Nortmannos debellat; postea iste senectute bona moritur.*

XVIII. — *De Stephano episcopo et abbate.*

XIX. — *Dissidium inter Richarium et Hilduinum pro electione.*

XX. — *De quibusdam scriptis Ratherii Veronensis episcopi; et morte Richarii Leodiensis.*

XXI. — *De Hugone et Faraberto episcopis et abbatibus.*

XXII. — *Ratherius vocatur ab Ottone, imperatore, ut instruat fratrem suum Brunonem, postea archiepiscopum Coloniensem.*

XXIII. — *Ratherius fit episcopus Leodiensis, sed aliquanto post tempore dejicitur, et in ejus loco Baldericus subrogatur.*

XXIV. — *Ratherius rursus ecclesie Veronensi restituitur, et de quibusdam scriptis ejusdem.*

XXV. — *Miraculum per merita S. Ursuari et Ermini: Lobienses ab Hungaris liberati sunt.*

XXVI. — *De Erluino per vim intruso, et de Raginero comiti violatore ecclesie sanctorum.*

XXVII. — *Euracrus episcopus Leodiensis dat Lobiensibus abbatem Aletrannum.*

XXVIII. — *Fulcuinus fit abbas Lobiensis, et de morte Ratherii episcopi.*

XXIX. — *De quibusdam operibus Fulcuini abbatis in augmentationem et restaurationem monasterii Lobiensis.*

La chronique de Fulcuin se termine par le récit des miracles de saint Ursmer : *Fulcuinus recenset quædam miracula suo tempore per merita S. Ursuari facta.*

D'après Foppens<sup>1</sup>, des manuscrits de cet ouvrage étaient au-

---

1. *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 324.

trefois conservés dans les monastères de Lobbes et de Gembloux, au collège des jésuites, à Tournai, etc. Aujourd'hui, il en existe deux copies : l'une à la bibliothèque publique d'Amiens, n° 499, et l'autre, de la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, à la bibliothèque royale de Bruxelles, n° 7,816.

Les *Gesta abbatum Lobiensium* ont été publiés pour la première fois en 1653 par le bénédictin Dom Luc d'Achéry dans son *Spicilegium*, t. VI, pp. 541-588. On les a reproduits au tome II, pp. 730-759, de ce recueil édité en 1723 par les bénédictins Baluze, Martène et de La Barre. Dom Bouquet en a inséré des fragments dans ses *Rerum Gallicarum et Francarum scriptores*, t. VIII, pp. 220-222. L'abbé Migne les a encore donnés dans sa *Patrologia cursus completus*, t. CXXXVII. Enfin, Pertz a fait paraître, en 1841, le manuscrit de Bruxelles dans ses *Monumenta Germaniæ historica. Scriptores* ; t. IV, pp. 54-74.

2. *Vita sancti Fulcuini, episcopi Taruennensis in Gallia*. Manuscrits conservés autrefois à la bibliothèque de l'abbaye de Cambron et à celle du couvent de Rouge-Cloître, près de Bruxelles, d'après Foppens. La vie de saint Fulcuin, évêque de Thérouanne, a été publiée par Bollandus, dans les *Acta SS. in die XIV decembri* ; par Mabillon dans les *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti sæcul. IV, pars I*, pp. 622-629 (*Ex ms. codicibus Marchianensi et Chesniano*) ; et par Migne dans sa collection patrologique, t. CXXXVII, col. 530.

3. Quelques érudits assurent qu'on doit à Fulcuin les biographies de saint Omer, de saint Bertin, de saint Winoc et de saint Silvain et qu'il les dédia à Wautier, abbé de Sithiu<sup>1</sup>. D'un autre côté, on soutient que la vie de saint Bertin n'est pas l'œuvre de ce prélat<sup>2</sup>.

---

1. MALBRANCO. *De Morinis et Morinorum rebus*. Tournai, 1659 ; t. 1, p. 638.

2. MABILLON. *Acta SS. ordinis S. Benedicti, sæcul. III*, — pars 1, p. 105.  
— GHESQUIÈRE. *Acta SS. Belgii selecta*, t. V, p. 546.

4. Trithème dit que Fulcuin a fait à ses religieux plusieurs sermons ou homélies, dans lesquelles cet abbé a donné des preuves de la beauté et de la fécondité de son génie<sup>1</sup>. Mais on lui conteste ces productions. Néanmoins Foppens prétend que l'on conservait à l'église de Saint-Martin, à Louvain, une copie de l'homélie sur l'ivraie (*Homiliam super Evangelio de zizaniis*), sous le nom de Fulcuin, abbé de Lobbes<sup>2</sup>.

5. Les Bénédictins lui attribuent quelques règlements pour entretenir le bon ordre dans son monastère. Au siècle dernier, il en existait encore des fragments sur l'aumône : on y prescrivait notamment de nourrir trois personnes par jour et d'en vêtir plusieurs dans le courant de l'année.

6. Fulcuin dressa un inventaire des ornements de l'église abbatiale de Lobbes.

7. Enfin, il forma le catalogue de la bibliothèque de ce monastère.

Ces deux derniers documents sont perdus.

Parmi les disciples de Fulcuin, il en est un qui a légué à la postérité des témoignages irrécusables de son profond savoir et qui, de plus, s'est élevé par son mérite à un rang très distingué. Nous avons nommé Adalbode ou Adalbod, issu d'une famille noble originaire de la Frise, suivant divers auteurs, du pays de Liège ou de la Hollande, suivant les Bénédictins<sup>3</sup>. Il se consacra à Dieu dans le monastère de Lobbes où il étudia pendant plusieurs années sous la direction de l'abbé Fulcuin. Il fréquenta aussi l'école de Liège, sous Notger, et celle de Reims qui avait à sa tête le célèbre Gerbert, plus tard pape sous le nom de Sylvestre II. Adalbode acquit une si grande renommée

---

1. TRITHÈME. *De viris illustribus ordinis S. Benedicti*, lib. 2, cap. 60.

2. FOPPENS. *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 524. — OUDIN. *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis*, t. II, col. 474.

3. *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 232.

par ses talents et par son érudition, qu'il fut rangé parmi les plus grands hommes de lettres de son temps<sup>1</sup>. En 1004, l'empereur Henri II l'admit au nombre de ses conseillers et lui confia même le commandement d'une partie de son armée. Dans ces fonctions, il se montra aussi habile capitaine que profond politique. A la mort de saint Ansfride, évêque d'Utrecht, arrivée en 1008, Adalbode obtint ce siège épiscopal pour prix de ses services. Profondément pieux, il fit fleurir la religion dans son diocèse et répara les églises ; il mourut le 27 novembre 1027<sup>2</sup>. On a de ce prélat plusieurs ouvrages écrits avec une certaine élégance.

1. *Vita S. Henrici imperatoris*, publiée par les Bollandistes dans les *Acta SS. ad diem XV mensis julii*.

2. *Vita S. Walburgis*, publiée également dans les *Acta SS., ad diem XXV februarii*, t. III, p. 542. — C'est une révision de la vie de sainte Walburge, vierge, écrite par Wulfhard, vers la fin du IX<sup>e</sup> siècle.

3. On lui doit plusieurs lettres dont la plus importante est celle qu'il écrivit au pape Sylvestre II, en lui adressant un petit traité sur le diamètre de la sphère : *Ad Sylvestrem II, P. M. Libellus de ratione inveniendi crassitudinem sphaerae*.

4. Il a aussi laissé quelques écrits liturgiques ou religieux, tels que les louanges de la croix et un éloge des vertus de Marie (*De laude S. Crucis, ac Virginis Mariæ*) ; plusieurs panégyriques de saints, le chant de l'office de Matines pour la fête de saint Martin et le triomphe de ce saint sur les Danois et les Suédois (les Normands), qui avaient tenté de s'emparer de la ville de Tours et de la livrer au pillage. *Cantum, item nocturnalem*

---

1. STALLAERT et VAN DER HAEGHEN. *De l'instruction publique au moyen âge*, pp. 61 et 85.

2. *Catalogus et brevis historia pontificum Ultrajectensium*. P. C. Bockenbergius. Leyde, 1586 ; pp. 12-15.

*in laudem sancti Martini : et triumphum ejusdem sancti de Danis et Suevis*<sup>1</sup>.

Hériger qui avait été également le maître d'Adelbod, est l'auteur de plusieurs ouvrages importants. En voici la liste :

1. *Gesta pontificum Tungrensium, Trajectensium et Leodiensium. A beato Materno primo Leodiensium episcopo, usque ad beatum Remaclum episcopum vigesimum septimum*, insérés dans le recueil de CHAPEAUVILLE : *Qui Gesta pontificum Tungrensium, etc.* Liège, 1612 ; t. 1, pp. 1-98<sup>2</sup>. Cette chronique des premiers évêques de Tongres à laquelle l'évêque Notger a collaboré avec Hériger n'est pas exempte d'erreurs historiques. R. Kœpke en a publié un texte plus correct dans les *Monumenta Germaniæ historica* de Pertz, t. VII, pp. 161-189.

2. *De vita S. Ursuarii abbatis*. Cette vie de saint Ursmer est en vers héroïques au nombre de 1008<sup>3</sup>. D'Achéry et Mabillon en ont publié des fragments dans les *Acta SS. ordinis S. Benedicti, sæcul. III, pars II*, pp. 608-611, d'après un manuscrit de Verdun.

3. *Ad Hugonem de quæstionibus*. C'est une lettre à un certain Hugues sur diverses questions<sup>4</sup>.

---

1. TRITHÈME. *De scriptoribus ecclesiasticis*, cap. 512. — DE LAUNOY. *De scholis celebrioribus*, cap. 28, p. 114. — A. WION. *Lignum vitæ*. Pars prima. lib. II, p. 564. — VALÈRE ANDRÉ. *Bibliotheca Belgica*, p. 5. — SWERTIUS. *Athenæ Belgica*, p. 91. — FOPPENS. *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 6. — (DOM RIVET.) *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 252. — GOETHALS, *Lectures relatives à l'histoire des sciences, etc., en Belgique*, t. I. pp. 10-15.

2. Sanderus cite parmi les manuscrits qui se trouvaient, en 1641, dans la bibliothèque publique d'Anvers, HERIGERUS abbas Lobbiensis Mss. *De rebus gestis episcoporum Leodiceasium*.

3. D'après Sanderus (p. 500), on en conservait le manuscrit dans la bibliothèque de l'abbaye de Lobbes, sous ce titre : *Vita S. Ursuarii, Lobbiensis episcopi, metricè*.

4. MARTÈNE et DURAND. *Novus thesaurus anecdotorum*, t. I, pp. 112-118 ; et *Amplissima collectio*, t. I, col. 385.

4. *De dissonantia Ecclesiae de Adventu Domini*. Ms. de Gembloux, d'après Foppens. Cet ouvrage, qui est perdu, formait un dialogue sur l'Avent entre Hériger et son disciple Adelbod<sup>1</sup>.

5. *De corpore et sanguine Domini*. Le continuateur de Fulcuin, Sigebert de Gembloux et Trithème assurent qu'Hériger avait composé un traité du corps et du sang de Jésus-Christ, dans lequel il avait rassemblé un grand nombre de textes des saints Pères contre Paschase Radbert, abbé de Corbie. Cet écrit est également perdu.

6. *De vita S. Berlendis virginis*. La vie de sainte Berlende, vierge à Meerbeke, près de Ninove, que Bollandus avait publiée comme un écrit anonyme dans les *Acta SS., in die III februarii*, t. I, p. 377, a été restituée à son véritable auteur par Mabillon qui l'avait trouvée dans un manuscrit avec une petite préface où Hériger est désigné par la première lettre de son nom : *H. Lobiensium monachorum ultimus*. Ce savant bénédictin l'a éditée de nouveau d'après son ms., avec des notes historiques et géographiques. Cfr. *Acta SS. ordinis S. Benedicti, saecul. IV, pars II*. Ghesquière mettant à profit les travaux de ses devanciers, l'a reproduite avec un savant commentaire dans ses *Acta SS. Belgii selecta*, t. V, pp. 258-271.

7. *De vita S. Landelini*. Mabillon attribue à Hériger une vie de saint Landelin qui est en vers héroïques comme celle de saint Ursmer.

8. *De vita S. Landoaldi, ejusque translatione*. C'est la biographie de saint Landoald, collaborateur de saint Amand et l'histoire de la translation de ses reliques de Wintershoven à Gand ; elle est commune à Hériger et à Notger, évêque de Liège. Ghesquière l'a publiée, d'après Surius et divers manuscrits, dans les *Acta SS. Belgii selecta*, t. III, pp. 349-351.

---

1. C. OUDIN. *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis*. Leipsick, 1722 ; t. II, p. 486. — MARTÈNE et DURAND. *Amplissima collectio*, t. I, p. 587.



9. *De vita S. Remacii*. La vie de saint Remacle, évêque, se trouve dans Surius, sous le 3 septembre<sup>1</sup>. Ghesquière l'a reproduite dans les *Acta SS. Belgii selecta*, t. III. p. 580. Cfr. aussi PERTZ. *Monumenta Germaniæ historica*, t. VII, p. 188.

10. *De vita S. Amandi*. La vie de saint Amand, évêque de Tongres, a été donnée par Bollandus dans les *Acta SS. in die VI februarii*, t. I, p. 855, et par Ghesquière dans les *Acta SS. Belgii selecta*, t. IV, pp. 262-265.

11. *Epistolaris responsio de cyclo 1<sup>o</sup> Pascali et ejusmodi contra Dyonisium abbatem*. Cet opuscule que Sanderus regarde comme un traité spécial, n'est cependant qu'un fragment de la lettre d'Hériger à Hugues, sur les cycles de Pâques.

12. Hériger a composé un autre petit traité, devant servir à expliquer l'*Abacus* de Gerbert, auquel nous devons la connaissance des chiffres arabes ou indiens (960).

13. *De divinis officiis*. Ce prélat est encore l'auteur de quelques poésies dont s'enrichit l'office divin en usage à l'abbaye de Lobbes, et comme il était très habile musicien, on croit qu'il les nota. Telle est l'hymne en l'honneur de la sainte Vierge, commençant par ces mots : *Ave per quam*, et les deux antiennes à l'honneur de saint Thomas, apôtre : *O Thoma Didyme*, et *O Thoma Apostole*<sup>2</sup>.

---

1. Surius attribue cette vie à Notger, collaborateur d'Hériger : *Vita S. Remacii episcopi Trajectensis auctore NOTGERO*. (*De probatis SS. historiis*, Cologne, 1580 ; t. V, pp. 54-54.)

2. SIGEBERT DE GEMBLoux. *De scriptoribus ecclesiasticis*, cap. 137. — TRITHÈME. *De scriptoribus ecclesiasticis*, cap. 506. — VALÈRE ANDRÉ. *Bibliotheca Belgica*, p. 577. — SWEERTIUS, *Athenæ Belgica*, p. 540. — FISEN. *Flores ecclesiæ Leodiensis*, p. 475. — MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. IV, p. 65. — GILLES WAULDE. *Chronique de Lobbes*, p. 578. — DE LAUNOY. *De scholis celebrioribus*, cap. 18, p. 115. — FOPPENS. *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 471. — G.-J. VOSSIUS. *De historicis latinis*, cap. 41, p. 552. — OUDIN. *Commentarius de scriptoribus ecclesiasticis*, t. II. col. 485.

Ces poésies n'avaient que peu de mérite.

Outre Adalbode dont nous avons parlé plus haut, Hériger forma plusieurs autres élèves d'un grand mérite parmi lesquels on distingua Olbert, abbé de Gembloux, Burchard, évêque de Worms, et Wazon, évêque de Liège.

Olbert, né dans un endroit appelé *Lederva* ou *Lederna*<sup>1</sup>, entra dès son enfance au monastère de Lobbes. Après y avoir étudié les premières sciences sous Hériger, il alla à Paris, où il fréquenta pendant quelque temps l'école de Saint-Germain-des-Prés. De Paris, il se rendit à Troyes, où il consacra trois années à la science ; enfin, il tourna ses pas vers Chartres, pour aller écouter les leçons du docte et pieux Fulbert, évêque de cette ville. Ayant ainsi amassé à l'étranger de vastes connaissances, il revint à Lobbes, où la direction de l'école *publique monacale* lui fut confiée. Il y jouit d'une haute considération inspirée par son savoir et sa piété. Plus tard, il fut envoyé à Burchard, évêque de Worms, et il aida ce prélat à se perfectionner dans la science. Sa mission étant accomplie, Olbert reprit sa charge d'écolâtre à Lobbes, qu'il abandonna enfin pour gouverner, en qualité d'abbé, le monastère de Gembloux (1012). Il s'appliqua à y faire revivre l'école, chercha à pénétrer ses élèves de l'esprit des saints Pères et des divines Écritures, les occupa à copier des livres et forma ainsi une bibliothèque remarquable pour l'époque. A côté de l'école interne pour les moines, ce prélat établit une école externe et il y

---

— DOM RIVET. *Histoire littéraire de la France*, t. VII, pp. 194-208. — R. CEILLIER. *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, t. XX, p. 54-59. — R. KOEPKE. *De vitâ et scriptis Herigeri et Anselmi disquisitio*, apud PERTZ. *Monumenta Germaniæ historica. Scriptores*, t. VII, pp. 151 et seqq. — GOETHALS. *Lectures relatives à l'histoire des sciences, etc., en Belgique*, t. II, pp. 13-26.

1. Le P. Fisen dit qu'Olbert est né à Leernes, près de Thuin.

enseigna lui-même. En 1021, l'évêque Walbodon chargea Olbert de l'administration de l'abbaye de Saint-Jacques, à Liège, récemment fondée par son prédécesseur Baldéric. Ce digne abbé résida alors tantôt à Gembloux, tantôt à Liège, et mourut dans cette dernière ville, le 14 juillet 1048<sup>1</sup>. On lui consacra dans l'église de Saint-Jacques l'épitaque suivante :

HIC JACET ABBATUM SPECULUM, DECUS ET MONACHORUM

ABBAS OLBERTUS, FLOS, PARADISE, TUUS.

PRAEFUIT ECCLESIAE NORMALI TRAMITE BINIS,

LEGIA CORPUS HABES, GEMBLA CARENDO DOLES<sup>2</sup>.

« A une vaste érudition dans les sciences divines et profanes, Olbert joignit une grande habileté dans la musique qu'il appliqua à la composition d'hymnes sacrées<sup>3</sup>. » Parmi plusieurs vies de saints qu'il a écrites, une seule est parvenue jusqu'à nous. C'est celle de saint Véron, que Georges Galopin, religieux de l'abbaye de Saint-Ghislain, a éditée en 1636, sous le titre suivant: *Miracula sancti Veroni confessoris, Lembecanorum patroni, cujus sacrae reliquiae, partim Lembeca, partim Montibus Hannoniae in nobili ecclesia S. Waldetrudis honorifice adservantur, ab annis sexcentis et amplius a venerabili OLBERTO Gemblacensi abbate, conscripta, nunc primum in locum edita, et scholiis illustrata*

---

1. *Origines cœnobiorum Benedictinorum in Belgio*, studio AUBERTI MROEI. Anvers, 1606; p. 249. — *Vita Olberti*, apud MABILLON. *Acta SS. ordinis S. Benedicti, sæcul. VI*, p. 600. — FISEM. *Flores ecclesiae Leodiensis*, p. 328. — DE LAUNOY. *De scholis celebrioribus*, cap. 28, p. 114. — MABILLON, *Annales ordinis S. Benedicti*, t. IV, pp. 195, 201, 227, 434 et 491. — FOPPENS, *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 951. — (DOM RIVET.) *Histoire littéraire de la France*, t. VII, pp. 21, 377 et 392.

2. Cfr. *Libellus de gestis abbatum Gemblacensium*, apud D'ACHÉRY. *Spicilegium*, t. II, pp. 764-767.

3. STALLAERT et VAN DER HAEGHEN. *De l'instruction publique au moyen âge*, p. 75.

*studio et opera R. P. D. GEORGII GALOPINI monasterii Sancti Ghisleni in cella religiosi.* — Montibus Hannoniæ, typis Johannis Havart. — Petit in-8°. Préliminaires, 12 pages non chiffrées; texte, 60 pages. »

La vie de saint Véron a été publiée par les Bollandistes dans les *Acta SS.*, in die XXX martii, t. III, pp. 845-850.

Burchard, qu'on croit originaire de la Bassée ou du pays de Hesse, prit l'habit religieux à Lobbes, où il devint disciple d'Hériger. On prétend, mais à tort, qu'il fut appelé à gouverner les monastères de Gembloux et de Saint-Jacques, à Liège. En 1012, il parvint au siège épiscopal de Worms, par la protection de Conrad le Salique dont il avait été le précepteur. Il mourut au mois d'août 1026. Burchard avait composé un recueil de canons sous ce titre : *Magnum volumen canonum*. Cet ouvrage, divisé en vingt livres, est une espèce de théologie morale et judiciaire qu'il destina aux prêtres de son diocèse pour y rétablir l'observation des saints canons <sup>1</sup>.

Wason, d'une naissance obscure, s'éleva aux plus hautes charges par ses talents et ses vertus. Jeune encore, il fut admis à l'abbaye de Lobbes, où il se distingua dans les études à côté de ses condisciples Olbert et Burchard. Ses qualités éminentes attirèrent sur lui l'attention de Notger, qui l'appela à Liège, le nomma chapelain et le plaça à la tête de l'école épiscopale. Promu à la dignité de doyen de Saint-Lambert par l'évêque Baldéric, Wason se vit exposé aux traits de l'envie, renonça à sa charge et se retira auprès de l'empereur Conrad dont il fut le chapelain. Plus tard, il revint à Liège, y fut réintégré dans son décanat, et succéda finalement dans l'évêché (en 1042) à son disciple Nitard, en faveur duquel il avait auparavant refusé le

---

1. DE LAUNOY. *De scholis celebrioribus*, cap. 28, p. 114. — FOPPENS. *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 146.

siège épiscopal. Wason administra avec sagesse son vaste diocèse pendant six années. Sa réputation fut si grande que les papes, les empereurs, les évêques eurent fréquemment recours à ses lumières. Sa mort arriva le 8 juillet 1048. Il fut enterré dans l'église de Saint-Lambert, et l'on grava sur son tombeau cette glorieuse épitaphe :

ANTE RUET MUNDUS, QUAM SURGAT WAZO SECUNDUS <sup>1</sup>.

Théodoric, né le 10 novembre 1007, au village de Leernes, près de Fontaine-l'Évêque, ayant été initié aux lettres par sa sœur Ansoalde, religieuse à Maubeuge, continua son instruction à Lobbes sous l'abbé Richard de Verdun. Ses vertus étaient si austères et ses progrès furent si rapides dans les sciences religieuses et profanes qu'à l'âge de dix-sept ans, regardé comme un oracle, il fut ordonné sous-diacre par Gérard, évêque de Cambrai ; deux ans plus tard, il parvint au diaconat. Depuis ce temps jusqu'au moment où il reçut la prêtrise (en 1038), Théodoric fut chargé de la direction de l'école séculière du monastère. Il s'acquitta de cette charge difficile avec le plus grand succès. Sa réputation portée au loin sur les ailes de la renommée, le fit rechercher à l'envi par les abbés de différents monastères, qui se le disputèrent pour l'avoir quelque temps à la tête de leurs communautés. C'est ainsi qu'il enseigna successivement à Stavelot, à Saint-Vannes de Verdun, à Mouzon, où il forma bon nombre d'élèves, dont la plupart devinrent dans la suite des hommes distingués tant par l'éclat de leurs vertus que par la hauteur et la variété de leurs connaissances.

---

1. ANSELME. *Vita Vasonis*, apud MIGNE. *Patrologiæ cursus completus*, t. CXLII. — CHAPEAUVILLE. *Qui Gesta pontificum Tungrensium, etc.*, t. I, pp. 281-510. — MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. IV, p. 415. — FOULLON. *Historia Leodiensis*, t. I, p. 255. — (DOM RIVET.) *Histoire littéraire de la France*, t. VII, pp. 47, 588.

Théodoric quitta l'enseignement pour entreprendre le pèlerinage de la Terre-Sainte. Arrivé à Rome, il rencontra Théoduin, évêque de Liège, qui le dissuada de son projet pieux et le ramena à Lobbes. Bientôt après, l'empereur Henri III ayant demandé à ce prélat un savant pour enseigner la théologie à l'abbaye impériale de Fulde, Théodoric fut désigné pour occuper ces fonctions ; mais, à la même époque, le monastère de Saint-Hubert venait de perdre son abbé Adelard, et comme il ne se trouvait personne plus apte que notre docte écolâtre pour rétablir la discipline dans cette maison, l'évêque changeant ses premières dispositions lui en confia le gouvernement (1055). Avant de mourir, Théodoric eut la consolation de voir la règle bénédictine rétablie dans toute sa vigueur à Saint-Hubert, et les études dans l'état le plus prospère. Comme tous les hommes éminents de l'époque, ce prélat était très versé dans les sciences religieuses et profanes ; « il excellait dans la philosophie et possédait surtout une connaissance approfondie de la Bible dont il développait avec beaucoup de lucidité les difficultés les plus épineuses <sup>1</sup> ».

L'abbé Richard de Verdun eut la gloire de soutenir les études à l'abbaye de Lobbes. Les œuvres littéraires qu'il nous a laissées ne sont pas nombreuses, mais le style en est élégant. On lui attribue la vie de saint Rodinge, confesseur, honoré d'un culte particulier à l'abbaye de Beaulieu, en Argonne. *Vita S. Rodingi abbatis Bellilocensis in Argonna*<sup>2</sup>. Il écrivit, à la

---

1. *Cantatorium sancti Huberti*, cap. 10 et seqq. dans les *Monuments* publiés par le baron de Reiffenberg, t. VII, p. 242. — BOLLANDISTES. *Acta SS, in die XXIV Augusti*, t. IV, p. 845. — MABILLON. *Acta SS. ordinis S. Benedicti, sæcul. VI, pars II*, pp. 557-582. — MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. IV, pp. 445, 545 et 555. (DOM RIVET.) *Histoire littéraire de la France*, t. VII, pp. 22 et 145.

2. MABILLON. *Acta SS. ordinis S. Benedicti, sæcul. IV, pars II*, pp. 551,

prire de ses religieux, la biographie de saint Vanne, évêque de Verdun, dont la préface révèle la modestie et l'humilité profondes de son auteur. *Libellus de vitâ et miraculis sancti Vitoni episcopi* <sup>1</sup>.

Il rédigea une règle en faveur des solitaires qui s'étaient mis sous sa direction, lors de son séjour à Rombech, près de Remiremont, en Lorraine.

On mentionne aussi quelques règlements que Richard composa pour l'église de Rouen, où le jeune duc Guillaume le Bâtard l'avait prié de se rendre <sup>2</sup>.

Grégoire, un des élèves de Richard, devint archidiacre de Liège <sup>3</sup>.

Sous l'abbé Hugues, condisciple d'Hériger, les études continuèrent à être cultivées au monastère de Lobbes, mais avec moins de succès que dans le siècle précédent. Un moine de cette maison, nommé Hubert, écrivit la vie de sainte Gudule, vierge, peu de temps après la translation des reliques de cette sainte à l'église de Saint-Michel, à Bruxelles, en 1047. Cette vie a été insérée d'après un manuscrit de l'ancien collège des jésuites, à Bruges, dans les *Acta SS., in die VIII januarii*, t. I, p. 515, et reproduite avec de nouvelles remarques dans les *Acta SS. Belgii selecta*, t. V, p. 667 <sup>4</sup>.

Au XII<sup>e</sup> siècle, les efforts employés pour maintenir la discipline, et par conséquent le goût des bonnes études, rencontrèrent de grands obstacles. « Lobbes, » dit Mabillon, « a perdu son ancienne vigueur en religion et en études. »

---

556. — H. MENARD. *Martyrologium Benedictinum*. Paris, 1628 ; pp. 910-920.

1. MABILLON, *loc. cit.*, *sæcul. VI, pars I*, pp. 565-569.

2. HUGUES DE FLAVIGNY. *Chronicon Viridunense*, apud LABBE. *Nova bibliotheca manuscriptorum librorum*. Paris, 1637 ; t. I, pp. 183-186. — *Histoire littéraire de la France*, t. VII, pp. 539-566.

3. DOM RIVET. *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 99.

4. DE RAM. *Hagiographie nationale*, t. I, p. 103.

Les hommes de mérite que nous avons encore à signaler deviennent plus rares.

Francon, un de ceux que l'abbé Wautier envoya étudier à d'autres écoles, suivit à Laon les leçons des célèbres frères Anselme et Raoul, et fut chargé, à son retour à Lobbes, de la direction de l'école monastique <sup>1</sup>.

Gérard, écolâtre de cette maison religieuse, sous les abbés Lambert et Francon, s'éleva au cardinalat et obtint ensuite du saint-siège la légation de la principauté de Liège <sup>2</sup>.

L'abbé Leonius, qui était très versé dans la littérature ecclésiastique et profane, rédigea, en 1150, les coutumes de la ville de Poperinghe, en Flandre <sup>3</sup>.

Enfin, Lambert, son successeur, qui étudia à l'école de Lobbes, joignait à une éloquence facile la connaissance du latin, du tudesque et du roman <sup>4</sup>.

Nous n'ajouterons rien à ce que nous avons dit dans notre introduction au sujet de la chronique due à la plume du prieur Hugues et qui s'arrête vers l'année 1150.

D'autres écrits sont dus à des moines de Lobbes, qui sont restés anonymes.

Le plus ancien de ces documents, est, à coup sûr, la chronique publiée par M. l'abbé Vos dans son ouvrage sur Lobbes et dont le titre porte : *Fundatio monasterii Lobbiensis, auctore anonimo*.

La chronique que Martène et Durand ont donnée sous ce titre : *Breve chronicon Lobiense*, est l'œuvre de plusieurs reli-

---

1. MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. V, p. 514.

2. *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 99; t. XIII, p. 516.

3. *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 98; t. XIII, pp. 517-525. —  
MARTÈNE et DURAND. *Thesaurus novus anecdotorum*, t. III, col. 668. —  
MABILLON. *Annales ordinis S. Benedicti*, t. VI, pp. 200-201.

4. *Histoire littéraire de la France*, t. IX, p. 99.



gieux de Lobbes. Un seul d'entre eux l'a continuée jusqu'à l'année 1008. Il a puisé ses renseignements dans Bède le vénérable et d'autres chroniqueurs qu'il ne fait pas connaître <sup>1</sup>.

Les moines de l'abbaye de Saint-Pierre, qui ont continué la chronique de Fulcuin (de 990 à 1620), ont également écrit sous le voile de l'anonyme <sup>2</sup>.

Il en est de même d'un religieux du XII<sup>e</sup> siècle, qui nous a laissé un précieux travail intitulé : *Quare institute sunt litaniæ sive Bancruces, etc.*

Citons enfin, un autre moine de Lobbes, qui au commencement du XI<sup>e</sup> siècle, paraît avoir composé une vie de sainte Amalberge, épouse du comte Witger. Cet écrit a été publié par Surius au dixième jour de juillet. *Vita S. Amalbergæ viduæ*, et par les Bollandistes à la même date <sup>3</sup>.

Malgré la suppression de l'école de Lobbes par l'abbé Leonius, cette abbaye produisit encore dans la suite des religieux qui se plurent à cultiver les sciences et les lettres.

L'abbé Jean Ansel (1445-1472) écrivit : *Liber duo Gallici, de Dominicis, et præcipuis Fastis sanctorum* <sup>4</sup>.

On attribue à Guillaume Cordier un ouvrage intitulé : *De varia fontium quorundam natura fluminibus et anni partibus*. Binchii, 1544. Ce sont des poésies sur la différence des saisons, la nature des fontaines et des fleuves <sup>5</sup>. Mais ce recueil est-il bien l'œuvre de l'abbé de Lobbes, mort en 1524 ? N'est-il pas

---

1. *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 511.

2. *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 504.

3. GHESQUIÈRE. *Acta SS. Belgii selecta*, t. IV, p. 653.

4. SANDERUS. *Bibliotheca Belgica manuscripta*, p. 501.

5. Voici ce qu'en dit Philippe Brasseur dans ses *Sydera illustrium Han-toniæ scriptorum*, pp. 20-21.

Edidit hic fontes adjunctis partibus anni,  
Et sita diversis flumina rara locis.

plutôt la composition d'un autre Guillaume Cordier, imprimeur à Binche, en 1544-1545, c'est-à-dire plus de vingt ans après la mort du premier ? Cette question se résout d'elle-même.

Julien Becquet, moine de Lobbes, qui écrivit aux religieux d'Anchin pour leur annoncer la mort de l'abbé Ermin François, arrivée le 28 mai 1598, et en même temps pour le recommander à leur pieux souvenir <sup>1</sup> a laissé les ouvrages suivants :

*In epistolas D. Pauli, Flores selectiores et Patribus.*

*Liber chronicorum.*

*In symbolorum Apostolorum.*

*In Boetium.*

*Grammatica hebraica* <sup>2</sup>.

L'abbé Michel William que l'on considère comme un homme versé dans la littérature profane, est-il bien l'auteur d'un manuscrit qui lui est attribué par Sanderus <sup>3</sup> ? Nous en doutons, car cette œuvre devait appartenir à Augustin Bontemps, moine de Lobbes, à qui ce prélat écrivit une lettre au sujet d'un poème sur les bienheureux Landelin, Ursmer, Ermin et Dodon. Cet écrit fut imprimé à Douai, en 1594, sous le titre suivant : *Sancta Tetrarchia Sanctorum quatuor cœnobiarcharum SS. Landelini, Ursuari, Ermini, Dodonis, pontificum et abbatum Lobbiæ, vita et historia*, authore BON TEMPS. Douai, Bogard, 1594. In-12.

---

Amborum affectus, naturalesque favores

Quæ simul excuso <sup>4</sup> protulit ille libro.

L'ouvrage de Guillaume Cordier est également cité par Valère André, Sweertius et Foppens. — Cfr. aussi H. ROUSSELLE. *Bibliographie montoise*. Mons, 1858; p. 41.

1. D'ACHÉRY. *Spicilegium*, t. II, p. 738.

2. SANDERUS. *Bibliotheca Belgica manuscripta*, p. 502.

3. *Varia Poëmata*. — *Vita sanctorum pontificum, et abbatum Lobbiensium, Gallicæ*.

<sup>4</sup> Binchii, ann. 1544.

Jacques Marchant, licencié en théologie, poète et littérateur, professa à l'abbaye de Floreffe, puis à celle de Lobbes, et devint plus tard doyen et curé de Couvin, où il était né vers 1587. Il composa plusieurs traités de théologie ascétique, dont la plupart furent imprimés à Mons, dans la première moitié du XVII<sup>e</sup> siècle<sup>1</sup>. Nous nous contenterons de citer son principal ouvrage intitulé : *Hortus pastorum sacræ doctrinæ floribus polymitus exemplis selectis adornatus, in lectionum areolas partitus*. Authore R. D. JACOBO MARCHANT, oppidi Couvinensis pastore. In celebri cœnobio cum Floreffensi tum Lobbiensi quondam S. Theologiæ professore. — Montibus, ex officinâ Francisci Waudré, typographia Ivratî, sub. Biblio, 1626-1627, 3 vol. in-4°.

Enfin, l'abbé Paul Dubois a laissé un manuscrit portant la date du 1<sup>er</sup> novembre 1766, et contenant la vie des saints abbés de Lobbes, Landelin, Ursmer, Ermin et Théodulphe, d'après Jean Anselme (Anselme), son prédécesseur (1470). Ce recueil se conserve à la bibliothèque du séminaire épiscopal de Bonne-Espérance.

La congrégation de Lobbes a possédé dans son sein, à diverses époques, des religieux qui excellaient dans l'art du copiste. Ces hommes modestes et patients passaient une grande partie de leur vie à côté des manuscrits provenant d'autres abbayes et s'appliquaient à les transcrire avec fidélité et à les enrichir de nombreuses miniatures à brillantes couleurs, où dominaient le bleu céleste, le plus vif carmin et une sorte de couche dorée qu'il serait difficile d'imiter. Ce fut surtout vers la fin du X<sup>e</sup> siècle, sous Fulcuin et Hériger, que les religieux s'adonnèrent avec ardeur à la transcription de la plupart des écrivains sacrés et profanes. On vit alors la bibliothèque con-

---

1. H. ROUSSELLE. *Bibliographie montoise*, n<sup>os</sup> 170, 182, 185, 187, 188, 203, 208, 221, 222, 296, 502, 505, 508, 520. — FOPPENS. *Bibliotheca Belgica*, t. I, p. 525.

ventuelle se former rapidement et s'enrichir des œuvres des saints Pères, des historiens sacrés, des principaux orateurs, poètes et philosophes de l'antiquité. Une grande partie de ces trésors devinrent la proie des flammes en 1546 ; le reste disparut lors de la destruction du monastère en 1794. Un seul manuscrit échappa à ces désastres : c'est une magnifique Bible en deux volumes, très grand in-folio. Cette œuvre remarquable fut achevée en 1084 par le moine Goderan<sup>1</sup> ; il fut secondé par quelques artistes, dont il tait les noms, dans l'exécution des brillantes miniatures qui résument les chapitres de la Bible en tête desquels elles sont placées. M. Charles Peeters, archéologue à Tournai, pense que les collaborateurs de Goderan étaient originaires de la Grèce ; car, selon lui, les miniatures sont byzantines, comme l'indiquent suffisamment le costume des personnages, les plis de leurs vêtements, et la profusion de perles dont la plupart sont ornés. En outre, dans ce manuscrit, tous les prophètes grands et petits, sont nimés, honneur que leur refuse l'iconographie latine. Enfin, en tête du premier chapitre de la Genèse et au-dessus de six médaillons représentant la création du monde, Dieu est figuré assis, déployant de la main gauche un cartel sur lequel est inscrit le *Crescite et multiplicamini*, tandis que de la droite, il bénit à la manière grecque, formant avec les doigts le monogramme du Christ.

Parmi les miniatures de la Bible due à la plume de Goderan, on distingue particulièrement celle du premier chapitre des prophéties d'Ézéchiel, connue sous le nom de Tétramorphe.

Le Tétramorphe de Lobbes n'est pas comme plusieurs autres mentionnés par M. Ch. Peeters, notamment celui que Didron a découvert au Mont-Athos, dans le monastère de Vatopédi, un

---

1. *Biblia sacra 2 voluminibus correctissime scripta a Goderanno monacho Lobbiensi, anno...* (SANDERUS. *Bibliotheca Belgica manuscripta*, p. 299).

mélange incomplet de la vision d'Ézéchiël et de celle de saint Jean ; l'artiste s'est exclusivement attaché au texte du prophète Ézéchiël dont cette miniature ouvre le premier chapitre.

Ézéchiël donne à l'animal qu'il a vu près du fleuve Chobar quatre faces et quatre ailes ; ses pieds sont droits, dit-il, et semblables à ceux du veau (cap. 1, v. 7).

La double roue sur laquelle est monté le Tétramorphe est, dans la miniature de Lobbes, placée près de lui selon ces paroles du prophète : « Tandis que je regardais les animaux, une roue apparut près d'eux sur la terre... lorsque les animaux marchaient, les roues marchaient également près d'eux ; lorsqu'ils s'arrêtaient ou s'élevaient, les roues, qui les suivaient, s'arrêtaient ou s'élevaient avec eux. »

Remarquons encore dans la roue sa hauteur (cap. 1, v. 18), les quatre faces qui en cantonnent les rayons (v. 15), les cercles du centre qui simulent, dans une seule, deux roues tournantes dans un même mouvement, et dans le cercle intérieur de la circonférence, la teinte glauque figurant, dans l'iconographie du moyen âge, les eaux de la mer (v. 16), couleur qui est aussi celle du firmament, au-dessus de la tête du Tétramorphe (v. 22). Tout cela est rigoureusement conforme au texte, et il faut reconnaître qu'à l'exception des ailes dont, selon le verset 12 du chapitre X, les roues auraient dû être pourvues, et le semé d'yeux qui d'ailleurs font aussi défaut dans le Tétramorphe de Vatopédi, il était difficile de traduire d'une manière plus exacte et plus complète la description à la fois obscure et poétique d'Ézéchiël.

Dans la dédicace qui termine son livre, le miniaturiste de Lobbes sollicite de saint Pierre, patron du monastère, la plus forte somme de protection et de bienveillance en rémunération de son travail, qui a dû être beaucoup plus considérable que celui de ses collaborateurs.

La bible de Lobbes fut portée au concile de Trente, ouvert en

1545, pour servir à rectifier le texte de la Vulgate. Le premier volume, qui contient l'Ancien Testament, est aujourd'hui la propriété du séminaire de Tournai; l'autre, comprenant le Nouveau Testament, fut vendu à vil prix à un étranger, par un brocanteur de Mons. C'est là une perte très regrettable <sup>1</sup>.

TH. LEJEUNE.

*La fin au prochain volume.*

---

1. CH. PEETERS. *Notice sur quelques chapiteaux historiques et symboliques de la cathédrale de Tournai et sur le Tétramorphe, miniature du XI<sup>e</sup> siècle*, dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. 1, pp. 266-272.

BIOGRAPHIE  
DE  
JEAN-THOMAS-LOUIS QUEVREUX,

MAIRE DE CHARLEROI, ETC.,

PAR D. - A. VAN BASTELAER,  
Président de la Société archéologique de Charleroi, etc.

---

Quelle est la patrie d'un grand homme ? Serait-ce le pays où il a vu le jour, en fût-il sorti aussitôt après sa naissance ; y fût-il né par le plus grand des hasards, par suite des circonstances les plus fortuites, comme Rubens à Cologne ou à Siegen, selon certaines versions ?

Ou plutôt, la patrie d'un grand homme n'est-elle pas le pays où il a passé sa vie, où il a rempli sa carrière, où il a fait les actions, créé les œuvres, écrit les ouvrages qui ont fondé sa renommée ou sa gloire ? Nous le pensons ! La patrie d'un homme est la ville pour laquelle et dans le sein de laquelle il a vécu ; la ville sur laquelle il a appelé l'attention et dont les habitants ont pu à bon droit et avec orgueil se dire ses concitoyens. A ce point de vue l'homme dont nous allons donner la biographie est bien un citoyen qui a fait honneur à notre ville, encore qu'il soit né en France. Tout ce qu'il a fait de remarquable a été fait pour Charleroi.

Nous ne pousserons pas plus loin ici ces considérations. Nous aurons ailleurs l'occasion de les reprendre en nous occupant de notre *Biographie locale*.

Jean-Thomas-Louis Quevreur était né à Chauny, départe-

ment de l'Aisne, le 17 décembre 1755, de parents étrangers à cette localité. Son père Jean-Louis <sup>1</sup> était né en 1726 à Offois, de Claude Quevreux, *maître charpentier* ; il était lui-même *maître écrivain public*. Il s'était marié à Chauny le 20 octobre 1754 avec Marie-Catherine Racine, née en 1732 à Sempigny, de Jean-Baptiste Racine, maître menuisier. Des renseignements que nous possédons, il semble résulter que ce dernier était de la même famille que le grand Racine.

Jean-Thomas-Louis Quevreux dont le père n'avait pas de fortune, commença la même profession que lui ; après avoir largement profité de l'instruction qu'on lui donna, il se fit écrivain public et employé de bureau. Il alla tout jeune se fixer à Bergues-saint-Winocq, où il sut se concilier l'estime et la considération.

Le 28 septembre 1779, à l'âge de 24 ans, il s'y maria avec Marie-Thérèse Turpin, un peu plus âgée que lui et d'une famille considérable de la localité.

Quevreux resta longtemps dans l'ombre et nous ne connaissons rien de son humble jeunesse. A la fin de 1788 il était venu habiter Fumay où il fut peut-être instituteur ; au moins est-ce de cette commune qu'il vint à Charleroi pour y remplir, avec son père, déjà âgé, l'emploi d'instituteur communal.

L'Entre-ville était privée de maître d'école et c'est pour ce quartier que furent nommés Quevreux et son père. La nomination est du 12 février 1789 <sup>2</sup>.

Quevreux arrivait en ville comme lauréat d'un *concours public* sévère, et précédé d'une belle réputation de capacité ; cependant telles étaient les mœurs de l'époque que le père et le fils

---

1. Les archives communales de Charleroi donnent parfois au père Quevreux le prénom de Nicolas : c'est une erreur.

2. Voir aux archives communales : *Registre aux résolutions du magistrat* et *Registre aux ordonnances de paiement* le 23 juin 1789.



ne touchèrent d'abord annuellement de la commune que 81 fl. d'appointement fixe pour l'écolage des pauvres. Mais bientôt Ozias instituteur à la Ville-basse mourut et les Quevieux, par suite de promesses faites, eurent la Ville-basse et l'Entre-ville avec 100 écus annuellement, le logement dans une maison léguée généreusement à cet effet par Lambertine et Marie-Josèphe Chausteur de l'Entre-ville. C'est même ce legs qui avait décidé l'administration communale à rétablir l'école de l'Entre-ville supprimée en principe, faute de local ; tant la ville était pauvre. A la Ville-haute et au Faubourg, les maîtres d'école étaient Motte et Dereze ; mais ils ne pouvaient être comparés à Quevieux pour le mérite <sup>1</sup>. Celui-ci primait et tenait la classe la plus lucrative.

A la fin de 1789, au moment où la déchéance de Joseph II fut prononcée, l'on constitua et l'on réunit les *États du Pays de Namur*. Charleroi devait envoyer un représentant au *Tiers-État*. Quevieux était en ville depuis quelques mois seulement ; mais son intelligence et ses capacités étaient reconnues et il avait su se rendre nécessaire ; en toute occasion l'administration avait eu recours à ses capacités. Il fut désigné pour représenter la ville à l'Assemblée représentative ; ce qui fut fort remarqué, car Charleroi comptait dans son sein un grand nombre d'hommes relativement lettrés et capables, des avocats ou procureurs : N.-J. Boëns, N. Gautot, Brigode, Drion, Narrez, G.-J. Thomas, Binard, Gravez, Julliant, Tarte, etc. ; des notaires : Huart, Henry, Thibaut, etc. ; des médecins : B. Thomas, Guillaume, etc. ; F.-J. Gautot bailly-mayeur, Claeys greffier du magistrat, etc. etc. Plusieurs de ces hommes entrèrent même aussi plus tard dans la politique et notamment Boëns,

---

1. Voir le *Règlement des écoles* dans notre *Collection des actes, etc.*, de Charleroi, 5<sup>me</sup> fascicule, page 85.

Gravez, et surtout Tarte que nous aurons l'occasion de revoir encore plus loin. Mais pour le moment ces hommes ne furent pas mis en avant, soit qu'ils fussent éclipsés par Quevrex, ou encore, ce qui n'est pas impossible, que la circonspection, la crainte ne les ait retenus <sup>1</sup>. Gravez seul avait quitté ses fonctions de mayer pour se faire capitaine des volontaires.

Quevrex resta maître d'école malgré sa nouvelle dignité, son père faisait la besogne pendant les périodes où il se rendait à l'Assemblée à Namur pour s'occuper des intérêts publics.

Nous avons parlé ailleurs <sup>2</sup> de la fermentation patriotique, des difficultés, du trouble, de la gêne financière, de l'activité fiévreuse, du mouvement révolutionnaire en un mot qui agita la ville de Charleroi à cette époque. Nous n'en dirons rien ici ; nous nous contenterons de faire remarquer qu'il fallait avoir du dévouement, de la résolution, du courage, de la confiance en soi pour accepter dans de telles circonstances la responsabilité de représenter le peuple dans une assemblée législative révolutionnaire. Cette assemblée en effet devint révolutionnaire

---

1. N'oublions pas cependant qu'à cette époque les hommes capables étaient excessivement rares en Belgique. DE GERLACHE dans son *Histoire des Pays-Bas depuis 1814 jusqu'en 1850*, t. 1, page 215, dit : « A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, les lettres et les arts avaient presque disparu de notre patrie. Nous n'avions pas un homme qui pût se faire entendre à l'Europe. Dans une cause toute nationale, pendant nos disputes avec les Provinces-Unies, on dut acheter la voix d'un étranger. Tandis que les Hollandais salariaient Mirabeau, Joseph II prenait à gages la plume vénale de Linguet. Et quand on voulut organiser une académie à Bruxelles, ce fut encore un étranger qu'on en chargea : on fit venir le professeur Schoepfin de Strasbourg. Et cette idée tardive d'établir une académie, vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, dans la principale ville des Pays-Bas autrichiens, ne prouve-t-elle pas dans quelle apathie et dans quel néant littéraire nous étions tombés. »

2. Voir notre *Collection des actes, etc., de Charleroi, troisième et cinquième fascicules.*

en se faisant législative, qualité réservée jusque là aux États généraux du pays dont le siège était à Bruxelles. Peu d'hommes eurent le courage de siéger dans cette assemblée. Nous avons constaté dans le protocole manuscrit qu'au maximum les membres présents étaient 4 pour l'état du clergé, 14 pour l'état noble et 6 pour le tiers état, en tout 24<sup>1</sup>.

A la fin de novembre 1790 les Autrichiens avaient repris possession de Charleroi. La révolution des patriotes brabançons était manquée<sup>2</sup>. Quevieux revint en ville reprendre sa position. Les fonctionnaires et le magistrat qui avaient traversé l'époque révolutionnaire furent maintenus. Cependant l'on conçoit que Quevieux fut plus fortement compromis que les autres.

Du reste il avait goûté de la politique, il avait mordu à l'ambition et il avait hâte de se montrer de nouveau.

Un souffle révolutionnaire brûlant nous venait de France, les esprits s'agitaient ! Chacun savait que notre puissant voisin se disposait à envahir la Belgique. Le 1<sup>er</sup> mars 1792 Quevieux donna sa démission de maître d'école pour se livrer entière-

---

1. Nous avons fait des recherches aux archives du royaume à Namur, dans les registres consacrés aux *Résolutions* des États de l'époque, registre n° 17 ou aux *Minutes des résolutions*, registre n° 50; nous avons partout rencontré une lacune du 15 décembre 1789 au 12 juin 1790, c'est-à-dire pendant la période de la Révolution brabançonne. Nous avons seulement trouvé un registre particulier établi aux États nouveaux constitués par les patriotes, registre tenu pendant la durée éphémère de cette assemblée qui siégea du 21 décembre 1789 au 50 juin 1790. Ce registre marqué n° 21 porte le titre de *Registre aux notes des assemblées générales des trois membres de l'État du Pays et comté de Namur*. Ce sont en effet des notes mal tenues et négligées sur les résolutions prises. Ces résolutions furent numérotées après coup, mais jamais recopiées ni rédigées plus convenablement.

2. V. *Collection des actes de Charleroi troisième fascicule* p. 92 et *cinquième fascicule* p. 154.

ment à ses goûts. Le sang français qui coulait dans ses veines bouillonnait à la vue de ce qui se passait dans son pays et il ne pouvait contenir son esprit agité. Il fut l'âme du mouvement révolutionnaire à Charleroi et notre histoire pendant ces époques de troubles est pleine de son nom et de ses actes avec ceux de Floris Bonet <sup>1</sup>, B.-J. Thibaut, Michel Chapel, etc.

On forma un club ou *Société des amis de la liberté et de l'égalité* où vinrent s'épancher l'exaltation des révolutionnaires. Naturellement l'élément français y prédomina ; Antigeon volontaire français, Bexon, commissaire français, l'un des meneurs chargés par la France d'exciter le mouvement en Belgique, et Quevieux, l'homme exalté, mais républicain consciencieux. Dès l'origine du club ce dernier en fut nommé président avec Steenberg pour vice-président, puis pour secrétaire.

Charleroi devint la ville libre de *Char-sur-Sambre* puis de *Charles-sur-Sambre*. Elle eut les *Représentants provisoires de la ville libre de Charles-sur-Sambre*, puis les *Représentants provisoires du pays de Charles-sur-Sambre* qui siégèrent malgré l'opposition des *Représentants provisoires du pays de Namur*, dont l'esprit était tout à fait opposé à l'esprit français. Le général des armées républicaines fit procéder à l'élection d'une nouvelle *Assemblée des représentatives provisoires du pays de Namur*, élection qui se fit sous le patronage et à la discrétion de la France. Quevieux fut mêlé d'une manière active à tous ces événements et il fit partie de la nouvelle assemblée avec les plus chauds partisans de la France qui fussent à Charles-sur-Sambre, Boëns, Ducorron, Clercx, etc. Quevieux fut désigné comme secrétaire avec l'avocat Tarte de Charleroi, puis élu secrétaire-général de l'assemblée qui siégea à Charles-sur-Sambre dès le 31 janvier 1793.

---

1. Maître menuisier à Charleroi.

Cette assemblée constituante se montra fort active et publia divers règlements importants dus à l'initiative et à la plume de Quevieux <sup>1</sup>. La plupart des procès-verbaux de cette assemblée sont écrits de sa main, séance tenante et souvent avec un talent remarquable. Cette assemblée provisoire, bien qu'à la discrétion de la France, gouverna cependant convenablement le pays et sut maintenir son autorité qu'elle légua intacte à l'*Administration provisoire du Pays Namurois* dont elle nomma les membres et qu'elle constitua avec sagesse, conformément à la mission qui lui était confiée. Le règlement de constitution de cette Administration est remarquable et fait le plus grand honneur à l'Assemblée constituante et surtout à Quevieux son secrétaire-général. Le décret et le règlement créant toute l'institution de tribunaux à tous les degrés dans le pays mérite aussi d'être signalé.

Quevieux fit partie et fut élu secrétaire général de l'*Administration ou gouvernement provisoire* du Pays de Namur qui alla siéger dans cette dernière ville le 20 février 1793<sup>2</sup>. Cette *Administration* ne sut se maintenir à la hauteur de sa mission, nous l'avons dit ailleurs <sup>3</sup>. Le dernier jour de sa mesquine existence fut le 25 mars 1793.

Le 2 mars le Hainaut avait été réuni à la France; le 11, c'était le tour du Pays de Namur, puis de Charles-sur-Sambre. Le

---

1. Voir le Protocole de cette assemblée dans notre *Collection des actes etc. de Charleroi, quatrième fascicule*.

2. Le 21 février il fit nommer son vieux père, âgé de 63 ans, au poste de chef de bureau de ce *Gouvernement provisoire*, avec appointements de 100 livres par mois. Ce serait peu de nos jours, mais alors l'appât de l'argent n'était pas ce qu'il est aujourd'hui, la simplicité républicaine existait encore, et en somme c'était l'aisance, car il est probable que les Quevieux étaient alors loin de se trouver dans l'opulence.

3. Voir notre *Collection des actes etc. de Charleroi, quatrième fascicule* page 175.

sacrifice de la Belgique paraissait consommé ! Mais c'était une erreur et le sort en avait, en ce moment même, décidé autrement. La défaite de Nerwinden tomba comme un coup de foudre le 18 du même mois et l'armée française fut forcée de se retirer de notre territoire. La première invasion française était finie !

Avec l'influence française était tombé le crédit de Quevieux et il était rentré dans notre ville redevenue prosaïquement *Charleroi*. Pendant l'année de restauration autrichienne, il devint naturellement suspect à l'autorité et surtout au pouvoir militaire. Un chef de corps le retint même prisonnier aux frais de la ville et le fit garder dans sa maison de la Ville-basse depuis le 24 février jusqu'au 30 mars 1794<sup>1</sup>. Nous ignorons la cause de cette rigueur. Nous ne savons même de quoi s'occupa Quevieux pendant cette période. Il nous semble probable que, revenu à Charleroi avec son vieux père et sa famille, il se rendait utile à l'administration communale pour gagner quelque argent et qu'il se mit à faire de la rédaction pour l'un ou pour l'autre, ou bien qu'il donna des leçons, deux métiers qu'il avait d'abord exercés.

Le souffle guerrier était toujours dans l'air, l'invasion française était de nouveau attendue à Charleroi avec crainte par les uns, avec aspiration par les autres. Aussitôt que les Français parurent à la frontière et que la première alerte fut donnée, Quevieux fut sur pied. Il flairait la révolution, les troubles et les débats politiques comme le cheval flaire la bataille. L'esprit révolutionnaire recommençait à enserrer la ville ; les hommes de la France allaient arriver de nouveau au pouvoir.

La forteresse avait été mise au plus vite en état, au moyen

---

1. Voir aux Archives communales, *Registre aux ordonnances de paiement*.

d'ouvrages de terre et de fascines. La campagne de 1794 fut terrible pour nos environs ! Le but de tous les efforts était uniquement la défense par les Autrichiens et l'attaque par les Français de la place forte de Charleroi. Là tendaient tous les combats, toutes les batailles !

Après une longue série de faits d'armes plus ou moins importants, après un bombardement désastreux qui dura six jours, les armées de la République française entrèrent en ville le 25 juin 1794 (7 messidor an II), au moment où se préparait par des escarmouches la bataille de Fleurus, perdue le 26 par le prince de Cobourg et Clairfayt accourus au secours de la ville et arrêtés et vaincus par Jourdan.

*Charleroi*, ou *Char-sur-sambre* ou *Charles-sur-sambre* devint *Libre-sur-sambre*. On y organisa dès le 4 juillet (16 messidor) une administration républicaine ou *Municipalité*. Mais la composition de cette municipalité se modifia d'abord avec une étonnante rapidité. Aussitôt après l'entrée des français, Fl. Bonnet, Jos. Buchet, J.-J. Boëns, etc., républicains intrigants de la ville furent nommés *Maire* et *Adjoints* de par l'autorité du général de l'armée victorieuse. C'était une municipalité improvisée, une municipalité révolutionnaire, qui s'était établie peut-être un peu de sa propre autorité. Dès lors M. J. Chapel s'était révélé comme un sicaire de la révolution et s'était fait charger de représenter, à Libre-sur-sambre, l'autorité française pour faire exécuter les réquisitions des armées.

Quevieux ne s'était pas montré avide du pouvoir ; il continuait modestement d'être un peu le factotum et le secrétaire de la ville. On avait recours à lui dans les cas de besoin. C'est ainsi, qu'il fit à cette époque pour la municipalité une requête aux représentants du peuple, laquelle lui fut payée 25 livres. Nous citons ce détail pour faire voir que les administrateurs communaux, qui étaient parvenus à se mettre en avant par l'intrigue reconnaissaient implicitement la supériorité de Que-

vreux. Il semble aussi que l'administration l'aida autant que possible.

Il végétait, mais il avait le bon esprit de ne pas trop se produire et il semblait éviter de marcher sur la même ligne et de suivre les mêmes errements démagogiques que ses anciens compagnons Fl. Bonnet, M. Chapel et consorts qui étaient au pouvoir. Il semblait attendre son heure comme un homme sérieux et calme et son heure devait arriver en effet.

Le 14 décembre 1794 (24 frimaire an III) les représentants du peuple français qui gouvernaient provisoirement la Belgique nommèrent une *Administration provisoire de l'arrondissement de Namur* dont Charleroi dépendait encore à cette époque. Quevieux fit partie de cette administration, dans laquelle il retrouva son ancien collègue de l'*Administration provisoire du Pays de Namur*, M. Tarte, qui venait d'être nommé maire de cette dernière ville.

Le 18 janvier 1795 (29 nivose an III) les représentants du peuple français en mission près l'armée de Sambre-et-Meuse, Briez et Roberjot, nommèrent de Bruxelles la nouvelle *Municipalité de Libre-sur-Sambre*. Ils eurent le bon goût de ne pas laisser à la tête de ce corps un forcené comme Fl. Bonnet qui du reste était un homme réellement incapable. Quevieux fut désigné pour remplir ces fonctions.

La nouvelle municipalité fut installée par des fêtes et des concerts. Les membres de l'administration de l'arrondissement de Namur se firent représenter à ces fêtes qui se donnaient en grande partie en l'honneur de Quevieux, leur collègue.

Le nouveau maire devant souvent s'absenter pour se rendre à Namur où l'appelaient les affaires de la province, il se faisait suppléer par l'ancien titulaire. Cela ne dura cependant que jusqu'au 31 août 1795 (14 fructidore an III), date à laquelle Libre-sur-Sambre passa du *Pays de Namur*, devenu *Département*



*d'Entre-Sambre-et-Meuse*, dans le *Hainaut* qui prit le nom de *Département de Jemmapes*.

Quevrex, comme dans toutes les administrations où il entra, s'était montré fort actif dans l'administration provinciale de Namur et diverses ordonnances et règlements importants furent le fruit de son initiative.

Dans la municipalité de notre ville il ne manqua pas d'agir de même. Il s'attacha surtout à aider le peuple à supporter la cherté des denrées alimentaires, qui étaient d'une rareté excessive. Il s'occupait personnellement de régulariser les comptes de la ville, toujours marqués de désordre dans toutes ces périodes révolutionnaires.

Par suite de la promulgation de nouveaux règlements les représentants du peuple français en mission en Belgique renouvelèrent l'administration locale de Libre-sur-Sambre et l'installation se fit le 20 février 1796 (1<sup>er</sup> Ventose, an IX).

Quevrex n'en fit pas d'abord partie, mais il y fut nommé quelques mois après. Le maire ou président était N. J. Habart.

On devenait alors officier municipal après avoir été maire, on sortait du conseil et l'on y rentrait, sans dépit et sans se croire froissé dans sa dignité. L'ambition était neuve et naïve. Quevrex avait été *Maître d'école*, *Représentant du peuple*, *Membre et Secrétaire-général d'une Assemblée législative constituante* et du *Gouvernement provisoire du Pays de Namur*; puis il était retombé quelque temps dans une position précaire; il était ensuite redevenu *Membre de l'Administration provinciale* et *Maire de sa ville* et reprenait aujourd'hui une position de simple *Membre de la municipalité* pour être encore dans la suite simple *Maître d'école*.

Quelle curieuse odyssee et quelle variabilité du sort! Mais aussi quel exemple d'intégrité et de désintéressement que cet homme qui parcourt ces carrières élevées et en descend tout aussi pauvre qu'il y était monté. A cette époque en effet la muni-

cipalité lui soldait certains travaux de rédaction qu'elle lui faisait faire <sup>1</sup>.

On ne peut disconvenir qu'étudié sous ce jour notre héros ne présente une grande silhouette républicaine et qu'il n'ait mérité d'être porté aux honneurs. Toujours est-il que nous considérons comme un devoir pour nos concitoyens de tirer sa mémoire de l'oubli.

Déjà à cette époque l'étoile de Quevieux pâlisait de plus en plus.

Il restait toujours l'écrivain et l'orateur officiel de Charleroi ; il avait adopté cette éloquence tapageuse, gonflée de pathos qui caractérisait la Révolution française <sup>2</sup>. Mais sous ce pathos et malgré la haine aveugle commune à tout républicain pour ce qui faisait obstacle à la république, on sent en lui de la conviction, du cœur, de la droiture, de la conscience politique, du désintéressement, de l'indignation contre la fausseté politique, tous sentiments qui ne manquent pas de noblesse et qui, à cette époque comme aujourd'hui, ne se trouvaient pas chez tous les hommes publics.

Il prononça un discours officiel le 9 avril 1796 (20 germinal an IV), lors de la *Fête de la jeunesse*.

« Aimable jeunesse, disait-il, dans ce jour consacré pour célébrer votre fête, livrez vos cœurs à la joie pure que doivent éprouver des républicains lorsqu'ils se rassemblent tous pour resserrer par des jeux et des divertissements civiques, les liens de la fraternité qui les unissent. C'est dans cette journée de plaisir que vous devez vous jurer mutuellement une amitié à toute épreuve et vous exciter les uns les autres à cette con-

---

1. Voir aux Archives communales, *Registre aux ordonnances de paiement*.

2. Voir notre publication : *Les fêtes et l'éloquence républicaines à Libre-sur-Sambre, 1875*.

corde qui fait la force des républiques et procure en même temps à ses citoyens, cette tranquillité d'âme et ce caractère d'aménité qui les met au dessus de tous les sujets des despotes et des monarques.

“ Rappelez-vous, jeunes Belges, que vos illustres aïeux, dont le sang circule dans vos veines, ont toujours chéri la liberté ; qu'ils ont, en mille circonstances, fait des efforts héroïques, pour secouer le joug de la servitude et de la tyrannie.

“ Si leur courage, généralement connu, même dans les siècles les plus reculés, n'a pas été couronné par d'heureux succès, c'est que le fanatisme, toujours accompagné de l'affreuse trahison, ont mis des obstacles insurmontables à leur valeur. ”

“ Votre dernière révolution en est une preuve non équivoque : vous prîtes les armes pour la cause de la liberté, que des fanatiques vous firent entrevoir dans le lointain ; sa vue, quoiqu'elle ne vous parût pas dans tout son éclat, ne laissa pas que de donner l'élan à votre énergie héréditaire, mais les trompeurs n'animèrent votre courage que pour favoriser leur ambition.

“ L'hypocrisie de leur conduite vous causa des maux et des pertes incalculables, et ces traîtres, en feignant de travailler à briser vos fers, ne firent que les resserrer davantage. ”

Il harangua encore le peuple le 29 juillet de la même année (10 thermidor), *Fête de la Liberté*.

Le 22 septembre 1796 (1<sup>er</sup> Vendémiaire, an V), *Fête de la Fondation de la République*, il se contenta de lire, comme officier municipal, les *Droits de l'homme* aux citoyens de Libre-sur-Sambre.

En vertu de la mise en vigueur en Belgique de la Constitution du 5 fructidor an III, promulguée dans notre pays le 24 octobre 1795 (14 brumaire an IV), on élut à Libre-sur-Sambre une nouvelle municipalité le 21 mars 1797 (1<sup>er</sup> germinal an V)

et jours suivants. Ce ne fut pas sans mal que l'on parvint à constituer cette administration. Gauthot en fut président et Quevieux resta l'un des officiers municipaux.

Du reste cette élection déplut tellement au pouvoir français que le *Directoire exécutif* la cassa net comme verre, parce que « la conduite et les principes connus des membres de l'Administration municipale de Libre-sur-Sambre ne permettaient pas au gouvernement républicain de les laisser investis de sa confiance ». Ces paroles et la destitution qui s'ensuivit visait surtout Gauthot et le médecin Thomas qui, dernier mayor de Charleroi, avant l'invasion française, venait d'être élu municipal. Le nouveau maire fut Habart, homme de la révolution. Quevieux fut réélu officier municipal. Cette destitution et ce remaniement datent du 2 janvier 1798 (13 nivôse an VI).

Quevieux ne resta plus longtemps à la municipalité ; il rede-  
vint simple maître d'école. Son père était mort le 16 avril 1797  
(27 germinal an V).

Comme instituteur communal, il prononça encore officielle-  
ment des discours d'un républicanisme exalté : le 14 juillet 1798  
(26 messidor an VI) *Fête de la Fédération* ; le 10 août de la même  
année (23 thermidor), *Fête « sublime » du dernier jour du despo-  
tisme en France* et le 4 septembre suivant (18 fructidor), *Anni-  
versaire du 10 fructidor de l'an V*.

Dans ces discours il se livre à l'exaltation politique ; il semble  
que, sans rien perdre de son entraînement juvénile, il ait acquis  
un caractère aigri en vieillissant et en traversant les péripéties  
de sa vie agitée ; il s'est mis à l'unisson des républicains de  
l'époque. Cependant le sentiment qui perce le plus dans ces  
discours, c'est l'amour de la patrie victorieuse. Il exalte à  
tous propos la gloire militaire des armées républicaines qui  
portent partout la liberté avec leurs armes.

« C'est à la valeur de ces braves républicains, s'écrie-t-il,  
c'est à leur intrépidité au-dessus de tout éloge que les Belges

sont redevables de l'anéantissement de cette inique féodalité qui les rendait tous esclaves. »

Et ailleurs : « Nous voyons nos frontières reculées jusqu'au Rhin. Quatorze armées républicaines ont vu la victoire en permanence sous leurs drapeaux, la Belgique est libre. . . . Soldats républicains, c'est à votre dévouement que tous ces succès sont dus, vous effacerez l'éclat des beaux jours d'Athènes et de Rome. Ces anciens ne combattaient que pour leur liberté, vous combattez pour celle de vos voisins. . . . Jurons par la liberté que les Français ont conquise, jurons une haine éternelle aux tyrans, resserrons-nous par les liens de la confiance, de l'amitié et de la fraternité, et faisons qu'ils soient aussi indissolubles et aussi durables que la République » . . .

Dans la même année et en 1800 nous le rencontrons faisant fonction de *Commissaire de guerre*<sup>1</sup>. Puis nous le perdons de vue.

Où le conduisirent ces fonctions de Commissaire de guerre ? Sans doute pas à la fortune ; mais certainement hors de Charleroi ; il mourut sans que nous sachions où. Fut-il tué à l'armée ? Ça n'est pas impossible. Toujours est-il que sa femme Marie Turpin était veuve en 1803 et qu'elle habitait la Ville basse de Charleroi où elle décéda le 18 mars 1804 (17 ventôse an XII).

Pauvre, Quevreux avait parcouru sur une étendue très large, divers degrés de l'échelle sociale, sans pouvoir s'y cramponner et il était retombé d'où il était parti. Il n'avait pas su s'imposer à ses concitoyens, la considération lui avait manqué et la misère s'était attachée à ses pas avec acharnement ; elle avait

---

1. Son prédécesseur Nic. Henseval, instituteur à Charleroi en 1785, était devenu Commissaire des vivres en 1790.

Les Commissaires de guerre étaient chargés, sous la surveillance des Commissaires ordonnateurs, d'acheter pour les armées tous les objets que réclamaient les généraux auxquels ils étaient attachés.

étouffé en lui, dès leur naissance, les succès et la renommée. Riche, il eut avec son talent, forcé la considération et il fut certainement arrivé et resté dans une position supérieure. Il eût trouvé les succès et la renommée.

La vie si accidentée de cet homme, qui semble n'avoir pu tenir une position, a certainement eu pour cause un défaut quelconque, défaut qu'il nous est difficile d'apprécier exactement. Sa basse extraction et sa pauvreté lui furent toujours un boulet au pied et il eut grandement tort de revenir à Charleroi après en être sorti comme représentant du peuple. Il était trop connu en cette ville pour y inspirer la vraie considération et il y fut toujours Quevrex l'ancien maître d'école. Il aurait dû suivre l'exemple de son ami Tarte qui resta à Namur et parvint à une très haute position.

Nous ne saurions rien dire de son caractère et de ses relations intimes ; aucun document ne peut nous guider dans cette voie, nous ne connaissons de lui que des actes politiques et publics. Mais on croit sentir dans ce que l'on connaît de sa carrière, la faiblesse de caractère et un défaut de vigueur, de persévérance et d'initiative, avec lequel nul ne parvient. Il semble s'être arrêté plus aux satisfactions des utopies, aux aspirations, aux vanités naïves des succès révolutionnaires, qu'au côté sérieux de la vie, aux succès de la vraie ambition et aux moyens d'arriver à se créer et à conserver une position élevée. Il pouvait avoir l'ambition, mais il manquait certainement du savoir-faire, sans lequel l'ambition reste impuissante à parvenir. Il manquait surtout de tout esprit d'intrigue dont le premier degré, comme *esprit d'initiative*, est indispensable à l'homme qui veut parvenir en possédant d'ailleurs les capacités suffisantes. Quant à la fortune on croirait qu'il n'a pas même pensé à se la ménager lorsque, par l'influence que lui donnèrent de belles positions, il eût pu légitimement obtenir certaines attributions lucratives.

Il est de fait que Quevrex, quoique français, ne devint jamais

l'agent politique de la France, comme le furent ses compagnons Antigeon, Bexon et même Bonnet et Chapel. Il fit de la politique de conviction et de bonne foi et cela seul prouve chez lui une dignité, une délicatesse et peut-être un peu d'apathie qui l'empêchaient de chercher à parvenir, au moyen de la protection officielle de son pays, toute puissante à cette époque dans notre faible Belgique, livrée à l'intrigue étrangère.

Le mariage de Quevieux ne fut pas heureux au point de vue de la famille. Il eut au moins six enfants, mais ne put en conserver un seul. Tous moururent en naissant ou en bas âge. Peut-être faut-il dans cette circonstance chercher l'explication de sa conduite et de son caractère. Ces malheurs domestiques influèrent sans doute sur sa vie et furent cause de ce fonds bohème que reflètent ses actes, de cette insouciance un peu fataliste et orientale qui perce dans tout ce qu'il a fait, de cette mollesse et de ce laisser-aller auquel il céda sans cesse, ne sentant après lui personne à qui il pût laisser un nom illustre et une fortune enviable, convaincu que sa vie était sans but.

Tel que nous venons de le faire connaître par ses actes, que nous avons racontés avec le plus de simplicité possible, Quevieux fut certainement une des plus grandes figures de Charleroi pendant ces époques tourmentées de révolution; et le penseur y retrouvera sans doute plus d'une leçon de haute importance; au point de vue de la philosophie de la vie.



THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY

ASTEN LENOX TILDEN FOUNDATION



Faint, illegible text, possibly bleed-through from the reverse side of the page.



# CHARLEROI, GILLY, FLEURUS & WATERLOO.

ÉPISE DE 1815,

ÉCRIT PAR UN TÉMOIN OCULAIRE CAROLORÉGIEN.

---

## NOTES POSTHUMES

DÉTACHÉES DES PAPIERS

DE FEU FRANÇOIS-JOSEPH WEGGANTT.

---

Nous donnons telles quelles ces notes sur le grand drame de Waterloo. Elles ne manquent pas d'intérêt local et quoique vieilles, elles sont écrites à un point de vue nouveau et inattendu. Elles reflètent surtout la couleur et les idées du temps, c'est-à-dire une animadversion non déguisée contre Napoléon I<sup>er</sup>. C'est en effet le lot des conquérants d'exciter la malédiction et la haine chez le peuple dont ils immolent les enfants à leur gloire et auquel ils jettent en retour la misère et souvent la faim. Il faut du temps pour éteindre ces haines, pour faire oublier le cortège des maux de la guerre et pour dégager le génie et la gloire militaire du concours de malédictions qui les obscurcissent à leur aurore. *Weggantt* était contemporain de Napoléon I<sup>er</sup> et il avait subi les misères et les douleurs qui accompagnèrent l'enfantement de sa gloire militaire.

FRANÇOIS-JOSEPH WEGGANTT s'était établi à Charleroi, venant de Louvain. Il était allemand (de Deux-Ponts) et avait, avec son père, fondé en cette dernière ville une verrerie qu'il laissa à son frère.

WEGGANTT fut avoué près le tribunal de Charleroi de 1812 à 1836, époque de sa mort, le 22 mars dans sa 84<sup>e</sup> année. Jacques Duprez et Philippe Dandois furent aussi nommés avoués en 1812.

Le manuscrit qui nous a servi appartient à notre collègue M. J.-B. Genard qui a bien voulu nous le confier.

D. A. V. B.

---

Le 14 juin 1815, Napoléon s'avança d'Avesnes sur Beaumont, Thuin, Ham-sur-Heure et toute la ligne depuis Gerpennes jusqu'à Montigny-le-Tilleul, lui au centre avec le maréchal Ney, son frère Joseph à la droite avec le maréchal Grouchy, et son frère Jérôme à gauche avec les généraux d'Erlon et Reille.

La droite devait attaquer et traverser la Sambre à Châtelet, le centre à Charleroi et la gauche à Marchienne-au-Pont, pour ne former qu'une ligne depuis Rèves-lez-Nivelles, Quatre-bras, Fleurus, Sombreffe, jusques vers Namur, et ainsi enfoncer sur Nivelles, Bruxelles, Wavre, Louvain, Tirlemont etc, pour pouvoir franchir la Marche-sur-Liège et ainsi au Rhin. A cette fin, Napoléon était garni de s. j.<sup>1</sup> 120000 hommes de troupes françaises d'élite, d'une cavalerie et artillerie nombreuses etc., etc.

Le jeudi 15 juin 1815, jour à jamais mémorable dans les annales Belges, vers 6 heures du matin, on entendit à Charleroi quelques coups de carabines entre les avant postes vers Couillet, la Tombe de Marcinelle, Mont-sur-Marchienne, etc., toujours au delà de la Sambre, à peu près à une lieue de distance. Comme les généraux en chef, duc de Wellington et

---

1. Ces deux lettres employées souvent par l'auteur signifient *salvo justo*, environ.

D. A. V. B.

prince Blücher désiraient d'attirer les Français dans les plaines de Fleurus <sup>1</sup>, les Prussiens cantonnés à Charleroi et dans les environs battirent en retraite.

Le dit jour, 15 juin 1815, vers onze heures avant midi, les Français entrèrent à Charleroi toujours en tirillant dans les rues sur les Prussiens, qui, malgré les ordres de leurs supérieurs, ne voulaient point céder le pas aux Français, mais voulaient soutenir et défendre jusqu'au dernier homme de leur troupe.

Vers 11 1/2 heures les Prussiens abandonnèrent la ville de Charleroi, toujours malheureuse par sa position lors d'attaque ou d'invasion par un ennemi quelconque, et battirent en retraite jusqu'au delà de Gilly à une lieue d'ici sur le pavé de Fleurus et Namur.

A 1 1/2 heures de l'après-dîner Napoléon entra à Charleroi à peu près au milieu d'une armée composée de 80000 hommes d'infanterie, 40000 hommes de cavalerie, 600 pièces de canon, caissons, fourgons, chariots chargés de munitions, etc., etc., plus s. j. 3000 hommes de sa garde, à cheval, tous équipés très richement. <sup>2</sup>

A l'approche de Napoléon, accompagné de sa garde d'honneur, sur la place de la Ville-haute à Charleroi, il n'y eut que quelques acquéreurs de biens nationaux et quelques autres individus qui aspiraient à des places sous le Tyran corse, qui s'y présentèrent et se mirent à crier à haute voix : « Vive l'Empereur ».

---

1. Les plaines de Fleurus retentirent de batailles y livrées entre la Maison d'Autriche et la France, entr'autres celles du 18 et 19 août 1694, sous Louis XIV, roi de France, qui força la Maison d'Autriche à la cession honteuse de la *Ligne de Vauban*.

2. Une partie de ces troupes campèrent à la Ville-haute, sur le *pré Manchel*, devenu depuis la *Place d'armes*. (D. A. V. B.)

Napoléon, toujours fier du moindre succès même en apparence, poursuivit sa route avec ses troupes jusqu'au *Saurhallet* un peu au delà de Gilly sur la route de Fleurus, où les Prussiens lui firent résistance, vers 4 heures de relevée, mais étant beaucoup inférieurs en nombre ils se retirèrent avec perte de quelques hommes jusques dans les bois de Fleurus.

Aussitôt après cette escarmouche, que Napoléon fit déjà valoir pour une espèce de bataille décisive, il expédia un courrier sur Paris aux lieutenants généraux Sebastiani, Grenier, Beaumont, Ambert, Desfournaux, Marchand, Bonnel, Rampon, Pully, Compans, de Couchy, Baille de St. Paul, Pellepont, Montholon et Cardon Nisas, qu'il avait chargés de la défense de la capitale, leur annonçant *une victoire complète* remportée sur les Prussiens, toute l'armée ennemie en déroute, etc.

Mais quelle fut sa surprise lorsqu'une heure après, en arrivant dans le fond du Bois de Soleilmont vers la *Bonne-femme* sur le pavé de Fleurus, il y rencontra une batterie formidable, avec laquelle on culbutait l'infanterie française à fur et mesure qu'elle se présentait pour monter la montagne assez haute ! De plus s. j. 6000 Prussiens placés en tirailleurs dans ce bois, environ 3000 de chaque côté, lesquels en tirillant sur un simple signal et sans être vus ni aperçus, culbutaient à chaque décharge une quantité de cuirassiers et autres cavaliers français à bas de leur cheval.

Après cette expédition assez terrible les Prussiens, ayant en vue d'épargner leur monde, se retirèrent en battant en retraite jusques vers Fleurus, laissant aux Français le temps de ramasser leurs morts. Quant aux blessés, parmi lesquels se trouvait le général Letort <sup>1</sup>, les Français les placèrent à l'église de la Ville-haute à Charleroi qui en fut bientôt remplie.

---

1. On sait comment Letort se fit tuer. Personne ne parvenait à culbuter

Les Prussiens, étant assurés de recevoir un renfort de s. j. 60000 hommes de Namur, Liège etc. et aiant conçu le projet d'affaiblir autant que possible l'armée commandée par Napoléon, se retirèrent en ordre de bataille jusques sur les hauteurs du village d'Onoz à s. j. une lieue sur la droite de Fleurus sur l'ancienne route de Namur, où ils attendirent les Français de pied ferme et avec des batteries montées sur les rochers escarpés.

Au soir Napoléon vint prendre son logement chez la dame veuve Puissant née Deuzy, négociante respectable Ville-basse à Charleroi d'où il partit en voiture le lendemain 16, vers 6 heures du matin, pour se rendre à son armée vers Fleurus, Sombreffe, Onoz, etc.

Le vendredi 16, nouvelle attaque par les Français, surtout dans les environs de Quatre-bras, Marbais, St. Amand, Ligny, Sombreffe et Onoz, où ils tentaient l'impossible pour en faire déloger les Prussiens, y fortifiés sur les rochers escarpés au delà de l'église.

L'attaque de la part des Français y fut si opiniâtre, qu'au fur et à mesure qu'ils voulaient monter à l'assaut pour débusquer l'artillerie prussienne, ils se renversaient à chaque assaut, tellement que dans le fond d'Onoz les Français morts étaient

---

la batterie établie à la *Bonne-femme* ; Napoléon se retourna vers ses généraux et dit : je ne connais que Letort capable de balayer cette canaille ». Letort partit et balaya effectivement la batterie mais y laissa sa vie. Il fut renversé par un boulet sur la côte voisine de la houillère n° 8 entre le *Sart Hallet, Farciennes et Châtelineau* et transporté chez M. Delbruyère à Charleroi, où il rendit le dernier soupir. Ce fait nous a été raconté par Germain Thévenier, que Napoléon avait pris comme guide à Charleroi et qui l'accompagna jusqu'après la bataille de Fleurus. Pendant cette bataille, ce guide et le géomètre Simon de Fleurus ne le quittèrent pas et l'on dit même que Simon, rentré chez lui, mourut d'une indisposition causée par l'émotion profonde que lui avaient donnée les différentes péripéties du combat.

(D. A. V. B.)

juchés l'un sur l'autre aussi haut que les fenêtres de l'église, au moins à la hauteur de vingt hommes tués, de haut, et que les Prussiens se maintinrent dans leurs positions après s'être vaillamment battus jusqu'à neuf heures du soir.

L'attaque des Français dans les environs de Quatre-bras, Marbais, Ligny au delà de Fleurus, etc., ne fut pas moins opiniâtre ; au point même que son S. A. le duc de Brunswick-Lunebourg, parent du Roi d'Angleterre, y périt sur le champ de bataille dans les environs des Quatre-bras par une balle dont il fut atteint à la tête.

Sa dépouille mortelle fut enbaumée et conduite à Brunswick.

Les Français, au nombre de s. j. 3000 hommes s'étant rassemblés en tirailleurs dans un bois à gauche de Quatre-bras, en vue d'enfoncer la ligne des alliés vers Genappe et Nivelles, le duc de Wellington, acharné par la perte du brave duc de Brunswick-Lunebourg, quoiqu'ennemi de la destruction du genre humain, se crut obligé de faire dans cette circonstance usage des fusils portant *fusées à la congrève*<sup>1</sup>. Aussitôt que les Anglais et Écossais avaient lâché quelques décharges de ces fusées meurtrières sur le bois, il fut d'abord en feu et flamme, et on n'entendit que des cris de lamentations des Français qui en étaient atteints dans le bois ; de sorte que le petit restant de ceux qui purent se sauver en arrière furent les plus heureux.

Dans la ligne de Marbais, S<sup>t</sup>. Amand et surtout à Ligny, où Napoléon était en personne, les Français tentèrent l'impossible pour enfoncer vers Wavre et Gembloux. Ligny fut pris et repris à quatre différentes reprises. Grouchy, général français, tentait l'impossible de son côté pour enfoncer avec sa division vers Gembloux et percer sur Liège par Hannut et la Hesbaye.

---

1. C'est devant Leipzig que le capitaine anglais Boque fit le premier usage des fusées à la congrève. Il y fut tué à côté de mylord Stewart.

Le samedi 17 juin 1815, vers 5 heures du matin nouvelle attaque opiniâtre de la part des Français sur toute la ligne : depuis Rèves près Nivelles et Frasne, où commandaient Jérôme Bonaparte avec le prince de la Moscowa, maréchal, et les généraux Reille et Clari ; jusqu'à Marbaix, St. Amand, Sombrefe, où commandaient Napoléon Bonaparte et le maréchal Ney<sup>1</sup> avec les généraux, Drouet fils<sup>2</sup>, Girard qui y fut tué, etc. : et Gembloux, Mont-s<sup>t</sup>.-Guibert etc., où commandaient les généraux Vandamme, Grouchy, Excelmans et autres. Joseph Bonaparte y était commandant en chef.

Chose remarquable et inappréciable pour le succès des armées alliées, le brave et prudent guerrier duc de Wellington, sachant que le prince Blücher, commandant en chef des armées prussiennes se proposait de se concentrer à Wavre avec une armée de s. j. 30000 hommes de renfort de Prussiens, et Wellington, comptant aussi sur s. j. 15000 hommes de renfort d'Anglais, Hanovriens et Écossais et aiant, lors de son passage du 14 août 1814, examiné l'avantage de la localité dans les environs depuis Wavre jusqu'à Mont-s<sup>t</sup>.-Jean, Waterloo, Braine-l'alleud, etc., jugea à propos de s'accorder sur cette proposition avec le prince Blücher, et de laisser battre en retraite tout le long de la ligne pendant toute la journée du samedi 17, pour y attirer insensiblement les armées françaises, lequel projet eut lieu dans le meilleur ordre possible.

Le dimanche 18 juin 1815, jour à jamais mémorable dans l'histoire de la Belgique, tout fut assez tranquille jusques vers 10 heures du matin, lorsque tout à coup les Français voulurent attaquer les troupes alliées sur toute la ligne depuis Braine-

---

1. Ney, quoique attaché en apparence à Napoléon, est reconnu pour un *traître à sa patrie*.

2. Drouet, fils du maître de poste à Varennes, qui en août 1792, arrêta le malheureux Louis XVI.

l'alleud, Mont-s<sup>t</sup>.-Jean, La Hulpe, Glabais, Thy, Wavre, Mont-s<sup>t</sup>.-Guibert, Hannut, etc. La canonade fut très vive, notamment dans les environs d'une petite auberge nommée la *Belle-alliance* sise sur le pavé de Bruxelles près la cense du Cailloux entre Mont-s<sup>t</sup>.-Jean et la maison du Roi près de Waterloo. Grâce à la jonction de l'armée du duc de Wellington avec celle du feld-maréchal prince Blücher, on put contenir l'armée française commandée au milieu par Napoléon Bonaparte, qui comptait déjà aller dîner ou souper à Bruxelles ce jour-là.

Une batterie de 107 bouches à feu contenait l'armée commandée par Napoléon du côté de la Belle-alliance. Par six reprises les cuirassiers et carabiniers français tentèrent vainement de débusquer cette batterie. La 7<sup>e</sup> fois ils commencèrent à désespérer du succès et à refuser indirectement de monter à l'assaut sur les batteries. Ce succès inattendu déconcerta beaucoup la cavalerie française, dont le champ de bataille était couvert de morts, ainsi que de chevaux, tellement qu'on ne pouvait marcher un pas sans rencontrer un Français tué ou blessé grièvement.

Napoléon, tout désespéré de ces revers, ne fit que parcourir la ligne depuis Braine-l'alleud jusques vers La Hulpe, toujours encourageant la troupe à s'armer d'animosité et courage, pour qu'au bout la victoire soit aux Français. Le prince Blücher, de concert avec le général Kleist de Nollendorff tenaient les Français en échec vers Wavre.

Vers 3 heures de relevée Napoléon parvint cependant à engager ses troupes aux nouveaux combats et de mettre l'infanterie en avant en la couvrant de cavalerie. Il réussit enfin à rallier ses troupes et à tenter des nouvelles attaques avec plus d'acharnement que précédemment, toujours en vue de percer à travers les armées alliées, et d'y faire une diversion d'opérations, pour pouvoir par ce moyen pénétrer en Brabant. Là il croyait les esprits inclinés en sa faveur, au point même que



d'après les rapports lui faits par quelques acquéreurs de biens nationaux et autres adhérents de son système impolitique en Belgique, Napoléon était mis dans la ferme persuasion qu'à son approche vers Bruxelles, les Belges allaient prendre les armes pour faciliter son entrée et coopérer à sa cause injuste.

Le héros duc de Wellington, sans avoir égard au danger imminent auquel il s'exposait, pendant que les balles volaient autour de sa tête, attendait de *sang-froid* les diverses attaques des Français, en vue de les contenir en attendant les renforts, dont il était assuré. Les attaques furent si vives, que le jeune prince de Nassau-Usingen et le général autrichien baron Vincent furent blessés tous deux à côté du vaillant duc. Le prince Blücher, qui avait confié le commandement de son armée vers Wavre au général prussien Bulow, a eu *trois chevaux tués sous lui*, le chef de l'état-major baron Gneiseneau en a eu *deux tués sous lui*. Le général Ziethen s'y est extrêmement distingué.

Vers 4 heures, nouvelle attaque de la part des Français acharnés contre la Belgique et avides de la conquérir, où Napoléon employa environ 10000 hommes de sa garde combattant à cheval. Nouvelle résistance de *sang-froid* de la part du duc de Wellington et autres commandants en chef, entr'autres du brave Guillaume Frédéric prince d'Orange, fils de S. M. le Roi des Pays-Bas. Le brave comte Pozzo di Borgo, ambassadeur de S. M. l'empereur Alexandre de Russie auprès de S. M. Louis XVIII, qui est né Corse, et qui dans le temps fit expulser toute la famille de Bonaparte pour cause d'inconduite, y fut blessé à côté du duc de Wellington.

Infanterie, cavalerie, garde impériale françaises, etc., tout y fut culbuté, renversé et tué ou blessé. Les généraux français Mouton, comte de Lobau et Cambrone, qui avaient suivi Napoléon à l'île d'Elbe, y furent faits prisonniers et conduits directement en Angleterre.

Le brave général Vanmerle d'Anvers y fut tué.

Ah ! pour le coup, le désespoir commença à s'emparer de Napoléon Bonaparte ; mais le tigre corse n'a jamais été habitué de céder le pas à son ennemi sans sacrifier le dernier homme et le rendre victime. Sur le champ de bataille, il conçut le projet inique de faire encore une dernière tentative avant de battre en retraite avec les débris de son armée.

Vers cinq heures de relevée Napoléon tint un conseil de guerre avec les maréchaux et généraux qui se trouvaient le plus près du champ de bataille vers la Belle-alliance, dans lequel il taxa ouvertement le maréchal Ney et autres, et plusieurs généraux français de lâcheté à la vue de ses ennemis, et fit l'impossible pour les animer à une nouvelle attaque, dont, disait-il, dépendaient le bonheur et l'honneur éternel de la France. Il était si furieux qu'il leur dit plusieurs fois en propres termes : « N'y aura-t-il donc pas une balle ennemie qui m'at-  
teindra pour finir ma carrière ? Si un Français veut m'exter-  
miner, je lui en saurai bon gré et lui accorderai son pardon  
avant que d'expirer, en lui assignant une récompense en sus  
pour avoir abrégé mes peines. »

A ces mots le restant de sa garde, consistant encore en s. j. 10,000 hommes, déduction faite de ce qui en avait déjà péri la veille et le même jour, s'écria : Sire, nous sommes ici pour vous défendre et verser la dernière goutte de notre sang pour le bonheur et l'honneur de la nation française ; vive l'empereur, allons, marchons à l'assaut. Napoléon leur répliqua : Si vous me restez fidèles, la bataille et les Pays-Bas sont à vous.

Quelques minutes après, nouvelle attaque de la part des Français, furieux comme des tigres, aiant la garde impériale à leur tête. Nouvelle résistance de *sang-froid* de la part du duc de Wellington, lequel, quoiqu'entouré de balles que les Français lui destinaient en vue de le faire périr, ne fut pour ainsi dire pas ému dans ses défenses.

La batterie de 107 bouches à feu dont nous avons parlé

ci-devant, les tint toujours en échec en attendant le renfort désiré.

Tout à coup vers 5 1/2 heures arrivent, grâce à la providence divine, des renforts nombreux de Prussiens pour prêter main forte au prince Blücher, ainsi que des Anglais et Hannoviens pour secourir le duc de Wellington, qui justement venait de perdre le fils aîné de mylord Craffort, ministre du roi d'Angleterre près de S. M. le roi Louis XVIII, tué à côté du héros anglais, et le puîné blessé à peu près au même moment.

Aussitôt à l'arrivée de ces renforts joints aux troupes de réserve qui n'avaient pas encore agi ce jour là et de la direction de l'artillerie, les alliés culbutèrent et écrasèrent chaque fois l'infanterie, cavalerie, garde à cheval, etc., à l'approche du canon, tellement que vers sept heures du soir le sort de la bataille fut, pour ainsi dire, décidé en faveur des alliés.

Malgré la défaite complète et le nombre considérable des Français tués et blessés, Napoléon s'obstina toujours à vouloir sacrifier le dernier homme avant de battre en retraite. La résistance fut en effet encore si opiniâtre, que vers 7 1/2 à 8 heures du soir S. A. R. le prince héréditaire Guillaume d'Orange Nassau, fils de S. M. le Roi des Pays-Bas, fut atteint d'une balle qui lui a traversé le bras gauche à l'épaule, dont il a été guéri au bout de s. j. 20 jours.

Il ne sera pas ici hors de propos d'analyser deux traits de courage et d'héroïsme de ce jeune prince, qui feront honneur à son nom et à son courage dans les fastes de l'histoire.

Ce jeune prince, voulant donner un exemple de courage aux jeunes guerriers belges, qu'il commandait sous les auspices et les ordres du duc de Wellington, et ne connaissant pas encore les dangers auxquels son intrépidité pouvait l'exposer, s'était emporté presque au milieu de la mêlée guerrière, au point qu'il fut enveloppé et pris par un détachement français qui voulait l'emmener prisonnier. Le 7<sup>me</sup> bataillon belge, voyant son chef

entouré, se jeta aussitôt en masse, bayonnettes en avant, sur le détachement français, en jurant qu'ils le délivreraient coûte que coûte; ils parvinrent à bout de leur dessein avec perte de peu d'hommes. Le jeune prince délivré revenu à soi-même, détacha sa décoration, et la jeta au milieu du bataillon, disant : vous l'avez tous méritée, mes camarades. Le chef ramassa la décoration, et la plaça au bout du drapeau au champ de bataille, aux cris unanimes de *vive le prince héréditaire*. Aussitôt la troupe jura de défendre jusqu'à la mort ce signe d'honneur, et cette scène produisit un courage incroyable dans la troupe belge.

Revenons aux faits de la dernière résistance opiniâtre de Napoléon Bonaparte dans la journée mémorable du dimanche 18 juin 1815.

Cette attaque aussi vive que les précédentes de la part des Français, fut si bien soutenue et repoussée de la part du prince héréditaire, que son adjudant, comte de Styrum, et son lieutenant-colonel Paravicini furent tous deux blessés à son côté de coups de sabres ennemis. On peut dire avec raison que ce fut le second tome de la bataille de Leipzig des 18 et 19 octobre 1813.

Enfin, vers 8 heures du soir, Jérôme vers Braine-le-château et Braine-l'alleud, et Napoléon vers Mont s<sup>t</sup>. Jean, étant complètement battus et se voyant menacés d'être entourés et pris, se décidèrent à la retraite.

Une chose encore remarquable, qui ne peut pas ici échapper au lecteur impartial, est celle-ci : que du moment où Napoléon avait conçu le projet inique de sacrifier et risquer le dernier français avant de se décider à la retraite, il est toujours spectateur paisible de la bataille, étant monté sur son *observatoire portatif*, d'où il voyait avec une espèce d'indifférence tuer et culbuter tous les Français, cavaliers, carabiniers, cuirassiers, fantassins, gardes d'honneur, etc., etc., qui voulaient monter

à l'assaut de l'artillerie des armées alliées. Ce qui déshonorera et fera détester à jamais le nom de Napoléon parmi ses braves guerriers, c'est qu'au moment où les Français étaient presque tous sous la mitraille anglaise et que leur perte était inévitable, le brave duc de Wellington, toujours ennemi de l'effusion du sang humaine fit inviter les chefs de la troupe à se rendre, en leur donnant sa parole d'avoir pour eux tous les égards que méritait leur valeur. La réponse des chefs, après avoir consulté Napoléon, fut celle-ci : *la garde de l'empereur meurt plutôt que de se rendre*. A cette réponse bizarre, le duc de Wellington fit faire de nouvelles charges d'artillerie, cribler et massacrer en quelques minutes pour ainsi dire tout le restant de la garde d'honneur que Napoléon vit culbuter de sang froid de dessus son *observatoire portatif*. Le restant, pris par le désespoir, commença par s'entregorger, en tirant les uns sur les autres, Français contre Français. Enfin le désespoir devint si grand, que quelques chefs restans dirent ouvertement que « si Napoléon ne se « décidait pas à la retraite, ils iraient le tuer eux mêmes au lieu « de l'ennemi ».

Pour comble de désespoir, Jérôme Bonaparte, placé vers Braine-le-château, Braine-l'alleud, etc., fit annoncer à son frère Napoléon la prise de sa voiture richement chargée, la défaite totale de sa colonne, et lui proposa aussi une retraite, crainte d'être entouré et pris par les Prussiens.

Sur ces rapports, Napoléon, craignant de même d'être enveloppé et pris par les armées alliées, se décida enfin vers 9  $\frac{1}{2}$  heures du soir à la retraite, après avoir laissé sur le champ de bataille pour sa part, 124 pièces de canon et des caissons, fourgons, etc., etc., en proportion.

Vers 9  $\frac{1}{2}$  heures à 10 heures du soir du dit jour 18 juin 1815 les Français commencèrent à défiler à travers la ville de Charleroi avec une suite innombrable de chariots, charrettes, etc., chargés de leurs blessés incapables de marcher. Peu de temps

après on vit défilér un grand nombre de pièces de canon, caissons, fourgons, etc., etc. La fuite précipitée de tout ce matériel avait occasionné la chute de quelques roues en descendant la montagne de la Ville-haute à la Ville-basse; en quelques minutes de temps toutes les rues de la Ville-haute et Entre-ville à Charleroi, furent tellement obstruées et encombrées de toutes ces pièces d'artillerie et matériel y relatif que l'on ne pouvait presque pas trouver un pouce de place pour passer. Vers minuit, une heure, 2 et 3 heures du matin, il arriva à Charleroi plus de 20 mille Français blessés et estropiés, qui se fourraient dans toutes les maisons des bourgeois, y implorant du secours surtout pour être pansés. La majeure partie des maisons de la ville en avait jusqu'à 30, 40 et 50 à panser et soigner, qui ne faisaient que se lamenter de leurs blessures et vomir des imprécations contre le tyran Napoléon et ses deux frères. <sup>1</sup>

Le lundi 19 juin 1815, vers 3 heures du matin, Napoléon Bonaparte passa à travers Charleroi <sup>2</sup>, enveloppé dans une capotte blanche de carabinier ou cuirassier et avec un schako d'officier sur la tête, accompagné du maréchal Ney, tous deux à cheval, prenant leur route par Marcinelle, Gerpennes, sur Beaumont, Avesnes, Laon, Soissons et Paris. En passant à Gerpennes, les blessés français, y couchés le long du chemin, s'écriaient déjà contre lui et Ney, disant à haute voix : *tiens, voilà les deux bouchers de la France*, ce que Napoléon souffrait avec une espèce d'insouciance, poursuivant sa route sur Beaumont.

Après lui passa son frère Jérôme, aussi à cheval, accompagné

---

1. Les églises de la Ville-haute et de la Ville-basse en étaient comblées.

(D. A. V. B.)

2. Voir *Documents et Rapports* etc. Tome III, page 18. ces faits corroborés par un autre témoin oculaire.

(D. A. V. B.)

des généraux Drouet fils, Reille et autres, qui prirent leur route sur Jamioulx, Gozée, Strée et Baumont, en vue de se fortifier encore une fois dans les environs de Laon, et d'y faire encore une dernière tentative avant de céder.

Napoléon, au moment où il se décida à contre cœur à la retraite formelle, fut tellement interdit et désorienté qu'il laissa au champ de bataille, sa voiture de campagne contenant entr'autres plusieurs services de table et plats *en or massif*, plusieurs autres plats *en argent massif*, qui tous ont été pris *ipso facto*, par M. le major prussien de Keller. On en évalua la valeur intrinsèque à 250000 francs. On expédia cette prise tout de suite à Berlin.

Le major prussien de Keller offrit les éperons en or de Bonaparte au duc de Wellington, qui les accepta, et les fit présenter à S. A. R. le prince Régent d'Angleterre par lord Erskinne.

Le lundi 19 juin 1815 vers 4 heures du matin, arriva la *voiture de cabinet* de Napoléon Bonaparte et autres voitures de sa suite ; mais depuis la Rue de France jusqu'au pont de Sambre à Charleroi, à une distance de s. j. 600 appas, la Montagne était tellement encombré de canons, caissons, fourgons, chariots de munitions, etc., qu'il fut de toute impossibilité de se garer. Les Français les gardèrent à vue jusqu'au moment de la fuite générale, qui eut lieu vers 6 heures du matin sur le bruit d'approche de la colonne prussienne qui devait venir de Dinant.

La voiture de cabinet, qui a été gardée à vue par la bourgeoisie de Charleroi, jusqu'au moment de l'arrivée du brave commandant belge de Wesener, revenant des champs de bataille, cette voiture, dis-je, contenait entr'autres une proclamation en plusieurs exemplaires, que Napoléon avait fait imprimer tout prêts en vue de les faire publier et afficher aussitôt son arrivée à Bruxelles ; ces proclamations étaient de la teneur suivante :

« Quelques succès éphémères de mes ennemis vous ont déta-

« chés un moment de mon empire. Dans mon exil, sur un rocher  
« battu par la mer, j'ai entendu vos plaintes. Le Dieu des  
« armées a décidé du sort de vos belles provinces. Braves  
« Belges, Napoléon est au milieu de vous, vous êtes dignes  
« d'être Français, levez-vous en masse, réunissez-vous à mes  
« phalanges invincibles, pour exterminer les débris de ces  
« barbares, vos ennemis et les miens ; ils fuient, la rage et le  
« désespoir dans le cœur.

« Au palais impérial de Laecken, le 19 juin 1815.

« *Signé* : NAPOLÉON.

« De par l'Empereur,  
« Le Major général de l'armée,  
« COMTE BERTRAND ».

Les Belges, qui ne sont ni traîtres ni parjures, si l'on en exempte quelques acquéreurs de biens du clergé achetés pour 1/20<sup>e</sup> de leur valeur réelle, et quelques autres partisans avides d'emplois lucratifs, ont prouvé à Napoléon et à l'univers entier, qu'ils sont dignes de la confiance de leur souverain et de leurs chefs qui les conduisent à la gloire aux champs de bataille.

La voiture de cabinet de Napoléon contenait encore entr'autres objets précieux, son portefeuille, dans lequel se trouvaient plusieurs lettres anonymes et non signées, lui adressées par des adhérents au système destructif français de la Belgique, qui lui indiquaient le moyen le plus propre d'envahir la Belgique, comme il l'a fait, par Charleroi, ville ouverte et sans défense.

Encore entre autres une lettre originale, non décachetée, que Napoléon avait écrite à sa mère, datée de Laon le 13 juin 1815 à 11 heures du soir, de la teneur suivante :

« Mama, j'ai remis à Perigeau des effets pour 2,400,000 fr.,

« Idem à Perizot pour 2,400,000 fr.

« J'ai donné à mon frère Louis un requet de 240,000 fr., un



“ ditto à mon frère Joseph de 240,000 fr. J'ai sur moi en  
“ diamans pour 11,000,000 de fr. pour mes affidés en Belgique.  
“ J'ai en effets sur diverses banques pour 8,000,000 fr. *Soiez*  
“ *tranquille*, j'ai de quoi suffire pour ma maison. »

Cette lettre fut remise à lord Sidney Smith, amiral anglais, le jeudi 22 juin 1815.

Les diamants de la valeur de fr. 11,000,000 dont il est fait mention d'autre part, et les effets sur diverses banques de la valeur de 8,000,000 francs, ont été trouvés dans la voiture de voyage de Napoléon, et ont été pris par le *lieutenant de Lindenhoff*, officier prussien, et transportés à Berlin, prenant route par Cologne.

On a cependant encore trouvé dans *la voiture de cabinet* plusieurs cartons contenant chacun 5, 6 à 7 cartes géographiques de *Cassini*, *Ferrari* et autres bons auteurs. Plus l'Atlas général de la France, ouvrage de grande conséquence et valeur.

Napoléon, par suite de sa retraite précipitée de la Belgique, est donc arrivé à Paris dans la nuit du 21 au 22 juin 1815.

\*  
\*  
\*

Comme *annexe* de l'article qui précède, nous croyons utile de donner un extrait qui vient d'être reproduit par tous les journaux et qui a trait au même sujet.

Nous extrayons du *Mouvement parisien* de J. Claretie, les passages suivants que l'éminent publiciste de l'*Indépendance* emprunte à la correspondance inédite de Blücher.

Ces extraits de lettres du général prussien se rapportent aux événements qui ont précédé et suivi la bataille de Waterloo ; quant aux lettres elles-mêmes, elles sont datées de Gosselies, Namur et Wavre. Nos lecteurs les liront donc avec le plus vif intérêt :

Je lisais justement, dans le *Times* du 7 juin, en sortant de la

salle où figure la voiture de Waterloo, ces lettres inédites de Blücher, empruntées à la *Gazette de Cologne*, et où le feld-maréchal prussien constate le 6 mai 1814 (Paris) que « le nouveau roi de France (Louis XVIII) l'a *publiquement remercié d'être la cause principale de sa restauration* » et que « lord Wellington l'a invité à dîner, mais il faut, dit Blücher, que je me mette sur mes gardes à cause de la boisson ».

Je trouvai sur Waterloo bien des détails curieux dans ces lettres, et certain billet écrit de la *Belle-Alliance*, sans date, parlait de l'armée de Napoléon *en dé Rout* (sic) et justement de sa voiture : « Ses décorations, dit Blücher, m'ont été apportées ; elles ont été prises dans une de ses voitures ; Napoléon s'échappa dans la nuit, sans chapeau et sans épée ; son manteau et sa voiture sont entre mes mains ; je possède aussi la lorgnette d'approche dont il avait l'habitude de se servir dans les jours de bataille ; je vous enverrai sa voiture ; le malheur est qu'elle est un peu endommagée ; ses bijoux et toutes ses valeurs sont devenus le butin de nos troupes ; il ne lui reste rien de son équipement (ou *équipage*) ; plusieurs soldats ont de cinq à six mille thalers de butin. Il était en voiture pour battre en retraite quand il a été entouré par nos troupes. Il sauta alors dehors et s'élança sur un cheval, sans épée. Dans ce mouvement, son chapeau tomba et, favorisé par la nuit, il a pu s'échapper Dieu sait où ! » (*Gosselies*, 20 juin 1815.)

Quelques jours auparavant, Blücher écrivait de Namur, 3 juin ; « Je suis posté ici avec 130,000 Prussiens qui sont dans les meilleurs conditions et avec lesquels j'entreprendrais la conquête de Tunis, Tripoli et Alger, si ce n'était pas aussi loin et s'il ne fallait pas traverser la mer ! »

Ce qui ne l'empêchait point d'être battu à Quatre-bras ; aussi écrivait-il, le 17 de Wavre :

« Napoléon m'a attaqué hier dans l'après-midi, à peu près à trois heures, avec 120,000 hommes de ligne.. La lutte con-

tinua jusqu'à la nuit. Les deux armées ont perdu beaucoup d'hommes. Aujourd'hui, je me rapprocherai de lord Wellington et il est probable qu'il y aura encore une bataille. »

Trois jours après, il envoyait de Gosselies la lettre dont nous avons déjà cité quelques lignes et qui ne manque pas de fierté. « Ce que j'ai promis, je l'ai tenu. Le 16, j'ai cédé à la force, le 18, de concert avec mon ami Wellington, j'ai donné à Napoléon le dernier coup. »

Enfin, de Compiègne, le 27 juin : « Il est possible et plus que probable que Napoléon me soit livré à moi et à lord Wellington. *Je ne pourrai vraiment pas faire mieux que de le faire fusiller. Ce sera rendre un service à l'humanité.* »

\*  
\*

Un journal de la localité ajoutait :

Nous recevons d'un de nos amis les renseignements fort intéressants qui suivent :

Dans votre n° d'hier vous citez un extrait de la correspondance de Blücher, dans laquelle le général prussien dit qu'il est en possession de la voiture et des décorations du premier des Bonapartes.

Je crois devoir vous adresser ces quelques lignes pour vous dire comment elles lui sont parvenues.

Vers le soir du 18 juin 1815, Napoléon descendit de cheval à Frasnes-lez-Gosselies, pour suivre en voiture la portion de l'armée française en déroute, qui se dirigeait vers Charleroi ; ne prévoyant pas l'étendue du désastre, il descendit sur la place de la Ville-haute. La voiture qui l'avait amené fut conduite dans une remise appartenant à M. G. Lambert et actuellement à M<sup>me</sup> veuve Isaac ; mais quelques heures plus tard les Prussiens étant entrés dans la ville, l'Empereur n'eut que le temps de monter à cheval et de se diriger vers Beaumont.

Quant à la voiture, on n'y prit pas garde, pas même les Prussiens ; ce n'est que le 20 juin au soir, qu'un des ouvriers de la savonnerie Lambert remarqua sa présence ; en la fouillant, il s'aperçut qu'elle contenait, outre un costume de chasseur de la garde à l'usage de l'Empereur, les portraits miniatures enrichis de brillants de celui-ci et de Marie-Louise, ainsi que plusieurs douzaines de croix de la Légion d'honneur. Le drôle ne trouva rien de mieux que de revêtir le costume avec les plaques, cordons, etc., puis, ayant pris une ample provision de croix, il se promena, ainsi costumé, de cabaret, en cabaret, distribuant, comme l'eût fait le maître du costume, des hochets à tous ses amis et connaissances.

Malheureusement l'ennemi vint sous la forme d'un lieutenant de gendarmerie et force fut au quidam de remettre à celui-ci vêtements, portraits, croix, etc. C'était dommage, car il aurait décoré tout le monde..... et même d'autres encore !

\*  
\* \*

Nous faisons nos réserves sur la véracité de ce dernier épisode.

L'armée était en pleine déroute. On coupait les traits des chevaux pour aller plus vite et l'on abandonnait voitures, caissons, canons et fourgons de toute espèce, chargés de munitions, de papiers, et de barils d'or, abandonnant le tout *sur la voie publique* au pillage du peuple et des habitants du voisinage.

De la voiture de Napoléon l'on arracha surtout des papiers, des suppliques, etc. et quelques objets de valeur. Le soir seulement la voiture fut remise et ce fut alors que dans une série de tiroirs secrets cachés derrière les garnitures, on découvrit les portraits de l'empereur et de l'impératrice, entourés de brillants et beaucoup d'objets précieux dont personne ne connut le détail.

En somme, de toutes ces richesses, de ces tonnelets d'or, qui constituaient la caisse du corps formant le centre de l'armée, et

qui furent abandonnées sur le pavé de Charleroi, très peu furent restitués, quoique le gouverneur de la ville Van Uselen fit publier à son de tambour que « tout individu qui ne remettrait pas les objets trouvés ou pillés et qui détournerait la moindre chose serait fusillé sans autre forme de procès ».

Quelques objets de peu de valeur reparurent seuls. Les détenteurs des gros lots n'étaient pas hommes à se laisser intimider.

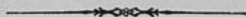
Nous citerons cependant un fait de restitution parce qu'il porte un cachet de probité naïve qui honore les pauvres gens qui le posèrent et qui mérite que leur nom soit cité.

Christiane Coache était depuis de longues années ouvrier de la savonnerie de M. Lambert et, après sa mort, son fils y resta à son tour pendant plus de cinquante ans, avec la plus grande fidélité et même la plus grande abnégation.

Ce brave homme de Christiane n'était pas de force à parader en public sous les habits de l'Empereur en singeant avec impudence le potentat ; mais il avait mis la main sur quelques objets qu'il s'empressa d'aller ensuite restituer au gouverneur et pendant que celui-ci rendait justice à sa probité, l'ouvrier se souvint d'une bague, oubliée dans la cendre de son foyer, où sa femme l'avait cachée et séance tenante, il envoya celle-ci chercher l'objet pour compléter la restitution. De tels traits se passent de commentaires.

Charleroi, ce 15 juin 1876.

D. A. V. B.





VARIÉTÉS ET EXTRAITS.

# REPORT ON THE RESULTS OF THE EXPLORATIONS

CONDUCTED BY  
THE U. S. GEOLOGICAL SURVEY  
IN THE YEAR 1879

BY  
W. M. GERRITSON,  
Geologist in Charge

WASHINGTON:  
GEOLOGICAL SURVEY OFFICE,  
1880

Published by the  
Government Printing Office,  
Washington, D. C.



## PETITE CHRONIQUE

### DES DÉCOUVERTES ARCHÉOLOGIQUES

FAITES DANS L'ARRONDISSEMENT DE CHARLEROI.

---

#### TROUVAILLE DE L'ÉPOQUE BELGO-ROMAINE A PONT-DE-LOUP.

— M. François Gilot, notre conservateur-adjoint, a adopté la devise de notre société : *il cherche et trouve* un peu partout des débris antiques. Nous consignerons plusieurs de ses découvertes qui seront sans doute l'origine de fouilles fructueuses quand notre société aura le loisir d'y procéder.

A Pont-de-Loup, sur une terre appartenant à M. Xavier Dumont située près de la ferme de M. Quirini, M. Gilot trouva en août 1880 un tas de débris de poterie noire antique. Le fermier, M. Dubuisson, interpellé par lui, déclara que sa charrue amenait souvent à la surface des matériaux, briques, moellons, mortier, ardoises fort épaisses et débris de vases et qu'il y connaissait des substructions très massives et fort dures. Il s'agit ici sans aucun doute des restes d'un établissement détruit.

Cette fouille est décidée et sera faite sans tarder par notre société. A en croire les premiers indices, il s'agirait d'une époque dont les souvenirs sont fort rares chez nous. La forme, la nature, la couleur de la poterie et les grandes pincées peu nombreuses utilisées en guise de pieds, d'oreillettes, etc., les grandes anses cylindriques et très allongées, etc., sembleraient indiquer environ le X<sup>e</sup> siècle. Les travaux de recherche nous édifieront sur ce point.

---

OBJETS ANCIENS TROUVÉS LE LONG DE LA SAMBRE A MONTIGNIES-SUR-SAMBRE. — M. Grimard de Montignies-sur-Sambre a bien voulu nous donner une espèce de trident long de 0<sup>m</sup>,15 avec sa douille, 0<sup>m</sup>,09 pour la dent du milieu et 0<sup>m</sup>,06 pour les deux autres <sup>1</sup>. C'était le fer d'une arme redoutable. Il se trouvait avec une pièce d'argent, un fer à cheval et un boulet de 22 livres, sous quatre mètres d'alluvion de la Sambre au lieu dit *Rivage Loriaux*. Nous pensons qu'il s'agit ici d'objets venant des troupes de Louis XIV, pendant leurs opérations le long de la Sambre, autour de notre forteresse.

TROUVAILLE DE POTERIE ROMAINE RUE DU COLLÈGE A CHATELET. — En creusant le sol pour y construire des égouts dans la *rue du Collège*, à Châtelet vers le mois d'avril 1880, on y découvrit de la poterie romaine de diverses qualités dont quelques tessons furent recueillis par M. O. Gille. Cet archéologue donna à notre musée un morceau de grand bol samien richement orné de reliefs (RA<sup>1</sup>15<sup>1</sup>) et le fond d'un gobelet de contrefaçon samienne portant le sigle T A R V F (RA<sup>11</sup>1<sup>5</sup>).

STATION BELGO-ROMAINE DU DIARBOIS A JUMET. — Depuis de longues années déjà M. le comte de la Serna trouvait, dans le jardin de son château du Diarbois à Jumet, des médailles romaines de l'époque des Antonins, Marc Aurèle, etc. En juillet 1880, à quelques pas de l'habitation, en drainant le champ dit la *Closière du Diarbois* ou (*Dialbois, bois du diable*) située sur le plateau le plus élevé, un peu en pente vers le sud-ouest, on

---

1. Cet objet est catalogué : M R J<sup>1</sup>4<sup>5</sup>.

découvrit un cimetière belgo-romain. M. de la Serna veilla soigneusement à ce que la fouille se fît avec les plus grandes précautions et il la dirigea lui-même. Sur plusieurs ares de terrain il retira tout un musée de vases de toutes formes, de toutes qualités, des fibules en bronze de divers types, une belle urnule en verre à côtes, des silex taillés, un fragment de hache en silex polie, la plaque d'une belle broche de toilette à dessins émaillés identique à notre plaque de Gerpennes<sup>1</sup>, des perles en pâte céramique, des monnaies de l'ère des Antonins, etc., etc., et au milieu de tout cela une *hachette franque*. C'est la reproduction d'un fait que nous avons déjà signalé dans la fouille du cimetière antique de Strée et dont nous avons fourni une explication<sup>2</sup>.

Ce cimetière est à cent mètres d'un vieux chemin, aujourd'hui en tronçons, qui offre tous les caractères d'un chemin romain et connu du vulgaire sous le nom de *Chemin du diable*. Nous venons de dire que *Diarbois* veut dire : *Bois du diable*. Ce chemin était d'une largeur démesurée et fut réduit par les voisins ; il se dirige vers Courcelles dans la même direction que la chaussée romaine, dite aujourd'hui *Chemin des Français*, et le long de laquelle nous avons fouillé un cimetière belgo-romain<sup>3</sup>.

L'allée qui conduit du château de *Diarbois* à cette route avait elle-même l'aspect d'un antique *diverculum* encaissé de plusieurs mètres. Elle fut remblayée depuis peu de temps.

Ce chemin romain qui se dirige vers Courcelles et vers la grande voie qui passe à Liberchies et Brunehault, est nommé par le peuple *le vieux Chemin de Namur à Mons*. Il côtoie, à très peu de distance du *Diarbois*, un tumulus dit *Motte des bergers* qu'il serait utile de fouiller.

---

1. V. *Documents et rapports*, t. VII, p. CXXXVII ; pl. IV. fig. 7.

2. *Le cimetière Belgo-romano-franc de Strée*, etc., p. 59, 63 et 289.

3. V. *Documents et rapports*, t. 9, p. 461.

Quant au château du *Diarbois*, M. le comte de la Serna est, comme nous, d'avis qu'il y a toute raison de croire qu'il est bâti sur l'emplacement d'une ancienne villa romaine.

—  
TROUVAILLE DE L'ÉPOQUE BELGO-ROMAINE A FARCIENNES. — En juin 1880 M. Fr. Gilot, en cherchant des tessons de grès de Bouffioulx, a rencontré quantité de débris de poterie commune romaine dans les vieux jardins qui longent l'ancien chemin creux aujourd'hui nommé *Rue de la Station*, le long du côté est de l'église de Farciennes.

Ces jardins forment un plateau d'un hectare et demi, limité de tous côtés par des chemins anciens, ayant au sud-est une pente douce vers les prés de la Sambre, qui portent le nom de *Prés dessous la ville*, où viennent sourdre au pied de la côte plusieurs sources d'eau pure.

Nous avons eu souvent l'occasion de faire remarquer que c'est là un nom qui vaut presque une preuve de la présence d'une villa romaine.

Il y aura lieu de fouiller ces terrains, où l'on a du reste déjà constaté des substructions et surtout un mur antique et puisant divisant le plateau de l'est à l'ouest et traversant plusieurs propriétés.

—  
TROUVAILLE DE PIÈCES ROMAINES A BOUFFIOULX. — Vers 1872 le nommé Hancart dit Coudry, marchand de chaux à Bouffioulx, trouva dans son jardin un pot rempli de grands et moyens bronzes romains bien conservés. Ils étaient d'Antonin, Domitien, Néron et autres empereurs de la même époque.

Nous ignorons ce que ces pièces sont devenues.

D.-A. VAN BASTELAER.

## NÉCROLOGIE DES MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

---

MARTIN SCHOENFELD, membre fondateur de notre Société, membre de l'académie de médecine et de plusieurs sociétés savantes, était né à Hildburghausen, dans la Saxe-ducale, le 29 août 1796, de parents bourgeois. Il étudia à l'université de Wurtzbourg et fut reçu *summâ cum laude* docteur dans les trois branches de guérir, le 4 janvier 1823. Il entra aussitôt dans l'armée hollandaise et vint en garnison, avec le régiment de Suisse, à Charleroi, où il fut nommé médecin de garnison un peu avant 1830. A la révolution il se retira de l'armée et obtint la grande naturalisation belge. Il prit alors ses grades à l'université de Liège.

L'un des premiers il fonda un journal médical dans le nouveau royaume de Belgique avec le docteur Cunier. Entre 1840 et 1850, Schoenfeld collabora à la plupart des publications médicales du pays et de plusieurs revues étrangères. L'académie lui ouvrit ses portes en 1842 et le nomma membre honoraire en 1862.

A la fin de sa vie il se retira en philosophe dans une villa de campagne. Il s'y livra à ses travaux favoris et y trouva la tranquillité jusqu'à sa mort, qui arriva le 18 mars 1877. Ce fut une perte pour la science, comme le firent remarquer les éloges funèbres prononcés au milieu d'un grand concours de peuple, qui lui devait sa reconnaissance.

D. A. V. B.

---

HENRI BIVORT, décédé à Jumet, le 12 janvier 1880, y était né en 1808.

Il s'était voué à l'industrie verrière, dans laquelle il débuta chez M. Jules Frison, à Dampremy, où son aptitude lui valut de diriger la fabrication.

Plus tard, il s'associa avec M. Bennert, et ils acquirent ensemble les verreries de la Coupe, auxquelles l'activité et le talent de ces associés donnèrent la remarquable extension qu'elles présentent aujourd'hui. C'est à la maison Bennert et Bivort, que l'industrie des verres à vitre est redevable du développement de ses relations à l'étranger.

Dès le début de notre Société archéologique, Henri Bivort lui montra une grande sympathie. Il en devint membre en 1866 et voulut lui laisser un témoignage de ses sentiments. C'est en conséquence qu'il gratifia notre bibliothèque d'un exemplaire des *Annales de Hainaut*, par J. DE GUYSE, édition Fortia-d'Urban, et d'un exemplaire de l'*Histoire littéraire des Pays-Bas* de PAQUOT.

La Société paléontologique et archéologique de Charleroi gardera le souvenir de son bienfaiteur Henri Bivort, qui était décoré de l'ordre de Léopold et de l'ordre de la Légion d'honneur.

C. V.

---

ARTHUR WAROCQUÉ, l'une des grandes personnalités de notre Société, est décédé à Bruxelles, le 8 avril 1880.

Il était né à Morlanwelz, le 11 janvier 1835.

En 1864 déjà, il était élu membre de la Chambre des représentants, par les électeurs de l'arrondissement de Thuin.

M. Arthur Warocqué entraît jeune dans la vie politique, mais il y apportait un jugement mûri avant l'âge, par le contact des hommes éminents dans la politique, dans l'industrie, dans les arts et la littérature, qui fréquentaient le château hospitalier de Mariemont. Il y apportait, avec tous les dons d'une nature noblement douée, les résultats de l'expérience de nombreux voyages dans toutes les contrées de l'Europe.

Aussi lorsqu'en 1868, la mort de son frère aîné l'appela à la direction supérieure de la société de Mariemont et de Bascoup, il révéla aussitôt les talents d'administrateur qui par les années n'ont fait que grandir. C'est pendant les 12 années de son administration, que l'on vit se développer d'une façon surprenante, comme un exemple pour le monde industriel, les établissements que son père, M. Abel Warocqué, avait déjà rendus très considérables. Ses installations, dont les résultats techniques et financiers ont été complets, attirent aujourd'hui les ingénieurs des mines de tous les pays, et c'était sa joie de les recevoir. Pour arriver à ces résultats, M. Arthur Warocqué ne s'appuyait pas seulement sur la science, il s'appuyait sur les grandes idées philanthropiques qui ont été le côté dominant de son caractère. Il *cultivait*, on peut le dire, la population ouvrière. Il ressentait les moindres besoins de ses six mille ouvriers, et son grand cœur n'était heureux que quand il voyait le bonheur répandu autour de lui.

« *Un Belge qui sait être riche* », ainsi l'avait caractérisé le vénérable M. Trasenster, lorsqu'il vint visiter Mariemont et Bascoup, à la tête de plusieurs centaines d'ingénieurs distingués sortis de l'université de Liège.

Les cités ouvrières, les sociétés coopératives, les sociétés de secours mutuels, etc., etc., sont devenues de véritables institutions à Mariemont, comme à Bascoup, grâce à l'initiative et à la sollicitude persévérante de M. Arthur Warocqué.

Nommé bourgmestre de Morlanwelz, il trouva un nouvel essor à son vif amour du bien-être social.

Il créa dans la commune l'une de nos meilleures écoles industrielles; il y développa largement les écoles primaires de garçons et de filles, les écoles gardiennes et les écoles d'adultes, et pour elles il puisait sans compter dans sa grande fortune. Il ne se serait pas arrêté là, car peu de temps avant sa mort, il disait à celui qui écrit ces lignes, en lui expliquant ses géné-

reux et nobles projets, qu'il voulait léguer un monument grandiose pour l'instruction populaire de sa commune natale. C'est pendant qu'il en était bourgmestre, que Morlanwelz a pris cette allure coquette, qui en a fait une espèce de petite ville jouissant du confort que de grandes cités lui envieraient.

En 1876, M. Arthur Warocqué fut nommé président de l'Exposition d'hygiène et de sauvetage à Bruxelles, dont le succès fut considérable, chacun se le rappelle.

En 1878, le gouvernement fit appel à ce grand industriel, qu'on a justement nommé le roi des charbonniers, pour être président effectif du compartiment belge, à l'Exposition universelle de Paris. C'est dans cette haute position que l'on sut mieux apprécier en lui les qualités exquisés du parfait gentleman, jointes à celles d'un esprit expert dans les questions d'art et d'industrie, dont l'Exposition de Paris était la splendide expression.

M. Arthur Warocqué était officier de l'ordre de Léopold, commandeur de la Légion d'honneur et avait été créé chevalier de François-Joseph d'Autriche, en 1873, lorsque ses charbonnages obtinrent à l'Exposition universelle de Vienne, le diplôme d'honneur pour l'industrie houillère.

Amateur distingué des beaux-arts, M. Arthur Warocqué avait fait de son hôtel et de son château de véritables musées. Détail peu connu : lui-même a publié pour sa famille et ses amis intimes, à quelques rares exemplaires, de nombreux dessins pris par lui, sur nature, en Norwège, en Suède et en Laponie. Ces dessins superbement gravés, constituent un album d'une réelle valeur artistique.

Les questions d'archéologie avaient également beaucoup d'intérêt pour M. Arthur Warocqué, et notre Société se rappelle que la fouille, en 1878-79, d'une villa romaine, à Morlanwelz, est due en grande partie à ses encouragements et à son généreux concours financier.



Notre Société était heureuse de le compter parmi les siens : le vide immense et les regrets amers que sa mort a laissés dans toute la Belgique, ont été certainement très profondément sentis par les membres de la Société paléontologique et archéologique de l'arrondissement de Charleroi.

ED. P.

---

CHARLES-LOUIS BLONDEAU, naquit à Horrues, en 1796. Il s'était voué à l'état ecclésiastique et après avoir rempli les fonctions de curé à Fontaine-l'Évêque, il passa à la cure de Montignies-le-Tilleul, où il mourut le 3 février 1880. Il était membre de la Société depuis 1864, étant le troisième admis depuis la fondation.

C. V.

---

OLIVIER GILLE, était né à Châtelet, le 1<sup>er</sup> juin 1833; il y mourut le 26 juillet 1880, et y fut enterré au milieu d'une grande affluence de monde. C'était un homme de bien et un travailleur infatigable. Il n'avait suivi que les cours de l'école primaire et était allé ensuite à Bruxelles, fort jeune encore, pour faire son apprentissage de peintre en bâtiment. Ce fut là que seul il étudia à ses temps de loisir la littérature, l'histoire et acquit nombre de connaissances que l'on était surpris de trouver en lui. Revenu à Châtelet, il trouva moyen d'allier les devoirs de son métier et les soins de sa nombreuse famille avec ses goûts pour l'archéologie, pour l'histoire et même pour l'entomologie et la paléontologie. Il réunit diverses collections dont la principale fut une collection numismatique romaine, remarquable par la beauté des types bien plus que par le nombre. C'est celle que notre Société lui a rachetée.

Il finit par laisser la peinture pour s'adonner à ses études

favorites. Il s'était surtout consacré à classer les archives riches et nombreuses de Châtelet, travail qu'il fit avec une vraie passion et une persistance qui ruina sa santé. Il voulait, en résumant ces amas de parchemins antiques, préparer l'histoire de sa ville natale qu'il comptait écrire un jour.

Il publia quelques études qui se rapportaient à son grand projet. L'un de ces travaux parut dans les volumes de notre Société d'archéologie dont il était membre depuis 1872, c'est *La dime et autres droits ecclésiastiques dans l'ancien bailliage de Châtelet*.

Les autres furent imprimés dans les colonnes de l'*Union de Charleroi*, tels sont : *La marche Saint-Éloi à Châtelet*; *La musique à Châtelet*; *Notice sur l'église de Châtelet*; *La peste et la chapelle Saint-Roch, à Châtelet*.

Olivier Gille fut poète à son heure et publia un petit poème plein de verve sur *La Guerre*.

On a dit avec raison que le style concis de notre collègue est frappé d'un cachet particulier, qui n'appartient qu'à lui seul.

Olivier Gille était un catholique convaincu et militant, mais c'était un catholique démocrate. Il était ouvrier et se faisait gloire de rester tel, a écrit son panégyriste. Il était, nous disait-il souvent, fier de ses ancêtres, nobles de plusieurs siècles de pauvreté; tels étaient les parchemins qui faisaient son orgueil et il les mettait bien au-dessus de tous les quartiers et les écussons. A ses yeux le pauvre, honnête homme, était l'égal du plus grand seigneur et bien des choses le révoltaient dans notre civilisation.

Aussi était-il tout dévoué aux malheureux et personne ne pourrait dire les actes de bienfaisance qu'il cachait à tous, même à sa famille, à laquelle cependant il inculquait ses idées et ses sentiments élevés.

D. A. V. B.

EUGÈNE VAN BEMMEL, membre correspondant depuis 1870, était né à Gand, en 1824. Il mourut à Saint-Josse-ten-Noode, le 19 août 1880, professeur à l'Université libre.

Van Bommel a été un journaliste aussi honorable que distingué, c'était un professeur éminent et un littérateur hors ligne. Il a attaché son nom à une foule de publications qui feront honorer le nom belge par les générations qui sont appelées à nous survivre, la *Patria Belgica*, par exemple, l'un des ouvrages les plus remarquables qui aient été publiés en Belgique depuis 1830, et la *Belgique illustrée*.

Van Bommel a été présenté comme candidat pour la Chambre à l'Association libérale de Bruxelles en remplacement de M. Defré, dans l'élection partielle qui a précédé le renouvellement général. L'Association libérale lui a préféré M. Féron. Il s'est retiré de la lice sans amertume, lui, le vieux soldat du libéralisme, qui était l'auteur des statuts de cette association. Il était déjà malade à cette époque. Nous voulons croire que son échec, très honorable du reste, n'a pas hâté sa fin. C'était un philosophe et un homme d'esprit. Il a dit un jour qu'il voudrait voir graver sur sa tombe cette épitaphe que l'on a mise sur la tombe politique de M. Malou : *Beati qui vixerunt*. La vie était pour lui, non un fardeau, mais une charge. On saisira la différence. Il s'est acquitté des devoirs de cette charge de manière à laisser à ses enfants un nom respecté et honoré. C'est le plus court et le plus bel éloge que l'on puisse faire de sa carrière.

La Belgique politique, professorale et littéraire s'associera avec émotion au deuil de sa famille. C'était un courageux travailleur.

---

LÉOPOLD HENSEVAL est mort à Gerpinnes, le 16 octobre 1880. Il y était né le 12 mars 1829. A 26 ans il fut élu conseiller

communal, à la place de son père qui venait de mourir échevin.

En 1863, il fut lui-même nommé échevin et depuis ce moment il se dévoua complètement à l'administration de sa commune et y consacra tout son temps, tout son zèle, tout son désintéressement ; il remplit les fonctions de bourgmestre jusqu'en 1867, époque où le roi l'investit de cette charge. Il serait difficile d'être plus aimé, plus populaire, plus respecté, plus obéi qu'il le fut dans sa commune ; mais aussi il serait impossible de montrer plus de dévouement, plus d'activité, plus de tact, plus d'aptitude, plus de désintéressement surtout, qu'il n'en montra pendant sa longue carrière administrative. Chez lui l'intérêt personnel n'eut jamais rien à démêler avec l'intérêt public ; il sacrifia même trop les affaires de sa famille au bien de la commune, il n'y avait qu'une voix pour le proclamer. Voilà en quelques phrases l'histoire de 25 années de carrière administrative, qui ne lui créèrent pas un ennemi et pendant lesquelles il parvint à empêcher les divisions et les débats politiques, chose rare et difficile dans le siècle où nous vivons ; jusqu'à sa mort il n'y eut à Gerpennes qu'un parti, celui d'Henseval.

Il rendit à diverses reprises de grands services à la justice criminelle dans les circonstances les plus graves. Il sut maintenir sa commune dans les meilleures conditions administratives. Il protégea avec une sagesse remarquable et un véritable talent l'agriculture en créant et maintenant une société agricole et horticole. Il sut encourager les arts et spécialement la musique dont il présida la société locale pendant 22 ans.

Et au milieu de ses travaux il trouvait encore le temps de se livrer avec succès aux recherches et aux fouilles archéologiques. Il découvrit et fouilla, avec la plus grande perspicacité, l'une des premières habitations romaines dont notre Société se soit occupée. Cette découverte créa à Gerpennes, une véritable réputation, à cause de certaines substructions remarquables conservées aujourd'hui à la curiosité des savants,

grâce au bon vouloir de l'État et à la générosité de M. de Bruges.

Léopold Henseval fut membre de notre Société depuis 1870 et notre collègue au conseil d'administration depuis 1873. Il n'y comptait que des amis.

D. A. V. B.

---

### LE BERCEAU DES CAROLINGIENS.

La recherche du lieu de naissance de Charlemagne a occupé bien des écrivains. MM. WARNKÆNIG et GERARD, dont le *Mémoire historique sur les Carolingiens* a été couronné en 1861 par notre Académie royale, disent à ce sujet que les probabilités sont en faveur de Herstal, ou de Jupille. « Ce sont deux places fameuses dit BELLEFOREST dans sa traduction de GUICCIARDIN, desquelles divers auteurs ont écrit amplement, et esquels et deçà et delà la Meuse on voyait de grands palais et superbes logis faits comme grandes bourgades ou d'illustres et renommés princes souloyent se tenir en temps de séjour pour y passer temps : vu qu'il est impossible de voir région plus fertile ny plus heureuse et agréable..... et pour ce, Charles le Grand y fréquentait souvent. »

En 1878, MM. VAN HASSELT et JEHOTTE publièrent *Charlemagne et le pays de Liège*, où l'on trouve, sur la foi d'anciens manuscrits, que Charlemagne serait né dans un hameau dépendant d'une de ces localités. Un manuscrit du XII<sup>e</sup> siècle, retrouvé en 1874, à Aix-la-Chapelle, par le savant archiviste KRAENTZLER porte : « Ipse si quidem Karolus rex Francorum frequenter sicut antecessores sui in Joppilia prope Herstal supra Mosam, ubi et natus fuerat ». Ce serait donc Jupille qui aurait donné le jour au grand empereur.

Quelques faits légendaires tendraient à confirmer cette affirmation. Herbert, un frank *ingenuus*, aurait été propriétaire d'un

moulin dont l'exploitation s'opérait sous ses yeux ; c'était le père de Berthe, mère de Charlemagne qui lui aurait donné naissance dans cet édifice le 2 avril 742.

Les auteurs que nous venons de citer, attribuent le silence d'EGINARD touchant ces particularités, à certaines réserves commandées par l'amour-propre du roi. C'est possible, mais il nous paraît plus probable que le fait, sans importance aux yeux des Austrasiens, eût paru une dérogation aux Neustriens que Charles, comme ses aïeux, s'efforça de rallier à ses vues.

La tradition qui donne Jupille pour berceau de Charlemagne ne s'était pas tout à fait perdue parmi nous. DEWEZ la mentionne dans le *Dictionnaire géographique des Pays-Bas*, et dans la *Géographie du Royaume*. C. V.

---

## ACADÉMIE DE COÛFFURE

AU SIÈCLE DERNIER.

Tout le monde pendant un siècle porta perruque. « Un maître tailleur, dit Dulaure, se serait cru indigne de sa profession et de son grade, s'il eût été coiffé de ses propres cheveux. » Un médecin n'aurait point osé visiter ses malades, un avocat n'aurait point osé se présenter au barreau sans perruque.

On comprend le légitime orgueil des coiffeurs en présence d'un pareil débordement de perruques. Un moment ils se crurent les premiers artistes du monde. Du moins le sieur DUPAIN, perruquier de son état et écrivain de circonstance, essaya de le démontrer dans une brochure qu'il publia sous le titre : *l'Art varié des coëffures*.

Beaucoup de bons esprits applaudirent à cette courageuse revendication. MERCIER, le sage MERCIER, l'auteur des *Tableaux*

de Paris, était des partisans du sieur DUPAIN et fut au nombre de ceux qui s'efforcèrent de faire triompher sa doctrine :

« L'art de la coiffure est sans contredit celui qui approche le plus de la perfection. La perruque a eu ses Corneille, ses Racine, ses Voltaire, et ce qui fait ici exception, les perruquiers ne se sont point copiés. »

Les coiffeurs, fiers à juste titre de ce respectueux hommage, commencèrent d'inscrire sur leurs portes en gros caractères : *Académie de coëffure*. Mais M. d'Angiviller, alors surintendant de la police, trouva que c'était profaner le mot académie et fit défense à tous les coiffeurs de se servir de ce titre respectable.

L'Académie, plus généreuse que la police, donna tort à M. d'Angiviller, et, pour protester contre son arrêt, elle devint, à partir de ce jour, l'endroit de Paris où l'on rencontra le plus de perruques.

Cependant le discrédit allait en s'accroissant. Un avocat, MOLÉ, auteur d'une *Histoire des modes françaises*, osa, en l'an de grâce 1777, écrire cette sinistre prophétie, qui, hélas, ne s'est que trop réalisée :

« Peut-être, ô race future, trouverez-vous cette mode sale, bizarre et minutieuse. »

Ce fut, en effet, l'avis de la Révolution. La perruque disparut avec l'ancien régime.

Elle reparut en 1815, quand les braves émigrés rentrèrent ; mais ce triomphe fut éphémère. Les beaux jours de la perruque avaient cessé de luire.

## VERRERIES A LA FAÇON DE VENISE.

Anvers, sous le règne de Charles-Quint, fut doté d'une fabrique rivale de Venise, et l'on y a fabriqué depuis lors et jusque dans le XVII<sup>e</sup> siècle de ces verres si délicats de forme et si légers dont les artisans de Murano avaient seuls le secret. Sans nul doute c'étaient des transfuges des bords de l'Adriatique. Il est intéressant de rappeler que vers la même époque un Italien du nom de Guido di Savino avait cherché à implanter à Anvers la fabrication des majoliques. Une autre manufacture de verres à la façon de Venise fut fondée à Bruxelles, en 1623, par Antoine Miotti, nom célèbre dans les annales des verreries de Murano. Pour empêcher toute exportation des secrets de fabriques vénitiennes, le Conseil des dix avait cependant promulgué des prescriptions draconiennes : « Si un ouvrier, « disaient-elles, transporte son art dans un pays étranger, « il lui sera envoyé l'ordre de revenir ; s'il n'obéit pas, on « mettra en prison toutes les personnes qui lui appartiennent « de plus près. Si malgré l'emprisonnement de ses parents, il « ne revenait point, on chargera quelque émissaire de le tuer. » Les Vénitiens, comme on le voit, étaient des protectionnistes résolus.

---

## CARREAUX VERNISSÉS.

Dans le *Messenger des sciences historiques*, Gand 1880, M. L. St. (Limburg-Stirum?) traite d'un pavement en mosaïque, en carreaux de terre cuite vernissés, qui a été trouvé sous le sol d'un appartement de l'athénée royal de Gand, et il en joint le dessin à son remarquable travail. L'auteur attribue cette mosaïque



au XIII<sup>e</sup> siècle, et peut-être bien à sa seconde moitié. Cette époque nous fait songer à Guy-Dampierre qui gouverna le comté de Namur et auquel on peut attribuer la construction du château de Viesville, où il établit un atelier monétaire. On sait que le château fut détruit par les Liégeois en 1431. Or les ruines nous ont fourni une énorme quantité de carreaux vernissés de diverses couleurs, mesurant 0<sup>m</sup>,065, à 0<sup>m</sup>,070 dimensions qui nous semblent identiques à ceux de Gand. Cette analogie nous paraît devoir attirer l'attention de notre société, et amener quelques uns de nos membres à faire de soigneuses recherches sur tout ce qui a trait à Viesville.

C. V.

---

#### GUY DE BRAY, PEINTRE SUR VERRE.

M. Léopold Bageard a bien voulu nous communiquer la note suivante qu'il a copiée dans un ouvrage allemand de la bibliothèque de l'université à Vienne où est fixé ce membre de notre Société archéologique. Cette note offre un véritable intérêt au point du vue industriel.

Guido (Wido) de Brès, né en 1540 près de Mons (Hainaut), apprit la peinture sur verre. Il dut quitter son pays à cause de son inclination au protestantisme et alla à Londres. Il y devint pasteur dans la communauté wallonne et revint comme prédicateur en Belgique. Il s'établit à Lille, en 1563, s'enfuit à Genève en 1566, étudia à Lausanne et à Genève les langues classiques, revint fervent calviniste dans son pays où il s'adonna à l'évangélisation, ainsi que dans le nord de la France, fut fait prisonnier après la prise de Valenciennes et fut exécuté en 1567. Il est l'auteur de *La Confession belge* de 1562.

D. A. V. B.

## ACADÉMIE D'ARCHÉOLOGIE DE BELGIQUE.

Dans sa séance du 5 décembre 1880, l'*Académie d'archéologie de Belgique* a admis au concours de 1881, les sujets suivants qui avaient été proposés pour l'année 1880 :

1<sup>er</sup> SUJET. — *Prix 500 fr.*

Un travail concernant l'histoire de l'archéologie de la province de Namur.

Le choix du sujet est abandonné à l'auteur.

2<sup>e</sup> SUJET. — *Prix 500 fr.*

Une étude sur les géographes belges du XVI<sup>e</sup> siècle, et sur l'influence qu'ils ont exercée sur la géographie de cette époque.

Ce prix est fondé par le *Congrès international de géographie*.

Les réponses doivent être envoyées, franchises de port, avant le 1<sup>er</sup> décembre 1881, au secrétariat de l'*Académie d'archéologie de Belgique*, à Anvers, 15, rue Léopold.

### Extraits des Statuts.

Les mémoires envoyés au concours doivent être rédigés dans une des deux langues en usage en Belgique.

Les auteurs ne mettent pas leur nom à leur ouvrage ; ils y inscrivent seulement une devise, qu'ils répètent sur un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute par eux de satisfaire à ces prescriptions, les prix ne peuvent point leur être accordés.

Les manuscrits envoyés au concours deviennent la propriété de l'Académie. Les auteurs peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, sans déplacement des manuscrits.

Les auteurs des mémoires couronnés ont droit, indépendamment des prix déterminés dans le programme, à une médaille de vermeil et à cinquante exemplaires de leur travail, avec titre et couverture imprimée.

Anvers, 1881.

ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

PROGRAMME DE CONCOURS POUR 1881.

Sujets littéraires.

PREMIÈRE QUESTION.

*Faire l'histoire de l'architecture qui florissait en Belgique pendant le cours du XV<sup>e</sup> siècle et au commencement du XVI<sup>e</sup>, architecture qui a donné naissance à tant d'édifices civils remarquables, tels que halles, hôtels de ville, beffrois, sièges de corporations, de justice, etc.*

*Décrire le caractère et l'origine de l'architecture de cette période.*

DEUXIÈME QUESTION.

*Faire une étude critique sur la vie et les œuvres de Grétry, étude fondée autant que possible sur des documents de première main ; donner l'analyse musicale de ses ouvrages, tant publiés que restés en manuscrit ; enfin, déterminer le rôle qui revient à Grétry dans l'histoire de l'art au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

TROISIÈME QUESTION.

*Déterminer, en s'appuyant sur des documents authentiques, quel a été, — depuis le commencement du XIV<sup>e</sup> siècle jusqu'à l'époque de Rubens inclusivement, — le régime auquel était soumise la profession de peintre, tant sous le rapport de l'apprentissage que sous celui de l'exercice de l'art, dans les provinces constituant aujourd'hui la Belgique.*

*Examiner si ce régime a été favorable ou non au développement et aux progrès de l'art.*

QUATRIÈME QUESTION.

*On demande la biographie de Théodore-Victor Van Berchel, graveur des monnaies belges au siècle dernier, avec la liste et la description de ses principales œuvres, ainsi que l'appréciation de l'influence que cet éminent artiste a pu exercer sur les graveurs de son époque.*

La valeur des médailles d'or présentées comme prix pour ces questions sera de *mille francs* pour la PREMIÈRE, de *huit cents francs* pour la DEUXIÈME et la TROISIÈME, de *six cents francs* pour la QUATRIÈME QUESTION.

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions doivent être lisiblement écrits, et peuvent être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de port, avant le 1<sup>er</sup> juin 1881, à M. J. Liagre, secrétaire perpétuel, au Palais des Académies.

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage ; ils n'y inscriront qu'une devise qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute, par eux, de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie demande la plus grande exactitude dans les citations : elle exige, à cet effet, que les concurrents indiquent les éditions et les pages des ouvrages qui seront mentionnés dans les travaux présentés à son jugement.

Les planches manuscrites, seules, seront admises.

L'Académie se réserve le droit de publier les travaux couronnés.

Elle croit devoir rappeler aux concurrents que les manuscrits des mémoires soumis à son jugement restent déposés dans ses

archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois, les auteurs peuvent en faire prendre copie à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

. . . . .

Fait dans les séances du 6 novembre et du 4 décembre 1879.

Pour la classe des beaux-arts :

*Le Secrétaire perpétuel,*

J. LIAGRE.

## ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES LETTRES ET DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE.

CLASSE DES BEAUX-ARTS.

PROGRAMME DE CONCOURS POUR 1882.

### Sujets littéraires.

#### PREMIÈRE QUESTION.

*Quel était le genre de musique qu'exécutaient, au XV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle, les bandes de musiciens employées par les magistrats des villes, par les souverains et par les corporations de métiers, particulièrement dans les provinces belges? Quelle était la composition instrumentale de ces bandes? Quelles sont les causes de la disparition totale des morceaux composés à leur usage?*

#### DEUXIÈME QUESTION.

*Faire l'histoire de la céramique au point de vue de l'art, dans nos provinces, depuis l'époque romaine jusqu'au XVIII<sup>e</sup> siècle.*

#### TROISIÈME QUESTION.

*Rechercher les origines du bas-relief et du haut-relief, et faire un examen critique des développements et des modifications que ce mode de sculpture a subis aux différentes époques de l'art et dans les divers styles.*

#### QUATRIÈME QUESTION.

*Déterminer les caractères de l'architecture flamande du XVI<sup>e</sup> et du XVII<sup>e</sup> siècle. Indiquer les édifices des Pays-Bas dans lesquels ces caractères se rencontrent. Donner l'analyse de ces édifices.*

La valeur des médailles d'or, présentées comme prix pour

chacune de ces questions, est de *mille francs* pour la PREMIÈRE, pour la TROISIÈME et pour la QUATRIÈME, et de *huit cents francs* pour la DEUXIÈME.

Les mémoires envoyés en réponse à ces questions doivent être lisiblement écrits et peuvent être rédigés en français, en flamand ou en latin. Ils devront être adressés, francs de port, avant le 1<sup>er</sup> juin 1882, à M. Liagre, secrétaire perpétuel de l'Académie (Palais des Académies).

Les auteurs ne mettront point leur nom à leur ouvrage ; ils n'y inscriront qu'une devise, qu'ils reproduiront dans un billet cacheté renfermant leur nom et leur adresse. Faute, par eux, de satisfaire à cette formalité, le prix ne pourra leur être accordé.

Les ouvrages remis après le temps prescrit, ou ceux dont les auteurs se feront connaître, de quelque manière que ce soit, seront exclus du concours.

L'Académie demande la plus grande exactitude dans les citations ; elle exige, à cet effet, que les auteurs indiquent les éditions et les pages des ouvrages qui seront mentionnés dans les travaux présentés à son jugement.

Les planches manuscrites seules seront admises.

L'Académie se réserve le droit de publier les travaux couronnés.

Elle croit devoir rappeler aux concurrents que les manuscrits des mémoires soumis à son jugement restent déposés dans ses archives comme étant devenus sa propriété. Toutefois les auteurs peuvent en faire prendre des copies à leurs frais, en s'adressant, à cet effet, au secrétaire perpétuel.

Fait dans la séance du 2 décembre 1880.

Pour la classe des beaux-arts :

*Le Secrétaire perpétuel,*

J. LIAGRE.

## ERRATA.

### TOME VIII.

- Page 125, ligne 15, *au lieu de* : RQ<sup>IV</sup> 2<sup>1</sup>, *lisez* : RQ<sup>II</sup> 1<sup>1</sup>.  
» 324, » 24, » RI<sup>I</sup> 4<sup>1</sup>, » RI<sup>II</sup> 2<sup>1</sup>.  
» 341, » 4, » POT. TR.... entourant une gerbe de fleurs et  
de plantes, serrée dans le milieu par un  
nœud, *lisez* : TR. POT. COS.... P.P.S.C.,  
entourant une victoire ailée, marchant à  
dextre et tenant une palme et un bouclier  
sur lequel se trouve : S.P.Q.R.  
» 381, » 27, » FL<sup>I</sup> 4<sup>1</sup>, *lisez* : FI<sup>II</sup> 4<sup>1</sup>.  
» 395, » 10, » FJ<sup>II</sup> 6<sup>3</sup>, » FJ<sup>II</sup> 16<sup>1</sup>.

### TOME IX.

- Page 221, ligne 50, *au lieu de* : RL<sup>I</sup> 4<sup>1</sup>, *lisez* : RE<sup>II</sup> 4<sup>1</sup>.

### TOME X.

La dernière planche, au lieu de la souscription : GÉDÉON DESANDROUIN, doit  
porter le nom : STANISLAS DESANDROUIN.

### TOME XI.

- Page 74, ligne 24, *supprimez* : de Fonteny, de Fleurus.  
» 81, » 25, *ajoutez* : pas après : iront.  
» 124, » 16, » C. C. P.  
» 135, » 50, *au lieu de* : SPIGH, *lisez* : SPRICH.  
» 155, » 25, » Emans, » Emens.  
» 156, » 5, » 1875, » 1575.  
» 182, » 7, » MRA<sup>x</sup> 225<sup>1</sup>, » MRA<sup>x</sup> 381<sup>1</sup>.  
» 257, lignes 16 et 18, *au lieu de* : croix, *lisez* : crosse.  
» 286, ligne 8, *au lieu de* : délai, *lisez* : déblai.  
» 290, » 21, » IV<sup>e</sup>, » VI<sup>e</sup>.
-



## TABLE DES MATIÈRES.

---

	PAGES.
Tableau des membres de la Société. . . . .	VII
Sociétés, commissions et publications avec lesquelles la <i>Société paléontologique et archéologique</i> échange ses <i>Documents et rapports</i> . . . . .	XX

### ASSEMBLÉES GÉNÉRALES.

Procès-verbal du 6 février 1879. . . . .	XXV
Compte de l'exercice 1878. . . . .	XXX
Procès-verbal du 7 août 1879 . . . . .	XXXI

### CORRESPONDANCE.

Lettre de M. C. Blanchart, le 6 novembre 1878. — Don pour le Musée.	XXXVII
Lettre de M. J. Clautriau, le 21 juin 1879. — Don pour le Musée. . . . .	XXXIX
Du même, le 25 juin 1879. — Don pour le Musée. . . . .	XL
Lettre de M. J.-B. Genard, le 23 juillet 1879. — Don pour le Musée.	XLI
Lettre de M. L. Morlet, le 24 juillet 1879. — Don pour le Musée . . . . .	XLIV
Lettre de M. C. Faily-Noël, le 5 septembre 1880. — Don pour le Musée.	XLV
Circulaire de la Société faisant appel et offrant une récompense à ceux qui peuvent lui fournir des indications précises sur des découvertes archéologiques, le 25 octobre 1880 . . . . .	XLVI

### RAPPORTS.

Rapport annuel sur les travaux de la Société, lu à l'assemblée du 7 août 1879. — D. A. VAN BASTELAER . . . . .	LII
Les grès cérames ornés de l'ancienne Belgique ou des Pays-Bas, improprement nommés grès flamands. — Châtelet et Bouffoulx, centre important de production et d'exportation en Belgique et en pays étrangers. — 2 <sup>e</sup> Rapport fait à la Société archéologique de Charleroi, par son président D. A. VAN BASTELAER, pour la partie technique et J. KAISIN, membre du conseil, pour les documents . . . . .	5

Rapport sur la découverte d'une villa romaine, à Morlanwelz. Première partie. La fouille. — EDM. PENY. . . . .	285
--	-----

DOCUMENTS ET ANALECTES.

Beaudoin, seigneur d'Aiseau, confirme différents droits que l'abbaye d'Oignies possédait et approuve une transaction conclue par des arbitres entre lui et ce monastère. . . . .	295
--	-----

MÉLANGES PALEONTOLOGIQUES, ARCHEOLOGIQUES  
ET HISTORIQUES.

La métallurgie romaine à <i>Lovegnée</i> , commune de <i>Ben-Ahin</i> en Belgique. Description de fouilles extraite d'un rapport de M. CAM. DE LOOZE. . . . .	301
Monographie archéo-historique de l'ancienne abbaye de St-Pierre à Lobbes (654-1794). <i>Suite.</i> — TH. LEJEUNE. . . . .	307
Biographie de Jean-Thomas-Louis Quevreur, maire de Charleroi, etc. — D. A. VAN BASTELAER. . . . .	459
Charleroi, Gilly, Fleurus et Waterloo. Épisode de 1815, écrit par un témoin oculaire. Notes détachées des papiers de feu François-Joseph Weggant. D. A. V. B. . . . .	457

VARIÉTÉS ET EXTRAITS.

Petite chronique des découvertes archéologiques faites dans l'arrondissement de Charleroi. — D. A. VAN BASTELAER . . . . .	481
Trouvaille de l'époque belgo-romaine à Pont-de-Loup. . . . .	481
Objets anciens trouvés le long de la Sambre à Montignies-sur-Sambre. . . . .	482
Trouvaille de poterie romaine rue du collège à Châtelet . . . . .	482
Station belgo-romaine du <i>Diarbois</i> à Jumet. . . . .	482
Trouvaille de l'époque belgo-romaine à Farciennes. . . . .	484
Trouvaille de pièces romaines à Bouffioulx. . . . .	484
Nécrologie des membres de la Société :	
Martin Schoenfeld. — D. A. V. B. . . . .	485
Henri Bivort. — C. V. . . . .	485
Arthur Warocqué. — Ed. P. . . . .	486

Charles-Louis Blondeau. — C. V. . . . .	489
Olivier Gille. — D. A. V. B. . . . .	489
Eugène Van Bommel. . . . .	491
Léopold Hensival. — D. A. V. B. . . . .	491
Le berceau des Carolingiens. — C. V. . . . .	495
Académie de coëffure au siècle dernier . . . . .	494
Verrerie à la façon de Venise . . . . .	496
Carreaux vernissés. — C. V. . . . .	497
Guy de Bray, peintre sur verre. — D. A. V. B. . . . .	497
Académie d'archéologie de Belgique. Programme du concours pour 1881 . . . . .	498
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Programme du concours pour 1881 . . . . .	499
Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Bel- gique. Programme du concours pour 1882. . . . .	502
Errata. . . . .	504



